This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

33 07596014 0

Saint Albin

CWK

LES FRANCS-MAÇONS

ET

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Saint Albin
SKF

DU MÊME AUTEUR.

LE PAPE ROI DE NOS AMES. 1 vol. in-18 jésus.

PIE IX. 1 vol. avec cette épigraphe : *Qui male dixerit Tibi, sit ille maledictus ; et qui benedixerit Tibi, benedictionibus repleatur* (GEN., XXVII, 29); portrait et fac-simile. 2e édit. revue et considérablement augmentée.

MADAME LA DUCHESSE DE PARME (1819-1864). 1 vol. in-18 jésus avec cette épigraphe : *Florete flores quasi lilium, et date odorem, et frondete in gratiam* (ECCLI., XXXIX, 19); portrait et fac-simile.

NOTICE SUR LE R. P. DE RAVIGNAN, Broch, in-18 jésus.

QUELQUES PAGES D'HISTOIRE A PROPOS DES DROITS TEMPORELS DU PAPE. In-8° (*épuisé*).

L'EUROPE CHRÉTIENNE EN ORIENT. In-8°.

DE L'IDOLATRIE DE LA CHAIR. In-8° (*épuisé*).

LES PORTES DE L'ENFER. 1 vol. in-18 jésus.

LA CHANSON DE ROLAND. Traduction du poëme de Théroulde. 1 vol. in-18 jésus.

Sous presse :

LA LÉGENDE DE LA MORT. 1 vol. in-18 jésus.

HISTOIRE DE MARIE-CHRISTINE DE SAVOIE, REINE DE NAPLES (1812-1836), composée à Rome sur les pièces du procès de béatification. 1 vol. grand in-8°, avec un beau portrait gravé sur acier par Mercuri.

En préparation :

HISTOIRE DE SAINT DENIS, ÉVÊQUE DE PARIS.

PARIS. — IMP. ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.

LES FRANCS-MAÇONS

ET

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

PAR

ALEX. DE SAINT-ALBIN

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

ET

SUIVIE DES ACTES APOSTOLIQUES DES SOUVERAINS PONTIFES

CLÉMENT XII, BENOIT XIV, PIE VII, LÉON XII ET PIE IX.

Si mordeat serpens in silentio, nihil eo minus habet qui occulte detrahit.

ECCLES., X, 11.

Odieux est le serpent qui mord en silence, non moins odieux l'homme qui machine en secret la perte d'autrui.

PARIS

F. WATTELIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

19, RUE DE SÈVRES, 19.

M DCCC LXVII.

Tous droits réservés.

TO NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
164751A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1924 L

PRÉFACE

Ce livre, paru il y a cinq ans, épuisé en quelques mois, n'a jamais été l'objet même d'une tentative de réfutation (1). Pour le ré-

(1) Je ne compte pas, je ne dois pas compter une « comédie » des *Francs-Maçons* par les FF.·. Charles et Auguste Beaumont, tous deux rédacteurs du *Monde maçonnique*, qui recommande leur œuvre à l'attention de ses lecteurs (n° d'avril 1867, p. 782).

Et d'ailleurs les premiers mots de la préface de cette « comédie » viennent confirmer ce que je dis ici :

« Une diatribe violente, dirigée contre l'Ordre paisible « et studieux des Francs-Maçons, fut publiée à Paris, « en 1862, sans que les Loges parussent s'émouvoir ou « daignassent y répondre. C'était témoigner de leur force « et de leur sagesse, à la manière du lion qu'on insulte.

« Mais nous pensâmes que ce réquisitoire haineux et « mensonger, appuyé des clameurs quotidiennes de certains « journaux, ne tendait à rien moins qu'à donner le change « à l'opinion et à l'animer contre cet Ordre bienfaisant et « moralisateur. Dans le but de l'éclairer, de dissiper enfin « tous les nuages, nous écrivîmes cette comédie avec l'im- « partialité d'un président de cour d'assises, en y résumant « l'histoire et les principes de la Francmaçonnerie, ainsi « que les dépositions et les plaidoyers de ses amis et de ses « ennemis. Le grand jury de l'opinion pourra donc, en « pleine connaissance de cause, terminer ce procès étrange

Masson 25 Mech. 1924

futer, il eût fallu désavouer non pas seulement quelques Francs-Maçons constitués en

« et séculaire entre des parties dont l'une accusait toujours, « sans que l'autre se défendît jamais! » (Décembre 1866.)

Une œuvre de pure imagination, une « comédie » n'est pas la réponse qui convient à un *réquisitoire mensonger*. Le tableau de fantaisie des FF.·. Ch. et Aug. Beaumont ressemble singulièrement à cette peinture

Où l'artisan avait tracé
Un lion d'immense stature
Par un seul homme terrassé.

J'imagine cependant que pas un *profane*, lisant la « comédie » des *Francs-Maçons*, ne pourra s'écrier avec un soupir de regret et d'envie :

Si mes confrères savaient peindre !

Les journaux maçonniques, et surtout l'*Indépendance belge*, m'ont répondu par des invectives qui ne vont pas plus au fait que la « comédie » des *Francs-Maçons*. Signaler un seul *mensonge* dans ce *réquisitoire mensonger* eût été bien plus profitable à la cause de ceux que j'accuse.

La *haine* qu'on me reproche, j'aurais mauvaise grâce à la nier. Elle éclate à chaque page, à chaque ligne de mon livre. Sans doute, je laisse parler ici les Francs-Maçons bien plus que je ne parle moi-même, mais je n'ai presque jamais pu demeurer calme en répétant leurs épouvantables blasphèmes. Et si je n'ai point de haine pour les personnes, pour les Francs-Maçons, qui sont presque tous égarés et trompés, même dans les hauts grades, même au sommet de la hiérarchie visible, je *hais* de toutes les forces de mon âme la puissance invisible, la puissance ennemie de Dieu et des hommes, qui les égare et qui les trompe, qui les perd et qui veut perdre par eux la société chrétienne.

On a, je l'avoue hautement, on a le droit de dire que mon réquisitoire est haineux. On n'aura le droit de dire qu'il est mensonger qu'après y avoir signalé, parmi tant d'accusations, au moins un mensonge.

dignité, mais la Franc-Maçonnerie elle-même.

J'ai rarement donné la parole ici à l'abbé Barruel, à l'abbé Lefranc, et à tous les *profanes*, ennemis de la secte maçonnique, plus rarement aux Francs-Maçons désabusés et repentants. Les Francs-Maçons dont j'ai rassemblé les aveux sont dans toute la ferveur maçonnique, et ils ne semblent pas avoir conscience de ce qu'ils disent, quand ils font de leur association et de leurs desseins une apologie qui découvre, aux yeux même des hommes qui se croyaient le mieux en garde contre ces ténébreux complots, des abîmes inattendus. Et nous avons contre la Franc-Maçonnerie, avec le témoignage que nous trouvons dans leurs paroles, le témoignage encore plus précieux que nous offre l'état de leur esprit et de leur cœur. Voilà donc ce que la Franc-Maçonnerie fait des hommes qui étaient appelés à une si noble destinée! Ces témoins, deux fois témoins sans vouloir l'être même une seule fois, sont nombreux, ils appartiennent à tous les Rites de la Franc-Maçonnerie et à toutes les époques de son

histoire. Ce ne sont pas des Apprentis dont l'éducation maçonnique est à peine ébauchée, ce ne sont pas des Compagnons, ce sont des Maîtres, bien plus souvent encore ce sont des Maçons des grades supérieurs. Tantôt ils parlent seulement en leur nom, mais dès qu'ils ont fini de parler, les *batteries* des Loges saluent dans leurs doctrines les doctrines de la Franc-Maçonnerie; tantôt ce sont les Orateurs en titre des Loges, et ils ne parlent pas pour leur propre compte, et ce sont en quelque sorte les Loges qui parlent elles-mêmes par la bouche de leurs Orateurs. Mais ces témoignages, pourtant si nombreux, sont encore ici les moins nombreux : c'est presque toujours l'Ordre maçonnique qui parle lui-même par ses Statuts et surtout par sa liturgie.

Les Rituels qui la composent ne varient pas suivant les Rites autant qu'on pourrait l'imaginer. Ils varient sans doute quelque peu dans ce qui est de pure cérémonie, mais ils ne varient jamais dans ce qui est essentiel. Il n'y a d'exception que pour le grade de Chevalier Kadosch : l'ancien Rituel était trop clair, la

prudence des Maçons a pensé qu'il fallait, pour la sécurité de l'Ordre, éteindre cette lumière ; quelques téméraires cependant, sourds aux conseils de la prudence, ne veulent pas abandonner l'ancien Rituel (1). Mais ceux qui l'ont abandonné ne l'ont pas condamné pour cela. Et le dissentiment entre les Frères est sur ce point même plus apparent que réel.

Les Rituels du F.·. Ragon, son *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, son livre de l'*Orthodoxie maçonnique*, m'ont été d'un grand secours. Mais le F.·. Ragon, c'est L'AUTEUR SACRÉ de la Franc-Maçonnerie. Ce n'est pas seulement le F.·. Louis Blanc qui lui donne ce nom-là, c'est toute la Franc-Maçonnerie avec le F.·. Louis Blanc. Il a revisé, il a corrigé, suivant les besoins des temps nouveaux, toute la liturgie, comme le Souverain Pontife seul pourrait faire dans l'Eglise. Il a fait agréer au Grand Orient son livre de l'*Orthodoxie maçonnique*. Avant de faire imprimer son *Cours philosophique et interprétatif des Initiations*

(1) Voir pages 176 et 177 de ce volume.

anciennes et modernes, il avait obtenu l'assentiment du Grand Orient, qui dit bien en autorisant l'impression : « La présente auto-« risation est accordée sans approuver ni im-« prouver le système interprétatif suivi par « l'auteur pour expliquer les grades et les « symboles maçonniques (1). » Mais qui pourrait être dupe de cette précaution? Dit-on d'un livre sans l'approuver, surtout en de telles matières, « qu'il est écrit avec « profondeur et sagesse (2) »? Mais, quelques mois plus tard, le Grand Orient prenait soin d'effacer lui-même, par l'adoption d'un nouveau rapport, cette parole trop prudente qui pouvait alarmer la confiance des Francs-Maçons dans l'œuvre du F.·. Ragon : « Le « G.·. O.·. n'ayant pas à juger les systèmes « particuliers avancés par les auteurs, a dû « se renfermer dans un examen conscien-« cieux de l'ouvrage sous le rapport moral; il « a dû aussi s'assurer s'il ne contenait aucun « précepte, aucune maxime en contradiction

(1) Procès-verbal du G.·. O.·., en comité central, du 23e jour du 12e mois 5839 (25 février 1840, ère vulgaire).

(2) Rapport adressé au G.·. O.·. et adopté par lui.

« avec les principes qui dirigent l'association « maçonnique. Ce n'est donc qu'après une « délibération sagement mûrie, qu'il a été « reconnu que l'ouvrage du F.·. Ragon était « écrit dans un but louable et éminemment « philosophique; qu'il était l'œuvre d'un « Frère profondément instruit, digne en « tout point des suffrages unanimes qu'il « venait d'obtenir, par le fait même de votre « décision (1). »

Un an plus tard (2), ayant reçu le livre imprimé, le G.·. O.·. faisait écrire par son Secrétaire général au F.·. Ragon :

« T.·. C.·. F.·.,

« Le G.·. O.·. de France a reçu, en sa « chambre de correspondance, l'envoi que « vous lui avez fait d'un exemplaire de votre « *Cours interprétatif des Initiations an-* « *ciennes et modernes*, et, convaincu de l'u- « tilité et du mérite de cet ouvrage, en a « agréé l'hommage, et a ordonné qu'il serait « déposé dans sa bibliothèque.

(1) Procès-verbal de la fête d'ordre célébrée au Grand Orient de France le 24 juin 1840 (ère vulgaire).

(2) Le 4 juin 1841.

« Déjà, T.·. C.·. F.·., et à l'époque où vous « vous adressâtes au G.·. O.·., pour lui de- « mander l'autorisation voulue par les Sta- « tuts afin de faire imprimer cette œuvre « philosophique, il avait pu juger, en enten- » dant le rapport qui lui fut fait à ce sujet, « combien votre travail contenait de pensées « profondes, de recherches savantes et d'é- « rudition : aussi n'avait-il pas hésité à re- « connaître sa haute moralité, les précieux « enseignements qui en résulteraient pour « les Maçons, et, par suite, de vous donner « l'autorisation que vous aviez sollicitée.

« Aujourd'hui, T.·. C.·. F.·., il nous a « chargé de vous réitérer combien il avait vu, « avec bonheur, la plume savante d'un Maçon « tel que vous se livrer à un aussi honorable « travail, et de vous prier de recevoir, avec ses « félicitations, l'expression de sa gratitude « pour le nouveau service que vous venez de « rendre à la Maçonnerie; en effet, initier « nos Frères aux lumières que nous possé- « dons, c'est, T.·. C.·. F.·., accomplir la plus « belle partie de la mission qui nous est dé- « volue, et à ce titre, comme à bien d'autres,

« vous vous êtes acquis des droits certains à « la reconnaissance de tous les Maçons. »

La courtoisie toute seule n'inspirerait point de telles paroles, même dans une lettre privée. Mais c'est le Grand Orient qui écrit à l'auteur du *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes!* Il semble qu'une œuvre maçonnique ne puisse jamais recevoir une approbation plus magnifique. Cependant une Loge chapitrale, c'est-à-dire une haute Loge, a su faire pour le livre du F.·. Ragon encore plus que n'avait fait le Grand Orient : elle en a fait un *livre sacré*.

Il faut ici que je m'arrête de raconter : le document lui-même doit être mis sous les yeux de mes lecteurs :

A LA GL.·. DU GR.·. ARCH.·. DE L'UN.·.

O.·. de Nancy (Meurthe), 1er août 1842 (ère vulg.·.)

LA L.·. CHAPITRALE

RÉGULIÈREMENT CONSTITUÉE SOUS LE TITRE DISTINCTIF

DE

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

AUX RR.·. LL.·. DES DEUX HÉMISPHÈRES

S.·. S.·. S.·.

« *TT.·. CC.·. et TT.·. RR.·. FF.·.*,

« Le succès qu'a obtenu, dans les At.·. de

« l'Ordre et chez les Maç.·., le Cours philo-
« sophique et interprétatif des Initiations an-
« ciennes et modernes du F.·. Ragon, 33e de-
« gré, Vén.·. fondateur des trois Ateliers des
« Trinosophes, à l'O.·. de Paris, constatant la
« bonté, la moralité et l'utilité de cet ou-
« vrage, nous a portés, avec l'agrément de
« l'auteur, à prendre l'initiative pour annon-
« cer et recommander à nos FF.·. une réim-
« pression *toute maçon.·.*, dite Edition sacrée,
« *à l'usage des LL.·. et des Maç.·.* seule-
« ment (1).

« Beaucoup de Vén.·. de LL.·. et d'autres
« FF.·., qui ont apprécié le mérite de cette
« œuvre philosophique, ont regretté de ne la
« point voir exclusivement consacrée aux
« At.·. et aux membres de l'Ordre. Cepen-
« dant il fallait qu'une *édition* préalable,
« dans laquelle *tout n'a pu être dit*, présentât
« l'ouvrage à l'assentiment maçon.·., et
« prouvât, en même temps, aux prof.·. et
« aux Maç.·. peu instruits, que la Maçon-

(1) « Elle est confiée aux soins du F.·. Dard, imprimeur « de la Loge. »

(*Note de l'*Édition sacrée.)

« nerie est une science qui ne s'acquiert que
« par la réflexion et l'étude, et que si, dans
« quelques At.·., les trav.·. ont la futilité
« que des prof.·. et même des FF.·. repro-
« chent à l'Ordre, c'est qu'ils n'en ont pas
« médité les principes ni les symboles, et
« que, pour eux, la lumière est restée sous le
« boisseau.

« Aujourd'hui que l'approbation pour
« l'ouvrage est unanime, parce qu'il ren-
« ferme pour chaque degré *tout ce que le*
« *Maç.·. peut désirer de connaître*, l'auteur,
« encouragé par des suffrages éclairés, a per-
« fectionné et complété son travail, encore
« augmenté de notes curieuses et instruc-
« tives. Des FF.·. lui ont dit : *Votre livre*
« *sera le livre de toute ma vie* ; d'autres lui
« ont écrit : *Toutes les interprétations, et*
« *généralement toutes les explications, sont*
« *touchées de main de maître ; — Votre livre*
« *est le meilleur qui puisse être fait dans*
« *l'ordre d'idées auquel il appartient ; —*
« *Votre but, et vous devez l'atteindre, est*
« *d'appeler l'attention de tous les Maç.·. sur*
« *la partie morale et scientifique de la Ma-*

« *çonnerie, et de* RECONSTITUER L'UNITÉ DE VUES
« ET DE PENSÉES D'OÙ NAITRA PLUS TARD L'U-
« NITÉ DE POUVOIR ET D'ACTION. — Enfin ce
« passage flatteur de la pl.·. (1) du Secré-
« taire général, tracée PAR MANDEMENT DU G.·.
« O.·., et adressée à l'auteur le 4 juin 1841 :

« ..... *Aujourd'hui, T.·. C.·. F.·., le G.·.*
« *O.·. nous a chargé de vous réitérer com-*
« *bien il avait vu avec bonheur la plume sa-*
« *vante d'un Maçon tel que vous se livrer à*
« *un aussi honorable travail, et de vous*
« *prier de recevoir, avec ses félicitations,*
« *l'expression de sa gratitude pour le nou-*
« *veau service que vous venez de rendre à*
« *la Maçonnerie; en effet, initier nos FF.·.*
« *aux lumières que nous possédons, c'est,*
« *T.·. C.·. F.·., accomplir la plus belle*
« *partie de la mission qui nous est dévolue,*
« *et à ce titre, comme à bien d'autres, vous*
« *vous êtes acquis des droits certains à la re-*
« *connaissance de tous les Maçons.*

« . . . . . .

« . . . . . .

« Partageant, avec conviction, les senti-

(1) La planche

« ments du G.·. O.·. sur les services que
« peut rendre aux Loges la propagation de
« cet ouvrage, surtout par l'unité de vues et
« d'instruction que le monde maçonnique
« en retirera, nous n'hésitons pas à souscrire
« à ce *Cours*, avec l'intention d'en rem-
« placer les cahiers, à mesure de leur épui-
« sement par les *réceptions* et *affiliations*, et
« vous invitons avec confiance, TT.·. CC.·.
« FF.·., dans l'intérêt de l'Ordre et le vôtre,
« à souscrire également à cette œuvre ini-
« tiatique, qui ne doit être répandue que par
« l'entremise des LL.·..

« Pour que les cahiers ou volumes ne
« tombent point entre des mains qui ne doi-
« vent pas les posséder, le T.·. C.·. F.·.
« GUÉRARD, notre Trésorier, s'est chargé d'en
« être, sous l'inspection de la Loge, le SEUL
« distributeur. C'est à lui (1) que devront

(1) « M. Guérard, caissier de la Caisse d'Epargne et du « Mont-de-Piété, à Nancy (Meurthe). *On ne peut pas souscrire « pour un grade détaché; c'est-à-dire qu'un Maçon devra « prouver qu'il est* MAITRE, *pour avoir les trois grades symbo- « liques séparés ou réunis.* Prix des trois cahiers : 7 fr., et « 8 fr. *francs de port.* Il y a des cahiers imprimés sans la « partie secrète ou *Tuileur*, avec une diminution de 50 c. « par cahier. » (*Note de l'*ÉDITION SACRÉE.)

« être adressés, *Francs de port*, les pl.·. et
« les métaux.

« Nous sommes, avec la plus tendre fra-
« ternité,

« TT.·. CC.·. et TT.·. RR.·. FF.·.,

« *Vos dévoués et affectionnés FF.·.*,

« Le Président d'honneur *ad vitam* des At.·. maç.·. de Nancy,
« Vén.·. en exercice de la Loge symbolique, Maillet d'honneur, etc.,

« CH. MARDEL, *Avocat*, R.·. †.·.

« Le premier Surveil.·. Le second Surveil.·.

« CHARON, R.·.†.·. GASTALDY, R.·. †.·.

« L'Orateur,

« EUG. LORENTZ, R.·.

« Scellé et timbré par nous,
« Archiviste de la R.·. L.·.

« BARTHÉLEMY *aîné*.

« Le premier Expert,

« J.-B. TOUSSAINT, R.·, †.·.

« Par mandement :

« *Le Secrétaire général*,

« A. DUMAS, M.·. »

Le Grand Orient a laissé passer sans protestation, sans blâme, sans réserve d'aucune sorte, cet acte de la Loge chapitrale de *Saint-Jean de Jérusalem*; il s'y est tacitement, mais réellement associé. Pas un Maçon ne peut me contredire quand je m'appuie sur l'autorité du livre du F. Ragon comme sur l'autorité d'un livre sacré de la Franc-Maçonnerie adopté par les « suffrages unanimes » du Grand Orient et de tout l'Ordre maçonnique.

On verra cependant que sur un point, sur un seul, je contredis moi-même le F.·. Ragon. Il ne veut pas reconnaître l'orthodoxie des grades chapitraux, des hauts grades, de toute la Maçonnerie supérieure, et j'ose, moi *profane*, la soutenir contre lui. Il a pour lui, je le sais bien, l'adhésion de quelques habiles qui unissent leurs efforts aux siens pour nous cacher l'existence de la Maçonnerie supérieure. Mais j'ai pour moi, contre lui, tous les autres Francs-Maçons. J'ai l'Orateur du Grand Orient disant au F.·. Ragon à propos de son livre de *l'Orthodoxie maçonnique* : « Revoyez jusqu'à quel point est « fondée votre assertion qu'aucun des hauts

« grades n'est maçonnique (1). » J'ai pour moi le Grand Orient, maintenant en dépit des protestations de l'auteur sacré, la collation des hauts grades. J'ai pour moi, contre le F.·. Ragon, le F.·. Ragon lui-même revisant et corrigeant et publiant à nouveau les Rituels de Rose-Croix, de Chevalier Kadosch et de tant d'autres grades chapitraux, tenant ainsi une conduite tout opposée à celle du philosophe qui marchait pour prouver le mouvement : le F.·. Ragon niait le mouvement et marchait tout à la fois, sans se soucier de la contradiction.

J'ai pour moi l'existence même de la Loge qui fit du livre du F.·. Ragon un livre sacré, de la Loge CHAPITRALE de *Saint-Jean de Jérusalem*.

Elle ne s'est point émue, la R.·. Loge chapitrale, des injures adressées par le F.·. Ragon à tous les grades chapitraux et à toute la Maçonnerie chapitrale. Avant de pénétrer dans la Maçonnerie secrète, tous les mem-

(1) *Rapport du F.·. Henri-Wentz sur le livre du F.·. Ragon*, rapport approuvé par le G.·. O.·. de France dans la séance du 9 septembre 1853.

bres de la Loge chapitrale de *Saint-Jean de Jérusalem* ont passé par les trois grades de la Maçonnerie symbolique ; et quand ils ont été reçus Maîtres, ils ont entendu le Très-Respectable leur dire : « La science secrète et « mystérieuse d'Hiram-Abi n'a rien d'idéal ni « de chimérique : elle consiste à cacher les « principes du bien et ses sources naturelles « aux enfants du mauvais génie, qui ne « cherchent à les connaître et à les posséder « que pour en faire un abus perfide, et à n'ac- « corder la Vr.·. Lum.·. qu'aux hommes de « conscience et de bonne volonté (1). » Les *enfants du mauvais génie*, c'est nous tous, profanes : et pour mieux nous *cacher les principes du bien*, on prétend nous cacher l'existence même des arrière-Loges qui en ont reçu la garde; pour mieux nous cacher les *sources naturelles*, on nous ferme les arrière-Loges où elles sont situées, on nous dit : Que venez-vous chercher ici? Vous n'y trouverez rien, il n'y a rien, il ne peut y avoir rien, il ne peut y avoir ni principes ni

(1) Le F.·. Rédarès, *Etudes historiques et philosophiques sur les trois grades de la Maçonnerie symbolique*, p. 151.

trames de la Maçonnerie supérieure ou chapitrale, car il n'y a point de Maçonnerie chapitrale. — Ainsi parle la même prudence qui a substitué un nouveau Rituel à l'ancien Rituel de Chevalier Kadosch.

Le F.·. Ragon nie l'orthodoxie de la Maçonnerie chapitrale, et je ne crains pas de l'affirmer contre lui. Et la persistance et la vivacité singulières que met le F.·. Ragon à protester que les hauts grades ne sont point maçonniques, redoublent mes alarmes. S'ils n'étaient animés de mauvais desseins, ces hommes se cacheraient-ils ainsi dans l'ombre?

Dans ce noviciat qui s'appelle la Maçonnerie symbolique, leur principal soin est de former les novices, je veux dire les Apprentis, les Compagnons et les Maîtres, à la vie mystérieuse de la Maçonnerie chapitrale ou secrète. Il y a quelques mois on inscrivait dans la Loge de Gramby, au comté de Durham, ces trois mots (1) :

AUDI VIDE TACE

(1) *Le Monde maçonnique*. Février 1867, p. 620.

Ils sont inscrits depuis le commencement dans les Statuts de tous les Rites et dans les serments de tous les grades. Ce qu'il a entendu, ce qu'il a vu, aucun Franc-Maçon ne peut en parler ni à un profane, ni à un Franc-Maçon d'un grade inférieur. Il est Franc-Maçon pour voir et pour entendre, et pour se taire et obéir après qu'il a entendu.

Mais nous, profanes, sachons aussi voir et entendre, et, libres de tout serment criminel, sachons parler en ces jours où la parole est un combat. « Combattons jusqu'à la mort « pour la justice (1) » et contre les ennemis de la société chrétienne. Aveugle qui pourrait ne pas voir au Ciel et sur la terre tant de signes qui annoncent que l'heure est proche où va éclater le complot préparé depuis si longtemps. Sourd qui n'entendrait pas au moment où je parle les cris que la Révolution pousse de l'autre côté des Alpes : A Rome! à Rome! « Nous approchons du grand « moment. Toutes les forces vives du parti « d'action sont désormais concentrées; elles

(1) « Usque ad mortem certa pro justitia. » (*Eccli.*, IV, 33.)

« vont être prêtes ; à un signal donné, l'édi-
« fice pontifical s'écroulera, s'affaissant sur
« le sol comme une vieille et hideuse ruine
« minée par le temps et condamnée par les
« hommes, et qui depuis trop d'années em-
« pêchait un air plus libre et plus pur de
« circuler (1)..... Pas d'hésitation! pas d'am-
« bage! à quoi bon se cacher? Soyons
« hommes et faisons les choses en hommes,
« sévèrement et simplement (2). » Sourd qui n'entendrait pas ici-même cette déclaration applaudie par tout le parti de la Révolution : « JE SUIS ATHÉE (3)! » La Franc-Maçonnerie, même la *Maçonnerie rectifiée et rationalisée* (4), ne l'avait pas encore dit avec cet excès d'audace. Mais *à quoi bon se cacher* maintenant? Le complot qui éclate ne prétend plus garder son secret, et il trouve une force nouvelle, une force infernale dans la dénonciation du forfait qu'il préparait en silence et qui va s'accomplir au grand jour. Là-bas, c'est le Vicaire de Dieu qu'on veut ren-

(1) *La Gazette de Turin*. Juillet 1867.
(2) *Le Mouvement*, de Gênes. Juillet 1867.
(3) Tribunal correctionnel de la Seine. 19 juillet 1867.
(4) *Nouveau Rituel de Kadosch*, p. 111.

verser; ici et dans les Flandres, c'est Dieu lui-même. Les Grands Orients font semblant de résister au mouvement qui emporte toute la Franc-Maçonnerie (1), mais en maintenant encore un peu le nom du Grand Architecte de l'Univers qu'on veut abolir, ils se défendent de penser autrement que les athées sur cette vieille formule « qui ne lie au-« cune pensée et n'enchaîne aucune con-« science (2) ».

« Le règne de l'orgueil s'est affermi : voici « l'heure du châtiment et de la ruine, de « l'indignation et de la colère. Soyons donc « maintenant de vrais zélateurs de la loi, et « donnons nos vies pour l'alliance de nos

(1) Le Grand-Orient de France vient de rejeter, à la majorité de 246 voix contre 67, la motion de faire disparaître l'enseigne mensongère de ses Statuts, de ses circulaires, de ses *planches* de toute sorte : *A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers*. Le *Phare de la Loire* et tous les organes de la Franc-Maçonnerie affirment que si les Francs-Maçons de tout l'univers avaient eu à voter la suppression de la formule, ils l'auraient votée. Il n'en faut pas douter. Les habiles seuls, qui au fond du cœur ne sont pas plus que les autres dévots au Grand Architecte de l'Univers, tiennent à une formule sans laquelle il n'y a plus de relations possibles entre la Franc-Maçonnerie et ce monde profane avec qui, tant qu'on ne l'aura pas détruit, il faut bien compter

(2) Voir page 249 de ce volume.

« pères (1). » Cette alliance, tant de fautes l'ont compromise! Fautes des peuples et fautes des Princes. Les vieilles et honteuses erreurs du paganisme ont changé de nom, elles s'appellent les idées nouvelles, et les peuples ont été séduits par ce mot de nouveauté. Ils ont abandonné pour la nouveauté l'antique foi des ancêtres, ils ont trahi Dieu. Les Princes, chargés de protéger les peuples, ont trahi les peuples. Joseph II, après avoir dit qu'il était « à sa propre connaissance que « plusieurs Loges avaient donné occasion à « quantité d'indécences », continuait d'autoriser la Franc-Maçonnerie dans ses Etats (1). Et la Franc-Maçonnerie n'a pas cessé d'enfanter des sociétés secrètes contre les héritiers de Joseph II, pour le dommage de ceux-ci, mais pour le plus grand dommage de leurs peuples. Il y a un an, la Franc-Maçonnerie inondait la terre allemande de sang allemand,

(1) « Nunc confortata est superbia, et castigatio, et tem- « pus eversionis, et ira indignationis.

« Nunc ergo, ô filii, æmulatores estote legis, et date « animas vestras pro testamento patrum vestrorum. » (*I Mach.*, II, 49, 50.)

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, par Picot. Tome V, p. 53 et 54.

et jetait sous les pieds de l'héritier de Frédéric II l'Allemagne épuisée par cet horrible carnage. Car la Franc-Maçonnerie se souvient de « l'Illustre frère Frédéric II, Roi de « Prusse, Grand Maître des Maçons, fonda- « teur et premier Très-Puissant Souverain « Grand Commandeur de l'Ordre » : c'est ainsi que le salue le *Rituel du Souverain Grand Inspecteur Général* (1). Frédéric II fut vraiment le Roi-Maçon, traître à la cause des Rois et des peuples, dévoué seulement à la cause de la Maçonnerie. Et la Maison de

(1) Page 38.

Fondateur et premier Très-Puissant Souverain Grand Commandeur de l'Ordre ne veut pas dire tout ce qu'il semble dire; tous ces grands mots-là signifient seulement dans la pensée des Francs-Maçons que Frédéric a créé ce grade de Souverain Grand Inspecteur Général. Mais le F. Ragon conteste cette origine : ce grade a été créé, suivant le Rituel, le 1er mai 5786 (ère maçonnique), c'est-à-dire le 1er mai 1786 (ère vulgaire), et le F. Ragon rappelle que onze mois avant sa mort, arrivée le 17 août 1786, à la suite d'une hydropisie de poitrine, qui arrêtait les fonctions du cœur, Frédéric II dut cesser de vaquer à ses occupations habituelles. Il y aurait ici plus d'une objection à faire au F. Ragon : la date maçonnique 5786 peut aussi bien être traduite par 1782 que par 1786; et si cette dernière date est la vraie, Frédéric mourant a bien pu consacrer à la Franc-Maçonnerie ses dernières pensées et ses derniers soins. Mais l'erreur du Rituel, si elle était démontrée, ne prouverait que mieux combien la mémoire de Frédéric II est chère à la Franc-Maçonnerie, qui lui attribue la création de ce grade.

Hohenzollern a des traditions maçonniques où s'appuient son ambition et ses convoitises. La Maçonnerie à son tour y trouve le fondement de sa confiance dans ces Princes qui s'agrandissent, non à la manière des Princes, mais à la manière des brigands (1). Les conquêtes que fait la Maison de Hohenzollern, elle les fait au profit de la Franc-Maçonnerie. Et, à l'heure où j'écris, le Grand Orient de l'Alliance électrique des Francs-Maçons (Grand Orient de Francfort) dit au Roi Guillaume dans une adresse solennelle : « Quoique « toutes les Loges de notre Alliance et dé- « pendant de notre Alliance ne soient pas « réunies à la monarchie prussienne, elles « vous reconnaissent néanmoins avec nous, « de même que nos Loges réunies à la Prusse, « comme l'auguste Protecteur de toute la « Franc-Maçonnerie allemande. »

Ainsi le Roi Guillaume est déjà le Protecteur des Loges qui ne sont pas encore réunies à la monarchie prussienne ; il était avant la guerre de 1866 le Protecteur des Loges

(1) *Je prends*, dit le Roi de Prusse.

des différents pays dont cette guerre allait agrandir son royaume. Et Frédéric II s'est joué des autres Rois quand il leur a présenté les Grands Orients nationaux comme une garantie de l'indépendance réciproque des nations (1). Si l'ancien Electeur de Brandebourg, devenu Roi de Prusse, devait encore devenir Empereur d'Allemagne, il ne serait Empereur du moins que par la grâce des Loges et par la colère de Dieu, qui aurait retenu le bras de la France dont il a coutume de se servir pour agir dans le monde.

Les événements de l'Allemagne, préparés dans les arrière-Loges, sont d'autant plus dignes d'attention qu'ils ne sont point produits par un principe particulier à ce grand pays. Car ce qui est vrai de l'Allemagne est vrai de toute l'Europe (2), est vrai du monde entier (3).

(1) Voir pages 378 et 379 de ce volume.

(2) La Franc-Maçonnerie en fait presque l'aveu :

« Les uns voudraient former un nouveau dogme dont ils « seraient les Apôtres ; d'autres voudraient rattacher la M.·. « à ces sociétés secrètes que la Révolution a répandues sur « la surface du globe. » (Lettre circulaire du Grand Maître (le prince Lucien Murat) à tous les Ateliers et à tous les Maçons de l'Obédience, 29 juillet 1861. — *Documents maçonniques*, p. 276.)

(3) Il y a quelques jours, le *Monde* (14 juillet 1867) et

Cependant, comme Dieu dit autrefois de Job à Satan, il semble qu'il lui ai dit encore de la société chrétienne : « Va, tout ce « qu'elle a est en ton pouvoir; mais je te « défends d'étendre la main sur elle... Va, « elle est dans ta main; mais ne touche « point à sa vie (1) ! » Malgré le nombre et la puissance et la malice de ses ennemis que la crainte de Dieu ne peut arrêter dans leurs entreprises, la société chrétienne ne périra point. Ils l'envelopperont de toutes parts, ils l'engloutiront dans l'abîme de leur corruption, et c'est alors qu'armée contre eux d'une force divine elle sortira intègre de l'abîme, et, malgré leur rage impuissante, les terrassera.

Au troisième siècle, une vierge chrétienne, Marguerite, vit ainsi paraître dans la prison où le gouverneur romain l'avait en-

l'*Union* (15 juillet) reproduisaient une très-curieuse lettre adressée à la *Freimaurerzeitung*, de Leipzig, par un chef des Loges mexicaines, attribuant sans hésitation à la Franc-Maçonnerie tous les maux qui ont accablé ce malheureux pays depuis un demi-siècle. Les derniers événements, qui ont rempli le monde entier d'horreur, sont l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

(1) Job, I, 12; II, 6.

fermée, un horrible dragon dont la tête était toute hérissée de serpents furieux. Le monstre l'engloutit toute vive. Mais, au moment de périr, la vierge avait fait le signe de la Croix, le signe sauveur. Aussitôt le monstre ayant crevé, Marguerite sortit sans blessure de l'abîme vivant où la rage du dragon avait cru la faire périr.

En la fête de sainte Marguerite,
20 juillet 1867.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE EDITION.

En composant ce petit livre, j'ai encouru bien volontairement, mais pour d'autres motifs, le reproche que prévoyait Montaigne : « Quelqu'un pourroit dire « de moy, que i'ay seulement faict icy un amas de « fleurs estrangières, n'y ayant fourny du mien que « le filet à les lier (1). »

Ces fleurs étrangères, je les ai recueillies dans les écrits des Francs-Maçons. Accusés de crimes épouvantables, ils ne verront ici s'élever contre eux d'autres témoins qu'eux-mêmes. Je suis un *profane*, comme ils nomment dans leur langue tous ceux qui ne sont point de leurs bandes ; et, avec la grâce de Dieu, je veux demeurer *profane* jusqu'à la fin. Je n'ai jamais frappé à la porte d'aucune Loge ou arrière-Loge. Mais attentif à recueillir et à rapprocher les aveux des FF.·. des hauts grades, à les compléter, à les éclairer les uns par les autres, j'ai pu pénétrer, à la suite de l'abbé Le Franc, de Barruel, d'Eckert, de

(1) *Essais*, liv. III, chap. XII. — Edit. J. V. Le Clerc. Tome V p. 106.

M. l'abbé Gyr, dans les profondeurs de ces sombres mystères.

J'adresse ces révélations à mes pareils les *profanes*, trop disposés à croire que la Franc-Maçonnerie est une société bachique et philanthropique, mangeante, buvante, chantante et bienfaisante (1), et qu'elle n'est

(1) Sur cette philanthropie et cette bienfaisance dont on fait tant de bruit, écoutez l'auteur sacré de la Franc-Maçonnerie, le F.·. Ragon, qui appelle les Maçons pauvres, « cette lèpre hideuse de « la Maçonnerie en France » (*Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, p. 368), et qui rappelle cette belle parole du F.·. Beurnonville au F.·. Roëttiers de Montaleau : NE PRÉSENTEZ JAMAIS DANS L'ORDRE QUE DES HOMMES QUI PEUVENT VOUS PRÉSENTER LA MAIN ET NON VOUS LA TENDRE.

Ecoutez le F.·. Bazot :

« Le Maçon mendiant est sans cesse chez vous, sur vos pas, dans « vos Loges ; c'est un génie malfaisant qui vous obsède partout et à « toute heure. Rien ne peut vous soustraire à son importunité, et « son insolence ne connaît ni bornes ni obstacles. Il est à votre « lever, au moment de vos affaires, à votre repas, à votre sortie. Son « parchemin est l'arrêt de mort de votre humanité. Mieux vaudrait « rencontrer sa main armée d'un poignard, vous pourriez du moins « opposer le courage au glaive assassin. Armé seulement de son « titre de Maçon, il vous dit : *Je suis Maçon, donnez-moi, car je suis « votre Frère, et votre loi vous ordonne de faire la charité. Donnez ou je « publierai partout que vous êtes un méchant et mauvais Frère.* — « Donnez, Maçons, mais apprêtez-vous à donner sans relâche, le « guet-apens est permanent...

« La faute en est aux Loges. Si les Loges ne recevaient dans l'asso- « ciation fraternelle que des hommes honorables, ayant une position « indépendante par leur fortune ou leur travail, elles n'auraient à « soulager, elle et tous les Maçons, que des infortunes passagères, « et, fussent-elles durables, du moins imméritées. » (*Code des Francs-Maçons*, p. 176 et 177.)

Il faut avouer que si la loi des Francs-Maçons leur *ordonne de faire la charité*, cette charité-là ne se répand pas dans leur langage. Mais écoutez la loi :

« Les Loges ne doivent procéder à l'initiation d'aucun profane dont « la position sociale serait un obstacle à ce qu'il pût supporter les « charges imposées par les Règlements particuliers ou généraux. » (*Rè-*

pas autre chose. Mais je les adresse surtout aux Francs-Maçons des grades symboliques, et même à ceux des grades chapitraux. On les verra dans ce petit livre convaincus d'ignorance, non par moi *profane!* mais par le F.·. Ragon, l'auteur sacré de la Franc-Maçonnerie. C'est pour eux que j'écris. Il m'a été doux de reproduire cette accusation d'ignorance. Elle empêche que tant d'autres accusations, trop bien appuyées de preuves, pèsent sur tous les affiliés de la Franc-Maçonnerie. Nul Franc-Maçon ne pourrait échapper au reproche d'ignorance que pour tomber sous l'accusation de complicité. Mais il me semblerait déjà que je manque à la justice si je disais à la foule des Francs-Maçons : Choisissez, ou dupes ou complices! La vérité ne peut pas être ainsi soumise à leur option, et ce n'est point par égard pour eux, ce n'est que pour rendre hommage à la vérité que je signale avec le F.·. Ragon leur ignorance profonde des mystères de la Maçonnerie.

Et, d'ailleurs, cette ignorance ne les justifie pas de subir une oppression qui, de leurs actes, s'étend jusqu'à leurs pensées : « Tout Maçon reconnu opi-« niâtre et entier dans ses opinions, lorsqu'elles se-« ront contraires à celles de la majorité, sera prié de « les abandonner et de ne pas troubler la paix de « l'At.·.. S'il ne se rend pas à cette invitation fra-

glements généraux de la Maçonnerie Ecossaise pour la France et ses dépendances. Art. CCCVII.)

Après cela, les FF.·. MM.·. doivent être bien rassurés contre les progrès de « cette lèpre hideuse » signalée par le F.·. Ragon.

Tant de prudence n'empêche pas la Franc-Maçonnerie de se dire à l'occasion démocratique et sociale. Mais le socialisme consiste à partager avec autrui le bien d'autrui, et non son propre bien.

LES

FRANCS-MAÇONS

ET

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

CHAPITRE PREMIER

Les Origines.

Distinction entre le principe et l'origine. — Origines divines de la Franc-Maçonnerie. — Origine angélique. — Noé Franc-Maçon. — La Tour de Babel. — Origine adamique. — Principaux systèmes des Francs-Maçons sur l'origine de la Maçonnerie. — Les initiations de l'Inde. — Le mythe d'Adoniram. — *L'antique tradition.* — Les initiations anciennes. - Origine kabirique. — Temps obscurs de l'histoire de la Franc-Maçonnerie.— *L'Art de décroire.*— Les Chevaliers du Temple. — Templiers devenus Maçons. — Lélio Socin et Fauste Socin. — Origine Socinienne. — Origine antique et origine templière. — Passage du Temple à la Maçonnerie. — Le congrès de Cologne. — La charte de Cologne. — Fin des temps obscurs de l'histoire de la Franc-Maçonnerie.

On ne voit ni le bien ni le mal interrompre le cours des âges pour entrer dans l'histoire du monde et y prendre un commencement. Et quand on cherche l'origine des institutions, arrivé au jour où elles ont pris naissance, on voit que leur principe préexistait depuis longtemps. Mais tout ce qui est sorti

Le principe et l'origine.

du principe existait en lui comme un fils existait dans son père, et dans le père de son père, et dans tous ses pères depuis le commencement, et comme il se survivra lui-même dans ses fils jusqu'à la fin des temps. Cependant le spectacle, que nous avons tous les jours sous les yeux, de la naissance et de la mort des hommes, et, encore plus que cette expérience, la conscience que nous avons de notre existence individuelle, nous empêchent, en dépit des doctrines panthéistes, de faire remonter la naissance d'un homme jusqu'à la naissance du monde. Mais nous ne pouvons pas mesurer aussi aisément la durée de ce qui n'a pas une durée aussi étroitement limitée. Et quand nous ne nous donnons pas à nous-mêmes une définition précise des choses, nous risquons de remonter et de remonter toujours avec leur principe. Si la révolution, par exemple, n'est pas la domination établie par le mal sur le bien dans la société politique, si c'est tout simplement le mal, nous n'aurons pas encore remonté assez haut en remontant jusqu'au premier fratricide, puisque son père et sa mère avaient donné à Caïn l'exemple de la désobéissance, c'est-à-dire de la révolte. Si la Franc-Maçonnerie n'est que l'alliance de l'impiété avec le mystère, sans que l'idée d'un symbole particulier, d'une organisation propre et d'un but spécial s'attache à ce mot, il faudra bien reconnaître, avec tant de Francs-Maçons, que la Franc-Maçonnerie nous vient des temps les plus anciens,

quelques-uns disent même d'Adam, quelques-uns, comme le rapporte le F.·. Bazot, disent de Dieu !

« Suivant certains, la Franc-Maçonnerie part de « Dieu lui-même et part de l'époque du chaos. On « ne pourrait aller plus loin : Dieu créa la Lu- « mière (1); conséquence, Dieu est le premier « Franc-Maçon (2). » Origines divines.

Cette parole rappelle un autre blasphème des hommes de la Terreur : « Jésus-Christ est le pre- « mier sans-culotte du monde. » On verra plus tard bien d'autres traits de ressemblance entre les Francs-Maçons et les hommes de 93.

Mais ce blasphème des hommes de la Terreur est aussi celui des Francs-Maçons, au moins d'une partie des Francs-Maçons du rite écossais. Le Rituel de Rose-Croix publié par le F.·. Charles Laffon de Ladébat pour la Nouvelle-Orléans, ose dire : « Jé- « sus de Nazareth, Juif de naissance, notre Grand « Maître, est le fondateur de la Maçonnerie écos- « saise. Et nous pouvons aussi justement nous « enorgueillir de notre fondateur, que nos Frères « de la Maçonnerie d'York peuvent s'enorgueillir « d'avoir le Roi Salomon pour fondateur de leur « rite (3). »

(1) La plupart des Francs-Maçons ont une ère commune, l'*ère de la Lumière*. Mais l'*année de la Lumière* n'est pas la même pour tous : pour les uns, l'année de l'ère chrétienne 1867 est l'*année de la Lumière* 5867, et pour les autres l'*année de la Lumière* 5871; pour les uns, l'année commence comme la nôtre, le 1er janvier ; pour les autres, le 1er mars.

(2) *Code des Francs-Maçons*, p. 121.

(3) Page 62.

Origine angélique.

Mais le F.·. Enoch, membre de la Loge des *Vrais Maçons*, ne remonte pas tout à fait aussi haut que le F.·. Ch. Laffon de Ladébat, ni tout à fait aussi loin que le F.·. Bazot. Il ne va pas jusqu'à Dieu, il s'arrête aux Anges :

« Dès la création du monde, il y eut des adora-
« teurs du vrai Dieu, des hommes fidèles à sa loi,
« religieux observateurs du culte qui lui est dû,
« respectueux et obéissants envers leurs supé-
« rieurs, charitables envers leur prochain, enne-
« mis du vice, aimant et pratiquant la vertu; il y
« eut, dis-je, de tout temps de ces hommes aimés
« et chéris de leur créateur et admirables à tout
« l'univers; il y eut par conséquent des Francs-
« Maçons depuis la création du monde, ou, pour
« parler plus justement, depuis la création des
« Anges. Car je n'avilirais point la gloire du grand
« saint Michel si je disais, à l'honneur des Francs-
« Maçons, que ce prince de la milice céleste mérita
« par sa fidélité à son Dieu le titre de sublime Grand
« Maître de la première Loge des Francs-Maçons.

« On sait qu'après le fratricide de Caïn, les des-
« cendants de Seth furent les héritiers de la piété
« de leur père et le peuple chéri de Dieu, et que
« pour le servir plus sûrement ils s'assemblèrent à
« l'écart des méchants, rendant à leur créateur le
« culte qui lui est dû, et vivant dans la plus par-
« faite charité. C'étaient de vrais Francs-Maçons.

« Le nombre des enfants de Dieu, des vrais

« Francs-Maçons, diminua bientôt par leurs al-
« liances avec les enfants des hommes : ce qui
« porta le Dieu qu'ils avaient oublié en abandon-
« nant la vraie Franc-Maçonnerie, à les faire périr
« par un déluge universel. Mais Noé et ses enfants
« étaient de vrais Francs-Maçons, ils furent trouvés
« justes aux yeux du Créateur, qui les sauva du nau-
« frage universel où périrent les mauvais Maçons.

« Les enfants de Noé ne persévérèrent pas tous
« dans la vraie Franc-Maçonnerie. Les descendants
« de Cham, infidèles aux promesses de Dieu et
« rebelles à sa loi, craignant un second déluge,
« commencèrent à bâtir la fameuse Tour de Babel,
« espérant par là se soustraire à sa vengeance. C'é-
« taient de mauvais Maçons : leurs travaux furent
« confondus, et ils durent abandonner leur mau-
« vaise Maçonnerie.

« Les vrais serviteurs de Dieu lui restèrent
« fidèles ; ils prirent le nom de *Maçons,* par allu-
« sion aux travaux de la Tour de Babel, et ils y
« ajoutèrent celui de *Francs* ou *Libres*, pour se
« distinguer des mauvais Maçons rebelles à leur
« Dieu, que l'ambition et l'impiété ont divisés.
« Voilà donc la vraie origine des Maçons-Libres,
« ou Francs-Maçons, ou Bons-Maçons.

« Lorsque j'ai dit plus haut que la Franc-Ma-
« çonnerie tire son principe au moins du commen-
« cement du monde (1), il faut remarquer qu'on

(1) *Au moins* prouve que le F.·. Enoch n'est pas bien éloigné de

« doit distinguer deux sortes de Franc-Maçonne-
« ries. Les Esprits célestes, les Saints et Saintes qui
« jouissent de la béatitude éternelle, les fidèles,
« tant avant qu'après la venue du Messie, enfin
« tous les Chrétiens de l'un et de l'autre sexe ser-
« vant fidèlement Dieu, soumis aux Princes, ai-
« mant leur prochain, comme sa loi l'ordonne,
« fuyant le mal et s'exerçant à la vertu, sont tous
« autant de vrais Francs-Maçons, puisqu'ils tra-
« vaillent tous au même édifice du Souverain
« Maître. Voilà donc bien des Francs-Maçons! Et
« de tous ceux qui jusqu'à présent avaient en hor-
« reur le nom même de Franc-Maçon, doit-il y en
« avoir un seul qui ne se glorifie point de l'être?

« Voilà ce que j'appelle *la Franc-Maçonnerie*
« *fondamentale*, qui a existé depuis la création du
« monde, et qui doit durer éternellement.

« Si quelques Francs-Maçons de cette première
« espèce lient entre eux une société d'amis choisis,
« pour pratiquer plus particulièrement cette charité
« et amitié fraternelle, sans manquer d'ailleurs au
« reste des hommes; s'ils s'appliquent à des ouvra-
« ges innocents et analogues aux vertus, pour s'en
« imprimer d'autant mieux les leçons et la pratique;
« s'ils ont des marques et des signes secrets (1) et

ces « certains » dont parle le F.·. Bazot, qui font de Dieu lui-même « le premier Franc-Maçon. »

(1) Au milieu de toutes ces louanges prodiguées à la Franc-Maçonnerie, le F.·. Enoch laisse échapper, sans y prendre garde, l'aveu de la société secrète. Mais je devrai recueillir bien d'autres aveux,

« allégoriques à leur société, pour reconnaître sû-
« rement leurs frères et les secourir plus intime-
« ment, c'est précisément cette seconde espèce de
« Franc-Maçonnerie dont il s'agit ici, et qui est
« fondée et dépendante de la première.

« Je dis donc que c'est à juste titre, selon la tra-
« dition constante et universelle de toutes les Loges,
« qu'on doit placer la principale époque de cette so-
« ciété au temps de la division des mauvais Maçons
« de la Tour de Babel; puisque c'est vraiment alors
« qu'on a donné à cette société le nom de Franc-Ma-
« çonnerie. Ils instituèrent dès lors des signes ana-
« logues à leurs ouvrages, ils réglèrent la manière
« de travailler selon l'art des Bons-Maçons, et allé-
« goriquement aux vertus qui rendent l'homme fi-
« dèle à son Dieu, obéissant à ses supérieurs et bien-
« faisant envers son prochain; ce qui est, comme
« nous l'avons vu, le vrai but de leurs exercices et
« de leurs travaux. Les signes fondamentaux des
« Francs-Maçons ont toujours été les mêmes; on
« les a multipliés dans la suite à l'infini, toujours
« analogues aux travaux des Maçons et aux vertus
« qui perfectionnent l'honnête homme (1). »

Le F.·. Bazot fait à l'opinion qu'il a reproduite,

et, comme il faut se borner, je devrai en laisser de côté bien plus que je n'en pourrai recueillir.

(1) *Le Vrai Franc-Maçon, qui donne l'origine et le but de la Franc-Maçonnerie*, etc., par Frère Enoch, membre dignitaire de la Loge des Vrais-Maçons. (1 vol. in-12. Liége, aux dépens de la Compagnie, MDCCLXXIII.) P. 57 à 61.

que je reproduisais tout à l'heure d'après lui, et vers laquelle le F.·. Enoch semble incliner, une objection à laquelle celui-ci ne paraît pas avoir songé : « Dieu ne pouvait tenir Loge lui tout seul. » Et le F.·. Bazot ajoute :

Origine adamique.

« On laissa ce soin à Adam. Adam tint-il Loge « avec sa femme ou sans elle? Les amis de ce sys- « tème ne s'expliquent pas. S'il tenait Loge avec sa « femme, il y a contradiction avec le principe ma- « çonnique, heureusement modifié depuis un peu « plus d'un demi-siècle, qui exclut les femmes des « assemblées fraternelles; et s'il tint Loge avec sa « femme, voilà une belle et antique origine pour les « *Loges d'adoption* créées en France en 1774. Tint- « il Loge avec ses enfants? Nos auteurs ne s'expli- « quent pas encore positivement, et ils ont raison. « Caïn eût été un fort mauvais *Frère*. Si Molière, en « auteur comique, hasarde plaisamment, mais sans « tirer à conséquence, qu'on peut battre sa femme, il « soutient qu'on ne doit pas l'assommer. Les Maçons « un peu turbulents veulent bien se disputer entre « eux; mais en cela, de l'opinion de Molière, ils « pensent que les *Frères* ne doivent pas s'égorger. »

Le F.·. Bazot passe au déluge comme avait fait le F.·. Enoch :

Noé Franc-Maçon.

« Le bon Noé a aussi sa part des honneurs de « l'invention des Loges. La construction de l'arche « et la puissance qui la maintient sans encombre au « milieu du déluge universel, nous donnent une in-

« génieuse allégorie du talent tout naturel de cons-
« truire et de la force de la Maçonnerie, que ne peut
« submerger le déluge des crimes, des vices, des er-
« reurs et de toutes les folies du genre humain (1). »

A la première page d'un des premiers livres français écrits sur la Franc-Maçonnerie, je lis la même chose que dans le livre du F.·. Enoch :

« Si l'ancienneté fixe les rangs entre les sociétés,
« aucune de celles qui subsistent aujourd'hui ne
« peut disputer la préséance à la vénérable confré-
« rie des Francs-Maçons. Elle se forma dès la nais-
« sance du monde, et ses ouvrages embellirent la
« terre avant le déluge universel. Elle échappa par
« la protection du Ciel aux eaux qui submergèrent
« tant d'hommes, de villes et de campagnes, et elle
« rendit peu à peu à notre continent, désolé par
« cette effroyable inondation, les ornements qu'il
« avait perdus (2). »

Principaux systèmes.

J'en ai cité deux, j'en aurais pu citer cent. Cette divine origine et cette antiquité incomparable attribuées à la Franc-Maçonnerie ne paraissent point déplaire aux FF.·. même qui professent d'autres systèmes; car les systèmes sont nombreux et peu concordants. Sur cette seule question de l'antiquité

(1) *Code des Francs-Maçons*, p. 121.

(2) *Histoire, obligations et statuts de la Très-Vénérable Confraternité des Francs-Maçons, tirez de leurs archives et conformes aux traditions les plus anciennes; approuvez de toutes les Grandes Loges, et mis au jour pour l'usage commun des Loges répandues sur la surface de la terre.* (Par le F.·. de La Tierce.) A Francfort-sur-le-Meyn, chez François Varrentrapp, MDCCXXXXII, 1 vol. in-12. P. 1 et 2.

de la Franc-Maçonnerie, les Maçons ne varient guère que de la création du monde à la destruction de l'Ordre des Templiers, l'an de Jésus-Christ 1313, dans le cinquante-quatrième siècle de l'existence du monde, ou même à la révolution d'Angleterre en 1688, dans le cinquante-septième siècle du monde.

Le F.·. Bazot énumère les principaux systèmes qui ont trouvé dans ces cinquante-trois ou cinquante-sept siècles tant d'origines différentes pour la Franc-Maçonnerie :

« Laissons en paix les Loges avant l'époque tris-
« tement poétique de la révolution diluvienne ; et
« voyons-les, avec les auteurs Maçons, dans les
« institutions mystérieuses qui suivirent.

« Or, la *Franche-Maçonnerie* part des gymnoso-
« phistes de l'Inde ;

« Ou des temples de Memphis ou d'Héliopolis ;

« Ou des mystères d'Eleusis en Grèce ;

« Ou du culte de la Bonne Déesse chez les Ro-
« mains ;

« Ou de la construction du Temple de Salomon ;

« Ou de la religion druidique ;

« Ou de l'expédition chevaleresque des Croisés
« de toute la chrétienté ;

« Ou de l'institution des tribunaux secrets de
« l'Allemagne, aux XIIIe et XIVe siècles ;

« Ou du mysticisme religieux de Cromwell et
« de ses partisans ;

« Ou de la conjuration des royalistes, ennemis « du Grand Protecteur;

« Ou des Templiers avant et depuis la destruc- « tion de l'Ordre du Temple.

« Toutes ces origines plus ou moins spécieuses « sont difficiles à établir avec quelque sens ; histo- « riquement, elles sont impossibles à justifier.

« Nous dirons modestement, et sans prétendre en « rien blesser les opinions, les douces rêveries de « nos confrères les historiens Maçons, que si, par « analogie du but des mystères chez les peuples « anciens et de l'institution de la Franche-Maçon- « nerie, on peut rétrograder jusqu'à l'établissement « des réunions de l'Inde, une analogie ne peut équi- « valoir à une preuve, et qu'il faut tout simplement « s'arrêter à cette idée : que l'*architecture matérielle* « a donné naissance à notre *industrie morale.* »

Les initiations de l'Inde.

Le F.·. Bazot a raison, une analogie n'est pas une preuve; et si des analogies nombreuses peuvent former une présomption, cette présomption peut tomber devant une présomption contraire et plus forte. Mais, sans adopter les « rêveries » des partisans de l'origine antique de la Franc-Maçonnerie, il faut leur tenir compte de tant de traits de ressemblance entre la Franc-Maçonnerie et les initiations de l'Inde.

Les *travaux* des Francs-Maçons, — et ils donnent indistinctement ce nom à toutes leurs réunions, quel qu'en soit l'objet, et même à leurs banquets,

qui sont leurs *travaux de table*, — les *travaux* sont toujours ouverts à *midi* et fermés à *minuit*. Il n'y a d'exception à cette règle que pour les *travaux funèbres*, qui sont ouverts à *minuit* et fermés « l'heure où le soleil se montre sur notre horizon « et répand la joie parmi les êtres vivants. » Et raison de cette règle, on veut bien la révéler l'Apprenti au jour de son admission, où l'initié n'est guère initié qu'à cela.

« Le Vénérable. — « Frère Premier Surveillant, à quelle heure les Maçons sont-ils censés « ouvrir leurs travaux? »

« Le Premier Surveillant. — « A midi, Vénérable. »

« Le Vén.·.. — « Quelle heure est-il, Frère Second Surv.·.? »

« Le Second Surv.·..—« Il est midi, F.·.Vén.·.

« Le Vén.·.. — « Puisqu'il est l'heure à laquelle « nous devons ouvrir nos travaux, FF.·. Premier « et Second Surv.·., invitez les FF.·. de vos colonnes à se joindre à moi pour ouvrir les travaux de la Respectable Loge N..., à l'Orient de « au grade d'Apprenti (1).»

Et dans l'*Instruction* qui suit et qui est un dialogue entre le Vénérable et le Frère Premier Surveillant :

« D. — Pourquoi les Maçons sont-ils censés ou- « vrir leurs travaux à midi et les fermer à minuit?

(1) *Rituel de l'Apprenti Maçon*, p. 27.

« R. — Cette coutume est un hommage que la « Maçonnerie rend à l'un des premiers instituteurs « des mystères, l'illustre Zoroastre, qui, les jours « de ses séances, réunissait secrètement ses disci- « ples à *midi* et terminait ses travaux philoso- « phiques à *minuit* par un agape (1) fraternel (2). »

Dans l'Adoption des Louvetons ou Baptême maçonnique, dont j'aurai à parler au chapitre suivant, le Vén.·. adresse au *Souverain Architecte des mondes* une invocation dont les premières paroles sont empruntées — c'est le *Rituel* qui le dit — aux hymnes chantées à deux chœurs dans les temples égyptiens. Mais les temples maçonniques sont *orientés*, et ce mot d'*Orient* prodigué dans la Franc-Maçonnerie, rappelle aux Francs-Maçons que « les « mystères de la sagesse leur sont venus des peu- « ples orientaux (3). » Et l'auteur sacré de la Franc-Maçonnerie, quand il veut justifier le calendrier maçonnique, dit : « La M.·., fondée sur des mys- « tères bien antérieurs à ceux du Christianisme, « ne pouvait pas adopter l'ère chrétienne (4). »

Le mythe d'Adoniram.

A la troisième initiation, celle de Maître, le Très-Respectable raconte au récipiendaire la légende ou le *mythe*, comme l'appelle le F.·. Ragon (5), d'A-

(1) Ce mot, qui est du genre féminin dans la langue française, est du genre masculin dans la langue maçonnique.

(2) *Rituel de l'Apprenti Maçon*, p. 69 et 70.

(3) *Id.*, p. 68.

(4) *Rituel du grade de Compagnon*, p. 48.

(5) *Orthodoxie Maçonnique*, p. 10.

doniram ou d'Hiram-Abi, qui contredit tous ces systèmes, sauf un seul. Sur ce récit allégorique « repose, comme sur une base sacrée, toute la Franc-« Maçonnerie (1), » dit le F.·. Louis Blanc. Ainsi la Franc-Maçonnerie, cette *Science des sciences*, cette *Religion de l'âme*, qui *n'impose aucun joug religieux* (2), a pour fondement un récit allégorique, une fiction, un mythe, une croyance qui n'est celle d'à peu près personne parmi les Francs-Maçons, et que réfutent avec une ardeur étrange leurs auteurs sacrés (3). (Il me faut bien parler comme le F.·. Louis Blanc, pour donner à l'autorité des livres du F.·. Ragon son vrai caractère. Plus tard, quand je voudrai connaître le lien qui réunit tous les Francs-Maçons, je devrai le chercher ailleurs que dans une foi religieuse commune. Je viens déjà de voir qu'il n'est pas là.)

Cependant cette légende d'Adoniram, que je ra-

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 78.

(2) Le F.·. Ragon, *Orthodoxie Maçonnique*, p. 10 et 11.

(3) « Si les *initiés* en constructions avaient frayé avec les Francs-Ma-« çons, ceux-ci les auraient éclairés et désabusés sur la fiction *hira-« mique* ; ils auraient appris qu'Hiram, qui n'a jamais été architecte, « mais fondeur, n'a jamais couru le plus petit danger dans le temple « de Jérusalem. » (*Orthodoxie Maçonnique*, p. 10.)

Le F.·. Ragon revient sur « cet insignifiant personnage » et sur sa légende, dans la note des pages 105 et 106 du même livre :

« Toutes ces fables, qui servent de base au troisième grade, où le « néophyte arrive avec tout l'étonnement que cause un vieux conte « mis en action brusquement, sans préparation ni logique, peuvent « être appelées *grossières*, puisqu'on peut en reconnaître la fausseté « dans la Bible, dont les récits n'ont d'ailleurs rien de commun avec « la doctrine initiatique, soit ancienne soit moderne. »

conterai en son lieu et tout au long, car elle est pleine d'enseignements, cette légende, ceux qui la rejettent, la retiennent en même temps qu'ils la rejettent. Et « l'antique tradition » de la Maçonnerie ne risque pas de se perdre, puisque les Francs-Maçons, ennemis de la tradition, s'en font eux-mêmes les gardiens :

L'antique tradition.

« Que la toute-puissance du Dieu éternel pro-
« tége nos débuts, et qu'il nous fasse la grâce de
« nous gouverner de telle sorte que nous puissions
« en cette vie nous conformer à son bon plaisir, et
« après notre mort obtenir la vie éternelle.

« Chers Frères et Compagnons! Notre projet est
« de vous raconter comment et de quelle manière
« cet art important a commencé, et comment il fut
« protégé par de grands Rois et de dignes Princes,
« et beaucoup d'autres personnes très-honorables.
« Nous voulons aussi faire connaître à ceux qui le
« désirent, les devoirs que tout fidèle Maçon est
« tenu en conscience d'accomplir.

« Il y a sept sciences libres : la grammaire, la
« rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géo-
« métrie, la musique et l'astronomie, qui toutes
« sont fondées sur une science, savoir la géomé-
« trie, au moyen de laquelle l'homme apprend à
« mesurer et à peser, ce qui est indispensable aux
« marchands et aux membres de toutes les corpo-
« rations.

« Le principe de toutes les sciences fut décou-

« vert par les deux fils de Lamech : Jabal, l'aîné
« découvrit la géométrie, et Tubal-Caïn l'art de
« forger. Ils inscrivirent le résultat de leurs dé
« couvertes sur deux piliers en pierre, afin qu'elle
« pussent être retrouvées après le déluge. Hermès
« en retrouva un, étudia les indications qu'il por
« tait, et enseigna ensuite à d'autres ce qu'il avait
« appris. Lors de la construction de la Tour de Ba
« bel, la Maçonnerie commença à gagner singu-
« lièrement en importance, et le Roi Nemrod était
« lui-même Maçon et témoignait d'une grande
« prédilection pour cet art. Et lorsqu'il fut ques-
« tion de bâtir la ville de Ninive et d'autres villes
« en Orient, Nemrod envoya trente Maçons dans
« cette direction et leur fit certaines recommanda-
« tions : « Soyez fidèles l'un envers l'autre, aimez-
« vous sincèrement, et servez fidèlement ceux qui
« auront l'autorité sur vous, afin qu'à moi, votre
« maître, et à tous vous nous fassiez honneur. »

« Enfin quand Abraham vint avec sa femme en
« Egypte, ils enseignèrent aux Egyptiens les sept
« sciences, et ils formèrent un élève, nommé Eucli-
« des, qui se distingua particulièrement dans ces
« études. Euclides devint Maître des sept sciences :
« il enseigna la géométrie et dicta une règle de
« conduite dans les termes suivants : Ils devaient
« d'abord être fidèles au Roi et au pays auxquels
« ils appartenaient; ensuite, s'aimer entre eux et
« être fidèles et dévoués les uns aux autres. Ils

« devaient se donner le nom de Frère ou de Com-
« pagnon. C'est le plus sage de tous les membres
« qui devait être choisi comme Maître, et il leur
« était défendu de se laisser guider dans leur choix
« par l'amitié, par les qualités de la naissance ou
« de la richesse, mais ils ne devaient pas permettre
« que ce fût un autre que le plus capable qui fût
« élu. Ils s'engageaient sous la foi du serment à
« observer toutes ces prescriptions.

« Longtemps après, le Roi David entreprit la
« construction d'un temple, qui fut appelé le tem-
« ple du Seigneur (à Jérusalem). Il aimait beaucoup
« les Maçons, et il leur communiqua les règlements
« et les usages qu'Euclides lui avait transmis.
« Après la mort de David, Salomon acheva la cons-
« truction du temple : il envoya encore des Maçons
« dans divers pays, et il rassembla quarante mille
« ouvriers en pierres, qui tous furent appelés Ma-
« çons. Parmi eux il en choisit trois mille, qui
« furent nommés Maîtres et directeurs des tra-
« vaux.

« Il y avait encore dans un autre pays un Roi
« que son peuple appelait Iram (Hiram), lequel
« fournit à Salomon le bois de construction pour
« le temple. Salomon confirma les règlements et
« les coutumes que son père avait introduits parmi
« les Maçons. De sorte que l'art de la Maçonnerie
« était affermi dans le pays, à Jérusalem et dans
« beaucoup d'autres royaumes. Des membres in-

« telligents de ces associations voyageaient à l'é-
« tranger, tant pour s'instruire que pour enseigner,
« et c'est ainsi qu'un excellent Maçon, Ninus
« (Mannon) Grächus, vint en France et y établit la
« Maçonnerie.

« L'Angleterre resta privée de toute institution de
« ce genre jusqu'au temps de saint Alban. A cette
« époque, le Roi d'Angleterre, qui était païen, en-
« vironna la ville de Saint-Alban d'une muraille.
« C'est à saint Alban que fut confiée la direction des
« travaux. Il donna aux Maçons un bon salaire, et
« obtint pour eux, du Roi, des lettres de franchise
« qui leur permettaient de tenir une assemblée
« générale. Il aida à recevoir de nouveaux Maçons
« et leur dicta des règlements.

« Peu après la mort de saint Alban, plusieurs na-
« tions étrangères firent la guerre à l'Angleterre,
« de sorte que ces règlements cessèrent peu à peu
« d'être en vigueur jusqu'au règne du Roi Athels-
« tan. Celui-ci était un digne Prince : il pacifia son
« royaume et ordonna l'édification de nombreuses
« abbayes, de plusieurs villes, et d'autres grands
« travaux, et il aimait beaucoup les Maçons :
« mais son fils Edwin, qui pratiquait beaucoup
« l'art de la géométrie, les favorisa encore davan-
« tage. Il fut reçu Maçon, et obtint du Roi son père
« une lettre de franchise et l'autorisation de con-
« voquer chaque année tous les Maçons en assem-
« blée générale dans un lieu à leur convenance

« afin de se communiquer réciproquement les « fautes qu'ils pourraient avoir commises et les « transgressions dont ils se seraient rendus coupa- « bles, et de les punir. Lui-même présida à York « une de ces assemblées, reçut de nouveaux Ma- « çons, leur donna des règlements et établit des « usages. Lorsque l'assemblée fut réunie, il invita « tous les Maçons, tant les nouveaux que les an- « ciens, à faire part à leurs compagnons de ce « qu'ils pourraient connaître des usages ou des « obligations imposées aux Maçons résidant à l'é- « tranger ou dans d'autres parties du royaume. « Et quand, pour répondre à cet appel, on produi- « sit les écrits demandés, il s'en trouva quelques- « uns en français, d'autres en grec, en anglais « et en d'autres langues, qui furent reconnus abso- « lument identiques quant au but qu'ils avaient en « vue. Puis il les réunit en un livre, qui indiquait « également comment cette découverte avait été « faite. Il recommanda et ordonna que ce livre fût « lu et commenté chaque fois qu'un nouveau Ma- « çon serait reçu et avant de lui faire connaître les « obligations qui lui seraient imposées. Depuis ce « jour jusqu'au temps actuel, les usages et pra- « tiques des Maçons se sont conservés sous la « même forme dans la limite du pouvoir hu- « main.

« Dans diverses assemblées, il a été établi cer- « taines lois et ordonnances reconnues nécessaires

« ou utiles, de l'avis des Maîtres et des principaux « Compagnons (1). »

Telle est « l'antique tradition ». Elle mêle et confond tout comme à plaisir. Mais cette confusion est la vraie tradition de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie invoque la Lumière, mais comme elle invoquait il y a trois quarts de siècle la Liberté en établissant le règne de la Terreur. Elle fait la nuit et le chaos dans l'histoire, elle mêle si bien ensemble ses doctrines impies et les règles de l'art de construire, que l'esprit aveuglé et troublé ne sait plus distinguer des choses qui n'ont entre elles aucun rapport. Il nous faudra cependant démêler tout à l'heure le symbole et la réalité, pour retrouver la vérité enfouie sous tant de mensonges, et fixer l'origine de la Franc-Maçonnerie entre les Francs-Maçons qui la font remonter à la plus haute antiquité, à la naissance même du monde, et les Francs-Maçons qui attribuent aux dernières années du XVIIe siècle l'honneur d'en avoir fourni le cadre, si j'ose ainsi dire, et au XVIIIe siècle l'honneur de l'avoir rempli.

Les initiations anciennes.

L'auteur sacré, que la tournure voltairienne de son esprit devrait faire incliner vers ce dernier système, tient au contraire pour l'opinion qui fait

(1) Le F.·. Dr George Kloss. *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable acception*, etc. 2e édit. Berlin, 1855. — Cité par le F.·. J. G. Findel, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, trad. par le F.·. E. Tandel, t. I, p. 40 à 44.

descendre la Franc-Maçonnerie des initiations anciennes :

« L'*un* prend, et avec raison, l'initiation à son « origine ; il la fait descendre, de siècle en siècle, « chez diverses nations qu'elle éclaire et civilise ; « il assiste à ses transformations dans les écoles « philosophiques de la Grèce, de l'Italie, et dans « des colléges antiques de prêtres qu'elle *débar-* « *barise*, jusqu'à ce qu'enfin elle prenne le nom « *voilateur* (1) de FRANCMAÇONNERIE, sans que ses « adeptes aient songé à construire le moindre mur. « Ces continuateurs de l'ancienne sagesse sont de- « venus *Maçons* à la manière d'*Apollon*, d'*Am-* « *phion ;* ne sait-on pas que les anciens poëtes, « initiés, parlant de la *fondation d'une ville*, en- « tendaient l'établissement d'une *doctrine?* C'est « ainsi que *Neptune*, dieu du raisonnement, et « *Apollon*, dieu des choses cachées, se présentè- « rent, en qualité de *Maçons* chez *Laomédon*, père « de Priam, pour l'aider à construire la ville de « Troie, c'est-à-dire à établir la *religion troyenne*. « C'est ainsi qu'*Amphion*, par une autre allégorie, « éleva les murs de Thèbes aux sons de sa lyre (2). »

Origine kabirique.

Quoique les dieux Kabires soient moins des dieux pareils aux dieux dont vient de parler l'auteur sacré, que des dieux *arrangeurs* et architectes de la génération et de la production, l'opinion de M. Henri

(1) Ce n'est pas moi qui souligne, c'est l'auteur sacré.
(2) *Orthodoxie maçonnique*, p. 8 et 44.

Martin, qui fait descendre la Franc-Maçonnerie des sociétés kabiriques, doit trouver ici sa place à côté des lignes que je viens de citer du F.·. Ragon. « Si « l'on pénètre dans le symbolisme des plus anciennes « religions, dit M. Henri Martin, on y voit que Dieu, « avant d'être conçu comme créateur, l'a été comme « artisan, arrangeur, architecte du monde, idée « moins abstraite, moins profonde, et qui a naturel- « lement précédé l'autre. C'était là l'idée mère des « sociétés kabiriques, les plus anciennes associa- « tions à la fois industrielles et religieuses dont le « souvenir soit parvenu jusqu'à nous ; et la formule « des Francs-Maçons est comme un écho de leur tra- « dition primitive. Quoi qu'il en soit de la prove- « nance de ce symbolisme, c'est lui qui donne à la « Franc-Maçonnerie son caractère essentiel (1). » Mais les sociétés kabiriques n'ont laissé après elles que des souvenirs de honte, et la Franc-Maçonnerie, qui veut bien accepter pour ancêtres Neptune, Apollon et Amphion, renie avec une grande vivacité (2) Axiéros, Axiocersus et Cadmillus, quoique la filiation ne soit pas mieux établie là qu'ici, et que la ressemblance entre les initiations kabiriques et les initiations maçonniques soit frappante.

Temps obscurs.

On proteste bien haut qu'on est une société de philosophes, d'hommes libres de tout préjugé ; mais ce sont précisément ces hommes-là qui deviennent,

(1) Le journal *le Siècle*, 27 octobre 1866.
(2) *Le Monde maçonnique*. Novembre 1866.

sous l'empire de la vanité, les plus crédules de tous les hommes. Toutes les preuves qu'on leur propose de leur illustre origine, sont décisives, et décisives sans examen. Les explications de l'auteur de l'*Orthodoxie Maçonnique* ont tout l'air d'un ingénieux badinage. Il n'est pas un Franc-Maçon qui ne les ait prises fort sérieusement, même parmi ceux qui ne les ont point acceptées ; et c'est le plus sérieusement du monde que l'auteur sacré les donne. Cependant un autre F.·., dont l'opinion n'a pas moins d'autorité parmi les Francs-Maçons que celle du F.·. Ragon, le F.·. Thory, ne fait commencer « l'histoire de la Franche-Maçonnerie (1) » qu'à l'année 287 de notre ère. Et encore appelle-t-il les quatorze cent trente ans qui séparent cette année-là de l'année 1717, « les temps obscurs de l'histoire « de la Franche-Maçonnerie ». L'année 1717 est pour lui « l'époque à laquelle cessent toutes les « incertitudes historiques (2) ». Et il faut avouer qu'il a raison.

Le F.·. Besuchet, Officier du G.·. O.·., dit à peu près de même : « L'origine de la Franc-Maçonne- « rie, après plus d'un siècle d'existence positive « en France, est encore un secret pour nous,

(1) C'est une troisième manière d'écrire le nom de la Franc-Maçonnerie. On a pu remarquer que le F.·. Ragon écrit *Francmaçonnerie* et *Francmaçon*. Il ne sied pas à un *profane* comme moi d'imiter ces singularités : l'usage général doit être ma loi, et je ne peux écrire que *Franc-Maçonnerie*, *Franc-Maçon*, comme tout le monde.

(2) *Acta Latomorum*, t. I, p. 1.

« comme il l'a été pour nos prédécesseurs (1). »

C'est ce que vient de dire le F.·. Thory. Mais immédiatement avant ces mots, le F.·. Besuchet dévoilait à ses lecteurs cette origine de la Franc-Maçonnerie, qui « est encore un secret pour lui ». Ce serait un secret pour moi-même, je l'avoue, que ce privilége du F.·. Besuchet de révéler ce qu'il ne sait pas, si le F.·. de La Tierce ne nous avait d'avance donné le mot de cette énigme en disant : « Si l'ancienneté fixe les rangs entre les sociétés, « aucune de celles qui subsistent aujourd'hui ne « peut disputer la préséance à la vénérable Con- « frérie des Francs-Maçons. »

Les initiations anciennes. L'art de décroire.

Avant de parler comme le F.·. Thory, le F.·. Besuchet avait parlé comme le F.·. Ragon, à qui je viens d'opposer le F.·. Thory. Il nous avait aussi renvoyés aux initiations de l'antiquité :

« La Franc-Maçonnerie dérive évidemment des « associations mystérieuses des peuples anciens. Ces « associations antiques, créées avant les lois régu- « lières qui plus tard régirent les États, avaient pour « but de rendre un hommage d'amour et de recon- « naissance à une puissance suprême, inconnue à la « vue matérielle et indéterminée pour l'esprit, « mais visible et concevable au cœur par ses bien- « faits et par le spectacle des merveilles de la nature; « d'éclairer l'homme, pour qu'il devînt sociable,

(1) *Précis historique de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie, depuis son introduction en France jusqu'en* 1829, etc., t. I, p. 11.

« juste et bon ; de le diriger dans la voie de la vertu « par rapport à ses semblables et à lui-même; enfin, « de former sous l'empire de la morale univer- « selle (1) le corps d'une doctrine sage, qui, par le « seul ascendant de la raison, tînt l'homme dans une « dépendance raisonnable, calculée dans l'intérêt « de tous, et non dans l'intérêt d'un seul ou de plu- « sieurs. On découvrait aux adeptes des vérités « qu'on ne pouvait rendre communes dans l'état « de grossièreté et d'ignorance où étaient alors les « peuples ; un petit nombre d'hommes tenaient « dans leurs mains les germes des sciences et des « arts; ils ne faisaient participer à leurs connais- « sances que des hommes choisis et dont les facul- « tés de l'âme et le courage étaient éprouvés de bien « des manières : ces hommes étaient honorés, res- « pectés comme des amis des Dieux, ils étaient *ini-* « *tiés*, et ce titre était ambitionné par les puissants « de la terre ; les prêtres ne révélaient même les

(1) La morale universelle ! On pourrait demander laquelle? Mais on en aura plus loin la définition dans le Dodécalogue des Francs-Maçons.

Il y a deux ou trois ans à peine que les Francs-Maçons ont proclamé hautement *la morale indépendante* de toute religion et de toute croyance, même de la croyance à l'immatérialité de l'âme. Mais, on le voit, *la morale indépendante* était une idée ancienne chez eux. Seulement les temps n'étaient pas venus.

On croit aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire de garder plus longtemps des ménagements qui étaient encore un hommage pour la société contre laquelle on conspire. On nous dit : L'homme ne se conduira plus d'après les lois et les inspirations d'en haut ; il ne suivra que son instinct, comme les animaux qui ne connaissent pas Dieu. Quelle injure pour notre génération !

« hautes connaissances qu'à un certain nombre « d'entre eux.

« Voilà le principe, l'origine et le but de toutes « les associations secrètes chez les anciens ; mais « elles ont été diverses comme les climats, comme « les individus, comme les temps, enfin comme « les intérêts d'une politique plus ou moins éclai- « rée sous le rapport de l'instruction ou de la puis- « sance des peuples. On a vu ces associations mys- « térieuses, calmes et douces chez les nations pri- « mitives, dans l'Inde, par exemple ; superbes et « absolues dans l'Égypte, sous l'influence théocra- « tique ; solennelles, mais un peu démocratiques, « dans la Grèce ; mystiques dans la Judée, pâles « dans Rome ancienne, sanguinaires dans la Gaule « druidique, évangéliques au temps du Christia- « nisme naissant, atroces quand les successeurs « des Martyrs chrétiens, riches d'un bénéfice sans « charges, purent devenir impunément proscrip- « teurs et bourreaux. Les institutions secrètes n'ont « plus offert d'intérêt dès que les sciences morales « et physiques ont été publiquement professées, « dès que les hommes ont pu se communiquer les « uns aux autres les connaissances acquises, et ré- « pandre, à l'aide de l'imprimerie, le torrent de « lumières qui, jusque-là, avait été le partage de « quelques philosophes et de leurs heureux disci- « ples ; aussi, avons-nous vu peu à peu s'éteindre « et mourir toutes les antiques institutions qui fai-

« saient la gloire ou la terreur des temps anciens. « Nous assistons bien encore, en quelque sorte, « aux conférences des gymnosophistes, aux initia- « tions des Égyptiens et des Grecs, quand, dans la « Franc-Maçonnerie, nous voyons interroger l'as- « pirant et symboliser le passage de l'état de souil- « lure où l'a tenu la société profane, à l'état de pu- « reté et de lumière qu'il doit à son initiation : c'est « du moins l'idée qu'on s'en fait. Mais cette imita- « tion plus ou moins fidèle des cérémonies de « l'antiquité n'est plus à notre époque qu'un simple « délassement de l'esprit, et la morale qu'on y « développe n'est autre que celle qui se trouve na- « turellement dans le cœur de tout homme de « bien (1). »

Après avoir dit « que la Franc-Maçonnerie dé- « rive *évidemment* des associations mystérieuses « des peuples anciens », le F.·. Besuchet ne voit plus dans « l'imitation plus ou moins fidèle des « cérémonies de l'antiquité qu'un simple délasse- « ment de l'esprit ».

(1) *Précis historique de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie*, etc., t. I, p. 7 à 10.

Ce langage embarrassé dissimule mal la guerre implacable faite par les Francs-Maçons à la société chrétienne. Car c'est la société chrétienne qu'ils appellent la société profane, et à laquelle ils font cet outrage de symboliser « le passage de l'état de souillure, où elle te- « nait l'aspirant Maçon, à l'état de pureté et de lumière » où l'initiation va le faire entrer. Le F.·. Besuchet dit bien : « Cette initiation « n'est plus à notre époque qu'un simple délassement de l'esprit. » Mais tout démentira cette parole inspirée par la prudence, et révélera la haine profonde que la Franc-Maçonnerie souffle au cœur de ses initiés contre la société moderne ou chrétienne, c'est la même chose.

Il est assez facile de reconnaître ce qu'un Franc-Maçon ne croit pas; il est bien moins facile de distinguer, au milieu de tant de contradictions, ce qu'il croit encore. J'aurai tout à l'heure à parler d'une origine omise par le F.·. Bazot, et suivant laquelle Fauste Socin serait le fondateur de la Franc-Maçonnerie : je signale dès maintenant ce trait de ressemblance si caractéristique de la Maçonnerie au Socinianisme, qu'on a défini l'ART DE DÉCROIRE (1).

Origine templière.

De tous les systèmes énumérés par le F.·. Bazot sur l'origine de la Franc-Maçonnerie, aucun n'a réuni autant de suffrages (2), et parmi les Francs-Maçons et parmi les *profanes*, que celui qui fait de la Maçonnerie la continuation de l'Ordre du Temple proscrit par le Roi et condamné par le Pape au commencement du XIVe siècle.

Les Chevaliers du Temple.

Cette origine ne serait pas glorieuse. Je sais bien qu'on a entrepris, depuis que l'histoire n'est plus qu'*une grande conjuration contre la vérité* (3), de réhabiliter la mémoire des Chevaliers du du Temple. Les hommes dont la fureur contre les vœux monastiques voudrait passer pour un mépris

(1) BERGIER. *Dictionnaire de Théologie*, v° *Sociniens*.

(2) J'entends de suffrages sincères et non de calculs faits pour donner à la Franc-Maçonnerie une origine antique, angélique et même divine.

(3) « Depuis trois siècles, l'histoire entière semble n'être qu'une « grande conjuration contre la vérité. » JOSEPH DE MAISTRE. *Du Pape*, liv. II, chap. XII, note. XIe édit., p. 257.

réel et profond de la vie religieuse, et qui poursuivent des mêmes outrages les Chrétiens qui consacrent toute leur vie à Dieu et les Chrétiens qui consacrent leur bras et leur épée à la défense de l'Église et de son Chef, ne parlent qu'avec admiration de l'Ordre des Templiers, le premier de tous les Ordres militaires et religieux (1). Les Chevaliers du Temple n'auraient pas mérité l'admiration et les sympathies des ennemis de l'Église, s'ils avaient toujours été *les pauvres de la sainte cité* (2). Ils avaient d'abord édifié toute la Chrétienté

(1) Savent-ils seulement qu'en recevant un nouveau Chevalier on lui disait : « Vous allez prendre de grands engagements. Vous serez « exposé à beaucoup de peines et de dangers. Il faudra veiller, quand « vous voudriez dormir; supporter la fatigue, quand vous voudriez « vous reposer ; souffrir la soif et la faim, quand vous voudriez boire « et manger ; passer dans un pays, quand vous voudriez rester dans « un autre. » C'est tout l'esprit des Ordres religieux, c'est particulièrement l'esprit de l'institut de saint Ignace.

Aux trois vœux solennels de religion (obéissance, chasteté, pauvreté) les Chevaliers du Temple en ajoutèrent un quatrième jusqu'à la ruine du royaume de Jérusalem (en 1186). Par ce vœu, qui est leur trait distinctif, ils s'obligeaient à défendre les pèlerins et à tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendraient le voyage de la Terre Sainte. Leur règle, œuvre de saint Bernard, n'a pas mérité de trouver grâce devant les contempteurs des Ordres monastiques.

Ils entendaient chaque jour l'office divin ; et quand ils en étaient empêchés par leur service militaire, ils y suppléaient par un certain nombre de *Pater*. Ils faisaient maigre quatre jours de la semaine, ils n'usaient le vendredi ni d'œufs ni de laitage. Que disent de cela les admirateurs inattendus qu'ils ont trouvés au XVIIIe et au XIXe siècle ?

(2) Baudouin II, Roi de Jérusalem, leur prêta une maison située auprès de l'église, que l'on supposait bâtie sur l'emplacement même du temple de Salomon. De là leur nom de *Chevaliers du Temple* ou de *Templiers*, et le nom de *Temple* donné à toutes leurs maisons. Mais leur indigence leur avait valu d'abord le nom de *Pauvres de la sainte Cité*.

par leurs vertus; et je n'ai pas besoin de dire que le courage, cette vertu si ordinaire chez les Chrétiens, est au premier rang des vertus d'un Ordre militaire et religieux. Mais la suite répondit mal à ces beaux commencements. Les Chevaliers du Temple se laissèrent corrompre par leurs richesses. Le mal fit les progrès les plus rapides, et moins de deux cents ans après la fondation de l'Ordre, les Templiers étaient accusés d'entretenir avec les Infidèles des intelligences qui faisaient avorter les projets des Princes chrétiens, et d'avoir notamment communiqué tout le plan de Frédéric II au soudan de Babylone, de préparer la ruine des trônes pour établir à leur place une république universelle, de renier Jésus-Christ à leur réception dans l'Ordre, de cracher sur la Croix et de consacrer plus spécialement le Vendredi Saint (1) à ces outrages, d'adorer dans les Chapitres généraux une tête dorée montée sur quatre pieds, de commettre entre eux des impudicités abominables, de livrer aux flammes les enfants nés d'un Templier, de pratiquer la magie, « de s'engager par « serment à suivre sans exception les ordres du « Grand Maître, à n'épargner ni sacré ni pro- « fane, à tout regarder comme licite pour le bien « de l'Ordre, et surtout à ne jamais violer les hor- « ribles secrets de leurs mystères nocturnes,

(1) « Præcipue in die Veneris Sancti. »

« sous peine des plus terribles châtiments (1) ».

Si ces accusations sont justifiées, la mémoire des Templiers a mérité cette flétrissure qu'elle reçoit chaque jour des hommages de tous ceux qui détestent Dieu et son Église et les vertus que le Christianisme inspire. Mais, dit-on, les Templiers, victimes de l'avarice de Philippe le Bel, qui convoitait leurs richesses, et de la lâcheté du Pape Clément V, créature de Philippe le Bel, qui sacrifia la cause de l'innocence pour conserver les bonnes grâces du Roi, les Templiers, qui avaient tout avoué au milieu des douleurs épouvantables de la torture, ont protesté avant de mourir contre les aveux que la torture leur avait arrachés. De tout ce procès plus rien ne demeure que ces protestations d'innocence, que cet appel de l'iniquité du Roi et du Pape à la justice de Dieu, que cette grande voix de Jacques Molay, qui de son bûcher arrive jusqu'à nous, à travers cinq siècles et demi.

Il ne demeure plus rien que cela, en effet, sous les yeux de tous ceux qui ne lisent que l'histoire écrite comme le pamphlet, pour assurer le succès du mensonge et pour étouffer la vérité. Mais les aveux, mais les témoignages, mais toute la procédure existent encore pour les hommes qui n'ont pas résolu d'accepter sans examen toutes les accusations

(1) Du Puy. *Traité sur la condamnation des Templiers.* Pièces justificatives.

que l'esprit de révolte et d'impiété peut lancer contre un Roi ou contre un Pape (1). Aujourd'hui, la Couronne et la Tiare sont, devant les apôtres du progrès indéfini et devant le troupeau qui les suit, des preuves convaincantes de tous les crimes. Philippe était Roi, Clément était Pape, les historiens sont unanimes sur ces deux points : cela suffit, et tout le reste, la cupidité du Roi, la lâcheté du Pape, l'innocence des accusés, la torture, les protestations, l'appel au jugement de Dieu, cet appareil théâtral qui fait honneur à l'imagination des apologistes des Templiers, ne sert plus qu'à enflammer l'imagination des générations crédules.

On parle de la cupidité du Roi, on ne parle pas de son affection pour Jacques Molay qu'il avait fait parrain d'un de ses enfants. Mais si une cupidité honteuse lui avait inspiré de traiter en criminels des innocents pour pouvoir s'emparer de leurs richesses, aurait-il dès le commencement de ce procès renoncé solennellement à réunir les biens des Templiers à ses domaines? ou du moins, après qu'il y avait renoncé, la cupidité ne lui aurait-elle pas fourni quelque prétexte d'éluder ou de violer cet engagement solennel ? Et tous les témoignages rapportent la promesse de Philippe et sa fidélité à sa parole (2).

(1) Du Puy. *Traité sur la condamnation des Templiers.*

(2) Voir layette III, nº 13; Rubeus, *Hist. Raven.;* Bzovius, an. 1308 ; Mariana, *Hist. Hisp.* ; etc.

Les hommes qui voudraient aujourd'hui asservir l'Église et son Chef à César, et qui crient à la violation de toutes les lois humaines chaque fois que se manifeste l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ et des Catholiques, sont les mêmes hommes qui reprochent à Clément V sa complaisance pour Philippe le Bel. Si les temps où nous sommes voyaient ce qu'a vu le commencement du XIVe siècle, si Clément V s'appelait Pie IX et si Philippe le Bel s'appelait César, ces hommes-là dénonceraient comme une preuve de la complicité du Pape dans les crimes des Templiers son refus de croire à ces crimes, après qu'un si puissant monarque a dit au Pape : Je crois les Templiers coupables. Et ces mots de fol orgueil et d'entêtement stupide que nous entendons tous les jours, seraient encore jetés au Chef de l'Église se souvenant des services rendus à l'Église par l'Ordre du Temple, et présumant l'innocence de ceux qu'on accuse, tant qu'une enquête n'a pas fait évanouir ce généreux préjugé. L'enquête commencée par les ordres de Philippe n'offre pas encore assez de garanties au protecteur naturel de tous les Chrétiens et surtout des Chevaliers du Temple. Il commence par annuler tout ce qui a été fait contre eux, par suspendre les Évêques, Archevêques et Inquisiteurs de France qui ont pris part à ce procès. Il entend lui-même ceux qu'on accuse ; il entend du moins soixante douze Chevaliers, qui confirment les aveux

qu'avaient déjà reçus les commissaires nommés par le Roi. Ce n'est pas encore assez. Il attend plusieurs jours, et fait lire à ceux qu'il a interrogés leurs aveux, pour qu'ils puissent les rétracter si le trouble ou la crainte a gêné leur liberté. Mais ils persévèrent tous dans ce qu'ils ont dit (1). Cependant la mission de Clément n'étant pas dans cette affaire de châtier des hommes coupables, mais de détruire un Ordre corrompu, c'est l'Ordre lui-même qu'il veut connaître, et il interroge le Grand Maître et les principaux Supérieurs (*Præceptores majores*) de diverses provinces de France, de Normandie, d'Aquitaine et de Poitou, et des pays transmarins. Et ceux que l'âge ou les infirmités ne permettent pas de faire venir auprès de lui, il les fait interroger par des prélats qu'il désigne lui-même. On lit à chacun de ces accusés les aveux faits par ses coaccusés, pour qu'il en reconnaisse la vérité ou pour qu'il dise quelle passion détestable a pu amener tant de Chevaliers du Temple à proférer contre leur Ordre de telles calomnies. Mais, au lieu de se contredire, ils se confirment tous; Grand Maître, Supérieurs et simples Chevaliers répètent partout les mêmes aveux (2).

(1) « Qui perseverantes in illis, eas expresse et sponte, prout recitatæ « fuerant, approbarunt. »

(2) « Qui Magister et Præceptores Franciæ, terræ ultramarinæ, Nor- « mandiæ, Aquitanæ, ac Pictaviæ, coram ipsis tribus Cardinalibus « præsentibus, quatuor tabellionibus publicis et multis aliis bonis viris, « ad sancta Dei Evangelia ab eis corporaliter tacta, præstito juramento « quod super præmissis omnibus, meram et plenam dixerunt verita-

Et plusieurs Chevaliers ajoutent en pleurant « qu'ils ont été contraints à ces horreurs par « la violence, la prison et les plus cruels tour- « ments ; qu'ils auraient bien voulu imiter le grand « nombre de ceux que ces horreurs avaient enga- « gés à passer dans d'autres Ordres religieux ; « qu'ils n'avaient pas osé, à cause de la puissance « et des vengeances qu'ils avaient à craindre ; « qu'ils ont confessé secrètement leurs crimes et « en ont demandé l'absolution. » Et ils supplient le Chef de l'Église de les réconcilier avec elle.

Cette violence matérielle, cette torture morale, cette terreur exercée par l'Ordre du Temple contre ceux de ses membres qui voudraient se soustraire à la complicité de ces crimes abominables, ont suggéré aux ennemis de l'Église l'idée d'infirmer tous ces aveux en disant qu'ils ont été arrachés par la torture. Les procès-verbaux constatent, à propos de plus de deux cents aveux, qu'ils ont été faits librement et sans que la torture ait été appliquée aux accusés. Un seul est mis à la question, et il répète ce que les autres ont dit avant lui (1). Car ils disent tous les mêmes choses à Paris, à Troyes, à Caen, à Rouen, à Bayeux, au Pont-de-l'Arche, à Carcas-

« tem, coram ipsis, singulariter, libere ac sponte, absque coactione « qualibet et timore, deposuerunt et confessi fuerunt. » (*Epist. Clementis V Regibus Galliæ, Angliæ, Siciliæ*, etc.)

Notre procédure criminelle, dont nous sommes si justement fiers, offre-t-elle cependant toutes ces garanties ?

(1) Layette XX. Interrogatoire fait à Caen.

sonne, à Cahors, partout. La même enquête se poursuit en Italie, à Florence, à Bologne, à Ravenne, à Pise, et les Chevaliers du Temple y font encore les mêmes révélations, bien que les prélats commis pour les interroger, prévenus comme était le Pape, ne désirent rien tant que de reconnaître des innocents dans les Chevaliers de cet Ordre du Temple, dont l'Eglise était si fière.

Un grand nombre de ces aveux, en France et en Italie, sont reçus dans des Conciles où les Évêques commencent par décider que les accusés ne seront point mis à la torture, et que « ceux qui auraient « confessé par crainte des tourments, » seront réputés innocents.

Contre tant d'aveux, tous concordants et faits avec une telle liberté, que pourrait encore la protestation isolée de Jacques Molay? Mais cette protestation n'est que la rétractation d'un grand coupable, qui a lui-même avoué, qui a persisté pendant trois ans dans ses aveux et qui les a répétés à plusieurs reprises. Mais cette protestation se réfute d'elle-même, car le Grand Maître, qui fut Grand Maître jusqu'au dernier jour, se plaint d'être poursuivi pour les crimes d'un Ordre qu'il a quitté depuis longtemps, et auquel il est devenu étranger. Ce mensonge insensé, car il est la contradiction d'un fait public, fait dire à ses juges que l'accusé n'a plus la possession de son esprit (1).

(1) « Fatuus et non bene compos mentis. »

Tous les Templiers n'étaient pas coupables au même degré; un grand nombre furent reconnus innocents en Espagne, en Allemagne, en Italie, en Angleterre et même en France; le reste ne pouvait pas échapper au châtiment que ces crimes épouvantables avaient mérité. Des neuf mille maisons de l'Ordre, les deux tiers, sinon plus, avaient été souillés par la contagion ou du moins par la connaissance de ces abominations. Mais les connaître et les tolérer (1), n'était-ce pas s'en faire complices? L'Ordre tout entier était solidaire d'une corruption si effroyable, qu'il n'avait ni prévue ni empêchée. L'Ordre fut condamné et aboli (2).

Templiers devenus Maçons.

Les Francs-Maçons et les *profanes* qui font remonter à l'abolition de l'Ordre du Temple l'origine de la Franc-Maçonnerie, supposent avec le F.·. Rebold « qu'un petit nombre de Templiers échappés « aux persécutions de Philippe, Roi de France, aidé « par le Pape Clément V, se réfugient en Écosse et « y trouvent un asile au sein des Loges maçonni-

(1) « Quod omnes, vel quasi duo partes Ordinis, scientes dictos er- « rores, corrigere neglexerint. »

(2) Barruel a bien raison de protester contre toute assimilation de l'Ordre des Templiers, jugé, condamné, aboli par Clément V, à l'Institut des Jésuites, aboli sans être jugé ni condamné par Clément XIV :

« Qu'on n'objecte pas ici l'abolition d'une société célèbre dans un « bien autre genre. Les Jésuites ont été abolis, ils n'ont pas été ju- « gés; pas un seul n'a été entendu dans leur cause : il n'existe pas « un seul aveu contre leur Ordre de la part de ses membres. Je les « condamnerais comme les Templiers, s'ils avaient fourni contre eux « les mêmes preuves. » (*Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. II, p. 385. Hambourg, 1798.)

« ques. L'Ordre même, ajoute le F.·. Rebold, parut « se reproduire dans la retraite qui lui fut offerte « au milieu des montagnes de l'Écosse (patrie de « plusieurs Templiers), jusqu'au moment où les « Francs-Maçons d'aujourd'hui se séparèrent des « anciennes corporations maçonniques (1). »

Ceux mêmes des FF.·. MM.·. qui s'attachent à d'autres systèmes, ne peuvent s'empêcher de signaler quelque ressemblance entre l'Ordre du Temple et l'Ordre de la Franc-Maçonnerie : « On ne peut « nier, dit le F.·. de Wedekind, que les Templiers « aient eu une doctrine secrète particulière (*disci-* « *plina arcani*) qui dut déplaire à la cour. Cette « doctrine était une compilation des connaissances « qu'ils avaient acquises en Orient (2). »

L'Ordre du Temple et l'Ordre de la Franc-Maçonnerie ont tous deux une doctrine occulte qui fait de ces deux Ordres, encore que leur existence soit publique et incontestée, des sociétés secrètes (3). Mais ce

(1) *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie*, p. 116.

(2) *Manuscrit pour les Frères. (Rapport entre l'Ordre pythagoricien et les Francs-Maçons.)*

(3) Voici les dispositions du décret réglementaire (des Templiers) du 25 Tammuz 695 (1813 de l'ère vulgaire). On croirait lire une page de *Rituel* maçonnique :

« ART. 1. Nous établissons des signes et des mots d'orthodoxie « pour être ajoutés aux anciens signes et mots reconnus jusqu'à ce « jour dans le Temple, lesquels nouveaux signes et mots devant « être inconnus des faux Frères (*à pseudo Fratribus*), ne seront ja- « mais écrits. En conséquence, *et en exécution du dispositif de la* CHARTE « DE TRANSMISSION, nous communiquons *oralement*, en ce présent « conseil, à nos Ministres, les dits signes et mots d'orthodoxie, pour « être transmis par eux, et de la même manière, aux Frères chargés

n'est pas tout. La doctrine occulte des Chevaliers du Temple est encore aujourd'hui la doctrine occulte des Francs-Maçons. J'aurai un peu plus tard à exposer celle-ci, et on y reconnaîtra celle que, dans l'Ordre du Temple, l'initiant enseignait au récipiendaire, quand il opposait au Dieu des Chrétiens, qui meurt pour le salut du genre humain, le Dieu des déistes, qui n'est point mort et ne peut pas

« de la direction des diverses branches de la Milice, et par ces « derniers aux Chevaliers et à tous autres Frères soumis à leur obé- « dience, qui se seront conformés aux dispositions de nos décrets « des 13 Adar et 17 Véadar 694.

« Art. 2. A compter de ce jour, seront *seuls* considérés comme « faisant partie de la Milice active, les Frères qui seront dépositaires « des signes et mots d'orthodoxie. » (*Manuel des Chevaliers de l'Ordre du Temple*, édit. de 707-1825, p. 309 et 310.)

Et après cela, on ose se prévaloir de l'existence mystérieuse qu'on s'est faite pour ne permettre qu'aux seuls Templiers de parler des Templiers :

« L'authenticité des nombreux et précieux documents conservés « religieusement dans les archives du Temple, la liberté de prendre « connaissance de tout ce dont se composent ces archives, accordée aux « Chevaliers que leurs vertus rendent dignes d'une telle faveur, et « l'instruction que l'on donne dans les diverses assemblées de « l'Ordre, nous dispensent de rappeler que les auteurs étrangers à « l'institution... n'ont pu juger l'Ordre que d'après des ouï-dire, des « suppositions, et la plupart d'après l'esprit de parti qui les dirigeait; « conséquemment, que tout ce qu'ils ont dit du Temple, de sa doc- « trine religieuse, politique, etc., du motif des persécutions auxquelles « il a été en butte, etc., de ses rapports avec les Jésuites, les Francs- « Maçons, etc., est en général on ne peut pas plus erroné. » (p. 353).

Il n'y aurait plus de justice possible ni dans la vie sociale ni dans l'histoire, si les accusés pouvaient dire comme ces *vertueux* Chevaliers : Tant qu'on n'a pas nos aveux, on ne peut pas nous juger !

Mais la plus haute autorité qui soit sur la terre a reçu les aveux de leurs ancêtres, elle les a condamnés, et sa condamnation retombe de génération en génération sur les héritiers volontaires des Templiers du XIVe siècle, sur ces héritiers insensés qui se sont choisi à eux-mêmes ce funeste héritage.

mourir, puisqu'en lui la nature divine ne s'unit pas à la nature humaine. Mais l'initiant n'enseignait pas seulement au récipiendaire une doctrine opposée à nos croyances : il lui enseignait à mépriser, à détester, à blasphémer le nom de JÉSUS-CHRIST, faux Dieu, faux prophète, qui ne s'est pas dévoué à la mort pour nous racheter, mais a été justement mis à mort pour ses crimes (1)!

Il n'est pas de mon sujet d'insister sur la conformité de la doctrine, des sentiments, du langage, des symboles même et des expédients employés pour conspirer à couvert (2) contre la société chrétienne. Les Templiers se font Francs-Maçons pour échapper à la vigilance du Pape et des Rois et poursuivre leurs complots. Les Francs-Maçons se feront successivement et à la fois Philosophes, Illuminés, Jacobins, Charbonniers, Solidaires, Indépendants, pour n'être point arrêtés dans leur œuvre de des-

(1) « Recoptores dicebant illis quos recipiebant, CHRISTUM non « esse verum Deum, et ipsum fuisse falsum prophetam ; non fuisse « passum pro redemptione humani generis, sed pro sceleribus suis. » (Du Puy, *Traité sur la condamnation des Templiers*, p. 38, IIe article des Aveux.)

(2) On verra plus loin que, dans la Franc-Maçonnerie, à l'ouverture de chaque assemblée ou *tenue*, le Vénérable donne au Premier Surveillant l'ordre de charger le Second Diacre de demander au *Couvreur* si la Loge est *couverte*, c'est-à-dire si rien de ce qui va se passer ne peut être vu ou entendu par quelque *profane*. Suivant que la Loge est ou non exposée à ce danger, le Couvreur répond : *Il pleut*, ou *Le Temple est couvert*. Au XIVe siècle, les mêmes précautions étaient déjà prises par les Chevaliers du Temple : ils éloignaient de leurs maisons, ou, pour parler comme eux, de leurs Temples, quiconque n'était pas initié. Ils plaçaient à chaque porte, et sur le toit même, des sentinelles armées pour écarter les indiscrets.

truction. Et Barruel, après avoir signalé tant d'autres traits de ressemblance, qu'il a pu oublier celui-ci, aura le droit de dire aux Francs-Maçons : « Oui, « toute votre école et toutes vos Loges sont venues « des Templiers. Après l'extinction de leur Ordre, « un certain nombre de Chevaliers coupables, « échappés à la proscription, se réunissent pour la « conservation de leurs affreux mystères. A tout le « code de leur impiété ils ajoutent le vœu de se ven- « ger des Rois et des Pontifes qui ont détruit leur « Ordre et de toute la Religion qui anathématise « leurs dogmes. Ils se font des adeptes qui trans- « mettent de génération en génération les mêmes « mystères d'iniquité, les mêmes serments, la même « haine et du Dieu des Chrétiens et des Rois et des « prêtres. Ces mystères arrivent jusqu'à vous, et « vous en perpétuez l'impiété, les vœux et les « serments : voilà votre origine. L'intervalle des « temps, les mœurs de chaque siècle ont bien pu « varier une partie de vós symboles et de vos « affreux systèmes; l'essence en est restée; les « vœux et les serments, la haine, les complots « sont les mêmes. Vous ne le diriez pas, tout a « trahi vos pères, tout trahit les enfants (1). »

Cependant l'abbé Lefranc (2) ne fait pas remon- Les Socin.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, tome II, p. 393.

(2) *Le Voile levé pour les curieux, ou le secret de la Révolution de France révélé à l'aide de la Franc-Maçonnerie.*

L'auteur, un des plus courageux ennemis de la Révolution, eut la gloire d'être massacré aux Carmes le 2 septembre 1792.

ter si haut l'origine des Francs-Maçons. A leur haine du Christianisme, de tous ses mystères et de toutes ses croyances, il a cru reconnaître les héritiers de Lélio Socin et surtout de Fauste Socin, qui mérita que ses disciples écrivissent sur son tombeau, à Luclavie, que, plus hardi que Luther et que Calvin, il arracha les fondements de cette Babylone dont Luther et Calvin avaient enlevé le toit et renversé les murs :

Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.

Cette Babylone déjà ravagée par Luther et par Calvin, c'est la foi chrétienne dont Fauste Socin n'a plus laissé de vestiges dans les cœurs.

Les Sociniens ont raconté eux-mêmes qu'il se forma en 1546, à Vicence, une sorte d'académie qui entreprit de tirer du principe de Luther ses conséquences légitimes, c'est-à-dire de bannir toute espèce de mystère de la Religion chrétienne, et, en acceptant la Bible, de réduire au sens allégorique tout ce que la raison humaine ne comprend pas. La sainte Trinité (1), le péché originel, l'incarnation,

(1) Quinze ans avant la confession de Vicence, en 1531, Michel Servet attaquait déjà le dogme de la sainte Trinité. La Révolution, qui en ce temps-là se nommait la Réforme, faisait ce qu'elle a toujours fait depuis, elle dévorait ses enfants. Le 27 octobre 1553, Calvin faisait « brusler tout vif ce scélérat », et, pour prolonger ce supplice, il faisait former le bûcher de fagots de bois vert. Mêlant ensemble la dérision et la férocité, il faisait couronner le patient d'une couronne de paille enduite de soufre.

la rédemption, sont des mystères que notre raison ne peut pas plus expliquer que celui de la transsubstantiation rejeté par Luther et par Calvin. Les nouveaux docteurs, plus hardis que leurs devanciers dans « l'art de décroire », nièrent le dogme de la sainte Trinité, celui du péché originel, celui de l'incarnation, celui de la rédemption, et firent profession de reconnaître un Dieu, comme aujourd'hui encore les Francs-Maçons (1). Ils ne niaient pas l'existence de Jésus, fils de la vierge Marie, homme véritable et non Dieu, quoiqu'il eût été conçu par l'opération du Saint-Esprit (2). On voit que les réformateurs de Vicence tombaient eux-mêmes dans la faute qu'ils reprochaient à Luther et à Calvin. Après la confession de Vicence comme avant, le mystère humiliait notre orgueilleuse raison. C'était un progrès cependant, gage de progrès nouveaux.

La république de Venise, épouvantée de ce progrès de l'impiété, ordonna le châtiment des coupables. On put arrêter Jules Trevisan et François de Rugo, qui furent étouffés. Les autres, Lélio Socin,

(1) J'écrivais ce mot-là en 1862. Je ne veux pas l'effacer. Qu'il reste ici comme un témoignage du « progrès » qu'ont fait les Francs-Maçons depuis cinq ans. Aujourd'hui, comme on le verra plus loin, ils veulent faire disparaître le nom et l'idée de Dieu de leurs Loges et de leurs discours. Les Sociniens leur avaient donné l'exemple du progrès. (Juillet 1867.)

(2) Je suis, sans l'examiner, le récit des Sociniens. Mosheim (*Hist. ecclés.*, XVIe siècle, sect. III, IIe part., c. IV, § 7, notes) l'a rejeté.

Darius Socin, Bernardin Ockin, Valentin Gentilis, Jean-Paul Alciat, Pazuta, Jacques Chiari, François Le Noir, l'abbé Léonard, etc., se retirèrent en Suisse, en Allemagne, en Turquie.

Lélio Socin mourut en Suisse, à Zurich, le 16 mars 1562, léguant ses biens et ses écrits à Fauste Socin, son neveu. Celui-ci avait alors vingt-trois ans; il était à Lyon quand il apprit la mort de son oncle. Il accourt à Zurich pour recueillir ce legs maudit, puis il l'emporte en Italie. Sa jeunesse, ses qualités brillantes, et ses vices plus encore peut-être que ses qualités, lui gagnent la faveur du grand-duc de Florence. Le plaisirs et l'ambition le retiennent pendant douze ans à la cour. Puis une ambition plus vaste lui fait quitter Florence pour parcourir l'Europe, et la conquérir au système de son oncle devenu le sien, car il enlève à la foi ce que lui avait encore laissé Lélio Socin, il défend à l'homme de rien croire au delà de ce que son intelligence peut comprendre. Et, comme nous avons vu faire depuis à d'autres révolutionnaires, il veut organiser le néant et donner au scepticisme universel la figure d'une religion. Luther, Calvin, Lélio Socin ont détruit; Fauste Socin joue un nouveau personnage, il est le fondateur d'une religion nouvelle, il ouvre un temple où la révolte, l'impiété, le déisme et l'athéisme peuvent se rencontrer et s'entendre; car Fauste Socin ne leur propose pas une seule vérité, pas même une

erreur à croire et à confesser, il ne leur propose que le Christianisme à maudire et à poursuivre de leur haine commune.

Origine socinienne.

Mais comme il connaît le cœur humain, ses aspirations et l'invincible besoin de l'homme, borné de toutes parts, de pénétrer par la pensée au delà de ces bornes étroites où il est renfermé, Fauste Socin, en même temps qu'il bannit tous les sacrés mystères, fondements de la foi, du divin amour et de l'espérance éternelle, multiplie ce qui est le plus semblable aux sacrés mystères et peut le mieux séduire le cœur, les symboles religieux, signes vains quand sous le signe il n'y a plus de vérité signifiée, mais signes nécessaires au succès de la grande imposture. Comme il connaît le cœur humain et sa soif inextinguible d'amour, en même temps qu'il proscrit la charité chrétienne, il trompe ceux qui l'écoutent par le faux semblant d'une fraternité chimérique, et il fait prendre successivement aux Sociniens les noms de *Frères-Unis*, de *Frères-Polonais*, de *Frères de la Congrégation*, de *Frères-Moraves*, de *Frey-Maurur*, de *Free-Murer*, de *Free-Masons* (1).

(1) L'avocat Barbier entend parler pour la première fois de la Franc-Maçonnerie, et c'est sous ce nom anglais francisé tant bien que mal qu'il parle lui-même des adeptes dans son *Journal* : « Nos seigneurs « de cour ont inventé tout récemment un ordre appelé des *Frimas-* « *sons*, à l'exemple de l'Angleterre, où il y a ainsi différents ordres « de particuliers ; et nous ne tardons pas à imiter les impertinences « étrangères. Dans cet ordre-ci étaient enrôlés quelques-uns de nos « secrétaires d'État et plusieurs ducs et seigneurs. On ne sait quoi

Quand il meurt à Luclavie en 1604, la puissance ténébreuse qu'il a établie est répandue dans une partie de l'Europe, en Pologne, en Angleterre, en Hollande, en Hongrie, en Transylvanie, en Moravie, en Silésie, dans la Prusse ducale, dans la Marche de Brandebourg. Cette secte, qui rejette toute règle de foi et qui anéantit la Religion au lieu de la purifier, suivant la parole de Leibnitz, répand l'effroi partout où elle se montre. On la condamne à disparaître, mais on ne condamne pas son principe avec elle. C'est le principe même de Luther et de Calvin, et le Socinianisme est un produit naturel et sans cesse renaissant du principe que tant de Princes ont adopté pour secouer la tutelle de l'Église de Jésus-Christ et pouvoir s'abandonner à leurs passions criminelles. Mais le principe du Protestantisme est demeuré dans les États mêmes d'où le Protestantisme s'est vu repoussé par l'énergie de la foi catholique. C'est pour cela que l'incré-

« que ce soit des statuts, des règles et de l'objet de cet ordre nou-
« veau. Ils s'assemblaient, recevaient les nouveaux chevaliers, et la
« première règle était un secret inviolable pour tout ce qui se pas-
« sait. Comme de pareilles assemblées aussi secrètes sont très-dange-
« reuses dans un État, étant composées des seigneurs, surtout dans les
« circonstances du changement qui vient d'arriver dans le nouveau
« ministère, M. le Cardinal de Fleury a cru devoir étouffer cet ordre
« de chevalerie dans sa naissance, et il a fait faire défense à tous ces
« messieurs de s'assembler et de tenir de pareils chapitres. » (*Journal*, mars 1737, édit. Charpentier, tome III, p. 80 et 81.)

La Franc-Maçonnerie n'était pas alors d'importation tout à fait aussi récente chez nous. Il y aurait bien encore ici une ou deux rectifications à faire, mais elles seront naturellement faites dans le récit qui suivra.

dulité continue d'abord sourdement ses ravages, et que, s'enhardissant bientôt par ses funestes succès, elle recrute ouvertement des adeptes, tient école, s'organise et forme un autre État dans l'État, c'est-à-dire au milieu d'un État chrétien une puissance ennemie qui a juré de détruire la société chrétienne.

C'est assez d'avoir indiqué cette origine plus récente attribuée à la Franc-Maçonnerie par l'abbé Lefranc. Il n'est ici nécessaire ni de reproduire les développements qu'il donne à son opinion, ni de choisir entre son sentiment et celui de Barruel. Les derniers auteurs qui ont traité de la Franc-Maçonnerie, l'avocat Eckert (1), l'abbé Gyr (2), ont suivi le sentiment de celui-ci.

Cette origine a pour elle l'aveu d'un grand nombre de Francs-Maçons.

Elle a pour elle le Rituel maçonnique, et particulièrement le Rituel du grade de Chevalier Kadosch, qui veut que le récipiendaire venge l'injuste condamnation de Jacques Molay « soit figurativement « sur les auteurs de son supplice, soit implicitement « sur qui de droit », c'est-à-dire sur le Pape et sur le Roi. « Qui connaissez-vous? » demande-t-on au

(1) *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification, ou son organisation, son but et son histoire.* Trad. de l'allemand par M. l'abbé Gyr. 2 vol. in 8°. Liége, 1854.

(2) *La Franc-Maçonnerie en elle-même et dans ses rapports avec les autres sociétés secrètes de l'Europe, notamment avec la Carbonarie italienne.* 1 vol. in-8°. Liége, 1859.

Chevalier Kadosch. « — Deux abominables. — « Nommez-les. — Philippe le Bel et Bertrand de « Goth (1). »

Et quand le Chevalier Kadosch se présente au grade de Prince de Royal Secret, le Grand Commandeur lui demande : « Qui êtes-vous? » Et il répond : « Mon nom est Kadosch, rejeton d'un « Ordre injustement proscrit depuis cinq siècles et « plus. »

Origine antique et origine templière.

Le Grand Commandeur lui adresse en le recevant ce discours, où le système qui fait venir la Franc-Maçonnerie des initiations antiques est accordé fort habilement avec la tradition reçue des Templiers :

« Les Mages, nos ancêtres, quittèrent l'Egypte en « l'an du monde 3095, et vinrent s'établir à Jéru- « salem, ville des plus célèbres de ce temps, em- « portant avec eux les annales de l'Ordre ; ils y « établirent le dépôt de ces *écrits* lumineux, source « des connaissances philosophiques de l'ancien « monde dont ils étaient les fidèles gardiens.

« Ils y vécurent paisiblement, se consacrant aux « recherches des mystères de la nature, au bonheur « de l'humanité par la pratique constante de toutes « les vertus, jusqu'en l'an 4074, que Jérusalem fut « prise d'assaut par Titus Vespasien, qui en chassa « *partie* des habitants, au nombre desquels étaient

(1) Clément V.

« les Mages, plus connus alors sous la dénomination « de *Kadosch*, *Paulkal*, *Pharaxsal*, qui signifient : « *hommes saints*, *vertueux et sages*; ils se retirèrent « dans la Scythie et dans la Thébaïde, où ils conti- « nuèrent à propager leur doctrine, et l'on compte, « parmi les initiés, saint Jean l'Aumônier, homme « dont les connaissances égalèrent le mérite, qui « depuis fut élu Grand Maître et donna son nom à « une branche de l'Ordre qui adopta une nouvelle « réforme en réunissant les principes philosophi- « ques à ceux du Christianisme.

« A l'époque des Croisades, les apôtres de la « Vraie Lumière, comme tant de chevaliers illus- « tres, animés du désir de reconquérir les Lieux « Saints et de rentrer dans leur véritable patrie, se « réunirent aux Croisés sous les ordres de Godefroy « de Bouillon. Jérusalem fut reprise d'assaut, et « nos ancêtres furent rétablis dans la possession de « leur Temple, objet unique de leurs vœux.

« En 5122 (1), Beaudouin II, *Grand Maître* de « de l'Ordre, institua les Grands Chevaliers de Saint- « André ou Princes du Royal Secret; il commit à « leur garde le précieux dépôt du trésor sacré de « l'Ordre; ils furent choisis parmi les Kadosch et « proclamés Princes de la Maçonnerie; ils jurèrent « solennellement de tout sacrifier pour la sûreté et

(1) Toute la Franc-Maçonnerie est dans ce mélange perfide de souvenirs de l'Antiquité, de souvenirs du Christianisme et de dates qu sont des protestations assez peu déguisées contre la société chrétienne.

« la conservation du précieux dépôt qui leur était « confié.

« Jérusalem étant de nouveau reprise par les bar- « bares, les Maçons en furent entièrement chassés, « et malheureusement ils y perdirent la plus grande « partie des précieux écrits qui leur avaient été con- « fiés; ils choisirent parmi eux une députation de « quatre-vingt-un *Princes*, pour se rendre à Upsal et « déposer dans le caveau des trois couronnes les « précieux restes des archives de l'Ordre.

« En 5295, les Princes Maçons, après avoir « montré dans les différentes Croisades qui eurent « lieu tout ce que l'on peut attendre de courage, de « vertu et de résignation, s'établirent dans la Pales- « tine, d'où ils furent expulsés, ainsi que le reste « des Croisés qui s'y étaient réfugiés environ sept « ans après: c'est à cette époque qu'ils retirèrent « du caveau le trésor caché, et vinrent le déposer et « s'établir en Ecosse.

« Obligés quelque temps après de se séparer, ils « nommèrent quatre-vingt-un d'entre eux, à qui « ils commirent la garde du trésor sacré; en se sé- « parant, ils renouvelèrent leurs vœux de tout sa- « crifier pour la conservation de ce dépôt, de se « réunir à la première Croisade, pour reconquérir « le Temple et s'emparer de nouveau de l'ancien « dépôt du trésor sacré.

« Nous sommes les descendants de ces anciens « Princes Maçons, et vous ne pouvez espérer d'être

« admis qu'en prononçant solennellement les mê-
« mes vœux. *Y consentez-vous?* (1) »

Si la Franc-Maçonnerie, dans ses hauts grades, se souvient toujours de l'Ordre du Temple, l'Ordre du Temple, sans reconnaître formellement la Franc-Maçonnerie pour sa fille, ne la désavoue cependant point : « Les différents Ordres de Maçonnerie ne « sont sans doute que des contrefaçons de l'Ordre « du Temple, qui auront eu lieu dans les différents « pays où les premiers Chevaliers s'étaient reti- « rés (2). » Des contrefaçons de l'Ordre du Temple faites par des Chevaliers du Temple, sont quelque chose de plus que de simples contrefaçons. La haine de l'Église est égale dans les deux Ordres, qui sont pareillement attentifs à tenir cette haine secrète pour mieux assurer son triomphe et la ruine de l'Eglise.

Mais au même moment que les Francs-Maçons ne semblent préoccupés que de prévenir toute confusion entre eux et les Templiers d'aujourd'hui, héritiers reconnus des Templiers du XIVe siècle, ils ont encore soin de marquer les liens qui les unissent :

« Nous avertissons — dit le F.·. Willaume « dans son *Tuileur* — nous avertissons nos lecteurs « qu'il ne faut pas prendre l'Ordre des Comman-

(1) *Rituel du Prince de Royal Secret*, p. 56, 57 et 58.

(2) *Manuel des Chevaliers de l'Ordre du Temple*, (édit. de 7017 -825) p. 12, note.

« deurs du Temple, 27e *degré de l'Ecossisme*, pour « celui des *Chevaliers de Saint-Jean de Jérusa-* « *lem*, plus connus sous le nom de *Templiers*, « successeurs immédiats des anciens Chevaliers du « Temple.

« Cet Ordre militaire et religieux subsiste tou- « jours, malgré l'abolition qui en a été prononcée « par le Pape Clément V.....

« Le Grand Maître *Jacques de Molay*, avant de « mourir, se nomma un successeur qui a transmis « ses pouvoirs jusqu'au Grand Maître actuel, par « une suite non interrompue de chefs de cet Ordre « célèbre à tant de titres.....

« Les Chevaliers du Temple ne sont donc point « un Ordre de Maçonnerie. Cependant ils fraterni- « sent, ainsi que faisaient leurs ancêtres, avec les « Francs-Maçons, et ils les visitent sous le titre de « Maçons de l'Ordre d'Orient, mais sans avoir aucun « Rite maçonnique. »

Passage du Temple à la Maçonnerie.

Entre les origines attribuées à la Franc-Maçonnerie (et que je n'ai pas pu dire toutes, car le catalogue seul dépasserait les bornes de ce volume), celles qui ne sont point odieuses, comme l'origine templière et l'origine socinienne, sont extravagantes et semblent un défi jeté à la crédulité des esprits superbes et impies, laquelle est sans mesure. Mais les hommes qui n'ont point abdiqué dans les Loges leur raison avec leur liberté, encore qu'ils retrouvent une image du chaos dans

les doctrines de la Franc-Maçonnerie, ne croient pas la Franc-Maçonnerie un peu plus ancienne que le monde. Ils ne font honneur de sa fondation ni à l'archange saint Michel, ni à l'ouvrier Adoniram. Sans attacher à cette question de l'origine de la Franc-Maçonnerie la même importance qu'à sa puissance actuelle et aux desseins qu'elle nourrit et dont elle poursuit l'accomplissement, ils croient, pour la plupart, que la Franc-Maçonnerie n'est qu'une métamorphose de l'Ordre des Templiers, et ils préviennent l'objection qu'on pourrait leur faire d'une lacune d'un peu plus de deux cents ans qui se trouve entre la condamnation de l'Ordre et le congrès maçonnique tenu à Cologne le 24 juin 1535, et qui est le commencement des temps tout à fait historiques de la Franc-Maçonnerie, en racontant comment l'Ordre des Templiers, condamné par le Pape et par le Roi, n'a fait que se cacher sans abandonner un seul jour ni son organisation, ni ses doctrines, ni ses desseins; comment les Chevaliers du Temple, réfugiés dans l'île de Mull (Écosse), ont travaillé sans relâche « à « étendre constamment l'Ordre, à le rétablir dans « sa splendeur primitive et à venger la mort du « Grand Maître (1) ».

Cependant la mort du Grand Maître n'était point encore à venger, car cette sentence, qu'on présente

(1) WEDEKIND.

comme l'œuvre de la passion, manqua tout à fai de ce caractère que la passion imprime à ses actes je veux dire la précipitation : arrêté le 13 octobr 1307, le Grand Maître ne subit son supplice qu six ans plus tard. Il vivait encore quand les Chevaliers Aumont et Harris, Frères militaires, e Pierre de Bologne, Frère ecclésiastique de l'Ordre, apportèrent à la constitution séculière et ecclésiastique de l'Ordre les modifications qui leur parurent nécessaires en de telles circonstances. La première condition d'existence était le secret. Des signes mystérieux furent établis pour se reconnaître, un nouveau serment plus terrible fut exigé des initiés, ou plutôt de ceux qui croyaient l'être, car tel se laissait lier et affilier à l'Ordre et aliénait sans retour sa liberté, qui n'était vraiment initié à rien, et en s'engageant à obéir comme un esclave, ne connaissait pas ses Chefs et ne savait pas à quelle œuvre son dévouement stupide serait employé.

Mais une société secrète ne demeure pas longtemps secrète. Comment vivre sans révéler son existence par quelque manifestation involontaire? Les Chevaliers du Temple le comprirent et imaginèrent de s'unir aux corporations maçonniques, qu'ils absorbèrent en ne laissant subsister que le nom de la Maçonnerie qui remplaça le nom de l'Ordre du Temple. Le Roi Bruce fut-il dupe de cette substitution ? Les Francs-Maçons (il faut désor-

mais les appeler de leur nouveau nom) trouvèrent en lui un protecteur plus ardent qu'éclairé. Il accepta pour lui-même et pour ses successeurs la Grande Maîtrise. Que sont devenus les Rois d'Écosse?

Vers le milieu du xve siècle, Henri VI d'Angleterre, pressé par je ne sais quelle curiosité mauvaise, ou attiré par quelque espérance coupable et chimérique, ou cédant à une pression qu'il eût dû réprimer, entra dans la Franc-Maçonnerie et y entraîna une partie de sa noblesse avec lui. Que sont devenus les anciens Rois d'Angleterre (1)?

Congrès de Cologne.

Ainsi protégée par d'illustres victimes, la Franc-Maçonnerie put traverser la fin des siècles de foi et parvenir aux temps nouveaux qu'elle avait préparés. Quand elle vit le Protestantisme s'établir triomphant dans une partie de l'Europe, le Protestantisme qui « n'est que la moitié de la Maçon-« nerie (2), » mais qui en est la moitié (3), elle

(1) Le Roi de Hanôvre, que la dernière guerre vient de détrôner, était Grand Maître des Francs-Maçons.

(2) *Latomia*, t. II, p. 164.

(3) « Quant aux doctrines de Saint-Martin, un mot de lui les résume: « *Tous les hommes sont Rois.* Et ce mot venait compléter celui de Lu-« ther, prononcé trois siècles auparavant : *Tous les Chrétiens sont pré-« tres.* » (Le F.·. Alfred Hédouin. *Procès de Cazotte.* — *Documents maçonniques*, publiés par le F.·. François Favre, p. 49.)

Et l'autorité de Saint-Martin fut considérable chez les Francs-Maçons. Voici ce que dit de son livre *des Erreurs et de la Vérité* le F.·. J. G. Findel qui, pour son compte personnel, rejette tout à fait l'autorité du *Philosophe inconnu*, sans doute parce qu'il y a encore trop de religiosité dans le fatras de Saint-Martin, et que la religiosité garde encore quelque trait de ressemblance avec la Religion : « Il ne

comprit qu'une être nouvelle s'ouvrait pour les ennemis de l'Église catholique. Elle se réunit en congrès le 24 juin 1535 à Cologne (c'était l'heure où les ennemis de l'Église ne savaient ce qu'ils devaient craindre ou espérer d'Henri VIII, adversaire de Luther, mais irrité contre Rome qui ne voulait pas prononcer la nullité du mariage de Catherine d'Aragon). La Franc-Maçonnerie, enhardie par tant de trahisons et d'apostasies, où elle voyait les signes avant-coureurs de la ruine et de la désolation de la société chrétienne, osa enfin avouer dans un acte authentique qu'elle est autre chose qu'une inoffensive confrérie d'ouvriers maçons qui ont admis dans leurs rangs quelques membres étrangers à leur humble métier :

Charte de Cologne

« A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·..

« Nous MAITRES ÉLUS, membre de la société vé-
« nérable consacrée à *Jean* (1), ou de l'Ord.·. des

« fut pas seulement révéré en France comme un Evangile par des « FF.·. isolés, mais en Allemagne on le considéra comme une mine « de vraie science maçonnique, et on le recommanda particulièrement « aux FF.·. Chevaliers initiés d'Asie. Le F.·. Claudius, le messager « de Wandsbeck, le traduisit en allemand, bien que, de son propre « aveu, il n'y comprit rien. » (*Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. I, p. 457.)

C'est là sans doute aux yeux du F.·. Findel, comme aux miens, je l'avoue, mais pour d'autres raisons, son moindre défaut.

(1) Tandis que les Chevaliers du Temple réfugiés en Ecosse absorbaient l'Ordre des Francs-Maçons et lui prenaient son nom, les Chevaliers réfugiés en Angleterre et en Allemagne en agissaient de même avec l'Ordre des Joannites. Et quand tous ces Templiers, dis-

« *Francs-Maçons,* directeurs des L.·. constituées « dans les villes de Londres, Édimbourg, Vienne, « Amsterdam, Paris, Lyon, Francfort, Hambourg, « Anvers, Rotterdam, Madrid, Venise, Gand, « Kœnigsberg, Bruxelles, Dantzig, Midelbourg, « Brême et Cologne, réunis en chapitre dans ladite « ville de Cologne, aux jour, mois et an énoncés « plus bas, et sous la présidence du Maître de la « Loge fondée dans cette même ville, notre F.·. P.·. « Vén.·., très-savant et très-prudent, choisi unani- « mement par nous à cet effet, savoir faisons à tous « les membres de l'Ordre tant actuels que futurs, « par le moyen des présentes qui seront envoyées « à toutes les Loges susdites :

« Considérant que, dans ces temps malheureux, « où la discorde et les dissensions des citoyens « portent partout le trouble et les calamités, on « impute à notre société et à nous tous, FF.·. admis « dans l'Ordre *de Jean* ou *des Francs-Maçons*, des « principes, des opinions et des machinations tant « secrètes que publiques, aussi contraires à nos « sentiments qu'au caractère, au but et à la doc- « trine de notre société; qu'on accuse, en outre, « les membres de l'Ordre (afin d'attirer sur nous « le mépris des profanes et de nous vouer d'une « manière plus sûre à l'exécration publique, et

persés et cachés sous ces noms nouveaux, se réunirent, ce fut le nom de Francs-Maçons qui prévalut : il les cachait mieux que l'autre. Cependant, comme on le voit ici, en 1535 le nom de l'Ordre de Jean n'avait pas tout à fait disparu.

« parce que nous sommes tous liés par un pacte et « des mystères inviolables religieusement gardés et « observés par nous tous), d'être coupables du crime « de vouloir rétablir l'Ordre des Templiers; qu'on « nous désigne publiquement comme tels, et que, « par suite, comme si nous étions affiliés à cet « Ordre, nous serions unis et conjurés pour récu- « pérer les biens et les domaines qui leur ont ap- « partenu et pour venger la mort du dernier Grand « Maître sur les descendants des Princes et des « Rois qui furent coupables de ce fait et qui causè- « rent l'extinction dudit Ordre; qu'à cet effet nous « chercherions à introduire le schisme dans l'É- « glise, des troubles et des séditions dans les em- « pires et dans les dominations temporelles; que « la haine et l'envie nous animeraient contre le « Pontife suprême, l'Empereur et tous les Souve- « rains; que, n'obéissant à aucune puissance du « monde et soumis seulement aux supérieurs élus « dans notre association, nous exécuterions leurs « commissions occultes et leurs ordres clandestins « par un commerce de lettres secrètes et par des « mandataires chargés de missions expresses; « qu'enfin nous ne donnerions accès à nos mys- « tères qu'à ceux qui, examinés et éprouvés par « des tourments corporels, se seraient liés et con- « sacrés à nos assemblées par un serment horrible « et détestable;

« D'après cela, et y ayant mûrement réfléchi, il

« nous a paru utile et très-nécessaire *d'exposer*
« quelle est l'origine et le véritable état de notre
« Ordre, et quel est le but de son institution de
« charité, ainsi que ces différents points ont été
« fixés et approuvés par les principaux Maîtres
« experts dans l'art suprême et éclairés dans les
« sciences naturelles; et cette *exposition* étant
« tracée et rédigée, nous avons résolu de l'envoyer
« en original, souscrite et signée par nous, à toutes
« les L.·. de notre société, afin que, perpétuant le
« souvenir de ce renouvellement solennel de notre
« pacte et de l'intégrité des principes, elle puisse
« à l'avenir porter nos institutions dans quelque
« autre partie de la terre, si, dans nos contrées, la
« haine, l'envie et l'intolérance des citoyens et des
« nations, multipliant les ravages de la guerre, ac-
« cablaient notre société et l'empêchaient de main-
« tenir son état et sa consistance ; ou que, devenue
« moins pure, moins intacte et moins incorrompue
« dans la suite des temps, elle puisse prendre
« pour règles les principes tracés dans la pré-
« sente charte, si quelques-uns de ses exemplaires
« échappent à l'oubli et au néant, et les professer
« de nouveau dans des circonstances plus pros-
« pères, lorsque les tempêtes seront calmées, pour
« rétablir l'Ordre s'il était renversé, ou pour
« le ramener à son véritable état s'il était cor-
« rompu ou écarté de son but primitif et de la
« pureté de sa doctrine.

« Par ces motifs et au moyen de cette lettre uni-
« verselle, rédigée d'après les plus anciennes
« chartes et les monuments existants relatifs aux
« principes, aux rites et aux usages de notre Ordre
« très-antique et très-secret, nous, MAÎTRES ÉLUS,
« conduits par l'étude de la Vr.·. Lum.·., au nom
« de la promesse sacrée qui nous lie, supplions
« tous nos collaborateurs à qui nos présentes par-
« viendront ou pourraient parvenir plus tard, de
« ne jamais s'écarter de ce document de vérité ;
« *annonçons* et *publions*, en outre, tant au monde
« éclairé qu'à celui plongé dans les ténèbres, dont
« le salut nous est également cher :

« I. Que la Société ou l'Ordre des Frères admis
« F.·. M.·. consacrée à saint Jean, ne dérive ni des
« Chevaliers Templiers ni d'aucun autre Ordre de
« Chevaliers ecclésiastiques ou séculiers, qu'il n'en
« est pas une partie séparée, qu'il n'est joint ni à
« l'un ni à plusieurs d'entre eux, et qu'enfin il n'a
« avec eux directement ou indirectement, par un
« lien quelconque, aucune et pas la moindre rela-
« tion, mais qu'il est plus ancien qu'aucun Ordre
« de Chevalerie de ce genre, et qu'il existait déjà
« tant en Palestine qu'en Grèce, et dans l'une et
« l'autre partie de l'empire romain avant les guerres
« sacrées et les temps où les Chevaliers susdits par-
« tirent pour la Judée; qu'il nous est démontré
« par différents documents, d'une antiquité bien
« constatée, que l'origine de notre association re-

« monte jusqu'aux premiers temps, où, fuyant les
« les disputes des différentes sectes du Christia-
« nisme, quelques adeptes, imbus par une sage in-
« terprétation des vrais principes, des secrets de
« la philosophie morale, se séparèrent de la multi-
« tude ; c'est à cette époque que des hommes savants
« et éclairés, que de vrais Chrétiens qui n'étaient
« souillés d'aucune des erreurs du paganisme,
« croyant voir la Religion altérée et corrompue
« propager les schismes et les horreurs de la
« guerre, au lieu de la paix, de la tolérance et de
« la charité, s'unirent et se lièrent par un serment
« sacré, afin de conserver et plus fermes et plus
« purs les principes de la morale de cette Religion,
« principes gravés dans le cœur des hommes; ils
« s'y dévouèrent, afin que la lumière, éclatant de
« plus en plus du sein des ténèbres, pût parvenir
« à chasser les superstitions et à établir, par le culte
« de toutes les vertus humaines, la paix et le bon-
« heur parmi les mortels. — Sous ces heureux
« auspices, les auteurs de notre association furent
« nommés *Frères consacrés à Jean*, comme suivant
« l'exemple de *Jean-Baptiste*, précurseur de la *Lu-*
« *mière* qui allait paraître et dont il fut le premier
« Apôtre et le premier Martyr; ces docteurs et ces
« écrivains furent ensuite appelés *Maîtres*, selon la
« coutume de ces temps ; ils se choisirent ensuite
« des collaborateurs parmi les plus habiles de leurs
« disciples et les réunirent ; c'est de là que prit

« naissance le nom de *Compagnon ;* tandis que le « reste des Frères *réunis* mais non *choisis* (élus) « était désigné, selon l'usage des philosophes hé- « breux, grecs et romains, par le nom d'*Apprentifs* « (disciples).

« II. Que notre association se compose encore « aujourd'hui, comme autrefois, de ces trois grades « symboliques appelés *Apprentif, Compagnon* et « *Maître ;* et, au delà de la Maîtrise, des *Maîtres* « *Elus* et des *Suprêmes Maîtres Elus ;* que toute « association ou confraternité ainsi appelée qui « admet d'autres dénominations et subdivisions, ou « qui revendique une autre origine, qui tend à se « mêler des affaires politiques ou ecclésiastiques, « qui se dévoue à la haine et à l'envie contre qui « que ce puisse être et quels qu'ils soient, ceux qui « soutiennent de leur puissance de telles réunions « d'hommes, quoiqu'ils s'arrogent le titre de F.·. « M.·., de Fr.·. admis à l'Ordre de *Jean* ou tout « autre semblable, n'appartiennent pas à notre « Ordre, mais qu'ils en sont rejetés et expulsés « comme *schismatiques*.

« III. Que parmi les docteurs et les Maîtres de « cet Ordre exerçant les mathématiques, l'astro- « nomie ou les autres sciences, il s'établit, après « qu'ils furent dispersés sur la terre, un commerce « réciproque de doctrine et de Lum.·.; que de là « est venu l'usage de choisir parmi ces Maîtres Elus « l'un d'entre eux comme plus parfait que les autres,

« et qui, vénéré comme *Grand Maître Elu* ou *Pa-*
« *triarche* et connu seulement des *Maîtres Elus*,
« visible et invisible à la fois, doit être considéré
« comme le prince et le chef de toute association ;
« que c'est ainsi que le *Grand Maître* ou *Patriarche*,
« quoique connu de très-peu de Frères, existe
« encore réellement aujourd'hui. Et ces principes,
« puisés dans les plus anciens manuscrits et chartes
« de l'Ordre, comparés avec soin, par l'autorité du
« Patriarche, avec des documents sacrés confiés au
« président et à ses successeurs, étant fixés, nous,
« munis de l'autorité de notre susdit illustre Pa-
« triarche, nous avons statué et posé en préceptes
« les articles suivants.

« IV. Le régime de notre société, la manière et
« les moyens par lesquels les rayons de Lum.·.
« ignée parviennent aux FF.·. éclairés et s'étendent
« dans le monde profane, sont en la puissance des
« *Suprêmes Maîtres Elus* ; c'est à eux de veiller et
« de voir que rien ne se trame contre les vrais
« principes de notre société ou l'état d'aucun de
« ses membres ; ce sont aussi ces Maîtres Suprêmes
« de l'Ordre qui sont chargés de les défendre, de
« conserver et de protéger les droits et les libertés
« de son état, et de les maintenir, le cas arrivant,
« au risque de leur fortune et au péril de leur vie,
« en quelque lieu et en quelque temps que ce
« puisse être, contre tous ceux qui voudraient y
« porter atteinte.

« V. Rien ne nous indique que notre association « ait été connue avant l'an 1440 après la naissance « du Christ, sous d'autres dénominations que celle « de *Frères de Jean :* c'est alors, d'après ce qu'il « nous a paru, qu'elle commença de prendre le « nom de *confraternité des Francs-Maçons*, spécia- « lement à Valenciennes en Flandre, parce qu'à « cette époque on commença, par les soins et les « secours des FF.·. de cet Ordre, à bâtir dans quel- « ques parties du Hainaut, des hospices pour y « guérir les pauvres qui étaient alors attaqués de « l'inflammation dartreuse dite *mal de saint An-* « *toine*.

« VI. Quoiqu'en accordant nos bienfaits nous ne « devions nullement nous inquiéter de religion ni « de patrie, il nous a paru cependant nécessaire « et prudent de ne recevoir jusqu'à présent dans « notre Ordre que ceux qui, dans le monde profane « ou non éclairé, professent la Religion chré- « tienne.

« Il ne faut employer, pour éprouver et pour « sonder ceux qui se présentent à l'initiation du « premier grade, qui est celui d'App.·., aucun tour- « ment corporel, mais seulement les épreuves qui « peuvent aider à découvrir l'esprit, les volontés et « le caractère du novice.

« VII. Parmi les devoirs prescrits et dont la pra- « tique doit être jurée par un serment solennel, « sont la fidélité et l'obéissance aux séculiers et à

« tous ceux qui sont légitimement revêtus du pou-
« voir.

« VIII. Les principes qui guident toutes nos ac-
« tions et le but où tendent nos efforts sont énoncés
« dans ces deux préceptes : aime et chéris tous les
« hommes comme tes frères et tes parents, rends à
« Dieu ce qui appartient à Dieu et à l'Empereur ce
« qui appartient à l'Empereur.

« IX. Le secret et les mystères qui cachent nos
« Trav.·. ne servent qu'à cette seule fin de nous
« laisser répandre nos bienfaits sans ostentation, et
« à conduire sans trouble jusqu'à sa perfection l'ou-
« vrage que nous nous sommes proposé.

« X. Nous célébrons tous les ans la mémoire de
« saint Jean, précurseur du Christ et patron de
« notre communauté.

« XI. Cette coutume et toutes les autres céré-
« monies du même genre, lorsqu'elles ont lieu,
« soit en réalité, soit en discours, soit de toute
« autre manière dans les réunions des FF.·., n'ont
« néanmoins aucun rapport avec les rites de l'É-
« glise.

« XII. N'est réputé Frère de la société de Jean
« ou Franc-Maçon que celui seulement qui, légi-
« timement initié à nos mystères par un *Maître Élu*
« aidé au moins de sept FF.·., est capable de
« donner la preuve de sa réception par les signes
« et paroles dont se servent les autres FF.·.; parmi
« ces signes et paroles cependant sont aussi admis

« ceux qui sont en usage dans la Loge d'Edim-
« bourg, ainsi que dans celles de Hambourg, de
« Rotterdam, de Middelbourg et de Venise, qui lui
« sont affiliées et dont les occupations et les
« Trav.·., quoique réglés selon la manière des
« Écossais, ne s'écartent pourtant pas des nôtres
« en ce qui concerne l'*origine*, le *but* et l'*ins-*
« *titution*.

« XIII. Notre société étant gouvernée par un
« Chef unique et universel, et les différents ma-
« gistères qui la composent, par plusieurs Gr.·.
« Mait.·., selon la position et les besoins des pays
« et des royaumes divers, rien n'est plus néces-
« saire qu'une parfaite uniformité entre tous ceux
« qui, répandus sur la surface de la terre, forment
« comme les membres séparés d'un seul corps;
« rien n'est plus utile encore qu'une correspon-
« dance de députés et de lettres, conforme par-
« tout à elle-même et à sa propre doctrine; et à
« cet effet, les présentes lettres attestant quelle
« est la nature et le caractère de notre so-
« ciété, seront envoyées à tous et à chacun des
« colléges de notre Ordre actuellement exis-
« tants.

« Et, à ces causes, nous avons souscrit et con-
« firmé par nos signatures, dix-neuf exemplaires
« originaux entièrement conformes et de la même
« teneur que les présentes, ainsi rédigées et données
« à Cologne sur le Rhin, l'an 1535 et le vingt-

« quatrième jour de juin de l'ère appelée chré-
« tienne.

« HERMANNUS. — CARLTON. — JO. BRUCE.
« — FR. V. UPNA. — CORNELIS BANNING.
« — DE COLLIGNI. — VIRIEUX. — JOHAN
« SCHRODER. — HOFMAN 1535. — JACO-
« BUS PRÆPOSITUS. — A. NOBEL. — IGNA-
« TIUS DE LA TORRE. — DORIA. — JA-
« COB UTTENHOVE. — FALCK. — NICLAES
« VN. NOOT. — PHILIPPUS MELANTHON.
« — HUYSSEN.

« WORMER ABEL.

« *Ne varietur*.

« G. WOSMAER. — W. VAN VREDENBURCH. »

Les esprits attentifs auront surpris plus d'un aveu dans cette Charte, écrite pour justifier la Franc-Maçonnerie déjà suspecte en dépit de tant d'efforts pour dissimuler son véritable caractère, ses doctrines, ses trames, ses espérances. Les honnêtes gens auraient le droit d'accuser la Providence et de se dire abandonnés d'elle, si les méchants ne laissaient jamais rien échapper de leurs ténébreux desseins et de leurs sourdes menées, si les sociétés secrètes pouvaient demeurer tout à fait secrètes.

C'est la Franc-Maçonnerie elle-même qui a révélé au monde *profane* la Charte de Cologne. Quelques Francs-Maçons, mieux avisés que leurs Frères, ont essayé dans ces derniers temps d'en

contester l'authenticité. La Charte dit *venerandus*, et elle aurait dû dire *venerabilis;* et puis deux lettres manquent à la signature de Mélanchthon! C'est avec ces raisons puissantes qu'on prétend ruiner un document trouvé en 1637 (1) dans la Loge *het Frederiks Vredendall*, à La Haye, et que pendant deux siècles toute la Franc-Maçonnerie a tenu pour véritable. Mais ces efforts n'ont point réussi, même dans les Loges. La Franc-Maçonnerie est restée sourde à ces insinuations de la prudence. Elle a retenu, elle retient la Charte de Cologne comme sa charte, comme « le monument le plus « orthodoxe et le plus classique de l'Art Royal (2) ».

Fin des temps obscurs.

Mais à cette « orthodoxie » qui la recommande également aux Francs-Maçons et aux *profanes*, la Charte de Cologne joint un autre caractère non moins précieux que son « orthodoxie ». Elle ouvre l'ère historique de la Franc-Maçonnerie. Pour les uns, la Franc-Maçonnerie est vieille comme le monde; pour les autres, elle vient seulement de naître. Mais pour les uns et pour les autres, son existence est désormais un fait incontestable, c'est un fait public et universel.

(1) Le F.·. Findel oublie cette date quand il veut, dans l'excès de son zèle, que la Charte de Cologne ait été « fabriquée probablement » vers la fin du siècle dernier ». (*Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. II, p. 478.)

(2) Le F.·. Rédarès. *De l'Influence morale de la Maçonnerie sur l'esprit des nations*, p. 332.

CHAPITRE II

Les Rites et les Grades.

Universalité de la Franc-Maçonnerie. — Son caractère public. — Son caractère secret. — Les Princes dans la Franc-Maçonnerie. — La société secrète. — Variété des Rites. — Unité de la F.·. M.·.. — Initiation de Voltaire. — Sa statue. — Unité de la F.·. M.·.. — Ouverture de la tenue. — Le secret. — La M.·. symbolique et la M.·. supérieure. — Le grade d'Apprenti. — Les épreuves. — Initiation de M. Proudhon. — Les voyages. — « Croyez-vous à un Etre suprême ? » — Devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables. — Le serment d'Apprenti. — Le grade de Compagnon. — « Quelles sont vos idées sur l'électricité ? » — Les voyages du récipiendaire. — Le grade de Maître. — Meurtre d'Adoniram. — Récit du Très-Respectable. — Le Très-Respectable incrédule à son propre récit. — La F.·. M.·. cache une partie de la légende d'Adoniram. — Légende d'Adoniram. — Sa moralité. — Louis-Philippe-Joseph d'Orléans reçu Chevalier Kadosch.—Rituel de Kadosch. — Les hauts grades. — Leur nombre. — La Maçonnerie d'Adoption. — Haute imprudence de la postulante. — Secret de la M.·. d'Adoption. — Serment de l'Apprentie. — Les trois baisers. — Les signes, etc. — *Les Amusements mystérieux.* — Variété des Rites. — L'Ordre de la Félicité. — Le président aux genoux de l'initiée. — But de la M.·. d'Adoption. — Les Chevaliers et les Nymphes de la Rose. — Le Temple de l'Amour. — Serment prêté sur l'Autel de l'Amour. — L'influence de la femme. — Enseignement mutuel de libertinage. — La Franc-Maçonnerie n'a pas pitié des petits enfants. — Adoption des Louvetons. — Parodie du Baptême chrétien. — La reconnaissance conjugale maçonnique. — Parodie du Mariage chrétien. — Ce que devient la perpétuité

de la foi conjugale. — Parodie des funérailles chrétiennes. — Le dernier tribut du Maçon. — L'*Invocation*. — L'inspiration religieuse dans ce morceau d'éloquence.

Universalité de la F.·. M.·.

L'Église de Jésus-Christ étant catholique, c'est-à-dire universelle, et le complot formé pour renverser l'Église devant s'étendre partout où l'Église règne sur une âme, la Franc-Maçonnerie doit être pareillement universelle. Si elle était locale, nationale, limitée à un pays, fût-il le plus vaste du monde, elle ne serait pas la Franc-Maçonnerie.

A la réception d'un Maître, l'initiateur rappelle à l'initié ce qu'il a lu dans le Catéchisme des Apprentis :

« Je vous ferai remarquer que, d'après le Caté-
« chisme du grade d'Apprenti, les dimensions de la
« Loge sont celles de l'Univers; que sa longueur
« est de l'Orient à l'Occident, sa largeur du Midi au
« Septentrion, sa profondeur de la surface de la
« terre au centre, sa hauteur d'innombrables cou-
« dées; que les piliers qui la soutiennent sont la
« Sagesse, la Force et la Beauté, attributs princi-
« paux de la création; enfin qu'il faut monter sept
« degrés pour parvenir à la porte de la Loge, et que
« ces sept degrés rappellent l'échelle emblématique
« de Mithra (1). »

(1) « D. Où voyagent les Maîtres?
« R. Sur toute la surface de la terre.
« D. Pourquoi ?
« R. Pour y répandre la Lumière. »
(*Catéchisme des Maîtres*, d'après l'ancien Rituel anglais.)

Le F.·. Ragon proclame aussi l'universalité de la Franc-Maçonnerie :

« La Maçonnerie n'est d'aucun pays ; elle n'est ni « française, ni écossaise, ni américaine, elle ne « peut pas être suédoise à Stockholm, prussienne « à Berlin, turque à Constantinople, si elle y existe ; « elle est une et universelle. Elle a plusieurs cen- « tres d'action, mais elle n'a qu'un centre d'unité, « qui est le plus grand bienfait de la philosophie « antique. Si elle perdait ce caractère d'unité et « d'universalité, elle cesserait d'être la Maçonne- « rie (1). »

Un autre F.·., l'historien de la Franc-Maçonnerie, la définit *une profession commune au genre humain tout entier* (2).

Elle a marqué ce caractère d'universalité dans le choix même de ce nom de Loge qu'elle donne à ses Ecoles, car elle appelle aussi ses Loges des Ecoles. En effet, le Franc-Maçon y a entendu cette *instruction* le jour où il a reçu le second grade de la Maçonnerie :

« D. D'où vient le mot Loge ?

« R. Du mot sanscrit *loga*, qui signifie *le monde*. « L'antre de Mithra, où les Mages avaient leurs « mystères, et l'antre d'Athys signifient aussi le « monde.

(1) *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, etc., p. 40.

(2) J. G. Findel, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, trad. par le F.·. E. Tandel. T. I, p. 152.

« L'instruction maçonnique justifie cette déno-
« mination, en indiquant que la Loge est couverte
« d'un drap d'azur parsemé d'étoiles, comme les
« voûtes des temples égyptiens, et que sa dimension
« est incalculable (1). »

Caractère public de la F.·. M.·.

Complot formé pour renverser l'Église universelle, la Franc-Maçonnerie doit être universelle comme l'Église. Universelle, son existence doit être un fait public. Une société locale peut demeurer secrète dans ses doctrines, dans son but, dans ses moyens, dans son existence même. Mais une société qui veut s'étendre partout, embrasser le monde entier dans son action, ne peut pas prétendre en même temps cacher au monde son existence.

La Franc-Maçonnerie ne se renie pas elle-même, au contraire elle s'affirme. Elle affirme ses Loges et ses trois premiers grades, et je ne sais quelle vague doctrine humanitaire qui échappe à tout contrôle et à toute analyse, comme une vapeur échappe à la main qui veut la saisir. C'est quelque chose et ce n'est rien. En la respirant, on respire peut-être la peste et la mort, mais on ne se sent ni frappé ni même touché par ce nuage en apparence inoffensif, et l'on n'a pas le droit de se plaindre.

Caractère secret de la F.·. M.·.

Cependant les Loges que la Franc-Maçonnerie affirme cachent à tous les regards les arrière-Loges, les grades cachent les arrière-grades, la doctrine

(1) *Rituel du grade de Compagnon*, p. 37.

avouée cache la doctrine mystérieuse, les rites et les cérémonies grotesques cachent les trames occultes, la société publique cache la société secrète.

Cependant l'auteur sacré proteste contre ce nom malsonnant de société secrète. La Franc-Maçonnerie, dit-il, « n'est point une société secrète, mais « une société qui a un secret (1) ». Un autre Franc-Maçon dit à peu près de même : « L'Association « maçonnique est une société *secrète* seulement « dans les pays où elle est persécutée et proscrite ; « partout ailleurs elle est simplement *fermée* (2). » C'est-à-dire qu'acceptant le bénéfice de la tolérance et trop souvent, hélas! de la protection des gouvernements, elle se réserve toujours de pouvoir conspirer contre eux.

Les Princes dans la F.·. M.·.

Les Princes se décernent à eux-mêmes le titre de protecteurs, et elle leur donne volontiers celui de Grands Maîtres : mais elle demeure *fermée* à ses Grands Maîtres et à ses protecteurs. Que leur vanité soit satisfaite, la Franc-Maçonnerie les parera tant qu'ils voudront de ses *bijoux*, c'est-à-dire de ses compas, de ses équerres, de ses niveaux et de ses cordons : mais elle ne leur livrera pas son secret. Elle les admettra, sans demander à leur impatience d'attendre même un jour, aux grades d'*Apprenti*,

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 13.

(2) Le F.·. François Favre. *Essai historique et philosophique*. Introduction aux *Documents maçonniques*, p. CII.

de *Compagnon*, de *Maître*, et comme Maîtres ils recevront cette *Instruction :*

« D. Donnez-moi le mot de passe.

« R. *Ghiblim*, qui signifie *terme*, *fin*. Ce mot ex-
« prime clairement que le grade de Maître est le
« complément de la Maçonnerie (1). »

Initiés à la Maçonnerie, à toute la Maçonnerie, pourraient-ils encore la craindre? Ils n'ont plus d'autre pensée que de répondre d'elle à ceux qui ne sont point initiés comme eux, qui ne la connaissent pas et qui nourrissent contre elle la plus injuste prévention. Et leur folle confiance les empêche d'entendre cette autre parole de la même *Instruction* :

« Aucun grade connu n'enseigne ni ne dévoile la
« vérité; seulement, il *désépaissit* le voile... Les
« grades pratiqués jusqu'à ce jour ont fait des Ma-
« çons et non des *initiés* (2). »

Ils ne sont donc pas initiés, encore qu'ils soient Maîtres et même Grands Maîtres. Les portes de la Loge visible se sont ouvertes devant eux, ils y ont été reçus avec applaudissement et comblés d'honneurs : mais la Loge invisible, qui n'est faite ni de pierre ni de bois, reste *fermée* pour eux. On trompe leur curiosité comme celle de tous les Maîtres en leur disant : Il n'y a point de Loge invisible, point d'arrière-Loge : *le grade de Maître est le complément de la Maçonnerie.*

(1) *Rituel du grade de Maître*, p. 29.
(2) *Ibid.*, p. 34.

La société secrète.

Entrons d'abord dans le vestibule ouvert à peu près à tout le monde. Nous essayerons ensuite de pénétrer dans ces profondeurs de l'édifice qu'on essaye de rendre impénétrables. Mais, avant même que nous y parvenions, dès le vestibule nous entendrons peut-être, si nous prêtons une oreille attentive, quelque bruit sourd révélant qu'on travaille à côté dans l'ombre.

En avouant que « l'ignorance est, pour beaucoup « d'adeptes, le voile qui couvre la Franc-Maçonne- « rie (1) », le F.·. Ragon ne constate-t-il pas qu'il y a dans la Franc-Maçonnerie, derrière les formules et les rites connus des adeptes, des doctrines et des desseins que les adeptes ne connaissent point? En disant que le Compagnonnage « n'a de rapport avec « la Maçonnerie que comme association secrète (2) », ne reconnaît-il pas lui-même à la Franc-Maçonnerie le caractère que je lui attribuais tout à l'heure?

En racontant que « *l'un* prend, et avec raison, « l'initiation à son origine, il la fait descendre, de « siècle en siècle, chez diverses nations, qu'elle « éclaire et civilise,..... jusqu'à ce qu'enfin elle « prenne le nom *voilateur* de FRANC-MAÇONNE- « RIE (3) », le F.·. Ragon n'avoue-t-il pas que la

(1) *Orthodoxie maçonnique, suivie de la Maçonnerie occulte et de l'initiation hermétique*, p. 6.
(2) *Ibid.*, p. 10.
(3) *Ibid.*, p. 8.

société publique n'est que le voile de la société secrète ?

Variété des Rites.

Mais de quelle Franc-Maçonnerie s'agit-il ? Car « le nombre des Maçonneries dépasse soixante ». Et le F.·. Ragon parle avec un superbe dédain de toutes ces variétés de la Franc-Maçonnerie :

« On conçoit que ces productions n'ont de ma-
« çonnique que la forme : toutes diffèrent, et sou-
« vent avec des grades appartenant à d'autres sys-
« tèmes. Cette masse de rites n'est due qu'à la
« fabrication spéculative des hauts grades, d'où il
« résulte autant de schismes que de rites. La vraie
« Maçonnerie, composée de trois degrés, n'enfante
« pas de schisme (1). »

C'est bientôt fait de dire : Ma Franc-Maçonnerie est la vraie Maçonnerie, qui n'enfante pas de schismes ; tous les autres systèmes n'ont de maçonnique que la forme. Malgré la haute autorité du F.·. Ragon, mon embarras est grand entre ce qu'il appelle vraie Maçonnerie et les Maçonneries qu'il flétrit du nom de schismes. Plusieurs fois Vénérable, fondadateur des trois Ateliers des Trinosophes à Paris, auteur sacré, le F.·. Ragon parlait comme un oracle et ne semblait pouvoir jamais être contredit, si ce n'est par lui-même. Comment oser soutenir mon sentiment contre ce chef illustre ? Mais lui-même traite les chefs d'ignorants :

(1) *Orthodoxie maçonnique, suivie de la Maçonnique occulte et de l'initiation hermétique*, p. 11.

« La Maçonnerie, qui est une Lumière opposée « aux ténèbres de l'ignorance pour en arrêter les « effets funestes, si elle avait été plus étudiée, « aurait, constamment et sans entraves, fait jouir « ses adeptes des bienfaits qu'elle répand. Mais « l'ignorance de ses principaux chefs a causé « toutes les tribulations qui l'accablent encore (1). »

Si les principaux chefs de la Franc-Maçonnerie sont des ignorants, comment la Franc-Maçonnerie peut-elle être « une Lumière opposée aux ténèbres « de l'ignorance pour en arrêter les effets fu- « nestes » ? Et comment les adeptes, taxés aussi d'ignorance par le F.·. Ragon, comment les adeptes, presque aussi profanes que nous (2), et comment nous-mêmes, profanes tout à fait profanes, pourrons-nous distinguer la vraie Maçonnerie entre tant de systèmes qui « n'ont de maçonnique que « la forme » ?

Si, du moins, le schisme était une nouveauté ! s'il suffisait de remonter le cours de quelques années pour retrouver l'unité maçonnique ! Mais, à propos « des écrivains ignorants et des faiseurs de « rites, » qui reconnaissent le premier homme pour le Vénérable de la première Loge, le F.·. Ragon dit avec une ironie cruelle : « L'unité ma-

(1) *Orthodoxie maçonnique*, etc., p. 4.

(2) « .... Ces Maçons presque profanes, puisqu'ils ignorent leur « alphabet,..... » (*Alphabet maçonnique* à la suite du *Rituel du grade de Compagnon*, p. 45 et 46.)

« çonnique était alors une chose incontestable (1). »

Jamais il ne fut autant parlé d'ignorance et d'ignorants qu'entre ces Frères, enfants de la Lumière. Et jamais les esprits sincères ne se virent enveloppés d'une obscurité plus profonde. Serait-ce que cette grande Lumière éblouit ceux qui recourent à ses clartés ?

Unité de la F.·. M.·.

Mais, en étudiant toutes ces Maçonneries, ou, pour parler comme le F.·. Ragon, en étudiant la vraie Maçonnerie et tous les schismes que le véritable adepte ne veut pas confondre avec elle, on est bien surpris de retrouver au fond de cette variété infinie de rites, de grades, de symboles et de formules, une seule doctrine (2) et un seul but. Et on dit avec le F.·. Ragon, bien surpris à son tour d'avoir lui-même fourni à la vérité sa formule simple et complète : « La Maçonnerie est UNE, son point de départ est UN (3). »

Initiation de Voltaire.

Cependant Voltaire, initié dès sa jeunesse, en Angleterre, d'après l'ancien système templier, eut

(1) *Orthodoxie maçonnique*, etc., p. 35.

(2) Doctrine exclusivement négative. L'unité n'est possible que dans la vérité ou dans la négation de la vérité. Mais, dès qu'il s'agit de remplacer la vérité par une fable ou par un système, chacun préférera toujours les systèmes qu'il aura inventés, les chimères enfants de son imagination, et les sectes se multiplieront à l'infini.

(3) *Orthodoxie maçonnique*, etc., p. 4.

« La fraternité qui lie tous les Francs-Maçons implique la solidarité « de tous les Orients ; car, s'il est vrai qu'il peut y avoir plusieurs « administrations maçonniques, il n'y a et il ne peut y avoir qu'une « Franc-Maçonnerie dans le monde comme il n'y a il ne peut y avoir « qu'une humanité. » (*Documents maçonniques*, p. 241.)

des scrupules après la réforme accomplie en 1772 par le nouveau Grand Maître, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, alors duc de Chartres. Voltaire, bon Maçon selon la Grande Loge, voulait être encore bon Maçon selon le Grand Orient, tant cette âme scrupuleuse était sévère pour elle-même! Sa nouvelle initiation eut lieu le 7 avril 1778 à la Loge des *Neuf Sœurs*. « Les épreuves ne furent « que morales, et l'on passa outre les formalités « ordinaires. Les interrogateurs cherchaient plus « à s'instruire qu'à communiquer la science ma- « çonnique à l'auguste récipiendaire. Il n'était pas « nécessaire d'examiner Voltaire : soixante années « consacrées à la vertu et au génie l'avaient suffi- « samment fait connaître. La réception fut un « triomphe pour lui, une faveur inappréciable « pour les assistants. »

Helvétius avait appartenu à la Loge des *Neuf Sœurs*, et après sa mort, sa veuve avait renvoyé ses insignes. On offrit à Voltaire le tablier d'Helvétius : avant de le ceindre, il le baisa pieusement, pour honorer la mémoire de l'auteur de ce livre *de l'Esprit* qui est la négation même de la partie spirituelle de l'homme.

J'ai dit que cette belle cérémonie se passait le 7 avril 1778; sept semaines après, le 30 mai, Voltaire mourait, et mourait en bon Franc-Maçon. Aussi la Loge des *Neuf Sœurs* lui fit-elle des pompes funèbres splendides. Un riche mausolée

s'élevait au fond de la Loge. Après quatre beaux discours à la gloire du grand homme, le mausolée disparut par enchantement, et les spectateurs contemplèrent à la place l'apothéose de leur illustre Frère. Le F.·. Roucher accompagna l'apothéose en peinture d'une apothéose en vers. Quand il dit :

Où repose un grand homme, un Dieu doit habiter !

toute l'assistance éclata en cris d'admiration et demanda une seconde lecture.

Le tout finit par une agape. Et voilà un mort bien pleuré !

La statue de Voltaire.

Mais aujourd'ui la Franc-Maçonnerie, enivrée de ses succès qui lui fond croire que déjà le monde entier est à elle, veut marquer sa victoire sur Dieu par l'érection d'une statue à Voltaire. Pour le monde profane, c'est le F.·. Havin qui a eu l'initiative de ce projet, mais c'est vraiment la Franc-Maçonnerie tout entière qui veut se couronner elle-même dans cette nouvelle apothéose de l'ennemi du Christianisme :

« Toutes les Loges et tous les Maçons vou-
« dront s'associer à cette manifestation, à cet
« hommage rendu à l'un des plus vaillants lut-
« teurs du grand XVIIIe siècle, à l'un des philo-
« sophes qui ont le plus honoré l'humanité. Vol-
« taire ne fut pas seulement célèbre par son
« génie, mais encore par son ardent amour de la

« justice, par ses persévérants efforts en faveur de « la tolérance religieuse et de la libre pensée; « mais il n'était pas seul à combattre, et les noms « de Rousseau, de d'Alembert, d'Helvétius, et « surtout celui de Diderot, s'associeront dans notre « pensée au nom du philosophe de Ferney. Tous « ces hommes, en effet, également calomniés et « maudits par les partisans et les pontifes de « l'ignorance et de la servitude, sont également « chers aux amis des sciences, de la philosophie « et de la liberté.

« Nos Frères n'oublieront pas que Voltaire fut « membre de notre Association. Initié, presqu'à « la veille de sa mort, le 7 avril 1778, il fit son « entrée dans la Loge des *Neuf Sœurs* appuyé sur « Franklin et le polygraphe Court de Gébelin. « L'Atelier était présidé par Lalande, et le tablier « qui servit à décorer Voltaire était celui d'Helvé- « tius, mort depuis quelques années. En recevant « cet insigne du travail, Voltaire, par un mouve- « ment spontané, le porta à ses lèvres, donnant « ainsi cette marque d'affection au célèbre philo- « sophe et au vertueux Maçon dont la Loge regret- « tait encore la perte; et voulant témoigner, en « même temps, de son amour pour le peuple, de « son respect pour les travailleurs de toutes les « classes et de toutes les conditions.

« Comme Maçons, comme libres-penseurs, comme « membres d'une Association dont le but principal

« est d'asseoir sur des bases indestructibles la to-
« lérance religieuse, le respect des consciences,
« notre devoir est de rendre un solennel et public
« hommage à ces principes dans la personne de
« celui qui en fut le plus intelligent, le plus géné-
« reux et le plus ardent défenseur (1). »

A cet appel, un grand nombre de Loges, à Paris et dans les départements, « placent à leur ordre du « jour une discussion sur la *statue de Voltaire* (2) ». Mais Voltaire n'est pas à discuter : il est lui-même l'un des auteurs sacrés de la Franc-Maçonnerie; ses paroles sont entrées dans la Liturgie maçonnique, comme les paroles des saintes Ecritures dans la Liturgie catholique (3). Sa statue ne doit pas être discutée, elle doit être élevée par les efforts de toutes les Loges, par les mains de tous les Maçons de tous les Rites. Car Voltaire n'était pas Maçon d'un seul Rite, mais de deux Rites. Il appartenait de cœur à tous les autres. Il savait par intuition ce qu'au jour de la réception d'un Ancien ou Grand Maître Ecossais et Chevalier de Saint-André dans la Haute Loge Ecossaise, où ne sont admis que les FF.·. destinés à parvenir plus tard aux fonctions les plus importantes et aux connaissances

(1) *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 606 et 607.

(2) *Le Monde maçonnique*, mars 1867, p. 669.

Le Monde maçonnique constate encore l'enthousiasme des Loges pour la statue de Voltaire dans son numéro d'avril, p. 736 et 748.

(3) *Rituel du grade de Rose Croix*, p. 63.

Le F.·. d'Alembert reçoit, et à cet endroit-là même, le même honneur.

les plus cachées, l'initiateur dit à celui qu'il initie, en lui montrant toute la décoration de la Loge :

« En haut, voyez le lien de l'amitié, emblême « sacré de l'Ordre et de nos FF.·.. Quoique dis- « persés sur toute la surface de la terre, nos FF.·. « ne forment cependant qu'une seule communauté. « Tous ils sont initiés aux mêmes secrets, suivent « la même voie, sont formés d'après la même « règle et sur les mêmes mesures, enfin sont ani- « més du même esprit.

Unité de la F.·. M.·.

« Telles sont, mon F.·., les notions que vous « devez avoir de nos secrets ét des hiéroglyphes « que vous rencontrez dans notre Temple. Heureux « quand tous les voiles seront écartés de devant « vos yeux, et que vous verrez dans la réalité ce « qui ne vous est montré maintenant qu'avec des « images et des figures! Vous vous en approchez « déjà ; il ne reste plus qu'un pas à faire. »

Et à la suite de la cérémonie du protectorat (baptême maçonnique), on dit aux mères : « Si « toutes nos réunions ne se ressemblent pas exac- « tement dans leur forme extérieure, si le cérémo- « nial est changé, le but est toujours le même : « nous nous réunissons pour nous exciter au bien, « et pour arriver, par une sorte d'enseignement « mutuel, à la connaissance et à la pratique de la « vertu (1). »

(1) *Documents maçonniques*, publiés par le F.·. François Favre, p. 500.

Mais l'unité de la Maçonnerie de tous les Rites est le principe fondamental de la Maçonnerie. Et ce fondement est posé dès le commencement de la Constitution maçonnique :

Les Maç.·. peuvent suivre dans leurs trav.·. des Rites différents ; mais le but en est toujours le même (1).

Ainsi parle le Grand Orient. Le Suprême Conseil dit tout à fait de même :

L'Ordre Maçonnique se partage en différents Rites reconnus et approuvés, qui, bien que divers, sont tous sortis de la même source et tendent au même but (2).

N'attachons donc pas plus d'importance qu'il ne convient à tous ces noms différents d'Anciens Maçons, de Maçons Modernes, de Rite symbolique, de Rite philosophique Écossais, de Rite d'Hérédom ou de Perfection, d'Ordre de l'Étoile Flamboyante, de Rite des Philalèthes ou Chercheurs de la Vérité, de Rite des Philadelphes, de Rite Égyptien de Misraïm, de Rite Persan philosophique, d'Ordre des Noachites, d'Ordre de Memphis, d'Ordre sacré des Sophisiens, ni à tant d'autres. *La Maçonnerie est une*, nous en tenons l'aveu du F.·. Ragon ; et sous la variété de tous les noms qu'elle a pris, nous la

(1) Art. V des *Statuts et Règlements généraux l'Ordre maçonnique en France*, an de la V.·. L.·. 5826.

(2) Art. Ier des *Règlements généraux de la Maçonnerie Ecossaise pour la France et ses dépendances*. O.·. de Paris, 1846.

retrouverons toujours avec les mêmes caractères.

Ouverti de la tem Le secr

Son premier caractère, on l'a déjà vu, c'est le secret. A l'ouverture de chaque assemblée ou *tenue*, on multiplie les précautions pour empêcher que le secret puisse être surpris par les profanes. Le F.·. Clavel, dans son *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie* (1), donne la formule des paroles échangées entre le Vénérable et les Surveillants, et qui ne sont pas de pure cérémonie :

« Le Vénérable. — Frère Premier Surveillant, « quel est le premier devoir d'un surveillant en « Loge ?

(1) Le 20 octobre 1843, le Grand Orient prononça et annula dans la même séance une sentence d'exclusion perpétuelle contre le F.·. Clavel, pour avoir divulgué une partie des secrets de l'Ordre par la publication de l'*Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*. Le 8 novembre, le Grand Orient prononça la censure. Le F.·. Clavel, ne voulant point accepter cette sentence, donna sa démission. Le 30 novembre 1844, le Grand Orient prononça de nouveau, mais cette fois définitivement, l'exclusion du F.·. Clavel.

Cependant ni en 1843 ni en 1844 aucune autre accusation ne fut portée contre lui, que celle d'avoir violé la loi maçonnique du secret. La fidélité du récit et du tableau qu'il venait de présenter au public ne fut jamais contestée, ni alors ni depuis. Et « ce qui prouve toutes « les sympathies que la Franc-Maçonnerie ressentait pour le « F.·. Clavel, c'est qu'après son exclusion il fut reçu avec faveur « dans les Ateliers de la correspondance ». (Le F.·. Em. Rebold, *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 187.)

Telle est la Lumière maçonnique : si un profane veut éclairer l'obscurité des mystères de la Franc-Maçonnerie, la Franc-Maçonnerie lui dit : *Vous êtes un profane, un ignorant et un calomniateur ;* si un initié révèle une partie de ce qu'il sait, la Franc-Maçonnerie le condamne comme violateur du secret qu'il avait juré de garder. Et la Franc-Maçonnerie dit : Je suis la Lumière !

J'avais besoin de constater la valeur maçonnique du livre du F.·. Clavel, me proposant d'en tirer un grand parti pour ce tableau que je commence des Rites de la Franc-Maçonnerie.

« Le Premier Surveillant. — C'est de s'as-
« surer si la Loge est *couverte* (1). »

« Sur l'ordre que lui en donne le Vénérable, le
« Premier Surveillant charge le Second Diacre de
« s'informer auprès du Couvreur s'il n'y a point
« de profanes dans le Parvis, et si, des maisons
« voisines, on ne peut ni voir ni entendre ce qui va
« se passer. Le Couvreur ouvre la porte, visite
« les Pas-Perdus (2), s'assure que tout est clos à
« l'extérieur, et vient rendre compte de cet examen
« au Second Diacre qui en fait connaître le résultat
« au Premier Surveillant.

« Dans les Loges anglaises et américaines, les
« choses se passent plus simplement : le garde
« intérieur se borne à heurter à la porte avec le
« pommeau de son épée, et le *Tyler* lui répond,
« du dehors, par une semblable percussion ; cela
« veut dire que le Temple est couvert. Cette pré-
« caution prise, le dialogue continue.

« Le Premier Surveillant. — Vénérable, la
« Loge est couverte.

« Le Vénérable. — Quel est le second devoir?

« Le Premier Surveillant. — C'est de s'assurer
« si tous les assistants sont Maçons.

(1) L'explication de ce mot se trouve à la page précédente du même livre :

« Le Couvreur a la garde des portes, qu'il n'ouvre aux Frères ou
« aux profanes qu'après l'accomplissement des formalités voulues. »

(2) « L'extérieur, qu'on nomme les *Pas-Perdus*, est habituellement
« gardé par un *Frère servant*, rétribué par la Loge. » Même livre, p. 5.

« Le Vénérable. — Frères Premier et Second « Surveillants, parcourez le Nord et le Midi, et « faites votre devoir. A l'ordre, mes Frères. »

« A cet appel du Vénérable, tous les Frères se « tournent vers l'Orient et se mettent dans la pos- « ture consacrée. Les Surveillants quittent leurs « places, se dirigent de l'Ouest vers l'Est, et exa- « minent successivement tous les assistants qui, « à leur approche, font le signe maçonnique, de « manière que ceux qui se trouvent devant eux « n'en puissent rien voir. Cet examen terminé, et « de retour à leur poste, les Surveillants informent « le Vénérable qu'il n'y a dans la Loge aucun pro- « fane, aucun *cowan* (ennemi), suivant l'expression « des Maçons anglais (1). »

La M.·. symbolique et la M.·. supérieure.

Si les Francs-Maçons défendent avec ce soin jaloux leurs Loges contre tout regard profane, que ne feront-ils pas pour empêcher qu'aucune lumière pénètre dans leurs arrière-Loges? La Franc-Maçonnerie appelle à elle tous les hommes : il lui faut des adeptes innombrables, il lui faut la force des multitudes pour faire triompher les desseins

(1) *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 8. Pagnerre, 1843.

Ces détails donnés par le F.·. Clavel sur les précautions des FF.·. MM.·. pour assurer le secret de leurs *travaux* sont tout à fait conformes aux prescriptions des Rituels :

« D. Quel est le premier devoir des Surveillants en Loge ?

« R. C'est de s'assurer si le Temple est bien couvert et si tous les « FF.·. qui occupent les Colonnes sont Maçons. »

Rituel du grade d'Apprenti, p. 26.

qu'elle nourrit. Cependant les multitudes se refusent à entrer dans les desseins abominables qui doivent couvrir la terre de ruines; elles en sont les instruments ordinaires, mais les instruments aveugles. La Franc-Maçonnerie doit ouvrir ses rangs à tous, les y attirer et les y retenir; mais elle ne doit se dévoiler qu'à un petit nombre.

On a imaginé une série d'initiations successives. Le nombre des initiations, les noms des grades, font toute la différence des Rites maçonniques. Le G.·. O.·. a bien dit le 3 octobre 1777, dans une délibération solennelle :

« Cette multitude de grades, dont la forme varie « à l'infini, qui tous se contrarient mutuellement « et dont le but échappe à chaque instant à la « pénétration du Maçon le plus éclairé, est contraire « au véritable esprit de notre Ordre. »

Mais cette condamnation de ce que le F.·. Ragon appelle lui-même les *Institutions supermaçonniques*, n'est qu'un voile habilement tendu pour cacher aux profanes et aux adeptes qui doivent demeurer encore plus ignorants que les profanes, la société secrète, la Maçonnerie occulte (1).

« La Franc-Maçonnerie, dit le F.·. Ragon, repose « sur trois grades fondamentaux, résumant ou de-

(1) L'existence d'une Maçonnerie occulte est un fait qu'on ne peut plus dissimuler. Mais le F.·. Ragon imagine d'intituler la seconde partie de son livre de l'*Orthodoxie maçonnique* : MAÇONNERIE OCCULTE OU L'ON TRAITE DES SCIENCES OCCULTES. C'est trop habile.

« vant résumer la triple étude qui doit occuper le « Maçon : *d'où il vient* (l'étude de Dieu), *ce qu'il* « *est* (l'étude de soi-même et son perfectionnement), « et *où il va* (l'étude de sa transformation dans un « autre avenir) (1).

« ..... Les trois grades symboliques, qui ont pour « base la Nature, n'ont produit et ne peuvent « produire aucun schisme.

« Les hauts grades (la Maçonnerie dite *supé-* « *rieure*) sont donc faux et dangereux, puisqu'ils « donnent lieu à des schismes (2), à des inimi- « tiés, à des procès, aux libelles excusables des « Barruel et autres, et aux persécutions de l'au- « torité (3). »

C'est-à-dire que les trois premiers grades forment la Franc-Maçonnerie extérieure ou symbolique, dont l'existence est un fait public et hau-

(1) *Orthodoxie maçonnique*, etc., p. 99.

(2) Le schisme serait à vouloir rejeter les hauts grades (si on le voulait sincèrement), car la Constitution maçonnique est formelle :

« Art. CCCLVI. La série des grades composant chacun des Rites ad- « mis par le G.·. O.·. est généralement divisée en classes, et chaque « classe est terminée par le plus important de ces grades : ceux-ci « ne doivent être conférés qu'avec la pompe et les cérémonies propres « à chaque Rituel. Les grades intermédiaires seuls peuvent être « donnés par communication.

« Art. CCCLVII. Sont considérés comme grades les plus importants, « et non susceptibles d'être conférés par communication, le premier et « le troisième grade symb.·., ceux de Gr.·. E.·. Ec.·., de Chev.·. R.·.†.·., « de Chev.·. Gr.·. E.·. K.·. S.·., de P.·. d.·. R.·. S.·. et de Gr.·. « J.·. G.·.. »

Statuts et Règlements généraux de l'Ordre maçonnique en France, an de la V.·. L.·. 5826.

(3) *Orthodoxie maçonnique*, etc., p. 110.

tement avoué, et que les autres grades forment la Franc-Maçonnerie intérieure, qui s'efforce de demeurer invisible, pour agir librement dans l'ombre.

Mais l'auteur sacré qui déclare *faux et dangereux* les hauts grades, en publie lui-même les Rituels. Est-ce donc pour perpétuer le mensonge et le danger? Il dit bien : « Laissons de côté tous ces « titres pompeux et ridicules, tous ces cordons, « hochets honteux de la vanité, etc. » Mais il dit cela précisément à la dernière page du *Tuileur général,* c'est-à-dire du livre qui promet de révéler les secrets de tous les grades, du manuel de l'Officier chargé de reconnaître les Maçons de tous les degrés qui se présentent en visiteurs dans les Loges. Un autre F.·., pareillement ennemi affecté des hauts grades, est tombé dans une contradiction pareille; il n'a pas refusé de faire partie d'une commission chargée de la révision des grades capitulaires. Il « avait accepté cette mission, parce qu'elle lui « offrait une occasion de transformer en degrés « philosophiques ces grades, qui n'ont actuelle- « ment aucun sens (1) ». Qui donc voudra croire que dans l'Art Royal, dans l'association éclairée des rayons de la Vraie Lumière, il puisse exister des grades qui n'aient aucun sens? Et si ces grades qui ne sont plus, comme les trois premiers, des grades

(1) Le F.·. Em. Rebold. *Histoire des trois grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 296, note.

symboliques, ne sont pas non plus, on vient de le dire, des grades philosophiques, quel est donc leur caractère ?

Il y a quelques années, au milieu de cette guerre intestine de la Franc-Maçonnerie qui aboutit, par une étrange logique des événements, à la suppression du Conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul, un Franc-Maçon qui pouvait se croire en possession du *complément de la Maçonnerie*, puisqu'il est Maître, osa reprendre les Grands Conservateurs chargés du gouvernement provisoire de la Franc-Maçonnerie. Sa témérité lui valut cette réponse : « C'est être *bien jeune* pour parler avec « beaucoup d'autorité des intérêts de notre Insti- « tution contre des hommes dont le plus jeune a « plus de vingt ans de Maçonnerie, et qui tous, « alors que M. Fauvety ne possède que le grade de « Maître, possèdent les grades les plus élevés de « l'Ordre (1). » Les Grands Conservateurs ont ainsi fait voir au F.·. Fauvety que ces grades, pour n'être ni symboliques ni philosophiques, ont cependant un *sens* qui s'impose aux Maîtres eux-mêmes.

Mais toute la distance qui sépare la Maçonnerie symbolique ou extérieure de la Maçonnerie des hauts grades, n'empêche pas qu'il y ait entre elles des liens intimes, car « la Maçonnerie est UNE » ;

(1) Lettre des Grands Conservateurs à M. L. Havin, directeur politique du *Siècle*.

liens d'esclave à maître, chaîne de fer qu'il est plus facile de secouer que de briser, comme l'a éprouvé le F.·. Fauvety. La Maçonnerie symbolique trouve dans l'autre Maçonnerie la raison de son existence, et l'étude de celle-là, qui est extérieure, nous révélera peut-être quelque chose de celle-ci, qui se cache avec toute l'habileté d'un malfaiteur vieilli dans la pratique du crime.

Le grade d'Apprenti.

Le premier grade de la Franc-Maçonnerie extérieure est le grade d'*Apprenti*.

Au jour fixé pour l'admission, l'aspirant, « amené « au local de la Loge par un Frère qu'il ne connaît « pas », est introduit dans une chambre solitaire, où il trouve, entre deux flambeaux, la Bible ouverte au Ier chapitre de saint Jean. Après quelques instants donnés à la réflexion, on ôte au candidat ses vêtements, on lui met à nu le côté gauche et le genou droit, on lui fait mettre un soulier en pantoufle, on lui enlève son chapeau, son épée (il doit en avoir une) et tout son *métal*, c'est-à-dire son argent. On lui bande les yeux et on le conduit dans le *Cabinet des réflexions*. On lui défend d'ôter son bandeau avant qu'il ait entendu frapper trois grands coups. On le laisse seul. Quelque temps se passe dans l'attente inquiète que causent tant de mystères. Enfin il entend le signal, il ôte son bandeau, et ses yeux rencontrent, sur les murs tendus de noir, des inscriptions comme celles-ci :

Si une vaine curiosité t'a conduit ici, va-t'en.

Si tu crains d'être éclairé sur tes défauts, tu n'as rien à faire ici.

Si tu es capable de dissimulation, tremble : on lira au fond de ton cœur.

Si tu tiens aux distinctions humaines, sors : on n'en connaît point ici.

Si ton âme a senti l'effroi, ne va pas plus loin.

On pourra exiger de toi les plus grands sacrifices, même celui de la vie : es-tu prêt à les faire?

Si tu persévères, tu seras purifié par les éléments, tu sortiras de l'abîme des ténèbres, tu verras la Lumière.

C'est ici, dans le Cabinet des réflexions, que le candidat doit faire son testament et répondre par écrit à ces trois questions, toujours les mêmes, ou qui du moins ne varient jamais que dans la forme :

Quels sont les devoirs de l'homme envers Dieu?

Quels sont ses devoirs envers ses semblables?

Quels sont ses devoirs envers lui-même?

Après qu'il a fait son testament et répondu à ces questions, le *Frère terrible* se rend auprès de lui, prend à la pointe de son épée le testament et les réponses, et les apporte au Vénérable, qui les communique à la Loge, « s'il ne s'y trouve aucune proposition contraire aux principes de la Franc-Maçonnerie », dit le F.·. Clavel; — mais la Franc-Maçonnerie, jalouse de compter un adepte de plus, accepte et quelquefois dans la même séance, les réponses les plus opposées, et une déclaration

même de foi catholique n'est pas une cause d'exclusion, puisque l'initié ne doit être véritablement initié à rien.

Initiation de M. Proudhon.

Aux trois questions ainsi formulées : « Que doit « l'homme à ses semblables? — Que doit-il à son « pays? — Que doit-il à Dieu? » M. P.-J. Proudhon (c'est lui-même qui a porté ce témoignage) fit cette réponse :

Justice à tous les hommes,
Dévouement à son pays,
Guerre à Dieu!

Cet « antithéisme » (comme M. Proudhon appelle sa doctrine) surprit bien un peu la prudence de la Loge de *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié,* Or.·. de Besançon. Mais la Loge de *Sincérité* ne pouvait repousser un aspirant si sincère dans l'expression des sentiments qui lui étaient déjà communs avec la Franc-Maçonnerie, et M. Proudhon fut reçu Apprenti. Après une réponse si maçonnique, il méritait d'être reçu Maître d'emblée.

Mais depuis la mort du F.·. Proudhon, la Maçonnerie a réparé cet accueil trop ordinaire fait à une vertu vraiment extraordinaire. Elle célèbre dans ses trav.·. la SAINTETÉ du F.·. Proudhon. Et la R.·. L.·. *les Emules de Monthyon,* Or.·. d'Orléans, dans sa dernière fête solsticiale, le 11 janvier 1867, couvrait d'applaudissements un des orateurs disant : « *Tout devient juste pour le juste,* selon la parole

« d'un de nos Frères, grand homme que le siècle a « méconnu, mais dont l'unanimité des partis a dû « cependant honorer l'existence sainte et la belle « mort. Je parle ici du F.·. Proudhon, qui a légué « aux âges futurs des traités admirables (1) ».

C'est dans l'un de ces traités où la Maçonnerie reconnaît elle-même son esprit, que le F.·. Proudhon a révélé au monde profane la réponse qu'il avait faite à la Loge de *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié*, et ces traités ne sont que des actes de guerre, de cette guerre satanique déclarée à Dieu.

Si la Loge ne repousse pas le candidat pour ses réponses, et on peut trouver dans l'accueil fait au F.·. Proudhon l'assurance qu'elle ne le repousse jamais, le Frère terrible revient le trouver, lui bande encore les yeux, lui passe autour du cou une corde dont il tient le bout pour le conduire ainsi à la porte du Temple, où il le fait heurter trois fois avec force.

Dans la Loge tendue de bleu, le Premier Surveillant signale au Vénérable ces coups frappés à la porte.

« Vénérable, on frappe à la porte en profane! »

Le Vénérable répond : « Voyez quel est le témé- « raire qui ose ainsi troubler nos travaux! »

Le Couvreur entr'ouvre la porte, pose la pointe

(1) *Le Monde maçonnique*, mars 1867, p. 677.

de son épée sur la poitrine nue du récipiendaire, et demande :

« Quel est cet audacieux qui tente de forcer « l'entrée du Temple? »

Le Frère terrible répond :

« Calmez-vous; personne n'a la pensée de pé- « nétrer malgré vous dans cette enceinte sacrée. « L'homme qui vient de frapper est un profane dé- « sireux de voir la Lumière, et qui vient la solli- « citer humblement de notre Respectable Loge. »

Le Vénérable intervient :

« Demandez-lui comment il a osé concevoir « l'espérance d'obtenir une si grande faveur. »

Le Frère terrible répond :

« C'est parce qu'il est né libre, et qu'il est de « bonnes mœurs. »

Cette réponse apaise le Vénérable, qui reprend avec plus de douceur :

« Puisqu'il en est ainsi, faites-lui décliner son « nom, le lieu de sa naissance, son âge, sa religion, « sa profession et sa demeure. »

Après que le postulant a satisfait à toutes ces demandes, le Vénérable donne l'ordre de l'introduire. Le Frère terrible conduit le candidat entre les deux Colonnes, c'est-à-dire au centre de la Loge, et lui appuie la pointe de son épée sur le sein gauche.

L'interrogatoire commence.

« Le Vénérable. — Que sentez-vous? que voyez- « vous?

« Le Postulant. — Je ne vois rien, mais je « sens la pointe d'une arme.

« Le Vénérable. — Apprenez que l'arme dont « vous sentez la pointe est l'image du remords qui « déchirerait votre cœur, si jamais vous étiez assez « malheureux pour trahir la société dans laquelle « vous sollicitez votre admission, et que l'état « d'aveuglement dans lequel vous vous trouvez « figure les ténèbres où est plongé tout homme qui « n'a pas reçu l'initiation maçonnique. Répondez, « monsieur. Est-ce librement, sans contrainte, « sans suggestion, que vous vous présentez ici?

« Le Postulant. — Oui, monsieur.

« Le Vénérable. — Réfléchissez bien à la dé- « marche que vous faites. Vous allez subir des « épreuves terribles. Vous sentez-vous le courage « de braver tous les dangers auxquels vous pouvez « être exposé?

« Le Postulant. — Oui, Monsieur.

« Le Vénérable. — Alors je ne réponds plus « de vous!... Frère terrible, entraînez ce profane « hors du Temple, et conduisez-le partout où doit « passer le mortel qui aspire à connaître nos se- « crets. »

Le postulant, les yeux toujours couverts d'un bandeau, est entraîné hors de la Loge. Après qu'on lui a fait faire quelques tours sur lui-même pour le dérouter, on le ramène des Pas-Perdus dans la Loge, dont le Couvreur a ouvert la porte à deux

battants, pour que le postulant puisse y rentrer sans le savoir. Un grand cadre est préparé, dont le vide est fermé par du papier, comme les cerceaux que franchissent les écuyères dans les cirques. Des Frères soutiennent ce cadre, instrument de la première épreuve.

Le Frère terrible demande au Vénérable : « Que « faut-il faire du profane? » Et le Vénérable répond : « Introduisez-le dans la caverne. » Deux Frères saisissent le postulant et le lancent de toutes leurs forces sur le cadre, dont le papier livre passage en se déchirant. Deux autres Frères reçoivent le patient sur leurs bras entrelacés. On referme violemment les deux battants de la porte. Au moyen d'un anneau et d'une barre de fer, on imite le bruit d'une serrure massive, et le pauvre postulant se croit enfermé dans la caverne. Quelques instants se passent dans un silence profond, qui semble être le silence de la tombe.

Tout à coup, le Vénérable frappe un grand coup de maillet et ordonne qu'on place le postulant auprès du Second Surveillant, et qu'on le fasse mettre à genoux. Puis il adresse, au nom du postulant et au nom de la Loge, une prière au Grand Architecte de l'Univers. Ensuite on interroge le postulant, après qu'on l'a fait asseoir sur un siége hérissé d'aspérités et porté sur des pieds d'inégale hauteur, car on veut voir si la gêne physique ne trouble pas la lucidité des idées du candidat.

Après cet examen, qui roule sur des points de métaphysique, le Vénérable demande au postulant s'il persiste dans le dessein de se faire recevoir Franc-Maçon. Sur la réponse affirmative de celui-ci, le Vénérable lui dit : « Je vais vous faire connaître « à quelles conditions vous serez admis parmi « nous, si toutefois vous sortez victorieux des « épreuves que vous avez encore à subir. Le pre- « mier devoir dont vous contracterez l'obligation « est de garder un silence absolu sur les secrets de « la Franc-Maçonnerie. Le second est de combattre « les passions qui dégradent l'homme et le ren- « dent malheureux, et de pratiquer les vertus les « plus douces et les plus bienfaisantes. Secourir « son Frère dans le péril, prévenir ses besoins, « l'assister dans la détresse, l'éclairer de ses con- « seils quand il est sur le point de faillir, l'en- « courager à faire le bien quand l'occasion s'en « présente, telle doit être la conduite du Franc- « Maçon. Le troisième devoir est d'observer les « statuts généraux de la Franc-Maçonnerie, les lois « particulières de la Loge, et d'exécuter tout ce « qui est prescrit au nom de la majorité de cette « respectable assemblée. »

Le Vénérable ajoute : « Maintenant que vous con- « naissez les principaux devoirs d'un Maçon, vous « sentez-vous la force de les mettre en pratique ?

« Le Postulant. — Oui, monsieur.

« Le Vénérable. — Avant d'aller plus loin, nous

164751A

« exigeons votre serment d'honneur ; mais ce ser-
« ment doit être fait sur une coupe sacrée. Si vous
« êtes sincère, vous pourrez boire avec confiance ;
« mais si la fausseté est au fond de votre cœur, ne
« jurez pas, éloignez plutôt cette coupe, et craignez
« l'effet prompt et terrible du breuvage qu'elle
« contient!... Est-ce que vous consentez à jurer?

« Le Postulant. — Oui, monsieur.

« Le Vénérable. — Faites approcher cet aspirant
« de l'Autel. Frère Sacrificateur, présentez à cet
« aspirant la coupe sacrée, si fatale aux parjures ! »

Le Frère terrible ayant conduit le postulant devant l'Autel, lui met dans les mains une coupe à deux compartiments qui tournent sur un pivot. D'un côté, il y a de l'eau ; et de l'autre une liqueur amère.

Le Vénérable dit au postulant : « Profane, répé-
« tez avec moi votre serment :

« *Je m'engage à l'observation stricte et rigoureuse*
« *des devoirs prescrits aux Francs-Maçons; et si*
« *jamais je viole mon serment.....* »

Le Frère terrible fait boire au postulant une partie de l'eau contenue dans l'un des deux compartiments ; puis il l'arrête et fait pivoter le vase, et la liqueur amère vient se placer du côté du postulant.

Le Vénérable poursuit :

« *..... Je consens que la douceur de ce breuvage se*
« *change en amertume, et que son effet salutaire*
« *devienne pour moi celui d'un poison subtil.* »

Le Frère terrible fait boire au postulant la liqueur amère. Le Vénérable frappe un violent coup de maillet et s'écrie : « Que vois-je, monsieur? « Que signifie cette altération subite de vos traits? « Est-ce que votre conscience démentirait les pro- « testations de votre bouche? Et la douceur de ce « breuvage se serait-elle déjà changée pour vous « en amertume?... Qu'on éloigne le profane! »

Ce serment n'était pas encore le serment, ce n'était qu'une épreuve. Le serment viendra plus tard.

Le récipiendaire est conduit entre les deux Colonnes. Et le Vénérable lui dit encore : « Si vous « avez dessein de nous tromper, monsieur, n'es- « pérez pas y parvenir : la suite de vos épreuves « le manifesterait clairement à nos yeux. Mieux « vaudrait pour vous, croyez-moi, vous retirer à « l'instant même, pendant que vous êtes libre « encore; si vous attendez un instant de plus, il « sera trop tard. La certitude que nous aurions de « votre perfidie vous serait fatale, et il vous fau- « drait renoncer à revoir jamais la lumière du « jour. Voyez donc sérieusement ce que vous « avez à faire... Frère terrible, emparez-vous de « ce profane, et faites-le asseoir sur la sellette des « réflexions. »

Un grand coup de maillet accompagne ces dernières paroles. Et tandis qu'on exécute l'ordre qu'il a donné, le Vénérable ajoute : « Qu'il soit livré

« à sa conscience, et qu'à l'obscurité qui couv
« ses yeux se joigne l'horreur d'une solitude ab
« lue. »

Après quelques minutes écoulées dans le pl
profond silence, le Vénérable reprend : « Eh bie
« monsieur, avez-vous mûrement réfléchi à la
« termination qu'il vous convient de prendr
« Vous retirez-vous, ou, au contraire, persist
« vous à braver les épreuves? » Après que
postulant a exprimé sa volonté de poursuiv
jusqu'au bout la série des épreuves, le Vénéral
dit : « Frère terrible, faites faire à ce profane s
« premier voyage, et appliquez-vous à le garan
« de tout accident. »

Sous la conduite du Frère terrible, le postula
qui a toujours les yeux bandés, fait trois fois
tour de la Loge. Il passe successivement sur
planchers mobiles qui, posés sur des roulette
hérissés d'aspérités, se dérobent sous ses pas
sur d'autres planchers, inclinés, à bascule, qui
à coup fléchissent sous lui et semblent le la
tomber dans un abîme. Puis il monte les degr
l'*Echelle sans fin*, il monte longtemps; s'il
s'arrêter, on lui dit de monter encore, jusq
qu'enfin parvenu (il le croit du moins)
très-grande hauteur, on lui ordonne de se
piter en bas... et il tombe d'une hauteur
pieds. Cette épreuve est accompagnée d'u
de vent, de grêle et de tonnerre. Et à cet

mente épouvantable viennent encore se mêler des vagissements d'enfants et des cris horribles. Ainsi s'accomplit le *premier voyage*.

Quand il est terminé, le Frère terrible conduit le postulant près du Second Surveillant, sur l'épaule duquel il lui fait frapper trois coups avec la paume de la main. Le Second Surveillant se lève, pose son maillet sur le cœur du postulant, et demande : « Qui va là? » Le Frère terrible reprend : « C'est un profane qui demande à être reçu Maçon. « — Comment a-t-il osé l'espérer? — Parce qu'il « est né libre et qu'il est de bonnes mœurs. « — Puisqu'il en est ainsi, qu'il passe. »

« Croyez-vous « à un Être « suprême? »

Le Vénérable adresse au postulant quelques questions : « Monsieur, croyez-vous à un Être suprême? » La réponse est ordinairement affirmative, dit le *Rituel*. Le Vénérable loue le postulant de ses bons sentiments : « Cette croyance fait « honneur à votre cœur et à votre raison : elle « n'est pas seulement le partage du philosophe et « du Franc-Maçon, elle est aussi celui de l'homme « sauvage. » L'honneur n'est donc pas si grand. Le Vénérable poursuit son discours :

« Si nous admettons parmi nous l'honnête homme « de tous les cultes, c'est qu'il ne nous appartient « pas de scruter les consciences, et que nous « pensons que l'encens de la vertu est agréable « à la Divinité, de quelque manière qu'il lui soit « offert.

« La tolérance que nous professons n'est point « le résultat de l'athéisme ou de l'impiété, mais « seulement celui de l'indulgence et de la philo- « sophie. »

Si cependant le postulant, confiant dans la tolérance des Francs-Maçons, répondait : « Non, je ne « crois pas à un Etre suprême », le Vénérable lui dirait avec douceur et bonté :

« L'athéisme n'est pas concevable : être athée « serait supposer des *effets sans cause*, puisque « c'est la cause de tout ce qui existe qu'on désigne « par le mot Dieu (qui est la cause inconnue des « effets connus). Or une pareille supposition est « absurde et n'a jamais été admise par qui que ce « fût. Il ne peut donc pas exister d'athée, malgré « le dictionnaire de Sylvain Maréchal et l'opinion « de quelques auteurs qui forcent à déplorer ces « égarements de l'esprit humain.

« La seule division qui existe entre les hommes « de bonne foi est dans la question de savoir si la « cause de toute existence est *spirituelle* ou *maté-* « *rielle*, c'est-à-dire isolée, indépendante de la ma- « tière, ou bien inhérente à la matière et en faisant « partie intégrante. Mais un matérialiste n'est point « un athée. Nous verrons, plus tard, qu'il n'existe « rien d'absolument immatériel (1). »

Cette définition est bien faite pour mettre d'ac-

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 45.

cord le Vénérable qui « croit à un Etre suprême » et le postulant qui n'y croit pas. Mais elle ne laisserait peut-être pas le Vénérable d'accord avec lui-même s'il comprenait ce qu'il dit. Cette cause première qui n'est pas « indépendante de la matière » et qui n'est par conséquent qu'une cause seconde, puisque la matière est cause avant elle, serait acceptée bien volontiers par tous les athées du monde. Mais tous les athées diraient à ce philosophe, à ce sage, comme il s'appelle avec complaisance : Vénérable, vous êtes des nôtres : l' « Etre « suprême » auquel vous faites profession de croire n'est pas pour nous gêner, car il n'est pas suprême, n'étant pas indépendant de la matière ; car dans la dépendance de la matière il ne peut plus commander à rien, il ne peut plus commander à nos passions, et il n'y a que cela vraiment qui nous importe.

Et la suite de l'interrogatoire affermirait les athées dans cette bonne opinion conçue du Vénérable.

Le Vénérable demande au postulant : « Qu'est-ce « que le déisme ? » Et comme sans doute la réponse n'est jamais satisfaisante, le postulant étant un profane, encore plongé dans les ténèbres où nous vivons tous tant que nous sommes, les seuls Francs-Maçons exceptés, le Vénérable enseigne celui qu'il vient d'interroger : « Le déisme ou théisme est la « croyance à l'existence de Dieu, sans révélation

« ni culte. C'est la Religion de la Raison, celle des « grands esprits de tous les temps, de tous les « lieux, celle que professeront tous les peuples de « la terre, quand ils ne formeront plus qu'une « seule nation et une même famille ; c'est la Reli- « gion de l'avenir, destinée à remplacer les cultes « si nombreux qui défigurent la Divinité sur tous « les points du globe (1). »

Voilà comment les Francs-Maçons « admettent « parmi eux l'honnête homme de tous les cultes », ainsi que le Vénérable le disait tout à l'heure au postulant. Le Chrétien (je ne dis pas seulement le Catholique, mais le Chrétien de quelque communion qu'il soit) est averti : la Franc-Maçonnerie daigne encore lui permettre d'être Chrétien aujourd'hui, car elle est *indulgente*, mais elle ne le lui permettra plus demain, car elle est *philosophe*, et « le déisme est la religion de l'avenir » !

Le Vénérable demande au postulant : « Profane, « êtes-vous disposé à faire un second voyage ? — « Oui, Monsieur. »

Le *second voyage* ressemble beaucoup au premier, quoique les périls simulés ne soient pas tout à fait les mêmes. Le *troisième voyage* ressemble beaucoup aux deux autres.

Le Premier Surveillant, après le second voyage, et le Vénérable, après le troisième, font les mêmes

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 45 et 46.

questions que le Second Surveillant. Quand le Frère terrible a encore répondu au Vénérable que le postulant « est né libre et qu'il est de bonnes « mœurs », le Vénérable dit : « Puisqu'il en est « ainsi, qu'il passe par les flammes purificatoires, « afin qu'il ne lui reste plus rien de profane. »

Et tandis que le postulant descend les marches de l'Orient pour se rendre entre les deux Colonnes, le Frère terrible l'enveloppe de flammes à trois reprises (1).

Devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables.

Le *second voyage* est suivi, comme le premier, d'un examen théologico-philosophique, où le Vénérable enseigne en même temps qu'il interroge. Il est évidemment préoccupé cette fois du besoin de contredire l'enseignement du catéchisme, et d'effacer dans l'esprit et le cœur du néophyte les grandes vérités que l'Église catholique y avait gravées.

Il demande au postulant : « Qu'est-ce que « l'homme doit à Dieu ? » Et après avoir reçu la réponse quelconque du profane, il reprend son rôle de docteur :

« *Qu'est-ce que l'homme doit à Dieu* ? Les termes

(1) Au moyen de la *lampe à lycopode*, long tube de métal se terminant à une extrémité par une embouchure et à l'extrémité opposée par une lampe à esprit-de-vin, entourée d'un crible en forme de couronne, dont les trous livrent passage à une poudre très-inflammable, appelée *lycopode*, renfermée dans l'intérieur, et que le souffle de celui qui embouche l'instrument pousse sur la flamme de la lampe.

Cette poudre provient des capsules du *lycopode*, plante cryptogame de la famille des mousses, et qui a la figure d'un *pied de loup* : de là son nom.

« de cette interrogation semblent clairs ; mais « quand on veut s'en rendre compte avec préci- « sion, on s'aperçoit de la difficulté. Veut-on la « définir? Si l'on cherche seul cette définition, « il est à craindre qu'on ne rencontre l'idée de « personne et qu'on se fasse pour soi seul un code « idéal, inappplicable dans la société, avec qui ce- « pendant il faut chercher à se tenir dans une cer- « taine harmonie. »

Si le Vénérable ne veut pas dire ici que la tolérance doctrinale ne peut pas être absolue et qu'elle doit avoir des limites, que veut-il dire ?

Il poursuit :

« Le devoir de l'homme envers Dieu variera se- « lon les individus : il sera doux ou rigide, de « crainte ou d'amour (1), de fils ou d'esclave. Le « culte sera gai ou chagrin, cruel ou humain, de « reconnaissance ou d'expiation ; il sera tout exté-

(1) Ici l'auteur sacré ajoute en note :

« L'*amour de Dieu* est le premier des préceptes de l'Église ; on le « fait passer avant celui de l'*amour du prochain* ; c'est la base de toute « la Religion. Pourquoi, lorsqu'on veut exprimer une chose mal « faite ou une action faite avec tiédeur, dit-on qu'elle est faite « *comme pour l'amour de Dieu ?* »

Parce qu'il y a, même parmi ceux qui ne font point profession de Franc-Maçonnerie et qui n'y sont point initiés, des Francs-Maçons d'instinct qui pratiquent les vertus maçonniques sans les avoir jamais entendu prêcher, comme il y a en dehors de l'Eglise visible des âmes naturellement chrétiennes qui appartiennent à l'Église sans la connaître : car la nature de l'homme est double, il est naturellement Franc-Maçon, naturellement sensuel et révolté, mais il a au fond du cœur des besoins que peuvent seules satisfaire la foi et la charité chrétiennes.

« rieur et surchargé de cérémonies, ou bien tout « intérieur et de sentiment, selon l'idée qu'on se « sera faite du Grand-Être à qui l'on rend ce « culte.

« Admirons ici la haute sagesse et la prudence « de ceux qui ont conçu le plan de la Franc-Maçon- « nerie. Ils connaissaient toutes les variétés d'opi- « nions et de doctrines ; ils s'appelèrent *Francs-* « *Maçons*, et dirent qu'*ils bâtissaient moralement* « *un temple à la Vérité et à la Vertu ;* ils nommè- « rent ce par quoi tout existe, GRAND ARCHITECTE « DE L'UNIVERS. En effet, considérant l'univers « comme son temple, existe-t-il une plus belle ar- « chitecture ? La *sagesse* et la *force* soutiennent « l'édifice, en même temps que l'ordre et l'har- « monie en sont l'ornement et la *beauté*.

« De cette manière, présentant une formule gé- « nérale, qui n'a de POSITIF que le point admis par- « tout et qui le sera toujours, la Maçonnerie laisse « à chacun, comme un domaine inviolable et sacré, « tous les articles qu'il pourra ajouter pour com- « pléter sa croyance. Si une telle conception est « impuissante pour opérer la paix parmi les « hommes, qui pourra jamais l'établir ? (1) »

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 47 et 48.

L'auteur sacré ajoute ce commentaire aux paroles du Vénérable : « La Maçonnerie n'est point une religion, comme on l'entend. « Antérieure aux religions, elle est le principe de toute religion, car « elle enseigne l'unité de Dieu, sous le titre de G.·. A.·. de l'U.·., et

Bien habile le postulant si après cette belle allocution il a quelque idée de ses devoirs envers Dieu ! Connaîtra-t-il mieux ses devoirs envers lui-même ? C'est le sujet de la seconde question, et le Vénérable lui dit :

« Les paroles de cette question n'expriment pas « ce qu'on a voulu dire. *Qu'est-ce que l'homme se « doit à lui-même ?* RIEN ; réponse juste, car un « individu ne peut être en même temps son débi- « teur et son créancier. Mais, dira-t-on, l'homme se « doit de pourvoir à sa conservation. Dans ce cas, les « animaux et les plantes se doivent aussi quelque « chose à eux-mêmes, puisqu'ils pourvoient égale- « ment à leur conservation. L'homme ne se doit « donc pas cela, mais il se doit de ne pas déshо- « norer son être, et de se guider par l'honneur, par « la vérité, l'instruction et l'étude ; ajoutons que « pour lui-même il ne doit jamais rien dire ni faire « d'imprudent ou qui soit dicté par la passion (1). »

La contradiction ici n'est pas seulement dans les idées, elle est dans les mots eux-mêmes. Et j'en cherche le motif sans pouvoir le découvrir. Quelle impression cependant fera ce discours sur l'esprit du postulant qui entend dire au même instant et

« l'on ne va pas plus loin ; on laisse à l'initié le choix du culte qui « lui convient (*sic*) de rendre à cet être Suprême. »

C'est la religion de Robespierre. Et le culte qui a souillé nos autels est bien ce culte de fantaisie que la Franc-Maçonnerie autorise et dont elle-même donne l'exemple.

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 49.

par la même bouche que l'homme ne se doit rien à lui-même et qu'il se doit tant de choses? Mais la Franc-Maçonnerie ne prend guère souci de ces contradictions, pourvu qu'elle contredise l'Église et sa divine doctrine. Le mensonge n'a pas besoin d'être conséquent avec lui-même : il lui suffit d'être la négation de la vérité.

Le Vénérable demande encore au postulant : « Qu'est-ce que l'homme doit à ses semblables? » Et il répond encore après que le postulant a répondu :

« Cette question est juste, exacte et d'un grand « intérêt social : l'homme doit à ses semblables tout « ce qu'il croit dû à lui-même par ses semblables ; « les droits de l'un sont les devoirs de l'autre. »

Et il appelle cette loi, la « grande loi de la Na- « ture : l'Amour (1) ». La méprise est grossière : ce n'est là rien que la loi civile, laquelle trouve sa sanction dans la loi pénale. La loi de charité dit à l'homme : Tu ne dois pas seulement à ton semblable tout ce qui t'est dû à toi-même, tout ce qu'il peut exiger de toi ; mais tu lui dois bien au delà, tu lui dois tout ce que tu voudrais qu'il fît pour toi-même. L'amour ne connaît pas ces limites étroites qui ne peuvent convenir qu'aux obligations civiles ; il ne voudrait pas connaître de limites dans ses manifestations, si les forces humaines n'étaient trop limi-

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 49 et 50.

tées. Le cœur qui aime voudrait donner le monde entier ; et ne le pouvant faire, il se donne lui-même.

Cependant le Vénérable annonce au postulant que ses *voyages* sont terminés : « Profane, vous « avez été purifié par la terre, par l'air, par l'eau « et par le feu. Je ne saurais trop louer votre cou- « rage ; qu'il ne vous abandonne pas cependant, car « il vous reste encore des épreuves à subir. La « société dans laquelle vous désirez être admis « exigera peut-être que vous versiez pour elle jus- « qu'à la dernière goutte de votre sang. Êtes-vous « prêt ? »

Sur la réponse affirmative du postulant, le Vénérable ajoute : « Nous avons besoin de nous con- « vaincre que ce n'est pas là une vaine assurance. « Voulez-vous qu'on vous ouvre la veine à l'ins- « tant même ? »

Le postulant ayant consenti, on lui pique très-légèrement la saignée. Mais, par un artifice qu'il n'est pas besoin d'expliquer, on lui fait croire que le sang s'échappe avec abondance. Et quand l'opération paraît avoir suivi son cours, on fait tenir au postulant son bras en écharpe.

Toutes ces épreuves sont entremêlées de discours, et le Vénérable adresse au postulant des paroles que celui-ci devrait méditer avant de s'engager plus avant dans la voie où il lui sera bientôt si difficile de reculer.

Le Vénérable lui dit :

« Monsieur, tout profane qui se fait recevoir « Maçon cesse de s'appartenir ; il n'est plus à lui, « mais il appartient à un Ordre qui est répandu sur « toute la surface du globe, et pour que la diffé- « rence des langues n'empêche pas un Maçon « d'être reconnu pour tel, il existe, dans toutes les « Loges de l'univers, un sceau chargé de caractères « hiéroglyphiques connus des seuls vrais Maçons. « Ce sceau, après avoir été rougi au feu, étant ap- « pliqué sur le corps, y imprime une marque inef- « façable. Consentez-vous, Monsieur, à recevoir « sur la partie de votre corps que vous indiquerez, « cette empreinte glorieuse, afin de pouvoir dire, « en la montrant à des Frères : *Et moi aussi je suis « Maçon !* (1) »

Le postulant, bien averti que toutes ces épreuves ne sont que des simagrées, répond : « J'y consens. » Le *Rituel*, prévoyant que le Vénérable peut être lassé lui-même par la longueur de cette comédie, lui permet de se contenter de la bonne volonté du postulant et de lui dire : « Monsieur, votre rési- « gnation nous suffit ; elle nous prouve que, dans « les temps et dans toutes les circonstances, vous « vous honorerez du titre de Maçon et le rendrez « honorable. »

Mais si le Vénérable a le goût de ces jongleries, il dit : « Frère Expert, faites votre office. » Et

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 51 et 52.

l'épreuve a lieu. On applique sur la partie du corps indiquée ou le côté brûlant d'une bougie qu'on vient d'éteindre ou un petit verre qu'on a légèrement chauffé avec du papier enflammé. Ou bien encore on frotte la peau avec un linge sec, puis on y *pose très-prestement* un glaçon ou un corps froid. Le tour est joué. Et le Vénérable, ému à la vue de tant de courage, dit au postulant : « Monsieur, « votre résignation nous prouve que dans les « temps et dans toutes les circonstances, etc. » Enfin il lui tient après l'épreuve ou sans l'épreuve le même discours.

Il lui parle de la philanthropie, qui est, comme on sait, l'enseigne de la Franc-Maçonnerie, son mot de passe auprès des gouvernements : « Monsieur, « dit le Vénérable, une des vertus dont la pratique « nous est le plus chère, celle qui nous rapproche « le plus de l'Auteur de notre être, c'est la bienfai- « sance, et ce qui serait dans un profane une qua- « lité rare, n'est dans un Maçon que l'accomplisse- « ment de ses devoirs. — Les métaux dont on « vous a dépouillé sont l'emblème de vices que « tout Maçon doit éviter. Pouvez-vous, sans vous « gêner, sacrifier au profit des pauvres que nous « assistons journellement, l'argent et le produit « des bijoux qui vous appartiennent et qu'on m'a « remis? — Prenez-y garde, Monsieur : vous » pensez bien qu'une société un peu nombreuse a, « dans ce moment, les yeux fixés sur vos dé-

« marches, et qu'elle est attentive à la réponse que « vous allez me faire. Je sollicite un acte de cha- « rité : prenez garde de n'en faire qu'un d'ostenta- « tion (1). » Le pauvre postulant est bien embarrassé : il voudrait trouver grâce aux yeux de gens qui paraissent assez difficiles à satisfaire et qui lui disent : Si vous donnez, nous pourrons bien ne voir là qu'un acte d'ostentation ; mais si vous ne donnez pas, vous manquerez à une des vertus dont la pratique nous est le plus chère. Heureusement il est moins compromis qu'embarrassé : toutes ces protestations philanthropiques sont à l'adresse des profanes, le postulant n'est pas encore autre chose, et plus tard il apprendra que la philanthropie est le moindre des soucis de la Franc-Maçonnerie (2). Aujourd'hui, sur l'invitation du Vénérable, il dit à voix basse et en tremblant au Frère Hospitalier l'offrande qu'il veut faire pour les Maçons indigents. Qu'il soit mesquin ou généreux, il ne sera refusé ni pour son avarice ni pour son ostentation.

Enfin le Vénérable annonce au postulant que les épreuves sont terminées : « Vous allez bientôt re- « cueillir, Monsieur, le fruit de votre fermeté dans « les épreuves et des sentiments si agréables au « Grand Architecte de l'Univers, ceux de la pitié et

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 52 et 53.

(2) « La bienfaisance n'est pas le but, mais seulement un des ca- « ractères, et des moins essentiels, de la Maçonnerie. » (*Le Monde maçonnique*, avril 1867, p. 729.)

« de la bienfaisance, que vous venez de manifester.
« Frère Maître des cérémonies, remettez le can-
« didat au Frère Premier Surveillant, pour qu'il
« lui apprenne à faire le premier pas dans l'angle
« d'un carré long. Vous lui ferez faire les deux
« autres, et vous le conduirez ensuite à l'Autel
« des serments. »

Les trois pas dans l'angle d'un carré long constituent *la marche d'Apprenti*. Après que le postulant a reçu cette *initiation*, qui est pour lui une grande déception s'il a espéré être initié à quelque chose de sérieux, il est conduit à l'Autel des serments, où il s'agenouille, tandis que le Frère Maître des cérémonies lui appliqne sur le sein gauche les pointes d'un compas, placé d'avance avec une équerre et une épée flamboyante sur la Bible ouverte qui est elle-même sur l'Autel.

Le Vénérable invite toute la Loge à prendre part à l'acte qui va s'accomplir : « Debout et à l'ordre, « mes Frères ! Le néophyte va prêter le serment re- « doutable, » Tous se lèvent, saisissent leur épée et « se tiennent dans la posture consacrée », tandis que le postulant prête le serment qui lui est demandé :

Le Serment d'Apprenti.

Je jure, au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel. Je promets et jure à Dieu de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par

signes, ni par paroles, ni par gestes, de n'en jamais rien faire écrire ni lithographier, ni graver, ni imprimer, de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et me soumets à la peine suivante, si je manque à ma parole : qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge; qu'on me coupe la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me tranche la gorge, que mon cadavre soit pendu dans une Loge pendant le travail de l'admission d'un nouveau Frère pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison. Aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Évangile. Ainsi soit-il.

Le Frère Maître des cérémonies conduit le postulant entre les deux colonnes. Tous les Frères viennent se ranger en cercle autour de celui-ci et dirigent sur lui les épées nues, « de manière qu'il soit « comme un centre d'où partiraient des rayons ». Le Maître des cérémonies, placé derrière, dénoue, sans le faire encore tomber, le bandeau qui n'a pas cessé de couvrir les yeux du postulant. Un Frère, placé devant, tient la lampe à lycopode. Le Vénérable prend la parole :

« Frère Premier Surveillant, maintenant que le « courage et la persévérance de cet aspirant l'ont « fait sortir victorieux de ses longues épreuves, le « jugez-vous digne d'être admis parmi nous? »

« Le Premier Surveillant. — Oui, Vénérable.

« Le Vénérable. — Que demandez-vous pour « lui?

« Le Premier Surveillant. — La Lumière.

« Le Vénérable. — Que la Lumière soit (1)! »

Le Vénérable frappe trois grands coups de maillet. Au troisième coup, le bandeau du néophyte tombe pour qu'il puisse être ébloui par une grande flamme sortie de la lampe à lycopode, où souffle le Frère qui la porte. Ainsi la parole du Vénérable est accomplie : la Lumière est.

En même temps qu'il voit cette lumière éblouissante et toutes les épées nues dirigées sur sa poitrine, le néophyte entend tous les Frères s'écrier : *Que Dieu punisse le traître!* Mais le Vénérable le rassure : « Ne craignez rien, mon Frère (2), des « glaives qui sont tournés vers vous. Ils ne sont « menaçants que pour les parjures. Si vous êtes « fidèle à la Franc-Maçonnerie, comme nous « avons sujet de l'espérer, ces glaives seront « toujours prêts à vous défendre; mais si, au con- « traire, vous veniez jamais à la trahir, aucun lieu « de la terre ne vous offrirait un abri contre ces « armes vengeresses. »

Tous les Frères baissent la pointe de leurs épées, et, sur l'ordre du Vénérable, le Maître des céré-

(1) Je ne m'arrête pas à signaler tous les sacriléges dont le Rituel maçonnique est rempli.

(2) Il ne l'appelle plus *monsieur*.

monies ramène le nouveau Frère à l'autel, où il s'agenouille encore. Le Vénérable prend sur l'Autel l'épée flamboyante, en place la pointe sur la tête du nouveau Frère, et le consacre Apprenti Maçon en lui disant :

Au nom du Grand Architecte de l'Univers et en vertu des pouvoirs qui m'ont été confiés, je vous crée et constitue Apprenti Maçon et membre de cette Respectable Loge.

Puis le Vénérable, après avoir frappé trois coups de maillet sur la lame de l'épée, relève le nouveau Frère, lui ceint un tablier de peau blanche, lui donne une paire de gants blancs que le Maçon doit porter dans la Loge comme un emblème de son innocence, et une paire de gants de femme, qu'il doit « offrir à celle qu'il *estimera* (1) le plus ». Enfin « il lui révèle les mystères particuliers au « grade d'Apprenti Maçon, et lui donne le triple « baiser fraternel ».

Le nouveau Frère est alors reconduit entre les deux Colonnes pour y être proclamé en sa nouvelle qualité. Sur l'ordre du Vénérable, tous les Frères applaudissent par le signe, par la batterie de mains et par l'acclamation d'usage, à l'initiation qui vient d'avoir lieu.

Puis le nouveau Frère, ayant repris ses habits, est conduit par le Frère Maître des cérémonies à

(1) Ce n'est pas moi qui souligne, c'est le F.·. Clavel.

l'extrémité Est de la Colonne du Nord, où il pr
place, en qualité de récipiendaire, sur un siége p
ticulier. Alors le Frère Orateur lui adresse un
cours solennel, qui termine la cérémonie.

L'auteur sacré avait laissé un libre cours à
enthousiasme avant même qu'elle commençât
avait placé en tête du *Rituel* cet étrange « s
« maire » du *Rituel* : « Ce premier grade enseigr
« morale, explique quelques symboles, indiqu
« passage de la barbarie à la civilisation, prem
« partie historique de l'initiation; il porte le r
« phyte à l'admiration et à la reconnaissance
« vers le Grand Architecte de l'Univers, à l'ét
« de soi-même et de ses devoirs envers ses s
« blables; il fait connaître les principes for
« mentaux de la M.·., ses lois, ses usages
« dispose le néophyte à la philanthropie,
« vertu et à l'étude (1). »

Ces *épreuves*, ces « épreuves terribles », con
lui a dit le Vénérable, ont dû en effet bien fort
sa vertu, et les banalités que le Vénérable e
Frère Orateur lui ont débitées ont dû enflam
son cœur de reconnaissance et d'amour pour
« Grand Architecte de l'Univers » !

J'ai raconté un peu longuement l'admissior
l'Apprenti Maçon, parce que les détails qu'elle
ferme me dispenseront de raconter avec au

(1) Le F.·. Ragon *Rituel de l'Apprenti Maçon*, p. 12.

étendue l'admission du Compagnon et celle du Maître. Ce sont toujours à peu près les mêmes longueries dans toutes les cérémonies maçonniques.

Le second grade de la Franc-Maçonnerie extérieure est le grade de Compagnon. Le grade de Compagnon.

L'Apprenti qui *sollicite une augmentation de salaire*, suivant la formule maçonnique, c'est-à-dire qui veut devenir Compagnon, n'est plus amené à la Loge, comme le profane, par le Frère Maître des cérémonies. Il n'a plus les yeux couverts d'un bandeau, puisqu'il a demandé la Lumière et qu'il lui a été répondu : *Que la Lumière soit*. Il tient à la main une règle dont il appuie l'extrémité sur son épaule gauche. Quand il est arrivé à la porte de la Loge, le Maître des cérémonies l'y fait frapper en Apprenti. Le Vénérable demande qui frappe, et le Maître des cérémonies répond : « C'est un Apprenti qui demande à passer de la perpendiculaire au niveau. »

Il est introduit, et aussitôt il est interrogé par le Vénérable, qui lui dit :

« Mon F.·., à votre initiation au premier gr.·., « les questions qui vous ont été faites n'étaient « que morales et basées sur les connaissances « indispensables dans la première saison de la « vie. Parvenu aujourd'hui au deuxième âge « de l'homme, votre esprit se trouvant plus « éclairé, plus développé, les questions qui vont

« vous être faites sont naturellement d'un ordre « plus élevé (1). »

Et cependant on lui avait demandé : Croyez-vous à un Etre suprême ? On l'avait entretenu de ses devoirs envers ses semblables, envers lui-même, envers Dieu. Où va donc s'élever l'enseignement maçonnique, s'il s'élève encore plus haut !

« Quelles sont « vos idées « sur « l'électricité ? »

Le Vénérable demande : « Mon F.·., quelles sont « vos idées sur l'électricité (2) ? » Le *Rituel* ajoute : *Il répond*. Que peut répondre l'Apprenti qui veut passer Compagnon et qui s'entend faire cette question-là ? Le *Rituel* ne le dit point, mais il dit la réponse du Vénérable, qui demeure fidèle à son habitude de répondre après le postulant, encore que ce soit lui-même qui interroge. Cette réponse mérite d'être connue : elle permet d'apprécier la science et la doctrine de ces sages qui montrent tant de mépris pour la société profane :

« Ce mot *électricité* rappelle à l'esprit une série de « phénomènes que présentent certaines substan- « ces, comme l'ambre jaune, le succin, nommé en « grec *électron*, et qui ont la propriété d'attirer les « corps légers, propriété qui fut découverte dans « le succin par un ancien initié, Thalès de Milet. « Ces phénomènes paraissent dus à un agent flui- « dique (l'électricité,) répandu partout, ayant de « grands rapports avec le calorique, avec la lu-

(1) *Rituel du grade de Compagnon*, p. 8.
(2) Ibid., p. 17.

« mière et avec le magnétisme. Cet agent, qui pa-
« rait dénué de pesanteur, ne peut être renfermé
« dans un vase, parce que ce vase en est pénétré ;
« il n'est pas perceptible à la vue, ne possède
« aucune des propriétés auxquelles on reconnaît
« les corps proprement dits, soit solides, liquides
« ou gazeux, et n'est appréciable que par ses effets
« physiques, chimiques et physiologiques. Le rôle
« que joue l'électricité dans la nature est immense ;
« elle est l'unique cause de l'attraction et de la
« gravitation ; elle opère les combinaisons et les
« décompositions chimiques; elle monte avec la
« vapeur dans l'atmosphère, y forme l'éclair, le
« tonnerre, la pluie, la neige et la grêle; elle fait
« monter la séve dans les arbres et fait circuler le
« sang dans nos veines. Accumulée dans des cir-
« constances particulières, elle se porte avec rapi-
« dité d'un lieu à un autre, frappe et détruit les
« arbres, les édifices, les tours, foudroie les ani-
« maux. Sa vitesse n'est pas moins prodigieuse que
« sa force; elle se meut avec une rapidité plus
« grande que celle de la lumière, car elle parcourt
« cent quinze mille lieues par seconde. Sa lumière
« est comparable à celle du soleil par l'éclat du
« rayonnement comme par la chaleur qu'elle ré-
« pand; cette chaleur est la plus considérable que
« l'homme puisse produire; rien ne lui résiste :
« sous son influence dévorante, les métaux
« se volatilisent à l'instant, et les pierres se

« fondent comme la neige dans un ardent foyer.

« Seule avec son action positive et son action « négative, l'électricité peut aussi bien tenir les « mondes à distance fixe les uns des autres, en « leur distribuant également l'attraction et l'expan- « sion, que les approcher et les éloigner en les leur « distribuant inégalement. C'est elle qui, par cette « double propriété, a, sous le souffle de Dieu, « produit les mondes et peut en produire de nou- « veaux, qui détermine les évolutions de la lumière « et du feu, la vie et la mort des végétaux et des « animaux, la formation, le mouvement de tous « les corps, leur conflagration et leur décompo- « sition, soit par la fusion, soit par la volatilisation, « qui, en un mot, anime et conduit tout l'Univers « sous les ordres du Subl.·. Arch.·., comme tous « nos membres le sont sous les ordres de notre « volonté. Ces derniers ordres, c'est notre cerveau « qui les transmet, soit en lançant l'électricité « jusqu'aux extrémités, soit en la retirant avec la « même célérité. Toutes les fonctions de notre « système nerveux sont chimiques et toutes ont « l'électricité pour cause.

« Je vais terminer ce sujet intéressant par l'ex- « plication d'un phénomène aussi fréquent que « désastreux, et dont peut-être vous ne vous êtes ja- « mais rendu compte. Vous savez qu'un litre d'eau, « par le contact d'une pile électrique, se change « en deux mille litres de vapeur, qu'une étincelle

« électrique reconvertit aussitôt en un litre d'eau ; « eh bien ! cette expérience vous donne une idée « exacte de ce qui se passe dans l'atmosphère, pen- « dant les temps d'orage et de pluies torrentielles « et dévastatrices, dès que l'éclair a frappé les « nuages de vapeur. »

Au profane, avant qu'il fût Apprenti, on parlait de Dieu, de l'homme et de ses devoirs. « Ses yeux « se sont ouverts à la Lumière,.... il est devenu « un ouvrier de l'intelligence (1). » Depuis son initiation, il a fait des « progrès intellectuels dans « la Maçonnerie (2) ». Aussi lui dit-on qu'il doit maintenant connaître des « questions d'un ordre « plus élevé », et on l'entretient de l'électricité ! Voilà le « progrès » maçonnique défini par la Franc-Maçonnerie elle-même.

Les voyages du récipiendaire.

Le Vénérable fait faire au récipiendaire, sous la conduite du Maître des cérémonies ou d'un Frère Expert, « les cinq voyages du grade qui représentent « les cinq mois de production de la Nature, après « lesquels la parole se perd (3) ». Ce dernier mot n'est qu'un symbole dont je ne réussis pas à découvrir le sens, car la parole ne se perd jamais dans la Franc-Maçonnerie. Et ici même on réserve au récipiendiaire, pour le reposer après chaque voyage, le plaisir d'entendre pérorer le Vénérable, qui lui ex-

(1) *Rituel du grade de Compagnon*, p. 7.
(2) Ibid.
(3) *Rituel du grade de Compagnon*, 5.

plique précisément une foule de symboles, le maillet, le ciseau, le compas, la règle, la pince, l'équerre, tous les *bijoux* de la Maçonnerie. Après ces voyages mystérieux, car c'est ainsi qu'on les nomme, et après ces intervalles de repos si bien employés, le Vénérable ordonne au récipiendaire de faire son dernier travail d'Apprenti.

On a étendu par terre une toile sur laquelle sont peints divers emblèmes, parmi lesquels une *pierre brute*. L'Apprenti, pour accomplir l'ordre du Vénérable, saisit un maillet et frappe trois coups sur la *pierre brute*.

Une *étoile flamboyante* brille entre les emblèmes peints sur la toile. Le Vénérable en révèle la signification symbolique au récipiendaire : « Considérez, mon Frère, cette étoile mystérieuse, et ne la « perdez jamais de vue; elle est l'emblème du « génie qui élève aux grandes choses; et, avec plus « de raison encore, elle est le symbole de ce feu « sacré, de cette portion de Lumière divine dont le « Grand Architecte de l'Univers a formé nos âmes, « et aux rayons de laquelle nous pouvons distin- « guer, connaître et pratiquer la vérité et la jus- « tice. La lettre **G**, que vous voyez au centre, vous « offre deux grandes et sublimes idées. C'est le « monogramme d'un des noms du Très-Haut; c'est « aussi l'initiale du mot *Géométrie*. La Géométrie « a pour base essentielle l'application des pro- « priétés des nombres aux dimensions des corps,

« et surtout au Triangle, auquel se rapportent pres-
« que toutes leurs figures, et qui présente à l'es-
« prit les emblèmes les plus sublimes. »

Le récipiendaire est conduit à l'Autel, où il prête serment. Puis le Vénérable le constitue, l'initie et le proclame, comme nous l'avons vu faire à l'initiation de l'Apprenti. Il ordonne encore à la Loge d'applaudir. Et le nouveau Compagnon, assis en tête de la Colonne du Midi, entend le discours que lui adresse le Frère Orateur comme au nouvel Apprenti. C'est encore la fin de la cérémonie.

Le troisième grade de la Maçonnerie extérieure est le grade de Maître. Le grade de Maître.

La Loge, qui s'appelle maintenant *la Chambre du milieu*, est tendue de noir, avec des têtes de mort, des squelettes, des os en sautoir représentés en blanc sur la tenture. Une bougie de cire jaune, placée à l'Orient, et une lanterne sourde, formée d'une tête de mort de laquelle la lumière s'échappe seulement par les ouvertures des yeux, posée sur l'Autel du Vénérable, qui s'appelle maintenant le *Très-Respectable*, éclairent assez la Chambre du milieu, pour qu'on puisse distinguer un cercueil dans lequel le mort est représenté par un Frère servant ou par un mannequin, ou, suivant le F.·. Clavel, par le dernier Maître reçu. A la tête du cercueil est une équerre; aux pieds, vers l'Orient, un compas ouvert; au-dessus, une branche d'acacia. Tous les Frères Maîtres sont habillés de

noir. Et même, dans quelques Loges, ils porten
tablier noir sur lequel est représentée une tête
mort. Dans toutes ils portent, descendant de
paule gauche à la hanche droite, un large ru
bleu moiré, où sont brodés le soleil, la lune et s
étoiles.

Le Très-Respectable demande : « Dans quel d
« sein nous assemblons-nous ?

« Le Premier Surveillant. — C'est p
« trouver la parole du Maître qui est p
« due.

« Le Très-Respectable. — Puisqu'il en est ain
« dirigez-vous, mes Frères, vers le Midi et le S
« tentrion, afin d'examiner tous les Maîtres
« sont présents ; par eux, vous pourrez probat
« ment recouvrer la parole, que vous me rapp
« terez ensuite à l'Orient. »

Les Surveillants reçoivent de chaque Frère
tour de rôle, l'attouchement, et, après qu'ils lui
donné le baiser de paix, la parole sacrée, selon
rite légal. Arrivés au Très-Respectable, ils la
rendent avec les mêmes cérémonies et retourne
à leur place.

« Le Très-Respectable. — Vénérable Surve
« lant, la parole étant recouvrée, que nous res
« t-il à faire ?

« Le Premier Surveillant. — Il faut tracer
« dessins qui doivent servir de modèles aux Co
« pagnons.

« Le Très-Respectable. — Avec quoi devons-
« nous travailler?

« Le Premier Surveillant. — Avec de la craie,
« une terrine et du charbon.

« Le Très-Respectable. — Que signifient ces
« trois choses?

« Le Premier Surveillant. — Le zèle, la fer-
« veur et la constance.

« Le Très-Respectable. — Quel âge avez-vous?

« Le Premier Surveillant. — Sept ans.

« Le Très-Respectable. Quelle heure est-il?

« Le Premier Surveillant. — Midi bien
« sonné.

« Le Très-Respectable. — Attendu que l'heure
« et l'âge sont exacts, avertissez vos Frères que la
« Loge des Maîtres est ouverte et que nous allons
« commencer nos travaux. »

Le Compagnon qui va être initié au grade de Maître, les pieds déchaussés, le bras et le sein gauches nus, une équerre attachée au bras droit, est conduit à la porte de la Chambre du milieu par le Frère Maître des cérémonies (1), ou par le Frère Expert (2), ou par le Frère Premier Diacre (3). Le conducteur tient le bout d'une corde qui fait trois fois le tour de la ceinture du postulant. Celui-ci, sur l'invitation de son conducteur, frappe en Com-

(1) Loges écossaises.
(2) Loges françaises.
(3) Loges anglaises et américaines.

pagnon. « A ce bruit, l'assemblée s'émeut », dit F.·. Clavel, et le Premier Surveillant s'écrie « d'u
« voix altérée :

« Très-Respectable, un Compagnon vient
« frapper à la porte.

« Le Très-Respectable. — Voyez comment
« a pu y parvenir ; et sachez quel est et ce q
« veut ce Compagnon. »

Ces informations sont bientôt prises.

« Le Premier Surveillant. — C'est le Mait
« des cérémonies qui présente à la Loge un Com
« pagnon qui a fait son temps et qui sollicite so
« admission à la Maîtrise.

« Le Très-Respectable. — Pourquoi le Mait
« des cérémonies vient-il troubler notre douleu
« N'aurait-il pas dû, au contraire, dans un par
« moment, éloigner toute personne suspecte
« particulièrement un Compagnon? Qui sait cepe
« dant si ce Compagnon qu'il amène n'est pas un d
« misérables qui causent notre deuil, et si le Ci
« lui-même ne le livre pas à notre juste vengeance ?
« Frère Expert, armez-vous et emparez-vous de ce
« Compagnon ; visitez avec soin toute sa personne ;
« examinez surtout ses mains ; assurez-vous enfin
« s'il n'existe sur lui aucune trace de sa complicité
« dans le crime affreux qui a été commis. »

Le Frère Expert exécute les ordres du Très-Respectable, il sort de la Chambre du milieu, visite le Compagnon et lui arrache son tablier. Il rentre

ensuite, le laissant dehors sous la garde de quatre Frères armés.

« L'Expert. — Très-Respectable, je viens d'exé-
« cuter vos ordres. Je n'ai rien trouvé sur le Com-
« pagnon qui indique qu'il ait commis un meurtre.
« Ses vêtements sont blancs, ses mains sont pures,
« et ce tablier, que je vous apporte, est sans
« tache.

« Le Très-Respectable. — Vénérables Frères,
« veuille le Grand Architecte que le pressentiment
« qui m'agite ne soit pas fondé, et que ce Compa-
« gnon ne soit pas un de ceux que doit poursuivre
« notre vengeance! Ne pensez-vous pas néanmoins
« qu'il convient de l'interroger? Ses réponses nous
« apprendront sans doute ce que nous devons
« penser de lui. »

Après que tous les Frères ont fait le signe d'assentiment, le Très-Respectable continue : « Frère « Expert, demandez à ce Compagnon comment il « a osé espérer être introduit parmi nous. » La question est transmise au récipiendaire, qui répond qu'il a osé espérer être introduit en donnant le mot de passe. Le Très-Respectable est frappé d'étonnement : « Le mot de passe !... Comment peut-il le « connaître? Ce ne peut être que par suite de son « crime... Vénérable Frère Premier Surveillant, « transportez-vous près de lui et l'examinez avec « un soin scrupuleux. »

Le Premier Surveillant à son tour sort de la

Chambre du milieu pour exécuter les ordres d
Très-Respectable. Il visite avec soin les vêtement
du Compagnon, examine ensuite la main droite
s'écrie avec terreur : « Grands dieux ! qu'ai-je vu !
Il saisit le Compagnon au collet et l'adjure d'avoue
son crime : « Parle, malheureux ! Comment doi
« neras-tu le mot de passe? Qui a pu te le commu
« niquer? »

Mais le Compagnon, bien innocent du crime doi
on le croit coupable, répond tout simplement : « L
« mot de passe, je ne le connais pas. Ce sera moi
« conducteur qui le donnera pour moi. »

Cette réponse triomphante est transmise au Très
Respectable qui dit : « Faites-le-vous donner, Vé
« nérable Frère Premier Surveillant. »

Après que le mot de passe est donné, le Compa
gnon est introduit dans la Chambre du milieu. I
entre à reculons, sans voir le cercueil, puisqu'il
le dos tourné à l'Orient et la figure à l'Occident
Arrivé au pied du cercueil, il se tourne du côté d
l'Orient.

Meurtre d'Adoniram.

Le Très-Respectable lui dit : « Compagnon,
« faut que vous soyez bien imprudent ou que vou
« ayez bien peu le sentiment des convenances pou
« vous présenter ici dans un moment où nous dé
« plorons la perte de notre respectable Maitr
« Adoniram, traitreusement mis à mort par troi
« Compagnons, et lorsque tous les Frères de votr
« grade nous inspirent de si justes soupçons

« Dites-moi, Compagnon, avez-vous trempé dans « cet horrible attentat? êtes-vous un des infâmes « qui l'ont commis? Voyez leur ouvrage! »

Et il montre au Compagnon le mort couché dans son cercueil.

Le Compagnon répond naturellement qu'il est tout à fait étranger au meurtre de ce respectable Maître Adoniram. Le Très-Respectable, satisfait de cette justification, ordonne qu'on fasse *voyager* le postulant.

Nous avons déjà quelque expérience de ces voyages mystérieux. C'est encore le Maître des cérémonies qui sert de guide au voyageur. Mais cette fois quatre Frères armés l'accompagnent, et le Frère Expert marche derrière le Compagnon, tenant le bout de la corde attachée autour du corps de celui-ci. Conserverait-on quelque soupçon? et croirait-on toujours tenir l'un des trois Compagnons qui ont si méchamment mis à mort le respectable Maître Adoniram?

Cependant, au terme de son voyage, le Compagnon frappe trois coups sur l'épaule du Très-Respectable.

« Le Très-Respectable. — Qui va là?

« Le Maître des cérémonies. — C'est un Com- « pagnon qui a fait son temps et qui demande à « passer dans la Chambre du milieu.

« Le Très-Respectable. — Comment espère-t- « il y parvenir?

« Le Maitre des cérémonies. — Par le mot de
« passe.

« Le Très-Respectable. — Comment le donnera-t-il, s'il ne le sait pas?

« Le Maitre des cérémonies. — Je vais le
« donner pour lui. »

Le mot de passe donné, le Compagnon est conduit à l'Occident, d'où on le fait revenir à l'Orient « par la marche mystérieuse du grade de Maître ». Arrivé à l'Autel, il s'agenouille, on lui pose les deux pointes d'un compas ouvert sur le sein, et il prête serment. Le Très-Respectable lui dit :

« Levez-vous, frère N.... Vous allez représenter
« notre respectable Maître Adoniram, qui fut cruel-
« lement assassiné lors de l'achèvement du Temple
« de Salomon, comme je vais vous le raconter tout
« à l'heure. »

Le Frère qui faisait le mort s'est retiré sans bruit, et le Compagnon voit que le cercueil est vide et l'attend.

Récit du Très-Resp.·.

Le Très-Respectable descend de son trône, se place au bas des marches de l'Orient vis-à-vis du Compagnon, et les Frères se rangent autour du cercueil. Le Très-Respectable commence de raconter au Compagnon l'histoire du respectable Maître Adoniram.

Quand Salomon voulut construire le Temple de Jérusalem, Hiram, Roi de Tyr, lui envoya un fameux architecte, Adoniram (1), fils d'une veuve de

(1) Ou Hiram-Abi.

la tribu de Nephthali. Celui-ci, chargé de la direction des travaux, distribua les ouvriers placés sous ses ordres, et dont le nombre était infini, en trois classes différentes, pour graduer le salaire suivant l'habileté. Les Apprentis recevaient leur salaire auprès de la Colonne *Jakin*, les Compagnons auprès de la Colonne *Boas*, et les Maîtres dans la *Chambre du milieu*. Les Apprentis, les Compagnons et les Maîtres avaient leurs mystères particuliers et se reconnaissaient entre eux à l'aide de mots, de signes et d'attouchements qui demeuraient secrets. Le Maçon qui venait réclamer son salaire, ne pouvait le recevoir qu'après avoir été *tuilé* (1), c'est-à-dire après que sa qualité de Maçon et son grade avaient été vérifiés. Trois Compagnons voyant que la construction du Temple touchait à sa fin et qu'ils allaient être congédiés sans que les mots et les signes des Maîtres leur eussent été révélés, résolurent d'arracher le secret au respectable Adoniram ou de l'assassiner. Chaque jour à midi, à l'heure où les ouvriers interrompaient leur travail, Adoniram allait au Temple faire sa prière. Les trois Compagnons, qui connaissaient bien sa pieuse habitude, se postèrent aux différentes parties du Temple, Jubelas à celle du Midi, Jubelos à celle de l'Occident, et Jubelum à celle de l'Orient.

(1) Dans chaque Loge, on *tuile* les Francs-Maçons étrangers à la Loge, qui se présentent pour la visiter. C'est le Frère Expert qui est chargé de ce soin. En Angleterre et en Amérique, on l'appelle l'*Outer-Guard*.

Adoniram se présente à la porte du Midi : Jubelas lui demande le *mot de Maître*, et, sur son refus, lui assène, en travers de la gorge, un violent coup d'une règle de vingt-quatre pouces.

Le Très-Respectable interrompt ici l'histoire du respectable Maître Adoniram. Le Maître des cérémonies conduit le postulant près du Second Surveillant.

« Le Second Surveillant. — Donnez-moi le « mot de Maître.

« Le Postulant. — Non. »

La demande est répétée trois fois, et trois fois le refus. Le Second Surveillant frappe le Compagnon à la gorge d'un coup de règle, comme Jubelas frappa le respectable Maître Adoniram.

Le Compagnon est ramené devant le Très-Respectable, qui reprend l'histoire de l'architecte du Temple de Salomon.

Adoniram, frappé par Jubelas, s'enfuit à la porte de l'Occident. Elle est gardée par Jubelos, qui lui demande le mot de Maître. Adoniram refuse encore, et Jubelos lui porte au cœur, avec une équerre de fer, un coup terrible.

Le Très-Respectable interrompt une seconde fois l'histoire du respectable Maître Adoniram. Le Maître des cérémonies conduit le Compagnon près du Premier Surveillant. Celui-ci demande trois fois le mot de Maître au Compagnon, qui refuse encore trois fois. Le Premier Surveillant frappe le Compagnon

au cœur d'un coup d'équerre, comme Jubelos frappa le respectable Maître Adoniram.

Le Compagnon est encore ramené devant le Très-Respectable, qui reprend l'histoire de l'architecte du Temple de Salomon.

Adoniram, frappé par Jubelos, recueille ses forces et tente d'échapper par la porte de l'Orient à la rage des Compagnons. Mais Jubelum lui barre le passage et lui demande, comme Jubelas et comme Jubelos, le mot de Maître. Adoniram refuse. Jubelum le frappe d'un coup de maillet, qui l'étend mort à se pieds.

Le Très-Respectable en fait autant, il frappe le Compagnon au front avec son maillet (1). Deux Frères placés près du postulant, s'emparent de lui comme d'un cadavre et le couchent dans le cercueil. On le couvre du drap mortuaire, et on place près de lui la branche d'acacia.

Le Très-Respectable reprend l'histoire du respectable Maître Adoniram.

Le meurtre n'a point profité aux meurtriers, qui se demandent l'un à l'autre la parole de Maître et qui ne peuvent pas se la donner. Il ne leur reste

« (1) On raconte qu'un jour, dans une réception analogue à celle de « ce grade, l'Empereur Commode, remplissant l'emploi de T.·. R.·., « donna le dernier coup d'une manière tellement sérieuse qu'elle de- « vint tragique. » (Le F.·. Ragon. *Rituel du grade de Maître*, p. 11, note.)

On voit que la Franc-Maçonnerie a des anecdotes à l'appui de ses prétentions à l'antiquité.

plus qu'à faire disparaître les traces de leur crime. Ils cachent d'abord le corps sous des décombres; et, la nuit venue, ils l'emportent de Jérusalem. Mais, comme on ne voit plus le respectable Adoniram parmi les Maçons du Temple, Salomon donne à neuf Maîtres l'ordre de le chercher de tous les côtés. Ceux-ci, après avoir suivi différentes directions, arrivent le second jour au sommet du mont Liban. L'un d'eux, s'étant arrêté sur un tertre pour se reposer, s'aperçoit que la terre en cet endroit a été fraîchement remuée. Il appelle ses compagnons; et tous ensemble, ayant fouillé la terre, ils découvrent le corps d'Adoniram, et reconnaissent avec douleur que le respectable Maître a été assassiné. Ils recouvrent la fosse, et, pour en distinguer la place, ils y plantent une branche d'acacia. De retour auprès de Salomon, ils lui racontent ce qu'ils ont vu.

Le Très-Respectable, s'inspirant de leur exemple, dit : « Mes Frères, imitons ces anciens Maîtres. Vé-
« nérables Frères Premier et Second Surveillants,
« partez chacun à la tête de votre Colonne, et li-
« vrez-vous à la recherche du respectable Maître
« Adoniram. »

Les Surveillants font le tour de la Loge en sens inverse, le Premier se dirigeant par le Nord, l'autre par le Midi. Le Premier s'arrête près du cercueil, soulève le drap mortuaire, et met la branche d'acacia dans la main droite du cadavre ou plutôt du Compagnon. Puis il se tourne vers le Très-Respec-

ble et lui dit : « J'ai trouvé une fosse nouvellement « fouillée où gît un cadavre, que je suppose être « celui de notre respectable Maître Adoniram. J'ai « planté sur la place une branche d'acacia, pour le « reconnaître plus facilement. »

Enfin le Très-Respectable achève l'histoire du respectable Maître Adoniram.

La douleur de Salomon est profonde. Il donne l'ordre aux neuf Maîtres d'aller faire l'exhumation d'Adoniram et de le rapporter à Jérusalem. Mais en même temps il leur recommande de chercher sur lui la parole du Maître, leur disant que s'ils ne l'y trouvent pas, c'est qu'elle est perdue. Si elle est perdue, qu'ils prennent garde de se bien rappeler le mouvement qu'ils feront et le mot qu'ils diront à l'aspect du cadavre, pour que ce geste et ce mot tiennent lieu désormais du signe et de la parole perdus. Les neuf Maîtres, revêtus de tabliers et de gants blancs, font comme Salomon leur a ordonné. Quand ils sont sur le sommet du mont Liban, ils fouillent la terre, et ceux qui touchent le cadavre s'étant écriés : *Mac benac* (1), ils retiennent ce mot, qui remplacera désormais la parole perdue.

Le Très-Respectable invite de nouveau les assistants à s'inspirer de cet exemple : « Mes Frères, « imitons encore en cela nos anciens Maîtres, et

(1) C'est-à-dire *la chair quitte les os* ; ou, suivant Ecker, *apparence* (benac) *de putréfaction* (mac).

« essayons ensemble d'enlever les restes de notre « infortuné Maître Adoniram. » Joignant l'acte à la parole, il fait le tour du cercueil, et tous les Frères le suivent. Arrivé à la droite du Compagnon, il s'arrête et lui retire la branche d'acacia qu'il a dans la main.

Reconnaissant ce signe, le Très-Respectable dit : « Nous voici parvenus à l'endroit qui renferme le « corps de notre respectable Maître; cette branche « d'acacia en est le sinistre indice. Vénérables « Frères, exhumons sa dépouille mortelle. » Puis il soulève le drap mortuaire et découvre entièrement le Compagnon. Le Premier Surveillant prend la main du faux mort pour le relever et dit : « La « peau abandonne la chair. » Le Second Surveillant prend l'autre main et dit : « La chair abandonne les « os. » Le Très-Respectable dit : « Eh bien, je « vais essayer de le relever »; et il fait au Compagnon l'attouchement du Maître, c'est-à-dire que de toute sa main droite il lui prend la main. Puis posant ses pieds contre les pieds du prétendu mort, ses genoux contre ses genoux, et le tenant par la main droite, il le relève, pose sa main gauche sur son épaule gauche, et lui dit à l'oreille droite : *Mac*, et à l'oreille gauche : *Benac*.

Le Très-Respectable regagne son trône, et dit à l'assistance :

« Mes Vén.·. FF.·., debout et à l'ordre! Oublions « notre douleur et rendons grâces au G.·. A.·. de

« l'U.·.; Hiram (1), vainqueur des ténèbres, nous « est rendu; c'est ainsi que, tour à tour, chaque « hémisphère, affligé par l'absence du Père de la « Lumière, reprend, lorsqu'il reparaît, son allé- « gresse et sa brillante parure, et c'est ainsi que « le flambeau du génie et de la vérité dissipe les « ténèbres de l'ignorance et de l'erreur. Applau- « dissons, TT.·. Vén.·. FF.·., par nos batteries.... « et par une chaleureuse acclamation : *Vivat! vivat!* « *semper vivat!* Asseyons-nous, mes FF.·.. »

Les Frères entonnent un cantique de joie. Mais le Très-Respectable, tourmenté de la pensée que le meurtre d'Adoniram a pu faire une trop forte impression sur l'esprit du récipiendaire, reprend la parole pour lui dire :

Le Très-Resp.·. incrédule à son propre récit.

« T.·. C.·. F.·., avant de parvenir au point d'élé- « vation où votre persévérance vient de vous con- « duire, quelle n'a pas dû être votre surprise d'as- « sister à une solennité des plus extraordinaires et « qui a dû frapper d'étonnement votre raison et « dérouter votre sagacité et votre jugement!

« A vos regards inquiets s'est offert un spectacle « dont vous étiez loin de soupçonner le lugubre « appareil et les affligeants motifs, alors que, dans « les deux premiers gr.·., vous passiez d'heureux « loisirs entre l'étude des sciences qui honorent « l'esprit humain et les épanchements intimes d'une

(1) Dans la liturgie maçonnique on dit indifféremment Hiram ou Adoniram.

« société choisie que la sagesse de notre Institut
« semblait devoir préserver des approches
« crime. Quelle pénible position était la vôtre!
« symboles de plus en plus graves, d'épaisses
« nèbres, un seul point de lumière, comme
« phare lointain, pour unique direction, un iso
« lement affreux au sein d'une famille de Frère
« une accusation, nulle défense; des juges, pl
« d'amis; des courses incertaines, un guide arm
« par la défiance, un silence à peine interromp
« par quelques sombres avis; une catastrophe atter-
« rante, une victime, une narration imprévue; des
« recherches singulières, des indices mystérieux,
« des leçons figurées, tout a dû vous paraître comme
« un dédale inextricable... Que pouvait-il se passer
« dans tout votre être que n'aient dû jadis éprouver
« ces héros sublimes proposés à notre admiration
« par l'antiquité, pour arriver comme vous à la ré-
« vélation la plus importante qu'avaient conçue les
« sages des anciens temps? Comme ces illustres
« initiés, vous avez une seconde fois, et selon l'ex-
« pression vraie d'Apulée, *touché aux confins de la*
« *vie et de la mort*.

« Ainsi donc, mon F.·., un crime commis, une
« cérémonie funèbre, la commémoration de la mor
« d'un personnage illustre, tels sont les faits de la
« légende du troisième grade symbolique. Si ce
« mot *symbolique* ne vous rappelait pas que, dans
« ce grade, comme dans tous les précédents, tou

« est emblématique, l'observation seule de ces « cérémonies suffirait pour vous en convaincre.

« En effet, que présente-t-il à notre esprit? La « mort d'un chef de travaux, assassiné par trois « ouvriers perfides, et emportant avec lui le secret « de la Maçonnerie pour l'édification magnifique « d'un monument, chez un peuple que ses mal- « heurs et ses proscriptions ont rendu célèbre. « Tous ces événements si ordinaires sont-ils « dignes d'occuper tant d'hommes éclairés chez « tous les peuples et pendant des siècles? Quel « intérêt peuvent-ils donc présenter à l'esprit? Au- « cun, s'ils sont pris à la lettre. Eh quoi! après « trois mille ans depuis Salomon, la France, « l'Europe, le monde entier, célébreraient encore, « avec des marques de douleur, la mort d'un *archi-* « *tecte*, tandis que tant de sages, tant de philo- « sophes ont perdu la vie, sans qu'on en conserve « le souvenir autrement que dans l'histoire? Mais « cet Hiram lui-même est-il un autre Socrate, un « de ces bienfaiteurs du genre humain, dont le « nom rappelle les vertus éminentes ou les ser- « vices les plus signalés? Ouvrez les annales des « nations, vous n'y trouverez pas même son nom. « Aucun historien n'en a gardé le souvenir. L'his- « torien sacré, le seul qui l'ait nommé, non point « comme architecte, mais comme *fondeur*, ajoute « à peine à son nom l'épithète de *parfait ouvrier;* « et dans les débats minutieux de tout ce qui ac-

« compagne et suit la construction du temple, -
« n'en est nullement fait mention, pas même de
« sa mort tragique, événement que n'eût point
« omis l'écrivain scrupuleux.

« A défaut de l'écriture, la mémoire des
« hommes a sans doute conservé cet événement
« dont le souvenir s'est perpétué dans les familles!
« Non, la tradition est encore en défaut, et rien
« ne rappelle qu'Hiram soit tombé sous les coups
« d'assassins, ainsi que le rapporte la tradition
« maçonnique; d'où nous devons conclure que
« cette mort n'est qu'une allégorie, dont il nous
« sera facile de trouver la clef.

« Gardons-nous ici de nous abandonner aux
« hypothèses, ainsi que tant d'autres l'ont fait
« d'appliquer cette commémoration funèbre à tous
« les événements qui rappellent un grand crime
« religieux, politique ou privé, et de couvrir du
« nom et des emblèmes d'Hiram toutes les vic-
« times de la tyrannie, du fanatisme ou de la cu-
« pidité.

« Dans toutes les légendes, il y avait un héros
« frappé à mort par un monstre, un génie, un
« assassin; il avait une épouse, un fils. Ce héros
« était le *Soleil*; cette épouse, la *Terre*; ce fils,
« l'*Homme*. Malgré la divergence qui existe dans
« ces différentes légendes, elles aboutissent toutes
« au même but par des voies diverses : tantôt
« le héros ressuscite, tantôt il est vengé et rem-

« placé par son fils (*le Soleil nouveau*); ces deux « cas se rencontrent dans la légende d'Hiram.

« Dévoilons donc les mystères de la mort d'Hi- « ram, et nous verrons dans son tombeau celui « du Ciel sous le nom d'Osiris (1). »

Il n'est sans doute pas bien nécessaire de reproduire ici la suite de ce discours : on la devine assez. Mais ce qu'on n'aurait jamais pu soupçonner, c'est que le Très-Respectable qui vient de présider à cette commémoration du meurtre d'Adoniram, et qui a lui-même fait au récipiendaire cette « narration imprévue », essayerait immédiatement une réfutation encore plus imprévue de tout ce qu'il vient de raconter. Cette intrépidité de contradiction doit, bien plus que la solennité de tout à l'heure, « frapper d'étonnement la raison » du récipiendaire « et dérouter sa sagacité et son jugement ». Mais si le récipiendaire, qui atteint en ce moment le dernier grade avoué de la Franc-Maçonnerie, savait quelle est la Franc-Maçonnerie, cette contradiction monstrueuse lui paraîtrait toute simple. Pour séduire l'homme et en faire son esclave, la Franc-Maçonnerie ne le flatte pas seulement dans ses mauvais instincts et dans ses passions coupables, mais encore dans ses meilleurs sentiments et jusque dans ses besoins religieux (2).

(1) *Rituel du grade de Maître*, p. 15 à 18.

(2) Le F.·. Rud. Seydel « assimile la Franc-Maçonnerie, en tant que disposition de l'âme, au sentiment religieux qui se manifeste

Elle parle sans cesse de l'antiquité, de la traditi et des illustres origines de la Franc-Maçonneri toutes ses doctrines débarrassées de cette attir scientifique sans valeur, ne sont rien qu'un nat ralisme grossier et un immonde sensualisme. I sensualisme a bien souci des ancêtres! S'agit d'avoir eu il y a trois mille ans un auteur nob et malheureux! Il s'agit de jouir aujourd'hui.

Ne croyez pas, dit le Très-Respectable au réc piendaire, ne croyez pas un mot de ce que je vou ai raconté. Cependant il l'a raconté, le récipien daire l'a entendu, et il n'a pas seulement entend le récit du meurtre, il a vu tout cet appareil e toute cette cérémonie funèbre. Il ne peut pas ou blier cela, mais il ne peut pas oublier non plus cette parole du Très-Respectable : Ne croyez rien de tout cela. Il demeure incertain de ce qu'il doit croire, et il importe qu'il demeure dans cette incertitude tant que la Maçonnerie occulte à laquelle il appartient sans la connaître, demeure dans l'indécision de ce qu'elle fera de lui. Si elle doit l'arrêter au grade de Maître, que l'histoire d'Adoniram ne soit pour lui qu'une allégorie où il ne s'agit au fond que du soleil et du cours des saisons.

« avec le plus de vivacité et d'énergie dans la disposition à la dévo-
« tion. Cependant la dévotion n'est pas seulement, dit-il, une simple
« forme ou une situation, mais aussi un caractère, une profession
« précieuse et sainte. *La dévotion, la ferveur dans la prière est une dis-*
« *position toute Franc-maçonnique. Oui, l'esprit religieux qui produit cet*
« *état est l'esprit même de la Franc-Maçonnerie.* » (Le F.·. J. G. Findel. *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. , p. 13.)

S'il plaît à ceux qui disposent de lui de le pousser plus loin, dans cette hiérarchie des hauts grades qu'on désavoue et qu'on retient en même temps, il se souviendra d'Adoniram injustement frappé, d'Adoniram dont le meurtre crie vengeance à travers ces trois mille ans dont le Très-Respectable parlait avec trop de dédain! Car Adoniram, c'est la sagesse et c'est le génie de l'Architecture, de l'Architecture intellectuelle qui s'appelle la Franc-Maçonnerie et qui doit reconstruire le monde sur un plan nouveau; et les meurtriers d'Adoniram, ce sont les profanes de tous les temps, ce sont les Chrétiens qui défendent la société chrétienne contre les fils d'Adoniram, ardents à la détruire pour élever sur ses ruines la société nouvelle qu'ils ont rêvée.

Cependant le récipiendaire renouvelle le serment « de ne rien révéler à des Frères inférieurs « ni à des profanes ». Il est constitué et initié. L'initiation consiste dans la communication du Catéchisme et du signe de Maître. Ce signe se fait en fermant les quatre doigts de la main droite, en posant le pouce sur le ventre, de manière à former un angle, et en tenant le revers de la main gauche devant les yeux, le pouce en bas. Le Catéchisme des Maîtres appelle ce signe *le signe d'horreur*, « parce qu'il signifie l'horreur dont les « Maîtres furent saisis quand ils aperçurent le « cadavre d'Adoniram ».

Le nouveau Maître est proclamé et reconnu, on le fait asseoir à l'Orient, à la droite du Très-Respectable, et le Frère Orateur lui adresse un long discours qui termine la cérémonie.

La F.·. M.·. cache une partie de la légende d'Adoniram.

On a vu la place considérable que l'histoire d'Adoniram tient dans le Rituel du grade de Maître. Cependant il n'y a ici qu'une partie de l'histoire, ou plutôt de la légende d'Adoniram, telle que les Orientaux la racontent encore aujourd'hui aux voyageurs. Les Francs-Maçons n'ont-ils retenu que la moitié de la légende? ou bien, la conservant toute, n'ont-ils voulu livrer à leurs Frères de la Maçonnerie extérieure que les traits déjà bien significatifs qu'on vient de lire, réservant les autres pour la Maçonnerie occulte? Je n'oserais rien affirmer sur ce point. Mais il m'est difficile de croire que la Maçonnerie supérieure ne garde pas tout entière cette légende, expression voilée de son orgueil et de son ambition, de sa haine et de son mépris pour tous les pouvoirs qui viennent d'en haut, et que cette société, fille des puissances d'en bas, a juré de détruire.

La Maçonnerie occulte, qui recèle tant de secrets épouvantables, a eu d'ailleurs jusque dans ces derniers temps une raison particulière de ne pas livrer toute la légende d'Adoniram à la Maçonnerie extérieure, moins impénétrable qu'elle à la curiosité des profanes. La Franc-Maçonnerie déclarait qu'elle ne voulait point admettre de femmes dans ses réu-

nions et dans ses mystères, comme elle faisait profession de christianisme, comme elle faisait, comme elle fera toujours profession de dévouement aux pouvoirs politiques. Par là elle conservait à ses *Amusements mystérieux* leur caractère. Chaque fois qu'elle laisse entrevoir ou qu'elle révèle tout à fait, dans un des grades symboliques ou des grades chapitraux, un de ses secrets, elle a soin de dire à l'initié : « L'heure n'est pas encore « venue de le manifester au monde profane. » Il n'y a pas bien longtemps que l'heure est venue de manifester au monde profane l'existence de la Maçonnerie « d'Adoption ou Maçonnerie des Dames ». Or une femme, la Reine de Saba (1), joue un rôle si

(1) « La Reine de Saba, sur la réputation que Salomon s'était acquise, vint, au nom du Seigneur, lui proposer des questions.

« Etant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et un grand « déploiement de richesses, avec des chameaux qui portaient des « aromates et une quantité infinie d'or et de pierres précieuses, elle « se présenta devant le Roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle « avait dans le cœur.

« Salomon l'instruisit sur toutes les questions qu'elle lui proposait, « et il n'y en eut aucune si obscure que le Roi ne pût la résoudre et « satisfaire la Reine qui l'interrogeait.

« La Reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon et la « maison qu'il avait bâtie,

« Et les mets de sa table, et les habitations de ses officiers, et le « bel ordre avec lequel ils le servaient, et leurs habits, et les « échansons du Roi, et les holocaustes qu'il offrait dans la maison « du Seigneur, la Reine ne se possédait plus d'admiration.

« Elle dit au Roi : C'était donc vrai, ce qu'on m'avait rapporté dans « mon royaume

« De vos discours et de votre sagesse ? Mais je n'ai pas voulu « croire ceux qui me faisaient ces récits, tant que je ne suis pas venue « moi-même et que je n'ai pas vu de mes yeux. Et j'ai reconnu « qu'on ne m'avait pas dit la moitié de ce qui est : votre sagesse et

considérable dans la légende d'Adoniram, que cette légende ne peut manquer d'être une révélation pour les profanes et de leur faire comprendre que les femmes ont une grande place dans les mystères de la Franc-Maçonnerie. Comme la légende d'Adoniram, telle que le Très-Respectable vient de la raconter au Compagnon qui demandait une augmentation de salaire, est la figure de la Maçonnerie extérieure, la légende complète est la figure de la double Maçonnerie, extérieure et occulte, de la Maçonnerie des grades symboliques et de celle des grades chapitraux. Et si on nous cache cette figure, c'est sans doute qu'on la juge trop lumineuse pour des yeux profanes (1).

« vos œuvres surpassent tout ce que la renommée m'en avait rapporté.

« Heureux ceux qui sont à vous, heureux vos serviteurs qui se « tiennent sans cesse devant vous et qui entendent parler votre sa- « gesse !

« Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a mis en vous son affection, « qui vous a fait asseoir sur le trône d'Israël parce qu'il a aimé Is- « raël pour jamais, et qui vous a établi Roi pour faire régner avec « vous l'équité et la justice !

« Ensuite elle donna au Roi cent vingt talents d'or, une quantité « infinie de parfums et des pierres précieuses. On n'a jamais ap- « porté depuis tant de parfums que la Reine de Saba en donna au « Roi Salomon.

« .....

« A son tour, le Roi Salomon donna à la Reine de Saba tout ce « qu'elle désira et qu'elle lui demanda, outre les présents qu'il lui « avait faits de lui-même avec une magnificence royale. Et la « Reine s'en retourna et s'en alla en son royaume avec ses servi- « teurs. »

(III *Reg.*, X, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13.)

Les mêmes faits sont encore rapportés au second livre des *Paralipomènes* (IX, 1-12).

Voilà l'histoire. On va voir la légende.

(1) La visite que la Reine de Saba fit au Roi Salomon, ou plutôt

Légende d'Adoniram.

Le bruit de la sagesse et des travaux de Soliman Ben-Daoud (1) s'étant répandu jusqu'aux extrémités de la terre, Balkis, Reine de Saba, vient à Jérusalem pour saluer ce grand Roi et admirer les merveilles de son règne. Elle le trouve tout vêtu d'or, assis sur un trône fait en bois de cèdre doré, les pieds posés sur un tapis d'or.

Il lui semble voir d'abord une statue d'or avec un masque et des mains d'ivoire. Mais la statue s'animant s'avance au-devant de Balkis. Le Roi la fait asseoir à ses côtés sur ce trône qui éblouirait toute autre que la Reine du Midi.

Balkis, après avoir offert à Soliman des présents magnifiques, lui propose trois énigmes. Le Sage (c'est le nom que Soliman se fait donner) ayant corrompu le grand prêtre des Sabéens et ayant reçu de lui d'avance les trois énigmes à prix d'argent, en a fait préparer la solution par Sadoc, le grand

la légende orientale qui prend tantôt le nom d'histoire de la Reine de Saba, tantôt le nom d'histoire d'Adoniram, fournissait il y a cinq ans au plus grand compositeur de notre temps le sujet d'un grand opéra. Le *Constitutionnel* (n° du 4 février 1862) donnait à cette occasion une analyse fort succincte de la légende d'Adoniram, ajoutant, lui, le *Constitutionnel* qui avait si bien applaudi à l'apologie de la Franc-Maçonnerie dans la circulaire ministérielle du 16 octobre 1861 :

« La puissance de la Franc-Maçonnerie apparaît là dans tout son « éclat; car c'est au chef des ouvriers du Temple de Salomon qu'on « fait remonter cette grande association morale qui s'est étendue sur « le monde entier. »

(1) Salomon, fils de David.

La légende n'altère pas seulement, elle change tout à fait le nom de Jéhovah en celui d'Adonaï (*le souverain maître*). Elle change le nom de Lucifer en celui d'Eblis (corruption de διάβολος), qui est encore le nom que les mahométans donnent à cet ange déchu.

prêtre des Hébreux. Aussi peut-il répondre à la Reine aussitôt qu'elle a parlé.

Soliman promène Balkis à travers son palais, dont il lui fait admirer les magnificences. Puis il la conduit au Temple qu'il est en train d'élever au Dieu des Hébreux. Quand ils sont arrivés aux fondations de l'Autel, la Reine remarque un pied de vigne arraché de terre et jeté à l'écart. Un oiseau merveilleux qui accompagne partout Balkis, une huppe appelée Hud-Hud, lui fait comprendre par ses cris plaintifs quel est ce signe méprisé, quel dépôt sacré cette terre recouvre, cette terre que l'orgueil de Soliman a violée. « Tu as élevé ta gloire « sur le tombeau de tes pères, dit Balkis au Roi ; et « ce cep, ce bois sacré... — Je l'ai fait arracher, in- « terrompt Soliman, pour élever ici un Autel de « porphyre et de bois d'olivier que je ferai décorer « de quatre séraphins d'or. — Cette vigne, pour- « suit Balkis, avait été plantée par Noé, le père de « ta race. Un descendant de Noé n'a pas pu sans « impiété faire arracher ce cep vénérable. Mais le « dernier Prince de ta race sera cloué comme un « criminel à ce bois qui devait être sacré pour « toi (1) ! »

Cependant le feu des yeux de la Reine du Midi a embrasé le cœur de Soliman, et il est devant elle

(1) Ainsi Jésus-Christ ne meurt plus pour racheter le genre humain du péché, il subit la peine du crime de Soliman ou de Salomon.

comme un serviteur et comme un esclave devant le maître de qui dépend sa vie. D'abord l'orgueil de Soliman avait révolté Balkis; mais bientôt elle a été touchée de voir que le Roi est devenu par l'amour un autre homme. Et fière d'avoir changé ce cœur orgueilleux, elle a fait au Roi qui l'implorait la promesse de l'épouser.

Mais soit qu'elle visite le palais du Roi ou le Temple qui s'élève en l'honneur du Dieu des Hébreux, ou quelqu'une des autres merveilles qui ont porté si haut la gloire de Soliman, chaque fois qu'elle demande le nom de l'ouvrier qui a conçu, qui a exécuté ces travaux admirables, le Roi lui répond : « C'est un certain Adoniram, personnage « bizarre et farouche, que m'a envoyé le bon Roi « Hiram qui règne sur les Tyriens. » Balkis veut qu'Adoniram lui soit présenté. Soliman essaye de la distraire de cette idée. Mais comme il lui fait voir des colonnes, des statues d'animaux et des statues de chérubins, comme il lui montre le trône d'ivoire et d'or qu'il s'est fait élever en face de l'Autel, comme il lui parle de la mer d'airain (1) qu'il va faire exécuter,

(1) Flavius Josèphe donne cette description de la mer d'airain :

« Cet admirable ouvrier fit aussi un vaisseau de cuivre en forme « d'un demi-rond, auquel on donna le nom de mer à cause de sa « prodigieuse grandeur; car l'espace d'un bord à l'autre était de « dix coudées, et ses bords avaient une palme d'épaisseur. Ce grand « vaisseau était soutenu par une base faite en manière de colonne « torse en dix replis, dont le diamètre était d'une coudée. A l'entour « de cette colonne étaient douze bouvillons opposés de trois en trois « aux quatre principaux vents, vers lesquels ils regardaient, de telle

la Reine lui demande : « Qui a élevé ces colonnes? « qui a ciselé ces statues? qui a érigé ce trône? qui « va couler cette mer d'airain? » Soliman est toujours obligé de lui répondre : C'est Adoniram. La

« sorte que la coupe du vaisseau portait sur le dos. Les bords de ce « vaisseau étaient recourbés en dedans, et il contenait deux mille « baths, qui est une mesure dont on se sert pour mesurer les li- « quides. Il fit, outre cela, dix autres vaisseaux soutenus sur dix « bases de cuivre carrées, et chacune de ces bases avait cinq coudées « de long, quatre de large, et six de haut. Toutes étaient compo- « sées de diverses pièces fondues et fabriquées séparément. Elles étaient « jointes en cette sorte : quatre colonnes carrées, disposées en carré « dans la distance que j'ai dite, recevaient dans deux de leurs faces « creusées à cet effet les côtés qui s'y emboîtaient. *Or, quoiqu'il y « eût quatre côtés à chacune de ces bases, il n'y en avait que trois de vi- « sibles, le quatrième étant appliqué contre le mur ;* dans l'un était la « figure d'un lion en bas-relief, dans l'autre celle d'un taureau, dans le « troisième celle d'un aigle. Les colonnes étaient ouvragées de même « manière. Tout cet ouvrage ainsi assemblé était porté sur quatre « roues de même métal ; elles avaient une coudée et demie de dia- « mètre depuis le centre du moyeu jusqu'à l'extrémité des rais ; les « jantes de ces roues s'appliquaient admirablement bien aux côtés de « cette base, et les rais y étaient emboîtés avec la même justesse.

« Les quatre coins de cette base, qui devaient soutenir un vais- « seau oval, étaient remplis par le haut de quatre bras de plein relief « qui en sortaient les mains étendues, sur chacune desquelles il y « avait une console où devait être emboîté le vaisseau qui portait « tout entier sur ces mains ; et les panneaux ou côtés sur lesquels « étaient ces bas-reliefs de lion et d'aigle étaient tellement ajustés à « ces pièces qui remplissaient les coins, qu'il semblait que tout « cet ouvrage ne fût que d'une seule pièce. Voilà comme ces dix « bases étaient construites. Il mit dessus dix vaisseaux ou lavoirs « ronds et de fonte comme le reste. Chacun contenait quarante « conges, car ils avaient quatre coudées de hauteur, et leur plus « grand diamètre avait aussi quatre coudées. Ces dix lavoirs furent « mis sur ces dix bases qu'on appelle Mechonoth. Cinq furent placés « au côté gauche du Temple qui regardait le Septentrion, et cinq au « côté droit qui regardait le Midi.

« On mit en ce même lieu ce grand vaisseau nommé la Mer, des- « tiné pour servir à laver les mains et les pieds des Sacrificateurs « lorsqu'ils entraient dans le Temple pour y faire des sacrifices. Et

Reine est impatiente de le voir, et Soliman, pour ne pas l'offenser, cède à ses désirs et ordonne qu'Adoniram soit amené.

Nul ne sait la patrie ni l'origine de ce sombre

« les cuves étaient pour laver les entrailles et les pieds des bêtes « qu'on offrait en holocauste. »

(*Antiquités judaïques*, liv. VIII, chap. II.)

Flavius Josèphe dit un peu plus loin dans le même chapitre :

« Ce Prince (Salomon), le plus vertueux et le plus glorieux de « tous les Rois de son siècle, et qui ne surpassait pas moins en pru- « dence qu'en richesses ceux qui avaient régné avant lui sur le « peuple de Dieu, ne persévéra pas jusqu'à la fin. Il abandonna les « lois de ses pères, et ses dernières actions ternirent tout l'éclat et « toute la gloire de sa vie, car il se laissa emporter jusqu'à un tel « excès à l'amour des femmes, que cette folle passion lui troubla le « jugement. Il ne se contenta pas de celles de sa nation, il en prit « aussi d'étrangères, de sidoniennes, de tyriennes, d'ammonites, d'i- « duméennes, et n'eut point de honte, pour leur plaire, de révérer « leurs faux dieux, et de fouler ainsi aux pieds les ordonnances de « Moïse, qui avait défendu si expressément de prendre des femmes « parmi les autres nations, de crainte qu'elles ne portassent le peuple à « l'idolâtrie et ne lui fissent abandonner le culte du seul Dieu éternel « et véritable. Mais la brutale volupté de ce Prince lui fit oublier « tous ses devoirs ; il épousa jusqu'à sept cents femmes, toutes de « fort grande condition, entre lesquelles était, comme nous l'avons « vu, la fille de Pharaon, Roi d'Égypte : et il avait, de plus, trois cents « concubines. Sa passion pour elles le rendit leur esclave ; il ne put se « défendre de les imiter dans leur impiété ; et plus il avançait en « âge, plus son esprit s'affaiblissant il s'éloignait du service de Dieu et « s'accoutumait aux cérémonies sacriléges de leur fausse religion. Un « si horrible péché n'était que la suite d'un autre ; car il avait com- « mencé à contrevenir aux commandements de Dieu dès lors qu'il fit « faire ces douze bœufs d'airain qui soutenaient ce grand vaisseau « de cuivre nommé la Mer, et ces douze lions de sculpture placés sur « les degrés de son trône. »

C'est Adoniram qui avait coulé la Mer d'airain, c'est lui qui avait érigé le trône de Salomon, c'est lui qui avait ciselé ces douze bœufs et ces douze lions, dans lesquels ces étrangères reconnaissaient leurs dieux : on voit comment tous ces détails de la légende, même ceux qu'elle a empruntés à l'histoire, sont faits pour plaire aux FF.·.MM.·.,

personnage, que son génie élève au-dessus de tous les hommes et qui les a tous en mépris profond. Mais celui qui vit ainsi comme un étranger au milieu des enfants d'Adam, n'est pas en effet de la même race qu'eux. Si leur première mère est aussi sa mère, Adam ne fut que le nourricier de Caïn. Éblis, l'Ange de Lumière, n'a pas pu voir la beauté de la première femme sans la convoiter. Ève pouvait-elle résister à l'amour d'un Ange? L'âme de Caïn, étincelle de l'Ange de Lumière, l'élevait infiniment au-dessus d'Abel, le fils d'Adam. Cependant il fut bon pour Adam dont il soutint la vieillesse débile et impuissante, bon pour Abel dont il soutint les premiers pas. Mais Dieu, jaloux du génie communiqué par Éblis à Caïn, a banni Adam et Ève du paradis pour les punir tous deux, et après eux leurs descendants, de la faiblesse d'Ève.

et de quels sentiments se compose la vertu d'Adoniram, le héros par excellence, l'homme complet, l'homme enfin. Pour Salomon, les péchés qui ont obscurci sa gloire lui feraient peut-être trouver grâce devant les FF.·. MM.·., ces libres esprits qui ont secoué tous les préjugés, ces sages qui, dans la Maçonnerie d'Adoption, jouent le rôle d'adoptants, comme Salomon à l'égard des étrangères. Mais ces honteux désordres de la vieillesse de Salomon ne peuvent faire oublier que dans sa jeunesse il avait demandé à Dieu de lui accorder la sagesse. Et le Sage de la sagesse divine est odieux aux sages de la sagesse humaine. Et c'est pour cela sans doute que le Soliman de la légende, qui doit toute sa gloire au génie d'Adoniram, est un orgueilleux, un traître, un ingrat et un meurtrier, et qu'il tient envers Adoniram la même conduite que Philippe le Bel envers Jacques Molay, dans l'histoire arrangée par les FF.·. MM.·.. Il y a des deux côtés un meurtre à venger, un meurtre commis de complicité par un Roi et par un grand prêtre, un meurtre qui demande le sang des Rois et des Pontifes.

Adam et Eve détestaient Caïn, cause involontaire de cette sentence cruelle, et la mère elle-même reportait tout son amour sur Abel, dont le cœur enflé par cette injuste préférence rendait à Caïn mépris pour amour. Aclinia, leur sœur, unie à Caïn par une profonde et mutuelle tendresse, devenait l'épouse d'Abel par la volonté de ce Dieu jaloux qui avait pétri le limon pour en faire Adam et lui avait donné une âme servile, et qui redoutait l'âme libre de Caïn. Poussé à bout par l'injustice de Dieu, par celle d'Adam, d'Eve et d'Abel, Caïn frappa ce frère ingrat. Adonaï, ce Dieu qui devait noyer tant de milliers d'hommes dans les eaux du déluge, fit de la mort d'Abel un crime indigne de pardon. Cependant Caïn, pour racheter sa faute, mettait au service des enfants d'Adam cette âme supérieure qu'il tenait de l'Ange de Lumière. Il leur apprenait à cultiver la terre. Hénoch, son fils, les initiait à la vie sociale. Mathusaël leur apprenait l'écriture. Lamech leur apprenait la polygamie. Tubal-Caïn, son fils, leur apprenait l'art de forger les métaux. Nohéma (qui connut charnellement son frère Tubal-Caïn) leur apprenait l'art de filer et de faire de la toile pour s'en vêtir. Et Adoniram, le descendant de Caïn, de Mathusaël, de Lamech et de Tubal-Caïn et de Nohéma, emploie tout son génie, toute son industrie et toute sa force dans le plan et la construction de ce Temple que l'orgueil de Soliman élève à cet Adonaï, à ce Dieu impla-

cable dont le ressentiment poursuit, depuis le commencement du monde, la race de Caïn de génération en génération.

Mais le fils des Génies du Feu vit triste et solitaire au milieu des enfants d'Adam, et il n'a dit à aucun d'eux le secret de sa sublime origine. Tous le redoutent, et Soliman plus qu'aucun autre. La crainte qu'il inspire étouffe l'affection dans tous les cœurs avant qu'elle naisse, et Soliman, qu'un secret instinct avertit de la grandeur mystérieuse d'Adoniram et qui se sent humilié devant lui, le hait de toute la force de son orgueil.

Mais quand l'artisan de tant de merveilles paraît devant la Reine de Saba et qu'il élève sur elle sans crainte comme sans orgueil son regard de feu, elle se sent troublée dans tout son être. Après qu'elle a retrouvé quelque assurance, elle questionne Adoniram sur ses travaux et défend le sublime ouvrier contre les critiques qu'inspire à Soliman une basse jalousie. Comme elle demande à voir rassemblée sous ses yeux cette armée innombrable de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de mineurs, de fondeurs, de forgerons, de ciseleurs, de tailleurs de pierre, de sculpteurs, que dirige Adoniram, Soliman lui dit que ces ouvriers, venus de tous les pays et parlant toutes les langues, sont dispersés de tous les côtés, et qu'il est impossible de les réunir. Mais Adoniram monte sur un bloc de granit pour être vu de toutes parts, puis, levant la main droite,

il trace dans l'air une ligne horizontale du milieu de laquelle il fait retomber une perpendiculaire et figure ainsi le *T* mystérieux. Aussitôt accourent de tous les points de l'horizon ces ouvriers divers de nation, de langue, d'origine. Ils sont plus de cent mille et ils se rangent d'eux-mêmes comme une armée en bataille : l'aile droite est composée des charpentiers et de tous ceux qui façonnent le bois; à l'aile gauche sont les mineurs et les fondeurs, et tous les ouvriers qui travaillent aux métaux ; au centre, les maçons et tous ceux qui travaillent à la pierre. Adoniram étend le bras, et cette armée demeure immobile. A cette vue, la Reine comprend qu'Adoniram est plus qu'un homme, et Soliman comprend que toute sa puissance n'est que faiblesse devant la puissance d'Adoniram. Balkis regrette l'engagement téméraire qui la lie à Soliman, et celui-ci surprend les yeux de la Reine fixés sur l'ouvrier.

Mais cette puissance d'Adoniram, si grande qu'aucune entreprise ne semblait en dépasser l'étendue, éprouve un échec d'autant plus cruel que la Reine, venue pour assister à son triomphe, est témoin de son humiliation. Un Syrien nommé Phanor, Compagnon Maçon, un Phénicien nommé Amrou, Compagnon charpentier, un Juif de la tribu de Ruben, du nom de Méthousaël, Compagnon mineur, ont réclamé le titre et le salaire des Maîtres, et Adoniram leur a refusé cette *augmenta-*

tion de salaire à laquelle ils n'avaient pas droit. Pour se venger, le Compagnon Maçon a mêlé le calcaire à la brique dans les préparatifs de la coulée de la Mer d'airain; le Compagnon charpentier prolongé les traverses des poutres pour les exposer à la flamme; le Compagnon mineur a pris dans le lac empoisonné de Gomorrhe des laves sulfureuses qu'il a mêlées à la fonte. Un jeune ouvrier nommé Benoni, qui a pour Adoniram l'amour dévoué d'un enfant pour son père, a surpris ce complot infâme, et il va le révéler à Soliman pour qu'il arrête la coulée de la Mer d'airain. Mais Soliman, heureux de voir Adoniram humilié devant la Reine, veut que rien ne soit interrompu. Les obstacles qui retenaient l'airain liquide sont écartés, et des torrents de métal fondu se précipitent dans le bassin immense qui doit être le moule de la Mer d'airain. Mais ce moule trop chargé se déchire, et le liquide de feu ruisselle de tous côtés. Adoniram croit que l'action du feu vitrifie la terre, et pour l'arrêter il dirige une colonne d'eau sur la base des contre-forts du moule. L'eau et le feu se mêlent pour se combattre; l'eau brûlante n'est plus qu'une vapeur qui se dégage de l'étreinte du feu en faisant jaillir dans les airs le métal fondu, et cette pluie retombe sur la multitude innombrable accourue pour voir ce spectacle et sème partout l'épouvante et la mort.

Le grand artisan déshonoré cherche autour de

lui et ne retrouve plus son fidèle Benoni. Dans sa douleur, il l'accuse, et ne sait pas que le pauvre enfant a péri victime de son dévouement en essayant encore de prévenir cette grande catastrophe après le refus de Soliman d'étendre son sceptre pour tout arrêter.

Adoniram n'a pas quitté le théâtre de sa défaite et de sa honte. Accablé par la douleur, il ne prend pas garde que cette mer d'airain fondu que la vapeur a soulevée, tout entière et qui est encore agitée jusque dans ses profondeurs, peut à chaque instant l'engloutir. Il ne songe qu'à la Reine de Saba qui était là, qui se préparait à saluer un grand triomphe et qui n'a vu qu'un grand désastre. Tout à coup il entend une voix étrange et formidable qui sort du fond de l'abîme de feu et qui l'appelle trois fois : Adoniram! Adoniram! Adoniram! Il lève les yeux et il voit au milieu du feu une forme humaine, mais bien plus grande que les hommes qui vivent sur la terre. L'être surhumain s'avance vers lui en disant : « Viens, mon fils ; viens sans crainte. « J'ai soufflé sur toi, et tu peux respirer dans la « flamme. » Enveloppé de feu, Adoniram trouve, dans l'élément où un fils d'Adam aspirerait la mort, des délices inconnues. Un attrait mystérieux l'emporte, et sans plus résister il demande à celui qui vient de l'appeler et qui l'emmène ainsi : « Où « m'entraînes-tu? — Au centre de la terre, dans « l'âme du monde, dans le domaine du grand

« Caïn, où règne avec lui la liberté. Ici expire
« tyrannie jalouse d'Adonaï. Ici nous pouvons,
« nous riant de sa fureur, goûter les fruits
« l'Arbre de la Science. Ici est le domaine de t
« pères. — Qui suis-je donc? Et qui es-tu? — J
« suis le père de tes pères, je suis le fils de La
« mech et le petit-fils de Caïn, je suis Tubal-Caïn.

Tubal-Caïn introduit Adoniram dans le sanc tuaire du Feu, et là il lui explique la faiblesse d'A donaï et les basses passions de ce Dieu ennemi de sa créature et qui l'a condamnée à mourir pour se venger des bienfaits que les Génies du Feu on répandus sur elle. Adoniram avance, et il se trouve en présence de l'auteur de sa race, de Caïn. L'Ange de Lumière, qui a engendré Caïn, a laissé tombe un reflet de son ineffable beauté sur la face de ce fils dont la grandeur irrite la jalousie d'Adonaï. Caïn raconte à ce dernier-né de sa race ses fautes, ses vertus plus grandes que ses fautes, et ses malheurs qu'Adonaï a égalés à ses vertus.

Adoniram voit tous ceux de la race de Caïn qui sont morts avant le déluge. Pour ceux qui sont morts depuis cet acte de vengeance impitoyable d'Adonaï, tous sont là présents, et cependant Adoniram ne peut les voir, car la terre retient leurs corps; mais leurs âmes sont rentrées dans ce domaine de Caïn, qui est l'âme du monde. Et Adoniram entend la voix de celui qui est né des amours de Tubal-Caïn et de sa sœur Nohéma (et qui lui-

même connut charnellement la femme de Cham et eut d'elle Chus, le père de Nemrod) :

« Un fils naîtra de toi, que tu ne verras pas et qui « te donnera une innombrable postérité. Ta race, « bien supérieure à la race d'Adam, sera par elle « foulée aux pieds. Pendant de longs siècles, ta race « emploiera tout son courage et tout son génie à « combler de bienfaits la race ingrate et stupide « d'Adam. Enfin les meilleurs deviendront les plus « forts. Ils rétabliront sur la terre le culte du Feu. « Tes enfants, se ralliant tous à ton nom, détruiront « le pouvoir des Rois, ces ministres de la tyrannie « d'Adonaï. Va, mon fils, les Génies du Feu sont « avec toi ! »

Adoniram est transporté du sanctuaire du Feu sur la terre. Tubal-Caïn y est revenu avec lui pour un instant. Avant de quitter son petit-fils, il achève de relever son courage, il lui donne le marteau dont il s'est servi lui-même dans les travaux qui l'ont rendu si fameux, et lui dit : « Par ce marteau « qui a ouvert le cratère de l'Etna, et avec l'aide « des Génies du Feu, tu vas réaliser l'œuvre que « tu as conçue et faire admirer aux témoins de ta « défaite la Mer d'airain. »

Après que Tubal-Caïn a disparu, Adoniram se sert du marteau précieux pour réparer son œuvre.

Quelques instants ont suffi, et les premières lueurs du jour éclairent cette nouvelle merveille accomplie par le génie d'Adoniram. Tout le peuple

d'Israël célèbre sa gloire, et la Reine de Saba, dont les contradictions de Soliman ont irrité l'amour naissant, a le cœur inondé de joie.

Comme elle se promène, accompagnée de ses femmes, hors des murs de Jérusalem, un secret instinct conduit auprès d'elle Adoniram qui se dérobe à son triomphe et qui croit toujours chercher la solitude. Ils se font l'un à l'autre l'aveu de leur amour. Hud-Hud, l'oiseau qui est auprès de la Reine de Saba le messager des Génies du Feu, et qui en toutes circonstances a manifesté une grande aversion pour Soliman, Hud-Hud voyant Adoniram tracer dans les airs le *T* mystérieux, vient voltiger au-dessus de sa tête et se pose avec complaisance sur son poing. A ce signe, Sarahil, la nourrice de la Reine, s'écrie : « L'oracle est accompli ! Hud-Hud « a reconnu l'époux que les Génies du Feu desti- « nent à Balkis, le seul dont elle puisse sans crime « accueillir l'amour. »

Ils n'hésitent plus, ils se prennent mutuellement pour époux, et cherchent les moyens de dégager la parole que Balkis a donnée au Roi des Hébreux. Adoniram s'éloignera le premier de Jérusalem. Peu après, la Reine, impatiente de se réunir à lui en Arabie, trompera la vigilance de Soliman.

Mais les trois Compagnons dont la trahison a été déjouée par l'intervention des Génies du Feu et qui épient sans cesse Adoniram pour se venger de lui, surprennent le secret de ses amours. Ils se présen-

tent devant Soliman. Amrou lui dit : « Adoniram a « cessé de venir dans les chantiers, dans les ate- « liers et dans les usines. » Phanor lui dit : « Vers « la troisième heure de la nuit, un homme a passé « devant moi, qui se dirigeait vers la tente de la « Reine : j'ai reconnu Adoniram. » Méthousaël lui dit : « Eloignez mes compagnons, le Roi doit seul « entendre ce que j'ai à dire. »

Resté seul avec Soliman, Méthousaël poursuit : « J'ai profité des ombres de la nuit pour me mêler « aux ennuques de la Reine, j'ai vu Adoniram se « glisser auprès d'elle ; et quand je me suis esquivé « un peu avant l'aube, il était encore seul avec « elle. »

Soliman s'entretient avec le grand-prêtre Sadoc de ce qu'il vient d'apprendre, et ils cherchent ensemble le moyen de tirer vengeance d'Adoniram.

Mais celui-ci a demandé une audience à Soliman pour obtenir de lui son congé. Soliman l'interroge sur le pays où il veut aller en quittant Jérusalem : « Je veux retourner à Tyr, auprès du bon Roi Hi- « ram qui m'avait donné à vous. » Soliman lui annonce qu'il est libre. Cependant Adoniram doit encore, avant son départ, distribuer la paye aux ouvriers. Soliman lui demande qui sont ces trois Compagnons nommés Amrou, Phanor et Méthousaël. « Ce sont, dit Adoniram, des ouvriers sans talent « qui voulaient avoir le titre et le salaire de

« Maîtres. Mais j'ai repoussé leur injuste réclama-
« tion. »

Soliman congédie Adoniram en protestant d
l'affection qu'il lui gardera toujours, et il rappell
les trois Compagnons. Il leur annonce qu'Adoniran
se retire, et il ajoute : « Plusieurs Maîtres son
« morts, qu'il faut remplacer. Ce soir, après la paye
« allez trouver Adoniram et demandez-lui votr
« initiation au grade de Maître. S'il vous l'accorde
« s'il vous donne sa confiance, vous aurez aussi l
« mienne. S'il vous refuse l'initiation, demain vou
« paraîtrez avec lui devant moi, je l'entendrai jus-
« tifier son refus et je vous entendrai vous défen-
« dant contre lui, et je prononcerai entre lui e
« vous, à moins cependant que Dieu l'abandonne
« et marque par quelque signe éclatant qu'Ado-
« niram n'a pas trouvé grâce devant lui. »

Adoniram et la Reine de Saba vont se sépare
pour se réunir bientôt. La Reine dit à son époux :
» Soyez deux fois heureux, mon seigneur et mon
« maître bien-aimé : votre servante est impatiente
« de se réunir pour toujours à vous, et vous retrou-
« verez avec elle en Arabie un fruit de votre amou
« qu'elle porte dans son sein. » Il s'arrache de
bras de celle que ces paroles viennent de lui rendre
encore plus chère.

Soliman, averti par la délation d'Amrou, de Pha-
nor et de Méthousaël, veut hâter son mariage ave
la Reine de Saba. Le soir, à la suite d'un souper, i

la presse de céder à son amour. C'est le moment que Balkis attendait. Elle l'excite à boire, et Soliman s'y prête espérant trouver dans le vin l'audace de faire violence à Balkis. Il est plein de confiance et d'espoir, voyant qu'elle-même a vidé sa coupe toute pleine d'un vin qui se change, quand on l'a bu, en une flamme ardente et embrase tous les sens. Mais attentive sur elle-même, elle n'a bu que pour le tromper. Bientôt Soliman est plongé dans le sommeil de l'ivresse, et la Reine en profite pour lui retirer du doigt l'anneau qu'elle lui avait donné en gage de sa foi. Un cheval d'Arabie est tout préparé, il emporte Balkis loin de Jérusalem au pays de Saba où elle doit retrouver Adoniram.

Mais Adoniram a rencontré Méthousaël à la porte de l'Occident, Phanor à la porte du Septentrion, et Amrou à la porte de l'Orient. Les trois Compagnons lui ont demandé le mot de passe des Maîtres, et comme il a refusé de le livrer, il est tombé sous les coups de ces traîtres. Pour cacher les traces de leur crime, ils ont enfoui le cadavre sur un tertre solitaire, et Méthousaël a planté une tige d'acacia dans la terre fraîchement remuée.

Quand les fumées de l'ivresse se sont dissipées et que Soliman s'est retrouvé seul, abandonné par Balkis, il s'est d'abord laissé emporter par la fureur et a menacé Sadoc et son dieu Adonaï. Mais le prophète Ahias de Silo arrête court cette fureur, en rappelant à Soliman que le meurtrier de Caïn fut

puni sept fois et le meurtrier de Lamech septante fois sept fois, et il ajoute que celui qui a versé le sang de Caïn et de Lamech sera puni sept cents fois sept fois. Soliman, pour détourner de lui cette condamnation, ordonne qu'on recherche le corps d'Adoniram. Neuf Maîtres le retrouvent où les trois Compagnons l'avaient enfoui, et Soliman le fait inhumer sous l'Autel du Temple.

Cependant la crainte l'assiége sur son trône d'ivoire et d'or massif. Il conjure toutes les puissances de la Nature de lui faire grâce. Mais il a oublié de conjurer le plus petit de tous les insectes, le ciron.

Le ciron, patient dans l'accomplissement de sa vengeance, ronge sans s'arrêter jamais pendant deux cent vingt-quatre ans le trône de Soliman, et ce trône sous lequel la terre semblait fléchir s'écroule avec un fracas épouvantable.

Telle est la légende que j'ai abrégée autant que j'ai pu, en évitant d'omettre rien d'essentiel. On la verra plus loin se refléter toute dans les doctrines de la Franc-Maçonnerie, comme les croyances d'un peuple se reflètent dans sa morale.

Moralité la légende Adoniram.

Mais les croyances, disent les habiles, ne sont bonnes que pour le peuple. Et le F.·. Ragon parle de ce mythe d'Adoniram avec une irrévérence qui sied peut-être à un ancien Vénérable, au fondateur des trois Ateliers des Trinosophes de Paris, mais qu'un profane ne doit pas imiter : « Toutes ces « fables qui servent de base au troisième grade, où

« le néophyte arrive avec tout l'étonnement que « cause un vieux conte, mis en action brusquement, « sans préparation ni logique, peuvent être ap- « pelées *grossières*, puisqu'on peut en reconnaître « la fausseté dans la Bible, dont les récits n'ont « d'ailleurs rien de commun avec la doctrine initia- « tique, soit ancienne, soit moderne. Aussi le voile « qu'on lui a emprunté forme-t-il un disparate chô- « quant avec ce qui précède dans le Rite (1). »

Voilà comment un des plus fameux auteurs sacrés de la Franc-Maçonnerie parle du grade le plus élevé de la Maçonnerie extérieure. Et le F.·. Ragon n'admet que les trois grades dont j'ai raconté l'initiation et déclare tous les autres schismatiques!

Cependant il ne repousse dans l'histoire que la *fable grossière*, mais non la moralité de cette fable. La moralité de l'histoire d'Adoniram, il l'adopte au contraire, pourvu qu'elle prenne, à la place de cette forme mythique, la forme historique :

«.... Comme le nombre des Templiers échappés « au glaive de la persécution était très-petit, et que, « pour se venger du forfait inouï dont ils étaient « les victimes, ils avaient besoin de réparer leurs « pertes, ils admirent dans leur Ordre des gens « d'un mérite reconnu qu'ils cherchèrent et qu'ils « trouvèrent parmi les Maçons. Connaissant toutes « les vertus que cette classe d'hommes distingués

(1) *Orthodoxie maçonnique*, etc., p. 106 (note).

« faisait profession de pratiquer, ils pensèren
« qu'ils ne pouvaient mieux faire que de se le
« attacher, en leur offrant l'initiation dans l'Ordre
« ce qui fut accepté avec empressement, et, e
« échange, on admit les Templiers à l'initiatio
« dans les mystères maçonniques.

« Les Chevaliers du Temple instruisirent leur
« nouveaux Frères des atrocités barbares qu'il
« avaient eues à supporter, ainsi que des pre-
« mières causes de l'affreuse persécution qui avai
« été dirigée contre eux. Ils leur déclarèrent l
« résolution qu'ils avaient prise secrètement d
« réparer la perte de leurs Frères par de nouvelle
« admissions, afin de rétablir l'Ordre et de rentre
« en possession de leurs biens; ils invoquèren
« l'assistance de leurs nouveaux Frères pour par-
« venir au but qu'ils se proposaient. Les Maçons
« applaudirent à ce dessein généreux et acceptèrent
« avec enthousiasme l'offre qui leur était faite. Ils
« convinrent qu'au lieu de la Croix, dont les Che-
« valiers se décoraient, ils adopteraient *un aigle à*
« *deux têtes* portant une couronne, et que, pour se
« mettre à l'abri des recherches et de la perfidie, il
« était très-important de cacher le secret de leur
« Ordre à tous ceux qui ne seraient pas suffisam-
« ment éprouvés, et desquels ils ne seraient pas
« sûrs comme d'eux-mêmes, après les avoir étudiés
« pendant qu'ils parcouraient les divers grades d
« la Maçonnerie. Ils arrêtèrent encore que, pou

« éviter toute surprise, il fallait mettre en usage
« des signes et des mots qui auraient quelque ana-
« logie avec leur histoire.

« Lorsque vous avez reçu le grade de Maître
« Maçon, vous avez versé des larmes sur le tom-
« beau du *Maître Hiram-Abi;* vous avez été indigné
« de la manière la plus vive contre *Abiram,* son
« meurtrier. N'est-ce pas le tableau de la conduite
« de Philippe le Bel et de celle des deux scélérats
« qui se joignirent à lui pour amener la destruction
« des Templiers? Ne furent-ils pas les meurtriers
« de notre respectable Maître? Ces trois infâmes
« Compagnons n'appellent-ils pas dans votre cœur
« le désir de la vengeance, comme on vous apprend
« qu'elle fut exercée sur les trois meurtriers
« d'Hiram? Les grades par lesquels vous avez passé
« pour apprendre à connaître les faits historiques
« de la Bible, ne vous portent-ils pas à faire une
« juste application de la mort d'Hiram à la fin tra-
« gique et funeste de *Jacques Molay,* Juge Philo-
« sophe, Grand Commandeur de l'Ordre? Votre
« cœur ne s'est-il pas préparé à la vengeance, et ne
« ressentez-vous pas l'implacable haine que nous
« avons jurée aux trois traîtres sur lesquels nous
« devons venger la mort de Jacques Molay? Voilà,
« mon Frère, la vraie Maçonnerie, telle qu'elle
« nous a été transmise. Sachez vous asseoir au
« milieu d'hommes dont la bravoure et les bonnes
« mœurs font toute la doctrine. Cette doctrine est

« la règle que vous devez vous imposer, c'est celle
« que nous impose notre constitution.

« Vous voilà maintenant placé au niveau des
« zélés Maçons qui se dévouèrent à nous pour la
« vengeance commune. Vous aurez à redouter
« l'envie et la persécution; vous ne pourrez y
« échapper qu'en observant soigneusement vos
« obligations et en cachant au vulgaire la haute
« destinée qui vous est réservée. Puisque vous
« avez atteint le dernier degré de Lumière, et que
« vous l'avez mérité à juste titre par vos qualités
« et vos mœurs, j'ose espérer que vous justifierez
« la confiance que j'ai mise en vous, et que jamais
« l'Ordre n'aura à me reprocher l'admission d'un
« membre inutile ou nuisible. Je n'ai point hésité
« à vous éclairer sur les vrais motifs de notre
« conduite envers vous et sur ce qui intéresse
« l'Ordre en général, non plus que sur les avan-
« tages précieux que vous pouvez en retirer. J'aime
« à croire, mon Frère, qu'en vous unissant à nous
« par les liens sacrés de l'amitié la plus sincère -
« vous acquerrez, par votre soumission à nos ins-
« titutions, la perfection que mérite votre zèle et
« qui fait la base du sublime grade de *Juge Phi-*
« *losophe Grand-Commandeur inconnu.*

« Vous êtes maintenant au rang des élus appelés
« pour accomplir le grand œuvre. Votre nom est
« dès aujourd'hui déposé dans l'urne des élec-
« tions, et vos actions vous conduiront, je l'es-

« père, au bonheur qui fait votre espoir et auquel « nous aspirons tous.... *Amen* (1)! »

(1) *Orthodoxie maçonnique*, etc., p. 404, 405 et 406.

Ces pages sont extraites d'un travail qui n'est point du F.·. Ragon, mais auquel il a donné place dans son livre. Si ce n'était une consécration des hauts grades qu'il repousse, il adopterait sans réserve tout ce travail ; on le voit assez par la petite préface qu'il lui a faite :

« Le régime suivant, appelé ORDRE DES JUGES PHISOSOPHES INCONNUS, EN DEUX GRADES, appartient au système jésuitico-templier, continué dans l'*Ordre du Christ*. Il est intéressant, en ce qu'il « fait connaître les moyens employés par un Ordre puissant pour « choisir, attirer et retenir ses adeptes. L'introduction ne serait pas « déplacée dans le discours d'un Orateur de Loge, un jour d'initiation. Il y a de la vérité dans le jugement porté sur les hauts grades « et sur le *Rite écossais ancien et accepté*. On y avoue que les Templiers « modernes et les Jésuites ont pris, pour mieux se propager, le voile « de la Maçonnerie. Les interprétations sur quelques grades, faites « au point de vue templier, ne sont pas sans intérêt. Il résume, à « lui seul, beaucoup de grades relatifs à l'*Ordre du Temple*, voilà « pourquoi nous avons jugé convenable de le reproduire presque en « entier. Ce Rituel remarquable n'a de maçonnique que la forme : le « bijou de l'adepte est un *poignard*, et son *travail*, la *vengeance;* enfin, « c'est un haut grade : lui seul est la vérité, tous les autres sont dans « l'erreur; c'est ainsi que les fabricateurs de toutes ces productions se « rendent mutuellement justice. » (P. 373 et 374.)

Enfin, c'est un haut grade... Là est tout le défaut de ce travail aux yeux du F.·. Ragon.

Pour cette explication du mythe d'Adoniram par un complot de vengeance, le F.·. Ragon a bien raison de la croire compromettante et de vouloir la désavouer. Mais tous les témoignages viennent le contredire lui-même et confirmer cette explication, sans laquelle tout demeure inexplicable dans la Franc-Maçonnerie. Le récit de l'admission de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (depuis le citoyen Egalité) au grade de chevalier Kadosch va montrer cette vengeance toujours poursuivie depuis quatre cent cinquante ans.

Quant aux Jésuites, on ne comprend guère comment ils peuvent être mêlés aux affaires de la Franc-Maçonnerie. Et malgré la bonne volonté du F.·. Ragon de les constituer Maçons malgré eux, ce qui ressort de la lecture de son livre, c'est que la Franc-Maçonnerie a recours ici à la ruse de tous les criminels qui essayent d'égarer les recherches de la justice. Pour parler d'une Maçonnerie jésuitique, il faut faire violence à des mots qui hurlent d'être accouplés en-

Telle est la moralité de l'histoire d'Adoniram. Ce « vieux conte », cette « fable *grossière* », comme l'appelle le F.·. Ragon, soulève déjà le voile et laisse entrevoir au Maître cette vengeance à exercer que ne soupçonnent point l'Apprenti ni le Compagnon. Mais ce que le Maître peut entrevoir confusément, le Chevalier Kadosch pourra le voir plus clairement au jour de son initiation. L'historien de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans nous a conservé les détails de l'initiation de ce Prince de la Maison de Bourbon qui devait se placer au premier rang des assassins de Louis XVI.

Louis-Philippe Joseph d'Orléans reçu Chevalier Kadosch.

« Pour être admis au grade de Chevalier (Ka-
« dosch), Louis-Philippe-Joseph fut introduit par
« cinq Francs-Maçons, appelés Frères, dans une
« salle obscure. Au fond de cette salle était la
« représentation d'une grotte qui renfermait des
« ossements, éclairée par une lampe sépulcrale.
« Dans un des coins de la salle, on avait placé un
« mannequin couvert de tous les ornements de la
« Royauté, et au milieu de cette pièce on avait
« dressé une échelle double.

« Lorsque Louis-Philippe-Joseph eut été intro-
« duit par les cinq Frères, on le fit étendre par

semble. Tous les Francs-Maçons parlent avec tendresse des Templiers et avec rage des Jésuites, parce que la Franc-Maçonnerie est templière et non jésuitique.

Signaler une Franc-Maçonnerie jésuitique, T.·. V.·. F.·. Ragon, c'est, pour parler comme vous, recourir à une « fable qu'on peut appeler « *grossière*, puisqu'on peut en reconnaître la fausseté » dans votre livre lui-même et dans la passion furieuse qui vous agite.

« terre, comme s'il eût été mort; dans cette atti-
« tude il eut ordre de réciter tous les grades qu'il
« avait reçus et de répéter tous les serments qu'il
« avait faits. On lui fit ensuite une peinture em-
« phatique du grade qu'il allait recevoir, et on
« exigea qu'il jurât de ne jamais le conférer à au-
« cun Chevalier de Malte. Ces premières cérémo-
« nies finies, on lui permit de se relever; on lui
« dit de monter jusqu'au haut de l'échelle, et,
« lorsqu'il fut au dernier échelon, on voulut qu'il
« se laissât choir. Il obéit, et alors on lui cria
« qu'il était parvenu au *nec plus ultrà* de la Ma-
« çonnerie.

« Aussitôt après cette chute, on l'arma d'un poi-
« gnard et on lui ordonna de l'enfoncer dans le
« mannequin couronné; ce qu'il exécuta. Une li-
« queur couleur de sang jaillit de la plaie sur le
« candidat et inonda le pavé. Il eut de plus l'ordre
« de couper la tête de cette figure, et de la tenir
« élevée dans la main droite et de garder le poi-
« gnard teint de sang dans la main gauche; ce qu'il
« fit. Alors on lui apprit que les ossements qu'il
« voyait dans la grotte étaient ceux de Jacques
« Molay, Grand Maître de l'Ordre des Templiers, et
« que l'homme dont il venait de répandre le sang
« et dont il tenait la tête ensanglantée dans la main
« droite, était Philippe le Bel, Roi de France (1). »

(1) MONTJOIE, *Histoire de la Conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans Égalité.*

Rituel de Kadosch.

Ce récit n'est pas d'un Franc-Maçon, mais il « conforme, dans ses traits essentiels, au Rituel « Kadosch que le F.·. Laffon de Ladébat publiait il a dix ans pour la Nouvelle-Orléans. Le F.·. Ragc désavoue ce Rituel : mais le F.·. Ragon se dés voue si souvent lui-même qu'il ne faut guè prendre garde à ses désaveux. Quelle est la valeu des désaveux dans la Franc-Maçonnerie? N'avon nous pas vu qu'à la réception du Maître, le Trè Respectable, après avoir raconté au candidat l'his toire d'Adoniram, lui disait comme conclusion Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela! Et d'ail leurs, à côté des désaveux du F.·. Ragon, il y ses aveux, et l'orthodoxie du Rituel du F.·. Laffor de Ladébat y trouve un solide appui. « Nous avions « cru, dit le F.·. Ragon, pouvoir reproduire ici des « Rituels pratiqués avant 89; mais le rôle qu'y « joue le *bijou* nous en a empêchés (1). » Le *bijou* du Chevalier Kadosch, c'est le poignard; et le rôle qu'il joue dans le Rituel, c'est la vengeance, c'est l'assassinat. Le *bijou*, c'est encore l'aigle à deux têtes qui figurent les deux victimes de la vengeance du Kadosch, la Royauté chrétienne et la Papauté. Le *bijou* du Chevalier Kadosch, c'est encore, dans le Rite écossais, une croix qui porte sur l'un de ses côtés une tête de mort traversée d'un poignard (2). Et il n'est pas possible de se mé-

(1) *Nouveau Rituel de Kadosch*, p. 11.
(2) Le F.·. Ragon. *Tuileur général*, p. 170.

prendre sur la signification de ce symbole : « Un « Chevalier Kadosch, dit le F.·. Ragon, était alors « un EXÉCUTEUR de l'Ordre (1). » Et comme il montre l'exécuteur, il désigne aussi les condamnés : « Il existe beaucoup de Rituels de Kadosch « et de plusieurs sortes. Tous les Rituels primitifs « expriment le même objet, la haine de la Royauté « française et de la Papauté, et l'intention de « venger sur les successeurs de Philippe le Bel, « Roi de France, et du Pape Clément VI, le meurtre « inouï des Chevaliers Templiers et de leur honorable Grand-Maître, Jacques-Bourguignon Molai (2). »

Aujourd'hui cependant on nie ce complot, et on refait les Rituels pour mieux garder le secret de la Maçonnerie, que les Rituels primitifs — « *tous* les « Rituels primitifs », dit le F.·. Ragon — laissaient échapper. Mais voilà que les nouveaux Rituels constatent encore par leurs précautions mêmes ce qu'ils prétendent dissimuler.

Si le Rituel du F.·. Ragon est un *Nouveau Rituel*, corrigé par la prudence, le Rituel du F.·. Laffon de Ladébat est bien l'ancien Rituel que le F.·. Ragon n'a pas osé reproduire, le vrai Rituel de la Maçonnerie.

Le Grand Maître, après s'être agenouillé lui-même et avoir fait agenouiller le candidat

(1) *Nouveau Rituel de Kadosch*, p. 7.
(2) P. 9.

qu'il va recevoir Chevalier Kadosch, lui dit :

« Jusqu'ici tu n'as vu dans la Maçonnerie que des « emblèmes. Il faut y voir maintenant des réalités. « Es-tu décidé à fouler aux pieds les préjugés auxquels tu as été asservi, et à obéir sans réserve « à tout ce qui te sera prescrit pour le bonheur de « l'humanité ? »

Le candidat l'ayant promis, le Grand Maître se relève et lui dit : « S'il en est ainsi je vais te donner « le moyen de prouver la pureté de tes intentions « et de nous faire connaître l'étendue de tes lumières. Prosterne-toi devant cette illustre dépouille, et répète le serment que je vais te dicter. »

Le Grand Maître dicte le serment, et le candidat le répète :

En présence de Dieu, notre père, et de cette auguste victime, je N..., jure et promets solennellement sur ma parole d'honneur de ne jamais rien révéler des mystères des Chevaliers Kadosch, et d'obéir à tout ce qui me sera prescrit par les règlements de l'Ordre. Je jure en outre de punir le crime, et de protéger l'innocence.

Quand il a reçu ce serment, le Grand Maître dit au candidat : « Maintenant lève-toi et imite-moi. »

Une tête est là, surmontée d'une tiare. Le Grand Maître la poignarde en disant : « Haine à l'imposture ! mort au crime ! » Le candidat fait comme lui et répète ses paroles.

Une autre tête est là, couronnée de laurier. Le

Grand Maître et le candidat s'agenouillent devant elle et le Grand Maître dit : « Gloire éternelle au « martyr de la vertu ! Que son supplice nous serve « de leçon ! Unissons-nous pour écraser la tyrannie « et l'imposture. »

Ils se relèvent, et ils arrivent devant une troisième tête, celle-ci surmontée d'une couronne royale. Le Grand Maître la poignarde en disant : « Haine à la tyrannie ! mort au crime ! » Le candidat fait encore comme lui et répète encore ses paroles (1).

Les hauts grades.

Cependant le grade de Chevalier Kadosch n'appartient plus aux grades symboliques ni à la Franc-Maçonnerie extérieure, mais à la Franc-Maçonnerie occulte et aux grades chapitraux. Reconnaître l'existence des grades chapitraux, des hauts grades, c'est déjà livrer au public une partie du secret de la Franc-Maçonnerie, et c'est compromettre ce qu'on ne livre pas encore. C'est pour cela que tant de FF.·. MM.·. protestent avec une vivacité singulière contre ces « institutions supermaçonniques ». Ne pouvant nier leur existence, ils affectent du moins de les rejeter hors de la Franc-Maçonnerie. Mais à qui fera-t-on croire qu'un Rose-Croix, par exemple, ne soit pas un Franc-Maçon ? Est-ce parce que l'initiateur ne s'appelle plus Vénérable, comme à la réception de l'Apprenti, ni Très-Respectable, comme à la réception du Maître, et qu'il s'appelle Très-Sage

(1) *Rituel* du F.·. Laffon de Ladébat.

et Parfait Maître, et que tous les officiers de la Loge sont Très-Puissants et Parfaits ? La Perfection est le caractère de ce grade, mais c'est la Perfection de la Franc-Maçonnerie. Le Maître qui se présente pour être reçu Chevalier Rose-Croix « supplie très-humblement les Frères », — c'est la formule même de la requête (requête écrite), — « et remontre que « vu le désir qu'il a de parvenir à la Perfection de la « Maçonnerie, il leur plaise, étant présentement « assemblés, de l'admettre au nombre des Chevaliers », etc.

Si je décrivais la décoration de la Loge, si je racontais la cérémonie de réception, on verrait si les Rose-Croix n'ont pas raison de se croire de Parfaits Francs-Maçons. Mais pas un Franc-Maçon ne leur conteste ce titre, même parmi ceux qui crient le plus haut que les grades chapitraux sont des « institutions supermaçonniques ».

J'ai dit que la Perfection est le caractère du grade de Rose-Croix : c'en est plutôt l'enseigne. Il ne peut pas être la Perfection de la Maçonnerie, qui compte encore tant de grades au-dessus de celui-là ! Dans la Maçonnerie extérieure, l'Apprenti sait très bien qu'il y a au-dessus de lui les Compagnons et les Maîtres, et on ne dit point à la réception d'un Compagnon comme à celle d'un Maître : « Le grade « qui va nous occuper est appelé avec raison le « *couronnement de la Maçonnerie* (1). » Mais dans

(1) *Rituel du grade de Maître*, p. 6.

la Maçonnerie supérieure, on annonce au candidat, chaque fois qu'il atteint un nouveau grade, qu'il est enfin « parvenu au grade d'Architecte le plus « élevé, le comble de la Maçonnerie ». On vient de voir que tout est Perfection au grade de Rose-Croix, qui n'est cependant que le dix-huitième degré. Au grade de Kadosch, qui est le trentième (1) et qui compte au-dessus de lui un nombre de grades double de celui qui est au-dessous, le Grand Maître fait monter au candidat l'échelle mystérieuse en lui expliquant le sens de chaque échelon; et arrivé au dernier, il lui dit : « NEC PLUS « ULTRA ! Les degrés que tu viens de parcourir sont « les symboles de nos trav.·. pour la partie mo- « rale; ceux que tu vas descendre sont les sym- « boles du matériel. » Le F.·. Ragon disait tout à l'heure dans un langage moins voilé : EXÉCUTEUR.

C'est la règle inflexible de la Franc-Maçonnerie de maintenir l'initié dans l'ignorance de tout ce qui se passe au-dessus de lui. Le Franc-Maçon est un esclave qui ne sait pas le nom et qui ne doit jamais voir le visage de son maître.

(1) Ou le 31e. La nomenclature varie suivant les Rites, et cette variété permet aux FF.·. MM.·. d'opposer toujours des dénégations aux témoignages les plus accablants. Tous les Rites se désavouent à l'envi les uns les autres, et ainsi la Franc-Maçonnerie ne peut jamais être convaincue d'aucun mauvais dessein, d'aucune pratique coupable. C'est l'Ecossisme qui a dit cela ? Mais l'Ecossisme n'est qu'une fausse Maçonnerie ! C'est le Grand Orient qui a fait cela ? Mais le Grand Orient n'est pas animé du véritable esprit maçonnique !.... Et cependant « la Maçonnerie est UNE ». (*Orthodoxie maçonnique*, p. 4.)

Mais les habiles n'avouent devant le public que les trois grades de la Maçonnerie extérieure, et désavouent tous les autres, à l'heure même où ils en publient le Rituel. Ils retiennent précieusement ces grades qu'ils désavouent, et qui sont l'objet de l'ambition de tous les Francs-Maçons.

On les recherche, parce qu'ils donnent la puissance, ou plutôt parce qu'ils la promettent : le seul Patriarche a vraiment la puissance, car il tient toute la Franc-Maçonnerie dans sa main. On les désavoue, parce que leur existence connue au dehors éveille les défiances légitimes des pouvoirs publics, et qu'elle peut tourner contre la Franc-Maçonnerie les honnêtes gens (il en est un grand nombre) qui lui sont affiliés et qui semblent lui appartenir comme une chose.

« Ce sont les haut grades, dit le F.·. Ragon, qui, « dans les derniers temps, ont attiré sur la Maçon- « nerie l'éveil et quelquefois les persécutions de « l'autorité, et la haine des écrivains profanes.

« Il est quelquefois arrivé que des délégués, se « présentant un jour de tenue ou de fête maçon- « nique, pour interdire, au nom du Souverain, la « Maçonnerie dans ses États, les officiers de la Loge « les accueillaient et disaient : Venez, entendez et « jugez. Les initiait-on à un grade d'Élu ou de Ka- « dosch, de Prince Rose-Croix ou de Chevalier du « Soleil, ou à tout autre grade pompeux existant « alors ? ON S'EN GARDAIT BIEN, parce que effec-

« tivement ce n'est pas là qu'est la Maçonnerie; mais « on les recevait au grade d'Apprenti; et le bandeau « de l'erreur, comme celui de l'aspirant après ses « trois voyages, tombait de leurs yeux; ils fraterni- « saient avec les Maçons; et, sur leur rapport, l'in- « terdiction était rapportée (1). »

On borne la Maçonnerie extérieure, avouée, aux trois grades symboliques, précisément pour pouvoir dire aux représentants de l'autorité : Venez, entendez et jugez ; soyez initiés à tous les secrets des Apprentis, des Compagnons et des Maîtres, connaissez toute la Franc-Maçonnerie pour ne pas l'interdire et pour la protéger. Mais si vous entendez parler des hauts grades, des grades chapitraux, sachez bien que ce son des institutions supermaçonniques : « ce n'est pas là qu'est la Maçonnerie. »

Le nombre des hauts grades.

Je ne peux pas faire pour les grades chapitraux ce que j'ai fait pour les grades symboliques, je ne peux pas faire assister le lecteur à ces initiations successives. Leur nombre est trop considérable. Il varie même suivant les Rites maçonniques. Il varie dans le même Rite : l'Écossisme en comptait vingt-cinq, il en compte trente-trois, et il n'en confère que sept. Le Rite de Misraïm n'en compte (2) pas moins

(1) *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, p. 44.

(2) Dans la première édition j'avais écrit : « Le Rite de Misraïm n'en « conférait pas moins de quatre-vingt-dix. » J'en parlais comme d'un mort, mais je vois que le *Monde maçonnique* (novembre 1866) en parle comme d'un Rite « resté jusqu'à ce jour en dehors du mouvement

de quatre-vingt-dix. Le F.·. Ragon dit quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, et quatre-vingt-quinze (1). Le même auteur sacré donne pour toute la Franc-Maçonnerie une nomenclature qui n'a pas la prétention d'être complète et qui comprend cependant plus de quatorze cents grades. Une grande partie de ces grades n'a plus sans doute qu'une valeur historique. Mais, quelques retranchements qu'on fasse à cette effrayante nomenclature, la fameuse parole : Les trois grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître, sont toute la Maçonnerie, — restera une dérision cruelle. Combien de degrés vers la Lumière ! La Lumière où vivent les Maçons des trois degrés d'en bas, c'est-à-dire des trois grades symboliques, ne doit-elle pas ressembler beaucoup aux ténèbres? Et ce bandeau qui tombe des yeux de l'aspirant dans la cérémonie de l'initiation, n'est-il pas un symbole menteur ?

La Maçonnerie d'Adoption.

Aux quatorze cents grades et plus que compte le

« d'idées qui s'est fait dans la Maçonnerie depuis quelques années », mais comme d'un Rite très-vivant. Quand je devrai parler des doctrines de la Franc-Maçonnerie, on verra si le Rite de Misraïm mérite d'être traité comme un Rite si arriéré : les protestations d'athéisme ne sont pas moins chaleureusement applaudies dans ses Loges que dans les autres. Mais sur le fait de l'existence actuelle du Rite de Misraïm, le *Monde maçonnique* a raison, et j'avais tort. Je n'en doutais pas après avoir entendu parler le *Monde maçonnique;* mais si j'en avais douté, il eût bien fallu me rendre quand le *Souverain Grand Conseil Général des Grands Maîtres* AD VITAM, *puissance suprême pour la France, de l'Ordre Maçonnique de Misraïm ou d'Egypte*, a pris la parole pour repousser les imputations dont il était l'objet. (*Monde maçonnique*, nº de janvier 1867.)

(1) *Tuileur général*, p. 310 à 313.

ɔn, il faut en ajouter quelques centaines en-
r la *Maçonnerie d'Adoption* ou Maçonnerie
ıes (1). Les grades d'ailleurs sont à peu près
ıes. Il y a des Apprenties, des Compa-
et des Maîtresses. Il y a des Chapitres
on et des grades chapitraux, des Maîtresses
, des Sublimes-Écossaises, des Élues, des
es, des Chevalières de la Colombe, des
ɔix ou Chevalières de la Bienfaisance, des
es de la Couronne ou Souveraines Ma-
Je ne peux pas plus en donner ici la liste
e des Francs-Maçons de tous Rites et de
des.

rémonies sont encore à peu près les mêmes.
nt « les dames ne s'assemblent jamais
(2) » comme font les Francs-Maçons : « elles
oujours aidées, dans leurs travaux, par
açons ; il en résulte que les offices sont
és, c'est-à-dire qu'à côté de chaque Sœur
aire est un Frère de la dignité correspon-
; ainsi, à côté de la G.·. M^sse.·. est le Vé-
.e, » qui prend ici le titre de Grand Maître ;
de la Sœur Inspectrice est le Premier Sur-

.·. Ragon fait bien entrer dans sa nomenclature quelques
ı Maçonnerie d'Adoption, ceux qui ont un nom particu-
a jugé inutile de mentionner tous ceux dont les noms ne
ı féminins des grades de la Maçonnerie masculine, et c'est
t été formés presque tous les noms de la Maçonnerie

.·. Ragon, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption ou les Dames*, p. 16.

« veillant; à côté de la Sœur Dépositaire est le Se-
« cond Surveillant; et ainsi des autres fonctions.
« A l'exception de ces trois offices, toutes les
« autres Sœurs dignitaires ont les mêmes titres que
« dans les Loges ordinaires (1). »

Je ne sais pas quelle peut être l'influence de ce changement de titres, et si c'est à elle qu'il faut attribuer les paroles vraiment sensées que le G.·. M.·. mêle au radotage ordinaire des Loges, dans la cérémonie d'initiation de l'Apprentie :

Haute imprudence de la postulante.

« Le G.·. M.·. fait observer la haute imprudence
« qu'elle a commise en s'exposant ainsi, seule et
« sans appui, dans une société dont elle ignore la
« composition et les mœurs, et où sa pudeur pu-
« vait être en danger. Il ajoute : Nous voulons bien
« croire que l'inconséquence ni même la curiosité
« n'a aucune part à votre démarche, et que l'idée
« avantageuse que vous avez conçue de la Maçon-
« nerie est l'unique motif qui vous engage à vous
« faire recevoir parmi nous ; mais, malgré la con-
« fiance et l'estime que vous nous inspirez, avant
« de vous révéler nos mystères, je dois vous ap-
« prendre que le grand point de la Maçonnerie est
« de rendre la société aussi parfaite qu'elle peut
« l'être, que le caractère du Maçon est d'être juste
« et charitable, d'être au-dessus des préjugés, de
« fuir l'artifice et le mensonge. Toujours guidés
« par la vertu, nous ne devons être occupés que

(1) Le F.·. Ragon, *Manuel complet de la M.·. d'Adoption*, p. 16.

« de nous acquérir l'estime générale et mériter « l'amitié de nos Frères et Sœurs. Voilà, madame, « une légère idée des devoirs que vous allez vous « imposer. Nous sommes convaincus que vous « n'aurez point de peine à les remplir. L'engage- « ment que vous allez contracter, en vous liant « étroitement à nous, vous confirmera dans ce « que vous devez à la Religion (1), à l'État et à l'hu- « manité (2). »

Il est assez difficile d'accorder cette fin avec ce commencement, « la confiance et l'estime » que cette dame inspire avec « la haute imprudence « qu'elle a commise en s'exposant ainsi, seule et « sans appui, dans une société dont elle ignore « la composition et les mœurs, et où sa pudeur « *est tout à fait* en danger ». Cependant ON LUI OUVRE LA PORTE DE LA VERTU, car c'est ainsi que les FF.·. et SS.·. s'expriment pour dire qu'une pauvre femme est sortie de la société chrétienne et s'est fait admettre à ces nouveaux mystères, qui ne sont « qu'une imitation de ce que présente l'his- « toire des anciens mystères », où « l'inviolabilité « du secret favorisait la corruption, et, pendant « longtemps, en déroba la connaissance aux ma- « gistrats (3) ».

(1) On verra, dans le chapitre suivant, quelle est la valeur de ce mot-là pour les Francs-Maçons et les Franches-Maçonnes.

(2) LE F.·. RAGON, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 25 et 26.

(3) *Adèle initiée*. Manuscrit cité avec éloge et reproduit en partie

Secret de la M.·. d'Adoption.

Le secret n'est pas ici moins nécessaire. On le garde avec les profanes : on le garde sur toutes les choses et en tout temps avec eux. Mais on cache l'existence même de la Maçonnerie d'Adoption aux Maçons qui ne sont point encore éprouvés. On dit à l'Apprenti : « Nous n'admettons point de femmes « dans nos mystères (1). » C'est le Vénérable qui parle ainsi à « l'initié ». *Initié* veut-il donc dire trompé? C'est encore le Vénérable qui dit au Compagnon : « Vous avez cinq ans. La progression qui « suit le gr.·. indique les lum.·. et l'expérience « que vous êtes censé avoir acquises; mais ap- « prenez, mon F.·., que l'âge ne les donne réelle- « ment qu'à celui qui s'est associé aux hommes et « aux choses. Cet âge vous rend apte à visiter les « *Loges d'Adoption* pour les dames, où tout se « compte par cinq (2). » Le Compagnon n'a que cinq ans, l'Apprenti n'en a que trois, mais le Vénérable qui est Maître, s'il n'est pas d'un grade plus élevé, a *sept ans et plus*. Il devrait avoir plus de lumières et d'expérience et aussi de vertu que le Compagnon et l'Apprenti. Mais il a été plus longtemps qu'eux « associé aux hommes et aux choses « de la Franc-Maçonnerie » ; et bien qu'*aidant* tous les jours les Sœurs dans leurs *travaux*, il ne craint

par le F.·. Ragon, dans son *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 7.

(1) *Rituel du Grade d'Apprenti*, p. 56.

(2) *Rituel du grade de Compagnon*, p. 31.

pas de dire solennellement : « Nous n'admettons « point de femmes dans nos mystères. »

Le secret est inviolable dans ces nouveaux mystères comme dans ces anciens mystères dont on parlait tout à l'heure, et où « l'inviolabilité du se- « cret favorisait la corruption ». Pour mieux empêcher le secret d'être divulgué, on vient de tromper l'Apprenti, on lui a dit : Il n'y a rien; — et on exige de l'Apprentie le serment de ne révéler rien :

Serment de l'Apprentie.

En présence du G.·. Arch.·. de l'Univers, qui est Dieu, et devant cette auguste assemblée, je promets de garder fidèlement dans mon cœur les secrets qui vont m'être confiés, sous les peines d'être déshonorée et méprisée : pour m'en garantir, puisse une portion de l'esprit divin descendre dans mon cœur, l'éclairer, le purifier et me conduire dans les sentiers de la vertu. Ainsi soit-il.

Les trois baisers.

En récompense de cette foi jurée à d'abominables mystères, le G.·. M.·. donne à celle qu'il appelait jusque-là *Madame* et qu'il appelle maintenant *Ma Sœur*, trois baisers, le baiser de paix (sur le front), le baiser de confiance (sur la joue droite) et le baiser d'amitié (sur la joue gauche).

Elle recevra encore les mêmes baisers à l'initiation du grade de Compagnonne et à l'initiation du grade de Maîtresse.

Les signes, etc.

On communique à l'Apprentie les signes, l'attouchement, le mot et la « sainte parole » qui servent aux initiées pour se reconnaître.

« SIGNE D'ORDRE : Les deux mains l'une sur « l'autre, la droite couvrant la gauche et tombant « sur le tablier;

« SIGNE DE CARACTÈRE : Porter sur la bouche les « deux premiers doigts de la main gauche, le pouce « sous le menton, comme pour exprimer le silence.

« *En réponse :* Se prendre l'oreille gauche avec « le pouce et le petit doigt de la main droite, le « reste de la main allongé sur la joue.

« ATTOUCHEMENT : Avancer réciproquement la « main droite ouverte, les doigts rapprochés, et « placer les mains l'une sur l'autre par l'intérieur.

« MOT DE PASSE : *Eva* (en hébreu *Hhavah*, la vie); « c'est, selon la Bible, le nom de la Mère commune « des humains.

« MOT SACRÉ : *Féix*, *Féax*, que l'on interprète « ainsi : *Académie* ou *Ecole de vertus*. »

On communique à la Compagnonne les signes, l'attouchement et les paroles qui servent aux Franches-Maçonnes de son nouveau grades pour se reconnaître :

« SIGNE D'ORDRE: Comme au premier grade.

« SIGNE DE CARACTÈRE : Porter le petit doigt de « la main droite sur l'œil droit fermé.

« *En réponse* : Se prendre le bout du nez avec « le pouce et l'index de la main droite, le reste « de la main couvrant les yeux.

« ATTOUCHEMENT : Se prendre mutuellement la « main droite, de sorte que les deux pouces soient

« croisés, et le doigt médius étendu sur le poignet.

« MOT DE PASSE : *Lamma Sabactani* (en hébreu : « *Lammah Schebakthani, ut quid dereliquisti me?* « MATTH., XXVII, 46, et *Ps.* XXI, 5). Il signifie : « *Pourquoi m'as-tu abandonné?* Mais on le para- « phrase ainsi : *Seigneur, je n'ai péché que parce* « *que vous m'avez abandonnée.*

« MOT SACRÉ : *Belba* (anagramme de *Babel*, qui « en hébreu signifie *dans la confusion*, que l'on in- « terprète : *Tour de la confusion*). »

On communique pareillement à la Maîtresse les signes, l'attouchement et les paroles qui servent aux Maîtresses pour se reconnaître :

« SIGNE D'ORDRE : Comme au grade d'Apprentie.

« SIGNE DE CARACTÈRE : Figurer devant soi, avec « la main, l'Échelle de Jacob.

« *En réponse* : Placer la main gauche sur le vi- « sage, le petit doigt sur la bouche, l'annulaire sous « le nez, le médius et l'index sur l'œil, et le pouce « sur l'oreille gauche, pour marquer le bon usage « que l'initiée doit faire des cinq sens.

« ATTOUCHEMENT : Se présenter mutuellement « l'index et le médius de la main droite, les porter « les uns sur les autres en longueur, et se tou- « chant par l'intérieur ; ensuite, appuyer tour à « tour le pouce droit sur les jointures des deux « doigts présentés, près de l'ongle.

« MOT DE PASSE : *Babel.*

« MOT SACRÉ : *Havoth-Jaïr* (en hébreu *Hhavoth-*

« *Iair, Oppida illuminationis*), que l'on inter-
« prète : *L'éclatante Lumière de la vérité a dessillé*
« *mes yeux.* »

Comme le Vénérable donne à l'Apprenti, au jour de l'initiation, des gants de femme « pour qu'il les « offre à celle qu'il *estimera* le plus », ainsi la Sœur Dépositaire dit à l'Apprentie, après l'avoir reconnue : « Recevez, chère Sœur, cette paire de « gants d'homme : ne la donnez qu'à un homme « éprouvé digne de vous et de nous. »

Les mêmes mots n'ont pas le même sens pour tout le monde. Et si l'on veut savoir quel est l'*homme éprouvé* à qui l'Apprentie donnera ces gants symboliques, qu'on écoute ce que dit le F.·. Ragon après avoir raconté les tentatives infructueuses faites en 1787 pour établir à Prague et dans d'autres villes allemandes la Maçonnerie d'Adoption : « Mettez, dans une ville d'Allemagne, « une garnison française, une Loge d'Adoption fera « fureur (1). »

Les Amusements mystérieux.

La Maçonnerie adoptive, « cette aimable institu-
« tion, fut établie dans le but de disculper les Ma-
« çons du reproche qu'on leur faisait de repousser
« de leurs réunions les femmes, à l'instar des an-
« ciens initiés qui se faisaient une vertu de la chas-
« teté (2). » Ils se sont bien lavés de ce reproche de chasteté en instituant les *Amusements mystérieux* :

(1) *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 96.
(2) *Ibid.*, p. 102.

c'est le premier nom de la Maçonnerie d'Adoption; mais comme ce nom n'était pas un masque, on en prit un autre qui ne pût rien révéler aux profanes.

But de la M.·. d'Adoption.

Il y a dans la Maçonnerie d'Adoption et dans la Maçonnerie androgyne comme dans la Maçonnerie masculine, bien des Rites différents, le Rite de Cagliostro, le Rite des Dames Écossaises de la colline de Mont-Thabor, l'Ordre du Palladium ou Souverain Conseil de la Sagesse (institué, dit la légende maçonnique, par Pythagore et réformé par Fénelon), l'Ordre de la Félicité (celui-ci est androgyne), l'Ordre (androgyne) des Chevaliers et Chevalières de l'Ancre, l'Ordre (androgyne) des Fendeurs et Fendeuses, l'Ordre des Dames Philéides, l'Ordre (androgyne) de la Persévérance, l'Ordre (androgyne) des Chevaliers et des Dames Philochoréites ou Amants du Plaisir.

L'Ordre de la Félicité.

Dans l'Ordre de la Félicité, « les Sœurs font le « voyage fictif de l'*Ile de la Félicité,* sous la voile « de Frères et pilotées par eux (1) ».

Mais cette fiction n'est pas un simple jeu de l'esprit; ces Frères et ces Sœurs cherchent bien réellement la félicité. Et le F.·. Findel avoue que dans leur Ordre « les convenances et les mœurs ne « laissèrent pas que de recevoir de graves at- « teintes (2) ». Que l'on comprenne, si on le peut, la partie symbolique du serment prêté par les ré-

(1) *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 129.
(2) *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. I, p. 242.

cipiendaires, et qu'on reconnaisse la hideuse réalité sous la fiction.

« Le ou la récipiendaire jure :

« 1° De garder le secret sur le cérémonial qui accompagne l'initiation ;

« 2° Et de ne jamais entreprendre le mouillage « dans aucun port où déjà se trouve à l'ancre un « des vaisseaux de l'Ordre.

« *Si c'est une femme :* De ne jamais recevoir un « vaisseau étranger dans son port, tant qu'un vais- « seau de l'Ordre y est à l'ancre. »

Par ce serment qu'il impose aux récipiendaires, connaissez l'Ordre de la Félicité. Et dans cet Ordre de la Félicité, voyez toute la Maçonnerie d'Adoption. Un des plus savants docteurs de la Maçonnerie a confondu toute la Maçonnerie d'Adoption avec l'Ordre de la Félicité. Et l'auteur sacré déclare légitime cette confusion (1).

Le président aux genoux de l'initiée.

Mais tout semble fait ici pour étonner les profanes. Dans la société profane, je veux dire dans la société chrétienne et surtout dans l'Eglise, un serment se prête souvent à genoux : par une parodie sacrilége, l'initiée, dans la Maçonnerie galante, « drête serment assise à la place du président qui, « durant cette formalité, est à ses genoux (2) ».

(1) « Willaume, dans son *Tuileur*, donne, par erreur, ce titre (d'Ordre « de la Félicité) à la Maçonnerie d'Adoption, qui ne l'a jamais « porté, quoiqu'elle le mérite. » Le F.·. Ragon, *Tuileur général*, p. 90.

(2) *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 129.

Dans l'Ordre des Dames Philéides, le mot de passe résume le double caractère galant et bachique des *Amusements mystérieux :*

« PAROLE. — Avez-vous effeuillé les roses ?

« RÉPONSE. — Aussi les pampres. »

L'Ordre des Amants du Plaisir fut établi le 25 décembre 1808 (le jour de la Naissance du Sauveur!) au camp français devant Orense en Galice. Le F.·. Ragon avait trouvé d'avance sa « garnison « française » !

De l'armée d'Espagne, l'Ordre s'étendit aux autres armées françaises répandues alors en Europe et à quelques garnisons de l'intérieur. Il ne disparut qu'avec l'armée impériale.

But de la M.·. d'Adoption.

Le but de « cette aimable institution » a été fort bien exposé, l'année même de sa fondation, par l'Orateur chargé de recevoir plusieurs Dames et plusieurs Chevaliers :

« Nous venons aujourd'hui de les initier à nos « mystères. Que dis-je, nos mystères! Nous n'en « avons pas. Qu'ils se détrompent, si l'appareil « pompeux que nous avons mis à les recevoir, si « les épreuves qu'on leur a fait subir ont pu leur « faire croire, un instant, que nous avons un but « secret.

« Réunis par le goût et les convenances, notre « but est d'embellir notre existence : prenant tou- « jours pour règle de notre conduite ces mots à « jamais sacrés : *Honneur*, *Gaieté*, *Délicatesse*.

« Notre objet est encore de servir notre pat
« d'être fidèles à l'auguste souverain qui rem
« l'univers de son nom glorieux, afin de serv
« aussi une cause qui doit être bien chère à tou
« âme délicate, celle de protéger l'innocence et
« beauté, de former, entre les Dames et nous, un
« alliance éternelle, cimentée par la plus pur
« amitié.

« A ces titres, quels mortels vertueux n'ambi-
« tionneraient l'honneur, nous osons le dire, d'être
« Chevaliers Philocoréites! »

Les Chevaliers et les Nymphes de la Rose.

L'Ordre « gracieux », comme l'appelle le F.·. Ragon, des Chevaliers et des Nymphes de la Rose enveloppait ses mystères de voiles encore plus légers. Le F.·. Chaumont, secrétaire particulier (pour la Franc-Maçonnerie) de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (depuis citoyen Egalité), fonda cet Ordre galant en 1778 « pour complaire aux « désirs » du Prince (1), et il l'établit rue de Mon

(1) Une complaisance pareille ne paraît pas avoir été tout à fai étrangère à la fondation de l'Ordre des Mopses ou Moses :

« Cet Ordre d'un seul grade, qui ne fut qu'une Maçonnerie d'i-
« mitation, ne dut son origine qu'à un scrupule religieux. Il prit
« naissance à Vienne (Autriche) et fut institué le 22 septembre 1738;
« voici à quelle occasion. La Bulle de Clément XII qui, en 1736,
« excommunia les Francs-Maçons, fit fermer les Loges d'Allemagne.
« Les Catholiques allemands, ne voulant pas renoncer aux douceurs
« des réunions fraternelles, fondèrent cette institution qui, sans les
« exposer aux censures du Vatican, leur procurait le même agrément
« que la Maçonnerie.....

« Ils mirent ce nouvel Ordre, qui se répandit en France et en Hol-
« lande, sous la protection d'un des puissants seigneurs de l'époque,
« l'Electeur ecclésiastique Clément-Auguste, né duc de Bavière. Ce

treuil, au faubourg Saint-Antoine, dans la *petite maison* de Louis-Philippe-Joseph. Les succursales étaient dans les hôtels et dans les *petites maisons* des seigneurs qui marchaient sur les traces de cet aimable Prince. La Révolution dispersa les Chevaliers et les Nymphes de la Rose, et ce Rite de la Maçonnerie d'Adoption disparut pour ne plus reparaître. La Révolution, châtiment salutaire, accomplit ainsi son œuvre providentielle.

Mais je ne veux point laisser disparaître une

« Prince Primat professait une grande admiration pour le beau sexe; « ce fut une occasion de lui procurer des fêtes d'un nouveau genre. « Ils adoptèrent pour emblème celui de la fidélité, *le chien*; de là « le nom de Mopse qui, en allemand, signifie *doguin*, représenté par un « *carlin* à la queue retroussée et pour cause. Voir le Rituel..... » (*Tuileur général*, p. 88.)

Voyons donc le Rituel :

« Le Surv.·. dit au récipiendaire de *tirer la langue autant que possible*. « S'il s'y refuse, il n'est point reçu. S'il obéit, on la prend avec les « doigts, on l'examine, comme s'il s'agissait de languyer un cochon « (*pour voir s'il est ladre*); il est même question de le marquer d'un « fer chaud, pour effrayer le patient.

« D. *Demandez-lui s'il veut baiser le c.. du Mopse ou celui du G.·. M.·.?*

« Alors il s'élevait une altercation dont s'amusait fort l'assemblée. « Mais, de gré ou de force, on appliquait le derrière du doguin, fait « en cire ou en étoffe, sur la bouche du récipiendaire. » (*Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 127.)

Le F.·. Findel (*Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. I, p. 241) attribue aussi à ce « scrupule religieux » la fondation de l'Ordre des Mopses :

« ..... Une des conséquences de l'édit que nous venons de rap- « porter fut l'institution de l'Ordre des Mopses, suivie de plusieurs « tentatives du même genre..... Cette institution aurait dû sa nais- « sance, en Allemagne (Cologne), *au désir de partager les plaisirs des « Francs-Maçons persécutés par le Pape.* »

Voilà, il faut en convenir, des Catholiques bien scrupuleux, bien ingénieux, et par cette heureuse combinaison bien préservés de l'atteinte des « censures du Vatican » !

aimable institution fondée par un aimable Prince, sans recueillir ici les principaux traits de sa physionomie.

L'*Hiérophante* (ou président), assisté d'un Chevalier introducteur nommé *Sentiment*, initiait les hommes. La *Grande Prêtresse* (ou présidente), assistée d'une Nymphe introductrice nommée *Discrétion*, initiait les femmes. Les initiés prenaient, avec les titres de Chevaliers et de Nymphes, les noms de Frères et de Sœurs.

L'*âge*, pour le Chevalier, était celui *d'aimer*; pour la Nymphe, celui *de plaire et d'aimer*.

Le Temple de l'Amour.

L'*Amour* et le *Mystère* étaient le but principal des Chevaliers et des Nymphes de la Rose. La salle où ils étaient reçus et initiés, décorée avec élégance et ornée de devises galantes, s'appelait justement le *Temple de l'Amour*. Des nœuds d'amour, tracés sur le parquet, partaient du trône de la Grande Prêtresse et aboutissaient à la place occupée par le Frère Sentiment.

Les récipiendaires devaient parcourir dans leurs voyages le cercle magique formé par ces nœuds.

Une lanterne sourde tenue par la Sœur Discrétion éclaire seule le Temple de l'Amour. Mais, au moment de l'admission, mille bougies s'allument pour éclairer « ce lieu de délices (1) ».

L'introducteur, si c'est un Chevalier qu'on va re-

(1) Le F.·. Ragon, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 139.

voir, ou l'introductrice, s'il s'agit d'initier une nymphe, les dépouille de leurs armes, bijoux ou diamants, leur couvre les yeux d'un bandeau et charge leurs épaules de chaînes, puis conduit le postulant ou la postulante à la porte du Temple de l'Amour, où il frappe deux coups. Le Frère Sentiment, sur l'ordre de l'Hiérophante ou de la Grande Prêtresse, introduit le récipiendaire.

On demande à celui-ci son nom, sa patrie, son état. On lui demande enfin : « Que venez-vous « chercher parmi nous? » Il répond : « Je viens « chercher le bonheur. » On lui demande : « Quel « âge avez-vous? » Il répond, si c'est un postulant : « L'âge d'aimer » ; si c'est une postulante : « L'âge « de plaire et d'aimer. »

On l'interroge ensuite sur ses sentiments particuliers, sur ses préjugés, *sur sa conduite en matière de galanterie*, etc. Après qu'il a satisfait à toutes ces questions, on ordonne que ses chaînes, symbole des préjugés, soient brisées et remplacées par celles de l'Amour. Et des chaînes de fleurs et de roses succèdent aux premières (1).

Le Frère Sentiment ou la Sœur Discrétion fait

(1) Toute la Maçonnerie d'Adoption fait grand usage des chaînes et des nœuds. Je lis dans le Rituel de l'Ordre des Chevaliers et des Dames Philocoréites ou Amants du plaisir :

« EMBLÈME. Un Amour tenant un nœud de rubans.

« DEVISE. *Le dénouera qui pourra.*

« AUTRE EMBLÈME. Un nœud d'amour.

« DEVISE. *Chaque instant le resserre.* »

faire ensuite au postulant ou à la postulante son premier voyage sur le chemin tracé par les nœuds d'amour, puis le second voyage sur la même route suivie en sens contraire.

Si c'est une postulante, la Sœur Discrétion, la bien nommée, a eu soin de la couvrir de son voile.

Serment prêté sur l'Autel de l'Amour.

Après le second voyage, le postulant ou la postulante s'approche de l'Autel de l'Amour pour prêter ce serment amoureux :

Je jure et promets, au nom du Maître de l'Univers, dont le pouvoir se renouvelle sans cesse par le plaisir, son plus bel ouvrage, de ne jamais révéler les secrets de l'Ordre de la Rose. Si je manque à mes serments, que le mystère n'ajoute rien à mes plaisirs! Qu'au lieu des roses du bonheur, je ne trouve jamais que les épines du repentir!

Tandis que l'orchestre exécute une marche tendre avec des sourdines, on conduit les nouveaux initiés, en leur donnant une couronne de myrte si c'est un Chevalier, ou une rose si c'est une Nymphe, « dans les bosquets mystérieux ».

Arrivé à « l'Autel du Mystère », le Chevalier ou la Nymphe offre des parfums à Vénus et à son fils.

Le Chevalier échange sa couronne de myrte avec la rose de la dernière Sœur admise, la Nymphe échange sa rose avec la couronne du Frère Sentiment.

L'Hiérophante, après avoir lu des vers en l'honneur du dieu du Mystère, fait ôter le bandeau qui

couvre les yeux du Chevalier ou de la Nymphe, symbole qui n'a plus de signification après que l'initiation a ouvert les yeux de l'âme à la Lumière.

« Une musique mélodieuse se fait entendre, et « vient ajouter au charme du spectacle qu'offrent « aux initiés une réunion brillante et un lieu en- « chanteur. Pendant l'exécution, l'Hiérophante ou « la Grande Prêtresse donne aux néophytes les « signes de reconnaissance, qui se rapportent tous « à l'Amour et au Mystère. »

L'influence de la femme.

Le F.·. Ragon, qui rapporte toutes ces cérémonies avec une complaisance fort naturelle à un Maçon si bien épris de la Maçonnerie, affecte cependant, par un de ces retours de prudence si ordinaires chez les Maçons, et au moyen d'une de ces paroles qui ne nient pas tout à fait et qui n'avouent pas tout à fait un lien beaucoup plus étroit que l'imitation, le F.·. Ragon affecte de dire que la réception des Chevaliers et des Nymphes de la Rose « était une « imitation de la Maçonnerie d'Adoption ». Mais l'enthousiasme qui s'empare de lui au souvenir de toutes ces belles choses lui fait ajouter immédiatement à son récit :

« Les sociétés androgynes, surtout celles des Fé- « licitaires et celle des Chevaliers et des Nymphes « de la Rose, malgré leur apparence si frivole, ont « été un agent très-puissant pour propager la Ma- « çonnerie d'Adoption, et semer dans les esprits « le germe des principes maçonniques d'égalité.

« En effet les personnages de la haute aristocratie, « qui dédaignaient alors de se mêler, en aucune « manière, à la bourgeoisie, se laissèrent entraîner « à ces fêtes de plaisir, de goût et de galanterie, par « l'attrait piquant de la nouveauté; et leur fréquen- « tation avec les Francs-Maçons devint favorable « au progrès de l'Ordre et aux succès des Fêtes d'A- « doption.

« Qu'ils sont mal inspirés ces écrivains dont l[illegible] « écrits blâment la présence des Dames aux réunio[illegible] « maçonniques! Ont-ils oublié que c'est au rô[illegible] « qu'a joué la femme en Europe que nous devo[illegible] « notre civilisation, malheureusement encore e[illegible] « travée par l'orgueil de l'homme?

« L'Étoile flamboyante est-elle encore cet ast[illegible] « lumineux, ce soleil resplendissant qui doit éclair[illegible] « l'Univers ? Sa lumière pâlie ne semble-t-elle pas « être celle d'une lune présageant la nuit disposée « à couvrir de ses voiles la Maçonnerie française? « Sont-ce ces isolateurs de la femme et leurs théo- « ries qui désobscurciront le firmament maçon- « nique, et rendront aux voûtes de nos Temples le « scintillement affaibli de leurs nombreuses étoiles?

« Quand voudra-t-on comprendre que, pour ren- « dre à l'Ordre son attrait irrésistible et son antique « splendeur ; aux mœurs publiques, leur pureté, « leur vérité purgée d'hypocrisie ; aux progrès so- « ciaux, leur avancement ; à l'éducation domes- « tique, pleine encore de préjugés, son rayonne-

« ment humanitaire, il s'agira d'admettre aux tra-
« vaux maçonniques les femmes qui, par leurs pro-
« ductions utiles et par leurs vertus, honorent
« leur sexe et leur patrie ? Leur présence rendra
« les séances plus intéressantes, leurs discours
« exciteront l'émulation ; les Ateliers s'épureront
« comme la nature printanière s'épure aux rayons
« vivifiants d'un soleil nouveau. Les hommes ins-
« truits, les personnes de distinction accourront
« comme jadis, et la Maçonnerie redeviendra ce
« qu'elle était avant l'intrusion malfaisante des
« hauts grades (1). »

C'est trop de prudence : les hauts grades existaient bien avant l'Ordre des Chevaliers et des Nymphes de la Rose ; ils ne l'ont pas empêché de naître et de prospérer à Paris aussi bien que si Paris eût été Cythère ou Paphos. Ils ne l'auraient pas fait mourir. A l'heure qu'il est, ils ne font point obstacle à la Maçonnerie d'Adoption, et si le F.·. Ra-

(1) *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 140 et 141.

Un F.·., après avoir lu dans le manuscrit ce morceau d'éloquence, dépose tout à côté l'expression d'une admiration trop vive pour pouvoir se contenir. Et le F.·. Ragon, par mégarde assurément, laisse passer du manuscrit dans le livre imprimé ces lignes écrites à sa gloire :

« Pensées bien justes, bien vraies, exposées dans un beau langage,
« mais simple comme la raison. Puissiez-vous, cher F.·. Ragon, Maçon
« par excellence, être entendu et compris, et vous aurez *créé* à nou-
« veau la Franc-maçonnerie, dont l'éclipse chez les peuples serait une
« calamité sociale, tant les conséquences qui en découleraient seraient
« fatales à tout progrès humanitaire et à l'avancement de la civilisa-
« tion. « HUBERT.

« Août 1859, après la lecture du manuscrit. »

gon parle ici de la Maçonnerie d'Adoption comme si elle était morte, c'est sans doute pour lui rendre tout à fait son caractère d'*amusements mystérieux* (1).

Mais dans le même volume, quelques pages plus haut, le F.·. Ragon avait lui-même rapporté qu'il y a quinze ans, « en 1852, la Loge *les Amis de la « Paix*, à Paris, voulant célébrer une fête d'Adop- « tion, en demanda l'autorisation au G.·. O.·. ». Et l'auteur sacré ajoute : « L'Orat.·. titulaire de « la Chambre symbolique réclama l'ORDRE DU « JOUR : *la Maçonnerie d'Adoption n'étant pas de « la Maçonnerie, n'ayant jamais été admise par « le G.·. O.·.*. Cette hérésie d'un Orateur qui ignore « l'histoire du corps au nom duquel il parle, fut « relevée comme elle devait l'être par des mem- « bres plus instruits, jaloux de l'honneur de

(1) Le F.·. Ragon, qui parle ainsi à la fin de son livre, disait à la première page :

« De prudents FF.·....., se rappelant le rôle et les fonctions « qu'ont remplis avec succès, et à l'honneur de leur sexe, les fem- « mes, dans les mystères anciens, ils résolurent, dans l'intérêt de « l'ordre, d'y faire droit : de là l'origine de la MAÇONNERIE D'ADOP- « TION ou MAÇONNERIE DES DAMES, due à la galanterie des Maçons « français, qui l'ont créée en 1830, et qui s'est avantageusement mo- « difiée depuis. »

Elle existe donc encore. Et si elle n'existait pas, pourquoi un Rituel, pourquoi un *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption* ?

Mais quelques lignes après celles où il fixe à l'année 1830 la création de la Maçonnerie d'Adoption, le F.·. Ragon raconte que « la « Loge *la Candeur*, qui fut celle dont s'honora le plus le Rite d'Adoption, « fut constituée le 11 mars 1775 ». Et il ajoute : « L'année d'aupara- « vant, le 10 juin, le G.·. O.·. avait pris sous sa protection, dans une « assemblée générale, la MAÇONNERIE D'ADOPTION. »

Est-ce que dans ces *Amusements*, tout doit être mensonge, pour que tout demeure *mystérieux* ?

l'Ordre. Ils prouvèrent que cette *fille adoptive* du G.·. O.·., d'où vient son nom, avait, depuis soixante-seize années, rendu d'éminents services à l'institution maçonnique, en propageant d'une manière efficace ses principes civilisateurs. La Chambre symbolique, suffisamment éclairée, accorda l'autorisation et nomma, pour représenter à cette fête le G.·. O.·., les FF.·. Hubert, Tremblay et Voury, qui avaient si victorieusement combattu l'ordre du jour (1). »

En dépit des prudents, la Maçonnerie masculine ıtoure à cette heure plus que jamais de tendresse de soins sa *fille adoptive*. « Revendiquer les droits de la femme, dit *le Monde maçonnique* (2), la proclamer l'égale de l'homme et la faire participer aux actes de la bienfaisance maçonnique, telle paraît être la préoccupation d'un certain nombre de Maçons en ce moment. » Et il cite les oges et les Frères qui se distinguent dans « ce mouvement en faveur de la femme (3) ».

Le complot que la Franc-Maçonnerie poursuit a ɔujours eu et il aura toujours besoin pour réussir

(1) *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 100.

(2) Mai 1866, p. 28 et 29.

(3) Il cite particulièrement le F.·. Pelletan et la R.·. L.·. *le Val d'Amour*, O.·. de Dôle (Jura). Ce nom de *Val d'Amour* semble indiquer une Loge androgyne, et cependant j'ai sous les yeux le tableau de ses membres (*Annuaire universel de tous les Rites de la Maçonnerie française et étrangère*, par le F.·. Pinon, 3e édit., 5866–5867, p. 94 à 97), et je n'y rencontre pas un seul nom de femme. Est-ce un excès de prudence ? est-ce un reste de pudeur ?

du concours des femmes. Il trouvera toujours de pauvres insensées pour perpétuer ces traditions païennes qui pervertissent les instincts religieux de l'âme humaine jusqu'à lui faire attacher une idée de piété à la prostitution, et jusqu'à lui faire employer aux plaisirs les plus criminels cette ferveur, cette flamme du Ciel qu'elle avait reçue pour les sacrés mystères (1). Comme il y aura toujours des créatures humaines ennemies d'elles-mêmes, qui tourneront contre leur corps la main que Dieu leur avait donnée pour préparer le pain qu'elles devaient manger à la sueur de leur visage, et qui feront du soutien de la vie l'instrument de la mort, il y aura toujours aussi des créatures humaines ennemies d'elles-mêmes qui emploieront contre leur âme la liberté que Dieu leur avait donnée pour élever leur âme jusqu'à lui par le sacrifice, et qui feront de l'instrument de leur grandeur l'instrument de leur ruine, de leur opprobre et de leur mort. Il y aura toujours des hommes ennemis du Libérateur des hommes, et il y aura toujours des femmes ennemies de la chasteté chrétienne qui a relevé la femme de son abaissement, qui l'a délivrée de l'antique esclavage (2). Il y aura toujours

(1) « Je jure et promets, au nom du Maître de l'Univers, dont le « pouvoir se renouvelle sans cesse par le plaisir..... Si je manque « à mes serments, que le mystère n'ajoute rien à mes plaisirs! » *Serment des Chevaliers et des Nymphes de la Rose.*

(2) C'est en punition du péché que Dieu dit à la femme : « Tu « seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera. » (*Gen.*, III:

des femmes prêtes à frapper à la porte du Temple de l'Amour dans l'Ordre maçonnique des Nymphes de la Rose et à se faire initier dans l'un ou l'autre Rite des Amusements mystérieux.

Enseignement mutuel de libertinage.

La Franc-Maçonnerie, qui veut détruire l'Église de Jésus-Christ, oppose partout son action à l'action de l'Église. L'Église appelle, comme une mère ses enfants, les hommes dispersés dans toutes les contrées de la terre : ainsi fait la Franc-Maçonnerie. L'Église enseigne à tous ses enfants qu'ils sont

16.) La Rédemption a diminué cette domination, solde du péché. Mais c'est à la condition que la femme laissera l'œuvre de la Rédemption s'accomplir en elle et qu'elle s'y associera, car elle est libre et ne peut pas être rachetée malgré elle ni sans elle. La Franche-Maçonne, la femme qui renonce à la foi chrétienne, doit renoncer à l'espérance chrétienne, même pour ici-bas; la femme qui renonce à toutes les vertus chrétiennes, qui sont les filles de la foi chrétienne, la femme qui renonce à la chasteté, c'est-à-dire à l'inviolabilité de sa faiblesse, doit subir sans se plaindre tous les caprices de la force; elle a choisi pour sa part l'esclavage antique, elle a le lot qu'elle a choisi.

L'auteur sacré de la Maçonnerie d'Adoption nous disait tout à l'heure : « C'est au rôle qu'a joué la femme en Europe que nous « devons notre civilisation. » Il répétait, sans le comprendre, ce qui avait été dit tant de fois avant lui. Oui, la civilisation moderne est l'œuvre du prêtre catholique et de la femme. Mais toute femme ne peut pas s'associer au prêtre catholique dans cette œuvre civilisatrice. Cette œuvre divine veut des cœurs purs, celui du prêtre qui doit être un Ange, celui de la vierge chrétienne et celui de l'épouse chrétienne dont Joseph de Maistre a si bien dit qu'elle « est chaste dans « les transports de l'amour ». (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, VIIe entretien, t. II, p. 23.) C'est par la chasteté que le monde a été renouvelé. Aussi la Franc-Maçonnerie ne peut pas sans se renier elle-même, sans abjurer sa haine implacable contre la société chrétienne, sans renoncer au paganisme antique qu'elle veut rétablir, renoncer à la Maçonnerie d'Adoption. Elle veut amener à une même *profession le genre humain tout entier* : il faut bien, pour l'amener où elle veut, qu'elle l'appelle à ses Amusements mystérieux.

frères et sœurs, puisqu'ils sont tous ses enfants, et elle les sanctifie tous les uns par les autres, et particulièrement l'homme par la femme et la femme par l'homme : la Franc-Maçonnerie est androgyne, elle aussi apprend à ses adeptes ces doux noms de Frères et de Sœurs... Mais quelle épouvantable famille qui retient ces noms sacrés de Frères et de Sœurs, non plus pour qu'ils marquent des relations d'amour spirituel où la vertu de l'un vient fortifier la vertu de l'autre, mais pour qu'ils ajoutent le raffinement du sacrilége à cette promiscuité immonde où la corruption du Frère développe la corruption de la Sœur et est développée par elle !

Parodie du Baptême chrétien.

Les petits enfants sont l'objet de la plus tendre sollicitude de l'Église : mais ils n'échappent pas à l'action malfaisante de la Franc-Maçonnerie, elle les réclame comme l'Église réclame les nouveaux nés des fidèles ; elle parodie le Baptême chrétien dans une cérémonie d'adoption qui s'accomplit « sous l'éclat de la Lumière maçonnique (1) », et elle dit à ces enfants qu'elle adopte : « Que la Lumière maçonnique brille à vos yeux comme plus tard nous la ferons briller à votre esprit ! » Comme l'enfant baptisé devient chrétien, l'enfant adopté devient *Louveteau* ou *Louveton*, *Louvetonne*, car les petites filles elles-mêmes n'y échappent pas. Comme l'enfant chrétien reçoit au Baptême le nom

(1) Le F.·. Ragon. *Rituel d'adoption des jeunes Louvetons* (Louvetons), *improprement appelé Baptême maçonnique*, p. 10.

'un saint, le Louveton reçoit un nom nouveau, et 'est un de ces mots vagues qu'affectionnent le éisme et l'athéisme, si semblables entre eux nalgré la contradiction apparente de leurs principes; le Louveton, au lieu d'être appelé Pierre ou Louis, sera désormais appelé dans la Loge, *Bienfaisance* ou *Philanthropie*, ou *Indépendance* ou *Progrès*. Comme nous donnons quelquefois à nos enfants le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Emmanuel*, les Francs-Maçons donnent aux Louvetons ou aux Louvetonnes le nom de *Lumière*. Comme dans le Baptême, l'enfant a un parrain qui répond pour lui.

« Le Vénérable. — F.·. parrain, vous connais-
« sez l'agitation et les maux qui troublent le monde
« profane; on vient de vous rappeler l'œuvre de la
« Maçonnerie; on vous a dit aussi quelles sont les
« qualités du vrai Maçon : persistez-vous à de-
« mander l'entrée dans notre Ordre pour le jeune
« Louveton que vous nous présentez?

« Le F.·. Parrain. — Je persiste, Très-Vén.·..

« Le Vénérable. — Promettez-vous de le suivre
« avec une vigilance constante dans le monde pro-
« fane, de faire qu'il soit élevé comme un bon et
« digne fils de Maçon, et de lui inculquer de bonne
« heure les principes et les vertus de notre institu-
« tion?

« Le F.·. Parrain. — Oui, Très-Vén.·.. »

On procède à la purification symbolique. Le Vé-

nérable touche successivement les paupières et les oreilles du Louveton, il lui met du miel sur les lèvres, il lui plonge la main droite dans un bassin, et il accompagne chacun de ces actes de paroles qui paraîtraient des redites après tout ce que j'ai déjà rapporté des jongleries maçonniques.

« Cette purification symbolique prouve évidem-« ment, pour le F.·. Ragon, que les ablutions ma-« çonniques ne sont point des baptêmes (1). » Elle ne prouve pas moins évidemment que la cérémonie d'adoption des Louvetons est une parodie du Baptême chrétien.

Mais à l'ablution et à toutes les cérémonies prises du Baptême chrétien, pour tourner en dérision le Sacrement qui restitue à l'homme ses droits d'enfant de Dieu, viennent encore s'ajouter le pain et le vin, qui ne sont point dans le Baptême chrétien, le pain et le vin qui sont la matière du plus auguste de nos Sacrements, de celui qui est entre tous le Sacrement de l'amour de Dieu, puisque Dieu s'y donne lui-même à sa créature. Et ainsi la parodie s'élève jusqu'à Dieu pour l'insulter en face!

Parodie du Mariage.

Cet esprit de parodie sacrilége n'épargne pas plus le Mariage que le Baptême. La *Reconnaissance conjugale* remplace pour les FF.·. et les SS.·. le sacrement de Mariage institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(1) *Rituel d'Adoption des Jeunes Louvetons*, p. 13 (note).

Le Franc-Maçon et la Franche-Maçonne (je ne veux pas dire les deux époux) se présentent à la Loge, et le Vénérable leur demande : « Que venez-« vous chercher? » Le Franc-Maçon répond pour sa compagne et pour lui : « Très-Vén.·., ayant satis-« fait à la loi civile, nous serons heureux de rece-« voir la consécration maçonnique de notre union « et la sanction fraternelle de notre Loge. »

On va voir la parodie.

« Le Vénérable. — Levez-vous. — Debout, « glaive en main, mes FF.·. ! — F.·. N....., vous « déclarez avoir pris pour votre légitime épouse « notre S.·. N..... ?

« Le Frère. — Oui, Vén.·..

« Le Vénérable.—C.·.S.·.N.·....., vous déclarez « avoir accepté pour légitime époux notre F.·. N.?

« La Sœur. — Oui, Vénérable.

« Le Vénérable. — F.·. N.·., jurez-vous à votre « épouse *amour, fidélité, dévouement* et *protection?*

« Le Frère. — Je le jure.

« Le Vénérable. — C.·. S.·. N.·...., jurez-vous « à votre mari *amour, fidélité, dévouement* et *con-« fiance ?*

« La Sœur. — Je le jure.

« Le Vénérable (*jetant de l'encens sur le feu « d'une cassolette*). — Que vos serments et vos « vœux, pour votre bonheur et votre prospérité, « montent, comme la fumée de cet encens, jusqu'au « trône de l'Éternel ? Que le feu sacré épure votre

« âme, embrase vos cœurs et y grave ces paroles sa-
« cramentelles : *Amour réciproque, unité, commu-*
« *nauté*. Donnez-vous mutuellement la main droite :
« ce doux symbole d'affection et d'unité est l'image
« de l'identité de principes, de pensées, de senti-
« ments et de volonté qui doivent faire le charme
« de votre union. S'il s'élevait, dans son cours, un
« faible nuage, qu'aussitôt le plus sage et le moins
« irrité le dissipe : une pression de main, un em-
« brassement doivent suffire pour rétablir l'har-
« monie, et avec d'autant plus de facilité que le
« cœur n'est pour rien dans ces écarts de l'esprit.

« F.·. N.·...., donnez et posez au doigt de notre
« S.·. N.·. cette alliance symbolique.

« C.·. S.·. N.·...., donnez à votre mari cette al-
« liance, dont la forme est l'emblème de la perpé-
« tuité.

« Votre union, comme chacune de ces alliances,
« se compose de deux moitiés, qui séparées sont
« sans valeur pour la société qu'elles attristent,
« mais qui, intimement unies, se rendent propices
« à elles-mêmes et au monde, que cette union
« édifie par son bon exemple.

« Inclinez-vous. »

Le F.·. et la S.·. s'inclinent, et le Vénérable, étendant les mains au-dessus de leurs têtes, prononce les paroles de la consécration conjugale maçonnique :

« A la G.·. du G.·. A.·. de l'U.·., au nom et sous

« les auspices du G.·. O.·. de France, et en vertu « des pouvoirs qui me sont conférés par cette « Resp.·. Loge, je vous confirme dans le lien sacré « du Mariage, et vous donne la consécration ma- « çonnique que méritent vos vertus. Puisse l'É- « ternel, bénissant votre union, vous rendre réci- « proquement fidèles à vos serments, et vous « serez constamment heureux !

« Redressez-vous.

« La Maçonnerie se réjouit de voir deux êtres « contractant union, jurer de s'aimer et de s'aider « toute la vie, et croire de bonne foi à la perpétuité « de leur serment. Nous allons applaudir à cet « engagement cordial, qui est non-seulement ho- « norable, mais qui a une grande valeur morale. « Heureux ceux qui peuvent l'accomplir ! »

Ils ne pourront pas y croire longtemps, à la perpétuité de leurs serments, car à peine le Vénérable a-t-il fini de parler, qu'on les conduit tous deux à l'Orient, et là ils écoutent un dialogue entre le Vénérable et le Frère Premier Surveillant sur les devoirs du Mariage.

« Le Vénérable. — Que pensez-vous de l'indissolubilité du Mariage?

« Le Frère Premier Surveillant. — Qu'elle est contraire aux lois de la Nature et de la raison : aux lois de la Nature, parce que les convenances « sociales ont souvent uni des êtres que la Nature « avait séparés par des antipathies qui ne se dé-

« voilent que dans le Mariage; aux lois de la rai-
« son, parce que l'indissolubilité fait une loi de
« l'amour et prétend asservir le plus capricieux et
« le plus involontaire des sentiments.

Apologie du divorce.

« Le Vénérable. — Quel doit en être le cor-
« rectif?

« Le Frère Premier Surveillant. — Le di-
« vorce. Il est dans nos mœurs, en attendant qu'il
« soit dans nos lois et devienne légal. »

Après cela, le F.·. et la S.·. savent bien que leurs serments échangés ne sont que des paroles vaines, qu'ils ne se donnent pas l'un à l'autre toute leur vie et tout leur amour, et que si l'un d'eux se lasse de l'autre, le divorce peut l'en débarrasser, ce divorce qui *est dans nos mœurs*, c'est-à-dire dans les mœurs des Francs-Maçons et des Franches-Maçonnes. La S.·. a bien juré d'avoir *confiance* dans le F.·., mais elle a retiré sa confiance aussitôt qu'elle l'a donnée, car elle ne sait pas si dans quelques années, dans quelques mois peut-être, le F.·., obéissant au *plus capricieux et au plus involontaire des sentiments*, ne lui retirera pas, pour les porter à une autre, l'amour et le dévouement qu'il lui a promis, et s'il ne deviendra pas pour la pauvre abandonnée aussi étranger que si elle ne l'avait jamais connu.

Parodie des funérailles chrétiennes.

La Franc-Maçonnerie serait incomplète si, après avoir parodié le Baptême chrétien et le Mariage chrétien, elle n'avait pas aussi parodié les funé-

railles chrétiennes. Cependant la police ne permet pas aux Loges de s'emparer des dépouilles mortelles des FF.·., et la *Pompe funèbre maçonnique* n'est qu'un simulacre, mais un simulacre suffit à la parodie.

Au milieu de la Loge, dont les murs sont tendus de noir, se dresse un cénotaphe sur lequel sont déposés les décors et bijoux du défunt, les gants blancs et un glaive avec un crêpe. On voit sur le devant de l'autel une tête de mort et des os en croix. Des bougies jaunes, distribuées en neuf groupes de trois chacun, éclairent la Loge. Les candélabres sont entourés de crêpes.

A la place qu'occupait le F.·. décédé, on voit un siége couvert d'une tenture noire semée de larmes.

Une cantate funèbre ouvre la cérémonie.

Il est bien inutile que je la raconte toute. Ces rites de la Maçonnerie se ressemblent beaucoup, qu'il s'agisse des initiations, de l'adoption des Louvetons, du Mariage ou de la mort. Je ne veux signaler dans le Rituel de la pompe funèbre maçonnique que la parodie des prières de l'Église pour les fidèles trépassés. Je pourrais même me dispenser de le faire, quand l'auteur sacré de la Franc-Maçonnerie, après avoir décrit tout l'appareil funèbre des Loges, ajoute : « L'Église pratique un usage « pareil pour son imposant office des morts (1). »

(1) Le F.·. Ragon, *Rituel d'une pompe funèbre maçonnique*, p. 5.
On a sans doute déjà remarqué plus d'une fois, et on voit encore

Après avoir fait trois aspersions de vin et trois aspersions de lait, le Vénérable fait encore trois aspersions d'eau lustrale en disant :

« Sois purifié par la mort! Que le souvenir de tes « faiblesses se perde dans les eaux de la charité, et « qu'en présence de la tombe où tu reposes nous « ne pensions plus qu'à tes vertus! »

Le Vénérable passe le goupillon aux FF.·. de l'Orient, pour que chacun fasse son aspersion.

Le Vénérable se rend près du trépied, et dit en y versant trois fois de l'encens :

« Que l'âme de notre F.·. remonte vers sa céleste patrie, comme les parfums de cet encens « montent vers les cieux! Que le G.·. A.·. la reçoive avec bonté et lui accorde la récompense du « juste! Rendons aux mânes de notre F.·. le dernier tribut du Maçon. »

Le dernier tribut du Maçon.

Le Vénérable et les FF.·. de l'Orient déposent au pied du cénotaphe la branche d'acacia que présente à chacun le F.·. Maître des Cérémonies : c'est là « le dernier tribut du Maçon ». Quand le Vénérable et les FF.·. de l'Orient l'ont payé à leur F.·. tous reprennent leurs places, et le Vénérable dit :

« Frère Maître des Cérémonies, veuillez distribuer les rameaux mystérieux au F.·. Premier

ici que la langue française des Francs-Maçons n'est pas la langue des gens qui parlent français. Ils ne sentent pas, ils ne pensent pas comme le monde profane : comment ne s'en distingueraient-ils pas encore par leur langage ?

« Surveillant, au F.·. Orateur et aux FF.·. de la « Col.·. du Midi.

« Mes FF.·., vous allez aussi rendre à notre F.·. « bien-aimé, que toute la Loge regrette, les hon- « neurs funèbres de la Maçonnerie, honneurs dus « à ses vertus et à ses qualités maçonniques, « autant qu'à ses mérites personnels et civils.

« F.·. Premier Surveillant, vous allez, précédé « de la bannière, accompagné du F.·. Orateur et « du F.·. Maître des Cérémonies, et suivi des FF.·. « de votre Col.·., faire le voyage mystérieux, l'as- « persion, la jetée des fleurs et le dépôt du rameau « de l'initié. »

Le cortége se met en marche par le Nord. Arrivé devant le cénotaphe, le F.·. Premier Surveillant exprime au défunt ses regrets et ceux de ses FF.·., fait les trois aspersions, les trois jets de fleurs, dépose son rameau et retourne à sa place par le Midi. Chaque F.·. fait de même.

Le Vénérable dit :

« F.·. Maître des Cérémonies, ayez soin que per- « sonne ne manque de rameau sur la Col.·. du « Nord.

« F.·. Second Surveillant, accomplissez le même « voyage, précédé de la bannière, accompagné du « F.·. Secrétaire, du F.·. Maître des Cérémonies, « et suivi des FF.·. *seulement* de votre Col.·.. »

Le cortége se met en marche par le Midi. Arrivé devant le cénotaphe, le F.·. Second Surveillant ex-

prime à son tour au défunt ses regrets et ceux de ses FF.·., fait les trois aspersions, les trois jets de fleurs, dépose son rameau et retourne à sa place par le Nord. Chaque F.·. fait de même.

Le Vénérable dit :

« F.·. Maître des Cérémonies, faites le troisième « voyage, précédé de la bannière et suivi des pa- « rents et amis du défunt. »

Le F.·. Maître des Cérémonies, précédé du porte-étendard, invite les parents et les amis du défunt, munis de rameaux, à l'accompagner. Il passe par le Midi. Arrivé devant le cénotaphe, il exprime, au nom de tous, les sentiments douloureux que fait éprouver la perte d'un F.·. qu'on a aimé. Après ces adieux, il fait ses trois aspersions en disant : « Qu'il « repose en paix ! » Il fait les trois jets de fleurs en disant : « Que la terre lui soit légère ! » Enfin il dépose son rameau en disant : « Que l'âme de notre « F.·. soit admise dans le sein du G.·. A.·. ! » Toute la Loge répond : « Amen ! » Après que chacune des personnes de ce troisième voyage a fait l'aspersion, jeté des fleurs et déposé le rameau, le cortége revient à sa place.

Le F.·. Premier Surveillant dit : « Très-Vén.·., « le pieux pèlerinage, l'aspersion, la jetée des « fleurs et le dépôt du rameau sont terminés. »

L'Invocation. Le Vénérable après avoir allumé la cassolette qui est sur l'autel, dit :

« Debout, glaive en main, mes FF.·. !

« Père céleste, miséricordieux et bon, c'est toi « qui, dans ta sagesse, as mis un terme à la vie, « pour consoler la vertu souffrante, délivrer l'op- « primé et effrayer le crime. Ta puissance a tout « combiné pour que rien ne périt : notre corps se « transforme, mais notre âme échappe à l'anéan- « tissement. Grâces te soient rendues, ô Père des « humains, pour le sentiment que cette idée con- « solante nous inspire! Elle seule peut calmer la « douleur que ce lugubre appareil réveille dans « notre esprit. Que la terre et les éléments utili- « sent, suivant tes desseins, les restes transfor- « mables de notre F.·., mais que son âme immor- « telle jouisse de la paix, de la joie et des chastes « enivrements que lui a mérités son assiduité à la « recherche de la Lumière et de la Vérité ! »

Il est des hommes, ennemis de la foi de Jésus-Christ, toujours empressés de signaler la piété profonde de tous les discours contraires au Christianisme. C'est parce qu'ils sont les dévots adorateurs de Dieu qu'ils poursuivent son Église de leur haine implacable. La piété leur paraît sublime partout, excepté dans les Chrétiens humblement soumis aux lois de Dieu et aux enseignements de l'Église. L'inspiration religieuse de l'*Invocation* du Vénérable (que je n'ai point placée arbitrairement quelques pages après le serment des Chevaliers et des Nymphes de la Rose, mais qui est ici à sa place naturelle), va toucher leur cœur si prompt à s'at-

tendrir. Ce qu'il semble y avoir de contraire, sous ces dernières paroles, à la foi chrétienne dans la résurrection des corps, ajoute un charme de plus à ce morceau d'éloquence.

La Franc-Maçonnerie est coutumière de ces banalités-là. Ces oripeaux sacrés sont les *bijoux* de ses discours, comme l'équerre, le niveau, le glaive, la faux, le sablier, la canne, sont les *bijoux* des officiers de ses Loges. Mais après avoir vu dans ce chapitre ce qu'elle affecte d'être, nous verrons dans les deux chapitres suivants ce qu'elle est en effet, car on est quelque chose par les vérités ou par les erreurs qu'on croit et par les desseins qu'on poursuit.

CHAPITRE III

Les Doctrines.

---

isque de religion de la Franc-Maçonnerie. — Adoniram est le même que Bacchus, le même que le Soleil.— Saint Jean est le même que Janus. — INRI. — La parole retrouvée. — Explication maçonnique du Christianisme. — Les trois vertus théologales. — La Croix, image des équinoxes. — Le culte de la Nature. — Le Calvaire. — Les deux larrons de la Passion. — INRI. — Le symbolisme religieux de la Franc-Maçonnerie n'est qu'une impiété plus raffinée. — Récit maçonnique de la vie de N. S. Jésus-Christ. — La Nature, Dieu des Francs-Maçons. — MEGA-PAN ou GRAND TOUT. — Plus de Grand Architecte de l'Univers. — Les Loges toujours ouvertes aux athées. — Contre l'immortalité de l'âme. — *Dépersonnification* de l'individu. — La morale de la Nature. — La morale indépendante. — *Catéchisme de la morale universelle.* — Allocution aux mères. — La Franc-Maçonnerie, Temple universel de l'humanité. — La Nature, Dieu complaisant pour les passions. — Les Francs-Maçons, dieux de la terre. — Corporalité des âmes. — Conséquences de cette doctrine. — La Nature est Dieu. — Origine humaine du Christianisme. — La Loi naturelle — Application de la Loi naturelle à la politique. — Ligue des prêtres et des tyrans pour la destruction du genre humain. — Mépris des Francs-Maçons pour le vulgaire. — *Les faux dieux de la terre*, véritables enfants du Ciel. — Les Gnostiques. — L'orgueil embrasse la volupté. — Réhabilitation de la chair. — Explication maçonnique des Sacrements de l'Église. — Le royaume de la Franc-Maçonnerie est de ce monde.—La Franc-Maçonnerie, antithèse du Christianisme. — La Franc-Maçonnerie est LA RELIGION. — Devoirs de l'homme envers Dieu. — Le Dodécalogue maçonnique. —

La morale occulte de la Franc-Maçonnerie. — Un *Cantique* de la Maçonnerie d'Adoption. — Maçonnerie d'Adoption et Maçonnerie androgyne. — Les Frères et Sœurs de l'Ordre de la Félicité. — Mme de Genlis, *Mère de l'Église* maçonnique ! — Un apologue de Socrate. — Le XVIIIe siècle.

Masque de religion de la F.·. M.·.

Le nom de Dieu brille partout dans les Rituels de la Franc-Maçonnerie, celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas tout à fait proscrit des discours maçonniques, des FF.·. attribuent à l'Archange saint Michel la fondation de la Franc-Maçonnerie, les Maîtres et Grands-Maîtres Écossais prennent le titre de Chevaliers de Saint-André, la Franc-Maçonnerie s'est appelée en certains temps et en certains pays la Chevalerie de Saint-Jean : il semble donc qu'on ne puisse nier la foi et la piété chrétiennes des Francs-Maçons sans les calomnier.

Cependant le Très-Respectable, après qu'il a reçu le serment d'un Compagnon qui demande « une « augmentation de salaire », dit au nouveau Maître, dans le long discours qu'il lui adresse :

Adoniram est le même que Bacchus, le même que le Soleil.

« Bien que, d'après nos traditions, Salomon soit « le fondateur de la Franc-Maçonnerie, le person- « nage qui joue le principal rôle dans la légende « est Adoniram, l'architecte du Temple de Jéru- « salem. Adoniram, le même qu'Osiris, que Mithra, « que Bacchus, que Balder, que tous les dieux « célébrés dans les mystères anciens, est une des « mille *personnifications du soleil*. *Adoniram* si- « gnifie en hébreu vie élevée, ce qui désigne bien « la position du soleil par rapport à la terre. Selon

« l'historien Josèphe, Adoniram était fils d'un « Tyrien nommé *Ur*, c'est-à-dire feu. On l'appelle « aussi Hiram-Abi, Hiram père, comme les Latins « disaient : *Jovis pater*, Jupin père ; *Liber pater*, « Bacchus père. Mais alors il existe, entre Ado- « niram et Hiram-Abi, la même différence que « chez les Égyptiens, par exemple, entre Horus et « Osiris. Celui-ci est le Soleil qui s'éteint au solstice « d'hiver ; celui-là, le Soleil qui renaît à la même « époque. »

Le Très-Respectable dit encore au nouveau Maître :

« Dévoilons les mystères de la mort d'Hiram, « et nous verrons dans son tombeau celui du ciel « sous le nom d'*Osiris*.

« Il est dit, dans la narration de ce grade, qu'Hi- « ram se présente à la porte d'Occident pour sortir « du Temple, et vous prévoyez, mon Frère, que « sa sortie est impossible, car le soleil ne peut « pas sortir de notre univers ou du Temple de la « Nature. La marche d'Hiram, pour se soustraire « aux coups des meurtriers, est précisément ce que « fait le soleil dans le dernier mois de l'année, où « il descend à l'horizon par la porte d'Occident. « Si alors on se reporte sur la sphère, on voit à « l'Orient le grand *Orion*, le bras levé, tenant une « massue, puis le *Sagittaire* armé de sa flèche, et, « au Nord, *Persée*, une arme à la main, et dans l'at- « titude d'un homme prêt à faire un mauvais coup. « Dès cet instant, son inclinaison vers l'hémis-

« phère austral paraît si prompte qu'elle ressemble « à une chute : le voilà donc précipité dans le « tombeau : *Reparaîtra-t-il? sera-t-il rendu à nos « vœux?* C'est cette inquiétude qui a dû saisir « les premiers hommes. On la figure par les re- « cherches que l'on fait du corps d'Hiram. Ainsi « son assassinat pris allégoriquement est, comme « la passion d'Osiris, d'Adonis ou de Mithra, un « fait de l'imagination des prêtres astronomes, qui « avaient pour but la peinture de l'absence du « principe ou des ténèbres sur la lumière. Les ini- « tiés qui célèbrent ces mystères ont donc raison « de s'habiller de noir et de décorer le Temple de « voiles funèbres.

« Voici l'interprétation des *instruments* des trois « mauvais Compagnons :

« Le soleil, au solstice d'été, provoque chez tout « ce qui respire les chants de reconnaissance; sa « chaleur bienfaisante semble descendre en langues « de feu, parlant à nos sens. Hiram, qui le repré- « sente, peut donner à qui de droit la *parole sa- « crée*, c'est-à-dire la *vie*. Quand le soleil, dans « sa marche rétrograde, symbolisée par celle du « Compagnon entrant à reculons dans la Chambre « du milieu, descend dans les signes inférieurs, le « *mutisme* de la Nature (son infécondité) com- « mence, Hiram ne peut donc plus donner la pa- « role de Maître aux Compagnons, qui représentent « les trois derniers mois de l'année.

« Le premier Compagnon est censé frapper faiblement Hiram d'une *règle de vingt-quatre pouces*, image des vingt-quatre heures que dure chaque « révolution diurne; première distribution du « temps qui, après l'exaltation du grand astre, « attente *faiblement* à son existence, en lui portant « le premier coup (*à la gorge*, signe d'App.·.).

« Le second le frappe d'une *équerre de fer*, sym- « bole de la dernière saison figurée dans les inter- « sections de deux lignes droites qui diviseraient « en quatre parties égales le cercle zodiacal, dont « le centre symbolise le cœur d'Hiram, où aboutit « la pointe des quatre angles; seconde distribution « du temps qui, à cette époque, porte un plus « grand coup à l'existence solaire.

« Le troisième le frappe mortellement au front « d'un coup de *maillet*, dont la forme *cylindrique* « symbolise l'*année*, qui veut dire *cercle anneau;* « troisième distribution du temps, dont l'accom- « plissement porte le dernier coup à l'existence du « soleil expirant.

« En Egypte le troisième grade se nommait *Porte « de la mort*. Le cercueil d'Osiris, dont l'assassinat « était supposé récent, s'élevait au milieu de l'em- « placement où se faisait la réception. On deman- « dait à l'aspirant s'il avait pris part au meurtre. « Malgré ses dénégations, il était frappé, où l'on « feignait de le frapper d'un coup de hache. Il était « renversé couvert de bandelettes de momie ; des

« éclairs brillent. Le mort supposé était entouré « de feu et rendu à la vie. D'après ce récit, vous ne « pouvez douter, mon Frère, de l'antique origine « de la Franc-Maçonnerie et de sa conformité avec « l'initiation mithriaque et égyptienne, déjà prou- « vée dans les deux premiers grades.

« Lors donc qu'en décembre le soleil hivernal « semble quitter nos climats pour aller régner sur « l'hémisphère inférieur, et qu'il nous paraît des- « cendre dans le tombeau, la *Nature* alors est veuve « de son époux, de celui dont elle tient, chaque « année, sa joie et sa fécondité. Ses enfants se dé- « solent ; c'est donc à juste titre que les Maçons, « élèves de la Nature, et qui, dans le grade de « Maîtres, retraçent cette belle allégorie, se nom- « ment *les Enfants de la Veuve* (ou de la Nature) ; « comme à la réapparition du Dieu, ils deviennent « *les Enfants de la Lumière*.

« De cette interprétation nous devons conclure « qu'Hiram, Architecte du Temple de Salomon, « devenu le héros de la légende maçonnique, est « l'*Osiris* (le soleil) de la nouvelle initiation ; « qu'*Isis*, sa veuve, est la Loge, emblème de la « *Terre*, et qu'*Orus*, fils d'Osiris (ou de la *Lumière*) « et fils de la Veuve, est le *Maçon*, c'est-à-dire « celui qui habite la Loge terrestre....

Saint Jean est le même que Janus.

« Dans toutes les cérémonies qui s'accomplissent « en Loge, vous reconnaîtrez constamment la « même pensée. Ainsi, notre association s'est mise

« sous l'invocation de saint Jean, c'est-à-dire de « Janus, le Soleil des solstices. Aussi est-ce à ces « deux époques de l'année que nous célébrons la « fête de notre patron, avec un cérémonial tout « astronomique. La table à laquelle nous prenons « place a la forme d'un fer à cheval et représente « figurativement la moitié du cercle du zodiaque. « Dans les Travaux de table, nous portons sept « santés; ce nombre est celui des planètes, aux- « quelles les anciens initiés offraient aussi sept « libations.

« Il y a encore, dans la Franc-Maçonnerie, un « autre point de similitude avec les doctrines des « initiations de l'Antiquité; c'est l'emploi des « nombres mystiques, mais restreint aux impairs « comme les plus parfaits : *Numero Deus impare* « *gaudet*. »

Toute la Franc-Maçonnerie est là. C'est un mélange de superstition grossière et de naturalisme. Les Francs-Maçons invoquent saint Jean; mais saint Jean, pour eux, c'est Janus, non pas le Janus qu'invoquaient à Rome les plébéiens las des fatigues et des horreurs de la guerre, c'est *le Soleil des solstices*, auquel croient bien encore les incrédules qui ont perdu tout reste de sentiment religieux. Ils affectent quelquefois de nommer avec respect Notre- INRI.
Seigneur Jésus-Christ; ils affectent, selon le temps, de dire que la Franc-Maçonnerie est le Temple de la tolérance universelle, ouvert à tous les hommes,

sans distinction de culte, d'origine, de nation, de classe, d'opinion, ou de protester au contraire que nul ne peut être reçu Franc-Maçon s'il n'est d'abord chrétien. On retrouve dans leurs Loges l'inscription que les Juifs placèrent par moquerie sur la croix du Sauveur du monde : JNRJ. Mais cette inscription, devant laquelle tout genou doit fléchir, a reçu, comme le nom du Précurseur et de l'Apôtre bien-aimé (1), une interprétation maçonnique : JNRJ ne signifie plus *Jésus de Nazareth Roi des Juifs;* l'inscription placée partout sur nos autels signifie que Jésus, *Juif* de *Nazareth,* fut conduit par le Juif *Raphaël* en *Judée* pour y être justement puni de ses crimes ! Dès que le Franc-Maçon qui sollicite le grade de Rose-Croix, a donné au Vénérable qui la lui demande cette interprétation sacrilége, le Vénérable s'écrie : *Mes Frères, la parole est retrouvée* (2) ! Celui qui vient de lire ainsi l'inscription placée au-dessus de la tête de Jésus crucifié, a fait dans son cœur un serment de haine à Jésus : la Franc-Maçonnerie occulte le reconnaît pour un des siens, et elle se révèle à lui.

Explication maçonnique du Christianisme.

Elle va se révéler à tous les profanes dans l'explication que l'auteur sacré donne des symboles du grade de Rose-Croix :

(1) La Franc-Maçonnerie confond à peu près saint Jean l'Evangéliste et saint Jean-Baptiste. C'est le solstice d'hiver et le solstice d'été, c'est toujours *le Soleil des solstices.*

(2) Sur cette parole, tout à l'heure perdue, maintenant retrouvée, voir plus haut les pages 125, 128, 134, 135, 136, 137, 138, 139.

« Dans ce grade on substitue les piliers fonda-
« mentaux de la nouvelle loi (maçonnique) aux pi-
« liers du Temple, et au lieu de *sagesse*, *force*,
« *beauté*, nous disons *foi*, *espérance*, *charité*.

« Des théologiens ont donné à ces trois mots le
« nom de vertus *théologales*, qu'ils ont substituées
« à nos vertus mondaines.

« La *Foi*, suivant eux, serait la *vertu de croire*
« *fermement des choses qui ne sont pas toujours con-*
« *formes à la Nature et à la raison*. Ils ne savaient
« donc pas que *croire* est l'opposé de *savoir*, et que
« l'homme crédule n'est trop souvent qu'un misé-
« rable qui dépend de quiconque n'a pas pitié d'un
« être sans défense...

« L'*Espérance*, selon ces théologiens, est une
« vertu qui fait espérer le Paradis.

« Mais l'espérance, n'étant qu'un simple état de
« l'âme, ne peut pas plus être une vertu qu'un sen-
« timent de croyance ne peut être la vertu de la foi.

« De ces trois mots, la *Charité* seule est une
« vertu, et, dans son origine, elle était très-res-
« pectable... La charité est un des plus beaux mots
« de notre langue; mais l'orgueil sacerdotal l'a
« fait vieillir et l'a, dès sa naissance, proscrit de la
« bonne société par le sens dédaigneux et le ton mé-
« prisant dont on accompagnait le précepte : *faire*
« *la charité*... On s'est trompé en appelant la cha-
« rité une vertu théologale, car *théologale* veut dire
« *qui a Dieu pour objet*; or la charité n'embrasse

« que l'humanité, mais l'embrasse tout entière;
« elle est donc une vertu éminemment maçon-
« nique, et nullement une vertu théologale.....

« La *Croix* est de toute antiquité. Elle était,
« selon les anciens, un symbole de la jonction
« cruciale que forme l'écliptique avec l'équa-
« teur aux deux points du ciel qui répondent,
« d'un côté, entre les Poissons et le Bélier, et de
« l'autre, au centre de la Vierge... La Croix, deve-
« nue un objet d'adoration, n'était pour les ini-
« tiés qu'une image des équinoxes, lorsque le
« Soleil, dans sa course annuelle, couvre successi-
« vement ces deux points ; cette figure céleste est
« donc, suivant qu'elle désigne le printemps ou
« l'automne, un symbole de vie ou de mort, de
« destruction et de réparation, c'est-à-dire de gé-
« nération et de résurrection...

Quoique nous n'ayons à craindre, dans cette en-
« ceinte, ni les foudres du Vatican dont les efforts
« ont été impuissants pour renverser le temple de
« la philosophie, ni les bûchers du Saint-Office aux-
« quels étaient voués nos Frères au delà des monts,
« je dois déclarer néanmoins que ce n'est pas pré-
« cisément du culte du Christ, que je respecte
« parce que tout culte est respectable, que je viens
« développer les mystères, mais seulement de ce
« culte, en tant qu'il présente une allégorie ma-
« çonnique ; j'expliquerai donc le Christianisme du
« grade et non celui de l'Église...

« Le Christianisme, ou la croyance en un seul « Dieu et à l'immortalité de l'âme, est la conver- « sion de la croyance secrète des anciens initiés en « un culte public.

« Les rapports qui existent entre les Temples « maçonniques et les Églises chétiennes auraient « dû porter l'union plutôt que la division parmi « des hommes essentiellement paisibles; mais, « sans doute à cause de ces rapports, les ministres « du Dieu de la concorde sont devenus, même par « état, les persécuteurs des Francs-Maçons.

Le culte de la Nature.

« Il ne faut pas s'étonner si la Religion des Chré- « tiens, qui devrait être celle de Jésus et qui se- « rait la vraie Religion, offre encore quelques ves- « tiges de celle des Mages et de celle de Numa, « puisqu'elle a été établie en présence de ses ri- « vales, et qu'elle a succédé à la dernière..... Quoi « qu'il en soit, le Christianisme a un caractère qui « lui est propre, et si la Franc-Maçonnerie a, dans « divers hauts grades, quelque chose de commun « avec ces usages, c'est que, descendue jusqu'à lui « d'une source bien antérieure à son importation « et à son implantation dans nos pays occidentaux, « ces hauts grades auront été basés sur le type re- « ligieux du nouveau culte. Leurs Temples de- « vaient être les mêmes, puisque le culte de la « Nature est le but du Maçon et du Chrétien. Il peut « donc y avoir, dans leurs pratiques respectives, « un air de parenté. Les deux institutions jouissent

« d'un même héritage. Toutefois on est forcé de « convenir que le culte chrétien a, dans quelques « parties, dénaturé son domaine, tandis que la « Maçonnerie conserve intacte sa légitime.....

« Trois Colonnes s'élèvent dans cette enceinte, « on y a placé les noms des trois vertus qui for- « ment la base du Chistianisme : la *Foi*, l'*Espérance* « et la *Charité*. Serait-ce trop oser que de dire que « ces Colonnes, placées dans les Temples de la Na- « ture, ont signifié jadis les principes qui régissent « l'Univers et que les Anciens indiquaient sous le « nom d'*agent*, de *patient* et de *produit*, de *créa-* « *tion*, de *destruction*, de *régénération*, et que tous « les cultes ont caractérisés par leurs nombreuses « trinités? Dans l'Inde, c'est *Bramah*, *Wishnou*, « *Iswara;* en Egypte, c'est *Isis*, *Osiris* et *Orus*; « chez les Européens, le *Père*, le *Fils*, le *Saint-Es-* « *prit;* chez les philosophes hermétiques enfin, « le *sel*, le *soufre* et le *mercure*.

« A l'Orient s'élève un *Calvaire*... Le nom de « *calvaire* est latin ; il a pour racine *calvus*, *chauve*, « et, au figuré, *aride*, *desséché;* ce nom indique « bien la vieillesse de l'année, la décadence du « Soleil, l'époque de la stérilité et de la tristesse « de la Nature.

« La Croix sur laquelle expire le Sauveur du « monde est cette grande croix que forme dans le « ciel le méridien, qui, au moment du passage du « Soleil dans les signes inférieurs, coupe l'équateur

« en angles droits ; à côté de cette intersection, se « trouve l'homme des constellations. L'homme, en « grec, se nomme *andros* ; de ce mot on a fait « *André*, qui, canonisé, a produit *saint André*. Au « lieu de laisser l'*homme* à côté de la *Croix*, on « l'a mis dessus, de là l'origine du Calvaire.

« Les deux larrons qui accompagnaient Jésus « sont ici les deux saisons qui touchent l'équinoxe.∴

« Tous les personnages que le récit de la Pas- « sion place dans cette scène de douleur sont au- « tant de constellations. »

L'auteur sacré donne au même endroit son commentaire de l'inscription de la Croix : JNRJ. Ce n'est plus l'interprétation que nous avons vue tout à l'heure. Mais qu'importe ? Ne suffit-il pas d'opposer à l'antique tradition chrétienne une interprétation qui la contredise ? La Franc-Maçonnerie n'est qu'une négation, c'est une négation universelle qui veut embrasser la Vérité universelle pour l'étouffer. Ces Frères, enfants de la *Science des sciences* et de la *Religion de l'âme* (1), ne prennent pas garde s'ils se contredisent les uns les autres : ils ne sont pas unis dans une Foi commune, ni même dans une opinion commune : ils ne sont unis que dans une commune haine de la Foi chrétienne. Ces Frères se reconnaissent les uns les autres à leurs blasphèmes contre l'éternelle et universelle Vérité.

INRI.

(1) Voir plus haut, page 14.

L'auteur sacré dit :

« Quatre lettres composent la parole sacrée du « grade ; on les exprime vulgairement par l'ins« cription placée au haut de la Croix : *Jesus Naza« renus Rex Judæorum* ; mais elles n'ont pas tou« jours été prises pour cet emblème. Leur assem« blage formait un sens mystérieux longtemps « avant le Christianisme, et les sages de l'Antiquité « y avaient attaché un des plus grands secrets de « la Nature, celui de la régénération universelle ; « ils les interprétaient ainsi : *Igne Natura Reno« vatur Integra*, ou ainsi : *Ignem Natura Regene« rando Integrat;*] d'autres par : *Igne Nitrum « Roris Invenitur*..... etc.

« Telles sont, mes Frères, une grande partie des « lumières que l'on peut recueillir de ce haut grade. « Il a en effet pour but spécial de célébrer la Na« ture dans les deux grandes opérations qui la re« nouvellent sans cesse : la *destruction* et la *régé« nération ;* et relativement à l'humanité, d'*éman« ciper les peuples* (1). »

N'était-ce donc pas assez de ces deux ou trois interprétations ? La première ne suffisait-elle pas à la haine de ces ennemis du nom de Jésus-Christ ? Les autres ne devaient-elles pas réjouir le cœur de ces dévots adorateurs de la Nature ? L'auteur sacré a cherché cependant, et il a trouvé une nouvelle in-

(1) Le F.·. Ragon. *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, p. 289 à 323, passim.

erprétation pour l'inscription de la Croix, INRI :

« Si l'on substitue à ces quatre lettres leurs correspondantes hébraïques, on trouve, dans cette langue, les initiales des quatre éléments :

« Immim (maria, ou l'élément *eau*).

« Naour (ignis, le *feu*).

« Raouah (ventus, le vent, l'*air*).

« Icheschah (arida, la *terre*) (1). »

Cette interprétation vaut les autres, et les tres valent celle-ci. L'inscription de la Croix ppelait la Royauté de Jésus-Christ, le règne de la ace, le renouvellement de la face de la terre ar la mortification des sens, le salut du genre umain : et ces sectaires veulent abolir à jamais la oyauté de Jésus-Christ, rétablir la domination de la ature corrompue, et perdre le genre humain en e livrant à la fureur de ses sens. Jésus-Christ avait it : « Quand je serai élevé de la terre, j'attirerai tout à moi (2) » ; et attirant tout à lui, il avait tout levé, l'homme et tout ce qui est soumis à l'homme, 'est-à-dire la nature entière (3), comme le serviur suit la fortune du maître et l'esclave la fortune u serviteur dont il est l'esclave, mais en demeurnt celui-là le serviteur et celui-ci l'esclave. Ces nemis de Dieu et de l'homme veulent arracher

(1) *Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 70, note.

(2) Joan., xii, 32.

(3) « Præsit piscibus maris, et volatilibus et bestiis, universæque ræ, omnique reptili quod movetur in terra. »

(I Moys., i, 26.)

Dieu à l'homme et l'homme à Dieu, renverser à terre tout ce que Jésus-Christ élevé de terre avait attiré à lui, et faire ramper par terre la pensée de l'homme qui s'élançait en haut. Que tout signe soit effacé qui pourrait encore nous rappeler la Royauté de Dieu, qui est la nôtre, car les enfants d'un Roi sont des personnes royales. Et que l'inscription même de la Croix ne nous parle plus que des choses sensibles et de la Nature sous la domination de laquelle il nous faut retomber : *Igne Natura Renovatur Integra.*

La Croix elle-même a déjà reçu, comme l'inscription qui la surmonte, une interprétation naturaliste de l'auteur sacré de la Franc-Maçonnerie et du Naturalisme. Mais il est fécond en interprétations, et il en a une autre encore pour l'instrument et le signe de la Rédemption. Dans le Rituel de l'ancien Rose-Croix français, on voit un tableau figurant trois croix, et celle du milieu porte la rose mystique au centre d'une couronne d'épines. L'auteur sacré dit : « La croix du milieu est droite et symbolise le « temps présent ; les deux autres sont inclinées; « celle qui est à gauche représente le temps écoulé « de l'année : le printemps et l'été, *règne du bien.* « La croix qui penche à droite indique l'approche « des lieux inférieurs : l'automne et l'hiver, *règne* « *du mal,* MALUM, fruit de l'automne (1). »

(1) *Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 31 et 32, note.

Impiété raffinée du symbolisme religieux de la F.·. M.·.

Nous avions vu partout, dans le Rituel maçonnique, un mélange inouï de symbolisme religieux et d'impiété. Cette contradiction présentait à notre esprit une énigme dont il cherchait vainement le sens. L'auteur sacré vient de nous révéler le mot de l'énigme : le symbolisme religieux est une impiété plus raffinée. Nous savons maintenant ce que cachent ces titres d'Ordre de Saint-Jean, de Chevaliers de Saint-André, de Rose-Croix.

Ce n'est pas un Franc-Maçon sans titre et sans caractère pour parler au nom de ses Frères, qui nous a révélé ces mystères d'impiété : c'est un ancien Vénérable, c'est le fondateur des trois Ateliers des Trinosophes à Paris, et le G.·. O.·. approuvant ses écrits, a proclamé qu'ils contiennent la pure doctrine maçonnique. Ce n'est pas le seul F.·. Ragon qui donne cette interprétation à tous les noms et à tous les symboles chrétiens dont la Franc-Maçonnerie s'est emparée, ce sont tous les Francs-Maçons avec lui; c'est, par exemple, le F.·. Rebold, qui fait ce récit maçonnique de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ :

Récit maçonnique de la vie de N.-S. J.-C.

« Élevé chez les Esséniens, Jésus-Christ parut « sur la scène du monde et prêcha sa doctrine; « après sa mort, ses disciples et ses partisans, pri- « vés de leur chef par un incident, vrai sans doute, « donnèrent lieu par leurs récits à une rumeur « graduellement organisée en histoire, et bientôt « toutes les circonstances des traditions mytholo-

« giques vinrent s'y placer, et il en résulta un « système authentique et complet dont il ne fut « plus permis de douter.

« Elles portaient, ces traditions mythologiques : « *que dans l'origine, une* FEMME *et un* HOMME « *avaient, par leur* CHUTE, *introduit dans le monde* « *le mal et le péché*. (Prenez une ancienne sphère « céleste et suivez l'explication.)

« Et par là elles indiquaient le fait astronomique « de la Vierge céleste et de l'Homme-Bouvier « (Bootès) qui, en se couchant héliaquement à l'é- « quinoxe d'automne, livraient le Soleil aux cons- « tellations de l'hiver et SEMBLAIENT, en tombant « sous l'horizon, introduire dans le monde le génie « du mal, Ahriman, figuré par la constellation du « SERPENT.

« Elles portaient, ces traditions : *Que la femme « avait entraîné, séduit l'homme*.

« Et, en effet, la Vierge, SE COUCHANT la pre- « mière, SEMBLE entraîner à sa suite le Bouvier.

« *Que* LA FEMME L'AVAIT TENTÉ EN LUI PRÉSEN- « TANT DES FRUITS BONS A VOIR ET BONS A MANGER, « *qui donnaient la science du bien et du mal*.

« Et, en effet, la VIERGE tient en main une « branche de fruits qu'elle SEMBLE étendre vers le « Bouvier, et le rameau, emblème de l'automne, « placé dans le tableau de Mithra sur la frontière « de l'Hiver et de l'Été, semble ouvrir la porte et « donner la science, la clef du bien et du mal.

« Elles portaient : *Que ce couple avait été chassé du Jardin Céleste, et qu'un Chérubin à épée flamboyante avait été placé à la porte pour le garder.*

« Et, en effet, quand la Vierge et le Bouvier tombent sous l'horizon du couchant, Persée monte de l'autre côté, et, l'épée à la main, ce génie *semble* les chasser du ciel de l'Été, jardin et règne des fruits et des fleurs.

« Elles portaient : *Que de cette Vierge devait « naître, sortir un rejeton, un enfant qui écraserait « la tête du serpent et délivrerait le monde du péché.*

« Et par là elles désignaient le Soleil, qui, à l'é« poque du solstice d'hiver, au moment précis où « les Mages des Perses tiraient l'horoscope de la « nouvelle année, se trouvait placé dans le sein de « la Vierge en lever héliaque à l'horizon oriental, « et qui, à ce titre, était figuré dans leurs tableaux « astrologiques sous la forme d'un enfant allaité « par une Vierge chaste, et devenait ensuite, à « l'équinoxe du printemps, le Bélier ou l'Agneau, « vainqueur de la constellation du Serpent, qui « disparaissait des cieux.

« Ces traditions mythologiques portaient en« core : *Que dans son enfance, ce* RÉPARATEUR DE « LA NATURE DIVINE OU CÉLESTE *vivrait* ABAISSÉ, « HUMBLE, OBSCUR, INDIGENT.

« Et cela parce que le Soleil d'hiver est abaissé « sous l'horizon, et que cette première période de

« ses quatre âges ou saisons est un temps d'obscu-
« rité, de disette, de jeûnes, de privations.

« Elles portaient : *Que, mis à mort par des mé-*
« *chants, il était* RESSUSCITÉ GLORIEUSEMENT; *qu'il*
« *était remonté* DES ENFERS AUX CIEUX, *où il régne-*
« *rait éternellement.*

« Et par là elles RETRAÇAIENT la vie du SOLEIL
« qui, terminant sa carrière au solstice, lorsque
« dominaient Typhon et les Anges rebelles, SEM-
« BLAIT être mis à mort par eux, remontait dans
« la voûte des cieux où il est encore.

« Enfin ces traditions, citant jusqu'à des noms
« astrologiques, disaient *qu'il s'appelait tantôt*
« *Cris, c'est-à-dire le conservateur, tantôt Jésus.*
« Voyons quelle analogie nous trouvons avec ce
« système dans les récits que nous font les Livres
« saints sur la naissance, la vie et la mort du Christ.

« Le Christ vint sur la terre (comme Osiris,
« comme Adonis et comme Mithra) pour racheter
« de la mort et des ténèbres, et il naquit (comme
« eux) le 25 décembre; or c'est aussi l'époque du
« solstice d'hiver, l'instant où le Soleil renaissant
« va passer des signes inférieurs dans les signes
« supérieurs : c'est par le signe du Taureau qu'il
« entrait dans les cosmogonies anciennes; mais en
« raison de la précession des équinoxes, il y en-
« trera par la porte (signe) de l'Agneau, qui ouvrait
« effectivement l'année à L'ÉPOQUE OU COMMENCE LA
« RELIGION DU CHRIST. Aussi le Christ se dit lui-

même l'Agneau qui vient racheter les péchés du monde.

« Voyons donc, la sphère céleste en main (celle « de Coronelli), ce qui se passe à l'époque où l'on « place sa naissance.

« Le 25 décembre, à minuit, le Soleil est au « CAPRICORNE, dans l'ÉTABLE D'AUGIAS, fils du « Soleil; au haut du méridien est l'ANE DE BACCHUS « et la CRÈCHE; derrière lui est le VERSEAU ou « CHÉRUBIN; dans l'hémisphère supérieur est le « TAUREAU ou le LION CÉLESTE; à l'Orient se lève « la VIERGE céleste tenant un enfant dans ses bras; « elle a sous ses pieds le DRAGON et près d'elle « BOOTÈS, nourricier d'HORUS; Janus, chef des « douze mois, sur la même ligne; à l'horizon est « l'étoile STÉPHANON; l'AGNEAU est au couchant; « au-dessus de lui est la constellation dans la « composition de laquelle entrent ces trois belles « étoiles que les Chrétiens appellent les Mages.

« Eh bien, dans la cosmogonie chrétienne, c'est « aussi le 25 décembre, à minuit, que le Christ naît « d'une Vierge, dans une étable, entre un ANE, « une CHÈVRE et un BŒUF; il est couché dans une « crèche et doit s'appeler Jésus, parce qu'il déli- « vrera son peuple; alors un ANGE apparaît, qui « annonce la naissance du Christ qu'il appelle SEI- « GNEUR; le huitième jour, on le nomme Sauveur; « près de Jésus et de sa mère est le NOURRICIER « JOSEPH. L'Église célèbre le lendemain la fête

« de saint Étienne, SANCTUS STEPHANUS, qui n'es
« autre que l'étoile Stéphanon, et le surlendemain
« celle de saint Jean l'Évangéliste, que les Livres
« saints représentent comme accompagné d'un
« aigle. Pierre, le chef des douze Apôtres (mois),
« est représenté portant les clefs du Ciel, et Jésus
« se donne plus tard à lui-même, comme nous
« le disions tout à-l'heure, le nom d'Agneau de
« Dieu. L'analogie est frappante; nous allons la
« compléter.

« A peine le Christ est-il né, que TROIS ROIS
« MAGES, guidés par l'étoile de l'Orient, viennent
« le saluer et lui porter trois sortes de présents qui,
« de temps immémorial, étaient consacrés au So-
« leil. Trois mois après le solstice d'hiver a lieu
« l'équinoxe du printemps : il tombe au 25 mars.
« C'est l'instant où le Soleil triomphe des longues
« nuits. De même les Chrétiens célébraient jadis,
« au même jour, la fête de Pâques ou du passage;
« c'est à ce moment que Gabriel donnait le salut à
« Marie, comme Osiris, dans la cosmogonie égyp-
« tienne, était réputé donner la fécondité à la
« Lune. Le Christ commença alors sa carrière
« d'enseignement; mais avant, saint Jean doit le
« baptiser; saint Jean, dont la fête tombe au 24 juin;
« saint Jean, dont le nom latin JANUA veut dire
« porte; saint Jean, qui a aussi un homonyme
« dont la fête tombe au 27 décembre, c'est-à-dire
« au solstice d'hiver. Saint Jean n'est autre chose

que ce que les Romains appelaient JANUA INFERI et JANUA COELI, la porte des lieux inférieurs et la « porte des lieux supérieurs. Ce sont effectivement « les deux points précis où le Soleil, arrivé au point « culminant de ses deux courses, ascendante et « descendante, passe des signes inférieurs dans les « signes supérieurs et de ceux-ci retourne dans les « premiers.

« Arrive la mort du Christ. Suivant les Évangé- « listes, elle a lieu au Vendredi Saint, et il doit « renaître trois jours après. Eh bien, à l'instant où « le Soleil, qui, dès le 25 décembre précédent, « étant déjà entré dans les signes supérieurs, de- « venait sensible à notre horizon, c'est-à-dire au « 21 mars, on célébrait sa mort; trois jours après, « il commençait à s'élever sur l'horizon, et le « 25 mars on célébrait la fête du passage ou la « Pâque, car alors la Pâque n'était pas comme au- « jourd'hui une fête mobile, elle tombait invaria- « blement à l'instant de l'équinoxe du printemps; « or, équinoxe signifie nuits égales, car durant les « trois jours qui s'écoulent du 21 au 25 mars, les « nuits par toute la terre sont égales aux jours.....

« Que résulterait-il de cet examen? Que les « disciples de Jésus-Christ ont entouré sa nais- « sance, sa vie et sa mort, DE MIRACLES QUI N'A- « VAIENT PAS EU LIEU ET LES ONT DÉFIGURÉS SOUS « DES APPARENCES SOLAIRES; que LA DOCTRINE « DU CHRIST, qui a résumé et formulé toutes les

« vérités acquises à son époque, EST LA MÊME « QUE CELLE DES ISRAÉLITES, LA MÊME QUE « CELLE DES HIÉROPHANTES DE L'ÉGYPTE, « LA MÊME ENFIN QUE CELLE DES GYMNOSO- « PHISTES DE L'INDE; en un mot, que LA RELI- « GION CHRÉTIENNE EST SORTIE DES MYSTÈRES DE « L'INITIATION, ET QUE LA CRÉATION, LES DIEUX, « LES ANGES, LES ÉVÉNEMENTS, LES DOGMES, LES « CÉRÉMONIES, tels que nous les retracent les Livres « saints, NE SONT QUE DES RÉMINISCENCES PLUS OU « MOINS HEUREUSES des anciens Dieux, dogmes et « cérémonies des Brahmes, des Mages et des « Égyptiens (1). »

La Nature, Dieu des F.·. M.·.

Le Dieu des Francs-Maçons, c'est la Nature. Et abusant du sens originel (2) du mot, ils appellent superstition la croyance à un autre Dieu (3).

(1) *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie*, p. 300 à 304.

(2) « La superstition (du lat. *super*, au-dessus, *stare*, se tenir; chose « surnaturelle) est un culte faux, un culte mal compris, plein de « vaines terreurs, contraire à la raison et aux saines idées qu'on doit « avoir de Dieu. La superstition est la religion des ignorants, etc. » (*Rituel du grade d'Apprenti*, p. 35.)

La superstition ainsi comprise, c'est toute croyance à une cause surnaturelle.

Le déisme croyait encore à un Etre suprême, à un Auteur de toutes choses. Mais l'Auteur serait nécessairement au-dessus de son œuvre, le Créateur au-dessus de la création, Dieu au-dessus de la Nature. Superstition ! L'œuvre ne doit pas avoir d'auteur, la Nature que les Francs-Maçons adorent ne supporterait pas Dieu au-dessus d'elle. La fameuse formule

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS,

n'est donc qu'un mensonge solennel et pompeux et incessamment répété.

(3) La Religion des Chrétiens, adorateurs du Dieu mort sur la Croix, n'est qu'une superstition. Mais la doctrine des Francs-Maçons, ado-

« La loi naturelle, dit le Vénérable à l'Apprenti « au jour de l'initiation, la loi naturelle est la loi « des mondes physiques, intellectuels et mo- « raux (1). Elle est absolue, immuable; elle règle « tout sur la terre et dans les cieux avec une exac- « titude mathématique; elle est également la ré- « gulatrice des âmes et des intelligences. Elle est « la base des lois humaines, qui doivent en être

rateurs du feu, est tout à fait selon la raison. Prétendront-ils qu'on les calomnie en les appelant adorateurs du feu? Ils ont eux-mêmes favorisé cette méprise, si c'en est une. Et leur doctrine, tout insaisissable qu'elle est, ressemble beaucoup à la déification du feu; le mot même de *Divinité* s'y trouve, non pour être l'objet d'une protestation ni d'une adhésion formelle (ils ne sont pas si francs), mais d'une adhésion conçue en des termes tels que la protestation demeure possible, si elle devenait nécessaire :

"..... Dans l'hiver, où le calorique se concentre, où, tandis que des " frimas couvrent la surface du sol, la Nature prépare, dans l'inté- " rieur, toutes les merveilles qui doivent au printemps charmer nos " yeux et nous enrichir en autonne; c'est alors que le feu central, le " feu élémentaire, le feu de la Nature agit avec plus de force et de " pouvoir; c'est alors qu'il opère, quoique caché, ses plus étonnantes " merveilles : *ignis ubique latet;* c'est alors qu'il embrasse la Nature, " qu'il la féconde, qu'il opère dans l'univers entier ce mouvement " qui nous ramène, par un ordre constant et éternel, le soleil et ses " beaux jours : *Naturam amplectitur omnem;* c'est le feu caché, mais " toujours agissant, qui produit tout, qui entretient tout : *cuncta pa-* " *rit, cunctaque alit;* c'est ce feu, l'âme de la Nature, dont il renou- " velle perpétuellement les formes, qui divise les éléments des corps, " ou qui réunit leurs molécules éparses : *cuncta renovat cunctaque di-* " *vidit;* c'est cet élément enfin qui, après avoir été le principe de la " vie de tous les êtres, devient, par suite de son activité, la cause tou- " jours agissante de leur destruction et de leur agrégation à d'autres " mixtes : *cuncta urit.* Les anciens jugèrent cet élément tellement ac- " tif qu'ils en firent d'abord le premier agent de la Nature, puis l'em- " blème de la Divinité, puis la Divinité elle-même. » (*Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 81 et 82.)

(1) *Physiques, intellectuels et moraux*... Remarquez l'ordre.

« les interprétations plus ou moins vraies, et tou-
« jours en rapport avec le développement et le
« progrès de l'esprit humain (1). »

A l'initiation du Rose-Croix, le Très-Sage lui demande : « Qui vous a le mieux guidé? » Et le Rituel prescrit au récipiendaire de répondre : « La Nature. — Qu'a-t-elle produit en vous? » lui demande encore le Très-Sage. Et le Rituel prescrit encore de répondre : « Ma Régénération (2). »

Et l'*Instruction* qui suit vient le confirmer dans le sentiment que lui a imposé le Rituel, si le Rituel a eu besoin de lui imposer cet amour désordonné de la Nature :

« D. Qu'est-ce que la loi maçonnique?

« R. C'est la loi principe, la première, la plus
« ancienne et la base de toutes les lois.

« D. N'est-elle pas connue sous un autre nom?

« R. Oui, on la nomme *Loi naturelle*.

« . . . . . .

« D. Pourquoi ne la nommerait-on pas *Religion*
« *naturelle?*

« R. D'abord parce que n'ayant ni culte, ni mys-
« tères, ni victime sacrifiée, elle n'est point une
« religion, comme on l'entend; ensuite, pour
« mieux diviser les nations, on a depuis si long-
« temps abusé de ce nom qui ne convient qu'à elle
« seule, comme étant la première révélation di-

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 40.
(2) *Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 69.

vine, que cette dénomination ne lui convient plus, n'exprimant pas toute la portée d'une loi qui LIE tous les peuples dans une même lumière, « dans un même sentiment, dans un même pré- « cepte. *Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on « vous fît; et rendez-vous aimables les uns aux « autres, afin de vous aimer tous et de vous entr'ai- « der* (1). »

Cette « loi maçonnique », ai-je besoin de le dire? n'est pas la loi particulière de l'Apprenti et du Rose-Croix, mais la loi de tous les Maçons de tous les grades et de tous les Rites. « D'où venez-vous? » demande-t-on au Chevalier du Soleil ou Prince adepte (28e deg.·.). Et il répond : « Du centre des « ténèbres. » On lui demande encore : « Comment « avez-vous pu en sortir? » Et il répond : « Par la « réflexion et l'étude de la Nature. » Et ce naturalisme semble impatient de faire voir sa grossièreté: « Que signifie le mot de passe? » demande-t-on au Chevalier du Soleil. Et il répond : « Matière pre- « mière, principe de tout ce qui est créé (2). »

Le *mot de passe* du Sublime Elu de la Vérité, qui devrait être le *mot de passe* de tous les grades, est le nom même du Dieu de ces hommes qui n'ont point de Dieu : NATURA. Il « se donne à voix basse, « à l'oreille, même dans le conseil (3) », comme

(1) *Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 78 et 79.
(2) *Rituel du grade de Chevalier du Soleil*. — *Tuileur général*, p. 160.
(3) *Rituel du grade de Sublime Elu de la Vérité*. — *Tuileur général*, p. 162.

une parole qui ferait, si on pouvait l'entendre, monter la rougeur au front.

MEGA-PAN ou GRAND-TOUT.

Le mot d'ordre de l'Ordre des Sept Sages ou de Minerve est à peu près le même : MEGA-PAN ou GRAND-TOUT, c'est-à-dire tout ce que peuvent voir nos yeux, tout ce que peuvent toucher nos mains, tout ce qui tombe sous nos sens, rien de ce qui leur échappe, et qui leur échappant ne peut pas exister véritablement (1), car il ne saurait y avoir rien au-dessus de la Nature, car Dieu lui-même n'est rien qu'un *concept*, puisqu'il ne pourrait être qu'au-dessus de la Nature.

Plus de Gr.·. Arch.·. de l'Univers.

L'Univers est un Temple qui n'a pas eu d'Architecte, et la fameuse formule que la Franc-Maçonnerie a répétée partout

A LA GL.·. DU GR.·. ARCH.·. DE L'UN.·.,

n'était qu'un mensonge rendu nécessaire par les préjugés du monde profane. Les plus ardents disent que le temps des mensonges est enfin passé, qu'il faut effacer ce nom de Dieu, qui est la terreur de l'homme quand il n'est pas sa consolation et son espérance. Les prudents disent : Attendons encore;

(1) « MONDE INVISIBLE. — Ce monde, dont fait partie le monde « microscopique, si prodigieusement peuplé d'êtres qui naissent, s'a- « gitent, s'entre-dévorent, disparaissent, est celui des prétendus *esprits*, « des émanations, des atômes, des odeurs, des gaz, de certains fluides « visibles seulement pour quelques somnambules, des influences ter- « restres, atmosphériques ou astrales. Mais tous ces êtres et toutes « ces choses appartiennent à notre monde et sont impropres à en « former un second : il n'y a pas deux mondes ; il n'y a que le « monde et ses rapports. » (*Rituel du grade de Compagnon*, p. 15.)

le *Grand Architecte de l'Univers* n'est qu'un mot inoffensif pour les hommes éclairés de la Lumière maçonnique; « si l'idée de Dieu se produit dans nos « Loges sous la dénomination du *Grand Architecte* « *de l'Univers*, c'est que ce sont là des traditions « de l'Ordre, mais jamais le Grand Orient n'a im- « posé ni proclamé un dogme sur aucun de ces « points (1) » ; et notre vieille formule n'est qu'« une « formule qui ne lie aucune pensée et n'enchaîne « aucune conscience (2) ». Mais ce langage complaisant et suppliant ne peut pas arrêter l'ardeur d'impiété qui emporte les Loges : « le groupe des Loges « qui, en attendant la décision de l'assemblée géné- « rale, croient devoir supprimer en tête de leurs « planches la formule *A la G.·. D.·. G.·. A.·. D.·.* « *l'U.·.*, va chaque jour grossissant (3) ». Et ces Loges pourraient accuser la pusillanimité de ceux qui prétendent retenir la Franc-Maçonnerie stationnaire dans une formule surannée, elles pourraient leur dire : Nous sommes plus que vous fidèles au vieil esprit de la Franc-Maçonnerie et à sa vraie tradition : l'Ordre en son commencement « obligeait » les Francs-Maçons à « pratiquer la Religion du pays « où ils se trouvaient » ; un peu plus tard, il ne leur a plus « imposé d'autre Religion que celle sur

(1) Réponse du Grand Orient de Belgique à la R.·. L.·. *la Constance*, Or.·. de Louvain (22e jour, 2e mois, 5866). (*Le Monde maçonnique*, novembre 1866, p. 420.)

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, avril 1867, p. 731.

« laquelle tous les hommes sont d'accord (1) ». C'était un grand pas, qui rapprochait la Franc-Maçonnerie du but, mais qui ne l'y faisait pas encore atteindre; inspirons-nous de l'exemple de nos devanciers, avançons aujourd'hui comme ils ont avancé autrefois, et nous atteindrons enfin au but qu'ils n'ont fait qu'entrevoir; non-seulement il n'y aura plus de Dieu ni de Grand Architecte, mais son nom même étant effacé de nos planches et de nos Loges, et surtout de la mémoire des hommes, aucune conscience ne pourra plus être troublée par ce fâcheux souvenir.

La vaine prudence des Maçons timorés ne pourra pas résister longtemps à la sagesse de ces observations; le fait général, je veux dire l'athéisme des Francs-Maçons, deviendra le fait officiel de la Franc-Maçonnerie; et la Franc-Maçonnerie ne sera plus, suivant l'expression du F.·. Massol, qu' « une « institution morale laissant la liberté la plus ab- « solue à la religiosité de chacun (2) », c'est-à-dire

(1) *Anciennes lois fondamentales* (Old charges) *ou Règles pour les Francs-Maçons, tirées des anciens documents des Loges d'outre-mer, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, à l'usage des Loges de Londres, dont lecture doit être faite lors de la réception de nouveaux Frères et toutes les fois que le Maître l'ordonnera.* (Le F.·. J. G. Findel, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, tome Ier, p. 164 et 165.)

(2) Séance de la R.·. L.·. *l'Arc en ciel* (Rite de Misraïm), 6 mars 1867. (*Le Monde maçonnique*, avril 1867, p. 727.)

Et cependant ce Rite de Misraïm paraît au *Monde maçonnique* (novembre 1866, p. 427) « être resté jusqu'à ce jour en dehors du mou- « vement d'idées qui s'est fait dans la Maçonnerie depuis quelques an- « nées..... Il subordonne la liberté de penser à la croyance en Dieu. Ses « Rituels portent l'empreinte d'une inspiration mystique en opposition

qu'ils feront tous et hautement cette fois consister leur religiosité à n'avoir aucune religion.

Les Loges toujours ouvertes aux athées.

La vieille formule n'a jamais été qu'une formule : elle n'a jamais empêché qu'un invincible attrait amenât dans les Loges tous les athées de profession. Depuis que la Franc-Maçonnerie existe, il n'y a pas eu peut-être un seul athée qui ne fût Franc-Maçon. Il y a trente-sept ans, le Grand Orient de France, avec ces précautions excessives de langage qui sont une de ses traditions les mieux gardées, recommandait aux Loges de s'ouvrir aux sceptiques qui repoussent même cette Religion dont parlaient tout à l'heure les Anciennes lois fondamentales de la Maçonnerie, cette Religion « sur laquelle tous les « hommes sont d'accord », c'est-à-dire la simple croyance en Dieu ; et en leur recommandant de recevoir les athées, le Grand Orient recommandait encore aux Loges de leur faire bon accueil et de respecter leur athéisme :

« avec l'esprit de notre époque. » *Le Monde maçonnique* parle ainsi après avoir entendu dans la R.·. L.·. *l'Arc en ciel* un discours du F.·. Houchet : « Le discours a été, sans contredit, un des meilleurs « morceaux d'Architecture que nous ayons entendu. L'orateur a été « écouté avec la plus grande attention et vivement applaudi, malgré « ses théories un peu hardies pour le milieu où elles se produisaient « et malgré son adhésion complète à la morale indépendante. »

Le *Monde maçonnique* ajoute avec raison : « Ces applaudissements et « l'expression de certaines physionomies nous ont rassuré sur l'avenir « du Rite et nous ont prouvé que, si des réformes étaient nécessaires, « elles ne se feraient point attendre. »

Ainsi parle du Rite le plus arriéré de la Maçonnerie le F.·. Caubet, gérant de *la Morale indépendante*. Et le rédacteur en chef de *la Morale indépendante*, le F.·. Massol, appartient précisément à cette R.·. L.·. *l'Arc en ciel*, du Rite de Misraïm.

« Quelques profanes, trompés sur le véritable « but de nos travaux et la pureté de notre morale, « se sont présentés à l'initiation de nos mystères, « avec cet esprit sceptique qui conduit par une « pente funeste au matérialisme. Cette profanation « s'est dissipée aux premiers rayons de la Lumière « maçonnique, et tous nos chefs d'Atel.·., en res- « pectant la foi religieuse, dans tous les temps res- « pectable et sacrée, ont, avec le seul langage de la « raison et les citations des plus grands génies de « tous les siècles, ramené sans peine les néophytes « à la contemplation de l'ordre admirable de la « Nature, aux principes immuables et consolateurs « de l'avenir.

« Nous ne doutons point, TT.·. CC.·. FF.·., « que vous ne suiviez cette marche conservatrice « de notre morale : mais en même temps vous sen- « tirez le danger de provoquer à des réponses qui « pourraient être faites plutôt par crainte ou par « écho de secte que par l'exactitude de la pensée. « Prouvons que nous sommes heureux de croire : « conseillons-le même avec franchise ; mais ne le « commandons jamais ! La foi n'est que la convic- « tion du cœur ; et nous n'avons le droit de la faire « naître qu'en prouvant les jouissances qu'elle « procure par le bien qu'elle inspire (1). »

(1) Circulaire du 25 du mois lun. *Jyar*, 5830 (17 mai 1830, ère vulg.·.).

En haut de la circulaire est écrit : *Les Présidens d'Atel.·. sont priés de donner lecture de la présente Circulaire, travaux tenans.*

C'est le Grand Orient qui parle, le Grand Orient, c'est-à-dire la diplomatie de la Franc-Maçonnerie, chargée de la maintenir en paix avec le monde profane, chargée surtout de dissimuler sous des phrases vagues la guerre sans trêve que la Franc-Maçonnerie fait à Dieu et à l'homme.

Contre l'immortalité de l'âme.

Car l'homme est méconnu et nié comme Dieu, et on suit contre lui la même politique qu'on suit contre Dieu, on use des mêmes mensonges. A côté de l'inscription : *A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers*, on place cette autre inscription :

L'AME ÉMANÉE DE DIEU EST IMMORTELLE (1).

Les impatients protestent contre cette superstition. L'autorité maçonnique, en leur reprochant de mettre en « oubli toutes les notions de la prudence », rassure l'impiété de ces Frères : « Qu'ils veuillent « prendre lecture de l'article Ier des Statuts géné- « raux de l'Ordre, et ils apprendront que déjà en « 1837 le Grand Orient de Belgique dégageait la « Maçonnerie nationale de tout dogme religieux ou « philosophique. » Et le Grand Orient ajoute avec un légitime orgueil : « Le Grand Orient, vous le « voyez, TT.·. CC.·. FF.·., n'a pas attendu la ré- « cente protestation des Frères de Louvain pour

(1) C'est précisément contre cette inscription qu'avait protesté (comme d'autres Loges protestent contre l'inscription : *A la G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. l'U.·.*) la R.·. L.·. *la Constance*, Or.·. de Louvain, à propos de la cérémonie funèbre organisée par le G.·. O.·. de Belgique en l'honneur du F.·. Léopold de Saxe-Cobourg, Roi des Belges.

« proclamer des principes qui marquent sa place à « la tête de la Maçonnerie universelle dans l'œuvre « de la liberté et de la pensée (1). »

On inscrit dans les Loges que L'AME ÉMANÉE DE DIEU EST IMMORTELLE. Dans l'*Instruction* de grade de Maître on proclame encore l'immortalité de l'âme, mais on la définit en même temps :

« D. La croyance à l'immortalité de l'âme n'est-« elle pas un des dogmes fondamentaux de la « Franc-Maçonnerie?

« R. Oui, sans doute : les anciens philosophes, « ne concevant pas en quoi l'âme (ce cinquième « élément, selon les Indiens et les Égyptiens) pour-« rait être transformée, l'ont déclarée immortelle.

« D. Conserve-t-elle son individualité?

« R. On l'ignore, puisqu'elle est privée d'or-« ganes; mais on l'espère (2). »

Mais tout à l'heure on ne l'ignorait pas :

Dépersonnification de l'individu.

« D. Qu'est-ce que la mort?

« R. C'est la *dépersonnification* de l'indi-« vidu (3). »

N'est-ce point assez? Écoutez encore :

« D. Qu'avez-vous remarqué dans la Chambre « du milieu, *second point?*

« R. La vie triomphant de la mort (4). »

(1) Réponse du Grand Orient de Belgique. (*Le Monde maçonnique*, novembre 1866, p. 419.)

(2) *Rituel du grade de Maître*, p. 33.

(3) *Ibid.*, p. 32.

(4) *Ibid.*, p. 33.

Et voici maintenant comme elle en triomphe :

« D. Que devient l'individu après le trépas?

« R. *D'effet* qu'il était, il devient *cause* à son tour; c'est-à-dire que, par sa décomposition, les éléments qui formaient son être corporel, étant rendus libres, retournent aux éléments analogues pour produire de nouvelles transformations, car rien ne périt que les formes. Quant à son être intellectuel, selon l'opinion de l'antiquité, son âme, qui n'est qu'une parcelle de l'âme universelle, retourne à cette immense source de la vie (1). »

Le G.·. M.·. dit au Chevalier Kadosch en le relevant : « LA VIE ANTÉRIEURE? c'est la vie de nos ancêtres, de ceux qui nous ont précédés sur ce globe. C'est ainsi que la vie de nos descendants, qui profiteront de nos découvertes, nous représente notre *vie future* (2). »

Il y a vingt ans que le F.·. Proudhon jetait l'épouvante dans le monde profane en proclamant *An-archie*. L'anarchie, c'est la disparition de toute autorité. Le F.·. Proudhon disait en même temps : *Dieu, c'est le mal*. C'était la légitimation de la révolte qu'il venait de proclamer. Il blasphémait contre Dieu, et en retirant à l'homme toute autorité, c'est-à-dire toute protection, il le précipitait dans le désespoir. La Franc-Maçonnerie va encore plus loin,

(1) *Rituel du grade de Maître*, p. 32 et 33.
(2) *Nouveau Rituel de Kadosch*, p. 89 et 90.

elle nie Dieu et l'homme : Dieu, ce n'est que la NATURE, et l'homme, qui sera demain *déperson-nifié* par la mort, n'est déjà plus un individu aujourd'hui, puisque rien de ce qui est en lui ne lui appartient et que tout ira bientôt se perdre dans le GRAND-TOUT, comme les eaux du fleuve dans l'Océan.

La morale de la Nature.

Comme la Nature a ses dogmes que nous venons d'entendre, elle a aussi sa morale. A quoi serviraient ses dogmes, s'ils ne servaient à sanctionner sa morale ? Cette loi des mœurs (1) n'a pas été apportée du Ciel, on le sait déjà, puisque la Franc-Maçonnerie réprouve tout ce qui est au-dessus de la Nature. Cette morale est humaine, comme ils le proclament eux-mêmes avec tant d'orgueil, elle est profondément humaine, c'est-à-dire, suivant l'étymologie que l'auteur sacré aime à rappeler, qu'elle vient d'en-bas, de la terre (2), de la fange où nous nous traînons quand Jésus-Christ élevé de terre ne nous attire pas à lui, ou plutôt quand nous

(1) Le *Rituel du grade d'Apprenti* (p. 39) définit la morale : « la science « des mœurs, de la vertu, et la connaissance des devoirs de l'homme « social ». Les hommes qui ne sont point savants sont donc exclus du droit d'être des hommes moraux ? Mais qui nous prescrit ces devoirs que la morale nous fait *connaître* ? La Nature, puisque la morale est encore appelée au même endroit *la loi naturelle*. Mais comment la Nature nous les fait-elle *connaître*, si ce n'est par les instincts qu'elle a mis en nous, par les appétits immondes qui nous font semblables aux bêtes brutes, et par l'orgueil qui nous rend plus cruels que les bêtes féroces ? Voilà les organes de la morale naturelle.

(2) « L'HOMME (du latin, *homo*, le terrestre, venant de *humus*, terre) est un être moral, etc. » (*Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 62.)

stons à son attrait. Cette morale, c'est la règle, si on peut encore dire la règle à propos de ce i est tout déréglé, — c'est la règle du « mariage naturel (1) », pour parler comme l'auteur sacré, a règle de l'union qui n'engage pas l'avenir des conjoints et qui, ne l'engageant pas, ne le garantit pas non plus. C'est la règle de l'union qui n'engage que l'instant présent, c'est la règle de la promiscuité. Cette morale, c'est la règle des Amusements mystérieux.

La Morale indépendante.

A l'heure qu'il est, la société, qui demeure encore plus chrétienne qu'elle ne le croit elle-même, est effrayée de cette prétendue nouveauté qui s'appelle *la morale indépendante*. Quoi! l'homme oserait dire à Dieu : Retire-toi : je veux marcher dans mon indépendance, je ne veux plus que ta volonté ni ton inspiration me dirigent (2)! Mais c'est le suicide de la conscience, car Dieu était sa vie. — Cette révolte cependant est aussi ancienne que le monde. Elle a trouvé depuis quelques siècles son organisation dans l'Ordre des Francs-Maçons. Mais *la morale indépendante* est le visage dont la Franc-Maçonnerie n'était que le masque. Ce masque, elle le soulevait à peine devant un petit nombre de vrais initiés. Aujourd'hui les temps lui paraissent venus de

(1) *Rituel de reconnaissances conjugales, improprement nommées Mariages maçonniques*, p. 3.

(2) « Qui dixerunt Deo : Recede a nobis, et scientiam viarum tuarum nolumus. » (Job, xxi, 14.)

jeter bas le masque et de se montrer au monde dans toute sa laideur :

« Tant que la Maçonnerie a été persécutée, les « ennemis de nos principes, qui la forçaient à res- « ter dans l'ombre, disaient hypocritement : *Les « Maçons se cachent, c'est qu'ils veulent faire le mal.* « Aujourd'hui, grâce au progrès des idées de to- « lérance, nous pouvons nous montrer au grand « jour et répandre à pleines mains sur le monde « profane les semences de la Morale indépendante.

« Voilà pourquoi nous avons proposé à votre « examen la question de la vulgarisation de la Ma- « çonnerie dans le monde profane (1).... »

Dira-t-on que ce n'est qu'une Loge qui parle ainsi par la bouche de son Orateur ? Mais le Grand Orient d'Italie est encore plus audacieux dans son impiété :

« Rétablir la question religieuse dans ses véri- « tables termes. La Religion défigurée, profanée « par les prêtres, doit s'élever à la hauteur de la « morale universelle. La Maç.·. voit la Religion, « non dans les diverses sectes qui divisent les « peuples, mais dans les éternels principes de jus- « tice et d'amour qui relient les hommes. Elle se « sépare du prêtre pour se rapprocher de Dieu (2),

(1) Discours de l'Orateur de *Mars et les Arts* au Congrès maçonnique breton de 1866. (*Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 608.)

(2) La Franc-Maçonnerie, sous des voiles assez transparents, nous a laissé voir son athéisme, et la voilà maintenant qui parle de Dieu! Oui, pour opposer Dieu au prêtre, un Dieu vague et incertain, un

et le cherche, non dans des pratiques puériles, « mais dans le sanctuaire de sa conscience (1). »

La Morale indépendante parle, et la Franc-Maçonnerie parle avec elle et comme elle, et on ne saurait distinguer la voix de l'une de la voix de l'autre :

« Il ne faut point cesser de le répéter, l'idée « théologique est une affaire individuelle; elle « doit cesser d'être une garantie de la vie collec- « tive. L'idée morale seule peut être cette garan- « tie, parce que seule elle est universelle et « fondée sur un fait incontestable, aisément véri- « fiable, à la portée de tous, fait qui n'est que la « manifestation d'une fonction de notre nature. « De là, la nécessité de séparer d'une manière ra- « dicale la morale de la Religion (2). »

Catéchisme de la Morale universelle.

Le F.·. d'Alembert, préoccupé il y a un siècle de la même « nécessité », avait, paraît-il, conçu la pensée « d'un catéchisme de morale à l'usage et à « la portée des enfants, qui leur apprendrait à

pseudonyme complaisant de la Nature, du Grand-Tout. Dieu est vraiment un mot commode, et l'auteur sacré a trouvé moyen de s'en servir à repousser le dogme de l'immortalité de l'âme :

« La justice sociale vient de Dieu ; une rémunération posthume, si « elle avait lieu, n'en serait-elle pas la négation ? » (*Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 72, note.)

(1) *Programme maçonnique adopté par la Maçonnerie italienne reconstituée en* 1861. (*Documents maçonniques* publiés par le F.·. François Favre, p. 354.)

(2) C'est *la Morale indépendante* qui dit cela sous la signature du F.·. Massol, son rédacteur en chef. (*Le Monde maçonnique* (septembre 1866, p. 315), reconnaissant là son bien, le reprend simplement.

« écouter leur conscience plutôt que la tradition, « à être vertueux par principes, avec conviction « et désintéressement ». La Morale indépendante reprend cette belle pensée du F.·. d'Alembert, et voulant en assurer l'exécution, offre un prix de cinq cents francs pour la rédaction du *Catéchisme de la Morale universelle*, et propose ce programme aux concurrents :

« Ce catéchisme devra être par *demandes* et par « *réponses*, dans un langage à la fois simple et « clair ; il déterminera substantiellement et com- « plétement les devoirs de l'homme envers lui- « même et envers les autres, sans toucher à aucun « dogme religieux ou métaphysique. »

L'entreprise de la Morale indépendante est aussi celle de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie répète le programme et les promesses de la Morale indépendante (1). Elle stimule le zèle des siens : A l'œuvre ! à l'œuvre !... En dépit de tant de sollicitations, de tant d'encouragements, l'œuvre a manqué. Il y a bien eu vingt-trois moralistes indépendants à la poursuite des cinq cents francs, vingt-trois manuscrits, dont six « très-remarquables « sous le rapport du fond et sous le rapport de la « forme, mais ils sont tous plus ou moins incom- « plets (2) ». C'est à recommencer.

En attendant le catéchisme « à l'usage et à la

(1) *Le Monde maçonnique*, janvier 1867, p. 542 et 543.
(2) *La Morale indépendante*, 2 juin 1867.

« portée des enfants », selon le vœu du F.·. d'Alembert, la Franc-Maçonnerie a son Dodécalogue, dont j'aurai bientôt à parler (1), son Dodécalogue à l'usage des Francs-Maçons de tout âge. Elle a pour les enfants, l'objet de sa constante préoccupation, l'allocution aux mères, à la suite de la cérémonie du Protectorat (baptême maç.·., Rite écossais).

Allocution aux mères.

« Chaque temple, leur dit-elle, réunit les fidèles « de sa communion ; ici se réunissent des hommes « de toutes religions, de toutes sectes; ici vivent en « paix ceux que leurs croyances différentes for- « cent à se maudire et à se damner mutuellement « ailleurs. De cette distinction entre les temples « maçonniques et les temples religieux, naît une « différence dans l'enseignement, différence que « nous devons vous faire remarquer : ailleurs la « morale est fondée sur la foi, ici elle est fondée « sur la raison. Forcé par la tolérance même dont « nous faisons profession, de la dégager de toute « entrave, notre esprit doit rechercher dans des « considérations purement humaines, en dehors « des spéculations religieuses, le fondement de la « morale, la base des droits et des devoirs. Vous le « savez, les croyances sont variables; elles se modi- « fient, non-seulement suivant le temps et suivant « les climats, mais elles changent avec l'âge; elles

La F.·. M.·. Temple universel de l'humanité.

(1) Voir plus loin pages 306 et 307.

« ne sont plus à quarante ans ce qu'elles étaient à « vingt. — La morale est immuable, — elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera demain. — Pourquoi donc donner une base incertaine à ce qui est certain, une base variable à ce « qui ne peut changer? Pourquoi faire de la foi l'assise de la morale? Hélas! l'expérience démontre « chaque jour, mais sans succès, les vices de cet « enseignement; et combien en avons-nous vus, « élevés pieusement comme on dit, qui ont perdu « tout sentiment du juste et du bien le jour où « leur foi a disparu devant un éclair de leur « raison (1)? Voilà pourquoi, nous autres Maçons, « nous cherchons à rendre la morale indépendante « de toute idée religieuse, et nous venons vous « dire : Dans votre enseignement de mère de famille, séparez soigneusement la morale de la « Religion..... Toutes les religions ont eu leurs « justes, car toutes ont la prétention d'enseigner « la justice malgré les tortures qu'elles lui font « subir; et c'est pour cela que la justice est indépendante de telle ou telle religion; elle est non-

(1) Quelle raison, dont un éclair fait perdre « tout sentiment du « juste et du bien »!

Il faudrait s'arrêter à chaque mot pour signaler les contradictions de ce discours. Un peu plus haut on vient de reprocher à la foi d'être *variable* et d'offrir une base incertaine à ce qui est certain. Ce n'est pas le reproche ordinaire fait à la foi par ses ennemis, qui lui reprochent au contraire l'immuabilité de ses dogmes.

Il est d'une égale évidence que les dogmes de la Religion catholique sont immuables, et que leur immuabilité fait crouler tout le raisonnement de l'allocution maçonnique aux mères de famille.

seulement indépendante, mais supérieure; car les religions n'existent pas sans l'idée de justice; et l'idée de justice se saisit parfaitement sans que la forme ou l'idée religieuses y soient mêlées.

« Commencez donc par le commencement, c'est-à-dire par l'enseignement de la justice, ou, si vous le voulez, de la vertu, — et, en agissant ainsi, vous créerez des hommes intelligents et forts, des Maçons parfaits (1). »

Ainsi la Franc-Maçonnerie suit pas à pas l'Eglise atholique pour combattre partout son action et létruire son influence. Elle recule bien jusqu'à 'âge de raison le baptême maçonnique (2), pour ue le baptême opère naturellement et que le auvre enfant reçoive dans son esprit le venin le ses exécrables doctrines. Mais elle prescrit ux mères de devancer le baptême et de faire boire ux enfants avec leur lait le poison de l'orgueil naçonnique.

(1) *Rituel de Protectorat maçonnique.* (*Documents maçonniques*, p. 501 : 502).

(2) « Chers enfants, l'homme naît bon et pur; la raison, d'accord avec sa nature, n'admet point qu'aucun péché originel puisse lui être imputé; il est venu au monde innocent, il n'a donc aucune faute à expier; voilà pourquoi la Maçonnerie attend que l'enfant ait acquis l'âge de raison pour le soumettre aux purifications symboliques. » (*Rituel d'Adoption des jeunes Louvetons*, p. 13.)

Je vois bien le symbole, mais je ne vois pas ce qui est symbolisé, uisque aucun péché originel ne peut être imputé à l'enfant. Je vois ien les purifications symboliques : mais de quoi l'enfant « né bon et pur », peut-il être purifié?

La Nature, Dieu complaisant pour les passions.

Car le Dieu des Francs-Maçons, LA NATURE, ce Dieu commode, ce Dieu justement complaisant pour tous nos mauvais instincts, puisqu'ils nous viennent de lui comme la Charité, c'est-à-dire l'Amour, et toutes les vertus chrétiennes, filles de l'Amour, nous viennent de Dieu qui nous a aimés jusqu'à mourir pour nous sur la Croix; LA NATURE, ce Dieu qui nous enseigne que « toutes les « passions sont nécessaires aux hommes,... qu'il « n'en est aucune qui ne puisse être tournée au « bien social,... que rien n'est donc plus déplacé « que de déclamer contre les passions,... que la « violence des passions leur sert d'excuse, que « dire à l'homme colère de ne point se mettre en « fureur, c'est dire au fiévreux de ne point avoir « la fièvre (1) »; LA NATURE, ce Dieu complaisant surtout pour les appétits immondes qui ravalent l'homme jusqu'à la brute, n'est pas moins complaisant pour l'orgueil qui exalte l'homme et lui inspire, comme aux mauvais Anges, de vouloir s'égaler au Créateur. Le dieu Nature n'est point un dieu jaloux, et il ne défend pas à ses adorateurs de se faire dieux comme lui :

Les FF.·. MM.·. dieux de la terre.

« La Maçonnerie possède la science intellectuelle « la plus éminente, dans laquelle toutes les études « scientifiques sont agrégées et coordonnées. Les « FF.·. qui par l'investigation et les recherches

(1) *Rituel du grade d'Apprenti*, p. 37 et 38.

« parviennent à l'innocence maçonnique et agis-
« sent d'une manière conforme à l'essence de notre
« Ordre, sont dignes d'être appelés les dieux de
« la terre (1). »

Dieux de la terre, dont les pensées rampantes ne s'élèvent pas au-dessus de la terre. Dieux mortels, que la terre doit engloutir tout entiers comme elle fait des plus vils animaux. Dieux incrédules à leur âme, ou plutôt dieux avertis par un secret instinct et qui voudraient pouvoir empêcher l'âme de survivre au corps. Ames épouvantées à la pensée de cet avenir annoncé par toutes les religions et où le bien et le mal recevront leur récompense et leur châtiment. Ames qui demandent un refuge au néant contre le premier Amour, contre la souveraine Puissance, contre l'infaillible Justice.

Corporalité de l'âme.

Entendez leurs blasphèmes inspirés par la terreur :

« Un grand philosophe, Voltaire, a dit : *Com-*
« *ment sommes-nous assez hardis pour affirmer ce*

(1) *Revue maçonnique*, Manuel pour les Frères, juillet 1850, p. 216.

Luther avait dit : *Tous les Chrétiens sont prêtres*. Saint-Martin dit : *Tous les hommes sont Rois*. (Voir plus haut, p. 55, note 3.) La Franc-Maçonnerie dit aujourd'hui : *Tous les FF.·. sont dieux*. QUO NON ASCENDAM !

Le délire de l'orgueil maçonnique présente ce mélange de logique et d'incohérence qu'on trouve dans les discours des fous : « La Pa-
« role maçonnique est le Verbe de la Raison parlant à nos sens. »
(*Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 84.) Et dans les *Questions d'ordre* du Rituel de Chevalier du Soleil (28e degré du Rite écossais)

« D. Quelle est l'heure de l'ouverture?

« R. Il est nuit sur la terre; mais le Soleil est dans son plein
« éclat pour la Loge. » (*Tuileur général*, p. 160.)

« *que c'est que l'âme, comment avons-nous la folle*
« *témérité de disputer si cette âme, dont nous n'a-*
« *vons pas la moindre idée, est faite avant nous ou*
« *avec nous, si elle est périssable ou immortelle?*
« On a exigé de moi de transgresser cette quasi-
« défense. J'obéis.

« L'Antiquité soutient par tous les écrivains que
« l'âme est corporelle.... L'âme subit toutes les
« modifications du corps....; cette substance, cette
« partie de notre être subit la même révolution
« que le corps.

« On a *supposé* que, quoique le corps fût péris-
« sable, l'âme ne périssait point, et que cette por-
« tion de l'homme jouissait du privilége d'être im-
« mortelle et exempte de la dissolution et des chan-
« gements de forme que nous voyons subir à tous
« les corps que la nature a composés. Cette immor-
« talité de l'âme parut surtout hors de doute à
« ceux qui la *supposaient spirituelle*, et cette
« opinion fut celle des Chaldéens, des Hébreux,
« surtout du chef de ces derniers....

« Bien que le législateur des Hébreux ait dit
« dans la GENÈSE : *Dieu forma l'homme de la terre*
« *et répandit sur son visage un souffle de vie*, aucun
« autre des livres qu'on lui attribue ne parle du
« dogme de l'immortalité de l'âme; il paraît, au
« contraire, que ce fut durant la captivité de Baby-
« lone que les Juifs apprirent cette théorie des
« peines et récompenses, enseignée déjà par Zo-

« roastre aux Perses, mais que Moïse laissa ignorer « aux Juifs.

« Si, dégagés des préjugés, nous voulons envi- « sager notre âme ou le mobile qui agit en nous- « mêmes, nous demeurerons convaincus qu'elle « fait partie de notre corps, qu'elle n'est que le « corps lui-même, considéré relativement à quel- « ques-unes des fonctions et facultés dont la Nature « le rend susceptible (1).

« Si nous remarquons les causes de l'établisse- « ment de la doctrine de la spiritualité, nous ver- « rons qu'elles ne sont qu'un effet de la politique « très-intéressée des prêtres. Ils imaginèrent ce « moyen pour soustraire une portion de l'homme « à la dissolution, afin de la soumettre aux peines « et aux récompenses d'une vie future. C'est que « ce dogme leur était très-utile pour intimider et « gouverner les ignorants (2). »

(1) Ce qui n'empêche pas le F.·. J. G. Findel d'écrire :

« Des matériaux abandonnés par les anciennes corporations de Ma- « çons, recueillis et appropriés aux besoins du moment, surgit une « création nouvelle, la Franc-Maçonnerie dans sa forme actuelle, « telle qu'elle nous est enseignée aujourd'hui, comme un art d'une « vertu spiritualisatrice. » (*Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. Ier, p. 147.)

Il n'est pas un Franc-Maçon vraiment Franc-Maçon qui ne soit prêt à souscrire à cette appréciation du F.·. Findel et à cette parole : *Notre âme n'est que le corps lui-même* :

Je suis oiseau : voyez mes ailes;
Vive la gent qui fend les airs !
. . . . . .
Je suis souris, vivent les rats !
Jupiter confonde les chats !

(2) Discours prononcé à la Loge de Liége.

J'emprunte cette citation et la suivante à M. l'abbé Gyr, qui dit :

Conséquences de cette doctrine.

Si les esprits inattentifs ne voient pas encore les conséquences de cette doctrine, un autre F.·. va les exposer impudemment à leurs yeux :

« Lorsque l'homme considère que lui seul de « toutes les créatures a été doué d'intelligence « pour découvrir la perfection des œuvres de la « Nature; que cette intelligence le rend capable de « jouir d'une félicité plus durable et plus émi- « nente que celle des autres animaux (1), lui est-il « possible de douter que cette intelligence lui ait « été accordée pour se livrer entièrement aux plai- « sirs qui lui sont communs avec la bête ? Je dirai « que le nom de Dieu est un mot vide de sens, s'il « ne désigne la cause universelle et la puissance « active qui organise les êtres, c'est-à-dire l'être,

« Comme nous voulons éviter les personnalités, nous taisons les noms « des orateurs. L'authenticité de ces pièces est hors de tout doute ; « elles ont été écrites de la main même des orateurs, et nous possé- « dons ces précieux manuscrits. »

Qu'on prenne bien garde que l'orateur n'exprime pas ici son sentiment particulier : *On a exigé de moi de transgresser cette quasi-défense. J'obéis.*

C'est la Franc-Maçonnerie qui parle par sa bouche.

(1) Cette prose maçonnique est tout à fait en révolte contre les lois du discours, comme la morale maçonnique est en révolte contre les lois divines. Et bien souvent on cherche la pensée de l'écrivain ou de l'orateur au milieu de cet amas d'affirmations, de négations et de doutes. Ici, par exemple, on se demande si le F.·. qui promet à l'homme une félicité plus durable et plus éminente que « celle des « autres animaux », ne contredit pas les paroles de l'autre F.·.. Mais qu'on poursuive; on va voir que la contradiction n'est qu'apparente, que la doctrine est identique.

Le lecteur doit déjà connaître assez les Francs-Maçons pour savoir qu'ils sont coutumiers de ces précautions de langage qui mériteraient d'être appelées d'un autre nom.

principe de tout, qui n'en a point d'autre que lui-même. L'empire de la Nature sur tout ce qui naît, croît et périt ici-bas, est trop marqué pour que l'on puisse s'y méprendre. Si donc il y a dans le cœur de l'homme un sentiment qui soit étranger à tout le reste des êtres vivants, qui se produise toujours, quelle que soit la position où l'homme se trouve, n'est-il pas vraisemblable que ce sentiment est une loi fondamentale de sa nature? Cette loi est l'ordre régulier et constant des faits par lesquels Dieu régit l'univers, ordre que sa sagesse présente aux sens et à la raison des hommes, pour servir à leurs actions de règle égale et commune pour les guider vers la perfection et le bonheur.

« Que l'homme cesse donc de chercher *hors du monde qu'il habite*, des êtres qui lui procurent un bonheur que la Nature lui refuse ; qu'il étudie cette Nature ; qu'il apprenne ses lois ; qu'il contemple son énergie et la façon immuable dont elle agit; qu'il applique ses découvertes à sa « propre félicité, et qu'il se soumette aux lois aux- « quelles rien ne peut le soustraire ; *qu'il consente « à ignorer les causes entourées pour lui d'un voile « impénétrable;* qu'il subisse sans murmurer les « arrêts d'une *force universelle* qui ne peut revenir « sur ses pas.

« Il était donc naturel aux hommes de s'arrêter « où les effets semblaient finir et où l'être prend un

« caractère différent de celui qu'ont tous ceux qui « lui sont subordonnés. CET ÊTRE ÉTAIT LA NATURE. « Il était nécessaire de remonter jusqu'à l'arbre « pour y chercher les causes du fruit : *mais la série des productions et des reproductions s'arrêtant à la terre, là finirent les recherches de l'homme* sur la progression des causes.

« Il fallait enfin s'arrêter quelque part, et la Nature semblait avoir fixé ce point dans son propre « sein.

« Les actions de chaque être étant soumises à des « règles constantes et générales dont la violation « intervertirait et troublerait l'ordre *social*, on a « appelé cette règle immuable LOI NATURELLE.

« En effet, c'est par une loi de la Nature que le « Soleil éclaire la terre, que le feu désorganise les « végétaux et les animaux, que la fumée produisant « les vapeurs qui se condensent au-dessus de nos « têtes, s'élève et finit par retomber en pluie ou en « frimas.

« Tous ces faits étant constants et réguliers, « comme émanations de la Nature elle-même, il « faut donc que l'homme se conforme à ces règles « invariables qui découlent de ces faits.

« L'observance et la pratique de ces règles, dans « les rapports qu'elles ont avec l'homme, lui conservent l'existence et la rendent aussi heureuse « que possible, et comme elles ont pour but le « bonheur et la conservation de l'espèce humaine,

« *on forma* de ces règles une loi qu'on nomma *Loi*
« *naturelle*. Le code immuable de la vie de l'homme
« a sur toutes les autres religions l'avantage d'être
« *antérieur* à toute autre loi, et d'ailleurs toutes
« celles offertes aux peuples n'en ont été que de
« pâles imitations.

« Il est *universel*, parce que large dans ses bases
« il convient à toutes les nations de la terre, et que
« l'Auteur suprême de la Nature l'a gravé au cœur
« de tous les êtres raisonnables.

« Il est *évident*, parce que sa création repose sur
« des faits sans cesse patents à nos yeux et à nos
« sens.

« Il est encore *équitable*, parce que les peines
« qu'il commine ne sont que la juste punition des
« infractions aux règles qui y sont posées. Il en-
« seigne enfin aux hommes à être justes, tolérants,
« raisonnables, et suffit seul à les rendre meilleurs
« et heureux, parce que seul il contient tout ce que
« les autres lois contiennent de bon et d'utile.

« La *Religion*, ou Loi naturelle, émane-t-elle de
« la pensée humaine?

« Il n'est pas possible de considérer l'étendue, la
« variété, l'harmonie et la beauté de l'Univers,
« sans conclure que c'est l'ouvrage d'un Être infi-
« niment puissant.

« Tout nous prouve donc *que ce n'est point hors* La Nature est Dieu.
« *de la Nature que nous devons chercher la Divinité.*
« Quand nous voudrons en avoir une idée, disons

« que LA NATURE EST DIEU, disons que cette Nature
« renferme tout ce que nous pouvons connaître,
« puisqu'elle est l'assemblage de tous les êtres ca-
« pables d'agir sur nous, et qui peuvent par con-
« séquent nous intéresser.

« Si nous ne pouvons remonter aux causes pre-
« mières, contentons-nous des causes secondes et
« des effets que l'expérience nous montre; bornons-
« nous aux faibles lueurs de vérité que *nos sens* nous
« fournissent. Puisque nous n'avons pas de moyens
« pour en acquérir de plus grandes, tenons-nous-
« en à la Nature que nous voyons, que nous sen-
« tons, qui agit sur nous, dont nous connaissons
« au moins les lois générales.

« Observons donc cette Nature, ne sortons jamais
« des routes qu'elle nous trace : nous en serions in-
« failliblement punis par les maux sans nombre
« dont nous serions accablés.

« Quelle que soit la cause qui jette l'homme dans
« le séjour qu'il habite et qui lui donne ses facultés,
« soit qu'on regarde l'espèce humaine comme l'ou-
« vrage de la Nature, l'existence de l'homme est
« un fait. Nous voyons en lui un être qui pense,
« qui s'aime lui-même, qui tend à se conserver, qui,
« dans chaque instant de sa durée, s'efforce de
« rendre son existence agréable, et vit en société
« avec des êtres semblables à lui, que sa conduite
« peut rendre favorables ou indisposer contre lui.

« C'est donc à ces sentiments universels, inhé-

« rents à notre nature, et qui subsisteront autant « que la race des hommes, que l'on attribue la « fondation de la Loi naturelle, qui n'est que la « science des devoirs de l'homme vivant en so- « ciété. On se trompera toujours, quand on voudra « donner d'autre base à la Loi naturelle que la « nature de l'homme ; elle ne peut en avoir de plus « solide et de plus sûre. Cette Loi est claire et évi- « dente pour ceux mêmes qui l'outragent, et ce « n'est qu'en ramenant les hommes à la Nature que « l'on peut leur procurer des notions palpables et « des connaissances sûres qui, en leur montrant « leurs vrais rapports, les mettront dans la voie « du bonheur.

« L'esprit humain, *aveuglé par la Théologie*, n'a « fait aucun pas en avant.

« La *superstition* influa sur tout, et servit à tout « corrompre.

« Dans toutes les difficultés on fit intervenir la « Divinité, et dès lors les choses ne firent que « s'embrouiller de plus en plus ; rien ne put les « éclaircir.

« De là les schismes en théologie, en philoso- « phie ; de là des religions inventées par des *impos- « teurs* plus ou moins habiles. *Si la Religion chré- « tienne était prouvée venir de Dieu ou de la Na- « ture* (*puisque ces mots signifient le même agent*), « il faudrait l'admettre avec soumission, et d'ail- « leurs elle se trouverait parfaitement en rapport

« avec notre organisation et avec la Nature, puis-
« qu'elle en proviendrait.

Origine humaine du Christianisme.

« Permettez-moi, mes Frères, de vous entre-
« tenir un instant sur ce sujet.

« *La naissance et les progrès de cette Religion*
« *montrent son humanité; l'examen des dogmes et*
« *de la morale qu'elle enseigne décèle suffisamment*
« *son auteur; puisque ce qu'elle a de bon est pillé*
« *chez les auteurs païens, et que, dans ce qu'elle a*
« *de singulier à son instituteur, elle ne vaut rien* (1).

« Avant de prouver la divinité de la Religion, il
« faudrait prouver l'existence de Dieu, de ce Dieu
« qui a parlé aux hommes et qui leur a dit exacte-
« ment les mêmes choses que l'on nous propose
« comme articles de foi, en rapporter les termes;
« si la révélation se fût faite par écrit, montrer les
« originaux, les produire en caractères ineffaçables,
« intelligibles à tous et revêtus du sceau de la Di-
« vinité de qui on les tiendrait.

« *Et quant à ses ministres, la mauvaise conduite*
« *du sacerdoce en général, la scélératesse d'un grand*
« *nombre de particuliers qui le composent, dégra-*
« *dent la majesté du premier Être qu'on suppose*, et

(1) A propos d'une autre « longue et violente philippique contre « le Christianisme », l'auteur sacré rappelle que c'est une des lois de l'Ordre, qu'il ne doit jamais être question du Christianisme en Loge. (*Rituel du nouveau Kadosch*, p. 68.) C'est là en effet une des lois de la Franc-Maçonnerie ; mais cette loi n'a été faite que pour repousser les justes accusations venues du dehors, elle n'a jamais été pratiquée au dedans. Et l'auteur sacré, en la rappelant d'un ton si sérieux, semble n'avoir pas lu même une seule page des Rituels qu'il a publiés.

« *anéantissent le respect que le préjugé lui dévoue.*
« *On ne se persuade pas assez qu'une source aussi*
« *pure puisse produire autant de saletés, et la con-*
« *séquence que des esprits attentifs ont tirée de la*
« *contradiction qui est entre le caractère des prêtres*
« *et leur conduite générale et particulière, est le*
« *grand principe du discrédit dont ils sont couverts.*

« En second lieu, ce sont les décisions de ces
« gens, *en partie* peu respectables, qui fixent la
« croyance. L'accession à leurs décisions ne suffit
« pas : il faut encore en admettre, d'esprit et de
« cœur, la véracité, la sagacité, la justice. *Ils n'ont*
« *pas tous le glaive en main pour tuer le corps, mais*
« *ils ont le pouvoir de perdre l'âme.* Le vulgaire,
« prévenu de leur puissance spirituelle, est con-
« traint de leur obéir ; et il le fait sans examen,
« parce qu'en effet toute discussion des lois pro-
« posées par le sacerdoce est un crime, puis-
« qu'elles sont réputées émaner directement de la
« Divinité. On a même vu dans tous siècles du
« Christianisme, même encore dans celui-ci (honte
« à notre époque !), des personnes qui avaient
« plus de lumières qu'il ne leur en fallait pour
« sentir le faux ou l'injuste que leur prescrivaient
« les prêtres, s'y soumettre néanmoins dans la
« crainte de déplaire au souverain Être, se persua-
« dant que ce doute n'était qu'une suggestion du
« malin esprit.

« C'est dans cette circonstance que le mal est plus

« dangereux, parce que le peuple, qui est toujours « imitateur, et qui n'a besoin que de modèles pour « être vicieux ou vertueux, est séduit ou entraîné « par l'exemple des personnes dont il vénère l'es- « prit et les connaissances.

« Quand la Religion chrétienne serait encore « dégagée de ce sacerdoce brutal, *de ces plates mo-* « *meries* et de son inquisition scandaleuse, comme « elle n'en serait pas plus vraie, elle ne serait point « de rigueur. *Les gens instruits ne lui devraient* « *jamais que le respect extérieur, et laisseraient au* « *vulgaire ces bas motifs d'être vertueux, ces peines* « *et récompenses et cette éternité chimérique de* « *bonheur ou de malheur.*

La Loi naturelle.

« Il suffit de réfléchir sur soi-même pour trouver « dans notre propre nature de bonnes raisons et « des motifs plus puissants que ceux qu'offre cette « Religion pour vivre en honnête homme; l'espoir « des récompenses ne peut que diminuer le prix « du bien que nous pouvons faire.

« De cette exposition découle naturellement l'ex- « cellence de la Loi naturelle qui a posé à l'homme « tous ses devoirs en trois mots :

CONSERVE-TOI. — INSTRUIS-TOI. — MODÈRE-TOI.

« La Loi naturelle n'émane pas de la pensée hu- « maine (1), parce que l'ordre régulier et constant

(1) Cette origine toute spirituelle serait encore trop noble pour ces *adorateurs de la Nature.* Ils craignent que l'âme humaine, s'ils ne la

« des faits de la Nature lui impose l'obligation de « s'y soumettre, et c'est seulement cet ordre im- « muable et inviolable qui constitue la bonté de la « Loi.

« De cet ensemble de faits naturels, *l'homme a « adoré la Nature* et en a suivi les lois. C'est en- « core un culte, une religion, parce que la viola- « tion des règles qui les imposent attire une puni- « tion, et que son observation fidèle procure à « l'homme tout le bonheur possible.

« La Loi naturelle est-elle la volonté d'un pou- « voir politique? Non!

« Il est vrai que les législateurs imaginèrent « d'appliquer la Religion à la politique et à la mo- « rale, et d'étayer l'échafaudage des institutions « civiles par les institutions religieuses; *car ils mé- « prisaient assez l'homme pour croire qu'on ne pou- « vait le mener au bien que par l'illusion*.

« On regarda ce moyen comme la perfection de « la législation et de la morale, et c'est cette per- « fection que les Grecs appelèrent initiation, qui « civilisait l'homme et lui faisait adopter un genre « de vie conforme à ce qu'on croyait véritablement « digne de lui. On avait senti l'insuffisance des lois, « et de là le besoin d'appeler la Divinité à leur

soumettent aux faits de la Nature, c'est-à-dire à la matière, se tourne vers son Auteur et son Dieu. Ils se défient de ses sublimes aspirations, la réduisent en esclavage et la chargent de ces lourdes chaînes qu'ils appellent *les faits de la Nature*.

« secours. Les lois servirent ainsi d'appui à la « Religion, et la Religion, de son côté, étaya la « législation. Telle fut, dit Dupuis, l'origine du « pacte tyrannique *fait entre les prêtres et les Rois.*

Application de la Loi naturelle à la politique.

« Si la Loi naturelle était consultée sur la poli- « tique, *elle rectifierait complétement les notions* « *fausses que s'en forment les Souverains et les* « *sujets;* elle contribuerait, bien plus que toutes les « autres religions du monde, à rendre les sociétés « heureuses, puissantes et florissantes sous une « autorité raisonnable.

« *Cette Loi, interrogée par les Princes, leur ap-* « *prendrait qu'ils sont des hommes et non des* « *dieux; que leur pouvoir n'est dû qu'au consente-* « *ment d'autres hommes; qu'ils sont des citoyens* « *chargés par d'autres citoyens de veiller à la sûreté* « *de tous; que les lois ne doivent être que les expres-* « *sions de la volonté publique, et qu'il ne leur est* « *jamais permis de contredire la Nature ou de tra-* « *verser le but invariable de la société.*

« Cette loi apprendrait aux Souverains que, « pour être chéris de leurs sujets, ils doivent leur « procurer les secours et les faire jouir du bien « qu'exige leur Nature, les maintenir inviolable- « ment dans la possession de leurs droits, dont ils « ne sont que les défenseurs et les gardiens.

« Cette Loi prouverait aux Princes qui la consul- « teraient que ce n'est que par des bienfaits qu'ils « peuvent mériter l'amour et l'attachement de

« leurs peuples; que l'oppression ne fait que des « ennemis; que la violence ne procure qu'un pou- « voir peu sûr; que la force ne confère aucuns « droits légitimes, et que *des sujets aimant la jus- « tice doivent finir tôt ou tard par s'insurger contre « une autorité qui ne se fait sentir que par des vio- « lences.*

« La conduite des gouvernants nous prouve « assez que cette Loi si juste n'est pas l'effet de « leur volonté.

« Nous avons vu quels étaient les dogmes de « cette Loi naturelle, nous avons vu son origine.

« Les motifs que sa morale emploie sont l'inté- « rêt de chaque homme, de chaque société, de « toute l'humanité, dans tous les temps, lieux et « circonstances. Son culte est le sacrifice du vice « et la pratique des vertus réelles; son objet est « la conservation, le bien-être et la paix des « hommes; ses récompenses sont l'affection, l'es- « time et la gloire, ou, à leur défaut, l'estime de « soi-même, dont rien ne privera ceux qui sont « vertueux; ses châtiments sont la haine, le mé- « pris, l'indignation que la société réserve à ceux « qui l'outragent, et auxquels personne ne peut « jamais se soustraire.

Ligue des prêtres et des tyrans pour la destruction du genre humain.

« Les nations qui voudront s'en tenir à une mo- « rale si sage, qui la feront enseigner à l'enfance, « dont les lois la confirmeront sans cesse, n'auront « besoin ni de superstition ni de chimères. Celles

« qui s'obstineront à préférer des fantômes à leurs « intérêts les plus chers, marcheront d'un pas sûr à « leur ruine ; si elles se soutiennent, c'est que la « force de la Nature les ramènera quelquefois à la « raison. *Les prêtres et les tyrans ligués* POUR LA « DESTRUCTION *du genre humain* sont souvent « eux-mêmes forcés d'implorer le secours de la « raison qu'ils dédaignent, ou de la Nature avilie « qu'ils écrasent sous le poids de leurs divinités « mensongères.

« Enfin, mes TT.·. CC.·. FF.·., *cette Loi, ses « dogmes, ses principes, sont vos principes, vos « dogmes, votre Loi ; c'est à leur propagation que « vous avez engagé votre foi en faisant partie de « l'Art Royal* (1). *Le bonheur de tous nous impose « l'obligation sacrée de combattre le fléau de l'es- « pèce humaine,* LA SUPERSTITION, *et de lui substi- « tuer le Code sublime de la morale et de la Nature.* »

Les Francs-Maçons n'ont jamais qu'un mot pour repousser les accusations dont ils sont l'objet : les écrivains profanes les calomnient. Mais qui donc, parmi les écrivains profanes, a jamais parlé d'eux comme ils font eux-mêmes quand il leur paraît opportun de soulever les voiles qui cachent leurs doctrines au vulgaire?

Mépris

Car ces hommes, qui remplacent la Croix par le Niveau, ont un mépris profond pour le vul-

(1) La Franc-Maçonnerie.

gaire (1), c'est-à-dire pour l'immense généralité des hommes. On vient de les entendre dire : « Quand la Religion chrétienne serait encore « dégagée de ce sacerdoce brutal, de ces plates « momeries et de son inquisition scandaleuse, « comme elle n'en serait pas plus vraie, elle ne « serait point de rigueur. Les gens instruits « ne lui devraient jamais que le respect exté- « rieur, et laisseraient au vulgaire ces bas motifs « d'être vertueux, ces peines et récompenses et « cette éternité chimérique de bonheur ou de « malheur(2). » C'est la plus sanglante injure qu'un homme puisse adresser à un autre homme : La vérité n'est pas pour toi, pauvre esprit grossier, homme fait comme moi-même en apparence et qui pourtant n'es pas mon semblable ; révérer ces *plates momeries* de la Religion chrétienne, espérer et craindre ces récompenses et ces peines d'une autre vie, *cette éternité chimérique de bonheur ou de malheur*, voilà ce qui te convient à toi, pauvre esprit crédule, qui as besoin dans ta faiblesse d'être soutenu par les enseignements et par les promesses de l'Église. Pour moi, c'est différent : il n'est pas de région si élevée où mon esprit n'atteigne par un élan sublime ; et, parvenu à ces hauteurs mon re-

des FF.·. MM.·. pour le vulgaire.

(1) « Les droits des Maç.·. se perdent,.....

« . . . . . .

« 2° Par l'exercice d'un état servile ou notoirement déconsidéré dans « l'ordre social. » (Art. IV des *Statuts et Règlements généraux de l'Ordre Maç.·. en France.*)

(2) Voir plus haut, p. 276.

gard embrasse le monde, il sonde toutes les profondeurs et pénètre tous les mystères ; la Maçonnerie qui « peut tout dominer des sphères élevées « où elle plane (1), la Maçonnerie possède » et elle me communique « la science intellectuelle la plus « éminente dans laquelle toutes les études scienti- « fiques sont agrégées et coordonnées » ; par là nous sommes, moi et quelques Frères esprits supérieurs comme moi-même, nous sommes « dignes « d'être appelés les dieux de la terre » (2) !

Les faux dieux de la terre, véritables enfants du Ciel.

Les dieux de la terre ! Toutes les hérésies, toutes les plus monstrueuses extravagances, tous les mensonges soufflés par l'Enfer, toute la folie humaine est dans ces deux mots. C'est le comble de l'orgueil, et c'est le dernier excès de l'avilissement. Mais le poëte a dit au poëte qui était en ce temps-là un « dieu « de la terre » : *Ni si haut, ni si bas* (3) ! L'homme n'est pas un dieu, il n'est pas Celui qui est, il n'est pas l'Éternel ni une partie de l'Éternel, mais il tient de l'Éternel son existence et il demeure toujours soumis à la Puissance qui n'a pas de limites. Il peut céder au désespoir et sortir de la vie, mais il ne peut pas sortir du domaine qui embrasse tous les domaines, et tous les mondes, et tous les temps. L'homme n'est pas dieu. Il n'est pas non plus de la terre, il est du ciel. Faux dieux de la terre, vous

(1) *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 631.
(2) Voir plus haut, p. 265.
(3) M. DE LAMARTINE. *L'Homme*. A lord Byron.

êtes les véritables enfants du Ciel, déchus de votre héritage que vous pouvez reconquérir par la grâce du premier Amour qui vous créa.

Mais la sensualité, comme un poids trop lourd, entraîne l'âme qui ne s'élève pas au ciel par un constant effort, et l'âme retombe sur la terre et y rampe. Mais l'orgueil repousse avec mépris ce beau nom d'enfant de Dieu, et dit : C'est moi qui suis Dieu !

Les Gnostiques.

Cela n'est pas nouveau. Et les Francs-Maçons, qui ont cherché des devanciers dans tous les temps et de tous les côtés, auraient pu invoquer les Gnostiques à plus juste titre qu'ils n'ont invoqué l'Archange saint Michel. Les Gnostiques avaient, comme les Francs-Maçons, un enseignement exotérique et un enseignement ésotérique : ce sont des deux côtés à peu près les mêmes mots pour exprimer des idées qui sont tout à fait les mêmes (1). Et l'historien du Gnosticisme expliquant comment le Gnos-

(1) « L'Apprenti qui désire obtenir le Compagnonnage doit connaître tout ce qui constitue le premier grade ; il doit, en quelque sorte, être en état de l'expliquer lui-même, non dans l'interprétation secrète (ésotérique), mais dans le sens exotérique, et tel qu'il est donné aux nouveaux initiés. Car, remarquez bien, mon Frère, que, dans tous les mystères il y eut une double doctrine : on la retrouve partout, à Memphis, à Samothrace, à Eleusis, chez les Mages et les Brahmanes de l'Orient, comme chez les Druides de la Germanie et des Gaules, etc. Partout on voit des emblèmes présentant un sens physique et recevant une double interprétation, l'une naturelle, et en quelque sorte matérielle ; l'autre, sublime et philosophique, ne se communiquait qu'aux hommes de génie qui, pendant le Compagnonnage, avaient pénétré le sens caché des allégories. »

(Le F.·. Ragon, *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, p. 214.)

ticisme existait avant son nom et comment il lui survit, montre, sans songer à la Franc-Maçonnerie, que cette doctrine commune aux Gnostiques et aux Francs-Maçons est la doctrine même de l'orgueil, aussi ancienne que lui et qui vivra autant que lui :

« Parcourez les religions et les philosophies an-
« ciennes, vous y trouverez partout une scission
« profonde entre les croyances du peuple et les
« spéculations des lettrés. Les sanctuaires, non
« moins que les écoles, sont pleins de mépris pour
« ce qu'ils appellent la foule, le vulgaire, la vile
« multitude. Chez les prêtres de l'Égypte, comme
« chez les mages de la Perse ou les brahmanes de
« l'Inde, il y a deux enseignements, l'un exoté-
« rique, pour le commun des esprits, l'autre éso-
« térique, pour une petite élite qui se flatte d'être
« seule en possession de la vérité. Je n'ai pas
« besoin d'insister sur un fait universellement
« reconnu. Et remarquez bien qu'il ne s'agit point
« là d'une question de méthode, d'une doctrine
« dont la transmission se proportionne aux divers
« degrés de l'intelligence. Même dans la Religion
« chrétienne, l'enseignement est gradué suivant
« l'aptitude ou la capacité de ceux qui le reçoivent :
« saint Paul distingue fort bien entre l'enfant au-
« quel suffit le lait de la doctrine, et l'homme déjà
« mûr qui a besoin d'un aliment plus substantiel.
« Une pareille gradation ne fait que répondre aux
« exigences de la nature humaine, qui se déve-

« loppe avec le progrès de l'âge et des facultés : la
« doctrine ainsi communiquée dans une mesure
« qui croît avec l'intelligence, n'en reste pas moins
« identique au fond. Il n'en était pas de même dans
« l'Antiquité païenne. L'enseignement populaire
« s'écartait beaucoup de celui qu'on renfermait
« dans les colléges sacerdotaux. Ici, c'était une
« doctrine secrète, soit panthéistique, soit em-
« preinte de monothéisme, de prétendues traditions
« qu'on enveloppait dans un profond mystère, et
« dont on ne livrait pas la clef aux profanes. Entre
« la mythologie que le peuple admettait au pied de
« la lettre, et les explications naturalistes ou cos-
« mologiques qui avaient cours dans les sanctuaires
« de l'Égypte et de la Perse, il y avait toute la dis-
« tance qui sépare la foi de l'incrédulité. Je suis
« bien éloigné de vouloir exagérer la différence
« qui existait de l'enseignement ésotérique à l'en-
« seignement exotérique dans les religions an-
« ciennes; mais, à coup sûr, elle était réelle, sinon
« l'on ne s'expliquerait pas le voile mystérieux
« sous lequel les castes sacerdotales cherchaient
« à dérober leurs doctrines secrètes aux yeux du
« vulgaire. Bref, l'idée d'un symbole de foi, abso-
« lument le même pour tous les hommes, n'entrait
« pas dans l'esprit de l'Antiquité païenne, où les
« privilégiés de l'intelligence s'adjugeaient le droit
« d'avoir des croyances distinctes de celles de la
« multitude. Car, messieurs, nous retrouvons le

« même sentiment dans les écoles philosophiques « de la Grèce et de Rome. En rendant compte, il y « a deux ans, de l'opposition que le Christianisme « rencontra dans le vieux monde, nous avons « montré à quel point son caractère d'universalité « blessait le sens aristocratique des lettrés du paga- « nisme. Ceux-ci n'entendaient pas qu'on osât les « confondre avec la foule dans une croyance com- « mune : l'égalité dans la foi et le devoir équivalait « pour eux à une insulte ; une religion à part leur « semblait seule compatible avec leur degré de « culture. Lors donc que les Gnostiques, à leur « tour, se sépareront du milieu des fidèles, sous « prétexte qu'eux seuls forment la classe des « hommes spirituels, des *pneumatiques* par oppo- « sition à la foule des *psychiques*, des hommes « matériels et grossiers ; quand, pour justifier cette « distinction, ils feront valoir un enseignement « ésotérique, des traditions secrètes, une intuition « supérieure de la vérité religieuse, ils s'éloigne- « ront de la notion essentielle du Christianisme « pour revenir à l'esprit et au caractère de l'An- « tiquité païenne. En d'autres termes, l'idée de la « gnose se trouve déjà au fond des religions et « des philosophies du vieux monde...

« A l'origine de l'Église, quelques hommes se « séparent du milieu des fidèles, sous prétexte « que la Foi est la condition des esprits vulgaires, « tandis que la science indépendante est le privi-

« lége de quelques intelligences d'élite. Ils par-
« tagent ainsi l'humanité en deux classes : d'un
« côté la foule des *psychiques*, des hommes ma-
« tériels et grossiers qui ont besoin de croyances
« positives ; de l'autre, le petit groupe des esprits
« cultivés, des *pneumatiques*, qui se suffisent à
« eux-mêmes et ne relèvent que de leur propre
« raison. Voilà le trait caractéristique du gnosti-
« cisme. Mais, messieurs, est-ce que nous n'assis-
« tons pas au même spectacle? N'avons-nous pas
« entendu dire à l'éclecticisme qu'il y a deux reli-
« gions : l'une pour le peuple, condamné à croire
« tout ce qu'on lui dit ; et l'autre pour les philoso-
« phes, autorisés à ne croire que ce qu'ils veulent,
« comme s'il y avait deux vérités contradictoires
« dans le monde? Et pour ne point parler d'un
« système déjà vieux, est-ce qu'on ne répète pas au-
« tour de nous, sur tous les tons, qu'il y a pour
« l'humanité des *parties simples* et des *parties*
« *cultivées*, une *haute culture* et une *basse culture*,
« un *culte des parfaits* et un *culte des imparfaits*,
« c'est-à-dire une immense majorité éternellement
« condamnée à végéter dans l'ignorance de la foi,
« et une petite aristocratie intellectuelle pleine de
« compassion pour la multitude des croyants? Il
« est bien entendu que les auteurs de cette distinc-
« tion, très-flatteuse pour leurs semblables, se ran-
« gent modestement dans la première catégorie.
« Le gnosticisme tenait le même langage. Vous

« voyez donc, messieurs, qu'il n'est pas mort,
« parce que l'orgueil humain ne meurt pas. Il y
« aura toujours de ces esprits infatués d'eux-
« mêmes qui regarderont en pitié le reste du genre
« humain... Je ne connais rien de plus insultant
« pour l'humanité que cette prétention du gnosti-
« cisme ancien ou moderne. Quel que soit le degré
« de clarté où elle arrive dans l'esprit de quelques
« hommes, la vérité est la même pour tout le
« genre humain. C'est la gloire du Christianisme
« d'avoir aboli ces vaines distinctions que l'orgueil
« avait inspirées aux philosophes du vieux monde,
« d'avoir admis les petits de l'intelligence au même
« banquet de la vérité où viennent s'asseoir les sa-
« vants et les hommes de génie, et d'avoir pro-
« clamé que si la science reste toujours le partage
« de quelques-uns, la foi est la condition de tous.
« Lui seul a enseigné le caractère absolu de la vé-
« rité et l'unité de la race humaine, l'égalité de
« tous les hommes dans le respect du même droit,
« et leur fraternité commune dans l'accomplisse-
« ment des mêmes devoirs (1). »

Le P. Bresciani fait descendre les Francs-Maçons des Manichéens. Ne pourrait-on pas dire avec encore plus de raison qu'ils descendent des Gnos-

(1) M. L'ABBÉ FREPPEL. *Saint Irénée et l'Éloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles.* (Cours d'éloquence sacrée fait à la Sorbonne pendant l'année 1860-1861), p. 193, 194, 195, 211 et 212.

tiques? Ils continuent la tradition que les Gnostiques leur ont transmise, la tradition de ces antiques contempteurs du genre humain, qui se distinguaient eux-mêmes de l'immense majorité des hommes, comme étant d'une autre nature, comme étant une *semence élue*, ainsi que les Gnostiques disaient dans le délire de l'orgueil.

L'orgueil embrasse la volupté.

Tradition de mépris qui, par un juste retour, rend le contempteur le digne objet de la contemption universelle. Ils sont tombés, ces superbes! du faîte de leurs spéculations orgueilleuses dans les plus profonds abîmes de la sensualité. Les Borborites, cette variété des Gnostiques, en vinrent à cette démence de croire qu'ils étaient des animaux différents des autres animaux seulement par la configuration de leurs organes, comme le renard diffère du loup et le loup du pourceau. Et cependant les Borborites étaient des Gnostiques aussi bien que les Carpocratiens, que les Basilidiens, que les Valentiniens, que les Zachéens, que les Phibéonites, que les Eutuchites, que les Ophites, et que tous les autres. Comment ces hommes *spirituels*, comme ils s'appelaient, étaient-ils tombés au rang des plus vils animaux? Un Évêque gnostique, dont Clément d'Alexandrie rapporte les paroles, l'explique fort bien en prétendant justifier la doctrine gnostique et ces conséquences qui la contredisent si cruellement : « J'imite les transfuges qui passent dans le camp des ennemis.

« sous prétexte de leur rendre service, mais en « effet pour les perdre. Un Gnostique, un savant « doit connaître tout; car quel mérite y a-t-il à « s'abstenir d'une chose que l'on ne connaît pas? « Le mérite ne consiste point à s'abstenir des « plaisirs, mais à en user en maîtres, à captiver « la volupté sous notre empire, lors même qu'elle « nous tient entre ses bras; pour nous, c'est ainsi « que nous en usons, et nous ne l'embrassons que « pour l'étouffer (1). »

Réhabilitation de la chair.

Sous ce beau prétexte, toutes les sectes gnostiques ont ainsi embrassé la volupté. Elles ont allié à la plus audacieuse impiété une corruption sans nom à laquelle elles ont donné le nom de vertu et qui a en effet ceci de commun avec la vertu, qu'elle révolte la Nature. Car la sagesse de tous ces sages qui sans cesse invoquent la Nature reçoit en même temps cette double contradiction de la part de ceux qui vivent selon Dieu et qui s'élèvent au-dessus de la Nature et de ceux qui se font gloire de leur antinomisme, de leur état de révolte contre Dieu, et qui tombent au-dessous de la Nature. Origène rapporte qu'en Égypte les Gnostiques (est-ce des Gnostiques qu'il parle ou des Chevaliers du Temple ou des Francs-Maçons?) apprenaient aux initiés à maudire Jésus-Christ, et que, comme nous honorons les Saints admis par

(1) *Stromat.*, l. II, c. xx.

Dieu à partager sa gloire, ils faisaient profession d'honorer Caïn (1), le premier homicide, et Judas, le premier déicide ! Ils offraient leur culte impie à Cham et à tous les personnages marqués d'infamie dans les Livres saints, et à Onan lui-même, surtout à Onan, le modèle de ces dévots de la Nature. Epiphane, le fils naturel.... nous retrouvons le nom de la Nature à toutes les pages et à toutes les lignes de leur histoire, — Épiphane, le fils naturel de Carpocrate, enseignait, au nom de Dieu, la communauté des biens et la communauté des femmes. Quand la Religion, qui doit préserver le cœur de la corruption, est elle-même ainsi corrompue, le cœur n'est plus qu'une sentine immonde, et les pratiques de l'homme feraient horreur à la brute. Ces Gnostiques, qui osaient encore se dire Chrétiens, comme font quelquefois les Francs-Maçons (2), retenaient des premiers Chrétiens, non pas leur foi ni leur charité, mais leurs

(1) Quelques-uns en tiraient leur nom et s'appelaient les Caïnites.

(2) Dans la Charte de Cologne, par exemple :

« Quoique en accordant nos bienfaits nous ne devions nullement nous « inquiéter de religion ni de patrie, il nous a paru cependant néces- « saire et prudent de ne recevoir jusqu'à présent dans notre Ordre « que ceux qui, dans le monde profane ou non éclairé, professent la « Religion chrétienne. » (Art. VI.)

Il faut ici peser attentivement chaque mot et prendre garde que professer n'est pas nécessairement croire ni pratiquer.

Il faut encore remarquer ce *jusqu'à présent* : dans une société toute chrétienne, la Franc-Maçonnerie n'osait encore ouvrir ses Loges qu'à des Chrétiens de profession, mais elle nourrissait déjà l'espoir d'y recevoir des hommes de toute religion et surtout des hommes sans religion.

agapes qu'ils terminaient par des débauches que la langue et la plume se refusent à raconter. Ils avaient, comme les Francs-Maçons, leurs *amusements mystérieux*.

L'historien du Gnosticisme avait donc le droit de dire : « Les extravagances de Fourier, de Saint-« Simon et d'autres utopistes modernes, touchant « la réhabilitation de la chair, la communauté des « femmes, etc., ne font que reproduire mot pour « mot les théories morales de certaines écoles « gnostiques, telles que les Nicolaïtes et les Car-« pocratiens (1). » Il oublie la Maçonnerie d'Adoption, moins fameuse en effet que la Maçonnerie masculine, mais qui prête à celle-ci une si redoutable puissance.

J'hésite devant ce qui me reste à dire des doctrines des Francs-Maçons sur ce sujet de leurs *Amusements mystérieux;* et ne pouvant tout à fait me taire sur les enseignements particuliers de la Maçonnerie d'Adoption, je veux du moins n'en parler qu'après avoir complété l'exposition des doctrines religieuses des Francs-Maçons. Cela fait, je n'aurai pas besoin d'entrer dans de longs détails sur les mystères de leurs *Amusements:* on aura déjà deviné leurs mœurs dans leurs croyances, ou plutôt on aura légitimement conclu de leur incrédulité à

(1) M. L'ABBÉ FREPPEL. *Saint Irénée et l'Eloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles*, p. 176 et 177.

l'absence de toute règle et à la libre expansion de la volupté.

Explication maçonnique des Sacrements de l'Eglise.

La prudence a pu inspirer aux Francs-Maçons de dire : Nous sommes Chrétiens, et nous ne voulons que des Chrétiens parmi nous. Elle a pu leur inspirer de prêter serment sur la Bible ou sur l'Évangile. Plus libres, ils tiennent un autre langage et invoquent d'autres témoins de leurs serments que le Dieu des Chrétiens.

« La Maçonnerie, dit le F.·. Ragon, n'est point « une religion, comme on l'entend de nos jours. « Antérieure aux religions, elle est le principe de « toute religion, puisqu'elle enseigne l'unité de « Dieu sous le titre de G.·. A.·. de l'U.·.. Et l'on « ne va pas plus loin. On laisse ensuite à l'initié « le choix du culte qui lui convient de rendre (1) « à cet être suprême (2). » Quant au serment : « Autrefois, le serment se prêtait ainsi : *Je jure et « promets sur les saints Évangiles et sur cette épée « d'honneur*..... De nos jours, on a substitué les « Statuts Généraux aux Évangiles ou à la Bible;

(1) J'ai déjà fait remarquer que les Francs-Maçons sont en révolte perpétuelle contre les lois du discours.

(2) *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes* (ÉDITION SACRÉE), p. 128, note.

Dans le même livre et dans la même *Édition sacrée*, le F.·. Ragon cite avec éloge cette pensée d'un auteur (sans doute F.·. M.·.) :

« La Religion devrait être comme la probité ; il n'y a point « de ministres de la probité, chacun la porte dans son cœur « et la prouve par ses actions, sans le secours ni l'intervention « d'autrui. » (P. 125, note.)

Ah ! la commode Religion ! et la facile probité !

« on a bien fait, car c'était une contradiction et une « inconvenance au symbole maçonnique qui n'a « aucun point d'analogie entre les cultes mo- « dernes; mais on dit : *Je jure et promets sur les « Statuts Généraux de l'Ordre et sur ce glaive* « SYMBOLE DE L'HONNEUR.... » etc. (1).

Le symbole maçonnique *n'a donc aucun point d'analogie avec les cultes modernes*. J'ajoute, toujours d'accord avec l'auteur sacré, que les doctrines maçonniques sont en opposition et en contradiction avec l'un des « cultes modernes », avec le Christianisme, et que les Rites maçonniques sont une parodie des Sacrements de l'Église, lien nécessaire de la foi et de la morale chrétienne, puisque ce sont les Sacrements qui donnent au croyant la force de pratiquer la morale chrétienne contre laquelle la Nature se révolte. Écoutez l'auteur sacré :

« La *malpropreté*, surtout dans les climats « chauds, est une cause d'incommodités et de ma- « ladies graves. Aussi, les anciens législateurs ont- « ils fait de la propreté, sous le nom de *pureté*, l'un « des dogmes essentiels de leurs religions (2). De « là les *ablutions*, les *bains*, les *baptêmes*, les *pu-*

(1) *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes* (ÉDITION SACRÉE), p. 117, note.

(2) Les plus humbles femmes de nos campagnes, les plus petits enfants élevés sur les genoux d'une mère chrétienne, conçoivent sans effort l'idée de la pureté de l'âme. Et l'auteur sacré ne peut pas élever son esprit jusque-là.

Oh ! les hommes de progrès ! oh ! les gnostiques !

« *rifications,* même par la flamme et par des fu-
« mées aromatiques, de l'encens, de la myrrhe, du
« benjoin, etc. En sorte que tout le système des
« *souillures*, tous ces rites des choses *mondes* ou
« *immondes* dégénérés, depuis, en abus ou en pré-
« jugés, n'étaient fondés, dans l'origine, qu'en vue
« de la conservation humaine, sur l'observation
« judicieuse que des hommes sages et instruits
« avaient faite de l'extrême influence que la pro-
« preté du corps, dans les vêtements et l'habita-
« tion, exerce sur la santé, et, par une consé-
« quence immédiate, sur l'esprit et les facultés
« morales.

« Le *baptême* chrétien, qui derive de cet antique
« usage, est une *reconnaissance publique* de l'en-
« fant, auquel il donne un caractère de légitimité (1).

« La *confirmation* fut instituée pour *confirmer*
« l'état baptismal des enfants et les conforter dans
« la voie chrétienne. *Seconde reconnaissance pu-*
« *blique;* on attend l'âge de raison, afin qu'ils puis-
« sent savoir qui ils sont. Par cette cérémonie et

(1) Si je voulais signaler les erreurs au passage, seulement les plus grossières, j'interromprais l'auteur sacré à chaque mot. La légitimité de l'enfant et son baptême sont absolument indépendants. Le nombre est grand des enfants illégitimes qui heureusement reçoivent le baptême. Celui des enfants légitimes qui ne le reçoivent pas est bien moins considérable.

C'est un autre Sacrement, c'est le mariage du père et de la mère qui fait la légitimité de l'enfant. Un Vénérable, un auteur sacré que nous avons vu (plus haut, pages 75, 76 et 77) accuser tout le monde d'ignorance, ne sait pas cela !

« celle du baptême, on arrivait à connaître, sans « frais pour le peuple, son dénombrement.

« L'*extrême-onction* eut pour but de connaître le « nombre des personnes qui décèdent, de s'assurer « de l'identité du mort (1), dans la crainte de subs- « titution pour les héritages, en l'absence des hé- « ritiers légitimes, et d'assurer leurs droits de suc- « cession.

« Le *baptême maçonnique* est une cérémonie « dans laquelle les membres d'une Loge accueil- « lent le *fils* d'un d'entre eux, et lui promettent « amitié et protection..... Il n'est pas question, « dans cette cérémonie, du *péché originel*, dont « le dogme ne fut inventé qu'après le Concile de « Tolède.

« Ce ne fut qu'en 1022 qu'on établit dans la « Catholicité les *Quatre-Temps* et plusieurs autres « *jeûnes*.

« La *confession* est une invention des prêtres de « l'Antiquité, qui n'ont pas manqué de saisir ce « moyen de gouverner. Elle était pratiquée dans « les mystères égyptiens, persans (2), etc. Dans « les mystères modernes, les *réponses* de l'aspi-

(1) L'Extrême-Onction est le Sacrement des mourants, c'est-à-dire (dans un sens non mystique) des vivants. Les bonnes femmes disent même : On n'en meurt pas. Et l'expérience de chaque jour vient confirmer la vérité de cette parole.

Ce sont les funérailles qui sont pour les morts, les funérailles que l'auteur sacré paraît confondre ici avec l'Extrême-Onction.

(2) Où l'auteur sacré a-t-il vu tout cela ?

« rant aux questions du Vénérable, pour faire con-
« naître sa moralité et sa conduite dans le monde,
« sont une sorte de confession (1).

L'Apprenti, au jour de son initiation, entend le Frère Orateur lui dire :

Le royaume de la F.·. M.·. est de ce monde.

« Toutes les barrières qui séparaient les hommes
« se sont écroulées, mon Frère, grâce au mysté-
« rieux apostolat de la Franc-Maçonnerie (2). Si la
« liberté humaine présente encore quelques la-
« cunes, elle ne peut tarder à étendre partout son
« bienfaisant empire.....

« Sans doute, le Christianisme avait proclamé
« déjà le principe de la fraternité des hommes;
« mais seule, la Franc-Maçonnerie a le privilége
« heureux de pouvoir l'appliquer. Le Christ a dit :
« MON ROYAUME N'EST PAS DE CE MONDE; la Franc-
« Maçonnerie, au contraire, dit : MON ROYAUME EST
« DE CE MONDE. Le Christ commandait des sacri-
« fices qui ne devaient recevoir leur récompense
« que dans le Ciel; les sacrifices que commande la
« Franc-Maçonnerie ont leur récompense sur la

(1) *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes* (ÉDITION SACRÉE), p. 123 et 124.

(2) A la réception d'un Maître écossais ou Chevalier de Saint-André, le Grand Maître adresse au nouveau Chevalier une instruction sur les signes de reconnaissance, et j'y lis entre autres choses :

« Les marches arrachées des escaliers et les murs renversés sont
« des emblèmes signifiant que la citadelle et les remparts de la su-
« perstition et de l'imposture seront rasés, quand le Temple de la
« vraie crainte de Dieu, de la liberté et de la probité pourra s'élever
« et subsister dans votre cœur. »

« terre (1). Le Christianisme et la Franc-Maçonnerie « se complètent l'un par l'autre, et peuvent se « prêter un mutuel secours pour le bonheur de « l'humanité (2). »

La F.·. M.·. antithèse du Christianisme.

Ainsi, malgré ces derniers mots, la Franc-Maçonnerie est l'antithèse du Christianisme. « Les Ordres « religieux, dit la Franc-Maçonnerie, furent établis dans le but antisocial de perfectionner les « vertus par le renoncement à soi-même..... « Mais l'Ordre Maçonnique seul fut institué pour « rendre les hommes sociaux et vertueux pour l'unique plaisir de l'être (3). » L'Évangile dit : La vie de l'homme sur la terre est un exil et une épreuve. La Franc-Maçonnerie dit à l'homme : Tu ne vivras qu'un temps, et cette vie dans le temps est son but à elle-même. La Franc-Maçonnerie n'aurait pas besoin de conclure, la passion conclut pour elle et dit à l'homme : Jouis de l'heure présente! Mais nous allons bientôt voir que la Franc-

(1) Ce que dit ici le F.·. Orateur, la liturgie maçonnique le dit avec encore plus d'autorité :

« Le SALAIRE MAÇONNIQUE est symbolique : il signifie que l'initié, « comme l'homme de bien, n'attend pas sa récompense dans l'avenir, « mais qu'il la reçoit ici-bas et se trouve satisfait. Il est vertueux, non « pour que sa conduite le rende un jour heureux, mais parce que la « vertu, objet de ses travaux, lui procure la paix de l'esprit, la satisfaction et le bonheur. »

Ainsi parle le Vénérable à l'Apprenti qu'il va recevoir Compagnon. (*Rituel du grade de Compagnon*, p. 29.)

(2) LE F.·. CLAVEL. *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 24.

(3) *Rituel du nouveau grade de Rose-Croix*, p. 9 et 10.

Maçonnerie joint sa voix à la voix de la passion et qu'elle parle à ses adeptes comme Satan à Jésus-Christ sur la montagne.

La Franc-Maçonnerie est l'antithèse du Christianisme, alors même qu'elle affecte de louer Notre-Seigneur Jésus-Christ : « A l'apparition du Fils de « Marie sur la terre, il y avait peu de points de « morale universelle qui ne fussent connus dans « les académies; mais l'exotérisme éclatant de la « doctrine si pure et si sublime de ce divin génie, « une conduite si riche en bons exemples et si en « harmonie avec les préceptes qu'il enseignait, lui « firent une réputation immense, et à sa mort une « partie de sa nation le prit pour le Messie, et beau- « coup de païens mal éclairés, pour un Dieu..... « Le Fils de Marie était considéré parmi eux comme « le mythe le plus extraordinaire de l'Antiquité; « aussi furent-ils les premiers à l'appeler Christos, « ce qui, dans leur langue, signifie soleil (1). »

La Franc-Maçonnerie « n'a aucun point d'ana- « logie » avec le Christianisme; elle contredit, et exclut le Christianisme et toute autre religion que

La F.·. M.·. est LA RELIGION.

(1) Le F.·. Rédarès. *Études historiques et philosophiques sur les trois grades de la Maçonnerie symbolique*, VIe partie, Etudes sur le IIIe grade, p. 132, 133 et 134.

Je n'oserais pas affirmer que dans ces dernières lignes le F.·. Rédarès ne parle pas des Gnostiques. La prose maçonnique est comme la poésie de Dante (mais pour d'autres raisons) *polysense*. Et il n'est pas toujours bien facile de reconnaître avec certitude ce que l'écrivain a voulu dire. D'ailleurs le F.·. Rédarès ne me paraît pas distinguer beaucoup plus que moi entre les Gnostiques et les Francs-Maçons.

la Franc-Maçonnerie. Elle exècre le fanatisme religieux, non parce qu'il est le fanatisme, mais parce qu'il est religieux, car elle excuse, elle glorifie même tous les autres (1). Elle oublie, dans sa rage d'impiété, qu'elle est elle-même une religion, qu'elle est « l'interprétation du grand livre de la « Nature, le récit des phénomènes physiques et as- « tronomiques, la philosophie la plus pure, l'ori- « gine des fables de tous les cultes,..... le puits où « la vérité semble s'être réfugiée (2). Antérieure « aux religions, elle est le principe de toute reli- « gion (3). » Sans doute elle « n'est pas une reli- « gion positive, particulière à un pays, à une phase « de l'humanité »..... Mais, « Religion univer- « selle, elle embrasse toutes les autres et les relie « toutes entre elles par ce qu'elles ont de commun; « elle n'a pas besoin de prêtres, attendu que

(1) « Le fanatisme est un culte insensé, une erreur sacrée; c'est une « exaltation religieuse qui a perverti la raison et qui porte à des ac- « tions condamnables en vue de plaire à Dieu : on dit : *Les fureurs du* « *fanatisme*. C'est un égarement moral, une maladie mentale qui mal- « heureusement est contagieuse. Le fanatisme, une fois enraciné dans « un pays, y prend le caractère et l'autorité d'un principe au nom « duquel ses partisans *enragés* ont fait, dans leurs exécrables *auto-da-fé*, « périr des milliers d'innocents.

« On donne, par analogie, ce nom au désir ardent du triomphe de « son opinion, de l'accomplissement de ses projets, etc. Il n'y a de « dangereux, dans la plupart des *fanatismes*, que leurs abus; car, « sans eux, l'homme ne fait rien de grand. Mais fuyons et combattons « l'aveugle *fanatisme religieux !* » (*Rituel du grade d'Apprenti*, p. 35.)

(2) *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes* (ÉDITION SACRÉE,) p. 113.

(3) *Ibid.*, p. 128, note.

« chacun de ses disciples comprend sans peine, « sans mystère, cette Religion aussi simple que su- « blime, dont il peut, dont il doit même être l'a- « pôtre, d'abord en instruisant ceux qui ont besoin « d'être instruits, ensuite en interprétant et en « s'appliquant à lui-même et à tous ses semblables « les lois qu'elle lui prescrit (1). » Elle est la Religion des religions, elle est LA RELIGION ! Et c'est justement que l'auteur sacré la nomme « l'origine « et la source de toutes les vertus sociales (2) ».

N'accusez pas ces Vénérables, ces écrivains *sacrés* d'avoir méconnu le lien intime et nécessaire du dogme et de la morale : le F.·. Rédarès *veut parler du dogme et de la doctrine qui en dérive :*

« Le dogme et la croyance, voilà la pierre an- « gulaire de l'édifice, l'appui philosophique et re- « ligieux du système social maçonnique ; le dogme « fait naître la foi, et la foi seule inspire les grands « courages et les grands dévouements : c'est elle « qui donne aux vrais croyants le génie de la sa- « gesse et le fanatisme de la vertu (3).... Remon- « tons donc au principe, et la vérité, nous éclairant

(1) Le F.·. Em. Rebold. *Histoire des trois grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 310.

(2) *Ibid.*, p. 115.

Discours prononcé en tenue symbolique à la Respec.·. L.·. des *Amis triomphants*, sous la présidence du V.·. M.·. *Durocher*, Secrétaire général du G.·. O.·. de France, sur la nécessité de ramener la bienfaisance maçonnique à son principe naturel.

(3) *Etudes historiques et philosophiques sur les trois grades de la Maçonnerie symbolique*, p. 359.

« de son flambeau, nous tracera la route de la « félicité sociale. C'est dans le foyer des lumières « naturelles qu'il faut allumer la lampe de la vie « morale et ranimer le germe des vertus humai- « nes. Dans les lois générales qui régissent le « monde, dans celles qui font vivre la Nature et lui « donnent une éternelle jeunesse, nous trouverons « à retremper notre intelligence, à lui donner l'é- « lasticité et le mouvement qui lui sont néces- « saires pour s'élever aux plus hautes idées de pro- « grès et de perfection : là règnent l'ordre et l'har- « monie, les unions intimes, les rapports d'amour, « les sympathies immuables ; là tout fait image, « tout symbolise la chaîne de l'unité universelle, « que la fraternité maçonnique veut établir parmi « les hommes (1). »

Devoir de l'homme envers Dieu.

Ces « unions intimes », ces « rapports d'amour », ne sont pas les rapports de la créature avec son Créateur, ce n'est pas l'union de l'âme avec Dieu. Avant tout, « il faudrait », comme on nous l'a dit (2), « prouver l'existence de Dieu ». Mais si nous lui faisons cette grâce d'admettre son existence, la grâce que nous lui faisons peut-elle nous obliger envers lui ? C'est bien plutôt lui qui doit nous savoir gré de l'avoir conçu dans notre intelligence et de l'avoir doué complaisamment de puissance, de sagesse, de justice, de bonté. Si notre munifi-

(1) *Etudes historiques et philosophiques*, etc., p. 365 et 366.
(2) Voir plus haut, page 274.

cence envers lui veut encore joindre des hommages à tous ces bienfaits, la Franc-Maçonnerie ne le lui défend pas, mais elle lui dit : C'est encore une grâce toute pure que vous faites à Dieu : il vous doit tout ce qu'il est, et vous ne lui devez rien. Écoutez l'auteur sacré :

« Le devoir de l'homme envers Dieu variera selon « les individus : il sera doux ou rigide, de crainte « ou d'amour, de fils ou d'esclave. Le culte sera « gai ou chagrin, cruel ou humain, de reconnais- « sance ou d'expiation ; il sera tout extérieur et « surchargé de cérémonies, ou bien tout intérieur « et de sentiment selon l'idée qu'on se sera faite du « Grand Être à qui l'on rend ce culte. Admirons « ici la haute sagesse et la prudence de ceux qui « ont conçu le plan de la Maçonnerie. Ils connais- « saient toutes les variétés d'opinions et de doc- « trines qu'il est inutile d'énumérer ici ; ils s'ap- « pelèrent Maçons, et dirent qu'ils bâtissaient un « Temple à la vérité et à la vertu ; ils nommèrent « ce par quoi tout existe *Grand Architecte de l'U-* « *nivers*. En effet, considérant l'Univers comme « un Temple, existe-il une plus belle architecture? « La *sagesse* et la *force* soutiennent l'édifice, en « même temps que l'ordre et l'harmonie en sont « l'ornement et la *beauté*.

« De cette manière, présentant une formule gé- « nérale qui n'a de positif que le point admis par- « tout et qui le sera toujours, la Maçonnerie laisse

« à chacun comme un domaine inviolable et sacré,
« tous les articles qu'il pourra ajouter pour com-
« pléter sa croyance. Si une telle conception est
« impuissante pour opérer la paix parmi les
« hommes, qui pourra jamais l'établir (1)? »

Le Dodécalogue maçonnique.

Nous verrons au chapitre suivant si la Franc-Maçonnerie a « opéré la paix parmi les hommes ». C'est bien assez de remarquer ici que, pour nos devoirs envers Dieu, cette religion, ***principe de toute religion***, s'en remet entièrement à notre générosité, sans nous dire même un mot pour la stimuler. Elle a son Dodécalogue, comme nous avons le Décalogue. Mais la différence entre les deux est bien moins dans le nombre des préceptes que dans les préceptes eux-mêmes. Dieu nous dit avant tout autre commandement : « Je suis le Seigneur votre « Dieu... Vous n'aurez point en ma présence de « dieux étrangers... Vous ne les adorerez point et « ne les servirez point; car je suis le Seigneur votre « Dieu, un Dieu jaloux, qui punit l'iniquité des « pères sur les enfants jusqu'à la troisième et qua-

(1) *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes* (ÉDITION SACRÉE), p. 128.

J'ai déjà cité ce morceau d'éloquence (p. 108 et 109), mais en l'empruntant alors au *Rituel du grade d'Apprenti*. La Franc-Maçonnerie se répète trop pour que je puisse éviter toujours de répéter mes citations. Cette page d'ailleurs, nécessaire à connaître pour qui veut avoir quelque idée de leurs rites, ne l'est pas moins pour qui veut aller au fond de leurs doctrines. Cela soit dit pour les aveugles qui ne veulent pas voir que les dogmes, les rites, les doctrines et la morale se lient intimement et se rejoignent toujours, quoi qu'on puisse faire pour les séparer.

« trième génération de ceux qui me haïssent, et qui « fais miséricorde jusqu'à mille et mille généra- « tions à ceux qui m'aiment et qui gardent mes pré- « ceptes. Vous ne prendrez point le nom du Sei- « gneur votre Dieu en vain... Observez le jour du « sabbat, et ayez soin de le sanctifier selon que le « Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné. Vous tra- « vaillerez pendant six jours... mais le septième « jour est celui du sabbat, c'est-à-dire le jour du « repos du Seigneur votre Dieu.... Honorez votre « père et votre mère selon que le Seigneur votre « Dieu vous l'a ordonné (1). » Mais le Dieu de la Franc-Maçonnerie est un Dieu muet. Il ne rend pas d'oracles, il ne s'affirme pas lui-même, et les adeptes de la Franc-Maçonnerie sont trop bien fondés à dire que l'existence de leur Dieu est à démontrer. Aussi la Franc-Maçonnerie ne lui fait-elle même pas l'honneur de le nommer dans ses commandements. C'est une pure abstraction : et les lois parlent-elles des abstractions et des fantômes que l'imagination a enfantés? Mais les lois nomment toujours le législateur qui les a portées et qui leur a communiqué son autorité. Le Dodécalogue maçonnique est anonyme, et ce caractère fait que les Francs-Maçons ne sont vraiment pas plus obligés envers leurs semblables qu'envers Dieu. Le premier commandement dit au Franc-Maçon : « Sois

(1) *Deut.*, v, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16.

« juste. » Mais si le Franc-Maçon n'est pas juste, qui viendra lui dire : Tu as transgressé ma loi?

Le Dodécalogue maçonnique n'est qu'un chiffon de papier. Le voici :

I. *Sois juste, parce que l'équité est le soutien du genre humain.*

II. *Sois bon, parce que la bonté enchaîne tous les cœurs.*

III. *Sois indulgent, parce que, faible toi-même, tu vis avec des êtres aussi faibles que toi.*

IV. *Sois doux, parce que la douceur attire l'affection.*

V. *Sois reconnaissant, parce que la reconnaissance alimente et nourrit la bonté.*

VI. *Sois modeste, parce que l'orgueil révolte des êtres épris d'eux-mêmes.*

VII. *Pardonne les injures, parce que la vengeance éternise les haines.*

VIII. *Fais du bien à celui qui t'outrage, afin de te montrer plus grand que lui et de t'en faire un ami.*

IX. *Sois retenu, tempéré, chaste, parce que la volupté, l'intempérance, les excès détruisent ton être et te rendent méprisable.*

X. *Sois citoyen, parce que la patrie est nécessaire à ta sûreté, à tes plaisirs, à ton bien-être.*

Sois fidèle et soumis à l'autorité légitime, parce qu'elle est nécessaire au maintien de la société qui t'est nécessaire à toi-même.

XI. *Défends ton pays, parce que c'est lui qui te*

rend heureux et qui renferme tous les liens, tous les êtres qui sont chers à ton cœur; mais n'oublie jamais l'humanité et ses droits.

XII. *Ne souffre point que la patrie, cette mère commune de toi et de tes citoyens, soit injustement opprimée, parce que, pour lors, elle ne serait plus pour toi qu'une gehenne. Si ton injuste patrie te refuse le bonheur, éloigne-toi d'elle en silence, mais ne la trouble jamais; supporte l'adversité avec résignation* (1).

La morale occulte de la F.·. M.·.

Telle est la morale officielle de la Franc-Maçonnerie, la morale exotérique. Mais sous celle-ci se cache la morale ésotérique, la morale occulte, la morale des *Amusements mystérieux*. On ouvre bien à la postulante, dans la Maçonnerie d'Adoption, LA PORTE DE LA VERTU, mais de la vertu qui sait nous régler « dans les plaisirs de l'amour (2) », de la vertu opposée à la chasteté absolue, que les FF.·. et les SS.·. réprouvent parce qu'elle « est contre le « vœu de la Nature et cesse d'être une vertu so- « ciale (3) ».

La G.·. M.·. parle à la postulante d'*honneur* et de *pudicité*, mais c'est pour lui dire : « L'honneur, « la pudicité de la femme doivent être sous la pro-

(1) V. l'*Histoire générale de la Franc-Maçonnerie*, par le F.·. Rebold.

(2) LE F.·. RAGON, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 22. Le Rituel ajoute bien que cette vertu-là sait « même nous en faire « abstenir », mais c'est une distraction du Rituel, puisque quatre lignes plus bas il va proscrire la chasteté absolue.

(3) *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 23.

« tection publique. » Eh ! que pourrait la protection publique contre les périls de ces *Amusements* qui ne sont point publics, mais *mystérieux?*

La pauvre femme égarée dans ces repaires y trouve un public qui accueille son *honneur* et sa *pudicité* par des chansons infâmes, que l'auteur sacré ose nommer des *cantiques!* Je demande pardon au lecteur d'en reproduire ici deux ou trois couplets, mais il faut que l'on sache enfin ce qui se passe dans les antres de la Franc-Maçonnerie. Il faut que l'on sache que cette PORTE DE LA VERTU est la porte par où l'initiée en sort, si toutefois elle avait encore en se présentant là quelque reste de vertu!

ÉVA (1)

On nous dit de l'Angleterre
Que tout son vocabulaire
Dans *goddam* se renfermait (2);
Mais dans la Maçonnerie
Un mot a plus de magie :
Ce mot, qui ne l'aimerait!
Eva, Eva, Eva, Eva! (*bis*)
Un vrai Maçon ne sera
Jamais sourd à ce mot-là.

Heureux le Maçon fidèle
Qui peut consacrer son zèle
A la beauté qu'il chérit!
Mais bien plus heureux encore,
Quand d'une Sœur qu'il adore
Le tendre regard lui dit :
Eva! etc.

(1) AIR : Quand les bœufs vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.

(2) « Prononcez *goddem*. » (Note de l'auteur sacré.)

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Ignorant notre langage,
Mondor, au déclin de l'âge,
Epouse une jeune Sœur.
La pauvre petite femme,
Qui le croit Maçon dans l'âme,
A beau dire avec ferveur:
Eva, Eva, Eva, Eva! (*bis*)
Vieux profane est et sera
Toujours sourd à ce mot-là (1).

s Sœurs qui chantent cela ne renoncent pas à étention d'être modestes, mais elles font con- toute leur modestie dans « la science du uvement décent (2) ».

Maçonnerie d'Adoption et Maçonnerie androgyne.

'on ne suppose pas cependant que la Maçon- d'Adoption soit une de ces hérésies que le F.·. n, le plus sévère des écrivains maçonniques, oue publiquement comme il fait des hauts s, une de ces institutions maçonniques ou -maçonniques selon les gens et encore plus se- s circonstances. Non, la Maçonnerie d'Adop- st maçonnique au même titre que les trois s symboliques d'Apprenti, de Compagnon et

1 F.·. RAGON, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 37

oirait-on pas ouïr M. de Béranger en ses *Cantiques ésotéri-*

ulais encore reproduire ici quelques couplets du CANTIQUE DEURS (*Rituel de la Maçonnerie forestière*, p. 14, 15 et 16); mais roques infâmes dont ce *Cantique* est rempli du premier au der- iplet, rendent toute citation absolument impossible.

2 F.·. RAGON, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 23.

de Maître : «... La Maçonnerie d'Adoption, dit l'au-
« teur sacré, est également androgyne, mais elle
« est régulière, utile et reconnue (1). » Et il remarque que « ces sociétés de plaisir sont tellement
« dans le goût des Français que, vingt-neuf ans
« avant que la Franc-Maçonnerie existât à Paris et
« donnât l'idée de ces réunions androgynes, l'*Or-*
« *dre des Chevaliers et Chevalières de la Joie* fut,
« avec succès, créé en 1696 (2) ». Il aurait pu faire remonter beaucoup plus haut l'existence en France et dans le monde entier, et avec l'existence le succès de ces sociétés « fondées sous la protection de Bac-
« chus et de l'Amour (3) ».

Je ne veux pas pénétrer plus avant dans les « mystères » de la Maçonnerie d'Adoption, qu'il ne faut plus appeler désormais que la Maçonnerie androgyne. L'auteur sacré qui a exploré tous ces repaires nous présente ses relations comme un voyageur. Ce sera bien assez d'entendre ce qu'il rapporte de l'Ordre de la Félicité.

Les Frères et Sœurs de l'Ordre de la Félicité.

« Cet ordre fut établi à Paris, en 1742, par le F.·.
« de Chambonnet et quelques autres officiers de
« marine.

« Il est divisé en quatre grades : 1er, MOUSSE;
« 2e, PATRON; 3e, CHEF D'ESCADRE ; 4e, VICE-AMI-
« RAL.

(1) LE F.·. RAGON, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 106.
(2) *Ibid.*, note.
(3) *Ibid.*

« Les emblèmes et le vocabulaire sont nauiques.

« TITRES. Un Orient se nomme *Rade;* la Loge, *Escadre.* Il y a quatre officiers : le Chef d'Esadre, le Grand Sondeur, l'Inspecteur, et le Surveillant qu'on appelle *Chérubin.*

« Les Sœurs font le voyage fictif de l'*Ile de la Félicité*, sous la voile des Frères et pilotées par eux.

« Le ou la récipiendaire jure : 1° de garder le secret sur le cérémonial qui accompagne l'initiaion;

« 2° Et de ne jamais entreprendre le mouillage dans aucun port où déjà se trouve à l'ancre un des vaisseaux de l'Ordre.

« *Si c'est une femme* (1) : de ne jamais recevoir un vaisseau étranger dans son port, tant qu'un vaisseau de l'Ordre y est à l'ancre. Elle prête serment, assise à la place du président, qui durant cette formalité est à ses genoux (2). »

Par l'Ordre de la Félicité on peut juger tous les ces, juger la Maçonnerie androgyne.

La femme qui se présente à la PORTE DE LA VERTU rencontre sur le seuil l'image de Madame de Genlis, *Mère de l'Église* (3) ! Cette Mère de l'Église ma-

Madame de Genlis *Mère de l'Eglise.*

Je ne souligne pas un mot, je reproduis servilement l'auteur

LE F.·. RAGON, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p.

Ibid., p. 3.

connique, qui, étant la maîtresse de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, acceptait d'être *le gouverneur* des enfants de son amant, et affrontait la duchesse d'Orléans au Palais-Royal où la courtisane éhontée vivait à côté de l'épouse légitime, est bien le type achevé de l'*honneur*, de la *pudicité*, de la *modestie* maçonniques. Et je n'avais pas besoin de reproduire comme j'ai fait les définitions de toutes ces vertus de la Maçonnerie androgyne. Il suffisait de nommer Madame de Genlis et de dire : Ils l'ont surnommée la Mère de l'Église !

Pourquoi son digne amant, le seul Grand Maître qui ait été initié à la Franc-Maçonnerie occulte et qui en ait vu tomber devant lui tous les voiles, n'a-t-il pas été aussi salué du titre de Père de l'Eglise? Pourquoi séparer ce Frère et cette Sœur qui firent ensemble « le voyage de l'*Ile de la « Félicité* »?

Ce sont les pareils de ce Frère et de cette Sœur qui jugent du haut de leur sagesse et de leur vertu les dogmes et la morale de l'Église Catholique, la civilisation chrétienne et la société chrétienne où nous vivons, et qui condamnent la civilisation et la société, l'Église et sa doctrine, et Dieu lui-même de qui nous tenons tous ces dons et qui nous les continue chaque jour! Ce sont les Francs-Maçons et les Franches-Maçonnes, ce sont les sectaires d'un principe de corruption et de mort, qui con-

damnent Celui qui est le principe même de la vie (1), l'Éternel, à périr!

Il semble qu'à cette heure le monde soit le royaume de ces Frères qui disent : Notre royaume est de ce monde (2); de ces Frères qui, aux jours de crise, trouvent dans leur principe même, qui est le mal, l'assurance que leur association ne périra pas, car le mal est sur la terre, comme le bien, de tous les temps et de tous les pays : « On ne pour-« rait tuer la Maçonnerie : on ne supprime pas ce « qui est universel (3) » ; de ces Frères qui, au souffle de l'orage, plient et ne rompent pas, et, se redressant, font avec orgueil le dénombrement de leurs innombrables légions (4). Mais un païen avait expliqué d'avance la faiblesse de l'Église Catholique et la puissance de la Franc-Maçonnerie.

Un apologue de Socrate.

« Je serai jugé, disait Socrate, comme le serait un « médecin accusé devant des enfants par l'esclave « qui satisfait leur sensualité. Examine ce qu'un

(1) « Ego sum via, et veritas, et vita. » (JOAN., XIV, 6.)

(2) Voir plus haut page 297.

(3) LE F.·. CH. FAUVETY, *Compte rendu des faits relatifs à l'Assemblée législative du G.·. O.·.* (1861). (*Documents maçonniques*, p. 187.)

(4) « Un ouvrage, intitulé : *l'Etoile Flamboyante*, fait monter à dix « millions le nombre des Francs-Maçons actuellement existants. En « supposant qu'il exagère de la moitié, il en reste assez pour intéresser « l'observateur philosophe. » (LE F.·. FRANÇOIS FAVRE, *Documents maçonniques*, p. XXII.)

Que sont auprès de cela les armées de huit cent mille et même de douze cent mille hommes? Et peut-on savoir combien dans ces huit ou douze cent mille hommes il y a de Francs-Maçons?

« médecin, devant de tels juges, aurait à dire pour « sa défense contre une accusation ainsi formulée : « *Enfants, cet homme vous a fait bien du mal; il « vous perd, vous, et d'autres enfants encore plus « jeunes que vous; il vous jette dans le désespoir, « vous coupant, vous brûlant, vous amaigrissant et « vous étouffant; il vous oblige de boire des potions « très-amères; il vous fait souffrir la faim et la « soif; il ne vous sert pas comme moi des mets « abondants et variés et choisis pour votre plaisir.* « Que veux-tu que le médecin réponde à ces pa- « roles perfides? Dira-t-il (ce qui est vrai) : *Mes « enfants, je n'ai rien fait que pour votre santé!* « Quels cris vont s'élever d'un tel tribunal (1)! »

Le XVIIIe siècle.

Il y a cent ans, de pareils cris se sont élevés de toutes parts contre l'Église Catholique. Les apôtres du plaisir et de la volupté, les Francs-Maçons conviaient les faibles Chrétiens de ces temps malheureux : Venez à nos SAINTS MYSTÈRES (2), nous vous affranchirons de la superstition et du fanatisme, nous vous affranchirons de la contrainte où vous tient l'Église Catholique, nous affranchirons en même temps votre esprit et votre corps, votre esprit qui ne sera plus obligé de se soumettre

(1) PLATON, *Gorgias*.

(2) C'est Voltaire, Franc-Maçon depuis sa jeunesse et qui, dans sa ferveur maçonnique, devait quelques semaines avant sa mort se présenter à une initiation nouvelle (voir plus haut, p. 78 et 79); c'est Voltaire qui écrivait à d'Alembert (28 octobre 1769) : « Grimm m'a « appris que vous aviez initié l'Empereur à nos saints mystères. »

ı Dieu, votre corps qui pourra se ruer librement ıu plaisir, au plaisir qui est l'*objet*, le *devoir* et le *but* de tous les êtres raisonnables (1)! Laissez les mystères de la foi chrétienne : l'âme seule y peut trouver quelque douceur : nous vous enseignerons d'autres mystères (2) qui embraseront vos sens d'un feu divin. Laissez la doctrine austère de l'Évangile : l'Amour, dont le fanatisme chrétien faisait un démon, l'Amour sera votre consolateur (3), et la

(1) « Le plaisir est l'objet, le devoir et le but
« De tous les êtres raisonnables ;
« L'amour est fait pour vos semblables ;
« Les bégueules font leur salut. »

(VOLTAIRE, *Epître à Madame de G****. Édit. Beuchot, t. XIII, p. 31 et 32.)

Voltaire avait déjà dit à peu près la même chose à une dame *un peu mondaine et trop dévote* (même volume, p. 20). Et il dit plus tard à une jeune veuve :

« Faites de votre lit le trône de l'Amour. »

(Même volume, p. 222.)

(2) « Je vous apprendrai ses mystères ;
« Heureux si vous pouvez m'apprendre ses plaisirs ! »

(VOLTAIRE, *A Uranie* (?), t. XIII, p. 114.)

(3) « Les vertus que tu peins, je les retrouve en toi ;
« Elles sont dans ton cœur. La vertu que j'encense
« N'est pas des voluptés la sévère abstinence ;
« L'amour, ce don du ciel, digne de son auteur,
« Des malheureux humains est le consolateur.
« Lui-même il fut un dieu dans les siècles antiques ;
« On en fait un démon chez nos vils fanatiques :
« Très-désintéressé sur ce péché charmant,
« J'en parle en philosophe et non pas en amant.
« Une femme sensible, et que l'amour engage,
« Quand elle est honnête homme, à mes yeux est un sage. »

(VOLTAIRE, *Epître à Mademoiselle Clairon*, t. XIII, p. 241.)

volupté, à la place des promesses de l'Évangile, sera le fondement de vos espérances (1). Laissez la doctrine du sacrifice et embrassez la doctrine du Plaisir (2). Venez, prenez-nous pour vos Maîtres; soyez nos Apprentis et nos Compagnons, et nous allons vous initier à une vie d'indépendance et de volupté!

Des Chrétiens indignes de ce nom les ont crus. Les Maîtres ont enseigné à leurs Apprentis à insulter l'Église, leur mère, et à la maudire. Ils se sont tous affranchis de cette autorité ou plutôt de cette Providence qui les défendait contre tout, et surtout contre eux-mêmes. Mais cet affranchissement est venu aboutir, après un demi-siècle, à la Terreur et à la Mort.

(1) « Que sur la volupté tout votre espoir se fonde. »

(*Epître à Madame de G****, t. XIII, p. 3[illegible]

(2) Voltaire écrivait à Frédéric, alors prince Royal de Pru[illegible] (juin 1738) :

« Je prends la liberté d'envoyer à Votre Altesse Royale mon s[illegible]-
« tème du *Plaisir*; je ne suis point sceptique sur cette matière....

« Je m'étonne que parmi tant de démonstrations alambiquées de « l'existence de Dieu, on ne se soit pas avisé d'apporter le plaisir en « preuve. Car, physiquement parlant, le plaisir est divin, et je tiens « que tout homme qui boit de bon vin de Tokai, qui embrasse une « jolie femme, qui, en un mot, a des sensations agréables, doit re- « connaître un Être suprême et bienfaisant; voilà pourquoi les An- « ciens ont fait des dieux de toutes les passions; mais comme toutes « les passions nous sont données pour notre bien-être, je tiens qu'elles « prouvent l'unité d'un Dieu, car elles prouvent l'unité d'un des- « sein.....Madame du Châtelet partage mes sentiments. » (Tome LIII, p. 175.)

CHAPITRE IV

Les Trames et les Métamorphoses.

Les entraves de la loi sociale. — L'Ennemie. — La Franc-Maçonnerie Fidèle au Prince. — Fonction du Grand Maître. — La Franc-Maçonnerie au milieu des catastrophes politiques. — Elle exclut la politique de ses Loges. — La politique règne dans les Loges. — La Franc-Maçonnerie et la Révolution française. — Les attraits de la Franc-Maçonnerie. — La philanthropie maçonnique. — La Franc-Maçonnerie doit refaire la société à son image. — Le Niveau. — Le Sommeil de la Maçonnerie. — La Révolution, fille de la Franc-Maçonnerie. — La Franc-Maçonnerie laboratoire de la Révolution. — Le royaliste Cazotte, ouvrier de l'œuvre révolutionnaire. — Le Triangle maçonnique remplaçant la Croix. — La Franc-Maçonnerie sous le premier empire. — Sous la Restauration. — Haine de la Franc-Maçonnerie contre la Restauration. — La révolution de 1830. — Le Roi-Maçon. — La révolution de 1848. — Adhésion du Grand Orient. — Chute du parti républicain. — Songe fait en 1848. — La santé de la famille impériale. — La Franc-Maçonnerie, étrangère à la politique, mais non à la haute politique. — Fiction des Grands Orients nationaux. — Le *grand but* de la Franc-Maçonnerie. — Rôle politique de la Maçonnerie androgyne. — Inégalité des initiations. — Parité des serments. — L'Explication du tapis. — Initiation de l'Elu des Neuf. — Les pensées de vengeance. — L'ouvrage n'est pas fini. — La vengeance, masque de la convoitise. — Contre les Princes, les bigots et la noblesse. — Manifeste du duc de Brunswick. — Les Grands Maîtres. — Leur ignorance. — Les dignitaires sont sans autorité. — Manifeste de Mazzini. — La Franc-Maçonnerie change de nom. — La Charbonnerie. — Sa hiérarchie civile et sa hiérarchie mili-

taire.— Avertissements prophétiques adressés par Rome à l'Europe. — Les Actes des Souverains Pontifes contre la F.·. M.·.. — La Franc-Maçonnerie se glorifie d'être excommuniée. — Terreur inspirée à l'Ennemie par le Saint-Siége. — Instruction secrète et permanente de la Vente suprême. — La voix du Vicaire de Jésus-Christ n'est pas entendue. — Querelles intestines de la Charbonnerie. — Elle se décompose en *Société des Familles*, *Société des Saisons*, etc. — Mazzini et *la Jeune Italie*. — Le Tugendbund. — Le comte de Haugwitz. — Les trois sociétés religieuse, domestique et politique. — Corrompre les hommes pour s'en rendre maître. — La Franc-Maçonnerie et la prostitution. — La Morale indépendante. — Les Solidaires. — La Ligue de l'enseignement. — La Science du Mal.

Les entraves de la loi sociale.

L'affranchissement que la Franc-Maçonnerie avait promis à l'initié n'est pas complet. Depuis qu'il a passé de nos ténèbres à la Lumière, son esprit est dégagé de toute croyance et son cœur délivré de toute loi morale (1). Mais les lois sociales ou, s'il faut les appeler d'un nom moins doux, les lois pénales s'imposent encore à l'homme qui a secoué tous les préjugés. Sa situation est pire qu'elle n'était auparavant. La loi chrétienne est une loi d'amour : c'est l'amour qui l'impose, c'est l'amour qui l'accepte librement. Et le Chrétien qui l'aime et qui lui demeure fidèle ne sent pas les entraves de la loi sociale. Les législations modernes sont des inspirations de l'esprit chrétien, et la Réforme et la Révolution ne les ont pas encore altérées assez profondément pour effacer tout à fait ce divin caractère. L'obéis-

(1) Je n'oublie pas le Dodécalogue. Mais le Dodécalogue, comme le maillet, comme l'équerre, comme le niveau, comme tous les *bijoux* symboliques, est une partie du mobilier de la Franc-Maçonnerie, ce n'est rien de plus.

ance est donc facile au Chrétien : sa loi d'ailleurs lui commande de se soumettre à toutes les lois, de résister seulement à celles qui ordonneraient de faire le mal, devant se tenir toujours prêt à en être la victime, ne devant jamais consentir à en être l'instrument. Mais ces lois sociales, où vit encore l'esprit chrétien de nos pères, sont odieuses à l'homme qui a demandé à la Franc-Maçonnerie de le rendre indépendant. Son esprit et son cœur sont affranchis; son corps, où sont renfermés son esprit et son cœur, ne l'est pas. Dur esclavage, où l'indépendance d'une partie de lui-même lui fait cruellement sentir que l'autre partie demeure sous l'oppression d'une loi détestée.

Cependant l'homme, fait pour la liberté, ne se résigne jamais à l'oppression. Et tous les vœux, tous les efforts du Franc-Maçon vont à la destruction de cette société par laquelle il se sent opprimé dans ses passions et dans ses appétits brutaux, c'est-à-dire dans tout son être, car celui qui n'a plus de croyances et qui n'a plus de loi morale n'existe plus, comme la brute, que par ses passions et par ses appétits. Et la Franc-Maçonnerie est à la société chrétienne ce que Satan est à l'homme, l'ENNEMIE ! L'ENNEMIE.

Mais, comme Satan, elle se dit amie. Elle répète sans cesse aux profanes et aux prétendus initiés des grades inférieurs qui ne doivent être que des instruments et qui doivent demeurer ignorants comme

La F.·. M.·. fidèle au Prince.

des profanes : « Tout Maçon est nécessairement un « homme fidèle à sa Foi, à son Prince, à sa patrie, « et soumis aux lois (1). » Et pour que le Prince se croie bien assuré de sa fidélité, elle lui dit : Daignez être vous-même mon Grand-Maître. Mais si le

(1) Article XXIX des *Règlements généraux de la Maçonnerie écossaise pour la France et ses dépendances.*

Ces Règlements, datés «du 7e jour de la lune Sivan, 3e mois de l'an « de la G.·. L.·. 5846, *vulgo* le 1er février 1846 », sont signés en tête :

« MOITIÉ ; ALLEGRI ; comte DE SAINT-LAURENT ; LANJUINAIS ; « comte LE PELETIER D'AUNAY ; baron PETIT ; baron TAYLOR ; « comte J. DE CHABRILLAN ; vicomte CAVAIGNAC ; comte MONTHION ; « PAUL, Prince de Wurtemberg, Membres actifs ; FRANKLIN ; MIL- « LET SAINT-PIERRE, Membres honoraires.

« Comte DE FERNIG,
« Lieut.·. Gr.·. Commandeur.
« Duc DECAZES,
« Souv.·. G.·. Commandeur Gr.·. Maître. »

Et après l'art. CCCCLXVI et dernier, les Règlements sont encore signés :

« Vu et approuvé :
« *Le Lieut.·. Gr.·. Commandeur,*
» Général Comte DE FERNIG. »

Ici le cachet du *Suprême Conseil du 33e degré pour la France* : un aigle à deux têtes, avec la devise :

Deus meumque jus.

« Vu et approuvé :
« *Le Souv.·. Gr.·. Commandeur Gr.·. Maître.*
« Duc DECAZES.
« *Timbré et scellé par nous, G.·. Secrétaire Chancelier*
« *et Garde des sceaux du Saint-Empire* :
« VIENNET, 33e.
« Par mandement du Sup.·. Cons.·.,
« *Le Chef du Secrétariat général,*
« DESFAMMES, 33e. »

Ici le cachet du Chef du Secrétariat général, composé des lettres L G C entrelacées.

Prince dédaigne pour lui-même cet honneur, elle cherche du moins un Grand Maître, c'est-à-dire un protecteur, tout auprès de la personne du Prince. Nous l'avons vue choisir il y a quinze ans le prince Lucien Murat (1) : mais une séparation étant devenue nécessaire il y a six ans entre le prince Murat et la Franc-Maçonnerie, elle se tourna vers le prince Napoléon : « Cette candidature..... était indiquée à la fois par les convenances, par les principes maçonniques et par la tradition de l'Ordre, qui a toujours choisi son Grand Maître le plus près possible de la personne du chef de l'Etat (2). » Tradition aussi ancienne que l'Ordre, qui a toujours cherché ses protecteurs parmi les rois eux-mêmes ou sur les marches de leur trône, tradition consacrée par l'article II de ses *Anciennes*

(1) « A la tenue du Grand Orient du 9 janvier 1852, le F.·. Bugnot, qui le présidait, déclara que le prince Lucien Murat paraissait le Maçon le plus digne d'être élevé à la dignité de Grand Maître. Aucune délibération n'eut lieu sur cette proposition, attendu, fut-il dit, qu'elle ne permettait pas le débat, qu'il ne serait ni digne ni convenable de discuter un nom que l'on portait à la Grande Maîtrise ; on ajouta même que la moindre scission qui se ferait jour pourrait suffire pour empêcher toute acceptation ; ces considérations, jointes à la position critique du Grand Orient, prévalurent. Après avoir résolu à l'unanimité qu'il y avait urgence à nommer un chef de l'Ordre, le F.·. Bugnot mit sous le maillet la nomination du prince Murat ; le F.·. H. Wentz, Orateur, ayant donné ses conclusions dans ce sens, le Grand Orient les adopta à l'unanimité, et le président fit proclamer trois fois sur les Colonnes, après l'avoir proclamé de même à l'Orient, que le sénat maçonnique à l'unanimité élevait à la haute dignité de Grand Maître le prince Lucien Murat. » (Le F.·. Em.·. Rebold, *Histoire des trois Grandes Loges de France-Maçons*, p. 240 et 241).

(2) *Le Grand Orient de France devant la Maçonnerie universelle. Documents maçonniques*, p. 243.)

lois fondamentales : « Un Maçon doit être
« paisible, soumis au pouvoir dans quelc
« qu'il habite ou travaille..... Aussi dès l'a
« les Rois et les Princes se montrèrent
« posés, à cause de la soumission et de la
« dont les Maçons firent constamment preu
« l'accomplissement de leurs devoirs de c
« et parce qu'ils opposèrent l'autorité du
« calomnieuses accusations de leurs adver
« protéger les membres de la corporati
« défendre l'honneur de celle-ci (1), qui
« toujours en temps de paix. C'est pourquo
« rivait qu'un Frère devînt un perturbat
« l'ordre public, personne ne devrait l'aide
« liser ses mauvais desseins, mais il devr
« plaint, comme un malheureux. S'il n'é
« connu coupable d'aucun autre crime, bie
« fidèle Confrérie condamnât sa rébellio
« éviter de donner au gouvernement un n
« suspicion ou de mécontentement quelc
« on ne pourrait cependant pas l'exclur
« Loge, ses rapports avec celle-ci devraient
« inviolables (2). » On voit que « la fidèl

(1) Cette politique de la Franc-Maçonnerie est trop bie par l'exemple du Roi Bruce et d'Henri VI (voir plus haut 55). Elle l'est encore par l'exemple du Roi de Hanôvre, Gra des Francs-Maçons comme le Roi d'Ecosse, et qui vient d'êtr comme lui.

(2) *Anciennes Lois fondamentales* (Old charges) *ou Règles Francs-Maçons, tirées des anciens documents des Loges d'outre-n gleterre, d'Ecosse et d'Irlande à l'usage des Loges de Londres,*

« frérie » use d'une grande tolérance envers les Frères infidèles et rebelles au Prince, et qu'elle ne les « condamne » que « pour éviter de donner au « gouvernement un motif de suspicion ou de mé- « contentement ».

Si le Prince, après avoir refusé la Grande Maîtrise pour lui-même, la refuse encore pour tous les siens, ces refus répétés ne suffisent pas à rebuter la fidélité de la Confrérie : elle cherche, pour en faire un Grand Maître, quelque autre personnage considérable par sa naissance ou constitué en dignité, car « le Grand Maître doit être noble de naissance, « ou bien être un homme occupant une position « exceptionnelle (1) ».

Fonction du Grand Maître.

Il semble que le Grand Maître, élevé au faîte de la hiérarchie visible de la Franc-Maçonnerie, doive être infiniment sage, puisqu'il a une si grande supériorité sur le président de la Chambre de Perfection (4e degré) qui est Très-Sage, et infiniment respectable, puisque le président de la Chambre du milieu (3e degré) est déjà Très-Respectable. Non, il n'a besoin que d'être très-puissant, sa fonction n'étant pas de gouverner et de conduire, mais de protéger. Aux jours de paix, ce n'est qu'un personnage de théâtre. Mais y a-t-il quelque conflit entre

ture doit être faite lors de la réception de nouveaux Frères et toutes les fois que le Maître l'ordonnera. (*Histoire de la Franc-Maçonnerie*, par le F.·. J. G. Findel, tome Ier, p. 165 et 166.)

(1) Article IV des *Anciennes lois fondamentales*, etc. (*Histoire de la Franc-Maçonnerie*, tome Ier, p. 168.)

l'Ordre ou une des Loges et l'autorité civile, il intervient, il est le témoin et le répondant de la Franc-Maçonnerie, déclarant qu'il considérera comme fait à lui-même tout ce qu'il sera fait pour elle ou contre elle (1). Des hommes préposés à la défense de la société, les uns hésitent à soutenir la lutte contre un personnage si puissant, les autres se confient en la parole d'un si honnête homme, car c'est le plus souvent un honnête homme dont ce titre de Grand Maître a chatouillé la vanité (2) : bien peu ne se laissent ni intimider par sa puissance ni séduire par sa candeur et continuent de traiter l'ENNEMIE en ennemie.

La F.·. M.·. au milieu des catastrophes politiques.

Mais dans les temps malheureux où les cata-

(1) Ce sont à peu près les paroles du maréchal Macdonald, un bien honnête homme assurément, Grand Maître adjoint de la Franc-Maçonnerie. Le Grand Orient raconte ainsi lui-même l'intervention du maréchal dans un conflit avec l'autorité publique :

« Quoique retenus dans les bornes de nos Statuts, nous devons « vous le confier, deux de nos Atel.·. ont éprouvé les atteintes d'un « membre de l'autorité supérieure de leur localité. Instruits de cette « infraction à nos droits reconnus par le Chef suprême de l'Etat, et « résolus de tout employer pour les faire respecter, nous nous sommes « assurés d'abord qu'aucun motif légitime n'avait autorisé ces me- « sures répressives, et nous transportant aussitôt auprès de notre « Ill.·. Grand Maître adjoint, le Maréchal duc de Tarente, nous en « avons reçu cette réponse digne d'un héros et d'un sage : *J'ai vu « le fonctionnaire civil qui a méconnu l'esprit de nos réunions. Je lui ai » déclaré que les Loges Maçonniques n'étaient point assimilées à des « sociétés politiques ; que je me félicitais d'être à la tête d'une association « toujours soumise aux lois, utile à l'humanité ; et que, s'il le fallait, je « porterais jusqu'au pied du trône une réclamation fondée contre l'erreur et « la surprise.* » (Circulaire du 25 du mois lun. *Jyar*, 5830 — 17 mai 1830, ère vulg.·..)

(2) On verra plus loin quelle est l'ignorance maçonnique des Grands Maîtres.

trophes suivent de si près les catastrophes, la écurité d'aujourd'hui sera peut-être le péril de lemain, et l'amitié du Prince, qui était une garantie d'impunité, ne sera peut-être plus qu'une cause de suspicion... Ah ! le caractère de la Franc-Maçonnerie doit dissiper une telle crainte : « la fidèle Con-« frérie », fidèle seulement à la puissance, repousse ceux que la fortune abandonne : « l'empire tombé, « le Grand Orient de France destitue son Grand « Maître maintenant en exil, Joseph Napoléon, et, « à la suite des Cent Jours, en 1815, il veut évincer « le Suprême Conseil de France qui conserve son « T.·.P.·.S.·.G.·.Commandeur, l'Ill.·.F.·.Prince « Cambacérès (1) ».

Le Grand Orient agit ici comme il doit agir; car un Grand Maître tombé dans la disgrâce de la fortune a perdu toutes les qualités qui l'avaient fait choisir et ne peut plus rendre à l'Ordre les services que l'Ordre attendait de lui. La Franc-Maçonnerie a besoin de la puissance de son Grand Maître, et c'est à la puissance qu'elle s'attache, et quand la puissance est transportée d'une maison à une autre maison, d'un parti au parti contraire, la Franc-Maçonnerie suit la puissance, la glorifiant toujours et partout (2),

(1) Circulaire du Suprême Conseil pour la République mexicaine, 9e jour de Tébet, a.·.m.·. 5621, correspondant au 22 décembre 1860, è.·.v.·.. (*Documents maçonniques*, p. 233.)

(2) Le F.·. François Favre, reproduisant l'*Histoire du Grand Orient* du F.·. Thory, fait lui-même cette remarque :

« Nous avons reproduit dans son entier l'*Histoire du Grand Orient*

au moins dans les discours dont l'écho peut être entendu au dehors, car nous verrons tout à l'heure « la fidèle Confrérie » préparer la ruine de ceux qu'elle adule, déjà infidèle, même à la prospérité!

La F.·. M.·. exclut la politique de ses Loges.

Cependant elle répète aux Princes : Je suis et veux demeurer toujours étrangère à la politique. Comment cela se pourrait-il faire, *son royaume étant de*

« qu'on va lire, malgré notre désir d'en retrancher certaines décla-
« mations adulatrices indignes d'être rééditées. Ceux qui ont con-
« servé la tradition de ces flatteries verront par là combien ils sont
« au-dessous de leurs devanciers. Ils trouveront dans cette histoire.
« à l'adresse de Napoléon et de Cambacérès, des phrases qui dépassent
« tout ce qu'on a pu dire et imaginer depuis. Afin de les apprécier
« à leur juste valeur, il n'est pas inutile de rappeler que le volume
« contenant l'*Histoire du Grand Orient* fut publié en 1812; et
« que trois ans plus tard, en 1815, M. Thory, faisant paraître
« les *Acta Latomorum*, écrivait à la date de 1814 : *S. M. le Roi*
« *Louis XVIII remonte sur le trône de ses pères ; l'espoir renaît dans toutes*
« *les âmes.* » (*Documents maçonniques*, p. 61).

On voit que le F.·. François Favre avoue à peu près que cette adulation n'est pas une pratique particulière au F.·. Thory, que c'est au contraire une tradition de la Franc-Maçonnerie. Et l'histoire vient confirmer cet aveu :

«..... Malheureusement le même esprit qui déjà s'était manifesté
« lors des fêtes de la paix, continua à dominer au Grand Orient. Il
« n'y était plus question de liberté, d'égalité, de fraternité ; on ne faisait
« plus que brûler de l'encens pour l'homme extraordinaire qui répan-
« dait tant de gloire sur la France : son génie, ses succès militaires
« étaient l'unique sujet des discours des Orateurs du Grand Orient.....
« La voûte du Temple, qui n'eût dû retentir que des louanges du
« Grand Architecte de l'Univers, de doctrines philosophiques et de
« philanthropie, n'entendit plus que l'éloge de l'Empereur, et dans
« des termes tellement exagérés que celui-ci les aurait blâmés sans
« aucun doute s'ils fussent parvenus à ses oreilles. » (LE F.·. EM.·. REBOLD, *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 106 et 107.)

Et l'historien dit encore à propos de la fête solsticiale de 1808 : « Il était de rigueur dans ces circonstances de faire le panégyrique « du gouvernement ou de son chef. » (P. 115.) Et le F.·. Rebold

ıde (1)? Mais elle le leur dit toujours, et trop
ıt ils la croient. C'est son principe inviolable :
clut la politique de ses Loges et ne la laissera
y pénétrer pour conspirer contre le Prince et
l'Etat. Elle ne se contente pas d'inscrire ce
ɔe dans ses règlements, sa prudence va plus
lle fait en sorte de persuader à ses Apprentis,
ompagnons et à toute la plèbe de ses Loges,
ne veut vraiment pas laisser la politique
luire dans ses *tenues* et dans ses *travaux :*
792, « la Loge de Clarence, à Londres, décide
lle ne permettra dans ses assemblées aucune
'ersation sur la révolution de France, at-
u qu'une des lois fondamentales de l'Ordre
ɔnnique est de ne souffrir dans les Loges
ne discussion politique ou religieuse. Les
ɜs anglaises trouvent que la liberté nationale
lessée par cet arrêté; elles refusent de cor-
ɔndre avec la Loge de Clarence : celles d'E-
ɜ et d'Irlande en font autant (2). »
oit que toutes les Loges n'accordent pas au-

note : « Cela était vrai non-seulement à cette époque, mais
s celles qui l'ont suivie jusqu'à nos jours, quel qu'ait d'ail-
é le genre de gouvernement. »
ıs plus tard, en 1810, à la tenue solsticiale de l'été, le Grand
e le mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Il institue en
.e année deux Chapitres à Amsterdam, l'un sous le nom de
rie-Louise d'Autriche, l'autre sous le nom de Saint-Napo-
stitue sous ce dernier nom un Atelier symbolique à Angers,
nom d'Eugène Napoléon un Chapitre à Aschaffenbourg.
ı trois ou quatre au hasard, j'en pourrais citer tant d'autres !
: plus haut, page 297.
Latomorum, t. Ier, p. 189.

tant à la prudence. Mais dans les Loges même d'où la politique semble exclue, la politique est-elle vraiment absente? Qu'on écoute là-dessus l'auteur sacré :

La politique règne dans les Loges.

« Dans les réunions maçonniques *ordinaires*, on « ne parle, il est vrai, ni de religion, ni de poli- « tique; mais telle est l'admirable organisation de « cette institution protectrice des hautes sciences, « que ses grades religieux parlent à l'intelligence « de l'unité, en même temps que les formes et « l'administration de cet Ordre parlent à l'esprit « politique de tous les Frères.

« Les réflexions qu'elles leur suggèrent sont re- « portées dans le monde comme un type sûr et « sacré au moyen duquel ils cherchent à améliorer « ou détruire ce qui, dans l'ordre religieux ou poli- « tique, perd à la comparaison avec ce que pré- « sente l'Ordre maçonnique (1). »

Le F.·. Louis Blanc, expliquant les causes de la Révolution française, parle tout à fait comme l'auteur sacré :

« Une association composée d'hommes de tout « pays, de toute religion, de tout rang, liés entre « eux par des conventions symboliques, engagés « sous la foi du serment à garder d'une manière « inviolable le secret de leur existence intérieure, « soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de

(1) Le F.·. Ragon, *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, p. 377.

'antastiques cérémonies, mais pratiquant d'ail-
eurs la bienfaisance et se tenant pour égaux,
ɔien que répartis en trois classes, *Apprentis,*
Compagnons et *Maîtres*, c'est en cela que consiste
a *Franc-Maçonnerie,* mystique institution que
es uns rattachent aux anciennes initiations d'É-
ypte et que les autres font descendre d'une con-
rérie d'architectes déjà formée au IIIe siècle.

La F.·. M.·. et la Révolution française.

Or, à la veille de la Révolution française, la
'ranc-Maçonnerie se trouvait avoir pris un déve-
ɔppement immense. Répandue dans l'Europe en-
ière, elle secondait le génie méditatif de l'Alle-
ıagne, agitait sourdement la France, et présen-
ait partout l'image d'une société fondée sur des
ɔrincipes contraires à ceux de la société civile.

Dans les Loges maçonniques, en effet, les pré-
entions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites
t les priviléges de la naissance écartés. Quand le
ɔrofane, qui voulait être initié, entrait dans la
hambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait
ur les murs, tendus de noir et couverts d'em-
ɔlèmes funéraires, cette inscription caractéris-
ique : *Si tu tiens aux distinctions humaines,*
ors, on n'en connaît pas ici. Par le discours de
'Orateur, le récipiendaire apprenait que le but
le la Franc-Maçonnerie était d'effacer les dis-
inctions de couleur, de rang, de patrie ; d'anéan-
ir le fanatisme; d'extirper les haines nationales ;
t c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie

« d'un temple immatériel, élevé au Grand Archi-
« tecte de l'Univers, par les sages de divers cli-
« mats, temple auguste dont les colonnes, sym-
« boles de force et de sagesse, étaient couronnées
« des *grenades de l'amitié*. Croire en Dieu était
« l'unique devoir religieux exigé du récipiendaire.
« Aussi y avait-il, au-dessus du trône du président
« de chaque Loge ou *Vénérable*, un *delta* rayonnant,
« au centre duquel était écrit en caractères hé-
« braïques le nom de *Jéhovah*.

« Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de
« son existence, la Franc-Maçonnerie tendait à dé-
« crier les institutions et les idées du monde exté-
« rieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les institu-
« tions maçonniques portaient soumission aux lois,
« observation des formes et des usages admis par
« la société du dehors, respect aux Souverains. Il
« est vrai encore que, réunis à table, les Maçons
« buvaient au Roi dans les États monarchiques et
« au magistrat suprême dans les républiques. Mais
« de semblables réserves, commandées à la pru-
« dence d'une association que menaçaient tant de
« gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas
« pour annuler les influences naturellement révo-
« lutionnaires, quoiqu'en général pacifiques, de la
« Franc-Maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie
« continuaient bien à être, dans la société *profane*,
« riches ou pauvres, nobles ou plébéiens; mais au
« sein des Loges, temples ouverts à la pratique

« d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles,
« plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'ap-
« pelaient Frères. C'était une dénonciation indi-
« recte, réelle pourtant et continue, des iniquités,
« des misères de l'ordre social, c'était une propa-
« gande en action, une prédication vivante.

« D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un ser-
« ment terrible à prononcer, un secret à apprendre
« pour prix de mainte sinistre épreuve courageu-
« sement subie, un secret à garder sous peine
« d'être voué à l'exécration et à la mort; des signes
« particuliers auxquels les Frères se reconnais-
« saient aux deux bouts de la terre, des cérémonies
« qui se rapportaient à une histoire de meurtre et
« semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi
« de plus propre à former des conspirateurs? Et
« comment une pareille institution, aux approches
« de la crise voulue par la société en travail, n'au-
« rait-elle pas fourni des armes à l'adresse calculée
« des sectaires, au génie de la liberté prudente?....

« Dans la Loge des *Neuf-Sœurs* vinrent succes-
« sivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Ca-
« mille Desmoulins, Condorcet, Chamfort, Danton,
« dom Gerle, Rabaud-Saint-Étienne, Pétion. Fau-
« chet, Goupil de Préfeln et Bonneville dominèrent
« dans la Loge de *la Bouche-de-Fer*. Sieyès fonda
« au Palais-Royal le club des *Vingt-Deux*. La Loge
« de *la Candeur* devint, quand la Révolution
« gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe

« d'Orléans, Laclos, Latouche, Sillery; et parmi « eux se rencontrèrent Custine, les deux Lameth, « La Fayette.

« Mais la Franc-Maçonnerie, on l'a vu, n'avait « pas un caractère homogène. Les trois premiers « grades admettaient toutes sortes d'opinions; au « delà, la diversité des Rites répondait à la di- « versité des systèmes; et, comme on en peut « juger, par les noms de Sieyès, de Condorcet et de « Brissot, la philosophie des encyclopédistes et les « tendances de la bourgeoisie avaient une large « place dans les Loges (1). »

Les attraits de la F.·. M.·.

Pour attirer dans ses Loges des hommes de « toutes sortes d'opinions » et de toutes sortes de conditions, la Franc-Maçonnerie a mieux encore que la diversité de ses rites, elle a aussi la diversité de ses attraits : « *C'est*, dit-on à ceux que l'on veut « enrôler, *une institution philanthropique, pro-* « *gressive, dont les membres vivent en frères sous* « *le niveau d'une douce égalité.... Le Franc-Maçon* « *est citoyen de l'univers : il n'existe aucun lieu où* « *il ne rencontre des Frères empressés à le bien* « *accueillir, sans qu'il ait besoin de leur être re-* « *commandé autrement que par son titre, de se* « *faire connaître d'eux autrement que par les signes* « *et les mots mystérieux adoptés par la grande fa-* « *mille des initiés*. Pour déterminer les curieux,

(1) Le F.·. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. I. p. 75, 76, 77, 78 et 84.

« on ajoute que la société conserve religieusement « un secret qui n'est et ne peut être le partage que « des seuls Francs-Maçons. Pour décider les hommes « de plaisir, on fait valoir les fréquents banquets « où la bonne chère et les vins généreux excitent « à la joie et resserrent les liens d'une fraternelle « intimité. Quant aux artisans et aux marchands, « on leur dit que la Franc-Maçonnerie leur sera « fructueuse, en étendant le cercle de leurs rela- « tions et de leurs pratiques. Ainsi, l'on a des ar- « guments pour tous les penchants, pour toutes « les vocations, pour toutes les intelligences, pour « toutes les classes (1) ».

La philanthropie maçonnique.

C'est une institution philanthropique!... Et le monde profane le croit! et ceux qui parlent au nom de la société politique donnent à la Franc-Maçonnerie un nom infiniment plus beau et l'appellent une institution charitable (2)! Il est bien vrai que l'article premier des Statuts et Règlements Généraux de l'Ordre maçonnique publiés par le Grand Orient donne le premier rang à la bienfaisance dans les raisons de l'existence de l'Ordre : « L'Ordre des Francs-Maçons a pour objet l'exercice

(1) Le F.·. Clavel, *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 1 et 2.

(2) « .... Etablie en France depuis 1725, cette dernière (la Maçonnerie) n'a pas cessé, en effet, de maintenir sa réputation de bienfaisance, et tout en accomplissant avec zèle sa mission de charité, elle se montre animée d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux grandes circonstances. » (Circulaire de M. le ministre de l'Intérieur (M. F. de Persigny), 16 octobre 1861.)

« de la bienfaisance, l'étude de la morale univer-
« selle, des sciences et des arts, et la pratique de
« toutes les vertus. » Mais, cette précaution prise d'inscrire le nom de la bienfaisance au fronton du Temple, le Grand Orient ne pense plus à la bienfaissance et « ne fait rien, pas plus que le Su-
« prême Conseil, afin de prouver au monde pro-
« fane que la Franc-Maçonnerie a aussi un but cha-
« ritable et moral (1) ». Et, s'il fonde par hasard une maison de secours, elle distribue dans tout le cours d'un hiver soixante-douze francs soixante centimes d'aumônes (2). Le Grand Orient se montre en cela tout à fait fidèle à l'esprit de la Maçonnerie, car, encore une fois, « la bienfaisance n'est pas
« le but, mais seulement un des caractères, et des
« moins essentiels de la Maçonnerie (3) ». Les profanes, abusés par l'enseigne et par la renommée, peuvent prendre la Maçonnerie pour une société de bienfaisance, mais l'initiation, qui promet tant de lumière aux Apprentis, les éclairera du moins sur la philanthropie maçonnique : « Avant d'entrer
« dans la Maçonnerie, dit un Frère, je n'en con-
« naissais que le but philanthropique. Mes idées
« étaient des plus incomplètes. Aussi ma joie a-

(1) Le F.·. Em. Rebold, *Histoire des trois Grandes Loges de Franc-Maçons*, p. 441.

(2) *Documents maçonniques*, publiés par le F.·. François Favre p. 267, note.

(3) Le F.·. Louis Redon, *Le Monde maçonnique*, avril 1867, p. 729.

t-elle été très-grande, lorsque le Vén.·. m'a fait comprendre le but essentiellement progressiste et moral de notre Association; lorsqu'il m'a dit que son champ d'action était l'*univers*, sa base la *vérité*, sa devise *liberté*, *fraternité*, ses ennemis le *fanatisme*, le *mensonge* et l'*ignorance*. » Et il ajoute :

« Ainsi la Maçonnerie est l'école de la véritable civilisation; par conséquent, elle doit toujours « être à l'avant-garde de l'humanité, sur la route « du progrès, et elle ne peut se laisser abaisser au « rang de simple société de secours mutuels (1). »

Si un membre du gouvernement a pu s'y méprendre et voir en elle beaucoup plus qu'une société de secours mutuels, s'il a cru y reconnaître une institution charitable, la Maçonnerie a repoussé cette qualification bienveillante et complaisante sans doute, mais trop contraire à l'esprit maçonnique pour qu'il ne proteste pas. Le F.·. A. Genevay, 33e, membre du Sup.·. Cons.·. du Rite Ecossais, répond au ministre : « Nos pères, il y a « bien des siècles, se sont réunis sous d'anciens « Rites, non pour exercer la charité, mais pour « chercher la *Vraie Lumière*.... Votre Excellence, « j'en suis bien sûr, ne nous fera pas un reproche « de poursuivre un tel dessein; mais enfin il y a loin

(1) Discours prononcé dans la Loge d'Hippone par le F.·. Hacquard, ingénieur civil. (*Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 604 et 605.)

« de là à une société de bienfaisance. La charité est « la conséquence de nos doctrines et non le but de « nos réunions. C'est une différence que je signale, « Monsieur le Ministre, à votre attention (1). »

C'est le Rite Ecossais qui parle ainsi par la bouche d'un de ses grands dignitaires. Mais le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, le prince Lucien Murat, ne repousse pas avec moins de résolution ce titre de société de bienfaisance : « Les sociétés de bien- « faisance sont nombreuses; les statuts de chacune « d'elles sont différents, et au gouvernement ap- « partient le droit de nommer leurs présidents. « La Maçonnerie, tout en faisant des actes de bien- « faisance, exige de ses membres un plus grand « mérite, de plus sérieuses garanties, car un Maçon « n'est pas seulement membre de sa Loge, ni « même de la Maçonnerie française tout entière. « mais il appartient à la Grande Famille et a pour « Frères tous les Maçons de l'Univers (2). »

La F.·. M.·. doit refaire la société à son image.

C'est ici l'attrait suprême de la Franc-Maçonnerie, bien plus puissant que tous ceux dont on nous parlait tout à l'heure : ceux-là ne s'adressaient qu'à l'avarice ou à la sensualité, celui-ci s'adresse à l'orgueil. On nous a déjà dit que la « Franc-Maçonnerie peut tout dominer des sphères « élevées où elle plane (3). » Elle le pourra vrai-

(1) Lettre du 29 octobre 1861. (*Documents maçonniques*, p. 318.)
(2) *Documents maçonniques*, p. 304 et 305.
(3) Voir plus haut, page 282.

ment si la société chrétienne ne la combat pas comme il faut combattre l'ENNEMIE, sans trêve ni merci. Mais la Franc-Maçonnerie le veut depuis le commencement, elle le voudra jusqu'à son dernier jour. Ce n'est pas pour le vain plaisir d'échanger ces signes et ces mots mystérieux qu'on apprend aux Francs-Maçons des grades symboliques, ce n'est pas pour choquer les verres dans quelques banquets, ce n'est pas pour procurer quelques *pratiques* nouvelles aux Frères boutiquiers, qu'on recrute sans cesse cette immense armée d'hommes de toute classe, de toute condition et de toute opinion. La Franc-Maçonnerie a de plus vastes desseins. Elle veut refaire insensiblement ou violemment, suivant l'inspiration qu'elle recevra des temps et des circonstances, la société civile à son image et ressemblance. Et l'auteur sacré, glorifiant la Révolution française, expose complaisamment tout ce que la Franc-Maçonnerie a déjà fait pour s'assimiler la société civile :

« Refuge assuré de la philosophie, c'est la Franc-« Maçonnerie qui a sauvé les peuples du joug avi-« lissant du fanatisme et de l'esclavage. C'est aux « connaissances que la Maçonnerie répandit dans « les classes élevées de la société anglaise, qu'on « attribue en grande partie l'émancipation de l'An-« gleterre et sa réforme pacifique en 1668. Cent « vingt et un ans après, la philosophie moderne, « éclairée des lumières de l'initiation, a fait plus

« en France; car après avoir opéré des réformes « utiles, elle a prêté ses formes administratives au « gouvernement d'alors. Établissons ici le parallèle « du gouvernement de la Franc-Maçonnerie avec « celui de la France en 1789.

« Le gouvernement de la Franc-Maçonnerie était « autrefois divisé en départements ou Loges pro- « vinciales, qui avaient leurs subdivisions. L'As- « semblée nationale, considérant la France comme « une Grande-Loge, décréta que son territoire se- « rait distribué selon les mêmes subdivisions.

« Les municipalités ou communes répondent « aux Loges; elles correspondent à un centre com- « mun pour former un canton. Un certain nombre « de cantons, correspondant à un centre nouveau, « compose un arrondissement ou district, actuel- « lement une sous-préfecture, et plusieurs sous- « préfectures forment un département ou une pré- « fecture.

« Les grandes Loges de province avaient un « centre commun dans le Grand-Orient; les dépar- « tements avaient leur centre commun dans l'As- « semblée nationale, où tous les citoyens du « royaume concouraient à faire des lois et à cons- « tituer, comme dans la Maçonnerie, une souverai- « neté constitutionnelle.

« Dans la Maçonnerie, toutes les Loges des dé- « partements sont égales entre elles; toutes les mu- « nicipalités le sont aussi.

« Les Maires, élus par leurs concitoyens, étaient « amovibles, comme le sont les Vénérables de Loge.

« Le premier tribunal d'un atelier maçonnique « se nomme *comité*. On y juge les matières de peu « d'importance, et on y prépare celles qui doivent « se traiter en Loge. C'est pour le même but et « dans le même esprit que des comités s'étaient « formés pour préparer les matières dont on de- « vait faire un rapport à l'Assemblée nationale.

« Les justices de paix sont une imitation des « comités de conciliation des Loges, et ont les « mêmes attributions.

« Les discussions et les jugements maçonniques « étant publics dans les ateliers de la fraternité, les « tribunaux ont eu ordre de plaider publiquement « la cause des accusés, sauf le cas d'outrage aux « mœurs ou à la morale publique.

« A l'instar de chaque Orateur de Loge, le pro- « cureur de la commune établi auprès de chaque « municipalité, et aujourd'hui les procureurs du « Roi ont pour attributions de veiller à l'observa- « tion des lois et statuts, d'en presser l'exécution, « de prendre la parole dans les affaires impor- « tantes, comme organes de la voix publique.

« L'ordre que la Maçonnerie a établi parmi ses « grades a aussi été imité. Les gardes nationaux, « qui nommaient alors leurs officiers, comme les « Maçons nomment les leurs, ont été subordonnés « à l'autorité municipale, comme les Frères le

« sont aux dignitaires ou officiers d'une Loge.

« Le chapeau des juges, les écharpes des repré-
« sentants, étaient de véritables imitations des
« ornements ou décors maçonniques.

« Les représentants de l'Assemblée nationale
« laissaient à la porte du temple des lois toute dis-
« tinction, cordons et dignités sociales, ainsi que
« le font les Maçons en entrant en Loge.

« On procédait aux élections civiles et au choix
« des électeurs d'après la forme usitée dans la
« Maçonnerie.

« La manière de prêter serment, d'obtenir la
« parole, de demander un congé, de porter plainte,
« d'entretenir l'ordre, est évidemment prise de la
« Maçonnerie ; seulement, dans ce dernier cas, la
« sonnette du président remplace le maillet.

« Les commissions de l'Assemblée nationale
« rappellent les visiteurs et inspecteurs que le
« Grand Orient adresse quelquefois aux Loges.

« La cotisation annuelle de chaque Maçon pour
« subvenir aux charges de la puissance maçon-
« nique, a donné lieu à la contribution personnelle
« en France.

« Quelques personnes ont cru reconnaître, dans
« l'armement général de la garde nationale, l'u-
« sage adopté par tous les Maçons d'avoir un glaive
« en Loge. La cocarde aurait eu une semblable ori-
« gine ; en effet, bien des Loges adoptent un bijou
« ou une marque particulière et distinctive qui sert

« à faire reconnaître partout les Frères d'un même « Atelier.

« On a remarqué avec raison que l'Assemblée « nationale avait aboli toutes les corporations, « excepté la Franc-Maçonnerie.

« On n'a pas oublié que ce corps législateur « passa sous la voûte d'acier, lorsqu'il se rendit au « *Te Deum*, chanté à la cathédrale de Paris au « commencement de la révolution.

« Le 17 juillet 1789, quand Louis XVI, venant « de Versailles, fut arrivé au perron de l'Hôtel de « Ville, au milieu d'une haie de deux cent mille « gardes nationaux, et qu'il eut accepté et attaché « lui-même à son chapeau la cocarde parisienne « que lui présenta le maire Bailly, comme signe « distinctif des Français, il monta l'escalier de « l'Hôtel de Ville sous une voûte d'acier.

« Ce parallèle, *qu'on pourrait pousser plus loin*, « montre l'influence de la Maçonnerie sur les ins- « titutions civiles, et surtout combien elle familia- « rise les peuples avec les gouvernements consti- « tutionnels (1). »

Un autre Frère a dit la même chose en moins de mots : « La Maçonnerie doit être la matrice de la « société moderne (2). »

(1) Le F.·. Ragon, *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, p. 377 à 380.

(2) Le F.·. Louis Redon, *Le Monde maçonnique*, novembre 1866, p. 406.

Sans se soucier de la contradiction, le même Frère dit, au même

La devise républicaine.

Il y a bien dans l'énumération de l'auteur sacré quelques illusions de l'orgueil maçonnique, et si je pouvais reprendre un à un tous ces détails, j'en aurais plusieurs à rabattre du compte que la Franc-Maçonnerie dresse avec tant d'orgueil. Mais ces restrictions trouveraient une ample compensation dans ce qui est omis, et le F.·. Ragon a raison de dire qu'on pourrait pousser plus loin ce « parallèle ». Il aurait même pu le commencer en remarquant que la Maçonnerie a fourni à la république sa devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, comme

endroit, que la Franc-Maçonnerie n'a pas et ne doit pas avoir de doctrines.

Mais voici tout le passage :

« Tous les six mois il nous faut prendre la plume pour signaler « des propositions qui, si elles étaient adoptées, mettraient en péril « les unes l'indépendance de la Maçonnerie ; les autres tout au moins « sa dignité ; et cela parce que la plupart des proposants s'imaginent « que notre Institution doit avoir *un corps de doctrines à enseigner*. Rien « n'est plus contraire, nous l'avons dit, à l'esprit de la Maçonnerie ; « nous maintenons que, société d'élaboration, notre Institution doit « laisser se produire dans son sein les idées les plus diverses, afin « que la conviction de chacun puisse se former en toute connaissance « de cause. La Maçonnerie doit être la matrice de la société moderne ; « elle doit FORMER DES HOMMES libres et convaincus par l'étude de « tous les problèmes qui intéressent l'humanité. *Former des hommes* « est une assez belle tâche pour que la Maçonnerie n'ait pas à deman- « der quelque chose de plus. »

Il est assez difficile d'imaginer comment on peut sans doctrine former des hommes libres et convaincus. Et les mots *société d'élaboration* qui semblent mis là pour expliquer à l'esprit ce qu'il ne comprend pas, frappent l'oreille sans rien dire à l'esprit.

Mais les contradictions importent fort peu : l'essentiel est de parler toujours suivant l'orgueil et l'ambition maçonniques et de dire : *La Maçonnerie doit être la matrice de la société moderne*, et toujours aussi suivant la prudence maçonnique : *La Maçonnerie, qui n'a pas de doctrines à elle, laisse se produire dans son sein les idées les plus diverses.*

nous verrons les FF.·. Bertrand et Crémieux le remarquer plus loin.

Et ce n'est pas une vaine formule que la Maçonnerie a prêtée à la république : elle lui a donné en même temps l'intelligence maçonnique de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Le F.·. Ragon aurait dû remarquer qu'avec sa devise, la Maçonnerie avait encore fourni à la république son emblème, le NIVEAU, signe mystérieux qui empêche de confondre la liberté, l'égalité et la fraternité des Maçons, des républicains, des démocrates et des socialistes, avec la liberté, l'égalité et la fraternité des Chrétiens, malgré tant d'efforts pour faire remonter à l'Évangile cette liberté, cette égalité, cette fraternité que l'Évangile condamne à toutes ses pages, malgré tant d'impostures pour trouver dans la loi même de Jésus-Christ des titres de noblesse à ce qui est le contraire de toute noblesse et de toute grandeur.

Le Niveau.

Mais ces impostures sont pour les temps où la Franc-Maçonnerie trouve dans l'autorité publique, ou, à défaut de l'autorité devenue complice des sectaires qui conspirent contre la société, dans l'honnêteté publique, de justes motifs d'inquiétude, et où elle se croit obligée de dire pour se faire tolérer : Je suis chrétienne et je veux ma place au soleil dans une société chrétienne. Or en ce temps-là que le Niveau avait remplacé la Croix et le Lis, que le Christianisme et la Royauté chré-

tienne semblaient disparaître pour jamais, la Franc-Maçonnerie crut avoir accompli son œuvre. En 1790, « les Travaux maçonniques languissent « en France. Les Frères, entraînés par les affaires « publiques, négligent les Assemblées (1). » De 1792 à 1796, les Travaux de la Grande Loge de France sont tout à fait suspendus. L'auteur sacré appelle ce temps-là, par une antiphrase hardie, le SOMMEIL de la Maçonnerie (2).

Le Sommeil de la Maçonnerie.

La Révolution fille de la F.·. M.·.

La Maçonnerie pouvait alors sommeiller comme une mère après le travail de l'enfantement. La Maçonnerie venait d'enfanter la Révolution. Tant qu'elle l'avait portée dans ses flancs, elle avait évité de lui donner ce nom qui répand la terreur. Elle l'avait appelée la philosophie : mais la philosophie, c'étaient les droits, c'est-à-dire les passions de l'homme à la place des droits de Dieu, c'était le contrat social préparé par l'orgueil pour être imposé par la violence. « Comment, dit un Frère, « comment ne pas admirer la persévérance de ceux « qui bravaient les préjugés religieux et se prépa- « raient dans l'ombre et le silence ! Ils conspi- « raient, a-t-on dit. C'est possible ! mais la France « entière conspirait avec eux. Et lorsque du fond « des Loges sortirent ces trois mots : *Liberté, Ega- « lité, Fraternité*, la Révolution était faite : les

(1) *Acta Latomorum*, t. Ier, p. 184.

(2) Le F.·. Ragon, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 97.

principes de 1789 étaient proclamés; l'humanité avait reconquis ses droits; la morale était vengée (1). »

Un autre Frère chante cet enfantement de la révolution, fille de la Franc-Maçonnerie :

Frères, en ces temps-là notre sainte doctrine
Réparait tous les maux et soutenait la ruine
D'un monde agonisant.
De l'humaine raison ce fut le seul asile,
Hiram alors gardait les droits du plus débile
Contre le plus puissant.
Oui, tandis que partout le mal régnait en maître,
Les nôtres s'en allaient, disant à tous : Peut-être
Demain sera meilleur!
Peuple, espère toujours, le bien seul est solide.
. . . . . .
Supporte encor la nuit : bientôt luira l'aurore;
Sur ces débris honteux le temps peut faire éclore
Un monde jeune et neuf.
Et le peuple espérait, car sa vue éblouie
Lisait écrit au mur comme une prophétie
Ces mots : QUATRE-VINGT-NEUF.
Et ce jour vint enfin ; abus, meurtre, esclavage,
Rien ne resta debout, après ce grand orage
Du vieux monde emporté.
L'homme, levant ses mains libres vers la Lumière,
Jeta ce cri puissant aux confins de la terre :
Liberté! Liberté (2)!

Un historien révolutionnaire et par conséquent tout à fait en communauté de sentiments avec la

La F.·. M.·. laboratoire de la Révolution.

(1) Discours du F.·. Brémond, membre du Conseil de l'Ordre, chargé spécialement des pouvoirs du Grand Maître, à la fête centenaire de la R.·. L.·: *la Parfaite Sincérité*, Or.·. de Marseille, 16 décembre 1866. (*Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 613.)
(2) Le F.·. Goupil, Vén.·. de la R.·. L.·. *l'Alliance fraternelle*. (*Le Monde maçonnique*, janvier 1867, p. 533.)

Franc-Maçonnerie, la définit lui-même *l'instrument général de la philosophie et le laboratoire de la Révolution, non l'organe d'une secte tout exceptionnelle* (1). Laboratoire où les Apprentis, les Compagnons et les Maîtres étaient également esclaves de la puissance mystérieuse qui disposait d'eux du fond des arrière-Loges; laboratoire où l'ouvrier travaillait, comme il arrive encore à cette heure, sans connaître l'œuvre à laquelle il était employé par une volonté qu'il ne connaissait pas davantage. Un Frère raconte que Cazotte s'était fait ainsi affilier à la « secte des Martinistes », et il ajoute : « Lorsque les sociétés maçonniques eurent « pris une tendance politique avouée, et surtout « lorsque la Révolution fut venue dévoiler le but « de cette tendance, Cazotte, fervent royaliste, s'é- « loigna d'elle (2). » Mais avant de s'éloigner d'elle, il l'avait servie, servie dans cette œuvre qu'il devait maudire en la connaissant, servie contre la

Le royaliste Cazotte, ouvrier de l'œuvre révolutionnaire.

(1) M. Henri Martin, *Histoire de France*, tome XVI, p. 535.

La Franc-Maçonnerie accepte cette définition : « Si M. Martin, « dit le *Monde maçonnique* (novembre 1866, p. 443), si M. Martin « n'avait jamais écrit sur la Franc-Maçonnerie que des phrases comme « celles qui viennent d'être citées, il n'eût pas fait naître les protesta- « tions, etc. » Ces protestations sont à l'adresse de « la tendance « mystique bien connue » de M. Henri Martin. En effet, M. Henri Martin, partisan de l'origine kabirique de la Franc-Maçonnerie, a pris parti contre les Maçons qui veulent supprimer l'inscription : *A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers*. Voilà son crime. Mais quand il appelle la Franc-Maçonnerie « le laboratoire de la Révolution », la Franc-Maçonnerie applaudit.

(2) Le F.·. Alfred Hédouin, *Procès de Cazotte*. (*Documents maçonniques*, p. 49 et 50.)

cause pour laquelle il devait mourir. Avant de s'éloigner de la Franc-Maçonnerie, le fervent royaliste, prenant part aux *travaux* de sa Loge avec l'ardeur qu'il apportait en toute chose, avait travaillé contre la Royauté. Car, « à la veille de la « Révolution, — c'est le même Frère qui le dit, — « la Maçonnerie devient un instrument de mouve- « ment et d'action (1) ».

Quand la Maçonnerie eut inscrit partout hors de ses Loges la devise qu'elle avait tenue jusque-là cachée dans ses Ateliers : *Liberté, Égalité, Fraternité*, quand elle eut « proclamé les principes de « 1789 (2) », elle avait assurément bien le droit de *sommeiller*. Cependant elle ne sommeillait pas, quoi qu'en dise l'auteur sacré. Elle ne sommeillait pas, elle agissait! Elle avait fermé ses repaires, elle avait vomi ses bandes sur la place publique, où le signe inerte jusque-là s'était changé en instrument actif, où le Niveau était devenu le Triangle d'acier pour retrancher du nombre des vivants tout ce qui s'avouait chrétien : le Triangle qui remplacera la Croix dans l'univers épouvanté, si leurs vœux exécrables doivent s'accomplir : « Sur tous « les points du globe, le symbole qui nous guide « dans la lutte sera arboré en triomphe; sur les « monts et dans les vallées, au centre des cités « populeuses et des campagnes florissantes, res-

Le Triangle maçonnique remplaçant la Croix.

(1) *Procès de Cazotte*, p. 46.
(2) Discours du F.·. Brémond.

« plendira le Triangle maçonnique, sur les côtés « duquel sera tracée en lettres de feu la devise du « progrès : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ (1) ! »

Comme elle croit aujourd'hui à son triomphe nouveau et prochain, la Maçonnerie croyait alors à la durée de son premier triomphe, et le Grand-Chapitre des Maçons allemands, se réjouissant de voir les ravages de la peste qui de la France s'était répandue dans toute l'Europe, disait en 1794 : *L'Ordre* (l'Ordre maçonnique) *a révolutionné les peuples de l'Europe pour de longues générations.*

Mais la société chrétienne commença bientôt de réagir contre ce grand triomphe de la Franc-Maçonnerie, et celle-ci rentra dans ses Loges, reprit ses Travaux, c'est-à-dire ses trames secrètes. Elle sut s'accommoder au nouvel ordre de choses : elle s'accommode à tout.

La F.·. M.·. sous le premier empire.

Cependant Napoléon, qui prétendait arrêter la Révolution à lui-même et à ses descendants, et empêcher à la fois le flux d'aller plus loin et le reflux de revenir plus près, Napoléon qui avait vu le grand triomphe de la Franc-Maçonnerie et qui connaissait sans doute la prédiction du Grand Chapitre des Maçons allemands, imagina de saisir l'occasion que lui offrait l'état d'hostilité où vivaient le Grand Orient et la Grande Loge Générale Écossaise

(1) Discours du F.·. Malens à la fête solsticiale de la R.·. L.·. *l'Humanité de la Drôme*, 17 février 1867. (*Le Monde maçonnique*, avril 1867, p. 744.)

de France, pour supprimer la Maçonnerie. Mais le Grand Orient avait confié le soin de ses intérêts au F.·. Masséna, et la Grande Loge le soin des siens au F.·. Kellermann; et derrière les FF.·. Kellermann et Masséna, Napoléon pouvait voir bien d'autres FF.·. aussi fameux. Le maître du monde fut bien obligé de s'avouer qu'il n'était pas le maître de la Maçonnerie et de se résoudre à traiter avec elle. La transaction se fit toute à l'avantage du Grand Orient, et la Grande Loge Ecossaise succomba. Son rival prit pour Grand Maître un frère de Napoléon, Joseph, qui n'était pas même simple Maçon (1), pour Grand Maître adjoint Cambacérès, qui fut aussi Grand Maître du Rite Écossais.

Grâce à cet arrangement, « l'Empire fut, sans « contredit, l'époque la plus florissante de la « Franc-Maçonnerie française, s'il faut appeler « prospérité maçonnique le nombre des affiliés « et l'adhésion des grands. Mais aussi, ajoute « M. l'abbé Gyr (2), jamais la Maçonnerie ne fut « moins elle-même que sous le grand empereur; « elle dut effacer de son drapeau les mots *liberté* et « *égalité* qui forment sa devise. »

Qu'importent deux mots de moins sur un drapeau, si rien n'est changé dans « les dogmes occultes »

(1) Le F.·. Em.·. Rebold, *Histoire des trois Grandes Loges des Francs-Maçons*, p. 98.

(2) Traduction du livre de l'avocat Eckert : *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification*, etc., t. II, p. 158, note du traducteur.

et si la Maçonnerie veut toujours renverser tous les gouvernements qui ne sont point à elle sans réserve? Le ministre de la police, Savari, mal rassuré par ce grand succès du gouvernement impérial qui avait fait effacer deux mots de la devise maçonnique, voulut appliquer aux Loges l'article 291 du Code pénal. Mais le F.·. Cambacérès sauva la Maçonnerie de ce péril et obtint pour elle, contre les défiances de Savari, la protection de Napoléon.

M. l'abbé Gyr dit lui-même dans son livre : « Les appréhensions de Savari ne paraissent pas « avoir été dénuées de fondement. »

On va voir, par le témoignage du F.·. Bazot, si en effet le ministre de la police avait raison de se défier :

« Le gouvernement impérial se servit de son « omnipotence, à laquelle tant d'institutions et « d'hommes cédèrent si complaisamment, pour « dominer la Maçonnerie. Elle ne s'effraya ni ne se « révolta; elle vit l'intention, elle jugea les moyens « de se laisser dominer comme tant d'autres. « Que désirait-elle en effet? étendre son empire; « ELLE SE LAISSA FAIRE SUJETTE DU DESPOTISME POUR « DEVENIR SOUVERAINE; et tout le monde la bénis- « sait quand la liberté, amie inséparable de tout « citoyen, murmurait en silence et en secret. C'est « dans le sein de la Maçonnerie qu'on trouvait le « peu de liberté qui restait aux grands cœurs (1). »

(1) *Code des Francs-Maçons*, p. 183.

Ai-je besoin d'ajouter que le F.·. Bazot n'écrivait pas cela sous le second Empire? On entendra tout à l'heure la Franc-Maçonnerie parler du premier Empire en s'adressant au second, et en parler sur un ton moins fier et bien plus enthousiaste. Mais cette attitude si différente justifie ce que vient de dire le F.·. Bazot : on se laisse faire sujet pour devenir souverain.

Soit que la Maçonnerie ait travaillé à la chute de l'Empire, comme Savari le craignait, soit qu'habile à détruire, mais impuissante à conserver, elle n'ait pu retenir sur le penchant de sa ruine ce gouvernement qui la protégeait, elle vit l'Empire renversé, l'antique gouvernement de la France rétabli. C'est le plus rude échec qu'elle ait subi jamais.

La F.·. M.·. sous la Restauration.

« L'année 1814, dit le F.·. Rebold racontant « l'histoire du Grand Orient, l'année 1814 est une « époque fatale pour la Maçonnerie française (1). » Et parlant plus loin du Suprême Conseil (Rite écossais), il répète la même plainte : « Les événements « politiques de 1814 eurent une funeste influence « sur les travaux et sur l'état du Suprême Conseil « en général. Plusieurs de ses membres furent « frappés d'ostracisme; par suite des mêmes cir- « constances, le prince Cambacérès donna sa dé- « mission de Suprême Grand Commandeur du Su- « prême Conseil de France. Il en résulta que celui-

(1) *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 122.

« ci, réduit à un très-petit nombre de membres, « se considéra comme étant en sommeil (1). » Toutefois avant de s'endormir, il vota mille francs pour le rétablissement de la statue d'Henri IV. Le Grand Orient, qui depuis dix ans se tenait prosterné devant Napoléon, vota comme le Suprême Conseil pour la statue d'Henri IV (2) une somme de mille francs, témoignage de son dévouement profond à l'antique Royauté. Il fit plus : le 24 juin, à sa fête solsticiale, « tous les orateurs célébrèrent la joie qu'éprouvait « le peuple maçonnique en voyant *enfin* son Roi « légitime entouré de son auguste Famille (3) ». Tous les Ateliers suivent l'exemple du Grand Orient : la Franc-Maçonnerie est UNE. « Des Loges de Caen, « de Falaise, de Pont-l'Evêque, etc., se réunissent « pour célébrer le retour de Louis XVIII et de la « Famille royale, les travaux sont terminés par un « *serment unanime de défendre les lis et de mourir* « *pour le maintien de la Famille des Bourbons!* A « Marseille, les Loges, précédées de leurs digni-

(1) *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 471.

(2) Alors les Loges ne prenaient plus, comme dans les années précédentes, le nom de *Saint-Napoléon* ; alors le Grand Orient constituait à Périgueux le Chapitre *les Amis d'Henri IV* (18 novembre 1814) et à Courtenay la Loge *Henri IV et les Amis réunis* (15 novembre 1814); après la seconde Restauration, le Grand Orient constituait à Paris la Loge *Saint-Louis de France* (5 janvier 1816) ; à Villeneuve, le Chapitre *les Amis des Bourbons* (19 juin 1818) ; à Briey, la Loge *les Amis du Jeune Henri* (10 juillet 1822) ; à Agen, la Loge *le Duc de Bordeaux* (6 mars 1823), et à Toulon, la Loge *Saint-Charles de France* (5 avril 1826).

(3) LE F.·. EM.·. REBOLD, *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 123.

« taires décorés ainsi que les Frères de leurs orne-
« ments maçonniques, promènent dans la ville le
« buste du Roi, dont ils font l'inauguration dans
« leurs temples (1). » Le retour de l'île d'Elbe met fin à ces protestations royalistes de la Franc-Maçonnerie et lui inspire de faire avec le même empressement et le même éclat des protestations impérialistes, qui durent cent jours. La seconde Restauration est saluée par le Grand Orient et par les Loges des mêmes cris de joie que la première (2). Le 25 novembre 1824, le Grand Orient célèbre une pompe funèbre « à la mémoire de Louis XVIII, « comme protecteur de la Franc-Maçonnerie ». Charles X, Roi dévot, disent ses ennemis qui louent sa piété courageuse en croyant accuser sa faiblesse, Charles X reçoit les mêmes témoignages de dévouement que son frère avait reçus. La Franc-Maçonnerie se fait gloire de l'appeler son protecteur. Mais elle nourrit contre lui les sentiments que doivent nourrir contre un tel Roi les conjurés qui préparent dans l'ombre la destruction de l'Autel, du Trône et de la société chrétienne. « Une réunion « eut lieu à Lyon, au mois de septembre (1829), « dans le local de la Loge des *Enfants d'Hiram*, « des membres et des députés des Loges *la Sincère*

(1) *Histoire des trois Grandes Loges*, p. 123.

(2) « Des mutilations importantes eurent lieu dans les procès-« verbaux du Grand Orient de 1814 et de 1815, pour atténuer, sinon « pour dénaturer, ces actes contradictoires. » (*Histoire des trois Grandes Loges*, etc., p. 125.)

« *Amitié, l'Equerre et le Compas, Union et Con-*
« *fiance, les Enfants d'Hiram, la Candeur, l'Asile*
« *du Sage, l'Etoile Polaire*, à l'Or.·. de Lyon; *la*
« *Franche Amitié,* Or.·. de Saint-Etienne; *la Par-*
« *faite Union*, Or.·. de Villefranche; *l'Amitié,* Or.·.
« de Genève; *la Fidélité,* Or.·. de Lille, à l'effet de
« recevoir le F.·. Lafayette, vétéran de la Liberté,
« représentant dévoué des principes de la Franc-
« Maçonnerie, qui venait d'arriver dans cette ville,
« de retour de la tournée qu'il avait faite dans le
« midi de la France, après l'avénement du minis-
« tère Polignac, dans le but de préparer la nation
« à la résistance et à la revendication de ses droits.
« La marche de ce soldat de l'indépendance n'a-
« vait été qu'une série d'ovations, et le parti libé-
« ral de Lyon venait à son tour de lui donner une
« fête brillante, à laquelle toute la population s'é-
« tait associée avec enthousiasme. Il était juste que
« les Maçons de Lyon offrissent aussi à l'illustre
« voyageur le tribut de leur reconnaissance, de
« leur admiration. Le F.·. général Lafayette et son
« fils furent reçus dans cette imposante assemblée
« avec les honneurs qui leur étaient dus. On les
« décora d'insignes et de bijoux de Maîtres, sur
« lesquels leurs noms étaient gravés. Le généra
« Lafayette fit une profession de foi digne du grand
« patriote et du loyal Maçon; elle fut vivement ap-
« plaudie (1). »

(1) *Histoire des trois Grandes Loges*, etc., p. 142 et 143.

Après avoir ainsi raconté, l'historien justifie l'à propos de cette fête maçonnique :

« Nous ferons observer à cette occasion qu'un « progrès notable s'est manifesté dans les dernières « années au sein des Loges, notamment dans celles « de la province, sous l'obédience du Grand Orient. « Ces Loges comprennent qu'elles ne peuvent res- « ter étrangères aux idées généreuses qui se font « jour de toutes parts, et que ce serait manquer à « leurs devoirs et aux principes essentiels de la « Maçonnerie que de rester simples spectateurs « dans ce grand mouvement humanitaire. »

Haine de la F.·. M.·. contre la Restauration.

La Franc-Maçonnerie, hostile à tous les gouvernements tant qu'elle ne rencontrera pas un gouvernement ouvertement hostile à l'Église de Jésus-Christ et persécuteur déclaré de toutes les vertus chrétiennes, la Franc-Maçonnerie n'a jamais détesté aucun gouvernement autant que celui de la Restauration (1). C'est que la Restauration était,

(1) En lisant les écrits maçonniques les plus récents, on se croit revenu aux plus mauvais jours qui aient suivi la révolution de 1830. C'est toujours la même haine, qui parle toujours le même langage. La Restauration est une *époque néfaste*. Et on justifie cette appréciation par la puissance du parti prêtre : « Le clergé, cette caste presque » toujours orgueilleuse, intolérante et passionnée, était surtout hostile « à l'Institution, et il la désignait de toutes les façons à la haine « publique : ce qui ne saurait étonner, car de tout temps ce fut son « rôle à l'égard de la Franc-Maçonnerie. » (*Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 145.)

« Sous la Restauration, le nombre des Loges « n'a qu'une seule fois, « en 1819, atteint le chiffre de 300, tandis qu'en 1812 il dépassait de « beaucoup celui de 700 » (*Histoire des trois Grandes Loges*, p. 146.) Le F.·. Findel dit même qu'à la fin de l'empire le nombre des Loges

comme on l'a dit, l'alliance, l'alliance légitime de l'Autel et du Trône.

Avant 1789, la vieille monarchie française était moins odieuse à la Franc-Maçonnerie : la corruption régnait avec Louis XV; sous Louis XVI, elle ne régnait plus, mais elle gouvernait encore par tous ces courtisans qui entouraient le Roi et cette royale Famille qui donnait au monde l'exemple de la vertu en attendant qu'elle lui donnât l'exemple du martyre.

Avant 1789, les philosophes, les économistes, les réformateurs de toute espèce, les Francs-Maçons enfin cachés sous tant de noms divers, étaient attentifs à ne jamais mêler le nom du Roi à toutes les attaques contre la société (comme s'ils avaient voulu épargner le Roi ! comme si celui qui est au faîte de l'édifice ne devait pas être la première victime de l'écroulement!) Personne n'avait l'idée d'affirmer un droit qui ne paraissait pas contesté, personne ne songeait à en rappeler l'origine et à opposer à des prétentions qui se cachaient encore, le droit divin des Rois. Mais après la Révolution et l'Empire, ce mot de droit divin était redit sans cesse pour la sécurité des honnêtes gens, je ne peux pas

s'élevait à 886 et celui des Chapitres à 337. (*Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. II, p. 85.)

Le temps efface bien vite de si petites causes de ressentiment. Mais la haine de la Franc-Maçonnerie pour la Restauration a sa source au plus profond du cœur. Ce que la Franc-Maçonnerie considère surtout dans la Restauration, c'est précisément ce qui doit faire le plus aimer ou le plus haïr un gouvernement, c'est son caractère chrétien.

ajouter pour la terreur des autres, car ce gouvernement de la Restauration, calomnié avec tant de rage par ceux qu'il avait épargnés, n'a péché que par excès d'indulgence et de bonté, oubliant que saint Louis, qui fut bon jusqu'à la sainteté, fut un Roi justicier, et le peuple qui a gardé sa mémoire ne se le représente presque jamais ni partant pour la Terre Sainte, ni guerroyant, ni mourant sur cette plage lointaine, mais faisant justice, et c'est vraiment la plus haute fonction des Rois, ces lieutenants de Dieu, et celle qui les rend le plus semblables à Dieu.

Ce mot de droit divin désignait la Restauration à toute la haine de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie n'a pas encore pardonné à Dieu : on l'a vu par la légende d'Adoniram. D'ailleurs, elle n'avait plus la ressource de *se laisser faire sujette du despotisme pour devenir souveraine,* comme disait tout à l'heure le F.·. Bazot. Ce n'était plus le despotisme, et elle ne pouvait plus être souveraine. Elle chercha encore une fois sa force dans LA VERTU DES BRANCHES CADETTES, comme dit le F.·. Louis à propos de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (1).

(1) « ... Cependant, parmi les Princes dont nous parlons, il y en « eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le « duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe-Égalité si « célèbre dans les fastes de la Révolution, à laquelle il devint suspect « et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements « du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui « est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crime, « toujours leur mobile et leur tourment. La Franc-Maçonnerie

Après avoir glissé le F.·. Decazes dans les conseils du gouvernement, la Franc-Maçonnerie se fit une loi électorale pour elle qui rendait les FF.·. maîtres dans les colléges d'arrondissement. Elle a ainsi préparé le mouvement insurrectionnel de 1830. Et quand cette insurrection eut éclaté, elle en fit une révolution en trompant le Roi Charles X sur le nombre et la force des insurgés, mais surtout sur les dispositions de l'armée (1).

« l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle « promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la « domination du Forum; elle lui préparait un trône moins en vue, « mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI; « enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa « Maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de « sujets volontaires et gardé par des soldats passifs. Il accepta donc « la Grande Maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte; et l'année suivante (1772), la Franc-Maçonnerie de France, depuis longtemps « en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction « centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des « *Vénérables*, constitua l'Ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand Orient. Là fut le point central de « la correspondance générale des Loges; là se réunirent et résidèrent « les députés des villes que le mouvement occulte embrassait; de là « partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage « énigmatique ne permettait pas aux regards ennemis de pénétrer le « sens.

« Dès ce moment la Maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart « des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. » (*Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 83 et 84.)

(1) M. de Lourdoueix a publié à la suite de son livre, *La Révolution, c'est l'Orléanisme*, trois lettres fort curieuses du F.·. Odilon Barrot, l'un des commissaires chargés d'accompagner Charles X à Cherbourg. Ces lettres attestent la déloyauté des réponses faites au Roi. « Nous « avons traversé le camp ennemi et nous l'avons trouvé plus fort que « nous ne le supposions », dit-il dans l'une de ses lettres. Et dans la suivante : « Mon cher général, vous pouvez arrêter votre mouve- « ment. Nous venons de déterminer le Roi à partir, à force de lui

La révolution de 1830.

Tous les chefs de la révolution de 1830 appartenaient à la Franc-Maçonnerie : La Fayette, Laffite, Dupont (de l'Eure), Schonen, Gérard, Maison, Mérilhou, Teste, Bérard, Mauguin, Audry de Puyraveau, Labbey de Pompières, Alex. de Laborde, Dupin aîné, Philippe Dupin, d'autres qui vivent encore, d'autres qui sont morts et que cependant je ne veux pas nommer. La Franc-Maçonnerie voulut se couronner elle-même dans la personne du fils de Philippe-Egalité, Louis-Philippe d'Orléans, qui était son répondant auprès du gouvernement de la Restauration, comme Philippe-Egalité avait autre-

« faire peur de vos forces (*ces trois derniers mots effacés*). Ses forces « étaient considérables et bien posées. Le maréchal n'estime pas à « moins de 10,000 leur nombre. »

La première lettre explique quelle *peur* les commissaires ont pu *faire* au vieux Roi : « Mon Prince, c'est avec bonheur que nous vous « annonçons le succès de notre mission. Le Roi se détermine à partir « avec toute sa famille. Nous lui avons fait entendre que l'intérêt « seul de son petit-fils pouvait le déterminer à résister et à verser « encore du sang. »

On a surfait à Charles X, incapable de mentir et de soupçonner les autres de mensonge, on lui a surfait l'importance des forces de la révolution, et il a eu *peur* de verser inutilement le sang de ses soldats.

Le F.·. Louis Blanc raconte ainsi cette trahison :

« ... Toujours confiant dans les dispositions qu'il supposait au duc d'Orléans, il (le Roi) ne pouvait comprendre dans quel but on troublait ainsi son repos. « Que me voulez-vous? messieurs, dit-il en « apercevant les commissaires. Tout est réglé maintenant, et je me « suis entendu avec mon lieutenant général. — Mais, Sire, répondit « le maréchal Maison, c'est précisément lui qui nous envoie pour « prévenir Votre Majesté que le peuple de Paris marche sur Ram- « bouillet, et pour la supplier de ne point s'exposer aux suites d'une « attaque furieuse. » Charles X, se croyant alors trompé, laissa éclater son ressentiment avec violence, et le maréchal Maison, qui s'était présenté le premier, fut si intimidé, qu'il alla se placer derrière

fois été son répondant auprès de Louis XVI. La Franc-Maçonnerie le proclama Roi, mais *Roi-Citoyen,* n'osant pas dire *Roi-Maçon*. Elle croyait le tenir par ses serments maçonniques et avoir un gouvernement maçonnique présidé par un fantôme de Roi et dirigé par les Loges. Mais la Franc-Maçonnerie n'avait été pour Louis-Philippe, comme il n'avait été lui-même pour la Franc-Maçonnerie, qu'un moyen. Le Roi-Citoyen ou Maçon voulait être Roi. Et son premier soin fut d'éloigner du gouvernement le F.·. Laffitte, le F.·. Dupont (de l'Eure), le F.·. Odilon Barrot, tous les FF.·. qui

Le Roi-Maçon.

M. de Schonen. M. Odilon Barrot prit la parole avec assurance. Il parla des horreurs de la guerre civile, du danger de braver des passions encore incandescentes. Et comme Charles X insistait sur les droits du duc de Bordeaux, formellement réservés par l'acte d'abdication, l'orateur lui représenta d'une voix caressante que ce n'était pas dans le sang qu'il fallait placer le trône de Henri V. « Et « soixante mille hommes menacent Rambouillet », ajouta le maréchal Maison. A ces mots, le Roi, qui marchait à grands pas, s'arrête et fait signe au maréchal Maison qu'il désire l'entretenir en particulier. Après quelques moments d'hésitation, le maréchal y consent. Alors, le regardant fixement : « Monsieur, lui dit le Roi, je crois à votre « loyauté, je suis prêt à me fier à votre parole : est-il vrai que « l'armée parisienne qui s'avance soit composée de soixante mille « hommes? — Oui, Sire. » Charles X n'hésita plus. (*Histoire de dix ans*, IVe édit., t. I, p. 430 et 431.)

Le F.·. Louis Blanc dit, quelques pages plus haut, que cette bande révolutionnaire, formée d'avocats, de médecins, de bourgeois de toutes les professions, de jeunes gens de toutes les classes, et qui avait quitté Paris en fiacre, SE COMPOSAIT DE QUINZE MILLE HOMMES ENVIRON (p. 422). « La nuit ayant surpris l'expédition à Coignères, le « général Pajol ordonna une halte. Il regardait la défaite comme inévitable en cas d'attaque. » (P. 424.) Le F.·. Maison pensait assurément sur ce point comme le F.·. Pajol.

Mais quand il avait dit à un homme : *Je crois à votre loyauté*, Charles X ne savait plus douter de sa parole.

pouvaient lui rappeler ses engagements envers la Maçonnerie. Les pires importuns sont ceux qui nous rappellent les engagements que nous voulons oublier. Il affaiblit le F.·. La Fayette qui, comptant que cette Royauté serait une Royauté maçonnique, l'avait solennellement proclamée « la meilleure « des républiques ». Le Grand Orient avait cependant « mis, comme précédemment, en pratique « son principe d'encenser les nouveaux pou- « voirs (1) » : il avait offert la Grande Maîtrise au fils aîné de Louis-Philippe, mais son offre n'avait pas été agréée. Louis-Philippe comptait sur l'expérience qu'il avait acquise dans les Loges pour se soustraire aux effets du ressentiment de la Maçonnerie trompée. Mais il n'avait pas été initié, comme son père, à tous les « dogmes occultes ». La Maçonnerie ne lui avait pas livré tous ses secrets, c'est-à-dire toutes ses armes. Elle en avait conservé dont elle se servit d'abord pour lutter contre lui et paralyser ses efforts quand, voulant garder l'armée fidèle, il prétendit la soustraire à l'influence maçonnique (2), et dont elle se servit encore pour sa

(1) Le F.·. REBOLD, *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 148.

(2) « Dans le courant du même mois (février 1845), M. le maré- « chal Soult, duc de Dalmatie, ministre de la guerre, avait adressé « à tous les chefs de corps une circulaire pour leur annoncer qu'il « était défendu aux militaires de fréquenter les réunions des Loges « maçonniques. Comme il est facile de le comprendre, cette inter- « diction avait jeté de l'inquiétude dans tous les Ateliers; le Grand « Orient, pour faire revenir le ministre à d'autres idées, lui adressa

vengeance, car elle sentait que ce Maître qu'elle avait porté sur le trône n'était plus bien à elle, et pour l'accomplissement de ses desseins, car si quelques Frères avaient pu croire au lendemain de la révolution de 1830 que l'œuvre de la Franc-Maçonnerie était achevée (1), il avait été bientôt facile de voir qu'on était encore loin du but.

La révolution de 1848.

La révolution de 1848 est, comme ses aînées, une révolution de Francs-Maçons. « En 1847, un grand « nombre de Loges dans les provinces de France, « comprenant que les bases de l'institution maçon- « nique reposent sur les principes les plus purs « de la morale (LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ), et « qu'elles ne peuvent plus rester étrangères aux « idées progressives et généreuses qui cherchent « de toutes parts à se faire jour ; que c'est man- « quer aux lois de la Maçonnerie que de regarder, « sans y prendre part, ce mouvement général ten- « dant à rendre à la portion la plus nombreuse et « la plus déshéritée de la société la place qu'elle

« le 17 avril une planche dans laquelle, invoquant ses souvenirs « personnels comme Maçon, elle le priait de revenir sur cette déci- « sion ; ce qui eut lieu. » (*Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 190 et 191.)

(1) « ... Aussi avait-on vu un grand nombre d'hommes qui, après « les événements de juillet, s'étaient ralliés aux Loges qu'ils avaient « quittées précédemment, les quitter de nouveau, entraînant avec « eux beaucoup d'autres Frères qui motivèrent leur désertion sur ce « que l'Institution n'avait plus de raison d'être, que son rôle était « désormais terminé, puisque la révolution de juillet avait fait « triompher les principes propagés par la Franc-Maçonnerie. » (*Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 149.)

« s'efforçait de conquérir par son travail et sa pa-
« tience : ces Loges, disons-nous, formèrent des
« alliances plus intimes entre elles, et résolurent
« de se réunir tous les ans en congrès, pour dis-
« cuter et résoudre ces graves questions (1). »

Le Grand Orient, qui a pour mission de tromper la vigilance des pouvoirs publics et d'endormir la prudence des gouvernements, condamna ces congrès maçonniques, mais il se vit lui-même condamné par la Franc-Maçonnerie dans ses Loges. Le 14 janvier 1848, « le Grand Orient reçoit la communica-
« tion que ses décisions à l'égard des Loges qui
« s'étaient réunies en convent, avaient générale-
« lement été blâmées par tous les Ateliers. Il dé-
« cide de leur envoyer une circulaire pour justifier
« les condamnations prononcées contre les Loges
« mentionnées. Dans cette circulaire, datée du
« 17 janvier, il fait valoir auprès des plaignants
« que si les craintes qu'avaient pu faire naître ces
« réunions, composées d'éléments si divers et
« tenues contrairement aux Statuts, étaient peut-
« être exagérées, ils ne pouvaient d'un autre côté
« se dissimuler que ce premier oubli des prescrip-
« tions réglementaires était de nature à entraîner
« facilement les Maçons composant ces assemblées
« dans d'autres violations de la loi, qui pouvaient

(1) Le F.·. Rebold, *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie*, p. 173.

« avoir les conséquences les plus fâcheuses pour « eux et pour l'institution tout entière (1). »

La Franc-Maçonnerie était ainsi prête pour toutes les éventualités. Si le gouvernement réussissait à prolonger son existence, le Grand Orient, qui avait donné les plus sages conseils aux Loges, qui avait rappelé tous les Ateliers à l'observation des Statuts, et ces Statuts eux-mêmes qui interdisent aux Maçons assemblés de s'occuper de questions politiques, devaient inspirer une pleine confiance au gouvernement. Si celui-ci cependant succombait dans la lutte engagée, le Grand Orient n'avait rien fait qu'accomplir une formalité nécessaire pour protéger la Franc-Maçonnerie contre les défiances d'un pouvoir rétrograde, il avait fait semblant de frapper plutôt qu'il n'avait frappé véritablement, puisqu'en frappant il avait reconnu exagérées les plaintes portées contre les Loges. Le Grand Orient avait bien condamné ces congrès maçonniques préparant l'insurrection, mais les Ateliers avaient *blâmé* sa sentence, et le Grand Orient avait complaisamment constaté et consacré ce blâme dans sa circulaire. L'accord profond de toute la Franc-Maçonnerie n'était-il pas assez évident? Et le Grand Orient ne s'était-il pas montré docile à la voix sortie du fond des entrailles de la Franc-Maçonnerie quand, au congrès maçonnique tenu à Saintes

(1) *Histoire des trois Grandes Loges*, p. 210 et 211.

les 5, 6 et 7 juin 1847, « les orateurs tracèrent au « pouvoir maçonnique un nouveau chemin, con- « duisant directement au but de l'institution (1)» !

Le chemin n'est peut-être pas aussi nouveau que paraît le croire l'historien de la Franc-Maçonnerie, mais le but était bien en effet le but ancien de l'institution, ce but dont la Grande Loge d'Allemagne disait en 1774 : « Le but de l'Ordre doit « rester son premier secret ; le monde n'est pas « assez robuste pour en supporter la révélation. » Ce but secret, c'est celui dont le Rituel du grade de Chevalier Kadosch offre la figure dans ce serpent que l'initié doit poignarder, serpent à trois têtes, dont la première porte une tiare ou une clef, la seconde une couronne, la troisième un glaive, symbole de la Papauté, de la Royauté et de la Force militaire. « Le serpent à cette triple tête désigne « le mauvais principe », dit l'auteur sacré (2).

L'ancien protecteur de l'Ordre que les Loges avaient fait Roi et qui ne voulait pas l'être pour le compte de la Maçonnerie, mais pour celui de sa dynastie, en était venu à représenter aux yeux des FF.·. le *mauvais principe*. Pour eux qui avaient reçu ses serments, c'était un traître. Pourquoi ne fut-il pas du moins un de ces traîtres généreux qui

(1) Le F.·. Em.·. Rebold, *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie*, p. 172.

(2) Le F.·. Ragon, *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes*, p. 388.

reculent en découvrant à quelle œuvre infernale on voulait faire servir leur zèle et leurs forces, leur fortune et leur puissance ! Ah ! s'il avait eu le courage de sa trahison ! s'il avait tenté d'étouffer l'hydre entre ses bras... ! Mais une telle entreprise n'allait guère à son cœur, et il ne faut point demander à Midas les travaux d'Hercule.

Eckert raconte (1) que les chefs de la révolution de 1848 étaient des Maîtres des Loges parisiennes qui recommencèrent contre Louis-Philippe ce qu'ils avaient fait contre Charles X, qui usèrent des mêmes mensonges pour le tromper. Le Prince, devenu Roi par la grâce des Loges, avait été dix-huit ans auparavant le confident de ces mensonges, et il aurait pu répondre à ces conseillers perfides : Voilà précisément ce que vous disiez à mon parent, à mon bienfaiteur et à mon Roi ; vous lui parliez aussi de la puissance et des progrès de l'insurrection, de l'indécision des troupes, de la lutte sanglante et de son issue fatale, car, disiez-vous alors comme aujourd'hui, le peuple exaspéré se fera tuer jusqu'au dernier homme plutôt que de rendre les armes.

Louis-Philippe avait-il perdu la mémoire du passé ? ou bien fut-il accablé en reconnaissant à tant de signes la justice de Dieu ? Je ne sais. Mais les Francs-Maçons purent croire que leur vieux

(1) *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification*, t. II, p. 229 et 230.

ıensonge venait d'obtenir encore le même succès ue dix-huit ans auparavant. Louis-Philippe parut ɜ rendre. Mais Charles X, Roi Chevalier jusqu'au out, était tombé comme un Chevalier doit tomber, n'avait rien cédé à la Révolution. Louis-Philippe 'ut tout sauver en subissant un ministère de rancs-Maçons. Les Loges l'avaient fait arriver au ône par les barricades de juillet : voudraient-elles, uand il se livrait encore une fois aux Francs-açons, l'en faire descendre par les barricades de vrier? en le voyant renoncer à sa politique de x-huit années, ne s'apaiseraient-elles point? Mais s Loges avaient appris à se défier de Louis-ıilippe. Et, « quand le Maçon, qui combattait dans la rue, vit l'autorité entre les mains d'un de ses Frères, il recommença hardiment une nouvelle attaque, et le ministre, au nom du Roi, commanda aux troupes de cesser le combat. Là où la force n'avait pas résisté, la faiblesse devait vaincre ! Voilà les fruits de la fidélité qu'Odilon Barrot, ministre Maçon, venait de jurer à la Maison régnante (1). »

Le F.·. qui donnait ainsi le dernier coup à l'établissement de juillet était l'un de ceux qui avaient plus contribué à le fonder, l'un des trois commissaires qui avaient trompé la bonne foi de harles X à Rambouillet, celui qui, sans y penser,

(1) Le F.·. Em. Eckert. *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable ıification*, t. II, p. 230.

s'était fait dans ses lettres (1) le dénonciateur de la déloyauté des trois FF.·. MM.·. !

Les FF.·. MM.·. peuvent refuser de croire à l'intervention de la Providence dans les affaires de ce monde. Ils sont, comme les Juifs, la preuve vivante de la vérité qu'ils nient.

Cette révolution même par laquelle ils ont renversé le Prince qu'ils avaient élevé sur le trône de Juillet, révolution maçonnique dans son origine et dans ses tendances, ne fut-elle pas dans ses résultats plus favorable que funeste à la liberté, c'est-à-dire à la puissance de l'Église? Ce grand développement des associations religieuses *qui* provoque à cette même heure la fureur des Francs-Maçons, cette éducation chrétienne que les Chrétiens sont enfin libres de donner à leurs enfants, ce sont là des conséquences bien imprévues de la révolution maçonnique du 24 février. Et en présence de ces résultats, il faut de toute nécessité croire à l'action de la Providence ou à un prodige encore bien plus étonnant, aux effets sans cause.

Dès les premiers jours, on put remarquer dans le courant d'idées qui s'établit après l'écroulement de l'établissement de Juillet, un mélange inouï de tous les contraires. Et bien que les hommes religieux ne fussent pas moins étrangers à la révolution nouvelle qu'à ses deux aînées de 1789 et de

(1) Il convient de remarquer que la première de ces lettres est adressée à Louis-Philippe : « Mon Prince..... »

30, il était évident que celle-ci ne serait point stématiquement impie comme les deux autres. ıssi l'Ordre maçonnique, tout en se félicitant de ın nouveau succès, ne disait-il plus comme un ımi-siècle avant : *L'Ordre a révolutionné les ıuples de l'Europe pour de longues généra-ıns* (1). Il revendiquait bien encore la gloire d'a-ır couvert le sol de ruines (car ces Maçons-là, ıpuissants à édifier, sont habiles à démolir), mais n'abandonnait plus, comme le Grand Chapitre s Maçons allemands, les vieilles traditions de udence de la Franc-Maçonnerie.

Adhésion du G.·. O.·.

Quelques jours après le 24 février, les députés . Grand-Orient de France, revêtus de leurs in-ınes maçonniques, se présentèrent à l'Hôtel de lle pour déposer entre les mains du gouverne-ent provisoire l'acte d'adhésion de la Franc-açonnerie à la République (2). Le gouvernement ovisoire, représenté par deux de ses membres et ır son secrétaire général, les FF.·. Crémieux, ırnier-Pagès et Pagnerre, revêtus tous trois de ırs insignes de Maçons, reçut les députés du ·and-Orient comme des Frères.

Le F.·. Bertrand, ancien président du tribunal : commerce, représentant du Grand-Maître,

1) Voir plus haut, page 348.

2) La Franc-Maçonnerie proteste cependant qu'elle veut demeurer angère aux choses de la politique. Elle va le répéter encore dans te adhésion même.

dit aux représentants du gouvernement provisoire :

« A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

« *Le Grand-Orient de France au gouvernement*
« *provisoire.*

« Citoyens,

« Le Grand-Orient de France, au nom de tous « les Ateliers maçonniques de sa correspondance, « apporte son adhésion au gouvernement provi- « soire (1).

« Quoique placée par ses statuts mêmes en « dehors des discussions et des luttes politiques (2), « la Maçonnerie Française n'a pu contenir l'élan « universel de ses sympathies pour le grand mou- « vement national et social qui vient de s'opérer.

« Les Francs-Maçons ont porté de tout temps « sur leur bannière ces mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, « FRATERNITÉ; en les retrouvant sur le drapeau de « la France, ils saluent le triomphe de leurs prin- « cipes, et s'applaudissent de pouvoir dire que la « patrie tout entière a reçu par vous la consécra- « tion maçonnique.

(1) Je ne peux pas croire que ce soit cette adhésion qui ait valu à la Franc-Maçonnerie cette louange : « Elle se montre animée d'un « patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux grandes circonstances. » (*Circulaire de M. le ministre de l'intérieur*, 16 octobre 1861.)

(2) Voilà pour la prudence des statuts : l'esprit de la Franc-Maçonnerie va se révéler dans toute la suite.

« Ils admirent le courage avec lequel vous avez « accepté la grande et difficile mission de fonder « sur des bases solides (1) la liberté et le bonheur « du peuple; ils apprécient le dévouement avec « lequel vous savez l'accomplir, en maintenant « l'ordre qui en est la condition et la garantie.

« Quarante mille FF.·. MM.·., répartis dans près « de cinq cents Ateliers, ne formant entre eux « qu'un même cœur et qu'un même esprit, vous « promettent ici leur concours pour achever heu- « reusement l'œuvre de régénération si glorieuse- « ment commencée.

« Que le Grand Architecte de l'Univers vous soit « en aide ! »

Le F.·. Crémieux, au nom du gouvernement provisoire, répond tout à fait sur le ton maçonnique :

« Citoyens et Frères du Grand-Orient,

« Le gouvernement provisoire accueille avec « empressement et plaisir votre utile et complète « adhésion. Le Grand Architecte de l'Univers a « donné le soleil au monde pour l'éclairer, la li- « berté pour le soutenir; le Grand Architecte de « l'Univers veut que tous les hommes soient « libres : il nous a donné la terre en partage pour

(1) Solides! Combien de mois a duré cette solidité-là?

« la fertiliser, et c'est la liberté seule qui ferti-
« lise (1)!

« La Maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet
« la politique (2), mais la haute politique, la poli-
« tique d'humanité, a toujours trouvé accès au sein
« des Loges maçonniques (3). Là, dans tous les
« temps, dans toutes les circonstances, sous l'op-
« pression de la pensée comme sous la tyrannie du
« pouvoir, la Maçonnerie a répété sans cesse ces
« mots sublimes : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ!

« La République est dans la Maçonnerie, et c'est
« pour cela que, dans tous les temps, heureux ou
« malheureux, la Maçonnerie a trouvé des adhé-
« rents sur toute la surface du Globe. Il n'est pas
« un Atelier qui ne puisse se rendre cet utile té-
« moignage, qu'il a constamment aimé la Liberté,
« qu'il a constamment pratiqué la Fraternité. Oui,
« sur toute la surface qu'éclaire le soleil la Franc-
« Maçonnerie tend une main fraternelle à la Franc-
« Maçonnerie; c'est un signal connu de tous les
« peuples (4).

« Eh bien, la République fera ce que fait la Ma-

(1) *Le Moniteur* (mardi 7 mars 1848) ajoute ici : « Vive approba-
« tion. — Applaudissements. »

(2) C'est tout à fait ce que le F.·. Bertrand vient de dire :
« Quoique placée par ses statuts mêmes en dehors des discussions et
« des luttes politiques, la Maçonnerie, etc. » Mais après avoir, comme
le F.·. Bertrand, payé ce tribut à la prudence, le F.·. Crémieux va,
comme le F.·. Bertrand, parler sur un autre ton.

(3) « Oui! Oui! » *Le Moniteur*.

(4) « Applaudissements. » *Le Moniteur*.

« çonnerie, elle deviendra le gage éclatant de l'u-
« nion des peuples sur tous les points du Globe,
« sur tous les côtés de notre triangle ; et le Grand
« Architecte de l'Univers du haut du ciel sourira à
« cette noble pensée de la République, qui, se ré-
« pandant de toutes parts, réunira dans un même
« sentiment tous les citoyens de la terre.

« Citoyens et Frères de la Franc-Maçonnerie,
« *Vive la République* (1)! »

Chute du par République

Les choses ne succédèrent pas tout à fait ainsi. La république, au lieu de « se répandre de toutes « parts », se vit bientôt menacée à Paris même, où elle venait d'échanger avec la Franc-Maçonnerie ces protestations fraternelles, menacée non pas encore sans doute dans son nom ni dans sa fortune extérieure, mais dans son organisation. Elle allait recevoir du suffrage universel un président, et tout annonçait que ce président ne serait pas le candidat des républicains. Alors les FF.·. se rappelèrent que le premier Empire avait été « l'époque la plus flo- « rissante de la Franc-Maçonnerie française (2) » ; et en rêvant au passé, ils *songèrent* à l'avenir, comme on va le voir :

Songe fait en 1848.

Seul, cette nuit, dans mon modeste asile,
Je dormais d'un sommeil tranquille,

(1) *Le Moniteur* ajoute :
« Des applaudissements unanimes accueillent ces paroles.
« La députation se retire aux cris répétés de *Vive la République* « *vive le gouvernement provisoire !* »
(2) Voir plus haut, page 349.

Lorsqu'un songe est venu surprendre mes esprits :
C'était un songe prophétique !
Maîtres et Compagnons nous étions réunis
Sous une voûte symbolique,
Lorsque apparut le grand Napoléon.
Après nous avoir fait le signe de Maçon,
Il nous a dit : Enfants de la Lumière,
Le Ciel à vos vœux a souri,
Un des miens est parti de la terre étrangère.
Son courage n'a point failli ;
Il vient, guidé par mon génie,
Poursuivre mes nobles travaux,
Et sauver la mère patrie
Des intrigants, des fourbes et des sots.
Du joug d'un pouvoir tyrannique
Il brisera l'autorité,
Il sait que de la Liberté
La France est la terre classique.
Vous le verrez dans sa bouillante ardeur
Défendre sa sainte querelle,
Et son bras ainsi que son cœur
A tout jamais seront pour elle.
A ce mot le Maître s'est tu,
Son aigle l'a porté sur ses brillantes ailes
Vers les demeures immortelles,
Et le grand homme est disparu.

M. Mocquard (1) fut chargé de répondre à cette poésie maçonnique :

« Monsieur,

« Louis-Napoléon Bonaparte vous remercie, par « mon organe, des nobles sentiments que vous lui « exprimez dans la pièce de vers que vous avez « bien voulu composer pour lui ; il a reconnu ce

(1) J'ignore si cette appellation profane convient ici, et je veux qu'on ne l'explique, si M. Mocquard doit être appelé autrement, que par mon ignorance. Il est bien loin de ma pensée de vouloir faire tort à aucun initié de son titre maçonnique.

dévouement inaltérable d'un vieux brave de l'Empire, plein de souvenirs de cette grande époque. Le neveu de l'Empereur consacrera tous ses efforts à répondre aux vœux de tous les citoyens qui, comme vous, prennent une part si active à sa candidature.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« MOCQUARD.

« Paris, ce 17 novembre 1848 (1). »

La santé de la famille impériale.

Quand le « songe prophétique » du F.·. Rédarès se fut accompli et que le Maçon-poëte put voir ce qu'il avait rêvé, il vit encore le Rituel maçonnique s'associer à son enthousiasme dans cette page du Rituel de la Maçonnerie androgyne (Loge de table ou banquet) :

« Il y a cinq santés d'obligation.

« PREMIÈRE SANTÉ. — La Grande Maîtresse « frappe un coup, répété au climat d'Europe : « toute mastication cesse, chacun se met à l'ordre « de table (*les quatre doigts unis de la main droite « sur la table, le pouce écarté le long du bord et for- « mant l'équerre*). Elle dit :

« *Chères SS.·. Inspectrice et Dépositaire, faites*

(1) J'emprunte et ce morceau de poésie et la réponse au F.·. Rédarès qui n'a pas craint de publier l'un et l'autre en 1858. (*Etudes historiques et philosophiques sur les trois grades de la Maçonnerie symbolique, suivies de l'Influence morale de la Maçonnerie sur l'esprit des nations*, p. 165 et 166).

« *aligner et garnir les lampes pour une santé que*
« *le G.·. M.·. et moi avons à vous proposer.*

« L'annonce étant portée et exécutée, la S.·. In-
« spectrice dit, après avoir frappé un coup : *Grande*
« *Maîtresse, les lampes sont alignées et garnies.*

« La Grande Maîtresse frappe un coup et dit :
« *Debout et à l'ordre* (de table), *glaive en main*
« (prenant le couteau de la main gauche)! *Ch.·.*
« *FF.·. et TT.·. Ch.·. SS.·.·. la santé que nous*
« *avons la faveur et l'honneur de porter est celle de*
« *S. M. l'Impératrice, de son auguste Epoux, de*
« *Son Altesse le Prince Impérial et de la Famille*
« *Impériale, nous y joindrons la santé des Rois*
« *Maçons; c'est pour des santés si chères à nos*
« *cœurs que nous devons nous joindre pour souf-*
« *fler nos lampes à leur gloire, avec toutes les dis-*
« *tinctions de l'Adoption.*

« Les annonces faites, la Grande Maîtresse com-
« mande l'exercice :

« 1. *Main droite aux lampes!*

« 2. *Haut les lampes!*

« 3. *Soufflez les lampes!* (d'un seul trait.)

« 4. *Lampe en avant!* (cinq fois sur le cœur et
« revenir en avant.)

« 5. *Posez les lampes!* (en cinq temps.)

« La batterie (par cinq), puis on dit cinq fois
« Eva (1)! »

(1) Le F.·. Ragon, *Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption*, p. 35.

On voit qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux ce que disait le F.·. Bertrand, que la Franc-Maçonnerie est « placée par ses statuts en dehors des « divisions et des luttes politiques (1) ». Il est bien vrai que cette règle-là est écrite dans les statuts de la Maçonnerie, mais les statuts ne sont faits que pour tromper les profanes, les dupes qu'on appelle les initiés, pour endormir surtout l'autorité publique.

La F.·. M.·. étrangère à la politique, mais non à la haute politique.

Nous venons d'entendre tout à l'heure le F.·. Bertrand et le F.·. Crémieux dire tous deux que la Franc-Maçonnerie demeure étrangère aux discussions et aux luttes politiques, et en même temps que son œuvre est de préparer les révolutions et de s'y associer pour les développer. Le F.·. Rebold explique et prétend justifier cette contradiction qu'on retrouve à toutes les pages de l'histoire de la Franc-Maçonnerie :

« Les constitutions maçonniques de tous les « pays interdisent aux Frères de s'occuper, dans « le sein des Loges, de questions politiques, c'est-« à-dire que les Maçons ne doivent point discuter « les actes politiques ou administratifs du gouver-« ment sous lequel ils vivent, interdiction qu'on « ne saurait blâmer, puisqu'elle a pour but de « mettre les Loges à même d'éviter tout conflit avec « les pouvoirs profanes qui les tolèrent ou les au-« torisent, ou tout sujet de zizanie entre les Frères

(1) Voir plus haut, page 370.

« eux-mêmes, à qui la tolérance maçonnique fait « une loi de respecter les opinions de chacun en « fait de religion et de politique, et l'on sait jusqu'à « quel point les discussions de ce genre peuvent « irriter les esprits. Mais lorsqu'il s'agit de la « liberté, de la vie intellectuelle de tout un « peuple, dont les droits sont foulés aux pieds par « le pouvoir, alors le devoir du Maçon est tout « tracé : sa conscience de citoyen et la mise en pra- « tique des principes de la Maçonnerie doivent l'em- « porter sur les restrictions réglementaires (1). »

Ainsi les restrictions réglementaires établies pour rassurer les pouvoirs profanes n'empêchent point les Loges de s'ouvrir à *la haute politique*, ainsi que disait le F.·. Crémieux, à *la politique d'humanité*, c'est-à-dire à ces questions sociales qui ébranlent les fondements mêmes de la société.

Fiction des Grands Orients nationaux.

On s'étonne de voir les Rois dupes de cette vaine déclaration des « constitutions maçonniques de « tous les pays ». Mais c'est un Roi qui a dressé lui-même un piége à tous les autres Rois dans cette double fiction de l'indépendance de la Franc-Maçonnerie de chaque pays et de sa soumission à une haute autorité maçonnique agréée du pouvoir profane, et quelquefois établie par lui-même. Il est vrai que ce Roi, c'était Frédéric II de Prusse. « Chaque nation étant indépendante l'une de l'autre

(1) *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 147.

« dans le gouvernement civil, il crut équitable « qu'elles possédassent chacune une haute cour ma- « çonnique de laquelle il n'y eut plus d'appel. Cette « politique devant être agréable à chaque gouver- « nement, nulle jalousie ne pouvait exister contre « l'Ordre. Ce grand corps devait s'augmenter rapi- « dement et le grand but de l'Ordre s'accom- « plir (1) ». Nous avons vu que les Maçons constitués en dignité, décorés de l'autorité nominale, sont impuissants à diriger les Loges et dociles à l'impulsion qu'ils reçoivent d'elles (2). Et nous ne pouvons plus nous laisser tromper par ces vains mots de Grand Orient de France, de Grand Orient de Belgique, de Grand Orient d'Italie; nous savons que « la Maçonnerie « n'est d'aucun pays », qu' « elle est « une profession commune au genre humain tout « entier », que « les dimensions de la Loge sont celles « de l'Univers, que sa longueur est de l'Orient à « Occident, sa largeur du Midi au Septentrion, sa « profondeur de la surface de la terre au centre, sa « hauteur d'innombrables coudées » ; que la Maçonnerie « n'est ni française, ni écossaise, ni améri- « caine » (3) ; qu'elle est une et universelle. Une direction unique doit la conduire à ce *grand but* que connaissaient bien Frédéric II et Philippe-Égalité,

(1) *Rituel du Souverain Grand Inspecteur Général* (33e *degré*), p. 24.
(2) Voir plus haut, p. 363 et 364.
(3) Voir plus haut, p. 70 et 71.
Le Grand Orient de France, publiant les Statuts de l'Ordre, les intitule : *Statuts et Règlements généraux de l'Ordre Maçonnique* EN *France*.

mais que les Grands Orients ne connaissent guère. Si les Grands Oriénts se laissent docilement conduire à ce but inconnu, s'ils sont empressés à sanctionner le blâme qui les frappe quand ils s'égarent, ils ne verront pas les Loges s'insurger contre eux. Mais s'ils s'avisaient de prendre au sérieux leur autorité de comédie, les Loges leur apprendraient bien vite que, parés de titres magnifiques, ils doivent borner là leur ambition, qu'ils ne sont pas établis pour commander, qu'ils sont établis pour obéir à la volonté inconnue qui se manifeste par les Loges. Et si les Grands Orients résistaient encore, elles les feraient disparaître comme elles faisaient disparaître ici en France il y a quelques années, un Grand Maître qui se croyait tout puissant.

Le grand but de la F.·. M.·.

La Franc-Maçonnerie a un *grand but*, et tout y doit concourir, dans tous les Rites et à tous les degrés, comme dans l'Église catholique tous les actes, toutes les pensées, toutes les prières du Pontife suprême, Père universel des âmes, et de tous les Pontifes, et du double clergé régulier et séculier, et de tous les laïques jusqu'au plus humble, tout doit tendre au salut des âmes et à la gloire de Dieu. Ainsi la Franc-Maçonnerie est une armée immense où les emplois sont divers, mais où tous ont cessé de s'appartenir (1) pour n'appartenir plus qu'à la même cause qu'ils

(1) Voir plus haut p. 113.

servent sous la conduite du même chef. Les séductions dont la Franc-Maçonnerie use pour racoler tant de pauvres esclaves ne sont jamais que des moyens. La Maçonnerie androgyne, malgré son ancien nom d'*Amusements mystérieux*, n'a pas pour objet exclusif ni principal l'*amusement* des FF.·. et des SS.·.. La politique y tient la même place que dans la Maçonnerie masculine. Les Apprenties et les Compagnonnes de la Maçonnerie androgyne française peuvent bien être dans la même ignorance que les Apprentis et les Compagnons. Et malgré ces mots sans cesse prodigués de Lumière et d'Orient, on maintiendra les SS.·. et les FF.·. dans les ténèbres tant qu'on ne croira pas l'heure venue de révéler au monde le grand secret. Mais on croit aujourd'hui en Italie, non sans de bonnes raisons, qu'enfin l'heure attendue depuis tant de siècles est proche, et on commence de soulever le voile devant les SS.·..

Rôle politique de la Maçonnerie androgyne.

Quand la Maçonne passe du troisième au quatrième degré, le Grand Maître lui dit, après l'avoir proclamée Parfaite Maîtresse :

« Ma chère, les erreurs, les superstitions et les « préjugés que vous conserviez peut-être encore « dans quelque recoin de votre cerveau se sont « dissipés, maintenant que nous vous avons initiée « aux arcanes symboliques de la Maçonnerie, et « que la Lumière de la vérité a rayonné sur vos « pupilles. Une tâche ardue, mais sublime, vous

« est dorénavant imposée. La première de vos « obligations sera d'aigrir le peuple contre les « Rois et contre les prêtres. Au café, au théâtre, « dans les soirées, partout, travaillez dans cette « intention sacro-sainte. Il ne me reste plus qu'un « secret à vous révéler, et nous en parlerons à voix « basse, car l'heure n'est pas encore venue de le « manifester au monde profane. L'autorité monar- « chique, dont nous affectons d'être engoués, doit « un jour tomber sous nos coups, et ce jour n'est « pas éloigné. En attendant, nous la caressons « pour arriver sans entraves au complément final « de notre mission sacrée, qui est l'anéantissement « de toute monarchie. Levez-vous (1) ! »

Avant d'adresser ce discours à la Parfaite Maîtresse, le Grand Maître a reçu d'elle ce serment :

« Je jure, je promets de tenir fidèlement dans « mon cœur les secrets des Francs-Maçons et de la « Franc-Maçonnerie : je m'y oblige sous peine « d'être coupée en pièces par le glaive de l'Ange « exterminateur. »

Ce serment est une preuve nouvelle de l'inaltérable unité que la Franc-Maçonnerie conserve à travers la diversité de ses Rites et la variété de ses grades. A la réception d'un Ancien ou Grand Maître Écossais et Chevalier de Saint-André, le Maître

(1) Cette allocution du Grand Maître à la Parfaite Maîtresse a été publiée par *la Vera buona novella* de Florence, et reproduite par la *Correspondance de Rome*. (N° 181. — 1er février 1862.)

lonne qu'on *explique le tapis* (1), et le F.·. qui nne cette explication dit à l'initié : « En haut, voyez le lien de l'amitié, emblème sacré de l'Ordre et de nos FF.·.. Quoique dispersés sur toute la surface de la terre, nos FF.·. ne forment cependant qu'une seule communauté. Tous ils sont initiés aux mêmes secrets, suivent la même voie, sont formés d'après la même règle et sur les mêmes mesures, enfin sont animés du même esprit (2). »

Inégalité des initiations.

Non, tous les FF.·. MM.·. ne sont pas initiés aux ıêmes secrets, puisque dans ce même Rite écossais : à l'initiation de ce même grade d'Ancien, on dit ı récipiendaire : « Par ce grade, un mur épais s'élève entre nous et les profanes, et même entre plusieurs d'entre nous... Vous devez croire fermement que ce que vous avez appris jusqu'à ce jour n'est rien en comparaison des secrets qui vous seront certainement révélés dans la suite, si vous êtes élu et si vous ne vous rendez pas indigne... La gravité que vous avez pu remar-

(1) On va voir tout à l'heure quel est ce tapis et quelle est sa signification.

(2) Je lis dans les *Règlements généraux de la Maçonnerie Écossaise sur la France et ses dépendances* :

« Art. II. De quelque Rite reconnu que soit un Maçon, il est F.·. de tous les Maçons du Globe.

« Art. X. Par respect pour les principes de la Franc-Maçonnerie, qu'il a maintenu et maintiendra, le Rite Écossais ancien accepté admet l'existence des autres Rites *légalement établis et reconnus*, et travaillant, comme lui, à l'accomplissement du Gr.·. œuvre. »

« quer ici a dû vous inspirer des idées nobles; le
« soin que nous prenons de nous cacher à nos FF.·.
« mêmes a dû vous donner des notions dignes de
« la chose. »

On lui dit encore : « Vous vous êtes approché du
« Maître : tout était dans une obscurité profonde.
« La vue de son visage pâle et des deux FF.·. de
« l'Ordre vous a fait tressaillir de crainte. Nous
« avons des raisons pour ne songer qu'avec ter-
« reur et affliction à cette triste nuit pendant la-
« quelle le sanctuaire fut dévasté, le sang de plu-
« sieurs des nôtres répandu, et nos FF.·. dispersés
« aux quatre vents. Néanmoins ce souvenir n'est
« pas sans une douce satisfaction, lorsque nous
« réfléchissons que nous avons consacré cette nuit
« à la mémoire de notre sanctuaire, que nous nous
« abritons dans son obscurité, et que, grâce à elle,
« nous échappons aux persécutions de nos enne-
« mis. Quant aux mystères cachés là-dessous, je
« ne puis encore vous les révéler; mais le temps
« viendra où vous les pénétrerez et développerez
« vous-même, où vous verrez avec d'autres yeux
« et bénirez cette salutaire obscurité. »

Non, tous les FF.·. MM.·. ne sont pas initiés aux mêmes secrets, puisque dans l'instruction adressée au Compagnon de la Loge-Mère des *Trois-Globes*, on lui donne cet avis : « Le Maçon novice ne doit
« jamais oublier que presque chaque symbole de
« l'Ordre a une double signification, l'une morale

et l'autre mystique.... La signification mystique concerne en partie son histoire. On ne donne à l'Apprenti que des insinuations, jamais une explication complète; parce que le plus petit point ne saurait être entièrement expliqué et compris, sans faire saisir tout l'ensemble (1). »

Non, tous les FF.·. MM.·. ne sont pas initiés aux êmes secrets, et le Maçon des grades chapitraux, ncore qu'il en sache un peu plus que « le Maçon novice », encore qu'on lui apprenne à dire : J'ai monté le dernier échelon, et j'ai vu le but de la Maçonnerie (2) », encore qu'il se croie initié tous les secrets de l'Ordre, demeure cependant n Maçon ignorant de la Maçonnerie. C'est ce que arruel disait à un honnête homme reçu depuis ien des années Chevalier Rose-Croix.

« Il n'épargnait rien, raconte Barruel, pour me donner une meilleure idée d'une société dans laquelle il se glorifiait d'avoir exercé les fonctions les plus honorables. C'était souvent l'objet de nos conversations. Il voulait absolument me convertir à la Maçonnerie. Il se trouvait presque offensé de m'entendre dire que, tout Chevalier Rose-Croix qu'il était, il n'était pas encore au dernier grade; ou bien que ce même grade avait ses divisions, dont il ne connaissait encore qu'une partie. Je vins même à bout de le lui prouver, en

(1) *Rituel de la Loge-Mère des Trois-Globes.* Leipzig, Lauffer, 1825.
(2) *Rituel du Souverain Grand Inspecteur Général* (33e *degré*), p. 41.

« lui demandant ce que signifiaient certains *hiéro-*
« *glyphes* Maçonniques. Il convint en avoir de-
« mandé lui-même l'explication et qu'elle lui avait
« été refusée. Il n'en soutenait pas moins qu'il en
« serait de ces hiéroglyphes comme de l'équerre,
« du compas, de la truelle, et de tous les autres.
« Je savais qu'il ne lui restait plus qu'un pas à
« faire; pour le tirer de son aveuglement, je m'a-
« visai de lui suggérer la marche à suivre pour ar-
« river au grade où le voile se déchire, où il n'est
« plus possible de se faire illusion sur l'objet ulté-
« rieur des arrière-adeptes. Il désirait trop lui-
« même de savoir ce qui pouvait en être, pour ne
« pas essayer les moyens que je lui indiquais; mais
« il se flattait bien que tout cela n'aboutirait qu'à
« lui fournir de nouvelles armes pour me con-
« vaincre moi-même de mes torts et de l'injustice
« de mes préjugés sur la Maçonnerie. Très-peu de
« jours se passent; je le vois entrer chez moi dans
« un état que ses discours seuls peuvent peindre :
« — Oh ! mon cher ami, mon cher ami !... Que
« vous aviez bien raison !... Ah ! que vous aviez
« bien raison ! Où étais-je, mon Dieu ! Où étais-je?
« — J'entendis aisément ce langage, il ne pouvait
« presque pas continuer. Il s'assit comme un homme
« qui n'en peut plus, répétant encore diverses fois
« ces mêmes paroles : Où étais-je?... Ah ! que vous
« aviez bien raison ! — J'eusse voulu qu'il m'ap-
« prît quelques-uns des détails que j'ignorais. —

« Que vous aviez bien raison ! répétait-il encore,
« *mais c'est tout ce que je puis vous dire.* — Ah!
« malheureux, lui dis-je alors, je vous demande
« moi-même pardon. Vous venez de faire un ser-
« ment exécrable, et c'est moi qui vous y ai ex-
« posé. Mais, je vous le proteste, cet atroce ser-
« ment ne m'était pas venu dans la pensée, lorsque
« je vous suggérai les moyens d'apprendre enfin
« par vous-même à connaître ceux qui vous avaient
« si longtemps et si affreusement abusé. Je sens
« qu'il valait encore mieux ignorer le fatal secret,
« que l'acheter au prix d'un pareil serment. Je me
« serais donné bien de garde de vous exposer à
« cette tentative, je ne le pouvais pas en cons-
« cience ; mais, franchement, je n'y réfléchis pas.
« Je n'avais pas alors l'idée de ce serment. — Je
« disais vrai, je n'avais pas alors pensé à ce ser-
« ment. Sans trop chercher à quel point il oblige
« au secret, je craignis d'être indiscret; il me
« suffisait d'avoir prouvé à ce monsieur que je
« savais au moins une partie de ce profond mys-
« tère. Aux questions que je lui fis, il vit assez
« qu'il ne m'apprenait rien par un aveu qui à lui
« seul en dit au moins l'essence.

« Sa fortune avait été ruinée par la révolution. Il
« m'avoua que désormais elle était réparée s'il ac-
« ceptait ce qu'on lui proposait. — Si je veux, me
« dit-il, partir pour Londres, pour Bruxelles, pour
« Constantinople, ou pour toute autre ville à mon

« choix, ni ma femme, ni mes enfants, ni moi, nous « n'avons plus besoin de rien. — Oui, lui obser- « vai-je, mais à condition que vous irez prêcher la « *liberté*, l'*égalité* et toute la Révolution! — *Tout « juste. Mais c'est là tout ce que je puis vous dire. « Ah! mon Dieu, où étais-je?*... Je vous en conjure, « ne me pressez pas davantage.

« J'en avais bien assez pour le moment; j'es- « pérai que le temps m'en apprendrait davan- « tage (1). »

Parité des serments.

Mais si tous les FF.·. MM.·. ne sont pas initiés aux mêmes secrets, tous les FF.·. et SS.·. de tous les Rites et de tous les grades sont liés par le même serment, serment exécrable, comme le dit Barruel. La formule varie, on l'a pu voir déjà et je pourrais le montrer encore par cent exemples ; l'objet du serment reste le même : tous les Maçons et toutes les Maçonnes jurent de ne rien révéler, pas plus à leurs FF.·. et SS.·. des autres grades qu'aux profanes, des secrets de la Franc-Maçonnerie, et ils profèrent contre eux-mêmes les vœux les plus épouvantables s'ils manquent à ce serment. On a entendu la Maçonne italienne qui passe du troisième au quatrième degré, s'obliger au secret *sous peine d'être coupée en pièces par le glaive de l'Ange exterminateur*. Le Maître Écossais ou Chevalier de Saint-André renouvelle tous les serments qu'il a

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. II, p. 312 à 315. Hambourg, 1798.

déjà prêtés : « *Moi N..., au nom du triple serment* « *que j'ai prêté en qualité d'Apprenti, de Compa-* « *gnon et de Maître Maçon, en présence de mes* « *Frères Maîtres Écossais Éclaireurs, je jure de ne* « *jamais abuser du droit de répandre la Lumière* « *parmi les trois premiers grades des Francs-Ma-* « *çons...* » Et quand il obtient encore une nouvelle *augmentation de salaire*, il renouvelle encore ses serments :

« *Moi, N...., je promets et jure solennellement et* « *librement à Dieu, créateur du monde, en face de* « *vous, Maîtres dans cette Haute-Loge Écossaise, et* « *en présence des Frères Ecossais, de conserver, ca-* « *chés, de la manière la plus rigoureuse, les secrets* « *auxquels j'arrive maintenant, ainsi que mon opi-* « *nion personnelle sur leur compte; je jure et pro-* « *mets de n'en jamais dévoiler la moindre chose à* « *personne, pas même au Maître de tout l'Ordre,* « *dès que je ne le verrais pas reconnu dans une* « *Haute-Loge Ecossaise ou que mes chefs de cette* « *Loge ne me l'auraient pas fait reconnaître comme* « *tel. Je promets de rester fidèle à l'Ordre et à ses* « *Statuts, de n'en rien publier ni par écrit, ni par* « *signe, ni par image, sans y avoir été autorisé par* « *mes supérieurs, et sans avoir de plus toute garan-* « *tie contre la trahison; de n'en jamais parler,* « *à moins que ce ne soit avec un Frère sincère et* « *discret, et après m'être entouré de toutes les pré-* « *cautions ; je promets de plus de ne jamais entrer*

« *dans aucun autre Ordre sans la permission de*
« *mes supérieurs, et, malgré cette permission, de*
« *rester tellement fidèle à l'Ordre, que je n'en révé-*
« *lerai jamais ni les secrets, ni les symboles, ni les*
« *usages, et que je ne les emploierai jamais à l'a-*
« *vantage des autres. Enfin, je fais le vœu de*
« *rester fidèle à la sainte foi jusqu'au dernier*
« *souffle, d'aimer l'humilité, d'obéir à mes supé-*
« *rieurs, de vivre dans la continence, d'éviter le*
« *vice, de pratiquer le bien, d'avoir de l'amour et*
« *de la compassion pour les hommes, et surtout de*
« *me comporter d'une manière digne d'un honnête*
« *Maître de la Haute-Association Ecossaise. Que si*
« *je suis infidèle à mon devoir, si je nuis jamais*
« *sciemment à l'Ordre, je veux que tous les maux*
« *auxquels je me suis voué fondent sur moi. En*
« *confirmation de quoi, je baise les paroles de mon*
« *Sauveur* (1) *!* »

L'explication du tapis.

Ce secret, qu'on voudrait pouvoir en même temps cacher tout à fait aux initiés, pour qu'il ne transpire pas hors des Loges, dans le monde profane, et leur révéler pour les faire *travailler* avec

(1) Ce « vœu de rester fidèle à la sainte Foi », précaution utile jadis pour étouffer les dernières protestations de la conscience, n'a plus aujourd'hui de raison d'être. Mais ce Rite écossais se complaît plus que les autres, plus même que le Rite de Misraïm, que nous avons vu accuser pour le caractère mystique de sa liturgie, dans toutes les formules religieuses qui ne sont pour lui rien de plus que de vaines formules. Son Grand Maître actuel, le F.·. Viennet, représentant au milieu de nous (bien plus par ses sentiments que par son âge) du siècle de Voltaire, se fait lui-même gloire d'être un des plus purs voltairiens de notre siècle.

plus d'intelligence et d'ardeur *à l'accomplissement du Gr.·. œuvre*, ce secret, que nous avons déjà entrevu, nous l'entrevoyons encore ici, après que ce serment vient d'être prêté. Le Maître vient d'ordonner qu'on *explique le tapis*. La table est en effet couverte d'un tapis rouge, sur lequel on a placé trois lumières, le compas, le maillet et la Bible. On a placé encore autour du tapis quatre lumères. Et voici l'*explication :*

« La couleur de ce tapis est rouge, comme vous « voyez. Que cette couleur vous fasse souvenir du « sang de vos Frères! Rappelez-vous que la cou- « leur du feu est celle des Hauts-Frères Écossais : « sans elle nous ne sommes rien; car tout est fondé « sur l'amour et sur le sang. Vous voyez ici le « Temple détruit, les colonnes brisées et les « marches arrachées : c'est pour vous apprendre le « sort malheureux que notre Ordre a dû subir. Il « a été la proie d'étrangers; et nos Frères sont en- « core dispersés. Remarquez la perte que nous « avons essuyée, et la cruauté avec laquelle nous « avons dû expier les fautes de quelques-uns. Il « ne m'est pas permis de vous dire l'époque où « nous avons été la proie de la cupidité et les vic- « times de l'orgueil. Cependant nos secrets ont été « conservés intacts; personne jusqu'à présent n'a « osé dépasser ces lignes.

« A vos côtés sont quatre lumières; je ne puis « vous en donner la signification propre. Il me suf-

« fit de vous dire que le quaternaire est fondé sur « le ternaire, et celui-ci sur l'unité. Libre à vous « d'entendre par ce nombre les quatre éléments ou « les quatre points cardinaux, ou la pierre carrée. « Par là vous ne vous écarterez pas trop de la vé- « rité, quand bien même il régnerait autour de « vous une obscurité beaucoup plus profonde que « celle de la nuit la plus noire. Vous suivez une « route, comme vous voyez, et quelque différents « que soient les points d'où vous partez, vous y « retournez cependant toujours : ainsi tous les « fleuves ont leur embouchure dans la mer. »

Initiation de l'Élu des Neuf.

Pour l'initiation de l'Élu des Neuf, « la chambre « obscure doit être tendue de noir et ne doit être « éclairée que par les lumières dont on va faire « mention. Au fond, d'un côté, il faut une espèce « d'antre ou caverne couverte et garnie de branches « d'arbre, dans lesquelles doit être un fantôme « assis, dont la tête est garnie de cheveux et seu- « lement posée sur le corps. Auprès, il doit y avoir « une table et un tabouret, et vis-à-vis un tableau « transparent, représentant un bras tenant un poi- « gnard et ce mot écrit : VENGEANCE! Sur la table « il faut un gobelet; et, en bas du tabouret, doivent « être un grand poignard et une lampe qui puisse « se prendre à la main et qui rende une faible lu- « mière; à l'autre côté de la chambre, il faut une « fontaine de laquelle doit découler de l'eau claire.

« Lorsque tout est ainsi disposé, et que le Frère

« Intime a conduit le récipiendaire dans cet appar-
« tement, il le place sur le tabouret devant la table,
« sa tête appuyée sur un des poignets, puis lui
« dit : *Ne bougez pas, mon Frère, de cette situation,*
« *que vous n'entendiez frapper trois coups qui vous*
« *serviront de signal pour vous découvrir les yeux.*
« *Suivez exactement ce que je vous prescris; sans*
« *cela vous ne pourriez jamais être admis dans*
« *l'auguste Loge de Maître Elu.* Après ce discours,
« le Frère Intime sort, ferme la porte avec force et
« abandonne le récipiendaire pendant quelque
« temps à ses réflexions; ensuite il frappe trois
« coups, puis laisse le temps au récipiendaire
« d'examiner ce qui est autour de lui; après quoi
« il entre d'un air sérieux et lui dit : *Courage, mon*
« *Frère. Voyez-vous cette fontaine! prenez ce gobe-*
« *let, puisez de l'eau et buvez; car il vous reste bien*
« *de l'ouvrage à faire.*

« Quand le récipiendaire a bu : *Prenez,* lui dit le
« Frère Intime, *cette lampe, armez-vous de ce poi-*
« *gnard, entrez au fond de cette caverne, frappez*
« *tout ce que vous trouverez ou ce qui vous résistera.*
« *Défendez-vous, vengez votre Maître, et rendez-*
« *vous digne d'être Elu!*

« Le récipiendaire entre, le poignard levé, te-
« nant la lampe de la main gauche. Le Frère Intime
« le suit, en lui montrant le fantôme ou la tête, et
« lui crie : *Frappez, vengez Adoniram, voilà son*
« *assassin!* Le récipiendaire frappe de son poi-

« gnard; ensuite le Frère Intime lui dit : *Quittez « cette lampe, prenez cette tête par les che- « veux, levez votre poignard et suivez-moi* (1). »

Ces détails ne remettent-ils pas en mémoire au lecteur la réception de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, comme Chevalier Kadosch (2)?

Les pensées de vengeance.

La liturgie de la Franc-Maçonnerie est toute pleine de ces pensées de vengeance. On demande au Grand Inspecteur anglais primitif, qui se présente en visiteur :

« Pourquoi les Très-Sublimes Princes de Royal « Secret portent-ils un cordon noir?

« R. A cause du deuil que doivent porter tous « les bons Frères.

« D. Pourquoi portent-ils une croix rouge?

« R. Pour faire voir qu'ils sont Chrétiens.

« D. Dans quelle intention la placent-ils sur le « cœur?

« R. Pour rappeler que rien ne doit leur arra- « cher du cœur la Religion chrétienne.

« D. Je suis aussi Grand Inspecteur; parlez-moi « sans emblème.

« R. Le puis-je sans danger?

« D. Je me montre. » L'Examinateur ouvre ses vêtements et met son épée à plat sur la Croix.

« R. Je me livre. » Et le visiteur porte son épée sur son front, sur son cœur et en avant.

(1) *Recueil de la Franc-Maçonnerie adoniramite.*
(2) Voir plus haut, pages 174 et 175.

« D. Quel est le mot?
« R. Quelqu'un peut-il nous entendre?
« D. Dieu seul.
« R. Paul-Kal-Pharès-Kadosch.
« D. Le mot sublime?
« R. Nika-Maka-Baclim-Adonaï.
« D. La grande parole d'entrée?
« R. Necam Adonaï Necam.
« D. Qu'est-ce que cela signifie?
« R. Vengeance, à Dieu, vengeance (1)! »

Ce cri de vengeance est le *cri d'armes* de ces chevaliers du poignard, — de quel autre nom les nommer? L'auteur sacré lui-même en fait la remarque : « On voit clairement, surtout par les « *paroles*, combien les propagateurs du système « templier qui fait la base du Rite écossais ancien « et accepté en 33 grades, avaient à cœur d'inté- « resser les Maçons à les seconder dans l'exécu- « tion de leur vengeance. » Mais il ajoute aussitôt : « C'est la révolution de 1789 qui a mis fin à ces « projets criminels (2). » Au convent de Lyon, la Franc-Maçonnerie abjura le système templier; mais un auteur allemand dit le motif de cette abjuration et sa sincérité : « Que l'abjuration du convent « de Lyon fut faite par injonction de la police, qui « avait déclaré qu'elle s'opposerait à la propaga- « tion de tout système qui tendrait à rappeler les

(1) Le F.·. Ragon, *Tuileur général de la Franc-Maçonnerie*, p. 181.
(2) *Rituel du Souverain Grand Inspecteur Général*, p. 42.

« Templiers et leurs usages; mais que cet abandon
« ne fut que simulé et que les Frères restèrent en
« rapport avec les Loges de *la Stricte observance*
« de l'Allemagne, comme province (1). »

C'est en 1778 que la Franc-Maçonnerie abjurait le système templier, c'est-à-dire renonçait à poursuivre sa vengeance. Mais, d'après l'auteur sacré, ce n'est que la révolution de 1789 qui a mis fin à ces projets criminels. Ce qui équivaut à dire : Pour satisfaire aux exigences de la police, nous avions abjuré des lèvres, mais non du cœur; aujourd'hui nous abjurons sincèrement.

Est-on plus sincère aujourd'hui qu'autrefois? Nous l'allons voir.

Dans les *Questions d'ordre* du quatrième grade (premier ordre chapitral, on voit que je n'ai pas besoin d'aller chercher des témoignages bien haut dans la hiérarchie ni bien loin dans la variété des Rites, car il s'agit ici du Rite français) — dans les *Questions d'ordre* se trouvent celles-ci :

« D. Quel était votre projet?
« R. De punir le crime.
« D. Quelle vengeance était permise aux Maçons?
« R. La juste punition des assassins d'Hiram.
« D. Où le projet de vengeance s'est-il formé?
« R. En un conseil secret.

(1) *Das Gunze aller geh verb.*, p. 74.
Cité par l'auteur sacré de la Franc-Maçonnerie, *Rituel du Souverain Grand Inspecteur Général*, p. 46.

« D. A quelle heure ?

« R. Dans l'obscurité de la nuit.

« D. Quand êtes-vous parti ?

« R. Avant le jour.

« D. Qui vous éclairait ?

« R. L'étoile du matin.

« D. Que vous reste-t-il à faire ?

« R. Rien, puisque la vengeance est accom-
« plie. »

Faut-il donc croire l'auteur sacré ? La révolution de 1789 aurait-elle véritablement mis fin aux projets de vengeance de la Franc-Maçonnerie ? Mais pourquoi toujours parler d'une vengeance accomplie depuis si longtemps ? Ces sinistres paroles que nous venons d'entendre permettent-elles de croire que tant de sang et de ruines aient apaisé la soif de vengeance de ces sombres sectaires ?

Mais l'interrogatoire continue :

« D. Quel âge avez-vous ?

« R. Neuf semaines sur sept ans, parce que neuf
« semaines s'écoulèrent avant la punition du dé-
« lit (1). »

Si l'Elu secret avait parlé selon la vérité en répondant que « la vengeance est accomplie » et qu'il ne lui « reste plus rien à faire », il répondrait à cette nouvelle question : « Quel âge avez-vous ? » comme le Chevalier Kadosch (2) : *Je ne compte*

(1) *Tuileur général de la Franc-Maçonnerie*, p. 33.
(2) *Nouveau Rituel de Kadosch*, p. 100.

plus. En effet, la raison que le Rituel donne de cette réponse du Kadosch, c'est que *l'ouvrage est fini*. Le Kadosch est L'EXÉCUTEUR DE L'ORDRE (1), il finit l'ouvrage, il frappe de son poignard la tête qui porte la tiare et la tête qui porte la couronne royale, et ce n'est qu'après avoir ainsi fini l'ouvrage, qu'il dit : *Je ne compte plus*.

L'ouvrage n'est pas fini.

Mais l'ouvrage n'est encore fini, la vengeance n'est encore accomplie que dans cette cérémonie figurative où le Chevalier Kadosch poignarde deux mannequins. Une organisation si puissante ne s'est pas formée, elle n'existe pas depuis si longtemps pour répéter perpétuellement cette figure sans vouloir passer de la figure à la réalité. A Rome, en 1848, des *patriotes* avaient apporté un cadavre dans la petite salle de spectacle de Capranica; l'un d'eux, désigné par le sort, frappa le cadavre de son poignard et lui trancha l'artère carotide : quelques heures plus tard, ce sectaire portait le même coup à un homme vivant, le premier ministre du Pape. Ces mannequins inertes ne sont non plus qu'une figure qui doit passer quand l'ouvrage sera fini, quand la vengeance de l'Ordre sera enfin accomplie sur une chair vivante, quand disparaîtront sous les coups de L'ENNEMIE les deux têtes de l'Église de Jésus-Christ et de la société chrétienne. Un Roi Très-Chrétien a été immolé, un Pape peut l'être :

(1) Voir plus haut, page 177.

mais L'ENNEMIE poursuit un plus hardi dessein. Ce n'est pas pour une vengeance particulière ni pour la vengeance d'une ancienne injure qu'elle arme du poignard la main de ses esclaves, c'est pour la vengeance générale d'une injure toujours actuelle tant qu'il y aura sur la terre un Pape et un Prince chrétien. On dit bien dans la liturgie maçonnique, d'abord qu'il faut tirer vengeance du meurtre d'Hiram, puisque le meurtre d'Hiram est vengé, mais il reste aux Francs-Maçons de tous les Rites et de tous les grades, et surtout à ceux des hauts grades, une autre vengeance à exercer.

La vengeance, masque de la convoitise.

La vengeance est leur mot d'ordre. Mais ils ne savent même pas bien quel chef ancien ils auraient à venger, l'architecte du Temple de Salomon ou le Grand Maître des Templiers. Une si vieille injure et si incertaine (car à côté du symbole du meurtre d'Hiram, ils ont le symbole d'Hiram toujours vivant dans son tombeau) (1), un « vieux conte », une « fable *grossière* (2) » tenue pour telle par eux-mêmes, ne peut pas irriter tant de cœurs et mettre le poignard dans des milliers de mains sur toute la surface de la terre. Une cause moins éloignée recrute chaque jour tous ces sectaires. La convoitise

(1) A la réception du Secrétaire intime ou Maître par curiosité, on voit sur le tableau de la Loge le tombeau d'Hiram avec le mot *Ki* ou *Kaki*. Et l'auteur sacré dit en note : « Selon le *Tuileur écossais*, le « mot est *Chai*, qui signifie *vivant*. Ainsi dans la tombe Hiram n'est « point mort. Il en est de même de tous les personnages dont il est « le type. » (*Tuileur général de la Franc-Maçonnerie*, p. 109.)

(2) Voir plus haut, pages 168 et 169.

se cache sous le masque de la vengeance moins ignoble qu'elle. Les Pontifes et les Rois ne représentent aux yeux de ces Chevaliers ni Sadoc ni Soliman, ni Clément V ni Philippe le Bel; ils ne représentent qu'eux-mêmes, et leur titre à la haine des Francs-Maçons, c'est d'être les chefs et les protecteurs de la société chrétienne. Qu'un Roi, traître à tous ses devoirs, conspire lui-même contre la société qu'il doit défendre : à ce prix, mais à ce prix seulement, la Franc-Maçonnerie ne conspirera pas contre lui. Qu'il soit tout à fait un Roi-Maçon, comme elle avait espéré en trouver un en 1830; qu'il livre son peuple à L'ENNEMIE, L'ENNEMIE ne sera pas ingrate, et traitera d'ami ce Roi félon. Que le Pasteur ouvre la bergerie à ces loups affamés, que toutes les protections soient ravies au bon droit, à l'honnêteté, à la faiblesse, que leur Niveau hideux ramène encore la terreur dans tous les lieux où les hommes espèrent en regardant la Croix, que la société soit sans défense, et ils acclameront le progrès! Écoutez-les qui l'acclament d'avance :

« Si le pouvoir s'obstine à maintenir une chose « que l'esprit de l'époque repousse et qui est usée « par le temps, il faut, d'après les lois de la dyna- « mique, qu'un pouvoir plus fort s'élève, brise ces « entraves, et fasse exécuter les lois de la fatalité. « Cette loi, nous la voyons confirmée et par la « révolution française et par la réforme religieuse. « Les échafaudages, devenus hors d'usage, de-

vaient être enlevés, d'après le plan du Maître. Mais ceux qui occupaient le pouvoir dans l'Église et dans l'État ne voulaient pas entendre parler de réforme. Alors surgirent, du milieu du peuple, des hommes énergiques qui donnèrent des coups vigoureux à l'échafaudage, et celui-ci s'écroula... De son côté, la Religion, l'édifice religieux, rejetait les formes qui sont soumises, comme toutes choses, à la loi de la variation, et doivent correspondre au degré de civilisation qui caractérise chaque époque. Si l'humanité doit progresser, selon la volonté du Grand Maître, il faut que les vieux échafaudages s'écroulent, quand bien même toutes les puissances du monde s'efforceraient de les sauver de la ruine. C'est par la violence qu'ils sont alors renversés. Que si cette destruction est coupable aux yeux de la loi humaine, elle n'en est pas moins conforme à la loi éternelle, qui seule a force pour l'humanité. D'après ces considérations, on comprend que les révolutions ne sont que des crises dans l'histoire du développement de chaque nation. Ce que le temps a usé doit tomber; et si des mortels tentent de le conserver, qu'on n'accuse qu'eux-mêmes lorsqu'ils seront ensevelis sous les ruines...

« Après cela, nous pouvons avouer en toute conscience que le travail de l'esprit de l'époque au temple de l'humanité va progressant sans cesse, en dépit de tous les obstacles, de tous les délais, de

« toutes les destructions apparentes. Ne nous lais-
« sons pas décourager si le progrès n'est pas partout
« également sensible. Travaillons énergiquement
« dans la mesure de nos forces respectives, avec
« la certitude infaillible qu'AU MOMENT OU L'ÉDIFICE
« AURA ATTEINT LA HAUTEUR NÉCESSAIRE, LES VIEUX
« ÉCHAFAUDAGES TOMBERONT D'EUX-MÊMES (1). »

Des générations qui ont fait des révolutions une douloureuse expérience seront-elles toujours dupes de l'hypocrisie du langage, et ne finiront-elles pas par apprendre ce que les Francs-Maçons cachent sous ces grands mots de progrès et d'humanité!

Qu'elles écoutent cet appel à toutes les passions ennemies :

« Levez-vous, arrachez la couronne de la tête du
« conquérant et placez-la sur celle de l'innocence
« opprimée; brisez les chaînes de l'esclavage qui
« couvrent des hommes nés libres; apprenez
« l'humanité à nos bonzes; réprimez l'orgueil des
« grands; rendez à la liberté les droits qu'on lui a
« dérobés; relevez l'humanité de la poussière où
« l'ont couchée le despotisme et le fanatisme (2). »

Contre les Princes, les bigots et la noblesse.

Et si ce n'est pas encore assez clair, le F.·. Fichte, qui a le droit de parler au nom de la Maçonnerie allemande, c'est-à-dire de la Maçonnerie universelle (3), le F.·. Fichte dit :

(1) *L'Astrée*, p. 83 et 84.
(2) *Journal maçonnique de Vienne*, IIe année, Ire livr., p. 88.
(3) « La Maçonnerie est une société qui, pour se constituer, a dû

« Toute la terre est un bien commun ; le droit « de propriété s'est établi et constitué par la ruse, « et le pouvoir arbitraire est la source de toute la « tyrannie et de tous les maux publics ; ceux-ci ne « disparaîtront que par la répartition égale de tous « les biens. — Les Princes, les bigots et la no- « blesse, ces ennemis implacables du genre hu- « main, doivent être anéantis et leurs biens assi- « gnés à ceux qui, par leurs talents, leur science « et leur vertu, ont seuls le droit et le pouvoir de « gouverner les autres. Ils sont pervers ceux qui « n'admettent pas ces maximes ou qui s'opposent « à l'exécution de ces projets. Contre ces ennemis « du genre humain on a tous les droits et tous les « devoirs. Oui, tout est permis pour les anéantir : « la violence et la ruse, le feu et le fer, le poison et « le poignard ; la fin sanctifie le moyen ! Les droits « de l'homme, plus anciens et plus sacrés que « toutes les coutumes, tous les contrats et toutes « les pragmatiques sanctions, doivent être vio- « lemment rétablis (1). »

Si l'on prétend, malgré l'autorité du F.·. Fichte

« faire disparaître tous les préjugés si vains, mais si funestes dans « leurs conséquences, des nationalités, des conditions et des religions. « C'est pour cela que la première de ses maximes fondamentales est « de n'accorder de valeur à l'homme que conformément aux disposi- « tions de la nature qui nous a faits êtres d'une seule et même espèce, « citoyens d'un seul et même monde, possesseurs d'une seule et même « terre, enfants d'une seule et même mère. » (*Le Journal maçonnique de Vienne*, p. 170.)

(1) *Beitrage zur Berichtigung*, etc., p. 45.

et malgré l'évidence, que ce sont là des sentiments individuels et que la Franc-Maçonnerie ne peut pas être responsable de toutes les paroles exécrables échappées à des FF.·., voici la circulaire que les chefs de l'association maçonnique allemande, sous la Grande Maîtrise du duc de Brunswick, adressaient en 1794 aux arrière-Loges de leur obédience :

Manifeste du duc de Brunswick

« Dans la tempête générale produite par les révo-
« lutions actuelles dans le monde politique et mo-
« ral, à cette époque de suprême illumination et
« de profond aveuglement, ce serait un crime con-
« tre la vérité et l'humanité, de laisser plus long-
« temps enveloppées d'un voile des choses qui
« doivent donner l'unique clef des événements pas-
« sés et futurs, des choses qui doivent montrer à
« des milliers d'hommes si la voie qu'on leur a fait
« suivre est la voie de la folie ou celle de la sagesse.
« Il s'agit de vous, VV.·. FF.·. de tous les grades
« et de tous les systèmes secrets. Le rideau doit
« être enfin écarté, afin qu'à vos yeux aveuglés re-
« paraisse cette Lumière que vous avez cherchée
« en vain depuis toujours, mais dont vous n'avez
« saisi que des rayons trompeurs et une sainte obs-
« curité faiblement éclairée par une lampe magique.

« Le temps de l'accomplissement est proche ;
« mais, sachez-le, cet accomplissement c'est la de-
« struction. Nous avons élevé notre construction
« sous les ailes des ténèbres, pour atteindre le som-
« met d'où nous pourrions enfin plonger librement

« nos regards sur toutes les régions de la Lumière.
« Mais ce sommet est devenu inaccessible : l'obs-
« curité se dissipe, et une lumière, plus effrayante
« que l'obscurité même, vient soudain frapper nos
« regards. Nous voyons notre édifice s'écrouler et
« couvrir la terre de ruines; nous voyons une
« destruction que nos mains ne peuvent plus arrê-
« ter. Et voilà pourquoi nous renvoyons les cons-
« tructeurs de leurs Ateliers. Du dernier coup de
« marteau nous renversons les colonnes des sa-
« laires. Nous laissons désert le Temple détruit, et
« nous le léguons comme un grand œuvre à la
« postérité, chargée de le relever de ses ruines et
« de l'amener à un complet achèvement. Les ou-
« vriers actuels l'ont détruit, parce qu'ils ont hâté
« leur travail avec trop de précipitation et qu'ils
« n'ont pas écouté la voix de leur Maître, qui leur
« criait d'en haut : La précipitation n'est pas la sa-
« gesse, et la folie n'est pas la vertu.

« Nous pourrions dire beaucoup si nous l'osions,
« mais il faut pourtant que vous appreniez les
« causes qui ont amené la destruction. Ce n'est
« pas le langage des hiéroglyphes et des allégories
« que nous emploierons en nous adressant à vous,
« il faut aussi que les profanes nous entendent et
« nous comprennent. Et combien n'en rencontre-
« t-on pas parmi vous qui ont aussi peu de notions,
« qui ont même des notions plus inexactes sur l'es-
« prit, le but et le secret de l'Ordre, que les pro-

« fanes eux-mêmes! une seule chaîne embrasse « tout le réseau aujourd'hui si étendu de tous les « grades secrets et de tous les systèmes de l'uni- « vers. Tous se réunissant dans le point central de « la toute-science, il n'y a qu'un seul Ordre. Son « but est son premier secret; son existence et ses « moyens, son second.

« Nous ne savons pas ce que vos Maîtres dans les « différentes localités ont pu exiger de vous lors de « votre admission; mais, s'ils n'ont pas exigé de « vous ce que vous allez entendre, c'étaient des per- « fides qui trahissaient la sainteté de l'association; « c'étaient vos ennemis autant que ceux de l'huma- « nité, pour laquelle seule l'association a été créée.

« Vos Maîtres devaient vous dire de plus, comme « nos pères nous l'avaient appris, que les secrets « de l'association ne peuvent être connus que par « quelques Maîtres; car que deviendraient des se- « crets qui seraient connus d'un trop grand « nombre? La pierre de touche particulière et in- « faillible de l'aptitude d'un postulant pour notre « Ordre, a toujours été d'enchaîner sa curiosité « sous la sage direction de ses supérieurs.

« Vous ne savez que trop que cette sage abnéga- « tion fut, à certaines époques, taxée d'esclavage. « Eh bien, en présence d'enfants insoumis, d'Ap- « prentis et de Compagnons rebelles, en présence « de Maîtres intraitables, les chefs de l'Ordre ont « dû retirer leurs mains des Travaux. Ils étaient

« impuissants à mettre une digue à ce torrent de « passions impures. Tout jeune Apprenti exigeait « la solution de tous les secrets ; mais il l'exigeait « parce qu'un Maître perfide et intrus l'avait initié « à l'Ordre avant d'avoir banni de son cœur cette « passion ignominieuse.

« Nous fûmes alors plus que jamais confirmés « dans l'opinion que les secrets ne devaient jamais « franchir notre cercle, et que les hommes n'é- « taient ni assez forts ni assez préparés pour les « supporter, les comprendre et les sentir.

« Mais ce silence si sage, si conforme à notre de- « voir, et par ces raisons inviolable chez nous, fut « une triste provocation à des passions et à des dé- « sirs toujours plus vifs et plus indisciplinés. En « raison du soin que nous prenions de réserver le « secret, pour éprouver la patience et l'abnégation « des nouveaux venus, croissaient l'impatience et « l'ardeur de vœux imprudents; toute obéissance « s'évanouit. Une orgueilleuse présomption com- « mença à se communiquer successivement à « toutes les têtes. On n'eut plus aucun souci d'une « direction supérieure, on se persuada qu'il ne « fallait rien connaître que pour soi et par soi.

« Peu après, le secret fut traité librement et tout « haut avec raillerie et dédain. On en nia l'existence « parce qu'on ne pouvait le connaître, malgré « une curiosité effrénée. Nous gardâmes le silence. « Alors des sages au petit pied, croyant, dans l'ar-

« rogance et l'aveuglement de leur âme, se trouver
« dans le sein de la vérité, entreprirent de défendre
« le secret. Mais comment auraient-ils pu défendre
« une chose qu'ils ne connaissaient pas mieux que
« ceux contre lesquels il combattaient ? Le trouble
« et le désordre s'accrurent sans s'arrêter un mo-
« ment. On ne vit plus qu'un troupeau d'ivrognes
« qui, dans l'obscurité, pataugeaient dans un
« champ désert où chacun cherche le bon che-
« min et ne le trouve pas, heurte la tête contre
« un autre, et où l'un d'eux, faisant prendre son
« ivresse pour de la sobriété, s'écrie : Qui veut
« trouver le bon chemin me suive; où enfin il
« conduit ceux qui le suivent dans un marais ou
« au bord d'un abîme.

« Semblable à un homme orgueilleux et raffiné
« qui, au lieu de croire à Dieu tranquillement et
« simplement, pousse ses investigations et ses
« doutes sur les attributs incompréhensibles de la
« Divinité, jusqu'à ce qu'il se fabrique une idole
« d'un morceau de bois, ces chefs ivres ont vaine-
« ment et aveuglément voulu pénétrer l'essence
« intime de notre alliance, jusqu'à ce qu'enfin ils
« s'en sont forgé une essence fantastique, et réuni
« un certain nombre d'adeptes qui ont embrassé
« ces rêves; alors, dans leur présomption, ils se
« sont imaginé que seuls ils étaient en possession
« du secret et de la vérité; que tout autre ensei-
« gnement d'un secret était une hérésie et une er-

« reur qu'ils devaient combattre de la manière la
« plus intolérante et la plus implacable.

« Cette clef donne la solution de l'énigme et l'ex-
« plication des événements. Vous comprenez com-
« ment, dans les derniers temps, un esprit effréné de
« secte et de parti enflamme les entrailles de l'asso-
« ciation. Celui qui avait assez d'astuce et d'audace
« pour atteindre un but qui lui convenait, et inven-
« ter un secret conforme à ses vues; celui qui osait
« le présenter comme une enseigne à sa secte, ce-
« lui-là fondait un système pour lui et ses adhérents.

« Poussé par la curiosité, on accourut avec em-
« pressement partout où un nouveau thaumaturge
« élevait de nouveaux tréteaux et promettait de
« produire des miracles inouïs. Et personne n'éle-
« vait la voix pour s'adresser à nous ; et si alors
« nous essayions de réveiller les souvenirs et de
« mettre en garde contre de tels jongleurs, l'in-
« sulte était notre récompense; tous les Maîtres de
« la secte s'écriaient d'une seule voix que nous
« étions des imposteurs et que nous voulions river
« l'esprit des membres de l'association au joug in-
« supportable de l'obéissance et de l'arbitraire.

« Qui ne connaît ces petits sages qui, dans leur
« aveuglement, s'imaginaient comprendre seuls
« quelque chose et ne voulaient reconnaître d'au-
« tres chefs qu'eux-mêmes? N'avez-vous pas en-
« tendu les invectives grossières qu'ils lançaient
« à tous les chefs de l'association, parce qu'à des

« hommes de cette espèce il n'est jamais possible
« de parvenir à une véritable connaissance de
« leurs supérieurs?

« Il ne nous appartient pas de contrôler toutes
« les folies des hommes, ni de ramener par la force
« l'orgueil humain à la raison. Cependant qui ose-
« rait exiger de nous que nous poussions plus loin
« la patience, lorsqu'on proclame avec audace et
« impudence que la folie la plus grossière et le dé-
« vergondage le plus coupable de l'intelligence hu-
« maine sont le secret et le but de l'Ordre; lorsque,
« sous ce prétexte fallacieux, toute imposture té-
« méraire peut se donner carrière; lorsque enfin un
« grand nombre d'hommes, séduits par la pro-
« messe d'une si haute sagesse et d'un bonheur si
« parfait, sont entraînés par des imposteurs égoïs-
« tes dans les labyrinthes d'un délire spéculatif!

« Il est possible que le préjudice causé par cette
« imposture à l'humanité soit de peu d'impor-
« tance en comparaison d'autres; du moins l'on
« prend sur soi de le soutenir, et je trouve en cela
« presque une preuve que le mal est passablement
« grand. Eh bien, quoi qu'il en soit, notre associa-
« tion et nous, nous sommes innocents de tous ces
« maux. Nous condamnons toutes les tentatives
« qui ont été faites par des perturbateurs égarés
« (que leurs intentions aient été bonnes ou mau-
« vaises), pour produire et développer le mal.
« Nous déclarons qu'il n'est pas en notre pouvoir

« d'empêcher des associations qui du but et du se-
« cret de la Franc-Maçonnerie font l'objet des tra-
« vaux de leurs membres. Mais si de telles associa-
« tions veulent se présenter comme l'association
« vraie et unique et faire prendre leurs excès pour
« les travaux sacrés de l'Ordre, nous attestons de-
« vant Dieu et devant les hommes que c'est un
« mensonge inexcusable, et nous déclarons que
« tous les membres de telles associations, par le
« fait même, et par les excès de leur exaltation,
« sont à perpétuité indignes et incapables de faire
« partie de la grande association.

« L'amour fraternel lui-même est devenu un
« brandon de discorde dans la main d'un homme
« déraisonnable : non pas que la haine la plus vio-
« lente l'ait remplacé dans le cœur des Frères ; car le
« désordre serait encore resté dans leur sein. Non,
« il s'est trouvé des hommes qui voulaient raffiner,
« des petits esprits impatients et curieux qui ont
« poussé l'orgueil jusqu'à s'imaginer que dans
« l'amour fraternel se trouvait le seul et vrai
« but de l'Ordre. « L'amour est le bien-être de
« l'homme, se sont-ils dit, voilà ce que nos Maîtres
« nous ont recommandé si souvent et si instam-
« ment. Les symboles et les hiéroglyphes qu'on
« nous montre sont tous expliqués dans ce sens
« on nous appelle Frères, et la Fraternité nous
« rend heureux. Toute grandeur et toute puissance
« prépondérante est bannie d'entre nous ; quelle

« force n'y puise pas le cœur du petit! Nous sen-
« tons en nous la valeur et la dignité de l'homme,
« et cette jouissance surpasse tous les plaisirs d'un
« monde esclave. »

« A ces premières inspirations du cœur s'asso-
« cièrent bientôt les idées de la spéculation. Il ne
« fallut pas longtemps pour voir une réunion de
« prétendus sages, unanimes à soutenir et à pro-
« clamer, comme le secret de l'Ordre, que son but
« unique est d'amener tous les hommes à une
« Fraternité universelle, de supprimer les rapports
« entre le gouvernement et les sujets, de rendre aux
« hommes la liberté naturelle, de faire disparaître
« dans la société toute différence de condition,
« de considération, de dignité et de prééminence.

« A peine avions-nous connaissance de ces doc-
« trines subversives, qu'elles étaient déjà l'idole
« d'une foule de membres de l'Ordre. On crut
« avoir arraché tout à coup au secret son dernier
« voile; on recruta de tous côtés des Apprentis et
« des Compagnons, qui embrassèrent avidement ce
« système fanatique. Cet empressement était iné-
« vitable, à une époque où une disposition générale
« à l'épidémie d'un sentimentalisme efféminé se
« changea en un véritable vertige. Notre pouvoir
« fut bien loin d'être capable de contenir cette
« exaltation dans des bornes convenables. Après
« avoir tenté quelque résistance, nous eûmes la
« douleur de constater que l'amour sentimental

« de ces fanatiques, qui se disaient animés d'un si « beau feu, touchait à la férocité; au point qu'ils « furent capables de faire périr inquisitorialement « par le poignard ou par le bûcher quiconque avait « osé s'opposer à leurs tentatives philanthro- « piques ou les troubler dans l'édification de leur « Fraternité universelle.

« Ainsi, nous connaissons maintenant la source « d'où est sortie la théorie actuelle de la Liberté et « de l'Égalité, déjà poussée jusqu'à la pratique la « plus insensée. La coupable curiosité et l'orgueil « sans frein de certaine classe de nos Frères sont « entrés dans une nouvelle phase; de l'aveugle- « ment des investigations, ils ont encore dégénéré « en un mépris insensé pour notre véritable secret. « Ils ne se sont pas contentés de donner cette « erreur comme l'enseignement fondamental de « leur secte; mais, de plus, ils ont été au loin la « publier dans tous les carrefours. Étonnante et « facile, cette doctrine dut trouver partout une « adhésion flatteuse. Elle était claire pour l'intel- « ligence la plus simple, car qui pourrait ne pas « comprendre quand on lui dit que tous les « hommes sont Frères et que l'un n'est pas plus « que l'autre? Comme une étincelle dans une pou- « drière, elle enflamma tous les cœurs et souleva « partout les passions les plus effrénées.

« Le tort que ce prétendu bienfait causa à l'hu- « manité, c'est ce que chacun comprendra avec un

« peu de réflexion, avec la connaissance la plus
« élémentaire de l'homme. Néanmoins, ici encore,
« l'intention était bonne. On se trompait seule-
« ment parce qu'on manquait d'une pénétration
« suffisante : on voulait rendre les hommes heu-
« reux ! — Mais la méchanceté et la malice s'en
« mêlèrent pour faire servir à leurs fins perverses
« cette imposture si bien imaginée. La foi des
« hommes fanatiques leur servit d'instrument pour
« répandre le trouble dans les esprits et dans les
« cœurs. Une union plus étroite entre les associa-
« tions schismatiques se forma pour rendre moins
« commune la connaissance du nouveau secret et
« la conserver comme un dépôt pour les affiliés.

« Le prétendu secret de ces fanatiques pour le
« bien-être de l'homme dégénéra bientôt en une
« véritable conjuration contre le bonheur de l'hu-
« manité ; il fut un moyen habile qui servit effica-
« cement la cause de leur égoïsme. Une grande
« secte surgit, qui, tout en prenant pour enseigne
« le bien et le bonheur de l'homme, travailla dans
« les ténèbres de la conjuration à faire du bon-
« heur de l'humanité une pâture pour elle-même.

« Cette secte, tout le monde la connaît. Ses
« Frères ne sont pas moins connus que son nom.
« C'est elle qui a sapé les fondements de l'Ordre,
« jusqu'à ce qu'il fût complétement renversé ; c'est
« par elle que toute l'humanité a été empoisonnée
« et égarée pour plusieurs générations. La fer-

mentation qui règne parmi les peuples est son ouvrage. Elle a fondé les projets de son insatiable ambition sur l'orgueil politique des nations. Ses fondateurs s'entendaient à introduire cet orgueil dans la tête des peuples. Ils commencèrent par verser l'odieux sur la Religion.

« Raillerie et dédain, telles furent les armes de cette secte, d'abord contre la Religion elle-même, ensuite contre ses ministres. Si elle s'était contentée de contenir ce mépris dans son sein, elle n'aurait été digne que de pitié ; mais elle ne cessait d'exercer ses Compagnons au maniement le plus habile de ces armes. On prêcha du haut des toits les maximes de la licence la plus effrénée, et cette licence on l'appela Liberté. On inventa des droits de l'homme, qu'il est impossible de découvrir dans le livre même de la Nature, et l'on invita les peuples à arracher à leurs Princes la reconnaissance de ces droits supposés. Le plan que l'on avait formé de briser tous les liens sociaux et de détruire tout ordre se révéla dans tous les discours et dans tous les actes. On inonda le monde d'une multitude de publications ; on recruta des Compagnons de tout rang et de toute puissance ; on trompa les hommes les plus perspicaces, en alléguant faussement d'autres intentions. On répandit dans le cœur de la jeunesse la semence de la convoitise, et on l'excita par l'amorce des passions les plus

« insatiables. Fierté indomptable, soif du pouvoir,
« tels furent les principaux mobiles de cette secte :
« leurs Maîtres n'avaient rien moins en perspective
« que les trônes de la terre, et le gouvernement
« des peuples devait être dirigé par leurs clubs
« nocturnes.

« Voilà ce qui s'est fait et se fait encore. Mais
« on remarque que les Princes et les peuple igno-
« rent comment et par quels moyens cela s'ac-
« complit. C'est pourquoi nous leur disons en toute
« liberté : L'abus de notre Ordre, la méprise sur
« notre secret a produit tous les troubles politiques
« et moraux dont la terre est aujourd'hui remplie.
« Vous qui avez été initiés, il faut que vous vous
« joigniez à nous pour élever la voix et apprendre
« aux peuples et aux Princes que les sectaires, les
« apostats de notre Ordre ont seuls été et seront
« les auteurs des révolutions présentes et futures.
« Nous devons assurer aux Princes et aux peuples,
« sur notre honneur et sur notre devoir, que notre
« association n'est nullement coupable de ces
« maux. Mais pour que notre attestation ait de la
« force et mérite croyance, nous devons faire pour
« les Princes et pour les peuples un sacrifice
« complet : pour couper jusqu'à la racine l'abus et
« la méprise, nous devons, dès ce moment, dis-
« soudre l'Ordre entier. C'est pourquoi nous le
« détruisons et anéantissons complétement pour
« cette époque ; nous en conserverons les fonde-

« ments pour la postérité qui les déblayera au jour « où l'humanité, dans des temps meilleurs, pourra « retirer quelque utilité de notre sainte alliance.

« Vous qui êtes encore dans le portique du « Temple, vous à qui la lumière du secret est en- « core restée cachée, vous, apostats, dont la cri- « minelle indiscrétion a fait du secret le malheur « de l'humanité, vous aussi, profanes, qui n'avez « jamais franchi le seuil de nos sanctuaires, vous « tous, écoutez ce que notre devoir nous force à « vous dévoiler de l'essence intime de l'Ordre. Nos « cœurs palpitent lorsqu'il faut vous le dire : tou- « jours ces paroles eussent dû rester inconnues au « monde, car c'est à un bien petit nombre qu'il « sera donné d'en avoir une compréhension assez « claire. Mais le danger suprême exige un aveu so- « lennel; nous devons une satisfaction à l'humani- « té, et l'humanité a le droit de l'attendre de nous.

« C'est par le Christianisme que notre associa- « tion a pris naissance ; c'est le Christianisme qui « l'a formée. La divinité du Christianisme fut la « première base de sa doctrine et de son but.

« Toutes les sectes et toutes les hérésies qui se « détachèrent du Christianisme ont leur source « dans l'apostasie de notre Ordre. L'orgueil et la « curiosité de maints Apprentis, Compagnons et « Maîtres entreprirent de sonder les secrets par « leurs propres forces. Tous s'écartèrent de la voie « de la vérité et embrassèrent souvent des doc-

« trines qui, à cause de leur sévérité seule, ne « pouvaient passer pour les doctrines générales « du Christianisme. Il y eut des sectaires qui, « comme individus et par leur conduite, furent « l'honneur de l'Ordre ; mais leur passion effrénée « nuisit à notre association.

« Qui d'entre vous peut douter encore que le « temps est arrivé de dissoudre l'association et d'a- « bandonner notre œuvre malgré son inachève- « ment? Des sectaires se sont mépris sur le but, et, « à cause de cette méprise, l'ont bientôt trahi. Ils « ont employé les moyens les plus pervers et les « plus nuisibles pour réaliser ce but si mal com- « pris. La suffisance a pris la place de la soumis- « sion. Des Maîtres et des Compagnons sans expé- « rience se sont précipités vers les emplois et les « dignités des chefs les plus élevés ; sous le masque « qu'ils avaient dérobé ils en ont imposé aux Ap- « prentis et aux Maîtres. Le sens vrai du renon- « cement à soi-même est perdu. Fierté et amour « de la domination, tels sont les mobiles de l'auto- « rité actuelle. L'égarement et la démence sortent « des cercles secrets pour envahir le monde. On « n'écoute plus la voix des Maîtres et des anciens. « Les passions les plus viles envahissent les asso- « ciations particulières, et en formeront bientôt un « monstre dont les générations futures abattront « la tête hideuse.

« Nous nous retirons. Nous détruisons l'édifice,

« puisque nous en anéantissons le plan. Celui donc « qui continue à construire s'amuse d'un ridicule « jeu d'enfant; car que peut devenir une construc- « tion sans plan ni Maîtres? Nous ne disons plus « mot des sectes; nous les abandonnons à leur « sort, à la vigilance des Princes et au mépris des « peuples. Celui qui croit à elles et qui se livre « à elles est trompé; il est l'ennemi de son « repos et de son bonheur. C'est le dernier coup « de marteau que nous donnons maintenant. Avec « lui s'écroulent les piliers et les murs de l'édi- « fice. Qu'une impénétrable obscurité plane sur les « ruines, les dérobe aux regards d'investigateurs « sacriléges et d'imposteurs criminels, jusque dans « de lointaines générations (1). »

Parce que le cœur leur a failli dans leur route ensanglantée, avaient-ils le droit de dire : *Le temps est venu de dissoudre l'association et d'abandonner le Gr.·. œuvre malgré son inachèvement, et celui qui continuera ne fera plus que s'amuser d'un ridicule jeu d'enfant !* Ils appartenaient à l'Ordre, et l'Ordre ne leur appartenait pas. Il leur a survécu, il leur survit encore. Il n'est pas plus aujourd'hui qu'autrefois un ridicule jeu d'enfant. Toutes les momeries que j'ai racontées ne sont là que pour

(1) Les bornes de ce volume m'empêchent de pousser plus loin ces citations, que j'aurais pu multiplier. Entre mille et mille preuves du but secret de la Franc-Maçonnerie, je n'ai guère choisi. C'est ici surtout que l'unité de la Franc-Maçonnerie est un fait éclatant.

occuper le vulgaire. Les secrets ridicules n'ont été imaginés que pour mieux cacher le vrai secret.

D'autres Francs-Maçons ont eu les mêmes scrupules et les mêmes remords que le duc de Brunswick et les chefs de l'association allemande. Mais ces scrupules ne les ont pas toujours arrêtés, et ils ont étouffé leurs remords pour ne pas laisser le Gr.·. œuvre inachevé. En voici un qui parle d'abord comme la circulaire, mais pour conclure qu'il faut dérober toutes ces infamies aux yeux du monde profane :

« La Maçonnerie en elle-même n'est susceptible « d'aucune altération ; mais les membres qui la « composent sont hommes, et comme tels ils sont « sujets à des passions. Pour se montrer à l'Hu- « manité comme personne agissante, la Maçon- « nerie avait besoin d'une forme ; elle prit celle « de la Loge. A l'abri, d'une part, de toute infir- « mité humaine, de l'autre elle s'est livrée à la « séduction, à l'erreur, à la légèreté, à l'orgueil...

« Nous ne devons pas, dans notre orgueil, nous « en imposer à nous-mêmes. Nous ne devons pas « nous cacher les inconvénients de notre propre « association, *quoiqu'il soit très-avantageux de les « dérober aux yeux du monde par le voile du « secret* (1). »

(1) Discours prononcé par Guil. Blumenhagen, Vén.·., dans la Loge, le 2 novembre 1820, sur ce sujet : *La Maçonnerie et l'Etat, « Quel est le besoin de l'époque?*

Mais ce monde que la Franc-Maçonnerie trompe si bien se rassure en disant : La Franc-Maçonnerie a des Grands Maîtres qui, la plupart du temps, sont des Princes, intéressés au maintien de l'ordre politique et au salut de la société. Ils veillent pour nous en veillant pour eux-mêmes. Les Grands Maîtres.

Que cette sagesse est courte ! et que les Maçons connaissent bien les profanes, si les profanes ne les connaissent guère ! car c'est eux-mêmes qui ont appelé les Princes parmi eux et leur ont dit : Soyez nos Grands Maîtres.

« On a attiré des Princes dans le sein des Loges, « et une grande multitude a suivi ces fantômes (1). « Sans doute, les Princes qui convoquèrent le « convent de Wilhemsbade étaient animés de « bonnes intentions... Mais un bien petit nombre « de Maçons étaient disposés à accepter leurs lois. « Ils n'étaient pas, du reste, capables de donner « une explication claire et satisfaisante des hiéro- « glyphes maçonniques, qu'ils ne connaissaient « pas eux-mêmes (2). »

(1) Fantômes de Grands Maîtres, car ils ne sont maîtres de rien.

(2) Circulaire des chefs Maçons-Illuminés, après le congrès de Wilhemsbade.

Venturini (sous le pseudonyme de Jeder) dit la même chose dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, p. 149 :

« L'entrée des Souverains dans l'Ordre est de très-bon augure. « Quoiqu'ils ne puissent contribuer à la construction du Temple « maçonnique, quoiqu'il nous faille subir le spectacle des brillants « insignes attachés à leur boutonnière, ils sont très-précieux pour « l'Ordre, soit à cause de leurs richesses, soit à cause de leur « immense influence. Quelque libres qu'elles puissent paraître, les

Ignorance des Grands Maîtres.

Ils disaient encore la même chose il y a quinze ans, à propos de l'élection du nouveau Grand Maître des Francs-Maçons de France :

« Le prince Lucien Murat, le nouveau Grand « Maître de l'Ordre Maçonnique, peu expérimenté « encore dans les dogmes occultes de cette institu- « tion de charité et de secours, y arrive franche- « ment avec les projets d'amélioration qu'on doit « espérer et avec l'intelligente appréciation de la « tâche noble et grande qui lui a été confiée (1). »

Si les Grands Maîtres élus sont des Maçons ignorants des *dogmes occultes* de la Maçonnerie, suppose-t-on que les Grands Maîtres imposés soient initiés à la doctrine ésotérique?

Un demi-siècle avant l'élection du prince Lucien Murat, l'Ordre maçonnique recevait un Grand Maître de la main de Napoléon. Le prince Joseph Bonaparte était encore plus inexpérimenté que le prince Murat. Installé dans ses fonctions de Grand Maître le 2 janvier 1805, il n'était reçu Maçon que

« associations secrètes sont encore trop dépendantes des dispositions « de la classe supérieure; elles ne peuvent se développer qu'aux « rayons du soleil, au milieu d'un ciel sans nuages. Là où le Prince « boude, il y a mauvaise grâce à vouloir trop s'élever, tandis qu'on « peut cingler à pleines voiles dès qu'une brise favorable s'élève de « la cour. Puissent nos augustes hôtes être toujours dispensés de « travailler à la sueur de leur front et continuer à rester *muets et* « *inactifs comme la poupée de Martin !* Leur présence produit d'assez « heureux effets sur ceux-là surtout à qui il en coûte déjà beaucoup « de faire quelque chose d'utile dans l'ombre et le silence ! Où ils « disparaissent, l'édifice est menacé comme une ruche sans reine. »

(1) *Le Franc-Maçon*, numéro de février-mars 1852, p. 117.

15 avril suivant (1). Le successeur du prince urat, le maréchal Magnan, était pareillement ranger à l'Ordre : « Il me dit en riant, — raconte le Grand Maître du Rite écossais, — qu'il ne savait pas le premier mot des choses maçonniques, qu'il avait résisté plus d'un mois à la volonté de l'Empereur, qu'on lui avait donné le matin même les trente-trois grades de la Maçonnerie, et que le soir il serait installé comme Grand Maître (2). »

N'est-ce pas le cas de répéter cette parole dite au rand Orient vingt ans avant la Grande Maîtrise du aréchal Magnan : « Oui, l'ignorance s'est assise sur vos Colonnes (3) ! »

Mais l'ignorance des Grands Orients n'égale-t-elle as bien souvent celle des grands Maîtres ? et celle les Suprêmes Conseils n'égale-t-elle pas celle des rands Orients? Un des auteurs les plus accrédités

(1) « Sa réception eut lieu aux Tuileries par une commission dont faisaient partie les FF.·. de Cambacérès, Kellermann et Hugues Maret. Mais déjà il avait été désigné, à la fin de l'année 1804, pour la Grande Maîtrise par l'Empereur lui-même. Une circulaire du 17 juin annonça son initiation aux Ateliers. Quelques écrivains ont prétendu que le prince Joseph n'était pas Maçon ; le fait que nous citons prouve le contraire. »

(Le F.·. Em.·. Rebold., *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 106.)

(2) *Réponse* (du F.·. Viennet, Grand Commandeur, Grand Maître du Rite écossais) *à la circulaire de Son Exc. le maréchal Magnan, Grand Maître du Grand Orient de France*, p. 22.

(3) Rapport de la Commission permanente au Grand Orient, 14 avril 1844.

(Cité par le F.·. Rebold, *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 184.)

parmi les Francs-Maçons a pu écrire, sans que le Grand Orient ni le Suprême Conseil aient osé protester contre la sentence dont il les frappait : «..... Quant aux fêtes solsticiales, ce que nous en « avons dit pour le Grand Orient s'applique très- « bien au Suprême Conseil, car tous les deux n'en « connaissent ni l'*origine*, ni le *but*, ni la *significa-* « *tion* (1). »

Tous ces noms pompeux de Grand Orient, de Suprême Conseil, ne sont que des mensonges pompeux inventés pour inspirer une fausse sécurité à la société profane et pour tromper les Francs-Maçons eux-mêmes. Les Francs-Maçons, pour le plus grand nombre, sont tout semblables aux profanes par leur ignorance des choses maçonniques (2). Les Suprêmes Conseils et les Grands Orients sont composés de ces Francs-Maçons-là, et c'est parmi eux que sont pris les Grands Maîtres quand ils ne sont pas tirés du dehors. Leur autorité n'est qu'un leurre dont ils sont les premiers leurrés. « L'Empe- « reur, dit l'auteur sacré en parlant du tribunal des « Francs-Juges, l'Empereur passait pour le chef de

Les dignitaires sont sans autorité.

(1) *Histoire des trois Grandes Loges de Francs-Maçons*, p. 489, note.

(2) « Beaucoup de Maçons, lisant dans le catéchisme qui depuis « longtemps devrait être réformé, que la Loge est un *carré long*, « voient dans le signe maçonnique la figure d'un local, et non celle « d'un caractère alphabétique, et ce signe ils le tracent ainsi ▭, « se gardant bien d'y insérer le point. Ces Maçons presque profanes, « puisqu'ils ignorent leur alphabet, etc. »

Rituel du grade de Compagnon, p. 45 et 46.

« l'Ordre ; cependant il était défendu de lui révéler « ce qui se passait dans le tribunal (1). »

Nous avons entendu tout à l'heure le même serment : «..... Je jure et promets de n'en jamais dé« voiler la moindre chose à personne, pas même « au Maître de tout l'Ordre, dès que je ne le verrais « pas reconnu dans une Haute-Loge Écossaise (2). »

Le Maître de tout l'Ordre est mis ici à la place du Grand Maître, pour que l'Ancien qui prête serment comprenne bien que ce titre de Grand Maître n'est fait que pour imposer aux profanes et au Grand Maître lui-même, non moins ignorant que les profanes. Le Grand Maître en effet n'est que le héros d'une vaine cérémonie, comme le maréchal Magnan initié à trente-trois grades dans une matinée. Il reçoit des *bijoux* et des titres à ne pouvoir les compter. Mais il ne reçoit pas l'initiation. Les vrais initiés savent bien cela ; la prudence voudrait qu'ils n'en fissent point l'aveu, mais la gloire d'avoir fait d'illustres dupes leur est trop douce pour qu'ils puissent retenir leur secret :

« Il ne faut... pas s'étonner si les Franc-Maçons « inspirèrent une vague terreur aux gouverne« ments les plus soupçonneux ; s'ils furent ana« thématisés à Rome par Clément XII, poursui« vis en Espagne par l'Inquisition, persécutés à

(1) Le F.·. Ragon, *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes* (Édition sacrée), p. 118 (note).

(2) Voir plus haut, page 389.

« Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara « *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce « au mécanisme habile de l'institution, la Franc-« Maçonnerie trouva dans les Princes et les nobles « moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à « des Souverains, au grand Fréderic, de prendre « la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? « L'existence des hauts grades leur étant soigneu-« sement dérobée, ils savaient seulement de la « Franc-Maçonnerie ce qu'on en pouvait montrer « sans péril ; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, « retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, « où le fond des doctrines ne perçait que confusé-« ment à travers l'allégorie, et où beaucoup ne « voyaient qu'une occasion de divertissement, que « des banquets joyeux, que des principes laissés et « repris au seuil des Loges, que des formules sans « application à la vie ordinaire, et, en un mot, « qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces ma-« tières, la comédie touche au drame ; et il arriva, « par une juste et remarquable dispensation de la « Providence, que les plus orgueilleux contemp-« teurs du peuple furent amenés à couvrir de leur « nom, à servir aveuglément de leur influence « les entreprises latentes dirigées contre eux-« mêmes (1). »

Le Grand Maître n'est rien aux yeux des Francs-

(1) Le F.·. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 82 et 83.

Maçons : Notre société, disent-ils, est gouvernée par un Chef unique et universel, et les différents magistères qui la composent sont comme les membres séparés d'un seul corps (1). Le corps n'a qu'un chef, et les membres lui ont été donnés comme des serviteurs, ou plutôt comme des esclaves qui obéissent sans comprendre.

Les Loges, même sous ce nom, échappent à la surveillance et à l'autorité du Grand Maître. Mais pour mieux déjouer sa vigilance, s'il veille en effet, les arrière-Loges maçonniques laissent leur nom et les symboles de la Franc-Maçonnerie, ne retenant d'elle que son organisation puissante, son esprit, ses passions, ses vastes desseins dont l'accomplissement doit *renouveler la face de la terre* (2), car les FF.·. MM.·. se sont proclamés eux-mêmes LES DIEUX DE LA TERRE (3).

Manifeste de Mazzini.

Les arrière-Loges laissent aux Maçons naïfs des grades inférieurs les cérémonies ridicules que j'ai racontées, les *bijoux*, les jongleries, les momeries. Des hommes sérieux ne s'arrêtent point à ces choses-là. Ils vont droit au fait, dédaignant le symbole pour ne s'attacher qu'à l'idée. « Souvenez-vous, dit Mazzini, souvenez-« vous que les temps du symbolisme sont passés, « que les formes étouffent souvent l'idée ; qu'une

(1) *Charte de Cologne*, article XIII. Voir plus haut, p. 66.
(2) *Psal.* CIII, 30.
(3) Voir plus haut, p. 265.

« association d'hommes libres et égaux, qui veu-
« lent changer la face d'un pays, doit avoir une
« organisation simple, claire et populaire. Sou-
« venez-vous que les associations qui veulent être
« en harmonie avec les progrès de l'esprit du
« siècle ne doivent pas trop s'éloigner, par des
« singularités dans leurs formes et dans leurs
« usages, des institutions sociales existantes. En
« effet, une association doit être un *État dans*
« *l'Etat* (l'Etat dans lequel elle se forme *devant*
« *périr* en même temps que la révolution com-
« mencera); elle doit chercher à se rapprocher,
« dans ses formes, de l'organisation future qui
« sera celle de la société entière; elle doit être le
« noyau d'un peuple plein de force, destinée
« qu'elle est à attirer à elle, dans son accroissement
« successif, tous les éléments sociaux, et *à devenir*
« *enfin l'Etat lui-même* (1).

Celui qui dit cela n'a jamais été Grand Maître et ne le sera jamais. La Maçonnerie symbolique ignore même qu'elle peut le nommer son Frère. Elle ne le connaît pas. Mais elle ne connaît pas non plus le chef unique qui se cache dans l'ombre et qui tient tous les Ateliers et toutes les Loges dans sa main. Et je serais tenté de dire : Ce chef unique, c'est lui ! — si tant de bruit ne s'était pas fait autour du nom de Mazzini, et s'il n'était pas trop fameux pour

(1) Manifeste d'avril 1834.

être ce chef mystérieux et terrible auquel tous les Maçons de tous les Rites et de tous les grades sont liés, sans connaître même son nom, par un serment d'obéissance aveugle.

La F.·. M.·. change de nom. La Charbonnerie.

Les Chevaliers du Temple qui s'étaient emparés au XIVe siècle des associations maçonniques, et s'étaient faits Francs-Maçons pour pouvoir librement poursuivre, à l'abri de ce déguisement, leur conspiration contre le Souverain Pontife et contre les Rois, se sont emparés dans notre siècle d'une association fondée par une Reine pour la défense des trônes attaqués par la Révolution; et la Charbonnerie ne fut plus que « la partie militante de la « Franc-Maçonnerie (1) ». L'Ordre maçonnique demeura comme ces régiments de dépôt qui reçoivent les nouvelles recrues, les exercent et les façonnent avant de les verser dans les régiments qui font la guerre. Mais immatriculé ici ou là, l'homme a également cessé de s'appartenir à lui-même, il appartient à l'armée, il appartient à la guerre. Il n'a point de haine, il ne se connaît pas d'ennemi... Eh! qu'importe? Son chef suprême a une vengeance à exercer ou une convoitise à satisfaire. Les recrues de la Franc-Maçonnerie appartiennent à leur chef inconnu, elles appartiennent aux sociétés secrètes, elles appartiennent à la guerre contre la société chrétienne.

(1) Le F.·. Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, 4e édit., t. Ier, p. 98.

Le F.·. Louis Blanc dit que la Charbonnerie, qui « était un jeu puéril comme principe, fut comme « organisation quelque chose de puissant et de « merveilleux (1) ». Il était puéril de défendre la société contre les barbares!... Mais cette organisation, qui a mérité ses éloges, révèle la main de la Franc-Maçonnerie savante dans cet art funeste d'employer les hommes comme des créatures sans intelligence et sans conscience :

« Il fut convenu qu'autour d'une association « mère appelée la *Haute Vente*, on formerait, sous « le nom de *Ventes Centrales*, d'autres associa- « tions au-dessous desquelles agiraient des *Ventes* « *particulières*. On fixa le nombre des membres à « vingt par association pour échapper au Code pé- « nal. La *Haute Vente* fut originairement compo- « sée des sept fondateurs de la Charbonnerie (2) : « Bazard, Flotard, Buchez, Dugied, Carriol, Jou- « bert et Limperani. Elle se recrutait elle-même.

« Pour former les *Ventes Centrales*, on adopta le « mode suivant : deux membres de la *Haute Vente* « s'adjoignaient un tiers sans lui faire confidence « de leur qualité, et ils le nommaient *Président* de

(1) *Histoire de dix ans*, t. Ier, p. 99.

(2) Le F.·. Louis Blanc parle ici de la Charbonnerie française, comme nous avons vu souvent les FF.·. MM.·. parler de la Maçonnerie française. Mais on sait que ces divisions par nations ne sont que des divisions d'ordre, que les FF.·. MM.·. ne reconnaissent pas les nationalités. Il n'y a qu'une Franc-Maçonnerie et qu'une Charbonnerie, et les deux ne font qu'une.

« la *Vente* future, en y prenant eux-mêmes l'un le « titre de *Député*, l'autre celui de *Censeur*. La mis- « sion du *Député* étant de correspondre avec l'as- « sociation supérieure, et celle du *Censeur* de con- « trôler la marche de l'association secondaire, la « *Haute Vente* devenait par ce moyen comme le « cerveau de chacune des *Ventes* qu'elle créait, « tout en restant vis-à-vis d'elles maîtresse de son « secret et de ses actes.

« Les *Ventes particulières* n'étaient qu'une sub- « division administrative, ayant pour but d'éviter « la complication que les progrès de la Charbon- « nerie pouvaient amener dans les rapports entre « la *Haute Vente* et les Députés des *Ventes Cen- « trales*. Du reste, de même que celles-ci procé- « daient de la Société mère, de même les sociétés « inférieures procédaient des sociétés secondaires. « Il y avait dans cette combinaison une admirable « élasticité. Bientôt les *Ventes* se multiplièrent à « l'infini.

« On avait bien prévu l'impossibilité de déjouer « complétement les efforts de la police : pour en « diminuer l'importance, on convint que les *Ventes* « agiraient en commun, sans cependant se con- « naître les unes les autres, et de manière que la « police ne pût qu'en pénétrant dans la *Haute* « *Vente* saisir tout l'ensemble de l'organisation. « Il fut conséquemment interdit à tout Charbon- « nier appartenant à une *Vente* de chercher à s'in-

« troduire dans une autre. CETTE INTERDIC-
« TION ÉTAIT SANCTIONNÉE PAR LA PEINE DE
« MORT.

Hiérarchie civile et hiérarchie militaire de la Charbonnerie.

« Les fondateurs de la Charbonnerie avaient
« compté sur l'appui des troupes. De là l'organisa-
« tion double donnée à la Charbonnerie. Chaque
« *Vente* fut soumise à une hiérarchie militaire, pa-
« rallèle à la hiérarchie civile. A côté de la *Char-*
« *bonnerie*, de la *Haute Vente*, des *Ventes Centrales*,
« des *Ventes particulières*, il y eut la *Légion*, les
« *Cohortes*, les *Centuries*, les *Manipules*. Quand la
« Charbonnerie agissait civilement, la hiérarchie
« militaire était comme non avenue; quand elle
« agissait militairement au contraire, la hiérarchie
« civile disparaissait. Indépendamment de la force
« qui résultait du jeu de ces deux pouvoirs et de
« leur gouvernement alternatif, il y avait dans les
« doubles dénominations qu'ils nécessitaient un
« moyen de faire perdre à la police les traces de la
« conspiration.

« Les devoirs du Charbonnier étaient d'avoir
« un fusil et cinquante cartouches, d'être prêt à se
« dévouer, d'obéir aveuglément aux ordres de
« chefs inconnus (1). »

Cette organisation, que le F.·. Louis Blanc admire à bon droit, était sortie de la *Loge maçonnique des Amis de la vérité* (2). Et le *Rituel de la Maçonnerie*

(1) *Histoire de dix ans*, t. Ier, p. 99, 100 et 101.
(2) *Ibid.*, p. 97 et 98.

estière (Charbonnerie, Fenderie, etc.) fait tours partie de la liturgie maçonnique (1).

Avertissements prophétiques adressés par Rome à l'Europe.

Deux ans avant que la Charbonnerie prît cette midable organisation, le cardinal Consalvi écrit au prince de Metternich (4 janvier 1818) :

« Les choses ne vont bien nulle part, et je trouve, cher prince, que nous nous croyons beaucoup trop dispensés de la plus simple précaution. Ici j'entretiens chaque jour les ambassadeurs de l'Europe des dangers futurs que les sociétés secrètes préparent à l'ordre à peine reconstitué, et je m'aperçois qu'on ne me répond que par la plus belle de toutes les indifférences. On s'imagine que le Saint-Siége est trop prompt à prendre frayeur; l'on s'étonne des avis que la prudence nous suggère. C'est une erreur manifeste que je serais bien heureux de ne pas voir partager par V. A. Vous avez trop d'expérience pour ne pas vouloir mettre en pratique le conseil qu'il vaut mieux prévenir que réprimer; or le moment est venu de prévenir : il faut en profiter, à moins de se résoudre d'avance à une répression qui ne fera qu'augmenter le mal. Les éléments qui composent les sociétés secrètes, ceux surtout qui servent à former le noyau du Carbonarisme, sont encore dispersés, mal fondus ou *in ovo;*

(1) L'auteur sacré a joint au *Rituel de la Maçonnerie forestière* « une analyse de quatorze associations politiques secrètes provenant de ces deux anciennes institutions ». Ainsi parle le titre même du rituel.

« mais nous vivons dans un temps si facile aux « conspirations et si rebelle au sentiment du de- « voir, que la circonstance la plus vulgaire peut « très-aisément faire une redoutable agrégation de « ces conciliabules épars. . . . . .

« Un jour les plus vieilles monarchies, aban- « données de leurs défenseurs, se trouveront à la « merci de quelques intrigants de bas étage, aux- « quels personne ne daigne accorder un regard « d'attention préventive. Vous semblez penser que « dans ces craintes manifestées par moi (mais tou- « jours d'ordre verbal du Saint-Père), il y a un « système préconçu et des idées qui ne peuvent « naître qu'à Rome. Je jure à V. A. qu'en lui écri- « vant et qu'en m'adressant aux hautes Puissances, « je me dépouille complétement de tout intérêt « personnel, et que c'est d'un point beaucoup plus « élevé que j'envisage la question. Ne pas s'y ar- « rêter maintenant, parce qu'elle n'est pas encore « entrée pour ainsi dire dans le domaine public, « c'est se condamner à de tardifs regrets. »

Les Actes des Souverains Pontifes contre la F.·. M.·.

Il y avait déjà quatre-vingts ans que Rome avertissait l'Europe et que l'Europe était sourde à la voix de Rome. Clément XII en 1738 et Benoit XIV en 1751 avaient, en réprouvant la Franc-Maçonnerie et en excommuniant les Francs-Maçons, signalé à la société du XVIIIe siècle le poison caché que l'ENNEMIE lui présentait au nom de la Nature et de la philanthropie. Cette société, folle de con-

fiance en elle-même, ne voulut pas entendre les supplications et les défenses maternelles de l'Eglise: elle but le poison et tomba dans ces convulsions effroyables où elle faillit périr. Le péril passé, elle le croyait du moins, elle se plaignit d'être encore troublée par la voix importune de l'Eglise, Pie VII lui montrant la Franc-Maçonnerie toujours semblable à elle-même sous ce nouveau nom de Carbonarisme que la Franc-Maçonnerie venait de prendre, Léon XII renouvelant toutes les condamnations portées par ses Prédécesseurs, et s'adressant aux Princes et les conjurant de sauver leur propre autorité. Le vieux Pontife qui du haut du Vatican parle avec une égale liberté aux peuples et aux Rois, est trop plein de l'esprit des vieux âges chrétiens pour comprendre les aspirations et les besoins des temps nouveaux. La Révolution en se déchaînant encore sur l'Europe a encore vengé la sagesse et la tendresse de Pie VII et de Léon XII méprisées par ces générations. Mais l'indifférence et le dédain même des enfants ne peuvent point rebuter ni fatiguer la tendresse d'une mère : l'Eglise recommence la lutte contre ces nations autrefois si chrétiennes, et qui ont aujourd'hui besoin d'être défendues contre elles-mêmes, obstinées qu'elles sont à se trahir elles-mêmes et à se livrer à l'Ennemie. Pie IX avertit encore les Princes et les peuples, il avertit les Francs-Maçons, il les presse et les conjure d'« abandonner leurs funestes

« conciliabules pour n'être pas entraînés dans « l'abîme de la ruine éternelle (1) ». Ce n'est jamais en vain que le Père des âmes leur parle avec la double puissance de son amour et de son autorité. Il leur parle pour leur salut ou pour leur perte, selon le choix qu'elles auront fait. Encore que les résultats généraux échappent à nos regards, la parole de Pie IX a été pour plusieurs une parole de salut. Mais la Franc-Maçonnerie, s'exaltant dans son orgueil et son impiété, se glorifie de la condamnation nouvelle qui la frappe (2) et chante sur le mode infernal la malédiction que vient de prononcer sur elle le Père universel des hommes :

La F.·. M.·. se glorifie d'être excommuniée.

LES FRANCS-MAÇONS EXCOMMUNIÉS

A LEURS DAMES.

PAR LE F.·. PIERRE LACHAMBEAUDIE.

Ah! je me sens pousser des cornes!
En vérité, je vous le dis,
A sa douceur mettant des bornes,
Le Saint-Père nous a maudits.
Mes Sœurs, fuyez, fuyez, fuyez,
Nous sommes excommuniés.

(1) Voir à la fin de ce volume les Lettres Encycliques de Clément XII, de Benoît XIV, de Pie VII et de Léon XII, (les trois premières intégralement reproduites dans l'Encyclique de Léon XIII, et l'Allocution consistoriale de Pie IX.

(2) Le F.·. Brémond, membre du Conseil de l'Ordre, chargé spécialement des pouvoirs du Grand Maître pour présider la fête séculaire de la R.·. L.·. *la Parfaite Sincérité*, Or.·. de Marseille, le 16 décembre 1866, et parlant ainsi au nom du Grand Maître, dit : « Le « G.·. O.·. de France, qui n'est plus catholique *puisqu'il est excom-* « *munié*, vient de sommer les Maçons brésiliens de cesser d'avoir des « esclaves, s'ils veulent continuer à être reconnus par leurs Frères. » C'est *le Monde maçonnique* (février 1867, p. 614) qui souligne.

On nous expulse de l'Eglise :
De nos erreurs voilà les fruits.
Que Loyola nous exorcise,
Ou pour toujours nous sommes cuits.
Mes Sœurs, priez, priez, priez;
Nous sommes excommuniés.

La vérité, sainte victime,
Craindrait-elle encore Escobard?
Serpent, souviens-toi de la lime;
Pape, ta foudre est un pétard.
Mes Sœurs, riez, riez, riez :
Nous sommes excommuniés

Que voulons-nous? Voir sur la terre
La liberté, l'égalité ;
Voir régner, au lieu de la guerre,
La paix et la fraternité.
Mes Sœurs, criez, criez, criez :
Vivent les excommuniés!

Terreur inspirée à l'Ennemie par le Saint-Siége.

Sous ces dédains affectés, sous cette moquerie sacrilége se cache une terreur profonde. On dit : La raison humaine s'est affranchie de la superstition qui tenait nos pères courbés sous son joug. La voix du vieux Pontife du Vatican peut bien encore prononcer des sentences : le monde ne l'écoute plus, le monde ne l'entend plus ; il a voulu nous frapper de ses foudres, mais nous n'avons rien senti ; le bras de ce demeurant d'un autre âge est désormais sans force et son autorité sans vie, et l'anathème qu'il a lancé sur nous ne pourrait plus faire peur qu'à des enfants : *telum imbelle sine ictu*. Et cependant on est bien plus préoccupé de paralyser ce bras impuissant que de prévenir les résolutions des Princes qui ont dans leurs mains pour le salut de la

société, avec le sceptre du gouvernement, le glaive de la justice et l'épée des combats. Comme Satan, pour empêcher la délivrance du monde esclave du péché, osa tenter Celui qui était venu dans le monde pour en être le Libérateur, l'Ennemie rêve de tenter le Vicaire du Libérateur, non pas sans doute pour en faire le complice de ses desseins impies (son audace ne va pas encore jusque-là), mais pour le compromettre du moins par un semblant de connivence dans ses doctrines les plus suspectes. La Vente suprême du Carbonarisme marquait ce premier but à ses efforts dans l'instruction secrète et permanente qu'elle adressait il y a quarante ans à toutes les Ventes :

Instruction permanente de la Vente Suprême.

« Depuis que nous sommes établis en corps d'ac-
« tion et que l'ordre commence à régner au fond de
« la Vente la plus reculée comme au sein de celle la
« plus rapprochée du centre, il est une pensée qui
« a toujours profondément préoccupé les hommes
« qui aspirent à la régénération universelle :
« c'est la pensée de l'affranchissement de l'Italie,
« d'où doit sortir à un jour déterminé l'affranchis-
« sement du monde entier, la république frater-
« nelle et l'harmonie de l'humanité. Cette pensée
« n'a pas encore été saisie par nos Frères d'au delà
« des Alpes. Ils croient que l'Italie révolutionnaire
« ne peut que conspirer dans l'ombre, distribuer
« quelques coups de poignard à des sbires ou à des
« traîtres, et subir tranquillement le joug des évé-

« nements qui s'accomplissent au delà des monts « pour l'Italie, mais sans l'Italie. Cette erreur nous « a été déjà fatale à plusieurs reprises. Il ne faut « pas la combattre avec des phrases, ce serait la « propager; il faut la tuer avec des faits. Ainsi, au « milieu des soins qui ont le privilége d'agiter les « esprits les plus puissants de nos Ventes, il en est « un que nous ne devons jamais oublier.

« La Papauté a exercé de tout temps une action « toujours décisive sur les affaires d'Italie. Par « le bras, par la voix, par la plume, par le cœur de « ses innombrables évêques, prêtres, moines, reli- « gieuses et fidèles de toutes les latitudes, la Pa- « pauté trouve des dévouements sans cesse prêts « au martyre et à l'enthousiasme. Partout où il lui « plaît d'en évoquer, elle a des amis qui meurent, « d'autres qui se dépouillent pour elle. C'est un « levier immense dont quelques Papes seuls ont « apprécié toute la puissance (encore n'en ont-ils « usé que dans une certaine mesure). Aujourd'hui « il ne s'agit pas de reconstituer pour nous ce pou- « voir, dont le prestige est momentanément af- « faibli; notre but final est celui de Voltaire et de « la Révolution française, l'anéantissement à tout « jamais du Catholicisme et même de l'idée chré- « tienne, qui, restée debout sur les ruines de Rome, « en serait la perpétuation plus tard. Mais pour « atteindre plus certainement ce but et ne pas nous « préparer de gaieté de cœur des revers qui ajour-

« nent indéfiniment ou conpromettent dans les « siècles le succès d'une bonne cause, il ne faut pas « prêter l'oreille à ces vantards de Français, à ces « nébuleux Allemands, à ces tristes Anglais qui « s'imaginent tous tuer le Catholicisme tantôt avec « une chanson impure, tantôt avec une déduction « illogique, tantôt avec un grossier sarcasme passé « en contrebande comme les cotons de la Grande- « Bretagne. Le Catholicisme a la vie plus dure que « cela. Il a vu de plus implacables, de plus terri- « bles adversaires, et il s'est souvent donné le « malin plaisir de jeter de l'eau bénite sur la tombe « des plus enragés. Laissons donc nos Frères de « ces contrées se livrer aux intempérances stériles « de leur zèle anticatholique ; permettons-leur « même de se moquer de nos madones et de notre « dévotion apparente. Avec ce passeport, nous « pouvons conspirer tout à notre aise et arriver « peu à peu au terme proposé.

« Donc, la Papauté est depuis seize cents ans « inhérente à l'histoire de l'Italie. L'Italie ne peut « ni respirer ni se mouvoir sans la permission du « Pasteur suprême. Avec lui, elle a les cent bras « de Briarée ; sans lui, elle est condamnée à une « impuissance qui fait pitié. Elle n'a plus que des « divisions à fomenter, que des haines à voir « éclore, que des hostilités à entendre surgir de « la première chaîne des Alpes au dernier chaînon « des Apennins. Nous ne pouvons pas vouloir un

« pareil état de choses ; il importe donc de cher-
« cher un remède à cette situation. Le remède est
« tout trouvé. Le Pape, quel qu'il soit, ne viendra
« jamais aux sociétés secrètes : c'est aux sociétés
« secrètes à faire le premier pas vers l'Église, dans
« le but de les vaincre tous deux.

« Le travail que nous allons entreprendre n'est
« l'œuvre ni d'un jour, ni d'un mois, ni d'un an ;
« il peut durer plusieurs années, un siècle peut-
« être ; mais dans nos rangs le soldat meurt et le
« combat continue.

« Nous n'entendons pas gagner les Papes à notre
« cause, en faire des néophytes de nos principes,
« des propagateurs de nos idées. Ce serait un rêve
« ridicule, et de quelque manière que tournent
« les événements, que des cardinaux ou des pré-
« lats, par exemple, soient entrés de plein gré ou
« par surprise dans une partie de nos secrets, ce
« n'est pas du tout un motif pour désirer leur éléva-
« tion au siége de Pierre. Cette élévation nous per-
« drait. L'ambition seule les aurait conduits à l'a-
« postasie, le besoin du pouvoir les forcerait à nous
« immoler. Ce que nous devons demander, ce que
« nous devons chercher et attendre, comme les
« juifs attendent le Messie, c'est un Pape selon nos
« besoins. Alexandre VI avec tous ses crimes
« privés ne nous conviendrait pas, car il n'a ja-
« mais erré dans les matières religieuses. Un Clé-
« ment XIV, au contraire, serait notre fait des

« pieds à la tête. Borgia était un libertin, un vrai « sensualiste du XVIIIe siècle égaré dans le XVe. Il « a été anathématisé, malgré ses vices, par tous « les vices de la philosophie et de l'incrédulité, « et il doit cet anathème à la vigueur avec laquelle « il défendit l'Eglise. Ganganelli se livra pieds et « poings liés aux ministres des Bourbons qui lui « faisaient peur, aux incrédules qui célébraient sa « tolérance, et Ganganelli est devenu un très-grand « Pape. C'est à peu près dans ces conditions qu'il « nous en faudrait un, si c'est encore possible. « Avec cela nous marcherons plus sûrement à l'as- « saut de l'Eglise, qu'avec les pamphlets de nos « Frères de France et l'or même de l'Angleterre. « Voulez-vous en savoir la raison? C'est qu'avec « cela, pour briser le rocher sur lequel Dieu a bâti « son Eglise, nous n'avons plus besoin de vinaigre « annibalien, plus besoin de la poudre à canon, « plus besoin même de nos bras. Nous avons le « petit doigt du Successeur de Pierre engagé dans « le complot, et ce petit doigt vaut pour cette croi- « sade tous les Urbain II et tous les saint Bernard « de la Chrétienté.

« Nous ne doutons pas d'arriver à ce terme su- « prême de nos efforts; mais quand? mais com- « ment? L'inconnue ne se dégage pas encore. « Néanmoins, comme rien ne doit nous écarter du « plan tracé, qu'au contraire tout y doit tendre, « comme si le succès devait couronner dès demain

« l'œuvre à peine ébauchée, nous voulons, dans « cette instruction qui restera secrète pour les « simples initiés, donner aux préposés de la Vente « suprême des conseils qu'ils devront inculquer « à l'universalité des Frères, sous forme d'enseignement ou de memorandum. Il importe surtout, « et par une discrétion dont les motifs sont transparents, de ne jamais laisser pressentir que ces « conseils sont des ordres émanés de la Vente. Le « clergé y est trop directement mis en jeu, pour « qu'on puisse, à l'heure qu'il est, se permettre de « jouer avec lui comme avec un de ces roitelets ou « de ces principicules, sur lesquels on n'a besoin « que de souffler pour les faire disparaître.

« Il y a peu de chose à faire avec les vieux cardinaux ou avec les prélats dont le caractère est bien « décidé. Il faut les laisser incorrigibles à l'école « de Consalvi, ou puiser dans nos entrepôts de popularité ou d'impopularité les armes qui rendront inutile ou ridicule le pouvoir entre leurs « mains. Un mot qu'on invente habilement et « qu'on a l'art de répandre dans certaines honnêtes « familles choisies, pour que de là il descende « dans les cafés et des cafés dans la rue, un mot « peut quelquefois tuer un homme. Si un prélat « arrive de Rome pour exercer quelque fonction « publique au fond des provinces, connaissez aussitôt son caractère, ses antécédents, ses qualités, ses défauts surtout. Est-il d'avance un ennemi

« déclaré? un Albani, un Pallota, un Bernetti, un « della Genga, ou Rivarola? Enveloppez-le de tous « les piéges que vous pourrez tendre sous ses pas; « créez-lui une de ces réputations qui effrayent les « petits enfants et les vieilles femmes; peignez-le « cruel et sanguinaire; racontez quelques traits de « cruauté qui puisse facilement se graver dans « la mémoire du peuple. Quand les journaux « étrangers recueilleront par nous ces récits, qu'ils « embelliront à leur tour inévitablement par res- « pect pour la vérité, montrez ou plutôt faites mon- « trer par quelque respectable imbécile ces feuilles « où sont relatés les noms et les excès arrangés des « personnages. Comme la France et l'Angleterre, « l'Italie ne manquera jamais de ces plumes qui « savent se tailler dans des mensonges utiles à la « bonne cause. Avec un journal dont il ne com- « prend pas la langue, mais où il verra le nom de « son délégat ou de son juge, le peuple n'a pas « besoin d'autres preuves. Il est dans l'enfance du « Libéralisme, il croit aux Libéraux, comme plus « tard il croira en nous ne savons trop quoi.

« Ecrasez l'ennemi quel qu'il soit, écrasez le puis- « sant à force de médisances ou de calomnies; « mais surtout écrasez-le dans l'œuf. C'est à la jeu- « nesse qu'il faut aller; c'est elle qu'il faut séduire, « elle que nous devons entraîner, sans qu'elle s'en « doute, sous le drapeau des Sociétés secrètes. « Pour avancer à pas comptés, mais sûrs, dans

« cette voie périlleuse, deux choses sont nécessaires de toute nécessité : vous devez avoir l'air « d'être simples comme des colombes, mais vous « serez prudents comme le serpent. Vos pères, « vos enfants, vos femmes elles-mêmes, doivent « toujours ignorer le secret que vous portez dans « votre sein, et s'il vous plaisait, pour mieux « tromper l'œil inquisitorial, d'aller souvent à « confesse, vous êtes comme de droit autorisés à « garder le plus absolu silence sur ces choses. « Vous savez que la moindre révélation, que le « plus petit indice échappé au tribunal de la pénitence ou ailleurs, peut entraîner de grandes calamités, et que c'est son arrêt de mort que signe « ainsi le révélateur volontaire ou involontaire.

« Or donc, pour nous assurer un Pape dans les « proportions exigées, il s'agit d'abord de lui façonner, à ce Pape, une génération digne du règne « que nous rêvons. Laissez de côté la vieillesse et « l'âge mûr ; allez à la jeunesse, et, si c'est possible, jusqu'à l'enfance. N'ayez jamais pour elle « un mot d'impiété ou d'impureté : *Maxima debetur puero reverentia*. N'oubliez jamais ces paroles du poëte, car elles vous serviront de sauvegarde contre des licences dont il importe essentiellement de s'abstenir dans l'intérêt de la cause. « Pour la faire fructifier au sein de chaque famille, « pour vous donner droit d'asile au foyer domestique, vous devez vous présenter avec toutes les

« apparences de l'homme grave et moral. Une fois « votre réputation établie dans les colléges, dans « les gymnases, dans les universités et dans les « séminaires, une fois que vous aurez capté la « confiance des professeurs et des étudiants, faites « que ceux qui principalement s'engagent dans la « milice cléricale aiment à rechercher vos entre- « tiens. Nourrissez leurs esprits de l'ancienne « splendeur de la Rome papale. Il y a toujours au « fond du cœur de l'Italien un regret pour la Rome « républicaine. Confondez habilement ces deux « souvenirs l'un dans l'autre. Excitez, échauffez « ces natures si pleines d'incandescence et de pa- « triotique orgueil. Offrez-leur d'abord, mais tou- « jours en secret, des livres inoffensifs, des poésies « resplendissantes d'emphase nationale, puis peu « à peu vous amenez vos dupes au degré de cuis- « son voulu. Quand sur tous les points à la fois de « l'État ecclésiastique ce travail de tous les jours « aura répandu nos idées comme la lumière, alors « vous pourrez apprécier la sagesse du conseil « dont nous prenons l'initiative.

« Les événements, qui, selon nous, se précipi- « tent trop vite, vont nécessairement appeler, d'ici « à quelques mois, une intervention armée de « l'Autriche. Il y a des fous qui, de gaieté de cœur, « se plaisent à jeter les autres au milieu des périls, « et cependant ce sont ces fous qui, à une heure « donnée, entraînent jusqu'aux sages. La révolu-

« tion que l'on fait méditer à l'Italie n'aboutira qu'à « des malheurs et à des proscriptions. Rien n'est « mûr, ni les hommes, ni les choses, et rien ne le « sera encore de bien longtemps; mais de ces « malheurs, vous pourrez facilement tirer une « nouvelle corde à faire vibrer au cœur du jeune « clergé : ce sera la haine de l'étranger. Faites que « l'Allemand (*il Tedesco*) soit ridicule et odieux « avant même son entrée prévue. A l'idée de su- « prématie pontificale, mêlez toujours le vieux « souvenir des guerres du Sacerdoce et de l'Em- « pire. Ressuscitez les passions mal éteintes des « Guelfes et des Gibelins, et ainsi vous vous ar- « rangerez à peu de frais une réputation de bon « catholique et de patriote pur.

« Cette réputation donnera accès à nos doctrines « au sein du jeune clergé comme au fond des « couvents. Dans quelques années, ce jeune clergé « aura, par la force des choses, envahi toutes les « fonctions; il gouvernera, il administrera, il ju- « gera, il formera le conseil du souverain, il sera « appelé à choisir le Pontife qui devra régner, et « ce Pontife, comme la plupart de ses contempo- « rains, sera nécessairement plus ou moins imbu « des principes italiens et humanitaires que nous « allons commencer à mettre en circulation. C'est « un petit grain de sénevé que nous confions à la « terre; mais le soleil des justices le développera « jusqu'à la plus haute puissance, et vous verrez

« un jour quelle riche moisson ce petit grain pro-
« duira.

« Dans la voie que nous traçons à nos Frères, il
« se trouve de grands obstacles à vaincre, des dif-
« ficultés de plus d'une sorte à surmonter. On en
« triomphera par l'expérience et par la perspica-
« cité; mais le but est si beau, qu'il importe de
« mettre toutes les voiles au vent pour l'atteindre.
« Vous voulez révolutionner l'Italie : cherchez le
« Pape dont nous venons de faire le portrait. Vous
« voulez établir le règne des élus sur le trône de
« la prostituée de Babylone : que le clergé marche
« sous votre étendard en croyant toujours marcher
« sous la bannière des chefs apostoliques. Vous
« voulez faire disparaître le dernier vestige des
« tyrans et des oppresseurs : tendez vos filets
« comme Simon Barjone; tendez-les au fond des
« sacristies, des séminaires et des couvents plutôt
« qu'au fond de la mer; et si vous ne précipitez
« rien, nous vous promettons une pêche plus mi-
« raculeuse que la sienne. Le pêcheur de poissons
« devint pêcheur d'hommes; vous, vous amènerez
« des amis autour de la Chaire apostolique. Vous
« aurez pêché une révolution en tiare et en chape,
« marchant avec la Croix et la bannière, une révo-
« lution qui n'aura besoin que d'être un tout petit
« peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre
« coins du monde.

« Que chaque acte de votre vie tende donc à la

« découverte de cette pierre philosophale. Les « alchimistes du moyen âge ont perdu leur temps « et l'or de leurs dupes à la recherche de ce rêve. « Celui des Sociétés secrètes s'accomplira par la « plus simple des raisons : c'est qu'il est basé sur « les passions de l'homme. Ne nous décourageons « donc ni pour un échec, ni pour un revers, ni « pour une défaite ; préparons nos armes dans le « silence des Ventes ; dressons toutes nos batte- « ries, flattons toutes les passions, les plus mau- « vaises comme les plus généreuses, et tout nous « porte à croire que ce plan réussira un jour au « delà même de nos calculs les plus impro- « bables (1). »

La voix du Vicaire de Jésus-Christ n'est pas entendue.

Il semble en ce moment que l'heure qui va sonner doive marquer le triomphe de cet exécrable complot. Sans doute ils n'ont réussi à séduire ni Celui pour qui Jésus-Christ prie afin que sa foi, fondement de notre foi, ne défaille point (2), ni les Évêques, successeurs des Apôtres, ni les prêtres, ni tant de fidèles qui demeurent inébranlables dans leur fidélité au milieu de cet orage épouvantable où les hommes de peu de foi croient à chaque instant que la barque de Pierre va périr. Mais quelle multitude de Chrétiens désespèrent du salut de

(1) J'emprunte la traduction de cette Instruction secrète de la Vente suprême à M. Crétineau-Joly, qui l'a publiée dans son livre de *l'Église romaine en face de la Révolution*, tome II, p. 82 à 90 (Ire édit.) ou 83 à 92 (IIe édition).

(2) Luc. xxii, 32.

l'Église, malgré la parole de Dieu ! Ai-je même le droit de dire qu'ils en désespèrent? Le désespoir comme l'espérance n'appartient qu'à l'amour, et ils n'ont pas placé si haut les affections de leur cœur. Aussi ne les voit-on prendre garde pour s'en émouvoir ni à ces épouvantables blasphèmes qu'on entendait tout à l'heure, ni aux avertissements qu'au nom du Pontife suprême son ministre adressait aux politiques. Et cependant ces avertissements en rappelaient d'autres aussi méprisés, mais bientôt suivis d'effroyables tempêtes où nos pères ont vu tout périr, excepté la barque de Pierre.

Pour les Princes, le temps leur paraît passé et ne pouvoir jamais revenir, où les Rois les plus puissants se tenaient inclinés devant le Vicaire de Jésus-Christ comme des fils devant leur père : ils donnent eux-mêmes aujourd'hui des leçons à Celui à qui Dieu a commis le gouvernement de tout le peuple chrétien, ils ne peuvent plus recevoir ses conseils.

C'était déjà vainement, il y a un demi-siècle, que le cardinal Consalvi, par l'ordre du Saint-Père, signalait aux ambassadeurs des puissances les dangers dont l'existence de la Charbonnerie menaçait l'Europe. Défendue contre les Princes par leur insouciance, la Charbonnerie ne doit rien craindre que d'elle-même. Mais les passions qui ont rassemblé ces ennemis de la société les divisent entre eux. Ils conspirent pour la domination;

Querelles intestines de la Charbonnerie

et avant d'avoir renversé la Royauté, ils se disputent la dictature. Le F.·. La Fayette ne veut point la céder au F.·. Manuel, ni le F.·. Manuel au F.·. La Fayette. « Ces divisions, sourdes d'abord, « s'aigrissent bientôt, s'enveniment et éclatent en « accusations réciproques. L'anarchie pénètre la « Charbonnerie par tous les pores, et à sa suite « s'introduisent les défiances injustes (1), les « haines, l'égoïsme, l'ambition (2). »

Décomposition de la Charbonnerie.

Le F.·. Louis Blanc se console cependant de cette décomposition de la Charbonnerie qui « n'était point descendue dans les profondeurs de la « société », qui « n'en avait point remué les couches « inférieures (3) ». De nouvelles sociétés secrètes succèdent à celle-là, ou plutôt c'est la Franc-Maçonnerie qui se transforme sans cesse et qui vient corrompre ces couches inférieures que le F.·. Louis Blanc regrettait d'avoir vu échapper à la contagion. Ce n'est plus la Charbonnerie, c'est la *Société des Familles*, mais c'est encore la Franc-Maçonnerie. Ce n'est plus la Société des Familles, c'est la *Société des Saisons*, mais c'est toujours la Franc-Maçonnerie, c'est toujours la même organisation puissante qu'admirait le F.·. Louis Blanc. Il

(1) Le F.·. La Fayette ne se défiait pas injustement du F.·. Manuel, ni celui-ci du F.·. La Fayette. Les FF.·. se défient très-justement les uns des autres dans une société livrée, comme dit le F.·. Louis Blanc, aux haines, à l'égoïsme et à l'ambition.

(2) *Histoire de dix ans*, t. Ier, p. 114.

(3) *Ibid.*, p. 114 et 115.

n'y a plus ici sans doute de Ventes particulières, de Ventes centrales ni de Haute Vente, mais il y a des Semaines, des Mois et des Saisons. Six membres, au pouvoir d'un septième appelé Dimanche, forment une Semaine. Quatre semaines, au pouvoir d'un Juillet (1), forment un mois. Trois mois, au pouvoir d'un Printemps, forment une Saison. Quatre Saisons, au pouvoir d'un agent révolutionnaire, forment une Année.

Un même serment, écho de tous les serments maçonniques, enchaîne les affiliés :

Au nom de la République, je jure haine éternelle à tous les Rois, à toutes les aristocraties, à tous les oppresseurs de l'humanité. Je jure dévouement absolu au peuple, fraternité à tous les hommes, hors les aristocrates. Je jure de punir les traîtres; je promets de donner ma vie, de monter sur l'échafaud, si ce sacrifice est nécessaire pour amener le règne de la souveraineté du peuple et de l'égalité. Que je sois puni de la mort des lâches, que je sois percé de ce poignard, si je viole mon serment!

Ne reconnaissez-vous pas les Chevaliers du poignard que vous avez vus dans les Loges maçonniques?

Je ne peux pas redire toutes les métamorphoses de la Franc-Maçonnerie, changeant de noms selon les temps et les lieux. Ces transformations sans

(1) Ce nom donne la date de l'organisation. Ce sont ces Juillets-là qui ont fait Février.

nombre fatigueraient le lecteur par la monotonie de ce qui fait le fond de la Franc-Maçonnerie et de toutes ces sociétés secrètes. Ce fond, qui demeure toujours le même au milieu de ces transformations qui recommencent sans cesse, ce sont les doctrines qui nient les droits de Dieu sur l'homme et les droits de l'homme enfant de Dieu, ce sont les passions qui ne veulent plus de frein, c'est le but qui est l'assouvissement des passions, la *satisfaction complète* (1) qu'elles réclament avec toute l'audace de la rébellion devenue maîtresse.

Mazzini et la *Jeune Italie.*

Je dirai tout à l'heure par quels moyens on poursuit ce but dans la société domestique. Pour la société civile, voici le programme donné par Mazzini à *la Jeune Italie :*

INSTRUCTIONS ET MOYENS.

« La régénération doit se faire, dans les grands « pays comme la France, par le peuple; dans les « autres, notamment en Italie, par les Princes.

« Le Pape entrera dans la voie des réformes par « la nécessité; le Roi de Piémont par l'idée de la

(1) « Le but final que nous poursuivons, c'est, dans l'ordre ma- « tériel, la satisfaction complète accordée par tous aux besoins légi- « times de chacun; dans l'ordre intellectuel, le développement indéfini « de l'entendement prenant un essor de plus en plus vigoureux vers « la découverte des vérités naturelles et philosophiques; dans l'ordre « moral et social, l'interprétation large et la pratique sérieuse de « notre devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. » (Discours du F.·. Malens à la R.·. L.·. *l'Humanité de la Drôme*, 17 février 1867.)

« couronne d'Italie; le Grand-Duc de Toscane par « inclination, faiblesse et imitation; le Roi de « Naples, par contrainte.

« Les peuples qui auront obtenu des constitu- « tions, et qui auront acquis par là le droit d'être « exigeants, pourront parler à haute voix et com- « mander l'insurrection.

« Ceux qui seront encore sous le joug de leurs « Princes devront exprimer leurs besoins *en chan- « tant,* pour ne pas trop effrayer et ne pas trop dé- « plaire.

« Profitez de la moindre occasion pour réunir et « remuer les masses en simulant la reconnaissance. « Les fêtes, les hymnes et les attroupements don- « neront l'élan aux idées, et, rendant le peuple « exigeant, l'éclaireront sur sa force.

ORGANISATION DE LA JEUNE ITALIE.

« Art. I. La société est instituée pour la destruc- « tion indispensable de tous les gouvernements de « la Péninsule, et pour former un seul État de toute « l'Italie, sous le régime républicain.

« Art. II. Ayant reconnu les horribles maux du « pouvoir absolu, et ceux plus grands encore des « monarchies constitutionnelles, nous devons tra- « vailler à fonder une république une et indivisible.

« . . . . . .

« Art. XXX. Ceux qui n'obéiront point aux

« ordres de la société secrète, ou qui en dévoile-
« raient les mystères, seront poignardés sans ré-
« mission (1). Même châtiment pour les traîtres.

« Art. XXXI. Le tribunal secret prononcera la
« sentence et désignera un ou deux affiliés pour
« son exécution immédiate.

« Art. XXXII. Quiconque refusera d'exécuter
« l'arrêt sera censé parjure, et, comme tel, tué
« sur-le-champ.

« Art. XXXIII. Si le coupable s'échappe, il sera
« poursuivi sans relâche, en tout lieu; et il devra
« être frappé par une main invisible, fût-il sur le
« sein de sa mère ou dans le tabernacle du Christ.

« Art. XXXIV. Chaque tribunal secret sera com-
« pétent non-seulement pour juger les adeptes
« coupables, mais pour faire mettre à mort toute
« personne qu'il aura frappée d'anathème.

« . . . . . .

« Art. XXXIX. Les officiers porteront une dague
« de forme antique; les sous-officiers et soldats
« auront fusils et baïonnettes, plus un poignard
« d'un pied de long, attaché à la ceinture, et sur
« lequel ils prêteront serment, etc., etc.

« *Signé :* J. MAZZINI. »

Au delà des Alpes, en deçà des Alpes, ce sont toujours les mêmes doctrines : « La Royauté, dit

(1) Toujours le poignard!

« *la Société des Saisons* à ses affiliés, la Royauté « est exécrable; les Rois sont aussi funestes pour « l'espèce humaine que les tigres pour les autres « animaux. ON NE JUGE PAS LES ROIS, ON LES TUE! »

Le Tugendbund.

En Allemagne, il y a plus de cinquante ans, la Franc-Maçonnerie occulte s'est appelée le *Tugendbund*. Le nom est à peu près oublié aujourd'hui. Mais le Tugendbund ne vit-il pas toujours sous le nom de la Jeune Allemagne et sous d'autres noms, le Tugendbund qui voulait « détrôner tous les « Princes allemands, à l'exception du Roi de Prusse, « décerner à celui-ci la couronne impériale d'Alle- « magne, et donner à cet État nouveau une consti- « tution démocratique » !

Le comte de Haugwitz.

Cependant le plénipotentiaire prussien au Congrès de Vérone, le comte de Haugwitz, quinze ans après la fondation du Tugendbund et dix ans avant la fondation de *la Société des Saisons*, signalait dans un mémoire aux représentants des autres grandes puissances les dangers de la Franc-Maçonnerie. Il avait acquis le droit d'en parler : on l'y avait fait entrer à peine adolescent, et fort jeune encore il avait reçu les hauts grades :

« Ce fut en 1777 que je me chargeai de la direc- « tion d'une partie des Loges prussiennes; mon « action s'étendit même sur les Frères dispersés « dans la Pologne et dans la Russie. Si je n'en « avais pas fait moi-même l'expérience, je ne « pourrais donner d'explication plausible de l'in-

souciance avec laquelle les gouvernements ont pu fermer les yeux sur un tel désordre, un véritable *status in statu*. Non-seulement les chefs étaient en correspondance assidue et employaient des chiffres particuliers, mais encore ils s'envoyaient réciproquement des émissaires. Exercer une influence dominante sur les trônes et les Souverains, tel était notre but, comme il avait été celui des Chevaliers Templiers.

« Il parut un écrit portant pour titre : *Erreurs et vérités*. Cet ouvrage fit grande sensation et produisit sur moi la plus vive impression. Je crus d'abord y trouver ce qui, d'après ma première opinion, était caché sous les emblèmes de l'Ordre; mais à mesure que je pénétrai plus avant dans cet antre ténébreux, plus profonde devint ma conviction, que quelque chose de tout autre nature devait se trouver dans l'arrière-fond. La lumière devint plus frappante, lorsque j'appris que Saint-Martin, auteur de cette publication, devait être et était réellement l'un des coryphées du Chapitre de Sion. Là se rattachaient tous les fils qui devaient se développer plus tard, pour préparer et tisser le manteau des mystères religieux dont on s'affublait pour donner le change aux profanes.

« J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et 1789, la révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non-

« seulement y avaient été résolus alors, mais en-
« core étaient le résultat des associations et des
« serments. »

Les trois sociétés religieuse, domestique et politique.

En commençant ce livre, je définissais la Révolution la domination établie par le mal sur le bien dans la société politique (1). Mais c'est un des travers de notre temps de pousser la juste distinction entre les trois sociétés religieuse, domestique et politique, jusqu'à la chimère d'une indépendance réciproque de ces trois sociétés. Nous en sommes venus à croire qu'un peuple peut n'avoir plus de foi religieuse et avoir encore des mœurs, qu'il peut n'avoir plus de mœurs et demeurer toujours un peuple grand et puissant parmi les nations; d'où il est aisé de conclure que la moralité n'est pas bien nécessaire et que la Religion est tout à fait inutile. Ces erreurs monstrueuses, accréditées chez les générations présentes, servent merveilleusement les intérêts de ceux qui rêvent d'établir, en lui donnant le nom de république, leur propre domination sur la ruine de tous les trônes et de toutes les nationalités et sur la servitude universelle. Mais si cette chimère d'indépendance réciproque de la Religion, de la morale et de la politique, est bonne à croire pour la multitude des esprits grossiers et crédules, ceux qui ont réussi à leur persuader cela se gardent bien eux-mêmes de la contagion des

(1) Page 2.

erreurs qu'ils propagent. S'ils pouvaient croire ce qu'ils prêchent à la multitude, ils n'auraient plus d'intérêt à le prêcher. Si en détruisant la Foi ils ne corrompaient pas les mœurs, si en corrompant les mœurs ils ne préparaient pas la dissolution du corps social, ils tiendraient bien moins à corrompre les mœurs et à détruire la Foi. Ils parlent à la multitude un langage que l'on connaît trop, ils en parlent un autre à leurs agents. Un juif qui prenait le nom de Piccolo-Tigre (1) écrivait, le 18 janvier 1822, aux agents supérieurs de la Vente piémontaise :

Corrompre les hommes pour s'en rendre maître.

« L'essentiel est d'isoler l'homme de sa famille, « de lui en faire perdre les mœurs. Il est assez dis- « posé, par la pente de son caractère, à fuir les « soins du ménage, à courir après de faciles plai- « sirs et des joies défendues. Il aime les longues « causeries du café, l'oisiveté des spectacles. En- « traînez-le, soutirez-le, donnez-lui une impor- « tance quelconque, apprenez-lui discrètement à « s'ennuyer de ses travaux journaliers, et, par ce « manége, après l'avoir séparé de sa femme et de « ses enfants, et lui avoir montré combien sont « pénibles tous les devoirs, vous lui inculquez le « désir d'une autre existence. L'homme est né « rebelle ; attisez ce désir de rébellion jusqu'à l'in- « cendie, mais que l'incendie n'éclate pas. C'est une

(1) Tous les membres de la Vente suprême n'y étaient connus que sous des noms de guerre.

« préparation à la grande œuvre que vous devez « commencer. Quand vous aurez insinué dans « quelques âmes le dégoût de la famille et de la « Religion (l'un va presque toujours à la suite de « l'autre), laissez tomber certains mots qui provo- « queront le désir d'être affilié à la Loge la plus « voisine. Cette vanité du citadin ou du bourgeois « de s'inféoder à la Franc-Maçonnerie a quelque « chose de si banal et de si universel, que je suis « toujours en admiration devant la stupidité hu- « maine. Je m'étonne de ne pas voir le monde « entier frapper à la porte de tous les Vénérables, « et demander à ces messieurs l'honneur d'être « l'un des ouvriers choisis pour la reconstruction « du Temple de Salomon. Le prestige de l'inconnu « exerce sur les hommes une telle puissance, que « l'on se prépare avec tremblement aux fantas- « magoriques épreuves de l'Initiation et du ban- « quet fraternel.

« Se trouver membre d'une Loge; se sentir, en « dehors de sa femme et de ses enfants, appelé à « garder un secret qu'on ne vous confie jamais, « est pour certaines natures une volupté et une « ambition. Les Loges peuvent bien aujourd'hui « procréer des gourmands : elles n'enfanteront ja- « mais de citoyens. On dîne trop chez les T.·. C.·. « et T.·. R.·. F.·. de tous les Orients; mais c'est un « lieu de dépôt, une espèce de haras, un centre « par lequel il faut passer avant d'arriver à nous.

« Les Loges ne font qu'un mal relatif, un mal tem-
« péré par une fausse philanthropie et par des
« chansons encore plus fausses, comme en France.
« Cela est trop pastoral et trop gastronomique,
« mais cela a un but qu'il faut encourager sans
« cesse. En lui apprenant à porter arme avec son
« verre, on s'empare ainsi de la volonté, de l'intel-
« ligence et de la liberté de l'homme. On en dis-
« pose, on le tourne, on l'étudie. On devine ses
« penchants, ses affections et ses tendances; quand
« il est mûr pour nous, on le dirige vers la Société
« secrète, dont la Franc-Maçonnerie ne peut plus
« être que l'antichambre assez mal éclairée. »

La F.·. M.·. et la prostitution.

J'emprunte cette citation à un écrivain ennemi de l'Ordre maçonnique; mais un Franc-Maçon tout plein de ferveur, le F.·. Charles Fauvety, Vénérable de la R.·. L.·. *Renaissance par les Emules d'Hiram*, dénonce l'application ici, au milieu de nous, du système que Piccolo-Tigre vient d'exposer:
« Le Temple de la Maçonnerie Française, dit-il,
« rappelle assez exactement ces Temples de la Ba-
« bylone antique, consacrés à Vénus Mylitta, dont
« l'enceinte était encombrée de femmes faisant aux
« étrangers l'hommage de leurs charmes (1).....

(1) Le F.·. Fauvety ajoute en note :
« On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici reproduit le tableau
« que fait Hérodote de ce détail de mœurs. Le rapprochement est
« curieux, et il y a entre ce qui se passait à Babylone et ce qui se
« passe à Paris des points de ressemblance vraiment frappants. »
Quand il dit Paris, l'auteur maçonnique entend l'hôtel de la Ma-

« La Maçonnerie et la prostitution travaillent ainsi « de compagnie et comme deux forçats rivés à la « même chaîne (1). »

Il est bien vrai que l'auteur maçonnique essaye de distinguer entre la Maçonnerie et ses chefs, qui se sont ainsi faits les hôtes de la prostitution. Mais tous les faits repoussent la distinction qu'il essaye d'établir (2).

çonnerie française (rue Cadet) dont une partie est consacrée à une entreprise de bals publics. C'est à propos de ces bals publics au siége même de la Maçonnerie française que l'auteur maçonnique reproduit le passage d'Hérodote :

« Toute femme née dans le pays est obligée de se rendre, une fois « en sa vie, au temple de Vénus pour s'y livrer à un étranger. Plu- « sieurs d'entre elles se font porter devant le temple dans des chars. « Là, elles se tiennent assises, ayant derrière elles les domestiques qui « les ont accompagnées ; mais la plupart s'asseient dans la pièce dé- « pendant du temple de Vénus, avec une couronne de ficelles autour « de la tête. Les unes arrivent, les autres se retirent. On voit en tous « sens des allées séparées par des cordages tendus ; les étrangers se « promènent dans ces allées et choisissent les femmes qui leur plaisent « le plus. Quand une femme a pris place en ce lieu, elle ne peut re- « tourner chez elle que quelque étranger ne lui ait jeté de l'argent « sur les genoux, et n'ait eu commerce avec elle hors du lieu sacré « Il faut que l'étranger, en lui jetant de l'argent, lui dise : *J'invoque « la déesse Mylitta.* Quelque modique que soit la somme, il n'éprou- « vera point de refus, etc. » (*Clio*, liv. I, § 199.)

Si c'était un écrivain profane qui eût fait ce rapprochement entre le temple de Vénus et « le temple de la Maçonnerie française », de quelles injures ne l'accablerait-on pas !

(1) *Le Grand Orient de France devant la Maçonnerie universelle. Documents maçonniques*, p. 253.

(2) La Société maçonnique du Grand Orient n'a pas de peine à maintenir la solidarité que le F.·. Fauvety s'efforce de détruire :

« M. Fauvety parle en homme qui en ignore les plus simples « notions, de la Société civile, de son rôle, de sa Constitution « Ainsi, d'après lui, elle compte dans son sein *un grand nombre « Francs-Maçons, mais dont les intérêts sont parfaitement distincts de ceux « de la Société maçonnique.*

La Morale indépendante.

Et d'ailleurs, la Morale indépendante ne tend-elle pas, en dépouillant la société moderne de son titre, de ses droits et de sa force de société chrétienne, à la précipiter dans ces débauches qui font horreur à la nature et où s'abîma la Babylone antique? La morale indépendante, n'est-ce pas la Franc-Maçonnerie elle-même? Les deux Frères qui la dirigent (1) ne sont-ils pas membres du Conseil de l'Ordre maçonnique? Les noms ôtés, on ne pourrait plus distinguer entre la Franc-Maçonnerie et la Morale indépendante. Et en glorifiant la Morale indépendante, la Franc-Maçonnerie se glorifie elle-même :

« Honneur aux propagateurs d'une morale in-

« M. Fauvety ignore donc que la condition indispensable pour « devenir actionnaire de cette Société est d'être Maçon actif, régulier, « et d'appartenir à la seule obédience du Grand Orient (art. IX des « Statuts) et que nul actionnaire ne peut être dispensé de remplir « cette condition. Il n'a pas lu les Statuts de la Société ; donc il ne « connaît pas l'art. IX de ces Statuts, dont le dernier paragraphe « dispose encore que *lorsque toutes les actions seront remboursées, les « biens meubles et immeubles de la Société resteront la propriété du Grand « Orient de France*, etc.

« Mais M. Fauvety, transfuge du Rite de *Misraïm*, est depuis « trop peu de temps du Grand Orient pour avoir pu étudier cette « question ; et il n'a pas aperçu cette *petite* considération, que la « Maçonnerie n'ayant pas d'existence civile, il fallait, pour qu'elle « pût acquérir et posséder légalement, user du seul moyen légal à « sa disposition, la Constitution d'une Société civile exclusivement « composée de Francs-Maçons, ce qui a été fait. » (*Documents maçonniques*, p. 332 et 333.)

La Société maçonnique du Grand Orient, propriétaire du « Temple « de la Maçonnerie française » et en faisant le temple de Vénus, c'est donc la Maçonnerie elle-même devenue personne civile.

(1) Le F.·. Massol, rédacteur en chef, et le F.·. Caubet, administrateur gérant de *la Morale indépendante*.

« dépendante de toute idée mystique et précon-
« çue !

« La morale est purement humaine (1). »

Si la Franc-Maçonnerie glorifie cette morale purement humaine, c'est qu'elle vient de s'y reconnaître elle-même (2) : « J'ose affirmer que la Ma-
« çonnerie poursuit le même but que la Morale
« indépendante (3). » Et l'Indépendance de la morale (4) est aujourd'hui le mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie, qui croit l'heure venue de répudier les formules menteuses dont elle couvrait son impiété, l'heure venue de « rejeter les langes dont
« les nécessités d'un autre temps l'avaient enve-

(1) Discours du F.·. Lenoir au banquet d'ordre de la R.·. L.·. *la Persévérante Amitié*, qu'il présidait comme Vénérable. — *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 598.

(2) Voir plus haut, p. 256.

(3) Discours du F.·. Houchet à la R.·. L.·. *l'Arc en Ciel*, Rite de Misraïm. — *Le Monde maçonnique*, janvier 1867, p. 569.

(4) « Les Instructions qui précèdent sont imprimées depuis plusieurs « années, mais nous attendions, pour les publier, d'avoir réuni les « matériaux du volume auquel elles servent de complément, et d'a- « voir terminé l'Introduction historique et philosophique. Depuis « qu'elles ont été écrites et prononcées pour la première fois, il y a « six ans environ, des idées nouvelles se sont produites et ont été « vulgarisées dans les Loges : l'indépendance de la morale a été « affirmée ; la tolérance a été expliquée, comprise et appliquée d'une « façon plus large ; nous aurions donc quelques changements à faire... « Nous avons cependant laissé subsister la rédaction telle qu'elle est, « parce qu'elle représente, malgré ses imperfections, l'interprétation « donnée dans quelques Loges aux doctrines de la Franc-Maçonnerie, « à un moment de son histoire. L'époque ainsi fixée est, à notre avis, « très-importante, car elle précède immédiatement le mouvement « philosophique qui a pris pour titre et pour bannière l'Indépendance « de la morale. — Octobre 1866. » (Le F.·. François Favre, *Post face* des *Documents maçonniques*.)

« loppée », l'heure venue de « se dépouiller des « derniers voiles d'un vague mysticisme (1) ». Et tout est mysticisme pour elle, même la simple opinion qu'il doit exister un Créateur quelconque.

La Morale indépendante, c'est donc, sous un nom nouveau, la Franc-Maçonnerie. Mais la Franc-Maçonnerie a d'autres noms encore. Ce n'est pas seulement pour déjouer la prudence des pouvoirs politiques qu'elle multiplie ses transformations. Elle est comme le Protée de la fable, et les Enfants de la Veuve qui s'appellent les Francs-Maçons, qui s'appellent les Indépendants, s'appellent encore les Solidaires. L'Ennemie écarte les bénédictions que la bonté de Dieu répand sur les hommes. Elle détourne les fiancés d'aller au pied de l'autel demander pour leur amour la consécration divine et recevoir de Dieu lui-même le titre d'époux (2). Les Solidaires.

(1) *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 631 et 632.

L'article est du F.·. Caubet, membre du Conseil de l'Ordre maçonnique et administrateur gérant de *la Morale indépendante*.

(2) « Le 16 mars, environ quatre cents de nos FF.·. se pressaient « dans les salles de la mairie du IIe arrondissement, rue de la Banque, « pour assister au *mariage civil* du F.·. D....., membre de *la Rose du « parfait silence*.

« Après les félicitations de l'officier municipal, le F... de Ponnat « présenta à la nouvelle mariée un bouquet au nom de tous les assis- « tants, en la félicitant, en termes des plus dignes, du courage qu'elle « avait eu de suivre en cette circonstance les seules inspirations de « sa conscience, sans égard pour le préjugé commun.

« Cette fraternelle journée s'est terminée par un banquet de cent « quatre-vingts couverts, suivi d'un bal magnifique.

Elle se réjouit quand une pauvre créature humaine passe de la vie à la mort sans secours et sans espérance (1). Elle est sans pitié même pour les

« Les FF. de Ponnat, Parent et Jules Labbé ont, après le banquet, « porté des toast qui ont été vivement applaudis. »

(*Le Monde maçonnique*, avril 1867, p. 731 et 732.)

Le Monde maçonnique donne en toutes lettres le nom de ces conjoints *civils*.

(1) « Mercredi dernier a eu lieu l'enterrement civil de Louis G...., « fils de G....., ouvrier ébéniste, actuellement détenu politique à « Sainte-Pélagie.

« Louis G..... est mort à l'hôpital Saint-Antoine, à l'âge de vingt « et un ans.

« Cinq cents personnes environ l'ont accompagné à sa dernière « demeure, où un discours a été prononcé par M. le baron de « Ponnat.

« CAUBET. »

(*La Morale indépendante*, 5 mai 1867.)

« Une correspondance particulière nous apprend qu'une femme « distinguée par sa bonté et par sa bienfaisance, qui remplit toujours « dignement ses devoirs d'épouse et de mère, Mme L....., vient « de mourir dans la petite commune de Crécy-Couvé, arrondisse- « ment de Dreux.

« Conformément à sa dernière volonté, son enterrement a été pu- « rement civil.

« M. Legoux, ancien cultivateur, a fait entendre sur sa tombe « des paroles pleines d'utiles enseignements. « Chacun de nous, a-t-il « dit, doit marcher dans la voie de la justice, faire le bien, fuir le « mal, prendre sa raison pour guide. Notre conscience jugera nos « bonnes et nos mauvaises actions et nous donnera la récompense ou « la punition que nous aurons méritée. Soyons justes, la justice ren- « ferme tous les bons sentiments, les meilleurs préceptes, la sagesse, « la vertu, la bonté, le dévouement : elle seule peut unir tous les « hommes et faire régner parmi eux la fraternité. »

« Après lui, MM. Chesnet et Peltier ont exprimé leurs vives sym- « pathies pour Mme L..... et les regrets que sa mort faisait éprouver « à tous ceux qui l'ont connue.

« CAUBET. »

(*La Morale indépendante*, 24 février 1867.)

« Dimanche dernier, quelques amis conduisaient au tombeau « Mlle Eugénie T.... Mlle T.... était une des femmes du peuple sur

petits enfants... Ce n'est pas assez dire, car elle tourne sa rage et sa perfidie surtout contre l'enfance, se plaisant à souiller l'humanité dans sa fleur.

La Ligue de l'enseignemon

Elle change encore une fois de nom, elle s'appelle *la Ligue de l'enseignement*. Mais en jetant

« lesquelles avait eu prise la prédication saint-simonienne. Depuis « que le silence s'était fait sur la doctrine prêchée à Ménilmontant, « elle n'avait cessé de suivre la marche des esprits. Son intelligence, « naturellement libre, s'était peu à peu débarrassée des liens dogma- « tiques; pauvre et malade, elle s'intéressait à nos travaux avec une « sympathie qui ne s'est pas démentie jusqu'au dernier jour; elle « voyait dans nos idées le germe de l'émancipation intellectuelle de « son sexe et du prolétariat.

« Cette participation ardente à de [nobles espérances l'a soutenue « pendant les deux ans qu'elle a passés sur son lit de douleur; une « amitié fidèle, celle de Mme R....., veuve du représentant du peuple, « lui a prodigué durant ce temps les soins les plus tendres. La pauvre « femme s'est éteinte enfin, mourant comme elle avait vécu; ses « funérailles se sont faites en dehors de tout culte. Ceux qui l'ont « connue se la rappelleront et la citeront quelquefois comme un « exemple des forces qu'un véritable affranchissement de l'esprit prête « à la conscience pour l'attacher plus étroitement au devoir.

« HENRI BRISSON. »

« Un honnête et laborieux ouvrier, M. J....., charpentier, vient de « succomber à la suite d'une longue et cruelle maladie.

« Il y a quatre ans environ, habitant la Russie, il fut blessé au « pied en travaillant. Obligé de rentrer en France pour se soigner, il « vit son mal augmenter de jour en jour. Depuis six mois il était à « l'hôpital Saint-Antoine, où le docteur Richard, qui le connaissait « et l'estimait tout particulièrement, lui donnait les soins les plus « affectueux, quand l'amputation devint indispensable. C'est à la « suite de cette opération que M. J..... est mort.

« J..... n'appartenait à aucun culte. Il a été enterré, sans aucune « cérémonie religieuse, par les soins de sa famille et par ses frères de « la Loge maçonnique *l'Athénée français*, dont il faisait partie depuis « vingt ans.

« CAUBET. »

(*La Morale indépendante*, 17 février 1867.)

La Morale indépendante donne les noms en toutes lettres.

dans la circulation ce nom nouveau, elle garde pour elle sa pensée :

« Vous me demandez », — dit le F.·. Jean Macé, le fondateur de *la Ligue de l'enseignement*, — « vous me demandez ma façon de penser sur cette « *Ligue de l'enseignement* dont je viens de mettre « l'idée en avant. Je ne pouvais, en la proposant « à mes concitoyens, leur dire d'avance ce qu'elle « serait, n'ayant pas à le décider, et c'est pour cela « que j'avais jugé inutile de leur dire ce que je « voudrais qu'elle soit (*sic*), ne voulant rien « mettre qui me fût personnel dans un appel fait « à tous.

« L'élément essentiel de la *Ligue*, dit-il encore, « son unité numérique, si je puis m'exprimer « ainsi, doit être le cercle LOCAL, s'administrant « lui-même et déterminant sur place le meilleur « emploi à faire de ses moyens d'action...

« Le Bureau qui la représentera, tel que je le « conçois, ne sera pas un rayonnement du centre « à la circonférence, mais de la circonférence au « centre (1). »

La Franc-Maçonnerie seule pouvait offrir le spectacle d'un homme venant dire : J'apporte le plan d'une œuvre, je fais appel à mes concitoyens pour qu'ils m'aident à la fonder ; mais je ne peux pas en faire d'avance connaître l'esprit, ne le con-

(1) *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 639, 640.

naissant pas moi-même, ignorant si dans ses tendances elle sera favorable ou contraire aux progrès de l'humanité.

Mais ce sont là des façons de parler maçonniques dont la Maçonnerie ne peut être dupe. Aussi n'est-elle point indécise sur l'accueil à faire à l'œuvre du F.·. Jean Macé. Elle sait très-bien ce que le F.·. Jean Macé proteste ne pas savoir : « Que sera « cette Ligue? Son titre est tout un programme. « Elle sera une guerre à l'ignorance (1). »

Une guerre à l'ignorance, c'est-à-dire une guerre aux *ténèbres*, et la Maçonnerie, antithèse du Christianisme, appelle *ténèbres* précisément la divine lumière de l'Evangile.

Toutes les Loges savent ce que ne sait point le F.·. Jean Macé : « Nous sommes heureux de cons- « tater que la Ligue de l'enseignement du F.·. « Jean Macé et la statue du F.·. Voltaire rencon- « trent dans toutes nos Loges les plus vives sym- « pathies. On ne pouvait unir deux souscriptions « plus en harmonie : Voltaire, c'est-à-dire la des- « truction des préjugés et des superstitions; la « Ligue de l'enseignement, c'est-à-dire l'édifi- « cation d'une société nouvelle, uniquement basée « sur la science et l'instruction. Tous nos FF.·. le « comprennent ainsi (2). »

Le F.·. Jean Macé n'a rien fait que donner un

(1) *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 639.
(2) *Le Monde maçonnique*, avril 1867, p. 736.

nom et une forme à la pensée de tous. Il y a bien sur ce sujet de l'enseignement un dissentiment assez vif entre les FF.·.. Mais il ne faut pas se laisser abuser par la vivacité de leur dispute : ce dissentiment n'a aucune profondeur, tous sont d'accord pour s'emparer de l'enfance ; mais les plus vaniteux le veulent faire au grand jour pour la gloire de leur philanthropie, tandis que les plus prudents disent : Agissons sans laisser voir notre main. Le Grand Orient, toujours tenté de prendre ses titres au sérieux et de manifester au monde sa puissance, « le Grand Orient de France a songé à « la création d'une œuvre qui a pour but l'encou- « ragement et la propagation de l'instruction « primaire au moyen de récompenses pécuniaires « et honorifiques et la fondation d'écoles primaires « et d'adultes ». C'est le F.·. Brémond, membre du Conseil de l'Ordre, délégué par le Grand Maître, qui parle ainsi à la R.·. L.·. *la Parfaite Sincérité*, Or.·. de Marseille (1). Mais ce que le Grand Orient se propose de faire officiellement et bruyamment, les Loges le font sans bruit, elles ne veulent pas alarmer le monde profane. « Contraires à l'idée « d'un enseignement maçonnique officiel (2) », elles font de l'œuvre du F.·. Jean Macé leur œuvre, elles fondent des écoles, elles se dissimulent pour agir plus librement, elles ne sont plus les

(1) *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 614.
(2) *Ibid.*, p. 637.

elles ne sont plus de la Franc-Maçonnerie, de simples Frères qui forment « en dehors a Maçonnerie une société dite d'*Instruction tuelle* ». Mais cette société, dont tous les bres sont Francs-Maçons, tient si intimement Franc-Maçonnerie, que les FF.·. de Paris nt : « Nous recevons du Hâvre les renseignenents suivants sur la R.·. L.·. *l'Aménité* et sur me société d'instruction mutuelle qui fonctionne depuis plusieurs années dans cet Orient. » t cependant les membres de cette société, les F.·. du Hâvre écrivent à ceux de Paris : « Vous « blâmez avec raison l'immixtion officielle de la « Maçonnerie dans les fondations d'instruction (1). »

Les Loges de Nantes font comme la R.·. L.·. *l'Aménité*, Or.·. du Hâvre. Les Loges de Marseille font comme les Loges de Nantes. Toutes les Loges s'enrôlent dans la Ligue de l'enseignement du F.·. Jean Macé, qui « a tous les avantages du projet « du Grand Orient et n'entraîne aucune de ses dif- « ficultés (2). » Toutes « ont mis depuis longtemps « à l'ordre du jour de leurs travaux cette question « de l'enseignement, si malheureusement com- « promise par la tentative inconsidérée de la ma- « jorité du Conseil de l'Ordre (3) ». Mais en protestant à toute occasion contre « l'immixtion of-

(1) *Le Monde maçonnique*, mars 1867, p. 673 et 674.
(2) *Le Monde maçonnique*, avril 1867, p. 737.
(3) *Ibid.*, p. 740.

« ficielle de la Maçonnerie », elles ne cessent d'agir. Non contentes de fonder des écoles, elles travaillent à se rendre maîtresses des écoles fondées par les communes : elles encouragent les instituteurs les plus méritants, mais elles « ne doivent, ne « peuvent récompenser que les instituteurs indé- « pendants de toute attache religieuse (1) ». Car cette indépendance seule fait tout le mérite d'un instituteur. Et pour s'assurer un droit sur les enfants qui ne vont point dans leurs écoles et sur les apprentis qui ne sont point dans leurs ateliers, et en faire plus tard des recrues, elles leurs distri- des livrets de caisse d'épargne (2).

C'est par ces attraits grossiers, mais trop puissants dans leur grossièreté, qu'on essaye déjà de « s'emparer de la volonté, de l'intelligence et de « la liberté de l'homme », quand l'homme n'est encore qu'un enfant. En attendant qu'on puisse, suivant le plan exposé tout à l'heure, « le diriger « vers la Société secrète, dont la Franc-Maçon- « nerie ne peut plus être que l'antichambre assez « mal éclairée », on le dirige vers la Franc-Maçonnerie. La Ligue de l'enseignement est ainsi l'introduction à la Maçonnerie symbolique, comme celle-ci est l'introduction à la Maçonnerie occulte.

La Science Quand nous lisons à la première page des Livres

(1) *Le Monde maçonnique*, février 1867, p. 633.

(2) *Le Monde maçonnique*, septembre 1866, p. 278, 279, 282 ; novembre 1866, p. 407 ; février 1867, p. 605 ; avril 1867, p. 736, 737.

Saints que Satan promit à l'homme « la *Science* du « Bien et *du Mal* (1) », nous passons sans nous arrêter à cette parole et sans nous demander quelle est cette Science du Mal promise par l'antique Serpent à tous ceux de la race d'Adam qui ne refuseront pas de l'écouter. La voilà ici dans toute son horreur, cette Science du Mal que Satan oppose à la Science de Dieu. C'est la Révolution par la corruption, et c'est une corruption plus vaste et plus profonde par la Révolution. La Franc-Maçonnerie dit, parlant pour elle-même et pour toutes les sociétés qu'elle renferme dans son sein : Je « domine tout des sphères élevées où je « plane (2) », je suis la « vertu spiritualisatrice (3) », je suis LA SCIENCE DE LA CIVILISATION (4), je suis LA SCIENCE DES SCIENCES (5), je suis LE VERBE DE LA RAISON (6) ! Elle est la science promise à la révolte contre Dieu ; elle serait *la Science du Bien et du Mal*, s'il n'y avait toujours dans les promesses de Satan la part du mensonge, car il est le Mensonge comme Dieu est la Vérité. La Franc-Maçonnerie, qui dit aussi à ceux qu'elle séduit : *Vous êtes des dieux, vous êtes les dieux de la terre* (7), — la

du mal.

(1) « Eritis sicut dii, scientes bonum et malum. » *Gen.*, III, 5.
(2) Voir plus haut, p. 282.
(3) Voir plus haut, p. 267, note 1.
(4) LE F.·. RAGON, *Orthodoxie maçonnique*, p. 34.
(5) *Ibid.*, p. 10.
(6) Voir plus haut, p. 265, note.
(7) Voir plus haut, p. 265.

Franc-Maçonnerie des hauts grades, de quelque nom qu'elle se nomme et quelque déguisement qu'elle prenne pour n'être pas reconnue, demeure reconnaissable à ce signe de fille Satan que porte partout avec elle LA SCIENCE DU MAL.

FIN.

ACTES APOSTOLIQUES

BULLE DE LÉON XII. Obligation générale des Papes de défendre
glise contre ses ennemis. — Constante fidélité des Papes à cette
ligation.

BULLE DE CLÉMENT XII. Caractère occulte de la secte des Franc-
çons. — Manifestation du péril créé par l'existence de cette secte.
Sentence de condamnation. — Sentence de prohibition. — Ex-
mmunication. — Procédure et information contre les transgres-
irs. — Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres.

SUITE DE LA BULLE DE LÉON XII. Opportunité d'une nouvelle
ntence.

BULLE DE BENOIT XIV. Motifs de cette Constitution nouvelle.—
nalyse de la Constitution de Clément XII. — Force de cette Consti-
tion. — Sentiments de Benoît XIV à l'égard de la Constitution de
ément XII. — Confirmation de cette Constitution. — Motifs de
ndamnation. — Appel aux puissances séculières. — Respect dû
x copies et au texte des présentes Lettres.

SUITE DE LA BULLE DE LÉON XII. Aveuglement des Princes. —
suites.

BULLE DE PIE VII. Continuité des attaques contre l'Eglise. —
tes du Saint-Siége pour la défense de la Religion et de la société
ile. — Les Carbonari. — Leurs pratiques criminelles. — Leur mo-
e infâme. — Nécessité de les condamner. — Sentence de condam-
ion. — Sentence de prohibition. — Obligation de dénoncer les
ipables. — Condamnation des écrits des Carbonari. — Respect dû
x copies et au texte des présentes Lettres.

FIN DE LA BULLE DE LÉON XII. Multiplication des sectes. — La
te Universitaire. — Trouble profond de la société européenne. —

Affliction de l'Eglise. — Enseignement abominable des sectes. — Sentence de condamnation contre toutes les sociétés secrètes. — Sentence de prohibition. — Obligation de dénoncer les coupables. — Nullité du serment exigé des affiliés. — Appel à la vigilance de l'Episcopat. — Appel à la piété et à la prudence des Princes. — Perfidie des sectaires. — Exhortation à tous les fidèles. — Toute initiation à ces société est criminelle. — Invitation aux coupables de revenir à Dieu. — Facilités qui leur sont accordées pendant un an. — Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres.

ALLOCUTION DE PIE IX. Actes du Saint-Siége contre la Franc-Maçonnerie. — Aveuglement des Princes. — Actes du Saint-Siége contre le Carbonarisme. — Audace de la Franc-Maçonnerie. — Caractère de la Franc-Maçonnerie. — Les associations catholiques. — Force des Constitutions Apostoliques. — Sentence de condamnation. — Exhortation aux coupables. — Exhortation à tous les autres fidèles. — Invitation à la prière.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE N. S. P. LE PAPE LÉON XII

PORTANT CONDAMNATION

DE LA SOCIÉTÉ DITE DES FRANCS-MAÇONS

ET DE TOUTES LES AUTRES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

LÉON EVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

Pour en perpétuer la mémoire.

Obligation générale des Papes de défendre l'Église contre ses ennemis.

Plus sont grands les maux qui menacent le troupeau du Christ, notre Dieu et notre Sauveur, plus doit redoubler, pour les détourner, la sollicitude des Pontifes Romains auxquels, dans la personne du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, ont été remis le pouvoir et le soin de paître et de gouverner ce troupeau. Il leur appartient en effet, placés qu'ils sont au poste le plus élevé de l'Église, de découvrir de loin les embûches préparées par les ennemis du nom chrétien pour exterminer l'Église de Jésus-Christ (ce qu'ils ne pourront jamais accomplir). C'est aux Pontifes Romains qu'il appartient tantôt de les signaler et de les dévoiler aux fidèles pour qu'ils s'en gardent, tantôt d'en détourner et d'en écarter ceux-ci par leur autorité.

Constante fidélité des Papes à cette obligation.

Les Pontifes Romains, Nos Prédécesseurs, ayant compris toute la grandeur de la tâche qui leur était imposée, veillèrent sans relâche comme de bons pasteurs, et par leurs

exhortations et leurs enseignements, leurs décrets, et par leur vie même donnée pour leurs brebis, ils s'employèrent à combattre et à détruire entièrement les sectes qui menaçaient l'Église d'une ruine totale. Ce n'est pas seulement dans les anciennes annales ecclésiastiques qu'on trouve le souvenir de cette sollicitude pontificale. Mais ce qui a été accompli de notre temps même et du temps de nos pères par les Pontifes Romains pour s'opposer aux sociétés clandestines des ennemis du Christ, fait pareillement briller leur sollicitude. En effet, Clément XII, Notre Prédécesseur, ayant vu grandir et prendre chaque jour de nouvelles forces la secte des *Liberi Muratori* ou des *Francs-Maçons*, ou appelée encore de quelque autre nom, et ayant connu avec certitude et par des preuves multipliées, que cette association n'était pas seulement suspecte, mais tout à fait ennemie de l'Église catholique, la condamna par la belle Constitution *In eminenti*, qui fut publiée le quatrième jour des calendes de mai de l'an mil sept cent trente-huit, et dont voici la teneur :

CLÉMENT ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

A tous les fidèles de Jésus-Christ salut et bénédiction apostolique.

« Élevé par une disposition de la Providence divine et malgré Notre indignité, au faîte de l'apostolat, suivant le devoir de la surveillance pastorale qui Nous est confiée, Nous appliquons (dans la mesure que Dieu Nous accorde) Notre attention avec tout le zèle de Notre sollicitude à fermer l'accès aux erreurs et aux vices, pour préserver surtout l'intégrité de la vraie Religion et pour écarter de l'univers catholique, en ces temps si difficiles, les périls de bouleversements.

Caractère occulte de la secte des Francs-Maçons

« Nous avons appris par la rumeur publique elle-même l'extension, la contagion et les progrès chaque jour plus rapides de certaines sociétés, assemblées ou conventicules appelés *de Liberi Muratori* ou *de Francs-Maçons* ou de quelque autre nom, suivant la variété des langues. Dans

ces associations, des hommes de toute religion et de toute secte, attentifs à affecter une apparence d'honnêteté naturelle, liés entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, suivant les lois et les statuts qu'ils se sont faits, s'engagent par un serment rigoureux prêté sur la Bible, et sous les peines les plus terribles, à tenir cachées par un silence inviolable les pratiques secrètes de leur société.

Manifestation du péril créé par l'existence de cette secte.

« Mais telle est la nature du crime qu'il se trahit lui-même, et qu'il pousse un cri qui le révèle : c'est ainsi que les sociétés ou conventicules dont Nous parlons ont excité dans les esprits des fidèles des soupçons si graves, que l'affiliation à ces sociétés est auprès des hommes sages et honnêtes une marque de dépravation et de perversion. En effet, s'ils ne faisaient pas le mal, ils n'auraient point cette haine de la lumière. Et la défiance qu'ils inspirent a grandi jusque là que dans tous les pays le pouvoir séculier a prudemment proscrit et banni ces sociétés comme ennemies de la sécurité des États.

Sentence de condamnation.

« C'est pourquoi, repassant dans Notre esprit les grands maux qui résultent ordinairement de ces sortes de sociétés ou conventicules, non-seulement pour la tranquillité des États, mais encore pour le salut des âmes, considérant combien ces sociétés sont par là en désaccord avec les lois civiles et les lois canoniques, et instruit par la parole divine à veiller nuit et jour en fidèle et prudent serviteur de la famille du Seigneur, pour empêcher ces hommes d'enfoncer la maison comme des brigands, et de ravager la vigne comme des renards, c'est-à-dire de pervertir les cœurs simples, et, à la faveur des ténèbres, de percer de leurs traits les âmes pures, pour fermer la voie si large qui de là pourrait s'ouvrir aux iniquités qui se commettraient impunément, et pour d'autres causes justes et raisonnables à Nous connues, de l'avis de plusieurs de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine et de Notre plein pouvoir apostolique, Nous avons résolu de condamner et de défendre ces dites sociétés, assemblées, réunions, associations, agrégations ou conventicules appelés *de Liberi Muratori* ou *de Francs-Maçons* ou appelés de tout autre nom, comme Nous les condamnons et les défendons par Notre présente Constitution qui demeurera valable à perpétuité.

Sentence de prohibition.

« C'est pourquoi Nous défendons absolument et en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, de quelque état, grade, condition, rang, dignité et prééminence qu'ils soient, laïques ou clercs, séculiers ou réguliers, méritant même une mention et une désignation particulière et individuelle, d'avoir l'audace ou la présomption d'entrer sous quelque prétexte ou sous quelque couleur que ce soit, dans ces dites sociétés de *Liberi Muratori* ou de *Francs-Maçons* ou autrement appelées, ou de les propager, de les entretenir et de les recevoir dans leurs maisons ou dans leurs demeures ou ailleurs et de les cacher, d'y être inscrits, agrégés ou d'y assister, de leur fournir les moyens ou la facilité de s'assembler quelque part, de les servir en quoi que ce soit, de les aider d'aucun conseil, d'aucun secours, d'aucune faveur secrète ou publique, directement ou indirectement, par soi-même ou par autrui, comme aussi d'engager, d'amener, de provoquer, de décider les autres à se faire inscrire dans ces sortes de société, à s'y agréger, à y assister, à les favoriser et à les soutenir, de quelque manière que ce soit. Et Nous leur ordonnons absolument de se tenir tout à fait étrangers à ces sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, et cela sous peine de l'excommunication qu'encourront tous les contrevenants à la défense qui vient d'être portée, et par le fait même et sans autre déclaration, excommunication pour laquelle personne, si ce n'est à l'article de la mort, ne pourra recevoir le bienfait de l'absolution de qui que ce soit autre que Nous-même ou le Pontife Romain alors existant.

Excommunication.

Procédure et information contre les transgresseurs

« Nous voulons de plus, et Nous ordonnons que tous les Evêques et Prélats, Supérieurs et autres Ordinaires des lieux, que les Inquisiteurs de la perversité hérétique dans tous les pays, procèdent et informent contre les transgresseurs, de quelque rang, état, condition, ordre, dignité ou prééminence qu'ils soient, les répriment et les punissent des peines méritées comme fortement suspects d'hérésie; aussi Nous leur donnons et Nous leur communiquons à tous et à chacun la libre faculté de procéder contre ces transgresseurs, d'enquérir, de les réprimer et de les punir des peines qu'ils méritent, en invoquant pour cela, s'il est nécessaire, le secours du bras séculier.

« Nous voulons encore qu'on ajoute aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi qu'on ajouterait aux Lettres originales si elles étaient représentées ou montrées.

Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres.

« Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier par une audace téméraire ce texte de Notre déclaration, condamnation, mandement, prohibition et interdiction. Mais si quelqu'un était assez présomptueux pour y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M. DCC. XXXVIII, le IV des calendes de mai, la VIIIe année de Notre Pontificat. »

Cette Bulle ne parut pas suffisante à Benoît XIV, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur. Bien des gens avaient répandu le bruit que la sentence d'excommunication portée dans les Lettres de Clément XII, mort depuis longtemps, était devenue caduque, puisque Benoît XIV ne l'avait pas confirmée. Il était assurément absurde de prétendre que les lois des anciens Pontifes dussent tomber en désuétude si elles n'étaient expressément approuvées par leurs successeurs, et il était de plus évident que la Constitution de Clément XII avait été maintes fois confirmée par Benoît XIV. Cependant, pour arracher même ce subterfuge aux sectaires, Benoit XIV publia le 15 des calendes d'avril de l'année 1751 une nouvelle Constitution commençant ainsi : *Providas*, et dans laquelle il confirma la Constitution de Clément XII en la rappelant dans son texte et dans la forme appelée spécifique, qui est de toutes la plus étendue et la plus efficace.

Opportunité d'une nouvelle sentence.

Voici donc la Constitution de Benoît XIV :

BENOIT ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

Pour en perpétuer la mémoire.

« Nous croyons, pour des raisons justes et graves, devoir fortifier encore de l'appui de Notre autorité et confirmer

Motifs de cette Constitution nouvelle.

les lois prévoyantes et les sanctions des Pontifes Romains Nos prédécesseurs, non-seulement celles dont Nous craignons que la vigueur puisse être affaiblie ou éteinte par le laps de temps ou par la négligence des hommes, mais aussi celles qui, mises récemment en vigueur, sont dans toute leur force.

Analyse de la Constitution de Clément XII.

« Le Pape Clément XII, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur, par ses Lettres Apostoliques datées du IV des calendes de mai de l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M. DCC. XXXVIII, de son Pontificat le VIIIe, et adressées à tous les fidèles de Jésus-Christ, qui commencent par ces mots : *In eminenti*, a sagement condamné et proscrit à perpétuité certaines sociétés, assemblées, réunions, associations, conventicules ou agrégations vulgairement appelées des *Liberi Muratori* ou des *Francs-Maçons* ou autrement, qui étaient alors fort répandues dans certains pays et se développaient chaque jour davantage. Il a défendu à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, sous peine d'excommunication à encourir par le fait même et sans autre déclaration, excommunication dont personne ne peut être absous par autre que par le Pontife Romain alors existant, si ce n'est à l'article de la mort, d'avoir l'audace ou la présomption d'entrer dans ces sortes de sociétés, ou de les propager, ou de les entretenir, de les recevoir chez soi, de les cacher, de s'y faire inscrire, de s'y agréger ou d'assister à leurs assemblées, ou d'y prendre part autrement, comme il est expliqué plus longuement et plus abondamment dans les dites Lettres dont voici la teneur (1).

Force de cette Constitution.

« Mais comme il s'en est trouvé, ainsi que Nous l'avons appris, qui n'ont pas craint d'affirmer et de répandre dans le peuple que la dite peine d'excommunication portée comme dessus par Notre prédécesseur, n'a plus d'effet, parce que la Constitution qui vient d'être produite n'a pas été confirmée par Nous, comme si les Constitutions Apostoliques données par un Pape avaient besoin, pour être maintenues, de la confirmation expresse du Pontife son successeur ;

« Et comme aussi quelques hommes pieux et craignant

(1) La Bulle de Benoît XIV reproduit ici la Bulle *In eminenti*, de Clément XII, qui est plus haut, pages 478-481.

lieu Nous ont insinué que, pour écarter tous les subterfuges es calomniateurs et pour faire voir l'accord de Notre âme vec les sentiments et la volonté de Notre prédécesseur, il erait fort expédient d'ajouter encore le suffrage de Notre onfirmation à la Constitution de Notre susdit prédécesseur;

Sentiments de Benoît XIV à l'égard de la Constitution de Clément XII.

« Nous, quoique jusqu'à présent quand il s'est trouvé des idèles de Jésus-Christ qui étaient vraiment repentants et ontrits d'avoir violé les lois de la susdite Constitution, et ui promettaient de tout leur cœur de se retirer entièrement le ces sociétés ou conventicules condamnés et de n'y jamais retourner dans la suite, Nous leur ayons accordé bénignement l'absolution de l'excommunication encourue, et Nous ayons fait cela surtout pendant l'année du dernier jubilé, mais souvent aussi auparavant; quoique Nous ayons communiqué aux pénitenciers par Nous députés la faculté de pouvoir donner en Notre nom, à ces sortes de pénitents qui s'adresseraient à eux, la même absolution; quoique Nous ne Nous soyons pas arrêté de presser avec zèle, sollicitude et vigilance, auprès des juges et tribunaux compétents, la procédure contre les violateurs de la dite Constitution, suivant la mesure du délit, devoir que ces juges et tribunaux ont en effet souvent accompli; quoique Nous ayons donné par là des arguments, non-seulement probables, mais tout à fait évidents et indubitables d'où l'on devait assez clairement conclure les sentiments de Notre âme et Notre ferme et délibérée volonté touchant la force et le maintien de la censure portée par Notre dit prédécesseur Clément XII, comme Nous l'avons rappelé ci-dessus; quoique Nous puissions, si on répandait une opinion contraire sur Nos sentiments, la mépriser avec sécurité et abandonner Notre cause au juste jugement du Dieu tout-puissant, en Nous appropriant ces paroles dont il est constant qu'on se servait autrefois dans les saints mystères : « Faites, « nous vous en prions, Seigneur, que nous ne prenions « point garde aux contradictions des esprits méchants; « mais, foulant aux pieds leur méchanceté, nous vous « prions de ne pas permettre que nous soyons effrayés par « les critiques injustes ni enlacés par les adulations insi- « dieuses, mais plutôt que nous aimions ce que vous com- « mandez, » comme il se trouve dans un ancien Missel, attribué à saint Gélase, Notre prédécesseur, et publié par

le vénérable serviteur de Dieu le Cardinal Joseph-Marie Thomasius, dans la messe intitulée *Contra obloquentes*;

Confirmation de la Constitution de Clément XII.

« Cependant, pour qu'on ne puisse pas Nous reprocher l'imprévoyance d'avoir négligé quelque chose qui pût facilement ôter toute ressource et fermer la bouche au mensonge et à la calomnie, après avoir pris l'avis de quelques-uns de Nos vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église Romaine, Nous avons décrété de confirmer par les présentes cette Constitution de Notre prédécesseur, insérée ci-dessus mot à mot, dans la forme spécifique qui est de toutes la plus ample et la plus efficace, comme Nous la confirmons, la corroborons et la renouvelons de science certaine et de la plénitude de Notre autorité apostolique, par la teneur des présentes Lettres, en tout et pour tout, comme si elle était publiée pour la première fois, de Notre propre mouvement, de Notre autorité et en Notre nom, et Nous voulons et Nous décrétons qu'elle ait force et efficacité à toujours.

Motifs de condamnation.

« Or parmi les motifs très-puissants de la susdite prohibition et condamnation énoncés dans la Constitution reproduite plus haut, se trouve celui-ci, que dans les sociétés et conventicules de cette sorte, des hommes de toute religion et de toute secte s'associent entre eux, d'où l'on voit assez quelle grave altération peut recevoir la pureté de la Religion catholique. Un autre motif est tiré du pacte étroit et impénétrable du secret, par où se cache tout ce qui se fait dans ces sortes de conventicules, auxquels on peut ainsi justement appliquer cette sentence que fit entendre Cœcilius Natalis dans une cause bien différente et que rapporte Minutius Félix : *Toujours les choses honnêtes aiment le grand jour et les crimes se cachent dans l'ombre.* Le troisième motif est tiré du serment par lequel ils s'engagent à garder inviolablement ce secret, comme s'il était permis à quelqu'un d'opposer quelque promesse ou serment que ce soit, pour se dispenser de l'obligation de tout avouer s'il est interrogé par le pouvoir légitime s'enquérant de toutes choses pour savoir si dans ces sortes de conventicules il ne se fait rien qui soit contre l'Etat ou les lois de la Religion ou de la république. Le quatrième motif est celui-ci, que ces sortes de sociétés ne sont pas moins reconnues contraires aux lois civiles qu'aux lois canoniques, puisqu'en droit civil

ous ces colléges et sociétés ne peuvent se former sans le consentement de l'autorité publique, comme on le voit au livre XLVII des *Pandectes*, tit. XXII, *de Collegiis ac corporibus illicitis*, et dans la fameuse lettre de C. Plinius Cœcilius Secundus, qui est la XCVII^e du livre X, où il rapporte que par son édit, selon les ordonnances de l'Empereur, il a été défendu qu'il pût se former et exister des *hétéries*, c'est-à-dire des sociétés et des conventicules, sans la permission du Prince. Le cinquième motif est celui-ci, que déjà dans plusieurs pays les susdites sociétés et agrégations ont été proscrites et bannies par les lois des Princes séculiers. Le dernier motif enfin, c'est que les dites sociétés et agrégations sont en mauvaise réputation auprès des hommes sages et honnêtes, et qu'à leur jugement nul ne n'y enrôlerait sans encourir une marque de vice et de perversité.

« Enfin Notre dit prédécesseur, dans la Constitution reproduite plus haut, engage les Évêques, les Prélats supérieurs et autres Ordinaires des lieux, à ne pas omettre d'invoquer pour son exécution, s'il est nécessaire, le secours du bras séculier.

Appel aux puissances séculières.

« Toutes et chacune de ces choses non-seulement Nous approuvons, confirmons, recommandons et enjoignons respectivement aux mêmes Supérieurs ecclésiastiques; mais encore Nous personnellement, selon le devoir de Notre sollicitude apostolique, Nous invoquons et Nous requérons de toutes Nos forces, par Nos présentes Lettres et pour en assurer l'effet, l'assistance et le secours des Princes catholiques et de toutes les puissances séculières, les Souverains et les puissances étant élus de Dieu pour être les défenseurs de la Foi et les protecteurs de l'Église, et leur fonction étant ainsi d'assurer par tous les moyens convenables l'obéissance due aux Constitutions Apostoliques, pour qu'elles soient observées de toute manière : ce que leur ont rappelé les Pères du Concile de Trente, sess. XXV chap. XX, et que longtemps auparavant avait excellemment déclaré l'Empereur Charlemagne dans ses *Capitulaires*, tit. I, chap. II, où, après avoir prescrit à tous ses sujets l'observation des lois ecclésiastiques, il ajoute : « Car nous ne pouvons comprendre par quel pacte pour« raient nous demeurer fidèles ceux qui se seraient mon« trés infidèles à Dieu et à ses prêtres. » C'est pourquoi,

enjoignant à tous les gouverneurs et fonctionnaires de ses États d'obliger absolument tous et chacun à rendre aux lois de l'Église l'obéissance qui leur est due, il prononça des peines très-sévères contre ceux qui manqueraient de s'y conformer, ajoutant parmi d'autres choses : « Pour ceux qui en ceci seraient trouvés (ce qu'à Dieu ne « plaise!) négligents et désobéissants, qu'ils sachent qu'il « n'y a plus d'honneurs pour eux dans notre empire, fussent-ils nos propres enfants, plus de place dans notre « palais, plus de société ni de rapports avec nous ou avec « les nôtres, mais ils seront châtiés rudement et sans miséricorde. »

Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres.

« Nous voulons qu'on ajoute aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, là même foi qu'on ajouterait aux Lettres originales, si elles étaient représentées ou montrées.

« Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier par une audace téméraire ce texte de Notre confirmation, rénovation, approbation, commission, invocation, réquisition, décret et volonté. Mais si quelqu'un était assez présomptueux pour y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M. DCC. LI, le xv des calendes d'avril, la XIe année de Notre Pontificat. »

Aveuglement des Princes. Ses suites.

Plût à Dieu que ceux qui avaient alors le pouvoir en main eussent attaché à ces décrets autant d'importance que le demandait le salut de l'Église et de l'État! Plût à Dieu qu'ils eussent été persuadés qu'ils devaient voir dans les Pontifes Romains, successeurs du bienheureux Pierre, non-seulement les pasteurs et les chefs de l'Église universelle, mais encore les défenseurs infatigables de leur dignité, les sentinelles les plus vigilantes des périls qui les menacent! Plût à Dieu qu'ils eussent employé leur puissance à détruire les sectes dont le Siége Apostolique leur avait découvert les desseins empoisonnés! Ils y auraient alors pleinement réussi. Mais, soit par la fraude de ces sectaires qui auraient eu l'adresse de cacher leurs manœuvres, soit par les suggestions imprudentes de quelques

hommes, il est arrivé qu'ils n'ont vu là qu'une affaire qui devait être négligée ou au moins qui devait être traitée fort légèrement, et de ces vieilles sectes de Francs-Maçons, dont l'ardeur jamais ne s'est refroidie, plusieurs autres sont sorties encore bien plus méchantes et plus audacieuses. La secte des *Carbonari*, qui passait pour être à la tête des autres en Italie et dans quelques autres pays, et qui paraissait les renfermer toutes dans son sein, divisée en nombreux rameaux sous des noms divers, entreprit de combattre à outrance la Religion catholique et dans l'ordre civil la souveraineté légitime. Pour délivrer de ce fléau l'Italie et les autres pays, et même l'État Pontifical (où il s'était répandu avec l'invasion étrangère et l'interruption du gouvernement pontifical), Pie VII, d'heureuse mémoire, à qui Nous avons succédé, condamna sous les peines les plus graves la secte des *Carbonari*, de quelque nom qu'on l'appelle suivant la diversité des lieux, des langues et des hommes, par une Constitution publiée aux ides de septembre de l'année mil huit cent vingt et un, commençant par ces mots : *Ecclesiam à Jesu Christo*. Nous avons jugé convenable de reproduire cette Constitution dans Nos présentes Lettres, et en voici la teneur :

PIE ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

Pour en perpétuer la mémoire.

Continuité des attaques contre l'Église.

« L'Église que Jésus-Christ notre Sauveur a fondée sur la pierre ferme et contre laquelle, suivant la promesse du même Jésus-Christ, jamais les portes de l'Enfer ne prévaudront, a été attaquée si souvent et par des ennemis si redoutables, que, sans cette promesse divine qui ne peut passer, il semblerait à craindre que, circonvenue par leurs violences, par leurs artifices et par leurs fourberies, elle ne succombât. Ce qui est arrivé dans les temps anciens arrive encore, et surtout en ces jours d'affliction où nous sommes, qui semblent être ces derniers temps annoncés depuis tant de siècles par les Apôtres, où « viendront des imposteurs

« marchant au gré de leurs désirs dans la voie de l'im-
« piété (1) ». Personne en effet n'ignore quel nombre prodigieux d'hommes criminels se sont, dans ces temps si difficiles, réunis comme un seul homme contre le Seigneur et contre son Christ, qui, employant toutes leurs forces à arracher à la doctrine de l'Église les fidèles « trompés par « une fausse philosophie et par de vains sophismes (2) », ont ainsi tourné leurs efforts impuissants à ébranler et à renverser l'Église. Pour y réussir plus facilement, la plupart d'entre eux ont formé des sociétés secrètes, des sectes clandestines, espérant par ce moyen entraîner plus librement un plus grand nombre dans leur association de révolte et de crimes.

Actes du Saint-Siége pour la défense de la Religion et de la société civile.

« Il y a déjà longtemps que ce Saint-Siége, ayant découvert ces sectes, a élevé contre elles une voix forte et libre, et qu'il a mis au grand jour les desseins qu'elles formaient dans l'ombre contre la Religion et même contre la société civile. Il y a déjà longtemps qu'il a excité la diligence de tous pour que tous fussent attentifs à les empêcher de tenter l'exécution de leurs complots impies. Mais il faut gémir de ce que le zèle du Saint-Siége Apostolique n'a pas obtenu le résultat qu'il attendait et de ce que ces hommes criminels ne se sont point désistés de leur entreprise, d'où sont enfin résultés tous les malheurs que nous avons vus. Bien plus, ces hommes, dont l'orgueil va sans cesse grandissant, ont osé former de nouvelles sociétés secrètes.

Les Carbonari.

« Il faut rappeler ici une société formée récemment, qui a fait des progrès étendus et profonds en Italie et dans d'autres contrées, qui, bien que partagée en plusieurs branches et portant différents noms suivant leur diversité, est cependant, par la communauté des sentiments et des crimes et par le pacte qui les lie, une en réalité : c'est la société qu'on appelle le plus souvent du nom de *Carbonari*. Ils affectent un singulier respect et un zèle tout merveilleux pour la Religion catholique et pour la personne et la doctrine de Jésus-Christ notre Sauveur, qu'ils ont quelquefois l'audace sacrilége d'appeler le chef et le grand maître de leur société. Mais ces discours, qui paraissent plus doux

(1) Jud., 18.
(2) *Coloss.*, II, 8.

que l'huile, ne sont autre chose que des traits dont ces hommes perfides couverts de peaux de brebis, et qui au fond ne sont que des loups ravisseurs, se servent pour blesser plus sûrement ceux qui ne se tiennent pas sur leurs gardes.

« Ce serment terrible par lequel, à l'imitation des anciens Priscillianistes, ils s'engagent à ne révéler en aucun temps, en aucune circonstance, à ceux qui ne sont point affiliés à leur société, quoi que ce soit qui la concerne, ni à communiquer aux membres qui sont dans les grades inférieurs quoi que ce soit des choses relatives aux grades supérieurs; et encore ces réunions clandestines et illégitimes dont ils ont pris le modèle à plusieurs hérétiques, et cette promiscuité d'hommes de toute religion et de toute secte dans leur société, si on n'avait d'autres preuves, montreraient sans doute encore assez qu'il ne faut avoir aucune confiance dans ces discours.

Leurs pratiques criminelles.

« Mais il n'est besoin ni de conjectures ni de raisonnements pour juger de leurs discours ainsi que Nous l'avons fait plus haut. Leurs livres imprimés, où sont décrites les pratiques en usage dans leurs réunions, et surtout dans celles des grades supérieurs, leurs catéchismes, leurs statuts et d'autres documents authentiques et très-dignes de foi, et aussi le témoignage de ceux qui, après avoir abandonné cette société à laquelle ils s'étaient affiliés auparavant, en ont dévoilé aux juges compétents les erreurs et les artifices, tout cela prouve évidemment que les *Carbonari* ont principalement en vue de donner à chacun, par la propagation de l'indifférence en matière de religion, toute licence de se créer une religion à sa fantaisie et suivant ses opinions, système tel que peut-être ne pourrait-on pas en imaginer un plus dangereux; de profaner et de souiller par quelques-unes de leurs criminelles cérémonies la passion de Jésus-Christ; de livrer au mépris les sacrements de l'Église (auxquels ils paraissent par un horrible sacrilége en substituer de nouveaux, inventés par eux), et même les mystères de la Religion catholique; de renverser enfin ce Siége Apostolique contre lequel, à cause que la « Chaire « Apostolique y a toujours exercé sa primauté (1) », ils

(1) Aug., *Epist.* XLIII.

sont animés d'une haine singulière et trament les plus terribles et les plus funestes attentats.

Leur morale infâme.

« Les préceptes de morale que donne la société des *Carbonari*, comme il ressort de ces mêmes documents, ne sont pas moins horribles, bien qu'elle se vante avec orgueil d'exiger de ses sectateurs qu'ils aiment et pratiquent la charité et toute sorte de vertus et qu'ils se préservent avec un soin extrême de tout vice. Ainsi elle favorise avec la plus grande impudence les débauches de la volupté; elle enseigne qu'il est permis de tuer ceux qui violeraient le serment de garder le secret dont Nous avons parlé plus haut; et quoique Pierre, le Prince des Apôtres, commande aux Chrétiens d'être « soumis, pour l'amour de Dieu, à « toute créature humaine, soit au Roi comme au chef de « l'Etat, soit aux gouverneurs comme étant les envoyés du « Roi, etc. (1) »; quoique l'apôtre saint Paul ordonne que « toute « personne soit soumise aux puissances supérieures (2) », cependant cette société enseigne qu'il est honnête d'exciter des séditions pour dépouiller de leur puissance les Rois et tous ceux qui commandent et qu'elle ose, par une souveraine injure, appeler tous indistinctement du nom de tyrans.

Nécessité de les condamner

« Tels sont, et d'autres encore, les dogmes et les préceptes de cette société, qui ont enfanté les crimes commis récemment en Italie par les *Carbonari*, crimes qui ont causé aux hommes honnêtes et pieux une douleur si amère. Nous donc qui sommes constitué le gardien de la maison d'Israël, qui est la sainte Eglise; Nous qui, par Notre charge pastorale, devons veiller à ce que le troupeau du Seigneur qui Nous a été divinement confié ne souffre aucun dommage, Nous pensons que dans une cause si grave il Nous est impossible de Nous abstenir de réprimer les efforts infâmes de ces hommes. Nous y sommes encore porté par l'exemple de Clément XII et de Benoit XIV, d'heureuse mémoire, Nos prédécesseurs, dont l'un par sa Constitution *In Eminenti* du quatrième jour des calendes de mai de l'année mil sept cent trente-huit, et l'autre par sa Constitution *Providas* du quatrième jour des calendes d'avril de l'année mil sept cent cinquante et un, ont condamné et proscrit les so-

(1) *I Epist.*, II, 13, 14.
(2) *Rom.*, XIII, 1.

ciétés des *Liberi Muratori* ou des *Francs-Maçons*, ou appelées de tout autre nom suivant la diversité des pays et des langues, sociétés dont celle des *Carbonari* est certainement une imitation si elle n'en est peut-être un rejeton. Et, quoique déjà par deux édits émanés de Notre Secrétairerie d'Etat. nous ayons rigoureusement proscrit cette société, cependant, à l'exemple de Nos susdits prédécesseurs, Nous pensons que des peines sévères doivent être décrétées d'une manière plus solennelle contre cette société, surtout alors que les *Carbonari* prétendent de tous côtés qu'ils ne sont point compris dans les deux Constitutions de Clément XII et de Benoît XIV, ni soumis aux sentences et aux peines qui y sont portées.

Sentence de condamnation.

« En conséquence, après avoir entendu une congrégation choisie parmi Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, et sur leur avis, et aussi de Notre propre mouvement et de Notre science certaine, et après Notre mûre délibération, et dans la plénitude du pouvoir apostolique, Nous arrêtons et décrétons que la susdite société des *Carbonari*, ou de quelque autre nom qu'on l'appelle, et ses assemblées, réunions, colléges, agrégations et conventicules, doivent être condamnés, proscrits, comme Nous les condamnons et proscrivons par Notre présente Constitution qui demeurera valable à toujours.

Sentence de prohibition.

« C'est pourquoi Nous proscrivons rigoureusement et en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, de tout état, de tout grade, de toute condition, de tout ordre, de toute dignité, de toute prééminence, soit laïques, soit ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, fussent-ils dignes d'une mention particulière et individuelle et d'une désignation expresse, de n'avoir, sous quelque prétexte que ce soit et sous aucune couleur affectée, l'audace ou la présomption d'entrer dans la susdite société des *Carbonari* ou autrement appelée, de la propager, de la favoriser, de la recevoir et de la cacher dans leur maison ou dans leur demeure ou ailleurs, de s'y affilier, d'y prendre aucun grade, d'assister à ses réunions, de lui fournir le pouvoir ou les moyens de se réunir en quelque lieu que ce soit, de lui rendre aucun service, de lui donner aucun conseil, aucun appui, de la favoriser ouvertement ou en secret, directement ou indirectement, par soi-même ou

par d'autres, de quelque manière que ce soit; comme aussi de conseiller, d'insinuer, de suggérer, de persuader à d'autres d'entrer dans une telle société, d'y prendre quelque grade que ce soit, de s'y faire enrôler, d'assister à ses réunions, de l'aider et de la favoriser de quelque manière que ce soit; Nous leur prescrivons au contraire de se tenir entièrement à l'écart de cette société, de ses assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, sous peine de l'excommunication qu'encourront tous les contrevenants à la défense qui vient d'être portée, et par le fait même et sans autre déclaration, excommunication pour laquelle personne, si ce n'est à l'article de la mort, ne pourra recevoir le bienfait de l'absolution de qui que ce soit autre que Nous-même ou le Pontife Romain alors existant.

Obligation de dénoncer les coupables.

« En outre Nous voulons que tous soient tenus, sous la même peine de l'excommunication réservée à Nous et aux Pontifes Romains Nos successeurs, de dénoncer aux Evêques ou aux autres que l'affaire regarde, tous ceux qu'ils connaîtront pour s'être enrôlés dans cette société ou pour s'être souillés de quelqu'un des crimes que Nous avons rappelés.

Condamnation des écrits des Carbonari.

« Enfin, pour écarter plus efficacement tout péril d'erreur, Nous condamnons et Nous proscrivons tous les catéchismes, comme les *Carbonari* les appellent, et tous les livres où les *Carbonari* décrivent les pratiques usitées dans leurs assemblées, ainsi que leurs statuts, leurs codes, et tous les livres écrits pour leur défense, soit imprimés, soit manuscrits, et Nous défendons à tous les fidèles, sous la peine d'excommunication majeure, réservée comme Nous avons dit, de lire ou de garder aucun de ces livres, et Nous leur ordonnons de les livrer sans réserve aux Ordinaires des lieux ou à tous autres à qui appartient le droit de les recevoir.

Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres.

« Nous voulons encore qu'on ajoute aux copies de Nos présentes Lettres, même imprimées, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi qu'on ajouterait aux Lettres originales si elles étaient représentées ou montrées.

« Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier par une audace téméraire ce texte de Notre

déclaration, condamnation, mandement, prohibition et interdiction. Mais si quelqu'un était assez présomptueux pour y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M. DCCC. XXI, le jour des ides de septembre, la XXIIe année de Notre Pontificat. »

Multiplication des sectes. La secte Universitaire.

Il y avait peu de temps que cette Constitution avait été publiée par Pie VII, quand Nous fûmes élevé, sans aucun mérite personnel, sur la Chaire suprême de Pierre; et Nous avons aussitôt appliqué tous Nos soins à Nous rendre compte de l'état, du nombre et de la puissance des sociétés secrètes. Cette enquête Nous a fait facilement reconnaître que leur audace s'était accrue principalement par les nouvelles sectes qui s'y sont rattachées. Parmi celles-ci il faut mentionner particulièrement celle qu'on appelle *Universitaire*, parce qu'elle a son siége et sont établissement dans plusieurs universités où les jeunes gens sont, par des maîtres qui s'attachent, non à les instruire, mais à les pervertir, initiés aux mystères de cette société, qu'on peut appeler très-véritablement des mystères d'iniquité, et formés à tous les crimes.

Trouble profond de la société européenne.

De là vient certainement que si longtemps après que les torches de la rébellion ont été pour la première fois allumées en Europe par les sociétés secrètes et portées au loin par leurs agents, après les éclatantes victoires remportées par les plus puissants Princes de l'Europe, victoires qui Nous faisaient espérer que ces sociétés seraient étouffées, cependant leurs efforts abominables n'ont pas encore cessé. Dans les pays même où les anciennes tempêtes paraissaient apaisées, quelle n'est point l'appréhension de nouveaux troubles et de séditions nouvelles que ces sociétés trament sans cesse! Quel effroi des poignards impies dont ils frappent dans l'ombre les victimes qu'ils ont vouées à la mort! Combien de châtiments et quels châtiments terribles les gouvernements de ces Etats ont dû décréter, même malgré eux, pour maintenir la tranquillité publique!

Affliction

De là encore proviennent ces calamités cruelles qui dé-

de l'Eglise.

solent presque partout l'Église et que Nous ne pouvons rappeler sans douleur et sans amertume. On attaque avec une audace sans bornes ses dogmes et ses préceptes les plus sacrés; on s'efforce d'avilir sa majesté; et non-seulement on trouble la paix et la félicité dont elle a le droit de jouir, mais on les détruit entièrement.

Enseignement abominable des sectes.

Et il ne faut pas croire que ce soit faussement et par calomnie que Nous attribuons à ces sociétés secrètes tous ces maux et d'autres que Nous passons sous silence. Les livres que leurs affiliés n'ont pas craint de publier sur la Religion et sur la politique et où ils insultent à l'autorité, blasphèment la majesté, répètent que le Christ est un scandale ou une folie, où même ils enseignent bien souvent qu'il n'y a point de Dieu et que l'âme humaine périt avec le corps; leurs codes et leurs statuts où se dévoilent leurs desseins et leurs plans, tout prouve clairement ce que Nous avons rappelé, que les attentats pour renverser les souverainetés légitimes et pour détruire l'Église jusque dans ses fondements, viennent d'eux. Et il faut tenir pour certain et démontré que ces sectes, bien que diverses de nom, sont unies entre elles par le lien impie des plus infâmes projets.

Sentence de condamnation contre toutes les sociétés secrètes.

Les choses étant telles, Nous pensons qu'il est de Notre charge de condamner de nouveau ces sociétés secrètes, de sorte qu'aucune d'elles ne puisse se vanter de n'être pas comprise dans Notre sentence apostolique et sous ce prétexte induire en erreur des hommes sans défiance et sans finesse. Ainsi donc, de l'avis de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, et aussi de Notre propre mouvement, et de Notre science certaine et après Notre mûre délibération, Nous proscrivons à perpétuité toutes les sociétés secrètes, tant celles qui existent maintenant que celles qui pourraient surgir dans la suite, et celles, de quelque nom qu'elles soient appelées, qui concevraient contre l'Église et contre les souverainetés civiles les projets que Nous venons de signaler, Nous les proscrivons sous les mêmes peines qui sont décrétées par les Lettres de Nos prédécesseurs, Lettres que Nous avons reproduites dans Notre présente Constitution et que Nous confirmons expressément.

Sentence de prohibition.

C'est pourquoi Nous ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ,

de tout état, de tout grade, de toute condition, de tout ordre, de toute dignité, de toute prééminence, laïques ou ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, fussent-ils dignes d'une mention particulière et individuelle et d'une désignation spéciale, qu'aucun d'eux, sous quelque prétexte ou sous quelque couleur que ce soit, ait l'audace ou la présomption d'entrer dans les susdites sociétés, de quelque nom qu'elles se nomment, de les propager, de les favoriser, de les recevoir et de les cacher dans sa demeure, dans ses maisons ou ailleurs, d'y prendre aucun grade, de s'y faire agréger, d'assister à leurs réunions, de leur fournir le pouvoir ou les moyens de se réunir quelque part que ce soit, de leur donner aucun conseil, aucun appui, de les favoriser ouvertement ou en secret, directement ou indirectement, par soi-même ou par les autres ou de quelque manière que ce soit; comme aussi de conseiller, d'insinuer, de suggérer, de persuader à d'autres de se faire enrôler dans ces sortes de sociétés, d'assister à leurs réunions, de les aider et favoriser de quelque manière que ce soit; Nous leur prescrivons de se tenir entièrement à l'écart de ces sociétés, de leurs assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, sous peine de l'excommunication qu'encourront tous les contrevenants à la défense qui vient d'être portée et par le fait même et sans autre déclaration, excommunication pour laquelle personne, si ce n'est à l'article de la mort, ne pourra recevoir le bienfait de l'absolution de qui que ce soit autre que Nous-même ou le Pontife Romain alors existant.

Obligation de dénoncer les coupables.

Nous ordonnons en outre que tous soient tenus, sous la même peine de l'excommunication réservée à Nous et aux Pontifes Romains Nos successeurs, de dénoncer aux Évêques ou aux autres que l'affaire regarde, tous ceux qu'ils connaîtront pour s'être enrôlés dans ces sociétés ou pour s'être souillés de quelqu'un des crimes que Nous venons de rappeler.

Nullité du serment exigé des affiliés.

Mais Nous condamnons surtout, Nous condamnons absolument et Nous déclarons absolument nul, le serment tout à fait impie et criminel par lequel ceux qui sont agrégés à ces sectes s'obligent à ne révéler à personne ce qui regarde leur association et à frapper de mort tous leurs associés qui le révéleraient à des supérieurs soit ecclésiastiques, soit laïques. Quoi, en effet? N'est-ce pas un crime de

considérer comme un lien le serment, c'est-à-dire un acte qui doit se faire en toute justice, par où l'on s'oblige à commettre un meurtre injuste et à mépriser l'autorité de ceux qui, chargés du gouvernement de l'Église ou de la société civile, ont le droit de connaître tout ce qui importe à leur conservation? N'est-ce pas le comble de l'iniquité et de l'impiété de prendre Dieu lui-même comme témoin et comme garant de pareils forfaits? Les Pères du IIIe Concile de Latran disent très-justement (can. III) : « Il ne faut point « appeler serments, mais plutôt parjures, tous les engage- « ments contraires au bien de l'Église et aux institutions « des saints Pères. » Et on ne saurait tolérer l'impudence ou la démence de ceux de ces hommes qui disant, non-seulement dans le fond de leur cœur, mais à haute voix et dans leurs écrits publics : Il n'y a point de Dieu, osent cependant exiger un serment de tous ceux qu'ils admettent dans leurs sectes.

Appel à la vigilance de l'Episcopat.

Voilà ce que Nous avons décrété pour réprimer et condamner toutes ces sectes de furieux et de scélérats. Et maintenant, Vénérables Frères, Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques catholiques, Nous ne vous demandons pas seulement votre concours, mais Nous l'implorons. « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le trou- « peau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis Évêques « pour gouverner l'Église de Dieu... Des loups dévorants se « précipiteront sur vous et n'épargneront pas votre trou- « peau (1). » Mais ne craignez point et ne regardez pas votre vie comme plus précieuse que vous-mêmes. Tenez pour certain que de vous surtout dépend la persévérance dans la Religion et dans la vertu, des hommes qui vous ont été confiés. Car, encore que nous vivions dans des jours mauvais, dans un temps où beaucoup ne supportent pas la saine doctrine, cependant un grand nombre de fidèles se maintient dans le respect pour ses pasteurs qu'il considère justement comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères. Usez donc pour le bien de vos brebis, de cette autorité que vous avez encore sur leurs âmes par la grâce immortelle de Dieu. Qu'ils apprennent de vous les ruses des sectaires et le soin extrême

(1) *Act.*, xx, 28, 29.

qu'ils doivent avoir de se garder d'eux et de leurs pratiques. Que formés et instruits par vous, ils aient horreur de la doctrine dépravée de ces hommes qui tournent en dérision les sacrés mystères de notre Religion et les préceptes si purs de Jésus-Christ et qui attaquent toute puissance légitime. Et, pour vous parler le langage de Notre prédécesseur Clément XIII dans sa Lettre encyclique à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques de l'Église catholique, du quatorze septembre mil sept cent cinquante-huit : « Pénétrons-nous, je vous en conjure, de la force de « l'esprit du Seigneur, de sa justice, de sa vertu; ne nous « laissons point, comme des chiens muets qui ne savent « aboyer, ravir nos troupeaux, ne laissons point dévorer « nos brebis par toutes les bêtes sauvages. Que rien ne « nous arrête de nous jeter dans toutes sortes de combats « pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. *Ayons « présent à l'esprit Celui qui a souffert une si grande con- « tradiction de la part des pécheurs soulevés contre lui* (1). « Mais si nous nous laissons effrayer par l'audace des mé- « chants, c'en est fait de la vigueur de l'Épiscopat, de la « sublime et divine autorité du gouvernement de l'Église; « et la constance dans la Foi chrétienne elle-même est « perdue, si nous en sommes venus là, de trembler devant « les menaces ou les ruses de nos ennemis. »

Appel à la piété et à la prudence des Princes.

Nous implorons aussi avec une grande ardeur votre appui, ô Princes catholiques, Nos très-chers Fils en Jésus-Christ, vous que Nous aimons d'une tendresse singulière et toute paternelle. Et, à cet effet, Nous vous rappellerons les paroles que Léon le Grand, à qui nous succédons en dignité et dont, quoique indigne de cet héritage, Nous portons le nom, écrivait à l'Empereur Léon : « Vous devez sans cesse « vous rappeler à vous-même que le pouvoir royal ne vous « a pas été donné seulement pour gouverner le monde, « mais surtout pour prêter main forte à l'Église, pour com- « primer l'audace des méchants, pour soutenir les bonnes « institutions et pour rendre une paix sérieuse à tout ce qui « est troublé (2). » Et pourtant le péril est tel à cette heure, que ce n'est pas seulement pour la défense de la Religion

(1) *Heb.*, XII, 3.
(2) *Epist.*, CLVI.

catholique que vous devez comprimer ces sectes, mais aussi pour votre propre sûreté et pour le salut des peuples soumis à votre empire. La cause de la sainte Religion, surtout aujourd'hui, est tellement liée avec le salut de la société, qu'on ne peut vraiment d'aucune manière séparer l'une de l'autre. En effet, ceux qui sont attachés à ces sectes sont également les ennemis de la Religion et de votre puissance. Ils les attaquent l'une et l'autre, ils se consument en efforts pour les ébranler l'une et l'autre dans leurs fondements. Et, si la chose était en leur pouvoir, ils ne laisseraient certainement subsister ni la Religion, ni la puissance royale.

Perfidie des sectaires.

Mais telle est l'astuce de ces hommes si perfides, que c'est principalement alors qu'ils paraissent le plus s'appliquer au développement de votre puissance, qu'au contraire ils ont en vue de la renverser. Et en vérité ils professent cent maximes tendant à persuader que Notre pouvoir et celui des Évêques doit être restreint et affaibli par les hommes qui gouvernent le monde, et qu'il faut transférer à ceux-ci une partie des droits qui sont propres à cette Chaire apostolique et à cette Église principale et une partie des droits qui sont propres aux Évêques appelés à partager Notre sollicitude. S'ils enseignent ces doctrines, ce n'est point par l'inspiration seulement de la sombre haine qui les brûle contre la Religion, mais encore de l'espérance que les peuples soumis à votre empire, en voyant renverser les bornes posées par Jésus-Christ et son Église pour protéger les choses sacrées, seront facilement amenés par cet exemple à changer et à détruire la forme du gouvernement politique.

Exhortation à tous les fidèles.

Notre pensée se tourne encore vers vous tous, ô Fils bien-aimés, qui professez la Religion catholique, et Nous vous adressons particulièrement Nos prières et Nos exhortations. Fuyez tout à fait ces hommes qui appellent la lumière ténèbres, el les ténèbres lumière. En effet, quel avantage véritable pourrait vous revenir de vous lier avec des hommes qui ne tiennent aucun compte ni de Dieu ni des souverainetés, qui entreprennent par leurs intrigues et par leurs assemblées secrètes de leur faire la guerre, et qui, en se proclamant tout haut et partout dévoués au bien de l'Église et de la société, ont cependant déjà prouvé par tous leurs actes qu'ils veulent tout troubler et tout ren-

erser? Ils sont semblables à ces hommes à qui saint Jean; ans sa seconde épître (1), défend de donner l'hospitalité t qu'il ne veut pas qu'on salue et que nos pères ne craignaient point d'appeler les premiers-nés du démon. Gardez-ous donc de leurs séductions et des discours emmiellés u'ils emploieront pour vous persuader de vous faire enôler dans les sectes où eux-mêmes sont inscrits. Tenez our certain que personne ne peut participer à ces sectes ans être coupable d'un très-grand crime; fermez l'oreille ce qu'ils vous diront pour vous persuader de consentir vous laisser admettre dans les grades inférieurs de leurs ectes, affirmant avec véhémence qu'il n'y a dans ces rades rien qui soit contraire à la raison, ni à la Religion, t bien plus, qu'on n'y enseigne et qu'on n'y pratique rien ui ne soit pur, juste et saint. Mais ce serment criminel ont Nous avons parlé et qui est exigé même pour l'initiaon aux grades inférieurs, est assez par lui-même pour que ous compreniez qu'il est impie de s'enrôler même dans ces ades inférieurs et d'y demeurer. Ensuite, quoique l'on ait pas coutume de confier ce qu'il y a de plus compromettant et de plus criminel à ceux qui ne sont pas arrivés x grades supérieurs, il est néanmoins très-évident que force et l'audace de ces sociétés si pernicieuses s'accroissent en raison de l'accord et du nombre de ceux qui font enrôler. Et ainsi ceux-là même qui n'ont point nchi les grades inférieurs doivent être réputés complices ces crimes. Et cette parole de l'Apôtre aux Romains (2) nbe sur eux : « Ceux qui font ces choses sont dignes de nort; et non-seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui s'associent à ceux qui les font. »

Toute initiation à ces sociétés est criminelle

En finissant, Nous rappelons à Nous avec un grand iour ceux qui, après avoir reçu la divine lumière, après oir goûté le don du Ciel, après avoir été rendus particints du Saint-Esprit, sont cependant tombés (3) misérament et se sont attachés à ces sectes dont ils sont embres, soit dans les grades inférieurs, soit dans les ades supérieurs. Nous qui tenons la place de Celui qui

Invitation aux coupable de revenir à Dieu.

(1) *II Joan.*, 10.
(2) *Rom.*, I, 32.
(3) *Heb.*, VI, 4, 6.

a déclaré qu'il n'était pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, et qui s'est comparé au pasteur qui, abandonnant le reste de son troupeau, cherche avec empressement la brebis qu'il a perdue, Nous les pressons et Nous les conjurons de revenir à Jésus-Christ. Quoiqu'en effet ils se soient souillés d'un crime énorme, ils ne doivent point cependant désespérer de la miséricorde et de la clémence de Dieu et de son Fils Jésus-Christ. Qu'ils rentrent enfin en eux-mêmes, qu'ils recourent encore à Jésus-Christ qui a souffert aussi pour eux, qui non-seulement ne méprisera pas leur repentir, mais, comme ce père plein d'amour qui attend depuis si longtemps des enfants prodigues, va les recevoir avec tant de joie. Pour Nous, afin de les y encourager autant qu'il est en Nous, afin de leur aplanir une voie facile à la pénitence, Nous suspendons pendant l'espace d'une année entière après la publication de Nos présentes Lettres apostoliques dans le pays qu'ils habitent, tant l'obligation de dénoncer leurs associés, que la réserve des censures qu'ils ont encourues en se faisant enrôler dans ces sectes, et Nous déclarons que, même sans avoir dénoncé leurs complices, ils peuvent être absous de ces censures par tout confesseur, pourvu qu'il soit de ceux approuvés par les Ordinaires des lieux qu'ils habitent.

Facilités qui leur sont accordée pendant un an.

Nous avons aussi résolu d'accorder la même facilité à ceux qui pourraient demeurer à Rome.

Que si quelqu'un de ceux à qui Nous Nous adressons en ce moment était assez obstiné (que Dieu, le Père des miséricordes, éloigne ce malheur!) pour laisser écouler sans abandonner ces sectes et sans venir à résipiscence, ce temps que Nous venons de marquer, aussitôt ce terme arrivé, et l'obligation de dénoncer ses complices et la réserve des censures renaîtront pour lui, et il ne pourra plus dès lors obtenir l'absolution qu'il n'ait dénoncé auparavant ses complices ou au moins qu'il ne se soit engagé par serment à les dénoncer au plus tôt, et il ne pourra être relevé de ces censures par autre que Nous-même ou Nos successeurs ou par ceux qui auront obtenu du Saint-Siége apostolique le pouvoir de donner cette absolution.

Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres.

Nous voulons encore qu'on ajoute aux copies de Nos présentes Lettres, même imprimées, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'une personne

constituée en dignité ecclésiastique, la même foi qu'on ajouterait aux Lettres originales, si elles étaient représentées ou montrées.

Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier par une audace téméraire ce texte de Notre déclaration, condamnation, confirmation, rénovation, mandement, défense, invocation, réquisition, décret et volonté. Mais si quelqu'un était assez présomptueux pour y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M. DCCC. XXV, le III des ides de mars (1), la IIe année de Notre Pontificat.

(1) La date de cette Bulle (datée suivant l'ancien usage de la Chancellerie romaine qui marquait au 25 mars le commencement des années de l'Incarnation) répond au 13 mars 1826.

ALLOCUTION

PRONONCÉE EN CONSISTOIRE SECRET

LE 25 SEPTEMBRE 1865

PAR NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX.

Vénérables Frères,

Actes du Saint-Siège contre la F.·. M.·.

Parmi les nombreuses machinations et les moyens par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Eglise de Dieu, et ont essayé, quoique en vain, de l'abattre et de la détruire, il faut, sans nul doute, compter cette société perverse d'hommes, vulgairement appelée *maçonnique*, qui, contenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la Religion et de la société humaine. Dès que Nos prédécesseurs les Pontifes romains, fidèles à leur office pastoral, eurent découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont jugé qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour réprimer par leur autorité, frapper de condamnation et exterminer comme d'un glaive cette secte respirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques. C'est pourquoi Notre prédécesseur Clément XII, par ses Lettres apostoliques, proscrivit et réprouva cette secte, et détourna tous les fidèles non-seulement de s'y associer, mais encore de la propager et l'encourager de quelque manière que ce fût, sous peine d'excommunication réservée au Pontife. Benoît XIV confirma par sa Constitution cette juste et légitime sentence de condamnation, et il ne manqua pas d'exhorter les souverains catholiques à consacrer toutes leurs forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte profondément

se et à défendre la société contre le péril commun.

Aveuglement des Princes.

au Ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux
s de Notre prédécesseur! plût au Ciel que, dans une
aussi grave, ils eussent agi avec moins de mollesse!
, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à
er tant de mouvements séditieux, tant de guerres in-
ires qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant de
amers qui ont affligé et qui affligent encore aujour-
'Eglise. Mais la fureur des méchants ayant été loin de
ier, Pie VII, Notre prédécesseur, frappa d'anathème
ecte d'origine récente, le Carbonarisme, qui s'était
ée surtout en Italie, où elle avait fait un grand
e d'adeptes; et, enflammé du même zèle pour les
Léon XII condamna par ses Lettres apostoliques non-
nent les sociétés secrètes que Nous venons de men-
r, mais encore toutes les autres, de quelque nom
s fussent appelées, conspirant contre l'Église et le
r civil, et il les interdit sévèrement à tous les fidèles,
eine d'excommunication.

Actes du Saint-Siége contre le Carbonarisme.

efois, ces efforts du Siége apostolique n'ont pas eu le
que l'on eût dû espérer. La secte maçonnique dont
arlons n'a été ni vaincue ni terrassée : au contraire,
est tellement développée, qu'en ces jours si difficiles
montre partout avec impunité, et lève le front plus
eusement que jamais. Nous avons dès lors jugé né-
e de revenir sur ce sujet, attendu que, par suite de
ance où l'on est peut-être des coupables desseins qui
nt dans ces réunions clandestines, on pourrait croire
nent que la nature de cette société est inoffensive,
tte institution n'a d'autre but que de secourir les
es et de leur venir en aide dans l'adversité; qu'enfin,
a rien à en craindre pour l'Eglise de Dieu.

Audace de la F.·. M.·.

cependant, ne voit combien une telle idée s'éloigne
vérité? Que prétend donc cette association d'hommes
te religion et de toute croyance? A quoi bon ces réu-
clandestines et ce serment si rigoureux exigé des ini-
ui s'engagent à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut
r trait? Et pourquoi cette effrayante sévérité de châti-
auxquels se vouent les initiés, dans le cas où ils
aient à manquer à la foi du serment? A coup sûr, elle
re impie et criminelle, une société qui fuit ainsi le

Caractère de la F.·. M.·.

jour et la lumière : car celui qui fait le mal, a dit l'Apôtre, hait la lumière.

Les associations catholiques.

Combien diffèrent d'une telle association les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Eglise catholique! Chez elles, rien de caché, pas de secret. Les règles qui les régissent sont sous les yeux de tous; et tous peuvent voir aussi les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Evangile.

Aussi n'avons-Nous pas vu sans douleur des sociétés catholiques de ce genre, si salutaires, si bien faites pour exciter la piété et venir en aide aux pauvres, être attaquées et même détruites en certains lieux, tandis qu'au contraire on encourage, ou tout au moins on tolère la ténébreuse société *maçonnique*, si ennemie de l'Eglise et de Dieu, si dangereuse même pour la sûreté des royaumes.

Force des Constitutions Apostoliques.

Nous éprouvons, Vénérables Frères, de l'amertume et de la douleur en voyant que lorsqu'il s'agit de réprouver cette secte conformément aux Constitutions de Nos prédécesseurs, plusieurs de ceux que leurs fonctions et le devoir de leur charge devraient rendre pleins de vigilance et d'ardeur en un sujet si grave, se montrent indifférents et en quelque sorte endormis. Si quelques-uns pensent que les Constitutions apostoliques publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes et leurs adeptes et fauteurs n'ont aucune force dans les pays où ces sectes sont tolérées par l'autorité civile, assurément ils sont dans une bien grande erreur. Ainsi que vous le savez, Vénérables Frères, Nous avons déjà réprouvé cette fausse et mauvaise doctrine, et aujourd'hui Nous la réprouvons et condamnons de nouveau. En effet, est-ce que ce souverain pouvoir de paître et de diriger le troupeau universel que les Pontifes romains ont reçu de Jésus-Christ en la personne du bienheureux Pierre, cette autorité suprême qu'ils ont à excercer dans l'Église, doit dépendre du pouvoir civil, et celui-ci peut-il l'arrêter et la restreindre en quoi que ce soit?

Sentence de condamnation.

Dans cette situation, de peur que des hommes imprudents, et surtout la jeunesse, ne se laissent égarer, et pour que Notre silence ne donne lieu à personne de protéger l'erreur, Nous avons résolu, Vénérables Frères, d'élever notre voix apostolique; et confirmant ici, devant vous, les Constitutions de Nos prédécesseurs, de Notre autorité aposto-

lique, Nous réprouvons et condamnons cette société maçonnique et les autres sociétés du même genre, qui, tout en différant en apparence, se forment tous les jours dans le même but, et conspirent soit ouvertement, soit clandestinement, contre l'Église ou les pouvoirs légitimes ; et Nous ordonnons, sous les mêmes peines que celles qui sont spécifiées dans les Constitutions antérieures de Nos prédécesseurs, à tous les Chrétiens de toute condition, de tout rang, de toute dignité et de tout pays, de tenir ces mêmes sociétés comme proscrites et réprouvées par Nous.

Exhortation aux coupables

Maintenant, il ne Nous reste plus, pour satisfaire aux vœux et à la sollicitude de Notre cœur paternel, qu'à avertir et exhorter les fidèles qui se seraient associés à des sectes de ce genre, d'avoir à obéir à de plus sages inspirations et à abandonner ces funestes conciliabules, afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abîme de la ruine éternelle.

Exhortation à tous les autre fidèles.

Quant à tous les autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, Nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires, qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la Religion du Christ et l'autorité légitime, et qui n'ont qu'une pensée unique, comme un but unique, à savoir d'anéantir tous les droits divins et humains. Qu'ils sachent bien que les affiliés de ces sectes sont comme ces loups que le Christ Notre-Seigneur a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau; qu'ils sachent qu'il faut les mettre au nombre de ceux dont l'Apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès, qu'il a expressément défendu de leur dire même : *Ave* (salut).

Invitation à la prière.

Que Dieu, qui est riche en miséricorde, exauçant les prières de nous tous, fasse qu'avec le secours de sa grâce les insensés reviennent à la raison, et que les hommes égarés rentrent dans le sentier de la justice! Que Dieu réprimant les fureurs des hommes dépravés qui, à l'aide des sociétés ci-dessus mentionnées, préparent des actes impies et criminels, l'Eglise et la société humaine puissent se reposer un peu de tant de maux si nombreux et si invétérés! Et afin que nos vœux soient exaucés, prions aussi notre avocate auprès du Dieu très-clément, la très-sainte Vierge, sa Mère immaculée dès son origine, à qui il a été donné de terrasser les ennemis de l'Église et les monstres des er-

reurs. Implorons également la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, par le glorieux sang desquels cette noble ville a été consacrée. — Nous avons la confiance qu'avec leur aide et assistance Nous obtiendrons plus facilement ce que Nous demandons à la bonté divine.

)CABULAIRE MAÇONNIQUE

ıNTAGE! BONNE VIE! ıtion des Fendeurs en Chan-

du cinquième mois de l'an- ɔonnique.

lom du douzième mois de maçonnique. Le F.·. Ra- t *du dizième mois* : mais ·idemment là une distrac- ıisque lui-même fait com- l'année maçonnique au s, et que le mois ainsi ap- r les Juifs, à qui les FF.·. ont emprunté leur calen- ɔorrespond à la fin de fé- ɔt au commencement de

)N. Nom de la F.·. M.·. des . L'article premier des Sta- la Maçonnerie d'Adoption assez le nom qu'elle a « Nulle Maîtresse ne pourra L.·. ou faire de réceptions, e n'est assistée par un V.·. ·. en activité. »

ssion d'un enfant de M.·.. pelle encore *Baptême maçon-*

sion d'un F.·. aux secours oge.

TION. Agrégation d'un M.·. ıe autre Loge que la sienne.

Ξ. Côté du Midi dans les le la Maçonnerie d'Adop-

Banquet dans la M.·. d'A- .

ade d'un M.·.. Le Compa- t plus âgé que l'Apprenti, et re plus âgé que le Compa-

L'Apprenti a *trois ans*, le Compagnon a *cinq ans*, le Maître a *sept ans et plus*. Mais il ne faut pas s'attacher au sens littéral de ces mots, *trois ans*, *cinq ans*, etc. Le *Rituel du grade de Compagnon* dit : « Tout « Apprenti âgé de vingt et un « ans et cinq mois et qui a assisté « assidûment aux travaux de son « At.·. pendant les cinq mois qui « ont suivi son initiation, est apte « à devenir Compagnon. » Chacun de ses mois compte pour un an, car c'est ainsi qu'il faut entendre les *cinq ans* du Compagnon : ils s'ajoutent aux *trois ans* de l'Apprenti. Le Rose-Croix a *trente-trois ans*, et cet âge est symbolique : « Ces « deux 3, dit le Rituel, indiquent « deux triangles ou les deux hémis- « phères. » Le Chevalier Kadosch *ne compte plus*, « l'ouvrage étant « fini », dit le Rituel. Cependant le Prince de Royal Secret compte encore (il aura reconnu que l'ouvrage n'était point fini). Le Prince de Royal Secret a *un siècle et plus*.

ALIGNER. Ranger sur trois lignes les tuiles, les canons, les barriques, les étoiles, dans les LL.·. de table.

AMÉRIQUE. Côté du Nord dans les LL.·. de la Maçonnerie d'Adoption.

AMUSEMENTS MYSTÉRIEUX. Premier nom de la Maçonnerie d'Adoption.

ANNONCE. « Préliminaire de tout « travail pour appeler l'attention. « Les Surveillants répètent les *an-* « *nonces* du V.·.. » (LE F.·. RAGON.)

APPARTEMENT. Nom du local dans plusieurs grades.

APPLAUDISSEMENTS. Batteries maçonniques.

APPRENTI, IE. Frère ou Sœur du premier grade.

APPRENTISSAGE. Premier grade de la Maçonnerie symbolique.

ARCHITECTE. Officier de L.·. chargé du mobilier.

— LE GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS. Nom maçonnique de Dieu. Si les FF.·. MM.·. ne croient pas à l'éternité de la matière, il est difficile de comprendre pourquoi ils appellent Dieu d'un nom qui semble lui dénier le nom de Créateur et réduire l'œuvre des six jours à un simple agencement de matériaux préexistants.

ARCHITECTURE (LIVRE D'). Registre des procès-verbaux d'une L.·..

— PIÈCE OU MORCEAU D'ARCHITECTURE. Discours ou pièce de vers sur la M.·.

ARÉOPAGE. Atelier des Chevaliers Kadosch.

ARMES. Verres à boire. Ce mot paraît ne s'employer qu'au pluriel. Un verre s'appelle un *canon*.

ART ROYAL. L'un des noms de la Franc-Maçonnerie.

ASIE. Côté de l'Orient dans les LL.·. de la Maçonnerie d'Adoption.

ASTRE. Chandelle ou bougie allumée. (M.·. Scandinave.)

ASSENTIMENT. Consentement donné en levant la main.

ATELIER. Nom commun aux LL.·. de tous les grades. — Table à manger. (M.·. d'Adoption.)

ATTOUCHEMENT. Signe manuel employé par les FF.·. MM.·. d'un même grade pour se reconnaître.

AUGE. Plat. (M.·. d'Adoption.)

AUGMENTATION DE GAGE OU DE GRADE OU DE PAIE OU DE SALAIRE. Élévation d'un M.·. à un grade supérieur.

AUTEL. Table à manger, au banquet des Souverains Princes Rose-Croix.

AUTELS. Tables de forme symbolique placées devant le Vénérable et les deux Surveillants.

AVOTH JAIR. Mot sacré de la Maîtrise d'Adoption.

B. Nom de la Colonne du Midi. — Initiale du mot sacré de Compagnon.

BABEL. Mot sacré de Compagnonne.

BALUSTRE. Lettre missive. Procès-verbal.

BANNIÈRE. Enseigne portant les attributs de la L.·..

BANQUET. Repas maçonnique.

BAPTÊME. Voir ADOPTION.

BARDES (SALUER LES). Boire. (M.·. scandinave.)

BARRIQUE. Bouteille ou carafe.

BASTION. Table à manger. (M.·. scandinave.)

BATTERIE. Applaudissement suivi de *vivat* ou de *houzé*. Le nombre et la règle des batteries varient suivant les grades.

COUVRIR UNE BATTERIE. La répéter avec les mêmes cris de *vivat* ou de *houzé*.

BATTERIE DE DEUIL. Applaudissement sur le bras, suivi de cette invitation : *Gémissons* !

BÊCHE. Cuillère. (M.·. scandinave.)

BETHABARA. Mot de passe de la Maîtresse parfaite.

BIJOU. Nom donné à tous les objets mobiliers symboliques en usage dans la F.·. M.·.. Il y a les *bijoux de l'Ordre*, qui sont l'équerre, le niveau et la perpendiculaire ; les *bijoux des grades*, qui varient suivant les grades, et les *bijoux de Loge*, qui sont tantôt les signes distinctifs des LL.·., tantôt des récompenses accordées aux FF.·. qui les ont méritées.

BLOC. Table à manger. (M.·. Forestière.)

BOUCLIER. Assiette.

BREF. Nom donné aux diplômes dans les hauts grades.

BRIQUET, ETTE. Noms des récipiendaires *Fendeur* ou *Fendeuse*.

BRULER LE COPEAU. Voir COPEAU.

R. Ecrire. — BURINER UN BA- ; ou UNE PLANCHE, écrire tre.

T DES RÉFLEXIONS. Voir RE DES RÉFLEXIONS.

S. « Rituels des grades à ge des trois premières lu- es pour la direction des tra- . » (LE F.·. RAGON.)

Verre à boire, au banquet ouverains Princes Rose-

Verre à boire. — METTRE POUDRE DANS LE CANON, le verre.

ÉE. Action de boire tous le à un signal donné : *Tirer nnée.* — CANONNÉE DE POU- IBLE. Verre d'eau bu entre K Surveillants et en punition faute commise en L.·. de

JE. Chanson maçonnique. ntique de clôture est entonné Vénérable pour la clôture ravaux de table, et le refrain t répété par tous les FF.·. rmant la chaîne d'union. »

D'UNION. Cercle de FF.·. nt par la main.

E DE PERFECTION. Ate- Nouveaux Rose-Croix.

E DES RÉFLEXIONS. e où l'aspirant au grade nti est conduit avant son n. Cette chambre est de noir, et ses murs sont s d'inscriptions destinées à er les réflexions de l'as-

E DU MILIEU. Atelier des . Elle est tendue de noir et ornements des têtes de es squelettes et des os en figurés sur la tenture.

R. Loge des Charbonniers s.

ALE (MAÇONNERIE). ÇONNERIE.

NNERIE. Nom de la M.·. re.

CHARGER. Mettre de la poudre dans le canon, c'est-à-dire remplir son verre.

CIMENT. Poivre.

CIMENT FORT. Moutarde.

CISEAU. Bijou symbolique, emblème du travail.

COLONNE. Lettre missive. *Graver une colonne*, écrire une lettre. — Procès-verbal de Chapitre.

COMPAGNON. Franc-Maçon du second grade. — BON COMPAGNON. Voir COUSINS ET BONS COMPAGNONS.

COMPAGNONNAGE. Second grade de la Maçonnerie symbolique.

COMPAGNONNE. Sœur du second grade.

COMPAS. Bijou symbolique, emblème de la justice. C'est du moins l'explication donnée par le Vocabulaire maçonnique placé à la suite du *Rituel du Grade de Maître*. Mais le *Rituel de l'Apprenti Maçon* donne (p. 65) une explication différente : « ... *La pointe du compas sur « la poitrine nue*, siége de la cons- « cience, doit lui rappeler sa vie « passée, pendant laquelle ses vues « et ses démarches n'ont peut-être « pas toujours été réglées d'après « ce *symbole d'exactitude* qui doit dé- « sormais régler ses pensées et ses « actions. Le *compas* est encore un « symbole des rapports du M.·. « avec ses FF.·. et les autres hom- « mes : une de ses branches étant « fixée, forme un point central, « autour duquel l'autre brauche « peut, en variant son écartement, « décrire des *cercles* sans nombre, « image de nos LL.·. et de la « M.·. dont l'étendue peut être « indéfinie. »

CONSTITUTIONS. Patentes délivrées par le G.·. O.·. à toutes les LL.·. de la Correspondance.

COPEAU ROUGE ou BLANC. Vin. — BRULER LE COPEAU. Boire. — COPEAU POURRI. Eau. (M.·. Forestière.)

CORDON. Insigne du grade d'un F.·. M.·. ou de sa fonction en L.·..
CORRESPONDANCE (LOGES DE LA). Loges régies par le G.·. O.·..
COUPE. Verre à boire, au banquet des Grands Elus ou Écossais.
COUSIN-DUCHÊNE. Nom du Premier Surveillant dans les Chantiers de Charbonniers Fendeurs.
COUSINS ET BONS COMPAGNONS. Nom des Charbonniers Fendeurs en Chantier.
COUVREUR. F.·. chargé de couvrir le Temple, c'est-à-dire de le fermer.
COUVRIR. Fermer. Se dit en parlant du Temple.
COUVRIR LE TEMPLE. Signifie encore sortir de la Loge. A la réception d'un Compagnon, le Vénérable invite les Apprentis à *couvrir le Temple*, les trav.·. allant s'ouvrir au 2e gr.·.. — COUVRIR UNE BATTERIE. Voir BATTERIE.
CRAYON. Plume.
CRUCHE. Bouteille. (M.·. Forestière.)
CRUCHE. Carafe. (M.·. d'Adoption).
DADOUQUE. « Surveillant représentant le soleil dans l'antique « initiation. » (LE F.·. RAGON.)
DÉGROSSIR. Découper les viandes dans un banquet maçonnique.
DEMANDEUR. Nom donné au pauvre par la philanthropie maçonnique.
DEMIOURGOS. Nom du Grand Architecte de l'Univers dans l'ancienne initiation.
DIANE. Batterie des Charbonniers Fendeurs.
DON GRATUIT. Tribut annuel des LL.·. au G.·. O.·..
DRAPEAU. Serviette de table. — GRAND DRAPEAU. Nappe.
EAU SÈCHE. Sel. (M.·. d'Adoption.)
ÉCHAFAUD. Table à manger.
ÉCHELLE. Lettre missive d'une Maçonne.
EDEN. Nom de la L.·. des Apprenties. On dit encore : JARDIN D'EDEN.
ELUL. Sixième mois de l'année maçonnique.
EMBLÈME ENCYCLIQUE. Circulaire du G.·. O.·. aux LL.·. de son obédience, ou d'une L.·. à ses membres.
ENFANTS DE LA VEUVE. Nom des FF.·. MM.·..
ÉPÉE FLAMBOYANTE. Bijou symbolique, qui « signifie », dit le *Rituel de l'Apprenti Maçon* (p. 68), « que « l'insubordination, le vice et le « crime doivent être repoussés de « nos Temples. »
ÉPIBAME ou ÉPIDOME. Surveillant représentant la lune dans l'antique initiation.
ÉQUERRE. Bijou symbolique, emblème de l'équité.
ÉTENDARD. Serviette. (M.·. Scandinave.)
ÉTOILE. Chandelle ou bougie allumée.
EUROPE. Côté de l'Occident dans les LL.·. de la Maçonnerie d'Adoption.
EVA! Cri de joie dans la Maçonnerie d'Adoption.
FAMILLE (TENUE DE). Voir TENUE.
FAVEUR. Formule de politesse, qui équivaut au mot *honneur* dans cette locution des profanes : J'ai l'honneur.....
FÉIX-FÉAX. Mot sacré de l'Apprentie dans la M.·. d'Adoption.
FENDERIE. Nom de la M.·. Forestière.
FEU. Vin. — BEAU FEU ROUGE, vin rouge. — LE FEU LE PLUS PUR, vin blanc. — FAIRE FEU, boire. — LE FEU LE PLUS ARDENT, liqueurs fortes. — FEU JAUNE, huile. — FEU PIQUANT, vinaigre.
FILET. Ruban de couleur qui marque sur la *plate-forme* (table) l'une des quatre lignes parallèles où sont placés symétriquement les *plateaux* (les plats), — les *barriques*

(les bouteilles et les carafes), — les *canons* (les verres) — et les *tuiles* (les assiettes).

FORESTIÈRE (MAÇONNERIE). Voir MAÇONNERIE.

FORME (PLATE-). Voir PLATE-FORME.

FRÈRE. Nom que les FF.·. MM.·. se donnent entre eux et qu'ils reçoivent des Maçonnes leurs Sœurs. — FRÈRE ISOLÉ. Maçon qui n'appartient à aucun atelier. — FRÈRE SERVANT. Maçon salarié par une L.·..

FULMINANTE (HUILE). Voir HUILE.

FUSION DE NEIGE. Voir NEIGE.

G. Lettre symbolique, double emblème de la *Génération* et de la *Gnose*.

GAGE. Voir AUGMENTATION *de gage*.

GANTS. Bijou symbolique, emblème de la pureté.

GARNIR SA LAMPE, GARNIR UNE LAMPE. Voir LAMPE.

GLAIVE. Couteau.

GRAINE COMMUNE. Le Sel. (M.·. Scandinave.)

GRAINE FINE. Le poivre. (M.·. Scandinave.)

GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS. Voir ARCHITECTE.

GRAND ORIENT. La plus haute autorité dans la hiérarchie visible de la F.·. M.·..

GRAVER UNE COLONNE. Voir COLONNE.

HOUZÉ! Cri de joie de la M.·. Ecossaise.

HUILE ROUGE ou BLANCHE. Vin rouge ou blanc. (M.·. d'Adoption.) — HUILE FAIBLE. Eau. (M.·. d'Adoption.) — HUILE FORTE. Vin de liqueur. (M.·. d'Adoption.) — HUILE FULMINANTE. Liqueur. (M.·. d'Adoption.)

IAR. Deuxième mois de l'année maçonnique.

INSTANCE. Etat d'une L.·. qui attend ses *Constitutions*.

J. « Initiale du mot sacré d'Apprenti, « donnant son nom à la Colonne « du Nord. Demandez aux MM.·. « pourquoi ce devrait être I et « non J, ils sont TOUS trop *discrets* « pour vous le dire. » (*Vocabulaire maçonnique* à la suite du *Rituel du grade de Maître.*)

JANE. Bouteille. (M.·. d'Adoption.)

JARDIN D'EDEN. Voir EDEN.

KADOSCH. Nom du 30e degré, 24e du Rite d'Hérédom. Le F.·. M.·. qui a obtenu cette *augmentation de salaire* est appelé *Chevalier Kadosch* ou simplement *Kadosch*.

KASLEU. Neuvième mois de l'année maçonnique.

LAMPE. Verre à boire. (M.·. d'Adoption.) — *Garnir sa lampe*, remplir son verre. — *Souffler sa lampe*, boire.

LEVIER. Bijou symbolique, emblème de la force.

LIBAN (POUDRE DU). Voir POUDRE.

LIVRE D'ARCHITECTURE. Voir ARCHITECTURE.

LOGE. Société de FF.·. MM.·.. Local où ils se réunissent. — LOGES DE LA CORRESPONDANCE. Voir CORRESPONDANCE.

LOUVETEAU. Voir LOUVETON.

LOUVETON, ONNE. Enfant de Franc-Maçon.

LOWTON. Voir LOUVETON.

LUMIÈRE. Nom de la Franc-Maçonnerie. Il n'est guère usité que pour marquer l'ère maçonnique. Les FF.·. MM.·. disent : *L'année de la lumière* 5867, comme nous disons : *L'an* 1867 *de J.-C.* — VRAIE LUMIÈRE. « La Maçonnerie, l'es- « prit de sagesse. » (*Vocabulaire maçonnique*, à la suite du *Rituel du grade de Maître.*) — On donne encore le nom de LUMIÈRES aux trois premiers dignitaires d'une L.·., c'est-à-dire au Vénérable et aux deux Surveillants, le Vénérable représentant la Lumière dans son essence, le Premier Surveillant représentant le soleil et le Second la lune.

MAÇON. Les FF.·. MM.·., quand

ils ne font pas précéder leur nom de *Maçons* de cette syllabe qui témoigne de leur prétention à l'indépendance, le font suivre quelquefois d'un autre mot qui les empêche d'être confondus avec ces ouvriers grossiers pour qui la truelle, l'équerre et le compas ne sont point des *bijoux* symboliques, mais des instruments de travail sérieux. Ceux-ci ne sont que des MAÇONS DE PRATIQUE, tandis que les initiés de tous les grades sont MAÇONS DE THÉORIE, « *ouvriers* de « l'intelligence », dit le *Vocabulaire maçonnique* placé à la suite du *Rituel du grade de Maître*.

MAÇONNERIE. Nom commun à tous les Rites et à tous les grades. — MAÇONNERIE CHAPITRALE. Nom donné à la réunion de tous les grades supérieurs à celui de Maître. — MAÇONNERIE SYMBOLIQUE. Nom donné à la réunion des trois grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître. — MAÇONNERIE D'ADOPTION. Maçonnerie de femmes. — MAÇONNERIE FORESTIÈRE. Maçonnerie qui comprend les Charbonniers (*Carbonari*) ou Bons Compagnons Fendeurs, les Prodigues convertis, les Moins Diables que noirs, les Scieurs, les Charpentiers, les Amis du peuple, les Travailleurs égalitaires, les Francs-Juges, les Invisibles, les Vengadores d'Alibaud, etc.

MAILLET. Bijou symbolique, emblème de la puissance de la Maçonnerie : rien ne doit résister à son action.

MANNE. Pain. (M.·. d'Adoption.)

MANNEQUIN. Gobelet. (M.·. Forestière.)

MARCHESVAN. Huitième mois de l'année maçonnique.

MASTIC. Mets.

MASTIQUER. Manger.

MATÉRIAUX. Mets.

MÉTAUX. Or, argent, cuivre et bronze monnayés.

MIDI. Côté droit de la L.·., près de l'entrée, qui est toujours supposée à l'Occident. Voir ORIENT.

MILIEU. Voir CHAMBRE DU MILIEU.

MINUIT. L'heure (quelconque) de fermer les travaux de l'At.·..

MOPSE. Femme d'un F.·. M.·..

MORCEAU D'ARCHITECTURE. Voir ARCHITECTURE.

MOUSSE. Pain. (M.·. Forestière.)

MYSTÉRIEUX (AMUSEMENTS). Voir AMUSEMENTS.

NEIGE (FUSION DE). Eau.

NISAN. Premier mois de l'année maçonnique.

NIVEAU. Bijou symbolique, emblème de l'égalité sociale, « base « du droit naturel ». (*Rituel de l'Apprenti Maçon*, p. 68.)

NOIR. Encre.

NORD. Côté gauche de la L.·., pris de l'entrée, qui est toujours supposée à l'Occident. Voir ORIENT.

NUIT. C'est le mot employé dans la M.·. Scandinave pour signaler la présence d'un profane : *Il fait nuit.*

OBÉDIENCE. Juridiction d'une autorité maçonnique.

OCCIDENT. Côté de l'entrée de la L.·.. Voir ORIENT.

ORIENT. Côté de la L.·. opposé à l'entrée, et où se tient le V.·.. La Lumière vient de l'Orient ; elle vient aussi du V.·., et il en porte même le nom. C'est pour cela que la partie de la L.·. où il a son trône est appelée Orient, fût-elle en réalité du côté de l'Occident.

OSÉE ! Acclamation des Souverains Princes Rose-Croix.

OUVRIER. « Nom figuré d'un F.·. « M.·. qui doit être l'*ouvrier* de la « pensée. » (*Vocabulaire maçonnique* à la suite du *Rituel du grade de Maître*.)

PAIE. Voir AUGMENTATION DE PAIE.

PATÈRE. Assiette. (M.·. d'Adoption.)

PERFECTION (CHAMBRE DE) Voir CHAMBRE.

PERPENDICULAIRE. Bijou symbolique, emblème de la rectitude « de jugement du F.·.M.·., rectitude « qu'aucune affection d'intérêt ou « de famille ne doit détourner ». (*Rituel de l'Apprenti Maçon*, p.68.)

PIÈCE D'ARCHITECTURE. Voir ARCHITECTURE.

PIERRE. Pain. On appelle encore le pain PIERRE BRUTE.

PIERRE BLANCHE. Pain. (M.·. d'Adoption.)

PIERRE BRUTE. Bijou symbolique, emblème de l'Apprenti, qui représente l'état imparfait où il est avant que la F.·. M.·. en ait fait un autre homme.

PINCE. Fourchette (M.·. d'Adoption.)

PINCEAU. Plume.

PIOCHE. Fourchette.

PLAN-PARFAIT. Procès-verbal inséré au Livre d'Architecture.

PLANCHE. Discours. Lettre missive. Ecrit quelconque. — PLANCHE DE CONVOCATION. Lettre adressée à chaque F.·. M.·. d'une L.·., pour l'appeler aux séances. — PLANCHE TRACÉE. Lettre adressée à une L.·.. — PLANCHE A TRACER. Papier blanc.

PLATE-FORME. Table à manger. — Plat. (M.·. scandinave.)

PLEUVOIR. Mot employé pour signaler la présence d'un profane dans la L.·. *Il pleut!* disent les Surveillants quand ils ont trouvé parmi les assistants un intrus qui n'a pu leur faire le signe maçonnique.

POIGNARD. Couteau de table, au banquet des Elus.

POIGNARD. Couteau à manger. (M.·. scandinave.)

PORTE DE LA VERTU. Voir VERTU.

POUDRE FAIBLE. Eau.

POUDRE FORTE. Vin. — POUDRE ROUGE ou BLANCHE, vin rouge ou blanc.

POUDRE FULMINANTE. Liqueur forte.

POUDRE JAUNE. Cidre. Bière.

POUDRE DU LIBAN. Tabac.

PROFANE. « Celui qui n'est pas « Maçon. » (*Vocabulaire maçonnique* à la suite du *Rituel du grade de Maître*.)

RÉFLEXION. Voir CHAMBRE DES RÉFLEXIONS.

RÈGLE. Bijou symbolique, emblème du progrès de la philosophie, de la législation, des sciences, des arts et de l'industrie.

RESPECTABLE (TRÈS-). Président de la Chambre du milieu (3e degré).

RIBOLLES. Sabots des Fendeurs du Devoir. (M.·. Forestière.)

ROSE-CROIX. Nom du 18e degré. Le F.·. M.·. qui a obtenu cette *augmentation de salaire* est appelé *Souverain Prince Rose-Croix* ou *Très-Puissant et Parfait Maître* ou *Chevalier Rose-Croix* ou simplement *Rose-Croix*.

SABLE. Sel.

SABLE JAUNE. Poivre.

SAC. Gobelet. (M.·. Forestière.)

SAGE (TRÈS-). Président du Souverain Chapitre de Rose-Croix (18e degré) ou de la Chambre de Perfection (4e degré).

SALAIRE. Voir AUGMENTATION *de salaire*.

SALUER LES BARDES. Voir BARDES.

SCHÉBATH. Onzième mois de l'année maçonnique.

SIBAN. Troisième mois de l'année maçonnique.

SŒUR. Nom que les Maçonnes se donnent entre elles et qu'elles reçoivent des Francs-Maçons leurs Frères.

SOLIDES (LES). Les mets.

SOMMEIL. Interruption des Travaux maçonniques.

SOUFFLER SA LAMPE. Voir LAMPE.

SPHYNX. « Symbole égyptien et « emblème du secret maçonnique. » (*Vocabulaire maçonnique* à la suite du *Rituel du grade de Maître*.)

STALLE. Chaise, dans les banquets maçonniques.

SURVEILLANTS. Les deux premiers Officiers de la L.·. après le Vénérable.

SYMBOLIQUE (MAÇONNERIE). Voir MAÇONNERIE.

TABLE (TENUE DE). Voir TENUE.

TABLIER. Bijou symbolique, emblème du travail. — Serviette. (M.·. d'Adoption.)

TÉBETH. Dixième mois de l'année maçonnique.

TEMPLE. Nom que les Templiers devenus Francs-Maçons ont conservé à leurs Loges. COUVRIR LE TEMPLE. Voir COUVRIR.

TÉNÈBRES. Etat où demeure plongé tout *profane*.

TENUE. Assemblée maçonnique. — TENUE DE FAMILLE. Assemblée où la L.·. délibère sur ses affaires particulières. — TENUE DE TABLE. Banquet maçonnique.

TERRE FORTE. Moutarde.

TESTAMENT. Acte que l'aspirant à l'initiation maçonnique écrit dans le Cabinet des Réflexions et où il consigne ses dernières volontés avant de quitter la vie profane.

THAMUS. Quatrième mois de l'année maçonnique.

THISRI. Septième mois de l'année maçonnique.

TIRER UNE BATTERIE. Voir BATTERIE.

TIRER UNE CANONNÉE. Voir CANONNÉE.

TRACER UNE PLANCHE. Voir PLANCHE.

TRAVAILLER. Manger.

TRAVAUX. Nom donné indistinctement à toutes les occupations des Maçons ou des Maçonnes en Loge ou en banquet.

TRÈS-RESPECTABLE. Voir RESPECTABLE.

TRÈS-SAGE. Voir SAGE.

TRONE. Siége élevé de trois marches et placé à l'Orient (voir ce mot) de la L.·. pour le V.·..

TRUELLE. Bijou symbolique, emblème de l'indulgence. — Cuillère à manger.

TUILE. Assiette.

TUILER. S'assurer de la qualité de Maçon et du grade d'un visiteur.

TUILEUR. Livre qui, traitant de la partie secrète des grades, forme en quelque sorte le manuel de l'Officier chargé de tuiler les visiteurs.

ULTIONISTE. « Maçon Templier, « vengeur. » (*Vocabulaire maçonnique* à la suite du *Rituel du grade de Maître*.)

UNION. Voir CHAINE D'UNION.

URNE. Verre à boire, au banquet des Elus.

VALLÉE. Nom donné à l'Orient dans les hauts grades.

VÉNÉRABLE. Président d'une L.·..

VENTE. Lieu de réunion des Cousins Bons Compagnons Fendeurs. (M.·. Forestière.)

VERTU (PORTE DE LA). On ouvre à une femme la porte de la vertu quand on l'admet aux Amusements mystérieux ou Maçonnerie d'Adoption.

VEUVE (ENFANTS DE LA). Voir ENFANT.

VISITEUR. Maçon qui se présente aux Travaux d'une autre L.·. que la sienne.

VIVAT! VIVANT! Cris de joie qui accompagnent les batteries.

VOYAGES. Epreuves imposées au récipiendaire pour tous les grades. Ces voyages sont l'emblème « des « difficultés et des tribulations de « la vie », dit le F.·. Expert à la réception de l'Apprenti.

VRAIE LUMIÈRE. Voir LUMIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE I
PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION. XXIX

CHAPITRE I.

Les Origines.

Distinction entre le principe et l'origine. — Origines divines de la Franc-Maçonnerie. — Origine angélique. — Noé Franc-Maçon. — La Tour de Babel. — Origine adamique. — Principaux systèmes des Francs-Maçons sur l'origine de la Maçonnerie. — Les initiations de l'Inde. — Le mythe d'Adoniram. — *L'antique tradition.* — Les initiations anciennes. — Origine kabirique. — Temps obscurs de l'histoire de la Franc-Maçonnerie.— *L'Art de décroire.*— Les Chevaliers du Temple. — Templiers devenus Maçons. — Lélio Socin et Fauste Socin. — Origine Socinienne. — Origine antique et origine templière. — Passage du Temple à la Maçonnerie. — Le congrès de Cologne. — La charte de Cologne. — Fin des temps obscurs de l'histoire de la Franc-Maçonnerie. 1

CHAPITRE II.

Les Rites et les Grades.

Universalité de la Franc-Maçonnerie. — Son caractère public. — Son caractère secret. — Les Princes dans la Franc-Maçonnerie. — La société secrète. — Variété des Rites. — Unité de la F.·. M.·.. — Initiation de Voltaire. — Sa statue. — Unité de la F.·. M.·.. — Ouverture de la tenue. — Le secret. — La M.·. symbolique et la M.·. supérieure. — Le grade d'Apprenti. — Les épreuves. — Initiation de M. Proudhon. — Les voyages. — « Croyez-vous à un Etre suprême ? » — Devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables. — Le serment d'Apprenti. — Le

grade de Compagnon. — « Quelles sont vos idées sur l'électricité? » — Les voyages du récipiendaire. — Le grade de Maître. — Meurtre d'Adoniram. — Récit du Très-Respectable. — Le Très-Respectable incrédule à son propre récit. — La F.·. M.·. cache une partie de la légende d'Adoniram. — Légende d'Adoniram. — Sa moralité. — Louis-Philippe-Joseph d'Orléans reçu Chevalier Kadosch.—Rituel de Kadosch. — Les hauts grades. — Leur nombre. — La Maçonnerie d'Adoption. — Haute imprudence de la postulante. — Secret de la M.·. d'Adoption. — Serment de l'Apprentie. — Les trois baisers. — Les signes, etc. — *Les Amusements mystérieux*. — Variété des Rites. — L'Ordre de la Félicité. — Le président aux genoux de l'initiée. — But de la M.·. d'Adoption. — Les Chevaliers et les Nymphes de la Rose. — Le Temple de l'Amour. — Serment prêté sur l'Autel de l'Amour. — L'influence de la femme. — Enseignement mutuel de libertinage. — La Franc-Maçonnerie n'a pas pitié des petits enfants. — Adoption des Louvetons. — Parodie du Baptême chrétien. — La reconnaissance conjugale maçonnique. — Parodie du Mariage chrétien. — Ce que devient la perpétuité de la foi conjugale. — Parodie des funérailles chrétiennes. — Le dernier tribut du Maçon. — L'*Invocation*. — L'inspiration religieuse dans ce morceau d'éloquence 69

CHAPITRE III.

Les Doctrines.

Masque de religion de la Franc-Maçonnerie. — Adoniram est le même que Bacchus, le même que le Soleil.— Saint Jean est le même que Janus. — INRI. — La parole retrouvée. — Explication maçonnique du Christianisme. — Les trois vertus théologales. — La Croix, image des équinoxes. — Le culte de la Nature. — Le Calvaire. — Les deux larrons de la Passion. — INRI. — Le symbolisme religieux de la Franc-Maçonnerie n'est qu'une impiété plus raffinée. — Récit maçonnique de la vie de N. S. Jésus-Christ. — La Nature, Dieu des Francs-Maçons. — MEGA-PAN ou GRAND TOUT. — Plus de Grand Architecte de l'Univers. — Les Loges toujours ouvertes aux athées. — Contre l'immortalité de l'âme. — *Dépersonnification* de l'individu. — La morale de la Nature. — La Morale indépendante. — *Catéchisme de la morale universelle*. — Allocution aux mères. — La Franc-Maçonnerie, Temple universel de l'humanité. — La Nature, Dieu complaisant pour les passions. — Les Francs-Maçons, dieux de la terre. — Corporalité des âmes. — Conséquences de cette doctrine. — La Nature est Dieu. — Origine humaine du Christianisme. — La Loi naturelle. — Application de la Loi naturelle à la politique. — Ligue des pré-

tres et des tyrans pour la destruction du genre humain. — Mépris des Francs-Maçons pour le vulgaire. — *Les faux dieux de la terre*, véritables enfants du Ciel. — Les Gnostiques. — L'orgueil embrasse la volupté. — Réhabilitation de la chair. — Explication maçonnique des Sacrements de l'Église. — Le royaume de la Franc-Maçonnerie est de ce monde. — La Franc-Maçonnerie, antithèse du Christianisme. — La Franc-Maçonnerie est LA RELIGION. — Devoirs de l'homme envers Dieu. — Le Dodécalogue maçonnique. — La morale occulte de la Franc-Maçonnerie. — Un *Cantique* de la Maçonnerie d'Adoption. — Maçonnerie d'Adoption et Maçonnerie androgyne. — Les Frères et Sœurs de l'Ordre de la Félicité. — Mme de Genlis, *Mère de l'Eglise* maçonnique. — Un apologue de Socrate. — Le XVIIIe siècle 221

CHAPITRE IV.

Les Trames et les Métamorphoses.

Les entraves de la loi sociale. — L'ENNEMIE. — La Franc-Maçonnerie fidèle au Prince. — Fonction du Grand Maître. — La Franc-Maçonnerie au milieu des catastrophes politiques. — Elle exclut la politique de ses Loges. — La politique règne dans les Loges. — La Franc-Maçonnerie et la Révolution française. — Les attraits de la Franc-Maçonnerie. — La philanthropie maçonnique. — La Franc-Maçonnerie doit refaire la société à son image. — Le Niveau. — Le Sommeil de la Maçonnerie. — La Révolution, fille de la Franc-Maçonnerie. — La Franc-Maçonnerie laboratoire de la Révolution. — Le royaliste Cazotte, ouvrier de l'œuvre révolutionnaire. — Le Triangle maçonnique remplaçant la Croix. — La Franc-Maçonnerie sous le premier empire. — Sous la Restauration. — Haine de la Franc-Maçonnerie contre la Restauration. — La révolution de 1830. — Le Roi-Maçon. — La révolution de 1848. — Adhésion du Grand Orient. — Chute du parti républicain. — Songe fait en 1848. — La santé de la famille impériale. — La Franc-Maçonnerie, étrangère à la politique, mais non à la haute politique. — Fiction des Grands Orients nationaux. — Le *grand but* de la Franc-Maçonnerie. — Rôle politique de la Maçonnerie androgyne. — Inégalité des initiations. — Parité des serments. — L'Explication du tapis. — Initiation de l'Elu des Neuf. — Les pensées de vengeance. — L'ouvrage n'est pas fini. — La vengeance, masque de la convoitise. — Contre les Princes, les bigots et la noblesse. — Manifeste du duc de Brunswick. — Les Grands Maîtres. — Leur ignorance. — Les dignitaires sont sans autorité. — Manifeste de Mazzini. — La Franc-Maçonnerie change de nom. — La Charbonnerie. — Sa hiérarchie civile et sa hiérarchie mili-

taire.— Avertissements prophétiques adressés par Rome à l'Europe. — Les Actes des Souverains Pontifes contre la F.·. M.·.. — La Franc-Maçonnerie se glorifie d'être excommuniée. — Terreur inspirée à l'Ennemie par le Saint-Siége. — Instruction secrète et permanente de la Vente suprême. — La voix du Vicaire de Jésus-Christ n'est pas entendue. — Querelles intestines de la Charbonnerie. — Elle se décompose en *Société des Familles*, *Société des Saisons*, etc. — Mazzini et *la Jeune Italie*. — Le Tugendbund. — Le comte de Haugwitz. — Les trois sociétés religieuse, domestique et politique. — Corrompre les hommes pour s'en rendre maître. — La Franc-Maçonnerie et la prostitution. — La Morale indépendante. — Les Solidaires. — La Ligue de l'enseignement. — La Science du Mal. 317

ACTES APOSTOLIQUES. 475

BULLE DE LÉON XII. Obligation générale des Papes de défendre l'Eglise contre ses ennemis. — Constante fidélité des Papes à cette obligation 477

BULLE DE CLÉMENT XII. Caractère occulte de la secte des Francs-Maçons. — Manifestation du péril créé par l'existence de cette secte. — Sentence de condamnation. — Sentence de prohibition. — Excommunication. — Procédure et information contre les transgresseurs. — Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres 478

SUITE DE LA BULLE DE LÉON XII. Opportunité d'une nouvelle sentence. 481

BULLE DE BENOIT XIV. Motifs de cette Constitution nouvelle.— Analyse de la Constitution de Clément XII. — Force de cette Constitution. — Sentiments de Benoît XIV à l'égard de la Constitution de Clément XII. — Confirmation de cette Constitution. — Motifs de condamnation. — Appel aux puissances séculières. — Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres. 481

SUITE DE LA BULLE DE LÉON XII. Aveuglement des Princes. — Ses suites 486

BULLE DE PIE VII. Continuité des attaques contre l'Eglise. — Actes du Saint-Siége pour la défense de la Religion et de la société civile. — Les Carbonari. — Leurs pratiques criminelles. — Leur morale infâme. — Nécessité de les condamner. — Sentence de condamnation. — Sentence de prohibition. — Obligation de dénoncer les coupables. — Condamnation des écrits des Carbonari. — Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres 487

FIN DE LA BULLE DE LÉON XII. Multiplication des sectes. — La secte Universitaire. — Trouble profond de la société européenne. — Affliction de l'Eglise. — Enseignement abominable des sectes. — Sentence de condamnation contre toutes les sociétés secrètes. — Sentence de prohibition. — Obligation de dénoncer les coupables. — Nullité du serment exigé des affiliés. — Appel à la vigilance de l'Episcopat. — Appel à la piété et à la prudence des Princes. — Perfidie des sectaires. — Exhortation à tous les fidèles. — Toute initiation à ces sociétés est criminelle. — Invitation aux coupables de revenir à Dieu. — Facilités qui leur sont accordées pendant un an. — Respect dû aux copies et au texte des présentes Lettres. 493

ALLOCUTION DE PIE IX. Actes du Saint-Siége contre la Franc-Maçonnerie. — Aveuglement des Princes. — Actes du Saint-Siége contre le Carbonarisme. — Audace de la Franc-Maçonnerie. — Caractère de la Franc-Maçonnerie. — Les associations catholiques. — Force des Constitutions Apostoliques. — Sentence de condamnation. — Exhortation aux coupables. — Exhortation à tous les autres fidèles. — Invitation à la prière. 502

VOCABULAIRE MAÇONNIQUE. 507

TABLE DES MATIÈRES. 515

FIN DE LA TABLE.

OCT 9 1924